

**ACTEURS ET RESEAUX COMMERCIAUX DANS LA LIBRAIRIE
D'ANCIEN REGIME : LA SOCIETE TYPOGRAPHIQUE DE
NEUCHATEL, 1769-1789**



Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel pour l'obtention du grade de docteur ès lettres, et à l'Ecole pratique des hautes études à Paris, pour l'obtention du grade de docteur en sciences humaines, mention Histoire, textes et documents

Frédéric Inderwildi

Acceptée sur proposition du jury :

Prof. Frédéric Barbier, Ecole pratique des hautes études, codirecteur

Prof. Hon. Philippe Henry, Université de Neuchâtel, codirecteur

Prof. Michel Porret, Université de Genève, rapporteur

Prof. Jean-Claude Waquet, président de l'Ecole pratique des hautes études, rapporteur

Soutenue le 10 décembre 2010

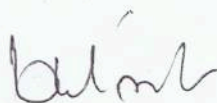
Université de Neuchâtel

EPHE

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Philippe Henry, co-directeur de thèse, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel ; M. Frédéric Barbier, co-directeur, directeur d'études à l'EPHE, Paris ; M. Jean-Claude Waquet, Président de l'EPHE, Paris ; M. Michel Porret, professeur à l'Université de Genève, autorise l'impression de la thèse présentée par M. Frédéric Inderwildi en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 10 décembre 2010



Le doyen
Laurent Tissot

Librairie, édition, libraire, imprimeur, Ancien Régime, Neuchâtel, Lumières, France, Avignon, censure, Société typographique de Neuchâtel

Bookshop, Printing, Bookseller, Printer, Ancien Régime, Neuchâtel, Enlightenment, France, Avignon, Censorship, Société typographique de Neuchâtel

Résumé

Cette recherche interroge, par l'étude du rôle de certains acteurs commerciaux de la Société typographique de Neuchâtel (ci-après STN) entre 1769 et 1789, les cycles de l'économie du livre à la fin de l'Ancien Régime. Le règne de l'imprimé, construit sur un ensemble de pratiques culturelles, peut se concevoir comme une chaîne menant de la fabrication à la lecture. L'univers de l'imprimé est réglementé et hiérarchisé, obligeant certains de ses acteurs à agir avec prudence en tenant compte à la fois des paramètres de la censure et de ceux de l'économie de marché. La position géographique idéale de Neuchâtel, son régime censorial, son développement économique et la présence d'une « presse périphérique » (la STN) dont les archives ont été conservées, permettent un examen plus précis des processus de diffusion des imprimés à l'échelle de l'Europe.

REMERCIEMENTS

Il est une coutume à laquelle on sacrifie volontiers encore un peu de son temps : celle des remerciements. Car ce travail n'aurait jamais vu le jour sans les innombrables appuis dont l'auteur a bénéficié.

Ma profonde reconnaissance va d'abord à mes deux directeurs de thèse, le professeur Philippe Henry, de l'Université de Neuchâtel, dont j'ai pu apprécier durant les quatre années d'assistantat les qualités scientifiques et humaines, et qui n'a eu de cesse de m'encourager à poursuivre ce projet de recherche. Le professeur Frédéric Barbier, directeur d'études à l'École pratique des hautes études à Paris, spécialiste en histoire du livre qui, au moment où ce travail débutait, a manifesté avec enthousiasme son intérêt. Il m'a fait bénéficier de conseils avisés et des contacts qu'il a noués dans la recherche internationale dans son domaine peu développé en Suisse. Disponibles et généreux, avec compétence et attention, ils ont accompagné la genèse, la maturité puis l'achèvement de ce travail.

Ma gratitude va aussi à Michel Schlup, alors directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, institution qui abrite les archives de la Société typographique de Neuchâtel. Les nombreuses discussions autour de l'imprimé, ses connaissances étendues sur le sujet et ses conseils avertis ont largement stimulé cette étude. J'adresse mes plus vifs remerciements pour leur disponibilité et leur générosité à tout le personnel de la Bibliothèque et des Archives cantonale et communale, en particulier à Maryse Schmidt-Surdez et Anne-Lise Grobéty de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN), Olivier Girardbille des Archives de la Ville de Neuchâtel (AVN), Alexandre Dafflon et Lionel Bartolini des Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN).

J'ai eu la chance de rencontrer le professeur Robert Darnton à plusieurs reprises. Remarquable connaisseur des fonds d'archives du XVIII^e siècle européen, il a répondu avec gentillesse aux brouillonnes interrogations initiales du timide chercheur que j'étais, en me donnant quelques précieuses informations sur la conduite d'une recherche dans les archives de la STN dont il m'a confirmé qu'elles regorgeaient encore de trésors. Qu'il accepte ici mes plus chaleureux remerciements.

A Paris, j'ai rencontré des chercheurs passionnés issus de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine, en particulier Sabine Juratic et Jacques Bottin. Leurs remarques au cours de la séance de séminaire à laquelle ils m'ont convié, ont été largement profitables. Qu'ils daignent accepter par ces modestes lignes, l'expression de ma gratitude. Celle-ci s'adresse aussi à Claire Lemercier, dont les compétences m'ont été très utiles au moment où je m'attaquais aux

« réseaux ». Des remerciements que j'adresse aussi à François Vallotton de l'Université de Lausanne pour m'avoir judicieusement conseillé sur la partie historiographique et à Jacques Rychner, fin connaisseur de l'entreprise.

A Neuchâtel, je voudrais remercier les professeurs Philippe Marguerat, Laurent Tissot, Jean-Daniel Morerod et Nadège Sougy pour leur soutien inconditionnel et leurs encouragements. Mes collègues du bureau B.1.06 et les membres de l'Institut d'histoire toujours prêts à débattre. Un merci tout particulier à Arlette Bagnoud, secrétaire dévouée et compétente de l'Institut d'histoire qui m'a retiré quelques épines administratives du pied.

Si ce travail a évolué favorablement, il le doit aussi aux remarques pertinentes des membres du corps professoral de l'Ecole Doctorale « Archives des Lumières », en particulier Michel Porret, Pascal Griener, Claire Jaquier, François Rosset, Etienne Hofmann et David Spurr et tous les participants de cette extraordinaire et stimulante aventure humaine et intellectuelle, notamment à Virginie Babey avec qui les rencontres autour des cafés se terminaient souvent en discussions nourries. Enfin, une mention spéciale « au maître des cartes », Jean-François Both qu'il voie dans ces quelques lignes l'expression de ma profonde gratitude.

Pour mener à terme ce travail j'ai pu compter sur des appuis familiaux et amicaux. Je tiens à remercier mes parents, Pierre-Alain et Yvette, pour leur inconditionnel soutien, mon frère Raphaël et son épouse Eva ainsi que ma sœur Marie-Laure, son époux Daniel et les deux petits nouveaux Lucas et Mattias pour leurs sourires et leurs appuis fidèles.

Cette liste ne saurait être complète si elle ne mentionnait pas mon épouse, Anne-Marie Cruchaud. Elle a été à la fois une oreille attentive, une relectrice critique et assidue et un soutien parfait dans les moments de doute. Qu'elle accepte ces modestes remerciements en guise de mon affection profonde.

Enfin, selon la formule consacrée, si ce travail doit ses qualités à chacun de ceux qui m'ont aidé, ses défauts n'incombent qu'aux errances de son auteur.

ABREVIATIONS

4M	Registres des Quatre-Ministres
AEG	Archives de l'Etat de Genève
AEN	Archives de l'Etat de Neuchâtel
AVN	Archives de la Ville de Neuchâtel
BnF	Bibliothèque nationale de France
BPUN	Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel
e.o.	édition originale
dact.	dactylographié
IHMC	Institut d'histoire moderne et contemporaine
f°	folio
fr	français
frs	francs
Jg.	Jahrgang
LL.EE.	Leurs Excellences [de Berne]
£	Monnaie de compte exprimée en livre (symbole placé avant le chiffre)
MCE	Manuel du Conseil d'Etat (Neuchâtel)
MIS	Registres des Missives de la Ville de Neuchâtel
ms	manuscrit
n°	numéro
RC	Registres du Conseil général de la Ville de Neuchâtel
REG	Registres des Serments prêtés ou Règlements
ss	suivantes
STB	Société typographique de Berne
STL	Société typographique de Lausanne
STN	Société typographique de Neuchâtel

INTRODUCTION

« Les contrefaçons de livres sont un vice en librairie qui subsiste depuis que cette profession est devenue un objet de
negoce considerable ».
BnF, ms fr. 22075, pièce 117, f° 324, *Mémoire sur les contrefaçons*, [anonyme], 27 septembre 1769.

« L'énonciation vague d'écrits tendants à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, à porter atteinte à l'autorité du Roi et à troubler
l'ordre et la tranquillité de ses Etats comprend une infinité de cas différents, auxquels il faut appliquer des peines
différentes ».
Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la librairie. Mémoire sur la liberté de la presse*, présenté
par Roger Chartier, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 123.

« Il s'est établi dans Madrid un système de liberté sur la vente des productions, qui s'étend même à celle de la presse ;
et que, pourvu que je ne parle en mes écrits, ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens
en place, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je
puis tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois Censeurs ».
Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, *Théâtre complet. Lettres relatives à son théâtre*, édition établie et annotée par
Maurice Allem et Paul Courant, *Le mariage de Figaro*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1957, p. 346.

I – PROBLEMATIQUE ET METHODE

Au siècle des Lumières, Neuchâtel doit une partie de sa notoriété à une maison d'édition : la Société typographique de Neuchâtel (désormais STN). Entre 1769 et 1789, cette entreprise a œuvré d'abord sous la forme d'une imprimerie puis d'une librairie et d'une imprimerie. Ce « grossiste en livres », pour le dire avec les mots de l'historien américain Robert Darnton, un de ses meilleurs connaisseurs, entretient une correspondance volumineuse avec des personnes qui se répartissent aux quatre coins de l'Europe. Son domaine d'activité principale – la fabrication et/ou la commercialisation de contrefaçons – lui assure une grande partie de sa réputation. Si son activité clandestine est en partie bien connue grâce à des travaux de recherche, en particulier ceux de Robert Darnton, ceux-ci sont centrés sur la France. Cette situation s'explique par le fait que le royaume représente le marché idéal pour les entrepreneurs neuchâtelois, qui vivent à proximité de la frontière. Celui-ci n'a pas l'exclusivité des ventes et des échanges de l'entreprise, puisque son commerce se développe vers l'Europe entière où se répartissent plus de 2'300 correspondants de toute qualité. Qui sont-ils en réalité ? Où se trouvent-ils ? Telles ont été les premières pistes de nos réflexions.

Ces réflexions nous ont amené à nous interroger sur les acteurs des métiers du livre, qui est l'objet d'études précises et importantes, depuis quelques années, notamment en France. Complexe, la hiérarchie des protagonistes est d'une diversité remarquable et d'une richesse intrigante. Le degré de détails qu'offrent les archives de la STN est tel que nous pensons pouvoir

mettre en évidence la présence de réseaux intermédiaires intervenant dans cette hiérarchie : en particulier ceux des commissionnaires. Rarement il est fait mention de la présence de ces domaines d'activité spécialisés dans la librairie dans les études précitées. C'est un monde dans lequel se côtoient libraires, imprimeurs, relieurs et quantité d'individus plus ou moins louches qui émargent dans les registres de la police de certaines villes pour trafic en tous genres. Trouve-t-on ce genre de personnes dans les fonds de la STN ? Assurément, Darnton a narré avec talent certaines de leurs péripéties. Sont-ils nombreux, dans quelles villes opèrent-ils et sous quelles formes ? C'est pourquoi nous avons poursuivi nos recherches par une étude des caractéristiques géographiques et socioprofessionnelles des personnes qui ont échangé une correspondance avec la STN, ce travail n'ayant encore jamais été réalisé sur l'ensemble du fonds. Afin de mieux mesurer son importance, nous avons procédé à une comparaison avec les correspondants de deux imprimeurs-libraires genevois de la même période : les Frères Cramer, éditeurs prestigieux de Voltaire et Henri-Albert Gosse & Compagnie.

Nous avons ensuite scindé les correspondants en deux catégories: les professionnels du livre et les autres. De la première, nous avons isolé les acteurs commerciaux, ceux sur qui notre étude se concentrerait. Hormis les libraires, dont l'importance commerciale paraît évidente, deux autres groupes ont retenu notre attention par le nombre de leurs représentants : les négociants et les commissionnaires. Ces acteurs sont des intermédiaires de la diffusion des livres. Ils assurent également la gestion de l'information qui constitue un aspect fondamental des pratiques commerciales de la STN. Dominique Varry suggère des pistes intéressantes dans un article paru dans l'étude générale réunissant des travaux autour des recherches de Robert Darnton¹. Plaidant pour une réorientation des recherches sur les intermédiaires de la diffusion des produits commercialisés, il demandait aussi une étude approfondie du maillage des réseaux mis en place par la STN avec certains correspondants ; une piste que nous avons eu envie de suivre.

Il nous fallait trouver une clé d'entrée pour saisir au mieux les réseaux commerciaux de l'entreprise. L'étude des commissionnaires nous l'a fournie. Leur répartition géographique n'est pas sans rappeler les représentations graphiques de certains réseaux de communications actuels. Le contenu des missives des intermédiaires montre les difficultés de suivre les affaires au quotidien et d'assurer une surveillance efficace des mauvais payeurs. Tout passe par le renseignement qu'une communauté d'individus, triés sur le volet et en qui la direction a confiance, transmet. Cette gestion rigoureuse de l'information garantit à l'entreprise une partie de ses succès. Elle s'appuie sur la solidité de cette structure intermédiaire, composée de réseaux,

¹ Dominique Varry, « Pour de nouvelles approches des archives de la Société typographique de Neuchâtel », dans Haydn T. Mason, *The Darnton Debate. Books and Revolution in the Eighteenth Century*, dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n° 359, Oxford, Alden Press, 1998, pp. 235-249.

souvent temporaires. C'est un fait, sous l'Ancien Régime, la dispersion spatiale des libraires a vite imposé des contraintes aux imprimeurs et aux libraires. C'est une partie de ce mode de fonctionnement spécifique que nous voulions mettre à jour. A l'instar des études des historiens du livre depuis le début des années 2000, nos recherches s'insèrent dans le champ de l'histoire de la communication et des médias, en tentant un renouvellement de la discipline.

Nous avons consulté plusieurs sources, notamment les archives de la Société typographique de Neuchâtel². Lorsqu'en 1866 James-Henri Bonhôte se penche sur le cas des imprimeurs neuchâtelois, il émet l'hypothèse de la disparition des papiers de l'une des principales imprimeries du lieu : la Société typographique³. Un sentiment partagé par les conclusions pessimistes de Philippe Godet dans son *Histoire littéraire de la Suisse française*, pour qui les papiers sont détruits, constituant « une perte irréparable »⁴. Le récit palpitant narré par Michel Schlup de l'achat mouvementé des papiers de l'entreprise neuchâteloise en 1931-1932 permet de mesurer le rôle majeur qu'a joué André Bovet, directeur de la Bibliothèque de la Ville⁵. Celui-ci s'est démené pour récupérer des documents issus des archives de la STN conservés à la Grande Rochette, ancienne propriété d'Abraham Bosset-de-Luze. Une fois amenées à la Bibliothèque, grâce à un versement exceptionnel de la Ville de Neuchâtel de 6'000 frs que l'institution remboursera par annuités, les archives sont triées et cataloguées par les soins de l'ancien chimiste cantonal John Jeanprêtre. D'une richesse extraordinaire, elles se rangent en deux grandes catégories : les documents constituant des séries et ceux isolés⁶. Nous faisons ici un rapide portrait de celles que nous avons utilisées.

Les affaires de l'entreprise s'inscrivent dans le *Journal* et dans le *Brouillard* et la *Main courante*. Les opérations enregistrées dans ces documents comptables se composent « de la date, d'un compte débiteur et d'un pendant créancier, d'une somme et de l'indication des biens ou des services pour lesquels la somme a été virée »⁷. Ils nous renseignent sur la marche de la société autant du point de vue commercial que financier et montrent combien ces deux composantes sont indissociables.

² Nous reprenons ici la structure et le contenu de l'article de Jacques Rychner, « Les archives de la Société typographique de Neuchâtel », dans *Musée neuchâtelois*, 1969, pp. 99-122, repris quelques années plus tard dans Michel Schlup (recueil d'études publié par), textes de Robert Darnton, Jacques Rychner et Michel Schlup, *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières. La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Patrimoine de la BPUN, 5, BPUN, 2002, pp. 179-210.

³ James-Henri Bonhôte, « Les imprimeurs et les livres neuchâtelois », dans *Musée neuchâtelois*, 1866, pp. 173-181.

⁴ Philippe Godet, *Histoire littéraire de la Suisse française*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé-Fischbacher, 1890, p. 364.

⁵ Michel Schlup, « L'achat mouvementé des papiers de la Société typographique de Neuchâtel (1931-1932) », dans Michel Schlup (recueil d'études publié par), textes de Robert Darnton, Jacques Rychner et Michel Schlup, *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières... op. cit.*, pp. 171-178.

⁶ Voir Jacques Rychner, « Les archives de la Société typographique de Neuchâtel... », *art. cit.*

⁷ *Ibid.*, p. 100.

La série suivante a d'abord intrigué par l'emploi du vocabulaire : *Rencontre de magasin*. Ce document renvoie en effet au stock de librairie, car dans son acception neuchâteloise, le mot « rencontre » signifie « vérification »⁸. Le contenu est riche d'informations sur les ouvrages imprimés par l'entreprise et ceux acquis par échange ou par achat. Pour chaque ouvrage, « il donne les entrées (achat, impression ou retour d'invendus) et les sorties (ventes) de magasin » selon les mots de Rychner⁹. Cette série fournit, « avec celle des *Livres de commissions* et l'analyse de la correspondance des libraires, une source de premier ordre pour l'étude du commerce de librairie de la STN »¹⁰.

Le *Livre de commissions*, dont la série couvre les années 1774 à 1784, contient les commandes de librairie passées à la société ainsi que le détail des envois. Elle concentre aussi, mais sans exhaustivité, des informations sur l'acheminement des ballots. Cette série forme une ressource précieuse pour qui s'intéresse aux routes du livre. Toutefois, pour saisir les mécanismes dans leur dimension générale ainsi que la dynamique des filières d'acheminement, celle-ci doit se doubler d'une lecture des lettres des correspondants concernés. Quant au *Livre des défets*, il présente l'état des feuilles, endommagées, perdues ou non envoyées, réclamées par les destinataires. C'était sous la forme de feuilles entières non reliées que les livres étaient expédiés ; il arrivait donc aux commis chargés des envois de commettre des erreurs.

Nous avons également exploité les deux *Carnets de voyage* utilisés par Jean-Elie Bertrand en 1773 et Jean-François Favarger en 1778 montrant le rôle déterminant du voyage de commerce, qui sert à sonder les fournisseurs. On trouvera aussi une douzaine de *Catalogues*, vraie vitrine de l'offre de la STN à ses clients. Au chapitre des documents financiers, notons la présence de quatre *Bilans* datant de 1770 et 1771 pour les premiers, puis de 1785 et 1795, dont « la répartition chronologique n'est guère heureuse » d'après Jacques Rychner¹¹. Deux *Livres d'échéance pour les traites*, dont l'un est centré sur les traites tirées sur le banquier Denis Rougemont à Paris, parachèvent cette description sommaire¹².

Nous avons complété notre documentation à Genève en consultant les archives des Frères Cramer et de l'entreprise Henri-Albert Gosse & Compagnie. Ces deux fonds nous ont permis de comparer le nombre de correspondants de chaque entreprise. Pour appréhender l'environnement législatif et administratif de l'économie de l'imprimé à Neuchâtel, dans le royaume de France et à Avignon, nous avons exploré les fonds des Archives de l'Etat de Neuchâtel et ceux de la Ville, les

⁸ Voir William Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Editions Victor Attinger, 1926, p. 513.

⁹ Jacques Rychner, « Les archives de la Société typographique de Neuchâtel... », *art. cit.*, p. 108.

¹⁰ *Ibid.*, p. 109.

¹¹ *Ibid.*, p. 120.

¹² Jacques Rychner, dans l'article précité sur les archives, mentionne encore quelques documents perdus.

fonds Anisson-Duperron et de la chambre syndicale des imprimeurs et libraires et d'autres fonds de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

Nous présentons le plan de la recherche, afin d'expliquer notre cheminement. La première partie, intitulée « un environnement économique sous contrôle », propose, dans une perspective économique, une comparaison de la censure en France, à Avignon et à Neuchâtel. Tout d'abord nous nous concentrons sur les mécanismes de régulation de la production imprimée et du milieu professionnel mis en place en France. Il montre également l'étonnante contradiction des rapports noués entre l'Etat absolutiste et les Lumières. Les préoccupations du pouvoir à l'égard de l'art typographique et de la circulation des imprimés sont doubles. D'un côté, il s'agit de développer la propagande royale en octroyant des pensions ou en favorisant la création d'institutions d'intérêt public. De l'autre, il doit prendre des mesures pour réguler la production grâce au mécanisme des privilèges, contrôler les frontières pour empêcher l'importation de livres étrangers et, enfin, surveiller les presses régionales. On assiste alors, dans le second XVIII^e siècle, dans le sillage de l'édifice monarchique construit par Colbert, puis par Bignon, à la mise en place d'une politique, incarnée par Malesherbes entre 1750 et 1763, contrastant un système favorisant les audaces raisonnées, tolérant les idées neuves, mais pourchassant sans relâche les auteurs marginaux, les imprimeurs fragilisés et les vendeurs vulnérables. Ensuite nous présentons rapidement le cas d'Avignon où s'exerce une censure discrète qui profite aux imprimeurs et libraires. Ceux-ci s'épanouissent dans un environnement économique vitalisé par l'absence de répression des autorités. Il est intéressant d'exposer le cas de la cité des Papes puisque celle-ci présente, dans ses rapports aux imprimés, des caractéristiques similaires à la Principauté de Neuchâtel. Enfin nous posons les jalons d'une histoire de la censure en terres neuchâteloises. L'originalité de cette censure réside, après l'établissement d'une autorité dépendante du prince en 1750, dans le dialogue entre la Ville, où elle est exercée depuis 1733, et l'Etat. La surveillance s'effectue conjointement sur les imprimeurs et sur les textes. Elle est renforcée par l'attitude, parfois envahissante, des voisins bernois et français qui observent attentivement les presses neuchâteloises et par un contrôle *a posteriori* des Pasteurs.

La deuxième partie aborde l'imprimerie et la librairie d'Ancien Régime principalement à Neuchâtel, puis en France, à Avignon et sur le marché helvétique. Nous avons consacré un chapitre à l'histoire de la STN en présentant ses fondateurs et en mettant l'accent sur quelques aspects financiers. Dans la mesure où elle est active entre 1769 et 1789, l'étude de la maison d'édition neuchâteloise permet de suivre les effets de la « seconde révolution du livre » qui débute peu après 1760¹³. Ceux-ci se manifestent par une augmentation du nombre des livres amorcée dès

¹³ Voir l'Annexe 5.

1750, ainsi que par une dilatation géographique du marché des imprimés et touchent plutôt la librairie que l'imprimerie. En effet, durant l'Ancien Régime typographique, les méthodes de production des imprimés se caractérisent par une stabilité de longue durée jusqu'en 1830, au moment de l'introduction de la mécanisation. Certains ateliers toutefois, bénéficiant d'un développement de leurs affaires, adoptent des stratégies de production protoindustrielles. Ces entreprises se distinguent par une domination du capital commercial sur l'ensemble du processus de publication et se profilent sur le marché européen, fortes de leur assise financière. Dans un contexte général dominé par une concurrence très vive, certains éditeurs situés à Avignon et en Suisse profitent de leur position et investissent dans les contrefaçons qu'ils redistribuent en France. Dès les années 1760, cette nouvelle conjoncture, marquée par la politique censoriale de la France et les mutations de la diffusion des imprimés, redessine les contours des structures des métiers du livre.

La troisième partie repose sur les acteurs du livre et leurs territoires. A l'aide d'exemples du fonds de la STN, nous dressons un panorama des hiérarchies socioprofessionnelles et géographiques des métiers du livre en tenant compte de l'évolution principale de la librairie et de l'imprimerie dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, notamment des questions économiques de la diffusion. Dans le cadre de ce développement, la figure marquante du commissionnaire joue un rôle important. En effet, celui-ci nous a servi de porte d'entrée dans l'étude des réseaux commerciaux mis en place par la maison neuchâteloise pour répondre à la dilatation géographique des marchés. L'analyse des correspondants de la STN permet de dresser une typologie très diversifiée des métiers qui s'adaptent parfaitement aux espaces. Nous mettons l'accent aussi sur deux intermédiaires, le négociant et le commissionnaire, dont certains traits préfigurent la profession à part entière qu'elle deviendra dans l'ère industrielle. Ils permettent de mieux comprendre l'adaptation inévitable de ces domaines d'activité à la librairie moderne.

La quatrième partie traite des réseaux du livre appréhendés grâce à l'utilisation de certains concepts d'analyses issus des sciences sociales, permettant de penser autrement les réseaux commerciaux du livre en distinguant les hiérarchies et les spécificités. Les professionnels du livre trouvent dans l'élaboration de liens spécialisés des réponses à la nouvelle géographie de leurs marchés. Eprouvés sur l'exemple du papier, denrée chère et compliquée à trouver, l'analyse permet de mesurer, sur un territoire de plus en plus vaste, l'efficacité des structures. L'examen final révèle le cœur du processus de diffusion de l'entreprise neuchâteloise.

II – L’HISTOIRE DU LIVRE, QUELQUES REPERES HISTORIOGRAPHIQUES

a) *Le livre, un objet d’étude convoité : entre bibliophiles, bibliographes et historiens*

Nous le constatons aujourd’hui encore avec les débats que suscite le projet de numérisation de Google et la constitution de sa bibliothèque, le livre ne laisse personne indifférent. Il fascine, intrigue et irrite. Qu’est-ce qu’un livre ? En 1796, Kant formule l’interrogation dans la « Doctrine du Droit » de la *Métaphysique des mœurs*¹⁴ ; il établit une distinction cruciale entre le livre comme objet matériel et le livre comme discours adressé à un public. Le premier appartient à son acquéreur, le second demeure la propriété de son auteur et sa circulation est soumise aux exigences des textes législatifs. Il apparaît que chercher la définition de l’objet livre impose un passage par son histoire, et couvre donc un spectre chronologique impressionnant de cinq siècles. Cette dynamique des temps longs impose des contraintes de recherche basées sur des approches larges et pluridisciplinaires, avec un risque de cloisonnement. Ainsi l’Ancien Régime européen (XVI^e-XVIII^e siècles), à défaut d’histoire du livre, a vu se développer un intérêt pour l’histoire de l’imprimerie à dominante technique et professionnelle¹⁵, autant que celle de la production imprimée des siècles d’or de la renaissance des lettres. Celle-ci est affaire de spécialistes, d’amateurs très éclairés (bibliographes et bibliophiles) et de professionnels (libraires érudits, éditeurs scientifiques, bibliothécaires) qui travaillent en marge de l’histoire officielle et dont la reconnaissance des travaux par les historiens de la littérature ne va pas de soi. Jusque dans les années 1950, l’histoire littéraire et intellectuelle est exclusivement fondée sur l’étude des œuvres et des auteurs. Rappelons l’indignation de Lucien Febvre à propos de cette situation :

L’histoire du livre, *terra incognita*. Non que fassent défaut les travaux d’érudition (...). Mais (...) l’histoire de l’imprimerie n’est que trop rarement intégrée à l’histoire générale. Des historiens « littéraires » peuvent encore disserter à longueur de journée sur leurs auteurs sans se poser les mille problèmes de l’impression, de la publication, de la rémunération, du tirage, de la clandestinité, etc...¹⁶

Depuis quelques décennies, l’émergence du concept de « sciences humaines » et le rapprochement fécond entre l’histoire et la sociologie incitent les tenants de ces questionnements nouveaux à s’intéresser à l’un des fondements majeurs de l’histoire de la culture : le livre.

¹⁴ Emmanuel Kant, *Œuvres philosophiques*, III, *Les Derniers écrits*, édition publiée sous la direction de Fernand Alquié, Paris, Gallimard, 1986, pp. 551-553.

¹⁵ Voir le chapitre « Comment on écrit l’histoire du livre », dans Henri-Jean Martin, *Le Livre français sous l’Ancien Régime*, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la Librairie, 1987, pp. 11-28 ; Frédéric Barbier revient sur cette « protohistoire du livre » dans « Écrire *l’Apparition du livre* », postface à la nouvelle édition de l’ouvrage parue en 1999, pp. 537-546.

¹⁶ Lucien Febvre, extrait de la note introductive à l’article d’Henri-Jean Martin, « L’édition parisienne au XVII^e siècle : quelques aspects économiques », dans *Annales ESC*, 1952, p. 309.

b) *L'histoire du livre : une discipline jeune et dynamique*

Dans les recherches menées en sciences humaines et sociales, le livre occupe une place à part et, bien qu'il ait connu de profondes évolutions, il reste fréquemment associé dans la mémoire collective à un imprimé. C'est naturellement oublier son passé, puisqu'il a pris d'autres formes suscitant des commentaires¹⁷. Au XVIII^e siècle déjà, Prosper Marchand, libraire protestant français réfugié en Hollande, en publiant son *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie*¹⁸, témoigne de cet intérêt. A la même époque se manifeste chez certains contemporains un attachement marqué avec les éditions incunables prestigieuses¹⁹. La Révolution française exalte Gutenberg comme le premier artisan de la diffusion des Lumières en Europe. Le XIX^e siècle inspire une historiographie érudite et moins universaliste, plus orientée vers des traditions nationales. La recherche actuelle en histoire du livre, si elle s'inspire de l'ancienne tradition de la bibliographie analytique, s'est développée au cours des années 1960 en France à la suite de la publication du travail pionnier de Lucien Febvre et d'Henri-Jean Martin : *L'Apparition du livre*²⁰. Cet ouvrage constitue bien plus qu'une simple publication, puisqu'il a inspiré de nouvelles recherches qui ont transformé la vision que l'on avait de l'imprimé et de son histoire. En France, pourtant, la portée historiographique de cet ouvrage n'a pas été comprise d'emblée²¹. Seuls quelques comptes rendus sont consacrés à ce qui deviendra une œuvre majeure, notamment dans le monde anglophone, où, à l'initiative de Don F. Mac Kenzie, les problématiques de la bibliographie matérielle, née de l'étude des œuvres de Shakespeare au lendemain de la Première Guerre mondiale, réconcilient l'histoire littéraire et la bibliographie érudite²². Depuis quelques années, l'histoire du livre est devenue un territoire privilégié de l'historiographie contemporaine. Pour cerner au mieux son histoire, il apparaît qu'il faut surtout « envisager le livre dans le temps long de son existence, suivant la perspective la plus large et la plus globale qui soit, en

¹⁷ Jean-Dominique Mellot, « Qu'est-ce qu'un livre ? Qu'est-ce que l'histoire du livre ? Points de départ et perspectives », dans *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, Genève, II, 2006, pp. 5-6.

¹⁸ Prosper Marchand, *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie*, La Haye, chez la veuve Le Vier et Pierre Paupie 1740. Sur la vie du célèbre libraire et journaliste, on lira avec profit Christiane Berkvens-Stevelinck, *Prosper Marchand : la vie et l'œuvre (1678-1756)*, Leyde-New York, E.J. Brill, 1967 ; et du même auteur, sur la question du lien entre Marchand et l'histoire du livre, *Prosper Marchand et l'histoire du livre : quelques aspects de l'érudition bibliographique dans la première moitié du XVIII^e siècle, particulièrement en Hollande*, Brugge, Drukkerij Sinte Catherina, 1978.

¹⁹ Jean-Dominique Mellot, « Qu'est-ce qu'un livre ? ... art. cit., p. 7.

²⁰ Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1958. Sur l'histoire du projet lire la postface de Frédéric Barbier intitulée « Ecrire *L'Apparition du livre* », dans Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999, pp. 537-588 ; voir aussi Frédéric Barbier, « Henri-Jean Martin, ou qu'est-ce que l'histoire du livre ? », dans *Préfaces*, février-mars 1990, n° 17, pp. 103-112, et du même auteur, « 1958 : Henri-Jean Martin et l'invention de la "nouvelle histoire du livre" », dans Frédéric Barbier et Istvan Monok, *Cinquante ans d'histoire du livre, de l'Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et projets*, Budapest, Orszagos Széchnyi Könyvtar, 2009, pp. 7-26.

²¹ Henri-Jean Martin, *Les Métamorphoses du livre. Entretiens avec Jean-Marc Chatelain et Christian Jacob*, Paris, Albin Michel, 2004, pp. 53-99, ici, pp. 85-89.

²² Don F. Mc Kenzie, *La Bibliographie et la sociologie des textes* (e.o., *Bibliography and the sociology of texts*, London, The British Library, 1986), préface de Roger Chartier, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1991.

interrogeant ses usages sociaux, les enjeux économiques et politiques et les pratiques culturelles associées »²³, une perspective qui fonde la matrice caractéristique des recherches entreprises aujourd'hui en histoire du livre. L'orientation des recherches actuelles s'explique aussi par l'intérêt croissant que suscite l'invention de l'imprimerie à caractères mobiles à ses débuts²⁴.

Dans les années 1960, influencée par l'histoire économique et sociale, l'histoire du livre française a développé une approche centrée sur la conjoncture de la production imprimée et sur les milieux professionnels de l'imprimé²⁵. Ainsi, le schéma général de la production et de la consommation des livres sur des longues périodes occupe les historiens. Henri-Jean Martin dans la préface à la réédition de son livre *Histoire et pouvoirs de l'écrit* résume ainsi la trajectoire prise par les historiens français :

Trop souvent jusque-là, les chercheurs français avaient abordé l'histoire du livre dans une perspective de l'économie et de la société. Ils s'étaient efforcés de repérer les groupes sociaux où se recrutaient les auteurs et les lecteurs, mais ne s'étaient pas souciés de comprendre les relations que ces derniers entretenaient avec les livres à travers le prisme de leurs connaissances et de leurs expériences²⁶.

La différence est là. Basées sur la production autorisée, les études françaises ne tiennent initialement pas compte de celles provenant de l'étranger et donc du commerce clandestin. De leur côté, certains historiens américains (Robert Darnton, Robert Dawson, Raymond Birn) ont nuancé le diagnostic français porté sur la production et la circulation du livre dans le royaume en démontrant l'importance de la production des presses étrangères qui alimentent le marché français en livres prohibés²⁷. Un phénomène qui remonte à la période de la Réforme, comme le souligne Roger Chartier :

Dès le XVI^e siècle des éditeurs étrangers, installés sur le pourtour des frontières mais aussi ailleurs alimentent le marché français de titres [...] clandestinement importés. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, il est possible qu'un livre français sur deux ait été édité en dehors du royaume. Cette édition française hors de France a eu des effets décisifs. Elle a profondément modifié les conditions mêmes de l'activité

²³ Jean-Dominique Mellot, « Qu'est-ce qu'un livre ? Qu'est-ce que l'histoire du livre ? ... » *art. cit.*, p. 6.

²⁴ On mesure mieux l'importance de cette dernière en lisant Frédéric Barbier, *L'Europe de Gutenberg. Le livre et l'invention de la modernité occidentale*, Paris, Belin, 2006.

²⁵ Parmi les productions majeures pionnières d'alors il faut mentionner François Furet et alii, *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, 2 tomes, Paris – La Haye, Mouton, 1968-1970 et Robert Estivals, *La statistique bibliographique de la France sous la monarchie au XVIII^e siècle*, Paris, 1964. Pour une présentation de ces deux œuvres voir, Henri-Jean Martin, « Livre et Lumières en France à propos de travaux récents », dans Giles Barber et Bernhard Fabian (éd.), *Buch und Buchhandel im Europe im achtzehnten Jahrhundert*, Hambourg, E. Hauswedell, 1981, pp. 11-52, ici pp. 12-14.

²⁶ Henri-Jean Martin, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Albin Michel, 1996, p. VI.

²⁷ Robert Darnton, *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1991, du même, *Bobème littéraire et révolution. Le Monde des livres au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard-Seuil, 1983 ; Robert Dawson, *Confiscations at customs : banned books and the French booktrade during the last years of the Ancien régime*, Oxford, Voltaire Foundation, 2006.

éditoriale nationale, en fournissant un refuge aux imprimeurs français contraints à l'exil. [...] Longtemps, l'histoire française du livre a négligé cette production [...] oubliant son poids considérable²⁸.

La France s'avère être un terrain d'étude fécond, particulièrement au siècle des Lumières, comme le montrent les nombreuses contributions de Robert Darnton à propos du commerce clandestin des livres qui se diffusent dans une Europe où l'oralité prédomine. Car c'est là un paradoxe que rappelle avec justesse Daniel Roche lorsqu'il dit que « le livre n'est jamais seul, (...), il prend place dans un système général d'information où [sous l'Ancien Régime] l'oralité demeure dominante »²⁹.

Discipline neuve, mobilisant un faisceau d'approches économiques, techniques, culturelles, intellectuelles et sociales, l'histoire du livre s'épanouit petit à petit sur des territoires multiples englobant des centres d'intérêts, des méthodes, des sources ou des périodes diversifiés³⁰. Progressivement, l'institutionnalisation de la discipline dans les universités produit des effets escomptés sur la dynamique de la recherche avec le lancement successif d'histoires nationales du livre. Cette exigence de pratiques se traduit en France par la publication des volumes de *Histoire de l'édition française*, sous la direction d'Henri-Jean Martin et de Roger Chartier entre 1982 et 1986, plus tard rééditée³¹. Celle-ci s'appuie sur des travaux de chercheurs issus de centres reconnus : Ecole des Chartes, Ecole pratique des hautes études et Ecole des hautes études en sciences sociales, puis Institut d'histoire du livre ainsi que, dans le monde anglo-saxon, en 2002, le Center for the Study of Books and Media à Princeton en partenariat avec Oxford. L'Allemagne se dote d'un centre spécialisé à Wolfenbüttel intégré à la *Herzog August Bibliothek*. La création récente d'une chaire « Ecrit et cultures dans l'Europe moderne » au Collège de France, confiée à Roger Chartier témoigne de l'intérêt et des apports intellectuels de la discipline, ainsi que la force de son institutionnalisation³². La publication des quatre tomes de *L'Histoire de l'édition française* révèle toute la capacité d'une discipline qui, en proposant une synthèse de ses acquis, réussit à lever les cloisonnements inhérents à la spécialisation en se remettant souvent en question³³.

²⁸ Roger Chartier, « De l'histoire du livre à l'histoire de la lecture : les trajectoires françaises », dans Hans-Erich Bödeker (sous la dir. de), *Histoires du livre, nouvelles orientations. Actes du colloque des 6 et 7 septembre 1990, Göttingen*, Paris, IMEC-Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, pp. 23-45.

²⁹ Daniel Roche, « Le livre : un objet de consommation entre économie et lecture », dans Hans-Erich Bödeker (sous la dir. de), *Histoires du livre, nouvelles orientations... op. cit.*, pp. 225-240, ici, pp. 226-227.

³⁰ Entre autres et pour une synthèse d'histoire comparée, Jacques Michon et Jean-Yves Mollier (dir.), *Les Mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIII^e siècle à l'an 2000. Actes du colloque international de Sherbrooke 2000*, Saint-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001.

³¹ Roger Chartier et Henri-Jean Martin (sous la dir. de.), *Histoire de l'édition française*, 4 volumes, Paris, Promodis/Fayard, 1982-1986/1990. Le tome 2, *Le Livre triomphant 1660-1830*, Paris, Fayard, 1990, couvre la période durant laquelle la STN a commercé.

³² Roger Chartier, *Ecouter les morts avec les yeux*, leçon inaugurale au Collège de France le 11 novembre 2007, Paris, Collège de France/Fayard, 2008.

³³ Roger Chartier, « De l'histoire du livre à l'histoire de la lecture... » *art. cit.*, pp. 25-26.

Soucieux d'élargir les perspectives, Henri-Jean Martin, qui prônera les vertus du comparatisme en 1995³⁴, s'efforce rapidement de replacer la discipline à travers les âges dans une interrogation étendue à l'écriture et à la communication sociale dans *Histoire et pouvoirs de l'écrit* publié en 1988. Cet ouvrage exprime les préoccupations majeures de l'historien qui dira plus tard « que le sort de l'écriture ne pouvait être envisagé que dans une étude générale des systèmes de communication et des rapports qu'entretiennent l'écriture et la parole »³⁵.

c) *L'histoire du livre à l'heure de l'histoire de la communication et des médias*

La communication et son histoire deviennent rapidement un autre terrain d'études fécond. Elle s'incarne dans la lecture, l'écriture, l'étude des textes et dans les processus de diffusion de ses matériaux. Dans le sillage des travaux d'Henri-Jean Martin, en France, Roger Chartier, Frédéric Barbier ou Jean-Yves Mollier ont lancé des chantiers de recherches, dans un environnement intellectuel enrichi depuis par des travaux venus d'Angleterre, d'Allemagne, des Etats-Unis ou d'Italie. De l'étude « du petit monde des colporteurs »³⁶ au développement spectaculaire de méthodes mettant l'accent sur la réception et la consommation des textes ou les écarts socioculturels dans le choix des lectures, l'histoire du livre envahit le champ de l'histoire de la communication et des médias³⁷.

L'histoire du livre, discipline jeune, s'est développée dans différents pays adoptant des perspectives variées. Exigeante pour ses chercheurs parce que carrefour disciplinaire, elle se nourrit des apports de la recherche en histoire économique, sociale, politique et culturelle. La publication de *Lumières du Nord. Imprimeurs, libraires et « gens du livre » dans le nord au XVIII^e siècle (1701-1789)*³⁸ en 2002 marque les premiers jalons d'une étude d'envergure sur le « petit monde du livre » comme le désigne Henri-Jean Martin. Conçu comme un dictionnaire prosopographique, il s'agit d'un véritable recensement de tous les protagonistes intervenant dans les activités liées à l'imprimé. C'est l'occasion pour Frédéric Barbier, dans l'introduction, de dresser un bilan historiographique de l'histoire du livre au siècle des Lumières. Il reconnaît qu'en dépit de leur abondance, « les travaux sur le monde des professionnels de l'imprimé ne permettent pas

³⁴ Henri-Jean Martin, « Pour une histoire comparative du livre. Quelques points de vue », dans Hans-Erich Bödeker (sous la dir. de), *Histoires du livre, nouvelles orientations...* op. cit., pp. 417-432.

³⁵ Henri-Jean Martin, *Les Métamorphoses du livre...* op. cit. pp. 227-228.

³⁶ Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Michel Vangheluwe (avec la collaboration de), *Lumières du Nord. Imprimeurs, libraires et « gens du livre » dans le Nord au XVIII^e siècle (1701-1789). Dictionnaire prosopographique*, Genève, Droz, 2002, p. 9 ; voir aussi Frédéric Barbier, Sabine Juratic, Annick Mellerio, *Dictionnaires des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris 1701-1789*, tome I, A-C, Genève, Droz, 2007.

³⁷ Frédéric Barbier et Catherine Bertho-Lavenir, *Histoire des médias : de Diderot à internet*, 3^{ème} édition revue et complétée, Paris, Armand Colin, 2003.

³⁸ Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Michel Vangheluwe (avec la collaboration de), *Lumières du Nord. Imprimeurs, libraires et « gens du livre »...* op. cit.

d'aboutir à une vision d'ensemble»³⁹. Des travaux parallèles sont lancés à Lyon et à Paris en attendant les autres régions de France. Une fois achevées, ces études offriront un panorama exceptionnel sur les professionnels du livre au siècle des Lumières en France.

D'autres chantiers sont ouverts comme ceux initiés par Roger Chartier sur la lecture⁴⁰ puis sur la culture écrite⁴¹. Amorcée lors de la publication de l'essai *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, la réflexion initiale de l'historien s'achèvera avec la publication d'une synthèse en 1999 sur l'*Histoire de la lecture dans le monde occidental*⁴². Ces questionnements, dont certains sont issus des réflexions des *Origines culturelles de la Révolution française*⁴³, conduisent Roger Chartier à porter un intérêt grandissant aux mutations des textes qui préfigurent l'orientation de l'intitulé de la chaire qu'il occupe au Collège de France, « Écrit et cultures dans l'Europe moderne ».

Dans sa longue mutation, l'histoire du livre atteint actuellement un tournant méthodologique significatif⁴⁴, qui s'attelle à une tâche difficile : réunir en un tout cohérent les « histoires » liées à celle du livre dans le but ultime de former une histoire globale du média. Sur la base des résultats de colloques⁴⁵, traitant respectivement des réseaux et des pratiques du négoce de librairie et du commerce de la librairie en France, ces travaux illustrent parfaitement cette volonté d'histoire globale. La tradition a longtemps été de conduire l'histoire du livre dans un cadre géographique restreint, un espace limité. Or, l'aventure de *l'Histoire de l'édition française* a clairement montré qu'il est difficile d'appréhender une histoire totale du livre⁴⁶. Elle a tout de même suscité des tentatives analogues puisque depuis l'an 2000, les synthèses d'histoire nationale du livre se sont enrichies de nouvelles contributions⁴⁷.

³⁹ *Ibid.*, p. 16.

⁴⁰ Roger Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Editions du Seuil, 1987.

⁴¹ Roger Chartier, *Inscrire et effacer. Culture écrite et littérature (XI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Gallimard-Seuil, 2005.

⁴² Roger Chartier et Guglielmo Cavallo (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Le Seuil, 1999.

⁴³ Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, avec une postface inédite de l'auteur, Paris, Editions du Seuil, 2000.

⁴⁴ Frédéric Barbier, « D'une mutation l'autre : les temps longs de l'histoire du livre », dans *Revue Française d'histoire du livre*, n^{os} 106-109, Genève, Droz, 2000, p. 7-18.

⁴⁵ Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI^e-XIX^e siècles*, Actes du colloque de Lyon (ENSSIB, Ecole Nationale des Chartes, CNRS/Institut d'histoire moderne et contemporaine automne 1993, Paris, Klincksieck, 1996 et Jean-Yves Mollier (dir.), *Le Commerce de la librairie en France au XIX^e siècle : 1798-1914*, Actes du colloque de l'Université de Versailles /Saint Quentin-en-Yvelines, Centre d'histoire culturelles des sociétés contemporaines 27-30 novembre 1996, Paris, IMEC, 1997.

⁴⁶ Perspective adoptée par Frédéric Barbier, *Histoire du livre*, Paris, Armand Colin, 2000.

⁴⁷ Comme le souligne Sabine Juratic, « De la prosopographie des libraires à l'étude des réseaux du livre : bilan et perspectives de recherche », dans Frédéric Barbier et Istvan Monok, *Cinquante ans d'histoire du livre... op. cit.*, pp. 235-252, ici p. 238.

d) Une histoire du livre helvétique est-elle possible ?

L'histoire du livre est peu reconnue en Suisse en dépit de quelques travaux régionaux de bonne qualité comme l'*Histoire de la littérature en Suisse romande*⁴⁸. C'est principalement vers la tradition française que la Suisse romande s'est tournée pour trouver son inspiration scientifique. A l'échelle nationale, l'histoire du livre ou de l'édition n'est guère développée, bien qu'elle soit loin d'être inexistante comme en témoigne une récente synthèse publiée par Johannes Frimmel⁴⁹. Elle fonctionne selon le principe des axes de recherches régionaux. En 2001, dans un article retraçant les perspectives nouvelles en histoire culturelle, François Vallotton signale le peu d'intérêt qu'a suscité l'histoire de la réception des textes dans l'espace helvétique en dépit des résultats obtenus par Rudolf Schenda à Zurich⁵⁰. Le caractère fédéraliste et multilingue du pays a obligé les historiens culturels à se cantonner soit à une période spécifique soit à un espace géographique particulier. De sorte que l'histoire du livre en Suisse, très en retard, reste une parente pauvre de l'historiographie nationale, malgré des évolutions indéniables⁵¹. La langue de publication des chercheurs encourage peu les échanges alors que nombre de monographies locales ou régionales mettent en évidence l'existence d'une richesse documentaire qui ne demande qu'à être exploitée⁵². On peut citer quelques exemples centrés sur l'imprimerie et la librairie dans toute la riche production helvétique.

A Genève, Michel Porret contribue à une meilleure connaissance de l'histoire de la censure au XVIII^e siècle⁵³. Ses études complètent parfaitement celles menées par Georges Bonnant sur le livre genevois à l'échelle européenne⁵⁴. Alfred Messerli a livré un portrait saisissant du colporteur aveugle Jonas Birrer qui travaille, au début du XIX^e siècle, pour la maison zurichoise Orell Füssli

⁴⁸ Roger Francillon (publiée sous la direction de), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, 4 vol. Lausanne, Editions Payot, 1996-1999, et plus particulièrement tome I, *Du Moyen Âge à 1815*, Lausanne, Editions Payot, 1996, pp. 204-223.

⁴⁹ Johannes Frimmel, « Buchgeschichte im Zentrum Europas : Ungarn, Tschechien, die Slowakei, Slowenien, Kroatien, die Schweiz, Österreich », dans Frédéric Barbier et Istvan Monok, *Cinquante ans d'histoire du livre... op. cit.*, pp. 183-197, ici pp. 192-194.

⁵⁰ Sur cette évolution, voir François Vallotton, « L'histoire du livre et de l'édition ou quelques nouvelles perspectives de recherche pour l'histoire culturelle », dans Hans-Ulrich Jost et Stéfanie Prezioso (édité par), *Relations internationales, échanges culturels et réseaux culturels*. Actes du colloque du 3^e Cycle romand d'histoire moderne et contemporaine (Lausanne-Fribourg, 8-23 février 2001), Lausanne, Editions Antipodes, pp. 29-41.

⁵¹ François Vallotton, « L'histoire du livre et de l'édition... » *art. cit.*, p. 32 ; voir aussi Rudolf Schenda, *Volk ohne Buch. Studien zur Sozialgeschichte der populären Lesestoffe 1770-1910*, Frankfurt am Main, Klostermann Verlag, 1970.

⁵² Jean-Daniel Candaux, « Imprimeurs et libraires dans la Suisse des Lumières », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005, pp. 51-68.

⁵³ Michel Porret, « Edition et combustion : les circonstances de la censure à Genève au XVIII^e siècle », dans *Annales Benjamin Constant*, n° 18-19, 1996, pp. 279-290 ; Michel Porret, « Le feu de la censure dans la Genève des Lumières : écrits séditieux, « bagatelles de Monsieur de Voltaire » et « livres remplis d'obscénités », dans Beat Schläpfer (publié sous la dir. de), *Swiss made : la Suisse en dialogue avec le monde*, Carouge, Genève, Editions Zoé, 1998, pp. 35-47.

⁵⁴ Georges Bonnant, *Le Livre genevois sous l'Ancien Régime*, Genève, Droz, 1999.

que Thomas Bürger a étudiée⁵⁵. Alors qu'à Fribourg, le très bel ouvrage d'Alain Bosson sur la production des ateliers typographiques fribourgeois posent les premiers jalons d'une recherche sur les imprimeurs locaux⁵⁶, Silvio Corsini a livré une étude convaincante sur le parcours du libraire et imprimeur lausannois Gabriel Grasset⁵⁷. De plus, on sait tout l'intérêt de ses travaux sur les fleurons typographiques pour l'identification des éditions et des imprimeurs⁵⁸. Hermann Strehler a travaillé sur l'imprimerie dans les Grisons pour en présenter un panorama général entre le XVI^e et le XX^e siècle⁵⁹. Zurich a bénéficié de l'exposition organisée par la Zentralbibliothek pour mettre en évidence six siècles de présence de l'imprimerie dans le canton⁶⁰. En Suisse romande, les anniversaires sont aussi propices à la parution d'études, mais elles restent limitées à un canton⁶¹. Enfin, il faut mentionner les travaux menés à Neuchâtel par Robert Darnton, Michel Schlup, Jacques Rychner et d'autres sur la base des archives de la Société typographiques de Neuchâtel⁶². Grâce à elles, l'histoire des réseaux européens de la circulation de l'imprimé est bien documentée pour le second XVIII^e siècle. Le fonds continue à susciter les études de nombreux chercheurs suisses comme étrangers.

Peut-être serait-il temps d'amorcer une histoire du livre en Suisse romande avant de s'attaquer à un chantier plus vaste : celui d'un dialogue trilingue autour d'une histoire générale de l'imprimerie en Suisse ? Car comme le souligne François Vallotton, « le dynamisme de l'édition suisse ne se limite pas qu'à la région francophone »⁶³.

⁵⁵ Alfred Messerli, « Der Bauer und der Bücherman. Erinnerungen des blinden Kolporteurs Jakob Birrer », dans *Librarium*, 34 Jg., 124, 1991, pp. 103-122 ; Thomas Bürger, *Aufklärung in Zürich : die Verlagsbuchhandlung Orell, Gessner, Füssli & Comp. in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts, mit einer Bibliographie der Verlagswerke 1761-1798*, Francfort, Buchhändler-Vereinigung, 1997.

⁵⁶ Alain Bosson, *L'Atelier typographique de Fribourg (Suisse). Bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816*, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, 2009.

⁵⁷ Silvio Corsini, *Fieffé fripon ou libraire de génie ? La percée de François Grasset à Lausanne, 1754-1767*, mémoire de licence dact., Université de Lausanne, 1984.

⁵⁸ Silvio Corsini, *La Preuve par les fleurons ? Analyse comparée du matériel ornemental des imprimeurs suisses romands 1775-1785*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 1999.

⁵⁹ Hermann Strehler, *Die Buchdruckerkunst in die Drei Bünden*, Coire, Gasser & Eggerling, 1971.

⁶⁰ *Zeugnisse des Zürcher Buchdrucks aus sechs Jahrhunderten : 21. Juni bis 1. Oktober 1977*, Zurich, Zentralbibliothek, 1977.

⁶¹ Sur Neuchâtel, Jacques Rychner et Michel Schlup (publiées par), *Aspects du livre neuchâtelois*. Etudes réunies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1986 ; sur Vaud, Silvio Corsini (sous la direction de), *Le Livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'imprimerie 1493-1993*, Lausanne, Payot, 1993 ; sur Fribourg, Alain Bosson, *L'Atelier typographique de Fribourg... op. cit.* ; et sur Genève, Jean-Daniel Candaux et Bernard Lescaze (publiés par), *Cinq siècles d'imprimerie genevoise. Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève*, 2 tomes, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1980-1981.

⁶² Afin d'éviter d'alourdir inutilement l'appareil de notes, nous renonçons à citer l'ensemble des travaux de ces auteurs. Ceux-ci se trouvent dans la bibliographie à la fin de cette étude.

⁶³ François Vallotton, « La Suisse, un modèle éditorial spécifique ? », dans Jacques Michon et Jean-Yves Mollier (dir.), *Les Mutations du livre et de l'édition dans le monde ... op. cit.*, pp. 280-288., ici, p. 281.

e) *Les apports historiographiques des archives de la STN*

La découverte, puis l'exploitation des archives de la STN a largement contribué à renouveler nos connaissances sur le monde de l'imprimé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Leur mise en valeur est d'abord assurée par des chercheurs locaux (Charly Guyot, John Jeanprêtre puis Jacques Rychner et Michel Schlup) et, dès le milieu des années 1960, du monde entier en particulier américains (Robert Darnton, Robert Dawson ou Thierry Rigogne). Pierre Grosclaude les utilise pour rédiger son importante biographie de *Malesherbes, témoin et interprète de son temps* publié en 1961⁶⁴. Leur exploitation révèle un pan des pratiques de la contrefaçon aux marges du royaume de France, une situation comparable à celle des imprimeurs d'Avignon. Ces activités connaissent un succès grandissant au fur et à mesure que se durcissent les règlements des autorités françaises. Mais la France n'est pas le seul espace intéressant pour la STN, puisque ses marchés s'étendent de la Baltique au Sud de la péninsule ibérique et de Naples à Stockholm. Si Robert Darnton s'intéresse au domaine de la production et de la diffusion, Jacques Rychner effectue ses recherches sur les ouvriers et leurs conditions de travail dans l'atelier, dont le fonds fourni un bon aperçu. L'un et l'autre se distinguent ainsi par des travaux renouvelant profondément deux des volets de l'histoire du livre, le domaine de la production et de la diffusion et celui de la typographie.

Sauvés par l'opiniâtreté d'André Bovet, triés dans un premier temps par Eddy Bauer et James Guinchard, puis dès 1946 par John Jeanprêtre, mis en valeur par des travaux d'historiens, les papiers de la STN livrent des informations remarquables sur la production et le commerce du livre à la fin de l'Ancien Régime. Cette « mémoire retrouvée » permet de faire revivre une partie de la scène typographique et intellectuelle neuchâteloise, comme européenne, et continue à stimuler la recherche dix-huitiémiste. De manière incontestée, nos connaissances des étapes de l'économie du livre sous l'Ancien Régime se sont considérablement étoffées et enrichies grâce à l'apport des recherches menées dans le fonds de la Société typographique de Neuchâtel.

⁶⁴ Pierre Grosclaude, *Malesherbes : témoin et interprète de son temps*, Paris, Fischbacher, 1961.

III – UN TERRITOIRE TOURNE VERS L'EXTERIEUR : GEOGRAPHIE, INSTITUTIONS POLITIQUES ET ECONOMIE

a) *La principauté de Neuchâtel : cadre géographique*

Situé dans la chaîne et au pied du Jura, le territoire neuchâtelois est composée de deux parties géographiquement bien distinctes l'une de l'autre : le Haut, souvent appelé la Montagne, et le Bas appelé aussi le Littoral. Lié au réseau fluvial rhénan via le lac de Bienne et l'Aar par la Thielle à l'est, au lac de Morat par la Broye au sud-est, et à l'ouest par le port d'Yverdon, le lac est une voie de communication économique de première importance. Les axes de circulation principaux sont la « route du Vignoble » près des rives entre Thielle et Vaumarcus et la « route de France » qui passe par le Val-de-Travers via l'étroit passage de la Clusette⁶⁵ pour rejoindre Noiraigue et s'enfoncer le long de l'Areuse jusqu'à Saint-Sulpice. La route qui relie Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds reste majoritairement empruntée pour des liaisons internes⁶⁶. Jusqu'à l'arrivée au pouvoir du Prince Berthier en 1806, le réseau routier neuchâtelois est fortement soumis aux contraintes naturelles⁶⁷ et les plaintes pour insuffisance d'entretien des routes sont nombreuses⁶⁸. De fait, les négociants et marchands neuchâtelois privilégient surtout les déplacements par voie d'eau. Nombre de marchandises sont véhiculées par ce biais, malgré les dangers inhérents pour les colis fragiles ; ainsi le livre est transporté en balles sur les lacs et les cours d'eau. Un procédé que la Société typographique de Neuchâtel utilise couramment entre Neuchâtel et Morat où se trouve le commissionnaire Jean-Jacques Haberstock. Les bateliers empruntent aussi, par le port d'Yverdon, le canal d'Entreroches grâce à un ingénieux système d'écluses et atteignent Cossonay, ce qui facilite ainsi les échanges avec l'arc lémanique⁶⁹. Les coûts sont moins élevés et la durée du trajet raccourcie. A la fin du XVII^e siècle, les autorités de la Ville se prononcent sur la construction d'un nouveau port dont la réalisation peine à se concrétiser⁷⁰. Le professeur

⁶⁵ Voir Jean Courvoisier, « La Clusette. Contribution à l'histoire d'un tronçon de route », dans *Musée neuchâtelois*, 1970, pp. 97-124 et pp. 156-171 ; Voir la carte de situation géographique en Annexe 1.

⁶⁶ Voir Philippe Henry, *Crime, justice et société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle (1707-1806)*, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1984, pp. 35-38.

⁶⁷ Les mentions de réparation des routes neuchâteloises sont nombreuses. Par exemple AEN, MCE 33/80, pp. 237-238, 2 juillet 1736. « Sur la représentation faite à l'occasion du mauvais état dans lequel les chemins de Neuchâtel au Val-de-Ruz tant du côté de Valangin que du côté de Fenin se trouvent, en telle sorte que les chars ni peuvent passer sans danger... ».

⁶⁸ Jean Courvoisier, « La Clusette. Contribution... » *art. cit.*, pp. 99-100 surtout. Sur l'état désastreux de certaines voies et sur l'amélioration sous le régime Berthier voir aussi du même, *Le Maréchal Berthier et sa Principauté de Neuchâtel (1806-1814)*, Neuchâtel, A la Baconnière, 1959, pp. 243-255, enfin pour une vision synthétique et historique dans une chronologie longue, Philippe Henry *et alii*, *Routes neuchâteloises. Vouloir, construire, utiliser, prévoir*, Neuchâtel-Hauterive, Editions Gilles Attinger, 1995, en particulier les pp. 42-51.

⁶⁹ Paul-Louis Pelet, *Le Canal d'Entreroches : histoire d'une idée*, Lausanne, F. Rouge, 1946.

⁷⁰ Voir Charly Guyot, *Neuchâtel. Histoire d'une cité*, Neuchâtel, Imprimerie P. Attinger, 1946, pp. 123-125. Sur le « problème du port » voir Eddy Bauer, Jacques Béguin, René Jaun, Arthur Studer et René Thévenaz (avec des monographies de), *Neuchâtel et le Seyon*, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1943, pp. 47-55.

Bertrand, l'un des associés de la STN, possède à l'angle de la rue des Epancheux⁷¹ et de celle du Bassin un immeuble idéalement situé. C'est au rez-de-chaussée de cette maison que la STN déménage ses presses en 1770 lorsque ses affaires commencent à prendre de l'ampleur.

La position géographique de Neuchâtel est particulièrement enviable, car elle est située sur les principaux axes de communication européens. Malgré cela, la principauté n'est dotée que de routes rudimentaires, peu entretenues et difficiles d'accès en hiver. La précarité des communications n'empêche pas un trafic postal interne bien organisé. La principauté de Neuchâtel est un passage obligé pour les transactions commerciales entre la Suisse et la France⁷² et un relais fondamental sur la route de Paris à Soleure où réside l'ambassadeur du royaume de France. Cette position stratégique, la famille Fischer de Berne, qui assurait depuis Neuchâtel le service postal vers l'extérieur depuis 1695⁷³, en avait bien compris l'intérêt économique.

⁷¹ Il s'agit de l'actuelle rue Saint-Honoré, voir le plan en Annexe 2.

⁷² Cela est valable pour le commerce d'indiennes, voir Pierre Caspard, *La Fabrique-Neuve de Cortailod (1752-1854). Entreprise et profit pendant la révolution industrielle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979, pp. 28-29.

⁷³ Voir Philippe Favarger, *La Noble et vertueuse Compagnie des Marchands de Neuchâtel*, Neuchâtel, Imprimerie Wolfrath & Sperlé, 1913, pp. 255-261. Sur le fondateur de ce service postal voir Hans Braun *et alii*, *Beat Fischer (1641-1698). Der Gründer der bernischen Post*, Berne, Burgerbibliothek et Stämpfli, 2004. Beat Fischer von Reichenbach acquiert la concession de la poste bernoise en 1675. Grâce à de nombreux contrats conclus avec d'autres cantons et avec l'étranger, la poste bernoise est devenue la plus importante et la plus prospère entreprise postale de la Confédération et un des services de courrier les plus rapides d'Europe. Voir Hans Braun, « Beat Fischer von Reichenbach », *Dictionnaire historique de la Suisse*, vol. 5, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 2006, p. 6.

Survол de l'histoire politique de la principauté entre 1707 et 1789

Le 3 novembre 1707 la sentence prononcée par le « tribunal » des Trois-Etats⁷⁴ attribue la souveraineté de Neuchâtel au roi de Prusse Frédéric I^{er}. C'est à la suite du décès de Marie de Nemours⁷⁵, le 16 juin 1707, qu'est lancée la course à sa succession. Dans cet épisode se superposent, avec une inégale efficacité, les candidatures d'anciens prétendants comme le prince de Conti et celles de nouveaux aspirants comme le roi de Prusse. Sur fond de guerre de succession au trône d'Espagne à l'échelle de l'Europe, le territoire neuchâtelois est devenu, lui aussi, un enjeu. Depuis 1701, en effet, les monarches européens s'entre-déchirent pour la moindre couronne, de sorte que Neuchâtel, que rien ne voue à pareille destinée, se retrouve au cœur d'un imbroglio qui la dépasse. Les tenants des arguments du droit successoral, sur lesquels les prétendants s'appuient, sont contrés par les pressions exercées par les cantons suisses dont Berne est le chef de file. LL.EE. luttent avec efficacité contre l'influence française, afin que la nomination éventuelle du prince de Conti soit mal perçue⁷⁶. En effet, la succession, comme le rappelle Jean-Pierre Jelmini, « est loin d'être une affaire purement intérieure à la principauté ; au contraire, elle va devenir la lice symbolique des tensions européennes »⁷⁷.

La situation trouve son épilogue dans un procès qui voit le « tribunal » des Trois-Etats octroyer la couronne tant convoitée au roi de Prusse Frédéric I^{er} de Hohenzollern. Diversement appréciée par les historiens⁷⁸, la sentence du 3 novembre 1707 donne aux Neuchâtelois un souverain éloigné. La principauté gagne certainement en indépendance grâce au régime d'union personnelle qui l'unit au roi de Prusse⁷⁹. Ce dernier reconnaît implicitement la base des libertés

⁷⁴ Sur les détails du procès de 1707 voir Jean-Pierre Jelmini, « Le procès de 1707 », dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 2, *De la Réforme à 1815*, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 1991, pp. 58-65. Personne ne remet en cause la légalité d'une procédure qui revient au tribunal. En 1694, au moment où le tribunal a eu à trancher parmi les prétendants à la succession de l'abbé d'Orléans, il n'a accordé l'investiture à Marie de Nemours que sous la condition de l'inaliénabilité de l'Etat, exprimée dans l'acte d'attribution du 8 mars 1694. On lira aussi Adrian Bachmann, *Die preussische Sukzession in Neuchâtel: ein ständisches Verabren um die Landeshererschaft im Spannungsfeld zwischen Recht und Utilitarismus (1694-1715)*, Zurich, Schulthess Polygraphischer Verleger, 1993.

⁷⁵ Marie d'Orléans, duchesse de Nemours (1625-1707), épouse d'Henri II de Savoie, duc de Nemours, s'était vu attribuer la principauté par le tribunal des Trois-Etats. Voir Rémy Scheurer, « L'évolution politique de la Réforme à 1707 », dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 2, *De la Réforme à 1815...* *op. cit.*, pp. 22-53, ici surtout les pages 24-27.

⁷⁶ François-Louis de Bourbon, prince de Conti (1664-1709), dit le Grand Conti fait partie des prétendants admis à la succession en qualité d'héritier testamentaire de l'abbé d'Orléans.

⁷⁷ Voir Jean-Pierre Jelmini, « La mort de Marie de Nemours et les problèmes de sa succession », dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 2, *De la Réforme à 1815...* *op. cit.*, p. 57. Voir aussi Jean-Pierre Jelmini, « Le procès de 1707 », dans *ibid.*, pp. 60-61, l'auteur fournit la liste des prétendants écartés de la succession et la liste de ceux qui ont été admis.

⁷⁸ Voir Philippe Henry, *Crime, justice et société...* *op. cit.*, p. 44, note 42.

⁷⁹ Voir *ibid.*, pp. 48-51. Sur cette réalité, Wolfgang Stribny, *Die Könige von Preussen als Fürsten von Neuenburg-Neuchâtel (1717-1748). Geschichte einer Personalunion*, Berlin, Duncker & Humblot, 1998.

neuchâteloises : la souveraineté de l'Etat réside à Neuchâtel, selon les *Articles généraux*⁸⁰ présentés à Ernest de Metternich, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi de Prusse, par l'*Union des Corps et Communautés de l'Etat*. Une forte « tonalité contractuelle »⁸¹ se manifeste lors de l'investiture ; le contrat repose alors sur trois textes majeures : les *Articles généraux* auxquels les autorités de la Ville se référeront en 1766 lors de la tentative du roi de Prusse de les déposséder de l'inspection de l'imprimerie, les *Articles particuliers de la Ville et bourgeoisie de Neuchâtel* et les *Articles particuliers de la Bourgeoisie de Valangin*⁸². Si tout semble calme à Neuchâtel depuis le début du règne des Hohenzollern, il arrive que les relations tournent à l'aigre comme lors de l'affaire dite de « la ferme des impôts » entre 1766 et 1768⁸³. Cette affaire est révélatrice des tensions qui opposent la Bourgeoisie de la Ville aux autorités de l'Etat. C'est dans ce contexte que la Seigneurie décide de reprendre la main en matière d'imprimerie depuis 1767. En effet, le roi de Prusse tente, par l'intermédiaire du commissaire Derschau chargé de défendre ses intérêts, d'écarter la Ville de l'inspection de la librairie⁸⁴. Sur ce point elle restera inflexible. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le chapitre consacré à la censure à Neuchâtel.

D'un point de vue stratégique⁸⁵, l'intérêt de Frédéric I^{er} de Prusse pour Neuchâtel cache une tentative de conquête de la Franche-Comté, qui n'aboutira pas. Mais l'affaire froisse Louis XIV qui masse ses troupes à la frontière sous les ordres du maréchal de Villars. Pour la principauté, elle a des conséquences durables qui l'éloignent sur le plan diplomatique de la France alors que sur les plans culturels et surtout économiques, le royaume passe pour un partenaire privilégié. Sur aucun des traités signés par le roi de France, Neuchâtel n'est reconnu comme pays allié des Confédérés. L'helvétisme des Neuchâtelois en souffre terriblement, surtout au moment

⁸⁰ Sur les circonstances dans lesquelles ceux-ci ont été rédigés voir Adrian Bachmann, « Les contrats de pouvoir de 1707 », dans *Musée neuchâtelois*, 2002, pp. 125-141.

⁸¹ L'expression est de Philippe Henry, « L'organisation du pouvoir sous le premier « régime prussien » », dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel, Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 2, *De la Réforme à 1815... op. cit.*, p. 68.

⁸² *Ibid.*, pp. 68-71.

⁸³ L'affaire est détaillée dans Gustave de Pury, « Un assassinat politique à Neuchâtel en 1768. L'avocat-général Gaudot », dans *Musée neuchâtelois*, 1875, pp. 199-204 ; 236-249 ; 292-296 et 1866, pp. 13-19. Pour mémoire rappelons que sous la pression de plus de 9'000 soldats bernois massés sur la frontière orientale, les Bourgeoisies de Valangin et de Neuchâtel cèdent et acceptent le verdict du Grand Conseil de Berne, tombé le 23 janvier 1768. Mais à peine acquise la soumission des Neuchâtelois, Frédéric II désigne Gaudot en qualité de lieutenant-gouverneur de la principauté. Ce dernier, à peine plus inspiré que le roi, rentre à Neuchâtel le jour même de l'échéance de l'ultimatum, le 24 janvier 1768, et tombe sous les coups d'une foule en colère. Voir aussi Alfred Godet, « Nouveau récit de la mort de l'avocat Gaudot », dans *Musée neuchâtelois*, 1892, pp. 47-50.

⁸⁴ « Plainte que Sa Majesté forme contre la Bourgeoisie de Neuchâtel, & sur lesquelles elle demande qu'il lui soit fait justice & satisfaction », dans *Procédure entre Sa Majesté le roi de Prusse comme prince souverain de Neufchatel et Valengin, acteur, d'une part. Et la Ville et Bourgeoisie de Neufchatel défenderesse, d'autre part. Instruite, par devant Leurs Excellences de Berne*, [Berne], [s.n.], 1767, pp. 3-5.

⁸⁵ Voir Emile Bourgeois, *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté (1702-1713)*, Paris, Ernest Leroux, 1887, pp. 11-26.

du renouvellement fastueux de l'alliance entre Louis XVI et les Confédérés en 1777⁸⁶. Au-delà de l'humiliation ressentie par des gens qui se disent volontiers de « Neufchâtel en Suisse », ce sont les commerçants qui en subissent les conséquences les plus néfastes, puisqu'ils sont d'autorité exclus des avantages accordés aux marchands suisses et à leurs alliés en France.

L'ouverture culturelle et le développement économique de la principauté au siècle des Lumières contrastent avec l'immobilisme pesant des aspects politiques et institutionnels : la décision du « tribunal » des Trois-Etats inaugure une période de stabilité institutionnelle dans la continuité du système politique en vigueur depuis le XVI^e siècle. De fait, les acteurs politiques ne changent pas et l'autorité souveraine prussienne reste représentée à Neuchâtel par un gouverneur rarement présent⁸⁷. Cet officier, nommé par le roi, dirige les séances du Conseil d'Etat, arbitre les conflits, signe les arrêts, commande les milices du pays et préside « le tribunal des Trois-Etats ». Il partage le pouvoir avec un Conseil d'Etat qui a profité de l'interrègne de 1707 pour accroître ses prérogatives⁸⁸.

⁸⁶ Voir Philippe Gern, *Aspects des relations franco-suissees au temps de Louis XVI. Diplomatie. Economie. Finances*, Neuchâtel, Imprimerie Paul Attinger SA, 1970.

⁸⁷ Entre 1769 et 1789, période d'activité de la STN, deux gouverneurs ont exercé : le lieutenant-général Robert Scipion de Lentulus (1714-1786) entre 1768 et 1779 et le colonel puis lieutenant-général Louis Théophile de Béville (1734-1816) entre 1779 et 1806.

⁸⁸ Voir Philippe Henry, *Crime, justice et société... op. cit.*, p. 52. Sur l'histoire du Conseil d'Etat voir Rémy Scheurer, Louis-Edouard Roulet et Jean Courvoisier, *Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois. Des origines à 1945*, Neuchâtel, Chancellerie d'Etat, 1987.

b) Institutions et administration de la principauté et de la Ville de Neuchâtel

La principauté de Neuchâtel

Le Conseil d'Etat occupe au XVIII^e siècle une place dominante et centrale dans les institutions du pays. Ses tâches sont en revanche mal définies car ni les instructions générales de 1709⁸⁹, ni le règlement de 1768⁹⁰ ne contiennent d'éléments précis limitant le domaine et l'ampleur de l'intervention des conseillers. En fait, les compétences du Conseil s'affirment et s'étendent au cours du siècle dans tous les domaines importants⁹¹. Ses membres exercent la haute surveillance législative, administrative, judiciaire, financière et militaire de l'Etat sous le contrôle, parfois strict, du *General-Direktorium* de Berlin. Ils doivent composer aussi avec les groupes de pression telles les Bourgeoisies très à cheval sur le respect de leurs franchises. Celle de Neuchâtel est très active et elle participe, via son « exécutif », les Quatre-Ministres, à l'exercice de la censure des imprimés aux côtés de l'Etat⁹². En effet, en 1750, le Conseil d'Etat crée un poste à part entière de censeur qu'il confie « en principe » à un chef de juridiction⁹³.

L'esquisse d'un profil sociologique des conseillers d'Etat montre l'ancrage patricien de ses membres et renvoie à l'image d'une oligarchie conforme aux modèles de la Suisse urbaine contemporaine : 36 familles sont représentées dont les deux principales, Montmollin et Chambrier⁹⁴. Jalouses de leurs prérogatives, elles tendent à monopoliser le pouvoir⁹⁵, au détriment de la Vénérable Classe des pasteurs et des Bourgeoisies, deux membres influents de l'*Union des Corps et communautés de l'Etat* dont l'association définitive est signée le 11 août 1707⁹⁶.

⁸⁹ Voir Jules Jeanjaquet, « Instructions générales du roi au Conseil d'Etat, 1709 », dans *Musée neuchâtelois*, 1915, pp. 37-44.

⁹⁰ AEN, MCE 33/112, pp. 405-406, 19 septembre 1768. Il est fait mention des missions confiées par Sa Majesté au Conseil d'Etat dans sa volonté de le « rétablir dans toute l'autorité qu'il avait par ci-devant moyennant qu'il se fit une loi et une règle invariable d'observer ses devoirs dans toute leur étendue et avec toute l'attention possible ». La suite du texte n'est guère plus précise. Le gouverneur Lentulus soumettra le 28 novembre 1768 un règlement du Conseil d'Etat en 28 points, voir AEN, MCE 33/112, pp. 495-504, 28 novembre 1768.

⁹¹ Cette évolution s'entend dans une double dimension théorique et pratique des institutions très bien résumées dans Philippe Henry, « Le pays de Neuchâtel à l'époque de la naissance de la STN », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition... op. cit.*, pp. 36-38.

⁹² Voir le chapitre consacré à la censure à Neuchâtel.

⁹³ AEN, MCE 33/94, p. 667, 10 novembre 1750. Le gouverneur nomme le conseiller d'Etat et maire de Bevaix Guillaume de Merveilleux à ce poste. Le contrôle des imprimeurs de la Ville est assuré par le maire de Neuchâtel Jean-Pierre Brun d'Oleyres.

⁹⁴ Entre 1707 et 1806, date de la cession de Neuchâtel à la France.

⁹⁵ 76 des 96 conseillers (env. 80%) siégeant entre 1707 et 1806 proviennent de cette noblesse administrative, pour les chiffres voir Philippe Henry, « L'organisation du pouvoir... », *art. cit.*, p. 79.

⁹⁶ Le rôle joué par les Corps et Communautés est présenté dans Jean-Pierre Jelmini, « Le procès de 1707 », *art. cit.*, pp. 61-62. Sur leurs requêtes voir Philippe Henry, « L'organisation du pouvoir sous le premier "régime prussien" », dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel, op. cit.*, pp. 68-71. La Classe des pasteurs quittera l'*Union des corps et communautés* en 1768.

La Ville de Neuchâtel

Si le territoire de la Ville demeure stable sous l'Ancien Régime, le tissu urbain se développe vers le lac et vers l'est. Quelques riches bourgeois franchissent les murs d'enceinte de la vieille Ville et s'établissent dans le quartier résidentiel du Faubourg de l'Hôpital. La construction de l'Hôtel de Ville (1784-1790), réalisée grâce aux généreux legs de David de Pury à la Bourgeoisie de Neuchâtel en 1786, marque un déplacement du centre de gravité urbain. Ce transfert éloigne petit à petit le pouvoir politique de la Ville de celui de l'Etat situé au château.

Le cadre quotidien de la vie administrative de la principauté est celui des juridictions, seigneuries, châtelainies et autres mairies. Neuchâtel est placée sous le contrôle d'un maire désigné par le souverain. En contact étroit avec le Conseil d'Etat, dont il fait fréquemment partie, il veille au maintien de l'ordre public, à l'observation des directives gouvernementales et au bon exercice de la justice. Les autorités de la Ville et Bourgeoisie de Neuchâtel se composent de deux Conseils et d'un collège qui se partagent le pouvoir : le Petit Conseil ou Conseil des Vingt-Quatre, le Grand Conseil ou Conseil des Quarante et les Quatre-Ministres. Lorsqu'ils siègent ensemble, ces trois corps constitués forment le Conseil général de la Ville.

Le Petit Conseil est composé de 24 membres qui disposent de vastes compétences à la fois administratives et judiciaires. Lorsqu'il siège en qualité d'institution judiciaire, le Conseil est présidé par le maire, comme chef de la juridiction de Neuchâtel⁹⁷ ; il forme alors la seule cour du pays dont les juges ne sont pas nommés par le Conseil d'Etat. Quand il s'agit d'affaires touchant à la gestion communale, il est placé sous la présidence du maître-bourgeois-en-chef. Le Petit Conseil élit tous les maîtres-bourgeois de la Ville qu'il choisit exclusivement parmi les siens. Le pouvoir exécutif local, les Quatre-Ministres, comptent dans leur rang quatre maîtres-bourgeois sur les sept habilités à voter, ce qui montre la prépondérance du Petit Conseil dans la vie communale. A l'exception du maire de Neuchâtel, désigné par le Prince et faisant partie d'office du Petit Conseil, ses membres font d'abord carrière dans le Grand Conseil avant d'être élus au Petit Conseil.

Le Grand Conseil, né en 1522 sur le modèle des conseils de villes de la Confédération, est composé de quarante membres. Ses fonctions sont strictement limitées à des tâches de gestion communale et il est présidé par le maître-des-clefs-en-chef. Comme le Petit Conseil, le Grand Conseil est le seul responsable qui puisse désigner les deux maîtres-des-clefs du coffre, ce qui lui assure une prépondérance en matière de finances. Ceux-ci sont chargés de la bonne tenue du trésor et de la conservation des archives où sont consignés les droits et les devoirs de la Bourgeoisie. Le mode d'élection par cooptation assure aux conseillers un mandat à vie. Cette

⁹⁷ Voir Philippe Henry, *Crime, justice et société... op. cit.*, pp. 56-62.

caractéristique porte à croire que ce système politique complexe a été mis en place pour éviter l'introduction de nouveaux membres en son sein. Comme dans les villes suisses au XVII^e et au XVIII^e siècles, la tendance est à fermer l'accès à la bourgeoisie et par conséquent aux Conseils⁹⁸.

Le collège des Quatre-Ministres tient lieu de pouvoir exécutif de la Ville jusqu'en 1848. Ce corps, dont la composition varie avec le temps, compte de quatre à neuf personnes au XVIII^e siècle : deux maîtres-des-clefs, quatre maîtres-bourgeois et un banneret. Ses membres administrent et dirigent la police de la Ville. C'est à ce titre qu'ils interviennent dans les affaires d'imprimerie. Nous sommes moins bien renseignés sur la charge de banneret, dont nous ignorons la date de son intégration dans le collège. En revanche nous savons qu'il est désigné pour un mandat de six ans par la *Générale bourgeoisie*, institution qui comprend les bourgeois internes et externes⁹⁹, qui se réunit en principe tous les trois ans sous la présidence du maître-bourgeois-en-chef. A l'origine porte-bannière, puis chef militaire, il possède également des compétences civiles¹⁰⁰, donnant ainsi son avis sur les affaires traitées en Conseil et s'exprimant au nom de la bourgeoisie. Il tient donc un rôle précieux d'intermédiaire entre les bourgeois et les autorités, une sorte « d'homme du peuple » comme le rappelle Samuel de Chambrier¹⁰¹. Largement minoritaire au sein des Quatre-Ministres, il dispose toutefois d'un droit de veto qui semble déranger la quiétude des représentants des deux Conseils.

Dans les affaires d'imprimerie, les autorités locales sont secondées par les pasteurs qui, rassemblés en une « Classe » appelée aussi « Compagnie », exercent leur ministère dans 33 paroisses. Ils surveillent étroitement les bonnes mœurs et le respect de la religion à travers un réseau de consistoires paroissiaux et de quatre consistoires supérieurs d'appel¹⁰². Si la Classe fait les frais de la croissance de l'autorité du Conseil d'Etat au XVIII^e siècle, son influence reste pesante sur la vie quotidienne de la population neuchâteloise, sa police appuyant celle des Quatre-Ministres. Elle se considère comme responsable des affaires ecclésiastiques et ne tolère aucune

⁹⁸ Voir Katharina Simon-Munscheid et Albert Tanner, « Bourgeoisie », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, tome 2, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 2003, pp. 523-525.

⁹⁹ La distinction entre bourgeois internes et externes s'explique par l'augmentation progressive de la population résidant dans les villes où s'épanouissent habituellement les bourgeois. Certains d'entre eux, contraints de résider en dehors du périmètre du bourg (appelé *Burgzjehel*), deviennent de fait des bourgeois externes dont les droits se différencient quelque peu, Jean-Pierre Jelmini, « Bourgeoisies et communautés » dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel*, *op. cit.*, tome 2, p. 238.

¹⁰⁰ Voir François de Capitani et Hervé de Weck, « Banneret », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, tome 2, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 2003, pp. 4-5.

¹⁰¹ Samuel de Chambrier, *Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel*, Neuchâtel, Imprimerie Henri Wolfrath, 1840, pp. 311-312 : « Ses fonctions civiles sont respectables, ainsi que ses devoirs. Le conseil de ville décrète en 1596 : « que dans les assemblées de la générale bourgeoisie, personne ne pourrait y faire de propositions que par l'organe du Banneret, *qui est l'homme du peuple* ». Voir Jean-Pierre Jelmini, « Bourgeoisies et communautés » dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel*, *op. cit.*, tome 2, pp. 238-240.

¹⁰² Sur la présence de l'Eglise dans la société d'Ancien Régime, voir Michèle Robert, « Les nouvelles structures de l'Eglise », dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel*, *op. cit.*, pp. 282-299 ; sur les consistoires, Michèle Robert, « Les nouvelles structures... » *art. cit.*, pp. 289-291 ; de la même, « Le Consistoire, inquisition des Réformés ? », dans *Musée neuchâtelois*, 1986, pp. 9-22.

fausse note en matière d'édification morale de la population¹⁰³, et semble paralysée par la peur du scandale et le risque de contagion d'idées subversives dans la population¹⁰⁴. C'est pour cette raison qu'elle traque le moindre document suspect imprimé ou diffusé sur le territoire¹⁰⁵. La Classe ne trouvera pas toujours une oreille attentive auprès du souverain protestant que le « tribunal » des Trois-Etats a choisi. Ainsi, Frédéric II juge sévèrement certaines prises de position de l'Eglise neuchâtelaise qu'il estime sclérosée.

Tout ce qui peut contribuer à ébranler la foi du croyant doit être combattu, les imprimés irréligieux et leurs auteurs en tout premier lieu. Craignant de perdre son prestige face aux écrits des « petits philosophes », la Classe aspire à instaurer une censure répressive rigoureuse par ses consistoires. Elle n'hésite pas à intervenir et se manifeste régulièrement au moyen des prises de position sans ambiguïté.

¹⁰³ Michèle Robert, « Les nouvelles structures... » *art. cit.*, pp. 292-294. Le pouvoir civil et l'Eglise s'accordent pour faire respecter la mesure et la sobriété dans tous les domaines. L'intervention des autorités politiques peut aller très loin dans ses fouilles au sein même de la sphère très privée.

¹⁰⁴ Ce que confirme la lecture des « Actes de la Classe » conservées aux AEN. Voir aussi, Frédéric S. Eigeldinger, « *Des Pierres dans mon jardin* »... *op. cit.*, p. 415.

¹⁰⁵ Par exemple, AVN, Manuel des 4M, 5, pp. 139-140, 5 juin 1771.

c) Une démographie en pleine mutation

Si les XVII^e et XVIII^e siècles posent des problèmes documentaires, le siècle des Lumières permet un panorama plus complet¹⁰⁶. A partir du milieu du siècle, sur ordre des bureaux de Berlin, un premier recensement nominatif est réalisé à l'échelle du territoire¹⁰⁷. Mû par des préoccupations fiscales et administratives, ce travail a laissé une documentation intéressante mais remplie d'imprécisions. Il apparaît que dès les années 1750 la population neuchâteloise connaît une forte progression rythmée par les bonds d'une économie en plein développement. En chiffre, cette situation se traduit par une spectaculaire augmentation de 59% entre 1752 et 1815, la population passant de 32'300 à 51'300 habitants. En dépit de cette évolution, le nombre d'habitants de la Ville de Neuchâtel reste modeste avec 3'666 âmes en 1750¹⁰⁸. L'essor démographique est assez régulier mais subit quelques à-coups liés à la conjoncture agricole, aux crises du secteur secondaire. La cause essentielle du dynamisme démographique est le développement des premières formes « d'industries » : l'horlogerie, l'indiennage, deux secteurs nécessitant une main-d'œuvre abondante, et, dans une moindre mesure, la dentellerie¹⁰⁹.

d) L'évolution économique

Grâce aux progrès techniques, l'horlogerie et l'indiennage deviennent très rentables. Leur croissance leur assure une intégration aux principaux marchés européens. Pour assumer leur essor, ils ont recours à une main-d'œuvre locale dont l'origine du savoir-faire est en partie issue du second Refuge huguenot¹¹⁰. L'absence de corporations fortes sur le territoire explique en partie aussi le développement d'une production quasi industrielle. Ces deux secteurs ne connaissent pas d'entraves institutionnelles majeures, disposent de capitaux que leurs détenteurs veulent faire fructifier et bénéficient d'une fiscalité plus légère que dans les pays voisins¹¹¹. L'économie neuchâteloise dépend ainsi pleinement du marché européen avec les risques inhérents d'une trop grande dépendance face aux crises. Les structures de l'économie pré-

¹⁰⁶ Sur le problème des sources voir Philippe Henry, « L'évolution démographique », dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel, op. cit.*, tome 2, pp. 140-157. Par ailleurs, afin d'alléger au maximum la partie sur la démographie, nous renverrons souvent à ce chapitre très complet.

¹⁰⁷ Sur les détails de la procédure et l'évolution des chiffres voir Philippe Henry, *Crime, justice et société... op. cit.*, pp. 94-100.

¹⁰⁸ Le premier recensement de la population de la Ville date de 1750, voir René Jaun, « Vieux plans cadastraux de Neuchâtel au XVIII^e siècle », dans *Musée neuchâtelois*, 1927, p. 178.

¹⁰⁹ « L'introduction du commerce et l'établissement de bonnes manufactures », c'est ainsi que Jonas Chambrier propose au souverain de compenser la faiblesse des péages et des droits d'entrée perçus à Neuchâtel, cité dans Pierre Caspard, *La Fabrique-Neuve de Cortaillod... op. cit.*, p. 18.

¹¹⁰ Voir Marie-Jeanne Ducommun et Dominique Quadroni, *Le Refuge protestant dans le Pays de Vaud : (fin XVII^e - début XVIII^e siècles) : aspects d'une migration*, Genève, Droz, 1991.

¹¹¹ Voir Philippe Henry, « Une mutation : de l'artisanat à l'industrie », dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel, op. cit.*, pp. 197-199.

industrielle neuchâteloise coïncident avec celles observées en Suisse. Les indices de modernisation industrielle et commerciale ne débutent toutefois qu'après 1700 et ne connaissent un essor décisif qu'après 1750 dans les trois secteurs principaux. Ces structures, et notamment leurs étonnants réseaux négociants, bénéficieront à coup sûr à l'imprimerie neuchâteloise à la fin de l'Ancien Régime¹¹².

A côté de ces secteurs de pointe, mentionnons quelques domaines d'importance régionale qui ont pu jouer un rôle dans le développement de l'imprimerie¹¹³. Le travail du fer au Val-de-Travers et l'exploitation de la mine d'asphalte près de Travers contribuent à doter cette vallée d'un réseau routier facilitant l'accès aux autres grands axes de communication. Les cours d'eau offrent l'énergie hydraulique qui permet l'installation de nombreux moulins à eau à roue verticale. On en trouve une forte concentration près de Serrières où sont aménagées des fonderies, des forges ou des meules et des moulins à papier. La métallurgie et la papeterie constituent les deux secteurs les plus dynamiques de la zone d'activité économique de Serrières. Fondée en 1477, la fabrique de papier de Serrières retrouve une seconde vitalité au XVI^e siècle sous l'impulsion de Simon Iteret, bourgeois de Neuchâtel, qui la reconstruit et lui trouve de nouveaux débouchés helvétiques et européens¹¹⁴. L'entreprise passe par la suite de mains en mains et est finalement vendue en 1748 à Erhard Borel III et à sa sœur Judith, femme de Jonas Philippin¹¹⁵. En 1760, Erhard Borel s'associe à ses commis, les frères Roulet, pour fonder la compagnie Erhard Borel & Frères Roulet. L'absence de sources ne nous permet pas de connaître les premières années de l'exploitation de la papeterie de Serrières. Willy Habicht indique que l'entreprise emploie cinq ouvriers en 1765 et un de plus en 1781¹¹⁶. Le développement de l'imprimerie à Neuchâtel dès le premier tiers du XVIII^e siècle lui assure une partie de son chiffre d'affaires. A elle seule, la Société typographique de Neuchâtel paie près de 10'000 livres neuchâteloises entre 1769 et 1772 pour des fournitures. Avec l'accroissement de son activité à la fin des années 1770, elle passe plusieurs commandes de papier pour ses publications. Ainsi entre novembre 1779 et novembre 1782, au plus fort de l'activité commerciale de la maison d'édition, le total de plusieurs traites remises à Borel & Roulet sur Paris se monte à £ 50'282 et 17 sous¹¹⁷. Même si la production s'avère

¹¹² Voir Philippe Henry, « L'évolution économique, ligne générale », dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel, op. cit.*, pp. 158-162.

¹¹³ Sur les liens entre imprimerie et métallurgie, Jean-François Belhoste, « Imprimerie et métallurgie : deux histoires liées (XV^e et XVI^e siècle), dans *Histoire et Civilisation du livre*, V, 2009, pp. 219-229.

¹¹⁴ Voir en particulier, Gabrielle Berthoud, « Le marchand Simon Iteret (15.-1590), sa papeterie et son commerce de papier avec Genève », dans *Musée neuchâtelois*, 1972, pp. 66-72.

¹¹⁵ Sur les nombreux propriétaires de la fabrique de papier, voir Eddy Bauer, *Les Papeteries de Serrières 1477-1934*, Serrières, 1934, pp. 34-42.

¹¹⁶ Willy Habicht, *Les Industries de Serrières à travers les âges*, Neuchâtel, Imprimerie Paul Attinger, 1922, p. 21.

¹¹⁷ Eddy Bauer, *Les Papeteries... op. cit.*, p. 46.

insuffisante pour combler les demandes de tous les imprimeurs neuchâtelois, la papeterie leur permet de trouver du papier de bonne qualité non loin de leur lieu de production.

La dentellerie¹¹⁸

La production à domicile de dentelle s'inscrit dans la continuité de la fabrication traditionnelle de tissus de laine, de lin ou de chanvre fortement implantée en milieu rural. Sous l'impulsion vraisemblable du refuge huguenot, la dentellerie quitte le domaine artisanal et familial et se développe dans une organisation typique de la manufacture dispersée¹¹⁹. Cette production se caractérise par sa souplesse et son rythme avant tout hivernal. Elle ne nécessite qu'un faible investissement et n'interfère en rien dans le quotidien des agriculteurs, leur offrant un complément de revenu intéressant. Si au début la vente de marchandise est assurée par de modestes colporteurs, dans les décennies suivantes, elle est prise en charge par des négociants. La qualité du produit fini et les prix très concurrentiels offrent des perspectives de ventes intéressantes. Le déclin de la dentellerie neuchâteloise correspond à une phase de croissance de l'horlogerie coïncidant avec un transfert de main-d'œuvre facilité par la similitude des aptitudes manuelles nécessaires aux deux types de production. L'horlogerie bénéficiera également des réseaux commerciaux tracés par la dentellerie.

L'horlogerie¹²⁰

La naissance et le succès de l'horlogerie neuchâteloise reposent sur les mêmes bases que celles évoquées pour la dentelle. A ses débuts, l'horlogerie n'est qu'un complément saisonnier à quelques agriculteurs, reposant avant tout sur de petits ateliers familiaux¹²¹. De cette phase initiale, décrite entre autre par Frédéric-Samuel Ostervald, il ne subsiste que quelques témoignages empreints d'idéalisation¹²². On retiendra toutefois le rôle décisif de Daniel JeanRichard dont les mérites sont ceux d'un précurseur¹²³. Progressivement les horlogers se spécialisent, quittent le domaine agricole adoptant le modèle du *Verlagssystem*. La production passe

¹¹⁸ Nous avons repris pour l'essentiel les thèses développées dans Philippe Henry, « Une mutation : de l'artisanat à l'industrie » ... *art. cit.*, pp. 201-204.

¹¹⁹ Voir Sylvia Robert, « L'industrie dentellière dans les Montagnes neuchâteloises aux XVIII^e et XIX^e siècles : la comptabilité d'un négociant en dentelles de Couvet, le major Daniel-Henri Dubied », dans *Musée neuchâtelois*, 1988, pp. 69-95.

¹²⁰ Voir Philippe Henry, « Une mutation : de l'artisanat à l'industrie » ... *art. cit.*, pp. 209-213.

¹²¹ François Jequier, *Une entreprise horlogère du Val-de-Travers : Fleurier Watch Cie S.A. De l'atelier familial du XIX^e siècle aux concentrations du XX^e siècle*, Neuchâtel, Imprimerie Paul Attinger, 1972.

¹²² Comme celui de Frédéric-Samuel Ostervald, *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin* (1765), réédition de la deuxième édition publiée sous la direction de Michel Schlup, Neuchâtel, Les Editions de la *Nouvelle Revue neuchâteloise*, 1986, pp. 53-54.

¹²³ Sur sa vie voir, Maurice Favre, « Daniel JeanRichard, horloger (1665-1741) », dans Michel Schlup (publié sous la direction de), *Biographies neuchâteloises*, tome 1, *De saint Guillaume à la fin des Lumières*, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 1996, pp. 159-162.

par l'ouvrier, le graveur, le finisseur et les marchands-horlogers, chargés de la commercialisation des pièces. Celui-ci suit l'évolution des marchés, fournit la matière première aux ouvriers par l'intermédiaire d'un établisser qui coordonne l'ensemble du travail. Grâce à une organisation plus rationnelle du travail, l'essor économique de la branche paraît spectaculaire, entraînant à sa suite les métiers annexes. La main-d'œuvre locale est renforcée par une immigration helvétique à prédominance genevoise, une constatation également valable pour l'imprimerie¹²⁴. Trouver des ouvriers qualifiés n'est pas une mince affaire. Ainsi quand la STN a besoin de renforcer ses équipes en 1777, au moment de la publication de l'édition in-quarto de l'*Encyclopédie*, elle fait appel à l'entregent d'un négociant en horlogerie de Genève, Louis Marcinhes, confirmant les liens entre Neuchâtel et Genève et ceux entre l'imprimerie et le monde du négoce¹²⁵.

L'indiennage

L'introduction de l'impression des toiles de coton en Suisse date de la fin du XVII^e siècle à Genève, où en 1691, la première manufacture helvétique est fondée sous l'impulsion de réfugiés huguenots. En France, l'interdiction de fabrication et de vente de 1686 qui frappe les commerçants de toiles peintes favorise grandement l'implantation d'une production aux portes du royaume. L'indiennage helvétique et hollandais bénéficient alors de conditions commerciales exceptionnelles en Europe occidentale, tournés vers un immense et lucratif marché de contrebande. En outre, les marchés de l'Est de la France (Alsace et surtout Lorraine), situés en dehors des zones douanières, et de l'Allemagne constituent leurs principaux débouchés légaux. La suppression de l'interdiction en 1759 provoque un élargissement du marché français¹²⁶. A cet égard, il est frappant de constater que la position de ce secteur d'activités présente des similitudes avec celui de l'imprimerie. Les « presses périphériques » situées autour du royaume de France jouissent d'une situation idéale analogue aux manufactures d'indiennes. Les imprimeurs bénéficient aussi des interdictions qui frappent la production de certains imprimés. Indiennage et imprimerie alimentent le marché hexagonal légalement ou par la contrebande grâce à des mécanismes similaires.

Implantées sur le Littoral à proximité des cours d'eau, les entreprises neuchâtelaises d'indiennes y trouvent des conditions parfaites : de l'eau en abondance, un chef-lieu proche, une population instruite, qualifiée et relativement dense. A part Cortaillod, lieu d'implantation de la Fabrique-Neuve fondée en 1751 par Claude-Abram DuPasquier avec le soutien financier de Jacques-Louis de Pourtalès, d'autres sites accueillent des maisons de moindre importance comme

¹²⁴ Voir Jacques Rychner, *Genève et ses typographes vus de Neuchâtel, 1770-1780*, Genève, Christian Braillard, 1984.

¹²⁵ BPUN, ms STN 1103, Copie-lettres F 1, f° 403-404, STN à Louis Marcinhes, 7 juillet 1777.

¹²⁶ Pierre Caspard, *La Fabrique-Neuve de Cortaillod... op. cit.*, p. 69.

Boudry (1727), le Petit-Cortailod (1732), Colombier (1734), Couvet (1750), Les Brenets (1742) et Le Locle (1751). La première maison est fondée par Jean Labram et ses frères près de Dombresson en 1715 grâce à la caution du négociant Jacques Deluze. Mal située, l'entreprise cesse son activité cinq ans plus tard. En dépit de son caractère expérimental, elle présente une structure d'entreprise qui annonce les caractéristiques futures : surtout la séparation entre la fabrication et le commerce. Après cette tentative initiale, les Deluze créent la manufacture du Bied à Colombier en 1734. Les effectifs dépassent vite les septante personnes travaillant au même endroit. Cette concentration préfigure certains traits caractéristiques du prolétariat du XIX^e siècle. Les très bonnes années de l'indiennage entre 1750 et 1800 contribuent à faire du Littoral un pôle migratoire attractif, dont l'imprimerie bénéficiera également de la concentration de main-d'œuvre.

La manufacture du Bied à Colombier est dotée d'une direction de la fabrication assurée par Josué Labram doublée d'une direction commerciale confiée à Jean-Jacques Deluze. La stricte séparation entre les processus de fabrication et de commercialisation oblige les firmes industrielles et commerciales à s'entendre étroitement. Les fabriques produisent à façon pour des sociétés de commerce basées en Ville de Neuchâtel. Ces dernières fournissent les matières premières et assurent la vente du produit fini, elles travaillent donc en amont et en aval de la phase de production. Les négociants, en prise directe avec les marchés, sont au contact des mouvements de la mode et connaissent les spécificités locales. Ils sont indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise.

Dans ce domaine d'activité, relativement proche de l'imprimerie, le patriciat neuchâtelois et la bourgeoisie industrielle et commerçante vivent en bonne intelligence jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Cette situation ne durera pas, en partie à cause des événements politiques et militaires de 1798 qui empêcheront les réseaux d'échanges de fonctionner normalement et l'approvisionnement des fabriques en matières premières. Amorcée à la fin du siècle, la fuite des capitaux à l'étranger s'accélère au XIX^e siècle. Les financiers investiront alors dans des firmes étrangères délaissant progressivement le marché neuchâtelois¹²⁷.

¹²⁷ En France, à Colmar, à Lyon notamment, voir les exemples donnés par Pierre Caspard, *La Fabrique-Neuve de Cortailod... op. cit.*, p. 182. Sur les investissements suisses en France à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant, Béatrice Veyrassat-Herren, « Les investissements suisses en France à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle », dans Maurice Lévy-Leboyer (textes réunis et présentés par), *La Position internationale de la France. Aspects économiques et financiers, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Editions de l'Ecole des Etudes en Sciences Sociales, 1977, pp. 145-159.

IV - CONCLUSION

Si l'histoire du livre est un domaine de recherche encore jeune, elle est marquée par un réel dynamisme. Elle s'affiche comme un carrefour disciplinaire qui se caractérise par la mobilisation d'approches variées touchant au domaine économique, politique, social et culturel. Sa méthode de travail autant que le sérieux de ses chercheurs ont favorisé son intégration au monde académique. Ses centres d'intérêt multiples (production, diffusion et réception du livre), ses approches et ses sources ont largement inspiré la publication d'ouvrages de synthèse comme *l'Histoire de l'édition française* ou de vulgarisation comme le *Dictionnaire encyclopédique du livre*, en France comme dans d'autres pays (Espagne, Australie ou Etats-Unis, etc). En vulgarisant ses acquis, l'histoire du livre a posé les jalons de nouveaux chantiers retraçant, par exemple, l'histoire de ses acteurs ou des pratiques de la censure. La Suisse ne fait pas exception à cette évolution et peut-être serait-il temps de réfléchir à une synthèse globale, à l'échelle de la Suisse romande dans un premier temps, puis d'en proposer une comprenant toutes les ères culturelles.

Dans cette introduction, nous nous sommes attachés à présenter quelques caractéristiques géographiques, politiques et économiques du Pays de Neuchâtel au siècle des Lumières. Fort d'une position géographique attrayante, celui-ci est proche des principaux axes de communication continentaux. Sur le plan politique, le degré d'autonomie, dont jouit le système local aux mains d'une oligarchie de plus en plus éclairée, favorise une stabilité institutionnelle tout au long du siècle. Elle garantit aux élites une place de choix dans les décisions politiques sous la responsabilité d'un gouverneur, représentant du roi de Prusse, qui préside le Conseil d'Etat. Le poids de cette assemblée, qui occupe au XVIII^e siècle une position dominante dans le paysage neuchâtelois, s'accroît pendant l'interrègne et les compétences de ses membres finissent par s'étendre à tous les domaines importants, dont celui de l'imprimerie. Le Conseil d'Etat doit toutefois composer avec des groupes de pressions comme les Bourgeoisies, qui veillent au respect de leurs prérogatives, ou la Vénérable Classe des pasteurs dont les membres assurent, en Ville de Neuchâtel particulièrement, la surveillance de l'impression et de la diffusion des imprimés. Le collège des Quatre-Ministres, dans lequel siègent des maîtres-bourgeois, des maîtres-des-clés et le banneret, administre la Ville et assume sa part de responsabilité en matière de contrôle.

Sur le plan économique, la stabilité politique offre une base solide à l'esprit de création des classes moyennes. Le dynamisme protoindustriel autour de la dentellerie, de l'horlogerie, de l'indiennage, puis de l'imprimerie, en est une claire expression qui entraîne une croissance démographique dont bénéficieront les manufactures exportatrices. Les réseaux négociants issus

de ces domaines d'activités contribuent à désenclaver la principauté, offrant également aux imprimés neuchâtelois une base de diffusion favorable hors des frontières, à dominante française.

PREMIERE PARTIE

UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE SOUS CONTROLE

« J'ai appris par hasard qu'il se fait un très grand commerce de livres imprimés en France, avec l'Espagne, le Portugal et l'Italie. C'est peut-être même le seul commerce actif que fassent les libraires français ; car en Allemagne, en Hollande ou en Suisse et ailleurs, on aime mieux contrefaire nos livres que de nous les acheter, parce que nos libraires les vendent trop chers ».
Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la librairie. Mémoire sur la liberté de la presse*, présenté par Roger Chartier, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 149.

« J'ai dit qu'il en est de la contrebande des livres comme de toutes les autres. La prohibition est inutile s'il y a un grand attrait à la fraude. (...) Il faut se restreindre à ce qu'exige la décence, à ne les pas autoriser expressément, et à empêcher le débit public. Cette espèce de tolérance est ce qu'on appelle *permission tacite* ».
Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la librairie. Mémoire sur la liberté de la presse*, présenté par Roger Chartier, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 110.

« Je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité ».
Michel Foucault, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, pp. 10-11.

I - INTRODUCTION

Vis-à-vis de l'imprimé tout pouvoir a des exigences. Le livre n'est pas une marchandise comme une autre puisqu'au-delà de l'activité purement économique qu'il représente, il véhicule les idées capables de forger des opinions. Les circuits du livre montrent les disparités politiques, religieuses et culturelles dans une Europe où les Etats réagissent différemment face aux progrès du commerce éditorial. Dans la plupart des pays, la censure politique a pris des formes variées suivant qu'elle intervient avant la publication ou après. L'exercice de la censure se révélant complexe, sa réglementation a fait l'objet d'un grand nombre de dispositions dans la plupart des pays. Les nombreuses recherches mettent en évidence une double caractéristique que l'on retrouve, à des moments différents, partout : l'encadrement de la production et de ceux qui pratiquent l'activité éditoriale. Nous nous interrogeons, dans cette partie, sur le rôle de cette double surveillance en France, à Avignon et à Neuchâtel. Nous débutons par la France qui reste, de loin, le marché le plus intéressant pour beaucoup de libraires et d'imprimeurs européens. Nous brosons rapidement les dispositifs censoriaux ainsi que leurs effets sur le commerce des imprimés. La politique à l'égard du monarque, initiée par Colbert, souhaite propager l'image du roi. Elle s'appuie sur un appareil institutionnel dans lequel l'imprimerie et la librairie tiennent une place particulière. L'exercice de la double censure marque durablement l'économie du livre. Pour mieux en saisir les enjeux, nous nous intéressons aussi, dans un but comparatif, au cas d'Avignon

et de Neuchâtel. Cité pontificale, Avignon est connue pour abriter de nombreuses presses au siècle des Lumières, qui tirent d'immenses profits de la publication de contrefaçons, bénéficiant de la politique censoriale de ses autorités et de la situation française. La situation semble identique à Neuchâtel. La principauté semble profiter des mêmes conditions favorables pour qu'émerge une économie du livre tournée vers l'extérieur. Nous proposons ici quelques jalons de l'histoire de la censure neuchâteloise, surtout au siècle des Lumières.

II – LA FRANCE : UNE CENSURE OMNIPRESENTE

En France, dès le XVI^e siècle, la procédure de publication d'un ouvrage comprend deux phases distinctes mais étroitement liées : une demande de permission d'impression formulée par un libraire ou un imprimeur et une requête de protection économique, très théorique, appelée « privilège »¹²⁸. A terme, ces deux procédures finiront le plus souvent par se confondre. D'abord domaine de l'Université et du Parlement de Paris, la censure devient, au fil du temps, l'attribut de l'Etat royal qui réussit à étendre ses prérogatives à l'ensemble de la structure censoriale. Ce transfert est essentiel pour comprendre le devenir de la censure en France au siècle des Lumières. Le règne de l'imprimé se construit sur un emboîtement de pratiques culturelles qui, de la fabrication à la lecture, est encadré dès lors par le pouvoir. L'univers de la librairie est pris entre le feu croisé des règlements étatiques et les lois du marché. Avec l'augmentation constante de la production imprimée dans un marché qui s'internationalise au siècle des Lumières, les métiers du livre se trouvent bousculés. Si le processus de fabrication connaît une stabilité de longue durée, les mécanismes de sa diffusion, en revanche, se métamorphosent.

Le marché français vit au rythme des décisions des autorités royales en matière d'édition. Dans le domaine de la réglementation deux univers s'opposent clairement : celui d'un pouvoir royal qui vise à protéger et à contrôler la production imprimée et celui des corps de métier, dont les buts visent à maintenir une qualité égale de la production, à empêcher la contrefaçon et à limiter la concurrence intérieure et étrangère. De fait, la chambre syndicale – commune aux libraires et aux imprimeurs depuis 1618 – et le pouvoir royal ne partagent pas les mêmes intérêts en matière de contrôle et de répression. Toutefois, pour des raisons différentes, ils se rejoignent dans une volonté commune d'enserrer l'imprimé dans un carcan d'obligations et

¹²⁸ Comme le montre Nicolas Schapira, à partir de 1630, c'est le secrétaire du roi Valentin Conrart qui se met à délivrer des privilèges de librairie, faisant rapidement figure de spécialiste en la matière. Voir Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, pp. 98-151.

d'interdictions¹²⁹. Cette situation provoque une politique de régulation de la production et du milieu professionnel.

a) *Le bureau de la Librairie¹³⁰ entre propagande royale et liberté professionnelle*

Le monde du livre des XVII^e et XVIII^e siècles est avant tout un négoce régi par des codes et des règlements¹³¹. Ainsi, en France, ceux qui le pratiquent sont soumis aux lois édictées par le bureau pour les affaires de chancellerie et de librairie du conseil d'Etat privé¹³² qui est présidé par le chancelier de France¹³³. Parmi ses plus célèbres représentants, il faut mentionner le comte de Pontchartrain, Louis Phélypeaux (1643-1727)¹³⁴, qui nomme son neveu l'abbé Jean-Paul Bignon (1662-1743), et Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil (1683-1772) qui appelle son fils Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794)¹³⁵ pour le seconder.

Dès le XVII^e siècle, les préoccupations du pouvoir royal à l'égard des lettres de privilèges reposent sur un double artifice quelque peu contradictoire : celui du développement de la propagande royale et celui, plus contrasté encore, de la régulation de la production¹³⁶. L'évolution de l'édition en France s'inscrit alors dans une perspective plus générale de l'affermissement de l'absolutisme et de la concentration progressive des pouvoirs dans les mains du souverain¹³⁷. Le décès de Mazarin, le 9 mars 1661, coïncide avec le début du règne personnel du jeune Louis XIV qui, jusqu'alors, a laissé au cardinal le soin de traiter les affaires politiques¹³⁸. La période de la Fronde a laissé chez certains imprimeurs des traces d'indépendance intolérables aux yeux du

¹²⁹ Robert Netz, *Histoire de la censure dans l'édition*, Paris, PUF, 1997, pp. 24-25.

¹³⁰ Au XVIII^e siècle, la Librairie avec un « L » majuscule renvoie à une distinction administrative et se distingue donc de sa sœur minuscule porteuse du marché du livre. Sur cette distinction, Jean-Dominique Mellot, « Entre « Librairie française » et marché du livre au XVIII^e siècle : repères pour un paysage éditorial », dans Frédéric Barbier *et alii*, *Le Livre et l'Historien. Etudes offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, pp. 493-517.

¹³¹ Nous distinguons les espaces géographiques couverts par la STN qui, s'ils connaissent des codes analogues, sont pourvus de règlements qui leur sont propres.

¹³² Voir Bernard Barbiche, *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1999, pp. 294-300. Voir aussi Henri de Beaumont, *Le Bureau de la librairie au début du XVIII^e siècle*, thèse manuscrite d'Ecole des Chartes, 1966, citée dans Henri-Jean-Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, tome II, 2^{ème} édition, Genève, Droz, 1999, p. 761.

¹³³ Sur la fonction de chancelier, Bernard Barbiche, *Les Institutions de la monarchie... op. cit.*, pp. 153-172.

¹³⁴ Sur sa carrière voir Charles Frostin, *Les Ponchartrain, ministre de Louis XIV. Alliances et réseau d'influence sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 273-322 ; Christine Favre-Lejeune, *Les secrétaires du Roi de la grande chancellerie de France. Dictionnaire biographique et généalogique (1672-1789)*, 2 tomes, Paris, SEDOPOLS, 1986, pp. 1074-1075.

¹³⁵ Voir Jean des Cars, *Malesherbes. Gentilhomme des Lumières*, Paris, Editions de Fallois, 1994 ; surtout Pierre Grosclaude, *Malesherbes : témoin et interprète... op. cit.* et par le même auteur, *Malesherbes et son temps : nouveaux documents inédits*, Paris, Fischbacher, 1964.

¹³⁶ Sur cette problématique et pour une présentation claire des circuits de l'administration, Robert Estivals, *La statistique bibliographique de la France... op. cit.*, notamment les pages 63-120.

¹³⁷ Bernard Barbiche, « Le régime de l'édition », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 1, *Le Livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Fayard/Le Cercle de la librairie, 1989, pp. 457-471.

¹³⁸ Louis XIV est couronné à Reims le 7 juin 1654.

jeune souverain¹³⁹. Afin de mieux mettre en valeur sa gloire future, l'ambitieux monarque se voit contraint de résoudre le problème de la presse à imprimer ; la « réaction royale » ne se fait pas attendre¹⁴⁰. Le roi confie à Colbert le soin de promouvoir sa propagande¹⁴¹. Le ministre s'emploie à créer des « institutions de la vie littéraire », selon l'expression d'Alain Viala¹⁴². Ce fait, comme le relève Daniel Roche, prouve qu'« en France, la liaison entre savoir et pouvoir a été immédiate et le dialogue des académiciens et de la monarchie a débuté dès les premières fondations »¹⁴³. Cette pratique d'un rapprochement exercé entre l'Etat et le monde lettré, s'il souligne un dynamisme de convergence des savoirs, met aussi en évidence la dépendance du second vis-à-vis du premier. Colbert s'attache également à revaloriser deux autres institutions majeures de l'édifice de propagande : l'Imprimerie royale¹⁴⁴ et la Bibliothèque du Roi¹⁴⁵, celle-ci devenant même la plus importante bibliothèque du monde après la réforme initiée par Jean-Paul Bignon entre 1719 et 1741¹⁴⁶.

Dans le domaine de la censure, le rôle central, comme l'atteste l'arrêt du Conseil du 7 septembre 1701¹⁴⁷, est joué par le chancelier dont les attributions traditionnelles vont de la vérification et du scellage des actes royaux au contrôle de la librairie en passant par la surintendance de la justice et la présidence des Conseils du roi¹⁴⁸. Il exerce son contrôle à la fois sur l'ensemble de la production imprimée, issu du royaume ou de l'importation, et sur les métiers du livre. Il dispose de l'appui d'un appareil d'Etat qu'il confie en général au contrôle du directeur de la Librairie. Au-delà de la réforme de 1701 portant sur les privilèges et leur continuation, deux problèmes persistent. D'abord la législation est complexe et les autorités éprouvent de grandes difficultés à la faire appliquer. Un constat que souligne Malesherbes dans le *second mémoire sur la librairie* :

¹³⁹ On se souvient qu'au moment où débute la Fronde – en 1648 – Louis XIV n'est âgé que de dix ans. Pendant cette période, de 1648 à 1653, des milliers de textes sont publiés : les mazarinades. Sur ces derniers voir Célestin Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, Paris, J. Renouard, 1850-1851 ; Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, réédité en 2009 ; Hubert Carrier, *Les Mazarinades*, 2 tomes, Genève, Droz, 1989-1991 ; voir aussi Henri-Jean Martin, « La direction des lettres », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant. 1660-1830*, Paris, Fayard/Cercle de la librairie, 1990, p. 74.

¹⁴⁰ Ce terme est emprunté à Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société... op. cit.*, pp. 662-666.

¹⁴¹ Voir Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société... op. cit.*, II, pp. 667-677.

¹⁴² Alain Viala, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1985, p. 10.

¹⁴³ Daniel Roche, *Les Républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 159.

¹⁴⁴ Sur l'Imprimerie royale voir Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société... op. cit.*, I, pp. 467-471.

¹⁴⁵ Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société... op. cit.*, II, pp. 670-672.

¹⁴⁶ Simone Balayé, « La Bibliothèque du Roi, première bibliothèque du monde 1664-1789 », dans Claude Jolly (sous la direction de), *Histoire des bibliothèques françaises... op. cit.*, pp. 261-294.

¹⁴⁷ Voir Claude-Marin Saugrain, *Code de la librairie et imprimerie de Paris, ou conférence du règlement arrêté au conseil d'Etat du roi le 28 février 1723 et rendu commun pour tout le Royaume, par arrêt du Conseil d'Etat du 24 mars 1744*, réédition, Farnborough, Gregg International Publishers, 1971 (e.o. Paris, Aux dépens de la communauté, 1744), pp. 357-464, voir aussi les « Lettres-patentes portant règlement pour la librairie, n° 1767 », dans Jourdan, Decrusy, Isambert et Taillandier, *Recueil général des anciennes lois françaises*, tome XX, Paris, Belin, 1829, pp. 395-397. Leur entrée en vigueur date du 2 octobre 1701.

¹⁴⁸ Bernard Barbiche, *Les Institutions de la monarchie française... op.cit.*, p. 153.

ce n'est point dans la rigueur qu'il faut chercher un remède ; c'est dans la tolérance. Le commerce est aujourd'hui trop étendu, et le public en est trop avide pour qu'on puisse le contraindre à un certain point sur un goût qui est devenu dominant. Je ne connais donc qu'un moyen pour faire exécuter les défenses : c'est d'en faire fort peu¹⁴⁹.

Dès la fin du XVII^e siècle, le pouvoir politique comprend qu'agir sur les seuls imprimés est inutile. C'est pourquoi il entreprend d'encadrer les métiers du livre. Ce contrôle trouvera sa forme institutionnelle définitive en 1723, date à laquelle la censure s'est renforcée, en partie par la volonté d'examiner les idées véhiculées par les presses du royaume. Le second problème a trait à la difficulté qu'ont les imprimeurs provinciaux d'obtenir une permission à Paris. Cette situation, qui jette la plupart d'entre eux sur la route de la clandestinité, reflète la politique de régulation de la production mise en place par les autorités.

b) La régulation de la production

Les autorités s'attachent à limiter la production grâce au mécanisme des privilèges, au contrôle des presses et à la surveillance des frontières. Elles agissent pour restreindre l'impression et la circulation d'imprimés qui attaquent le roi, la religion et propagent l'immoralité. La lutte paraît inégale puisque les livres défendus, en dépit des nombreuses interdictions prononcées et de l'application plus ou moins stricte des lois en vigueur, s'assurent la faveur du public. Les réprimer systématiquement les rendent encore plus intéressants aux yeux des lecteurs. Ce que traduisent bien les propos de Diderot dans sa *Lettre sur le commerce de la librairie* :

Mais je vois que la proscription, plus elle est sévère, plus elle hausse le prix du livre, plus elle excite la curiosité de la lire, plus il est acheté, plus il est lu. Et combien la condamnation n'en a-t-elle pas fait connaître que leur médiocrité condamnait à l'oubli ? Combien de fois le libraire et l'auteur d'un ouvrage privilégié, s'ils l'avaient osé, n'auraient-ils pas dit aux magistrats de la grande police : « Messieurs, de grâce, un petit arrêt qui me condamne à être lacéré et brûlé au bas de votre grand escalier ? »¹⁵⁰

L'attrait de l'interdit est commercialement une bonne affaire. Ainsi, l'absence d'un véritable système cohérent et bien structuré ne permet pas de contrôler pleinement la production. Cette surveillance est basée sur le privilège. Lorsque celui-ci est accordé au livre, forme rudimentaire de *copyright*, il a un double effet : il est à la fois une permission d'imprimer et un monopole temporaire pour l'impression et la diffusion de l'ouvrage.

D'abord, les privilèges ne sont octroyés qu'à des imprimeurs et libraires parisiens. En province, les sièges de justice hiérarchiquement inférieurs ne délivrent des privilèges ou des

¹⁴⁹ Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la librairie. Mémoire sur la liberté de la presse*, présenté par Roger Chartier, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 83.

¹⁵⁰ Denis Diderot, *Lettre sur le commerce et la librairie*, Paris, Librairie Fontaine, 1984, pp. 123-124.

permissions qu'à de rares exceptions¹⁵¹. Cette situation aurait dû changer en 1701 au moment de l'adoption du règlement de 1701, mais la nouvelle législation accentue encore plus le poids de la librairie parisienne¹⁵². En effet, elle accorde aux imprimeurs de la capitale un avantage conséquent parce qu'elle stipule que tout livre dépassant deux feuilles d'impression doit obtenir l'autorisation préalable de l'administration centrale sise dans la capitale.

Ensuite, le régime des privilèges ne s'applique pas à toutes les catégories de livres, comme par exemple les almanachs¹⁵³. En outre, une partie de la production imprimée, tels les pamphlets ou les libelles diffamatoires, échappent de par leur nature volontairement à ce régime. Or, cette production, dont l'importance est bien connue¹⁵⁴, constitue pour les imprimeurs-libraires un débouché profitable qui fait la fortune de petits imprimeurs clandestins, de libraires itinérants et de colporteurs, cibles privilégiées de la police.

Enfin le privilège confère au bénéficiaire le droit exclusif d'imprimer et surtout de diffuser l'ouvrage pour lequel le permis a été sollicité. Ce monopole, accordé pour une durée limitée de cinq à dix ans en général, tombe à l'échéance. Or, le pouvoir ne cesse d'élargir la pratique du privilège et met en œuvre une politique interventionniste marquée, consistant en un renouvellement systématique des privilèges arrivés à expiration. Ce système, qui s'applique non seulement aux livres nouveaux mais aussi à ceux tombés dans le domaine public, prive ainsi nombre d'imprimeurs de revenus conséquents et pousse certains d'entre eux à tomber dans la clandestinité.

Trop exclusif et octroyé seulement à de rares libraires et imprimeurs, le privilège provoque les récriminations des moins bien lotis. La création des permissions tacites par l'abbé Bignon en 1701 est une réponse des autorités destinée à assouplir le régime des privilèges¹⁵⁵. D'abord purement verbales, puis inscrites dans un registre, à l'image de la procédure pour les ouvrages

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 157. On peut mentionner la famille Lallemand, connue depuis le XVI^e siècle à Rouen qui, grâce aux impressions administratives et aux livres scolaires, employait en 1764 cinq presses et douze compagnons ou encore les familles Perisse et Bruyset à Lyon. Lyon et Rouen ne recueillent que 10% des privilèges au début du XVIII^e siècle, voir Jean Quéniart « L'anémie provinciale », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant... op. cit.*, p. 366 ; Jean-Dominique Mellot, « Le régime des privilèges et permissions d'imprimer à Rouen » *art. cit.*

¹⁵² Jean Quéniart, « L'anémie provinciale » *art. cit.*, p. 360.

¹⁵³ Voir Jourdan, Decrusy, Isambert et Taillandier, *Recueil général des anciennes lois françaises*, tome XVI, Paris, Belin-Leprieur, 1829, pp. 117-125 ; Bernard Barbiche, « Le régime de l'édition » *art. cit.*, p. 462.

¹⁵⁴ Voir Roger Chartier, « Pamphlets et gazettes », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 1, *Le Livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Fayard/Cercle de la librairie, 1989, pp. 501-526. Pour une mise en perspective de la période antérieure on lira avec intérêt Hélène Duccini, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003 (bibliographie prolifique).

¹⁵⁵ Jean-Dominique Mellot mentionne qu'à sa connaissance, dès avril 1709, Rouen dispose d'un « état des permissions tacites », prouvant ainsi leur existence sous le règne de Louis XIV, Jean-Dominique Mellot, « Le régime des privilèges et permissions d'imprimer à Rouen »... *art. cit.*, pp 150-152.

étrangers, les permissions tacites s'obtiennent sans l'approbation du chancelier¹⁵⁶. En effet, contrairement aux privilèges, elles ne sont pas scellées du Grand Sceau et ne sont pas imprimées à la fin de l'ouvrage. Si elles sont instaurées pour permettre l'impression en France d'ouvrages qui ne peuvent être officiellement approuvés, elles tiennent une place sensible dans la production de titres. Elles offrent une voie de publication parallèle à des imprimeurs du royaume pour des livres qui ne sont pas assez dangereux pour être prohibés et qui seraient abandonnés aux presses étrangères. « Contraires à la lettre des règlements »¹⁵⁷, comme le fait justement remarquer Malesherbes dans un cinquième mémoire au titre explicite, *Contenant un éclaircissement sur ce qu'on appelle permissions tacites*, elles rendent flou un système qui permet une interprétation personnelle des règles. On retombe sur la contradiction éternelle entre le principe théorique d'une loi et son interprétation.

En effet, le directeur de la Librairie note « qu'on croit que les permissions tacites sont de pures permissions verbales ou de simples actes de tolérance », alors que les « véritables permissions tacites sont bien différentes de ces actes de tolérance ou de peu de *connivence* »¹⁵⁸. Ce que confirme le *Manuel du libraire* de 1777 qui précise que la permission

s'accorde pour les ouvrages dont la nature ou l'objet ne permettent point d'obtenir un privilège. Tels sont les romans ou poésies, etc., qui, quoique modérés et décents, respirent cependant une certaine licence ou une liberté que le gouvernement ne peut autoriser d'une manière authentique. En conséquence l'ouvrage revêtu de cette espèce de permission paraît sous un frontispice étranger et ne semble se vendre chez un libraire national que parce qu'il a été imprimé à l'étranger¹⁵⁹.

Malesherbes est parfaitement conscient des limites et des avantages d'une pratique qui s'est passablement renforcée au fil du temps :

J'ai vu plusieurs personnes qui étaient persuadées que les abus de la librairie venaient de l'usage de ces permissions tacites, et cependant aucun administrateur de la librairie n'a renoncé à en donner. La raison en est que, dans la pratique, il est absolument impossible de s'en passer, et que tous ceux qui y sont le plus opposés, finiraient par y recourir s'ils avaient été chargés quelques mois du détail de la librairie¹⁶⁰.

¹⁵⁶ Comme le mentionne Françoise Weil, *Livres interdits, livres persécutés 1720-1770*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, p. 2. « La pratique des permissions tacites à partir de 1718 fait éclater une des nombreuses contradictions du système français : à l'origine la demande de permission tacite est une demande de débit d'ouvrages imprimés à l'étranger, un étranger alors limité à la Hollande ». Le registre ms fr. 21990 est intitulé « *Registre des livres d'impression étrangère présentés à Mgr le Garde des sceaux pour la permission de débiter* ».

¹⁵⁷ Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la librairie... op. cit.*, p. 203.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Antoine Perrin, *Manuel de l'auteur et du libraire*, Paris, Veuve Duchesne, 1777, p. 21 cité dans Françoise Weil, *Livres interdits... op. cit.*, p. 2.

¹⁶⁰ Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la librairie... op. cit.*, 1994, p. 204.

A ses yeux, la seule justification d'une inscription dans deux registres, l'un gardé à la chambre syndicale et l'autre dans les bureaux du lieutenant de police, suffit à « détruire les impressions défavorables attachées au nom de *permissions tacites* »¹⁶¹.

Devant la multiplication des types de permissions – y compris locales – qui reflète les difficultés de la communauté des métiers du livre, les pouvoirs politiques sont conduits à régler les professions d'imprimeur, de libraire et de colporteur. Cela débouche sur la publication du Code de la librairie et de l'imprimerie d'abord destiné à Paris en 1723, puis, par arrêté du Conseil du roi, étendu à tout le territoire du royaume en 1744¹⁶². Ce règlement s'impose comme une « loi de la communauté »¹⁶³, voulu par certains de ses membres. La procédure de publication crée une dépendance des producteurs d'imprimés à l'égard du pouvoir, qui, pour mieux les contrôler, accordent la permission et le privilège majoritairement à la librairie et à l'imprimerie parisiennes. La fracture entre acteurs du livre parisiens et provinciaux ne cessera de se creuser.

c) La régulation du milieu professionnel

La première initiative de régulation professionnelle est due à la volonté du souverain en 1618 déjà, avec la création de la chambre syndicale commune aux imprimeurs et libraires. Plus tard, au lendemain de la Fronde, alors que le marché des imprimés est inondé de contrefaçons et de livres interdits, le pouvoir royal, constatant la dispersion des ateliers, décide d'une diminution de leur nombre¹⁶⁴. Cette politique de concentration, si elle permet une meilleure surveillance des lieux de production, favorise aussi les imprimeurs restants. C'est pourquoi les mesures sont appliquées dès 1686 à Paris où le nombre d'ateliers passe progressivement de 72 à 36¹⁶⁵. Au XVIII^e siècle, l'administration royale fait dresser un état des imprimeries du royaume à trois reprises : 1701, 1764 et 1777, dates qui coïncident souvent avec l'arrivée d'un nouveau responsable de la Librairie. Ces inventaires permettent de fixer le nombre d'ateliers souhaitables. Ainsi entre 1701 et 1777, le recul de leur nombre marque clairement les effets de la politique voulue par les souverains. En province, le nombre d'ateliers à Rouen passe de 18 ateliers en 1709 à 12 puis à 10 en 1759 ; à Lyon il passe de 18 à 10, alors qu'à Bordeaux il tombe de 12 à 8 et à Toulouse de 14 à 10¹⁶⁶.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 204. Ce sont ces registres que Robert Estivals a exploités. Voir Robert Estivals, *La Statistique bibliographique... op. cit.*, pp. 275-291.

¹⁶² Claude-Marin Saugrain, *Code de la librairie et imprimerie de Paris... op. cit.*

¹⁶³ *Ibid.*, « Avertissement », p. vii.

¹⁶⁴ Voir Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, tome 2 (1969), pp. 678-687.

¹⁶⁵ Claude-Marin Saugrain, *Code de la librairie et imprimerie de Paris... op. cit.*, p. 200-206.

¹⁶⁶ Jean Quéniart, « L'anémie provinciale » *art. cit.*, p. 361.

Ce repli est avant tout dû à la disparition d'ateliers dans les grands centres typographiques, comme le montrent les données ci-dessus. En effet, dans certaines régions – Roger Chartier cite le cas de l'Alsace et de la Bretagne, loin du pouvoir royal – le nombre d'imprimeries demeure stable, connaissant même une augmentation dans un certain nombre de villes¹⁶⁷. Dans les grandes villes, la concentration, source de conflits et de confusion sur le territoire français, touche l'ensemble des régions et de la hiérarchie socioprofessionnelle. Étendue à l'ensemble du royaume en 1704, elle provoque une vague de contestations chez les imprimeurs.

Le « Code de la Librairie » de 1723 règle l'organisation de la communauté des libraires et des imprimeurs à Paris¹⁶⁸. En 1744, la généralisation à la province du règlement de 1723 provoque la diminution escomptée du nombre d'imprimeries. Cette politique d'étouffement de la librairie provinciale résulte d'une volonté conjuguée de contrôle de l'Etat et de la défense des intérêts de la librairie parisienne, jalouse de ses monopoles en matière de privilèges. Une politique qui instille son venin destructeur dans les veines d'un marché français, en plein essor au début de la seconde moitié du siècle des Lumières, qui réclame une main-d'œuvre qualifiée¹⁶⁹. Celle-ci s'avère moins disponible à cause des carences du système de formation, de la limitation drastique du nombre d'ateliers et, plus grave encore pour les compagnons les plus méritants, de la fermeture progressive des métiers les plus prisés. Ces mesures étatiques couplées à une demande croissante de livres favorise la clandestinité. C'est le constat de Malesherbes en 1788 dans son *Mémoire sur la liberté de la presse* :

La plupart des imprimeurs et libraires sont fraudeurs, parce que sans cela ils ne vendraient rien. La plupart des particuliers qui aiment les livres, favorisent la fraude, parce que sans cela ils ne pourraient pas lire les livres qu'ils recherchent, ou qu'ils ne les liraient que dix ans trop tard¹⁷⁰.

Le raisonnement de l'ancien directeur de la Librairie montre un marché du livre français bouleversé par des décisions qui ne tiennent pas compte de la situation économique des métiers du livre. Ainsi, l'augmentation de la consommation en France ne profitera qu'aux presses étrangères et à quelques presses provinciales.

En effet, privés de bonnes affaires, des libraires ou des imprimeurs de province tentent avec plus ou moins de succès l'expérience de l'illicite. D'après Robert Dawson, il ne faut toutefois pas surestimer la production d'ouvrages interdits circulant sur le territoire :

Someone reading Darnton, Negroni, Weil or even this study might conclude that, with so many banned books travelling around France during the last century or so of the Ancien régime, they must have

¹⁶⁷ Roger Chartier, « La géographie de l'imprimerie française au XVIII^e siècle », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, (dir.), *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant...* *op. cit.*, pp. 371-373.

¹⁶⁸ Claude-Marin Saugrain, *Code de la librairie et imprimerie de Paris...* *op. cit.*, p. 202.

¹⁶⁹ Voir Henri-Jean Martin, « Une croissance séculaire », *art. cit.*, pp. 113-127.

¹⁷⁰ Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la librairie...* *op. cit.*, p. 250.

been in the majority. This is not so ; they were decidedly in the minority. And many that were prohibited, such as those focusing on religious controversy, were hardly likely to be read beyond a specific point in the time or by the general public¹⁷¹.

Du point de vue économique, la concentration voulue par le pouvoir royal crée les conditions favorables à une baisse du prix moyen de l'imprimé grâce à des économies d'échelle et d'envergure. D'échelle d'abord avec la volonté affichée par la communauté d'accroître autant que possible la capacité productive de chaque imprimerie en engageant autant de personnes que possible. Cette politique vise à diminuer le coût unitaire de chaque imprimé et favorise un meilleur placement de son produit sur le marché. D'envergure ensuite avec la volonté de certains membres issus de la corporation d'intégrer un maximum de tâches de la « chaîne du livre » dans son entreprise. Nombre de libraires, parfois des relieurs, deviennent aussi imprimeurs, ou vice versa, à la fois pour diversifier leur activité et surtout pour être moins sensibles aux fluctuations de l'un ou l'autre de ces domaines. Cette flexibilité socioprofessionnelle, que l'on retrouve dans la grande hétérogénéité des correspondants de la STN, permet à chacun d'absorber plus aisément les nouvelles données du marché¹⁷².

Si l'édifice économique repose avant tout sur les libraires et les imprimeurs, la réglementation les distingue, entraînant parfois une perturbation du fragile équilibre entre ces domaines d'activité. En résumé, les textes de loi imposent deux catégories de professionnels, celles des membres de la communauté des libraires et des imprimeurs et les autres, distinction qui ne tient pas compte de la réalité économique. Ainsi libraires, imprimeurs-libraires et imprimeurs appartiennent à un cercle restreint perçu comme une élite. Ils partagent ce rang avec les fondateurs de caractères. Ces trois professions sont les seules qui autorisent les catégories de maîtres. Dans sa *Lettre sur le commerce de la librairie* qu'il destine à Sartine, alors directeur de la Librairie, Diderot traite avec finesse non de la vente en détail, mais de l'activité éditoriale dans son ensemble. En s'appuyant sur son expérience personnelle d'auteur lié à des libraires et des imprimeurs, il décrit avec précision le lent travail de l'imprimeur construisant patiemment son fonds de librairie. Pour Diderot

un fonds de librairie est donc la possession d'un nombre plus ou moins considérable de livres propres à différents états de la société, et assorti de manière que la vente sûre mais lente des uns, compensée avec

¹⁷¹ Voir Robert Dawson, *Confiscations at customs : banned books... op. cit.*, p. 149. L'étude de l'historien américain se fonde notamment sur l'analyse de deux registres, dont celui des *ouvrages entrés à la chambre syndicale commencé le 14 avril 1778* (BnF, ms fr. 22080), et sur les ouvrages de Robert Darnton, *The Corpus of Clandestine Literature in France, 1769-1789*, New-York-London, W.W. Norton, 1995 ; Barbara de Negroni, *Lectures interdites : le travail des censeurs au XVIII^e siècle, 1723-1774*, Paris, Albin Michel, 1993 ; Françoise Weil, *Livres interdits, livres persécutés, 1720-1770*, Oxford, 1999.

¹⁷² A l'exception du cas de Lyon, ville non universitaire à l'époque médiévale, étudié par Dominique Varry et son équipe, voir notamment, Dominique Varry (dossier édité sous la direction de), « Lyon et les livres », dans *Histoire et civilisation du livre*, tome II, Genève, Droz, 2006. Voir aussi Jean-Dominique Mellot, « Pour une géographie urbaine des métiers du livre. Réflexions sur l'évolution du cas lyonnais (fin XVe – début XIXe siècle) », *ibid.*, pp. 53-68.

avantage par la vente aussi sûre mais plus rapide des autres, favorise l'accroissement de la première possession. Lorsqu'un fonds ne remplit pas toutes ces conditions, il est ruineux¹⁷³.

Cette description pose avec acuité les enjeux économiques d'une profession risquée. Elle expose les lignes commerciales suivies par certains imprimeurs devenus libraires presque par nécessité. Alors que l'imprimeur valorise le savoir-faire technique et la maîtrise d'une technologie de pointe, l'imprimeur-libraire, qui se généralise au XVII^e et au XVIII^e siècles, endosse davantage le rôle d'agent culturel et économique.

Si les autorités ont associé les libraires et les imprimeurs, véritables pivots de l'activité du livre, au contrôle des autres métiers qui s'y rattachent, elles privilégient toutefois les professionnels parisiens. En clair, l'Etat octroie à ceux-ci des permissions et des privilèges en grande quantité parce que la proximité géographique de leurs ateliers favorise le contrôle de leur production. Ainsi les nouveautés sont parisiennes. Du coup la librairie de province trouve dans la réimpression de livres à succès un créneau porteur, alors que certains imprimeurs situés dans le Bassin parisien tirent de confortables revenus de l'incessante réédition du répertoire de la Bibliothèque bleue (ouvrages religieux, almanachs, petits romans, traités pseudo-scientifiques)¹⁷⁴. Le clivage entre les communautés des métiers du livre de Paris et de la province prend ici toute sa dimension, chacun trouvant un domaine de spécialisation.

La position dominante de l'édition parisienne en France assure aux imprimeurs-libraires de larges débouchés dans le royaume. Mais ces derniers doivent faire face à la concurrence – limitée il est vrai – de certains auteurs, de graveurs, de marchands d'estampes ou de papetiers. Le processus technique de la fabrication de l'imprimé reste aux mains des maîtres-imprimeurs et plus en amont des fondeurs de caractères, auxquels il faudrait rajouter, en aval, les relieurs. Même si l'édition parisienne bénéficie d'une situation favorable, il semble que certains de ses membres choisissent la clandestinité. Ces activités en marge du licite ne disparaissent pas totalement en dépit d'une traque intense organisée conjointement par les professionnels et par la police du livre. Ces « presses furtives » sont mobilisées surtout pendant la première moitié du XVIII^e siècle au service de la cause janséniste¹⁷⁵. Leur production complète celle imprimée en dehors de Paris et se propage via des circuits aux mains de diffuseurs et de vendeurs organisés.

Les agents de la diffusion représentent une autre facette de la librairie parisienne avec une hiérarchie propre. La vente des livres appartient en priorité à tous les maîtres de la communauté,

¹⁷³ Denis Diderot, *Lettre sur le commerce... op. cit.*, p. 20.

¹⁷⁴ Thierry Delcourt et Elisabeth Parinet, *La Bibliothèque et la littérature de colportage*, Paris-Troyes, Ecole des Chartes-La Maison du Boulanger, 2000.

¹⁷⁵ Voir Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la nation : le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998, pp. 136-161 ; voir aussi Juliette Guilbaud, « A Paris, Chez Guillaum Desprez... », *le livre jansénistes et ses réseaux aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat, Paris-Dresde, 2005.

libraires comme imprimeurs. Toutefois ceux qui ne disposent pas des réseaux solides de vente préfèrent confier ce processus à d'autres qui, dans leur grande majorité d'après Sabine Juratic, se limitent au commerce de détail. Les libraires font face à la redoutable concurrence des relieurs. Policier d'élite, d'Hémery, déclare que les relieurs ne sont que des « libraires très suspects »¹⁷⁶. La distribution des imprimés en ville passe également par des intermédiaires qui ne prennent pas part au processus de production. Aux côtés de petits marchands et de revendeurs occasionnels, « sans-grades » pour la plupart, dont il est difficile de saisir les contours¹⁷⁷, deux catégories de vendeurs agréés disposent du droit de distribuer les livres : les marchands merciers et les colporteurs. Règlementairement, les marchands merciers, peu nombreux d'après l'enquête menée sur les gens du livre à Paris, sont cantonnés à la diffusion de livrets, d'almanachs ou d'*ABC*. Admis par la chambre syndicale de la communauté, les colporteurs, beaucoup mieux représentés, ont l'autorisation de vendre. Leur rôle est complémentaire à celui des libraires puisqu'il leur est interdit de tenir boutique et de faire imprimer des livres. Très mobiles, vendant souvent d'autres marchandises, ils tiennent naturellement une place centrale dans la distribution des imprimés.

Quant aux colporteurs « sous le manteau », leur itinérance les protège du courroux de la police du livre. Un mémoire, anonyme, daté de 1764 mentionne ceci :

On croit qu'il seroit à propos de défendre à tout ce qui s'appellent colporteurs sous le manteau de faire imprimer ou de vendre aucun livre, aucune brochure susceptible de permission tacites, qu'au préalable ils n'eussent réuni le manuscrit ou l'imprimé à l'inspecteur de la librairie pour l'inscrire sur un registre destiné à cet usage. L'inspecteur adresseroit ensuite lesdits manuscrits ou livres au magistrat, qui les lui accepteroit avec la permission ou le refus de l'imprimer et de le vendre. Ce règlement une fois établi, il faudroit faire arrêter tous les colporteurs qui se trouveroient convaincus de s'être chargés d'ouvrages dont ils n'auroient point fait la déclaration à l'inspecteur, et dont ils ne pourroient nommer ni l'auteur, ni le libraire. On pense que cette police seroit le seul moyen de contenir les colporteurs sous le manteau et d'empêcher en même temps les libraires de se plaindre de la tolérance qu'on leur accorde ; en effet il est fort dur et fort humiliant pour eux de se trouver pèle mele avec ces gens-là chez le magistrat, pour y demander des permissions, il est vrai que cette concurrence avoit lieu quelques fois chez du temps de monsieur de Malesherbes, mais aussi en murmuroit-on, comme monsieur le Lieutenant général de police paroist avoir a cœur la manutention des règlements de la librairie, il n'en sera que plus disposé à favoriser les gens de lettres et les libraires préférablement a ces petits vendeurs de livres¹⁷⁸.

Ces marchands forains ne connaissent pas les frontières et pululent dans la région du Nord¹⁷⁹. Ils approvisionnent la capitale en impressions prohibées et redistribuent en province les

¹⁷⁶ Cité par Frédéric Barbier dans Frédéric Barbier (dir.), avec la collaboration de Sabine Juratic et Michel Vangheluwe, *Lumières du Nord. Imprimeurs, libraires et « gens du livre »... op. cit.*, p. 53.

¹⁷⁷ Seules les archives de la police et accessoirement celles de la chambre syndicale de la Librairie donnent des indications pour peu que les revendeurs aient eu à faire avec ces deux instances.

¹⁷⁸ BnF, ms fr. 22116, pièce 3, f° 24-25, « Sur les colporteurs sous le manteau », 8 juin 1764.

¹⁷⁹ Voir Frédéric Barbier (dir.), avec la collaboration de Sabine Juratic et Michel Vangheluwe, *Lumières du Nord. Imprimeurs, libraires et « gens du livre »... op. cit.*, p. 176.

éditions parisiennes. A l'interface du monde licite et de l'interdit, ils travaillent à visage découvert ou masqué, avec agilité et facilité. Au Nord de la France, entre 1701 et 1789, le tri par professions recensées aboutit aux résultats suivants : 113 imprimeurs, 245 libraires, 61 relieurs et 58 individus se livrant à une autre activité que les trois précitées. Un autre constat est intéressant : pratiquement tous les imprimeurs sont également libraires, un certain nombre font aussi de la reliure et presque tous les relieurs qui ne sont pas libraires tiennent une boutique dans laquelle ils vendent des livres d'occasion ou de petits livres de piété¹⁸⁰. Comme à Paris, la diversité rencontrée dans le monde de la diffusion, apanage des libraires, est tout aussi grande. L'étude met en évidence le même spectre hiérarchique que dans la capitale : des libraires établis à la bonne réputation aux bouquinistes de moindre envergure obligés d'accumuler les petits boulots pour gagner quelques sous. Ceux-ci se partagent le rôle de diffuseur avec les relieurs et quelques « étaleurs » dont le travail efficace fait ombrage aux libraires officiels. Les colporteurs sont aussi présents. Parfois qualifiés de « marchands libraires forains », ils suivent un circuit habituel se déplaçant dans les villes au gré des besoins et sont subdivisés en trois sous-groupes. Le premier comprend les colporteurs installés dans les villes d'où ils rayonnent. Le deuxième est composé des gagne-petits et vagabonds poussés sur les routes par l'appât de gains hypothétiques. La troisième relève de ce que Jean-Jacques Darmon appelle, pour une période postérieure « le grand colportage »¹⁸¹ ; ce sont des gens engagés dans une tournée traditionnelle de plusieurs mois à travers la région du Nord de la France. La situation périphérique du Nord explique l'attention soutenue, préconisée par l'Etat, à l'importation de livres. C'est aussi une région où la solidarité des professionnels semble efficace, comme en témoignent les exemples de complicité au sein de la chambre syndicale.

Le cas de Lyon est intéressant puisque la ville tire de sa géographie idéale, entre Rhône et Saône, une partie de son dynamisme¹⁸². Cette ville marchande contrôle le passage entre la France et l'Italie ; beaucoup de firmes italiennes importantes y ouvrent des succursales, bénéficiant au dynamisme de la librairie et de l'imprimerie lyonnaise. Banquiers et aux négociants investissent massivement dans le livre, contribuant à l'établissement d'imprimeurs et de libraires le long de la

¹⁸⁰ Voir Frédéric Barbier (dir.), avec la collaboration de Sabine Juratic et Michel Vangheluwe, *Lumières du Nord. Imprimeurs, libraires et « gens du livre »...* *op. cit.*, p. 53.

¹⁸¹ Jean-Jacques Darmon, *Le Colportage de librairie en France sous le Second Empire. Grands colporteurs et culture populaire*, Paris, Plon, 1972 cité dans Frédéric Barbier (dir.), avec la collaboration de Sabine Juratic et Michel Vangheluwe, *Lumières du Nord. Imprimeurs, libraires et « gens du livre »...* *op. cit.*, p. 67.

¹⁸² Une étude sur la population professionnelle du livre est en cours à Lyon sous la responsabilité de Dominique Varry, voir aussi Jean-Dominique Mellot, « Pour une géographie urbaine des métiers du livre. Réflexions sur l'évolution du cas lyonnais (fin XV^e – début XIX^e siècle) », dans *Histoire et civilisation du livre*, II, Genève, Droz, 2006, pp. 53-68. La population de la cité rhodanienne passe de 55'000 habitants vers 1550 à 150'000 en 1789.

rue Mercière, axe marchand vital de la presqu'île lyonnaise¹⁸³. En outre, le développement de réseaux de contrefaçon dans la seconde moitié du XVII^e siècle et au siècle des Lumières contribue au succès de ces maisons¹⁸⁴.

Au XVII^e siècle, Rouen connaît une croissance des effectifs de maîtres de la communauté des imprimeurs, libraires et relieurs spectaculaire : + 144% en 70 ans¹⁸⁵. Progressivement les instances professionnelles souhaitent fermer l'accès au métier. Ainsi, elles obtiennent du Parlement de Normandie, le 7 mars 1663, de ne recevoir aucun apprenti pendant six années reconductibles, afin de réserver les places de travail vacantes aux fils de maîtres. Ce « modèle artisanal », selon l'expression de Mellot, engendre un protectionnisme professionnel défendu par le lieutenant général de police de Rouen, Pierre le Pesant de Boisguilbert, dans sa présentation au chancelier de France Bignon lors de l'enquête de 1700-1701¹⁸⁶. Il existe donc une très forte solidarité doublée d'une homogénéité professionnelle dans la capitale normande.

La situation la moins enviée est celle des « relieurs qui ne font que relier », selon le terme révélateur utilisé à l'occasion de la même enquête à Rouen, car leur situation dépend avant tout de la demande de livres du public. La plupart ajoutent une petite boutique de libraire à leur atelier de reliure ou s'échinent à obtenir la clientèle régulière des paroisses et des communautés religieuses. Aux confins de la communauté, nous trouvons les colporteurs urbains qui, s'ils font figure de parents pauvres des archives, paraissent indispensables au bon fonctionnement de la distribution des imprimés à Rouen et dans les environs. Ces « marchands de la campagne », comme les nomment Besongne¹⁸⁷ et la veuve Orsel, travaillent à visage découvert. Ils se différencient « des libraires forains » identifiés par Anne Sauvy. Ses recherches ont montré leur rôle au travers du cas de Noël Gille dit La Pistole¹⁸⁸ dont Robert Darnton a révélé le rôle

¹⁸³ Voir Frédéric Barbier, *L'Europe de Gutenberg... op. cit.*, pp. 206-207. « Nous sommes désormais pleinement entrés dans la logique de déplacement du pivot de l'Europe en direction du Nord-Ouest et les grandes villes méridionales sont relativement défavorisées par rapport à leur population. (...) La seconde remarque porte sur la localisation périphérique des quatre centres les plus actifs (Paris Venise, Leipzig et Lyon). »

¹⁸⁴ Voir entre autre Anne Bérouton, « Les réseaux de la contrefaçon de livre à Lyon dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans *Histoire et civilisation du livre*, II, Genève, Droz, 2006, pp. 83-111 ; Dominique Varry, « Les échanges Lyon-Neuchâtel », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition... op. cit.*, pp. 491-518 ou « Le livre clandestin à Lyon au XVIII^e siècle », dans *La Lettre clandestine*, n° 6, Paris, presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1997, pp. 243-252.

¹⁸⁵ Jean-Dominique Mellot précise qu'il ne s'agit là que d'une évaluation fondée sur le croisement de plusieurs sources officielles, voir Jean-Dominique Mellot, *L'Édition rouennaise et ses marchés (vers 1600 – vers 1730). Dynamisme provincial et centralisme parisien*, Paris, Ecole des Chartes, 1998, p. 44. En effet, entre 1600 et 1670, le nombre de maîtres passe de 71 à 173.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 52.

¹⁸⁷ Jean-Jacques-Louis-Guillaume Besongne (1742-1790 ?), notice biographique n° 456 dans Jean-Dominique Mellot et Elisabeth Queval (avec la collaboration d'Antoine Monaque), *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500- vers 1810)*, nouvelle édition mise à jour et augmentée, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004, pp. 68-69.

¹⁸⁸ Anne Sauvy, « Noël Gille dit La Pistole, "marchand forain libraire roulant pour la France" », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 12, mai 1967, pp. 177-190.

d'intermédiaire clandestin, grâce aux archives de la STN¹⁸⁹. Ces libraires forains, à l'image de la veuve Machuel, ont assumé une part importante de la diffusion du livre rouennais contrefait ou prohibé¹⁹⁰. Enfin à Rouen, le colporteur apparaît comme un complément adéquat à une structure corporative limitée dans l'espace et qui lie la centration urbaine de la production à celle de la diffusion.

Les conclusions livrées par l'étude de Jean-Dominique Mellot sur les métiers du livre à Rouen sont claires : l'image traditionnelle d'une communauté sclérosée par l'absence de dynamisme est battue en brèche. En effet, les solidarités locales et familiales admettent facilement l'ouverture vers les marchés extérieurs. Le décollage de l'édition rouennaise répond davantage à une expansion du marché francophone qu'à l'évolution du niveau local. Privilégié par sa position sur l'axe de la Seine, Rouen est le premier centre de province à bénéficier de la croissance du marché parisien au XVII^e siècle. Les imprimeurs et libraires normands s'engouffrent alors dans l'ouverture du marché de la capitale en exploitant au mieux les marges de l'illégalité. Les filières clandestines alimentent le marché parisien et doublent les circuits officiels. La production et la distribution d'ouvrages illicites ou contrefaits prennent alors des proportions stupéfiantes¹⁹¹. On constate que les métiers du livre sont loin des clichés de l'immobilité diagnostiquée dans certains domaines ; la ville du livre est « un microcosme en perpétuelle redéfinition qui coalise plus qu'elle ne juxtapose », selon les conclusions de Jean-Dominique Mellot¹⁹².

Pour l'autorité royale, c'est un flamboyant désaveu qui l'attend. En effet, la politique de centralisation autoritaire inaugurée au XVI^e siècle déjà, avec moins de vigueur il est vrai, provoquera un réajustement des forces éditoriales provinciales. Ces rééquilibrages importants et bien étudiés dans le cas de Rouen ou de Lyon traduisent aussi une évolution de l'imprimé, avec la multiplication des formats et la possibilité de pouvoir lire des auteurs récents comme les textes classiques. C'est aussi, au XVIII^e siècle, une nouvelle définition de la carte éditoriale de la France : les imprimeurs rouennais se spécialisent dans la contrefaçon et l'interdit, ceux de Lyon suivent une voie parallèle et trouvent une parade astucieuse dans le négoce légal. Libraires et imprimeurs provinciaux se singularisent en développant le commerce d'assortiment, tissant des liens avec des

¹⁸⁹ Robert Darnton, « Le monde des libraires clandestins sous l'Ancien Régime », dans *Bohème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1983, pp. 111-153.

¹⁹⁰ Voir Jean-Dominique Mellot, « Rouen et les "libraires forains" à la fin du XVIII^e siècle : la veuve Machuel et ses correspondants (1768-1773) », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 147, 1989, pp. 503-538.

¹⁹¹ Jean-Dominique Mellot, *L'Édition rouennaise et ses marchés... op. cit.*, p. 694. « Les fraudes en tous genres prennent, à Rouen dès l'extrême fin du XVII^e siècle, des proportions ahurissantes. Plus de 40 % de la seule production repérée est illicite à partir de 1690 ; entre 1710 et 1725, on ne compte pas moins de 12 séjours d'imprimeurs rouennais à la Bastille ; de 1700 à 1730, les saisies de la douane parisienne prélèvent (...) plus de 300 éditions rouennaises totalisant la bagatelle de 10'300 exemplaires... ».

¹⁹² Jean-Dominique Mellot, *L'Édition rouennaise et ses marchés... op. cit.*, p. 92.

acteurs du livre à l'étranger. La pratique se généralise dans la seconde moitié du siècle des Lumières et réactualise en permanence les circuits de diffusion.

Condamné à subir les décisions iniques d'un appareil d'Etat qui surprotège la librairie parisienne, le monde du livre de province risque de rater le train de l'expansion et de la demande croissante de livres amorcés peu après 1750. Le marché intérieur français, souffrant de l'incohérence des décisions royales – la limitation du nombre des ateliers dans chaque ville, sans tenir compte des forces en présence, illustre parfaitement l'inconséquence étatique –, est alimenté par des voies parallèles, pour ne pas dire clandestines, dont certaines appartiennent à des dynasties françaises¹⁹³. L'attractif marché du siècle des Lumières oblige les imprimeurs et les libraires français à repenser leur position. Les presses périphériques leur font concurrence, elles qui ont naturellement profité de la situation pour s'implanter dans les circuits de vente. Seul le système de filtrage des balles de livres assure, sur le papier tout au moins, un contrôle efficace par les membres de la Chambre syndicale. L'étai qui étouffe l'industrie provinciale se desserre quelque peu dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, notamment avec l'entrée en vigueur des arrêts de 1777¹⁹⁴. Toutefois, c'est surtout l'assouplissement de la pratique, en particulier le développement de la permission tacite à l'époque de Malesherbes, qui fournit à l'imprimerie provinciale un ballon d'oxygène. Imprimeurs, libraires et imprimeurs-libraires français doivent composer avec la double concurrence parisienne et étrangère. Nous l'avons déjà mentionné, dans le système de la librairie d'Ancien Régime, la liberté d'imprimer, de faire imprimer et de diffuser les idées n'existe pas. L'écrit fait peur parce qu'il véhicule des idées, des savoirs et des pensées parfois contraires à la ligne souhaitée par le pouvoir. Mais la circulation des textes a largement contribué à dessiner un espace dans lequel émerge et pourra se développer une opinion publique¹⁹⁵.

¹⁹³ Par exemple la famille Duplain à Lyon qui a fait l'objet d'un travail de thèse de doctorat de Brigitte Bacconier intitulé *Cent ans de librairie au siècle des Lumières : les Duplain*.

¹⁹⁴ Voir Jourdan, Isambert et Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution*, tome XXV, Paris, Belin-Leprieur, 1826, pp. 108-128. Les arrêts les plus significatifs portent les titres suivants : « arrêt du conseil portant règlement sur la durée des privilèges en librairie », « arrêt du conseil portant suppression et création de différentes chambres syndicales de librairie dans le royaume », « arrêt du conseil concernant la contrefaçon des livres ».

¹⁹⁵ Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française... op. cit.*, pp. 37-60. L'auteur, qui structure son approche de l'espace public en exploitant le texte classique de Jürgen Habermas, *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, Neuwied, Hermann Luchterhand Verlag, 1962 (traduction française, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978), analyse avec finesse les conditions d'avènement de l'opinion publique. Pour une étude de cas, Léonard Burnand, *Necker et l'opinion publique*, Paris, Honoré Champion, 2004.

III – AVIGNON : UNE CENSURE DISCRETE ET PEU APPLIQUEE

a) *La censure à Avignon au siècle des Lumières*¹⁹⁶

Le régime de censure établi à Avignon ressemble à celui en vigueur en France. Il est interdit de publier quelque imprimé que ce soit sans qu'il ait fait l'objet d'une lecture attentive et d'une approbation au préalable par une autorité compétente. En outre, chaque ouvrage et brochure entrant dans la ville doivent être munis d'un visa. Nombre d'ordonnances et de règlements rappellent fréquemment les principes de cette loi. Au plan législatif, les actes émanent de deux entités, l'une civile, conduite par le vice-légat, et l'autre religieuse, sous l'autorité de l'archevêque aidé par l'inquisiteur. Les mesures énoncées par le vice-légat interdisent de « rien publier sans en avoir obtenu la permission écrite du vice-légat, à peine de 500 livres d'amende »¹⁹⁷. Parallèlement, les autorités religieuses veillent à la circulation des imprimés. Cette tâche incombe à l'archevêque qui partage, pour l'occasion, cette mission avec le représentant local du Saint-Office, Sa Paternité l'Inquisiteur Général, qui réside à Avignon et dispose de subordonnés dans les principales villes du Comtat Venaissin notamment dans sa capitale, Carpentras¹⁹⁸. Tout ouvrage fabriqué ou débité dans les états français du Saint-Siège fait l'objet d'un contrôle sourcilieux. Lors de son entrée en fonction, l'inquisiteur rappelle l'ensemble des dispositions dans un règlement qu'il édite et qui doit figurer en tête de toute publication. Ainsi, au stade de la permission d'imprimer, trois personnages distincts entrent en scène et délivrent chacun un visa ; aux contrôles traditionnels de l'archevêque et de l'inquisiteur, exercés depuis le XVI^e siècle, la surveillance supplémentaire du vice-légat est venue s'ajouter au XVIII^e siècle.

Au quotidien, l'administration et la police du livre dans le Comtat semblent plutôt être le fait du vice-légat et de l'inquisiteur. A Avignon, René Moulinas montre très clairement que le pouvoir civil se fait de plus en plus prégnant sur le contrôle de l'imprimerie au détriment du pouvoir religieux¹⁹⁹. Cette évolution concorde avec la laïcisation du processus de surveillance de l'imprimerie en France. L'historien constate « qu'une des raisons majeures qui ont dû inciter le pouvoir civil à se substituer à l'autorité religieuse réside dans la lenteur et la faiblesse de son action »²⁰⁰. Ainsi, l'étude révèle de nombreux conflits de compétence entre l'une et l'autre autorité. En effet, chacun des trois détenteurs de la censure n'intervient que pour gêner l'action des deux autres. Cependant, les démarches de l'archevêque, habilité à délivrer les permissions

¹⁹⁶ Nous reprenons les principes proposés par René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII^e siècle*, Grenoble, PUG, 1974, pp. 72-107.

¹⁹⁷ René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse... op. cit.*, p. 73.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 75. Au siècle des Lumières, ces fonctions sont occupées successivement par cinq personnes, dont le Père Jean Baptiste Mabil (1753-1789).

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 78.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 81.

d'imprimer et à surveiller les activités des imprimeurs et des libraires, semblent ne jamais être contestées par l'inquisiteur et le vice-légat. Ces deux personnages, en revanche, se disputent fréquemment sur l'étendue de leurs attributions. De fait, l'autorisation de publication, donnée en principe par l'inquisiteur, revient à constater que rien dans l'ouvrage n'est de nature à offenser la foi et les bonnes mœurs. Par contre, lorsque l'approbation prend la forme d'un privilège de nature commerciale, il appartient clairement aux prérogatives du vice-légat pour autant que celui-ci s'assure que le manuscrit a été dûment soumis à l'examen de l'inquisiteur. Or, le représentant du pouvoir civil semble oublier assez souvent cette phase cruciale, ce que Rome lui rappelle à chaque fois. L'absence d'une claire répartition des tâches engendre des troubles fâcheux. En effet, cette situation est génératrice de conflits comme le montre l'exemple suivant. Il concerne la publication de *l'Histoire de Clément XI*, rédigée par Simon Reboulet en 1752 chez Delorme et Girard. Les propos injurieux sur le Duc de Savoie tenus par l'avocat avignonnais provoquent l'indignation de la cour de Turin. Or, le contenu du livre, publié à Avignon, n'a pas été jugé contraire à la religion ou aux bonnes mœurs par la censure ecclésiastique. A la demande du vice-légat, qui reconnaît que la police de l'imprimerie n'est pas de sa compétence, l'affaire est rapportée devant le Saint-Siège. Le secrétaire d'Etat prend des mesures efficaces en réclamant la confiscation de tous les exemplaires et demande au vice-légat de désigner une personne qui examinera les opinions politiques dans les ouvrages imprimés dans le Comtat. On assiste alors à la naissance d'une véritable censure d'Etat indépendante du pouvoir ecclésiastique, à l'image de celle en vigueur en France et à Neuchâtel. Parallèlement, le vice-légat suggère aux acteurs du livre, dans un souci d'améliorer la surveillance de l'imprimerie, de créer un corps de maîtrise. Ce dernier voit le jour en 1753, mais il n'aura jamais un grand poids²⁰¹.

Le manque de répression des autorités, qui n'appliquent que trop rarement les règlements, offre d'avantageuses conditions de travail aux imprimeurs et libraires avignonnais. Si ceux-ci publient clandestinement des ouvrages obscènes et hérétiques, ils se concentrent avant tout sur l'impression de contrefaçons françaises qui ne sont pas interdites dans le Comtat, comme nous le verrons par la suite. Cela explique la situation favorable dans laquelle s'épanouit l'imprimerie avignonnaise.

b) La situation de l'imprimerie et de la librairie à Avignon au siècle des Lumières

Les imprimeurs et libraires avignonnais bénéficient d'un cadre géographique et censorial idéal. Ce qui explique l'augmentation constante des imprimeries au cours du XVIII^e siècle. De

²⁰¹ Sur l'histoire de ce corps voir *Ibid.*, pp. 48-64 et aussi pp. 96-97.

sept ateliers en 1700, on atteint le chiffre de 30 en 1756, pour environ 25'000 habitants²⁰². Le vice-légat, préoccupé par cette « invasion d'imprimeurs »²⁰³, décide de l'endiguer et de la contrôler en fixant un *numerus clausus* à 30. En comparaison, l'imprimerie connaît un recul dans les régions voisines. En 1759, la Provence compte une quinzaine d'ateliers et le Languedoc vingt. A Lyon, l'inspecteur de la Librairie Bourgelat, dans un rapport de 1763, constate l'utilisation d'une trentaine de presses²⁰⁴. Ainsi, tout le sud du royaume de France est touché par des arrêts de travail voire des fermetures d'ateliers, sauf à Avignon où existent des conditions géographiques et économiques favorables. La ville est située sur les bords du Rhône dont la vallée est une des grandes voies de communication du royaume. Un imprimeur-libraire rejoint facilement Marseille et son débouché maritime, ou Lyon et Genève pour écouler ou échanger sa production. La région est dotée d'un réseau routier bien entretenu. Sur le plan économique, la production avignonnaise, de qualité égale à celle de ses concurrents, rivalise au niveau du prix de vente. Les coûts de fabrication y sont moins élevés qu'ailleurs. Outre le versement de salaires plus bas que dans d'autres centres d'imprimerie, un coût de la vie moindre qu'à Paris ou à Lyon et le recours massif à des apprentis moins bien rémunérés, l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée, habituellement onéreuse, n'est à Avignon pas soumise à l'impôt direct²⁰⁵. La multiplication du nombre d'ateliers typographiques dans les états du Pape en France, où, jusqu'au milieu du siècle des Lumières, aucune législation ne vient entraver leur exercice, entraîne une vive concurrence entre les imprimeurs et contribue à maintenir des tarifs peu élevés.

L'extraordinaire vitalité de la librairie avignonnaise éprouve toutefois quelques difficultés dans la seconde moitié du siècle. Deux raisons principales les expliquent : la conjoncture générale et l'annexion française en 1768. Les tentatives pour limiter le nombre d'imprimeurs ont échoué. Ainsi la corporation mise en place en 1753, puis démantelée en 1766, n'empêche pas la création de nouvelles presses. La saturation du marché provoque la faillite ou le retrait des plus faibles. Les effectifs des maîtres-imprimeurs tombent à 22 en 1769 après avoir atteint 30 huit ans auparavant. La situation se complique avec l'arrivée des troupes françaises à Avignon et dans le Comtat en 1768 ; les deux Etats sont alors réunis à la Couronne. Durant cette période, la législation française en matière de censure s'applique, obligeant les imprimeurs locaux à agir avec plus de prudence. La contrefaçon, jadis pratiquée sans vergogne, devient alors délictueuse. A cela s'ajoutent la réduction drastique du nombre d'imprimeurs souhaitée par Versailles et les

²⁰² René Moulinas, « La contrefaçon avignonnaise », dans Roger Chartier et Daniel Roche, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant...* *op. cit.*, p. 376.

²⁰³ René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse...* *op. cit.*, p. 34.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 35.

²⁰⁵ *Ibid.*, pp. 192-197.

difficultés d'approvisionnement des papeteries du Comtat²⁰⁶. Si les presses avignonaises sont soumises à l'impôt de £ 60 de France sur l'importation des livres étrangers, elles profitent tout de même de son abaissement à £ 20, puis de son retrait en 1771. Durant les années 1772 et 1773, les imprimeurs jouissent d'une situation à nouveau favorable pour leur commerce. Toutefois, ce répit est de courte durée, car, à la requête de la France, les autorités d'Avignon sont placées devant un choix redoutable : se considérer comme ville étrangère et, de ce fait, faire supporter à ses imprimeurs une autre taxe de £ 20 de France par quintal²⁰⁷, ou demander à être traités comme des Français et accepter le paiement de la taxe sur le papier en vigueur dans le royaume depuis le 1^{er} mars 1771. Les taxes sur le papier et un impôt perçu entre 1773 et 1775 sur les livres étrangers plongent la librairie avignonnaise dans la récession. En dépit de la restitution d'Avignon et du Comtat au Saint Siège en 1774, la baisse des affaires se poursuit inexorablement. Elle s'accroît encore avec la promulgation d'un des arrêts du 30 août 1777 qui porte sur la durée des privilèges concédés aux libraires. Elle est réduite à dix ans ou, au maximum, à la vie de l'auteur avec lequel le libraire a traité pour l'achat du manuscrit. Après ce temps, n'importe quel éditeur peut réimprimer l'ouvrage avec l'accord du gouvernement. Espérant profiter de cette manne, les libraires de province acceptent la contrepartie royale qui consiste en une traque impitoyable de contrefaçons qu'ils possèdent en grand nombre. Celles-ci ne peuvent être vendues qu'une fois estampillées. Or les Avignonnais, qui en possèdent eux aussi en grande quantité, peinent de plus en plus à les vendre. Ils tentent alors d'obtenir de la cour de France l'estampillage, mais en vain. Beaucoup se déclarent en faillite, pendant que nombre d'entre eux militent pour être assimilés à la librairie française. La négociation est longue et elle aboutit en 1785 à la signature d'un concordat entre la cour de France et le Saint-Siège qui impose à Avignon les mêmes règlements régissant la librairie du royaume et une réduction drastique du nombre d'ateliers désormais limité à huit²⁰⁸.

²⁰⁶ René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse...op cit.*, pp. 216-218.

²⁰⁷ La taxe de £ 20 de France par quintal touche l'importation des livres.

²⁰⁸ Sur les règlements de 1777 et la signature du concordat de 1785, voir René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse...op cit.*, pp. 228-257.

IV – LA PRINCIPAUTE DE NEUCHÂTEL : JALONS POUR UNE HISTOIRE DE LA CENSURE

Pour beaucoup d'observateurs, Neuchâtel semble connaître une situation tout à fait différente et paradoxale. Petit territoire soumis à des princes étrangers souvent éloignés, la principauté jouit, *a priori* dans certains domaines, d'une certaine marge de manœuvre. En dépit de cette situation favorable, l'imprimerie ne se développe qu'à la fin de la première moitié du XVIII^e siècle. Avant de tomber dans l'escarcelle prussienne, le pays est longtemps soumis à la tutelle des Orléans-Longueville. Or, depuis la mort d'Henri II en 1663, il est déchiré par de vives tensions dynastiques attisées par des prétendants voraces influencés soit par la France soit par la République de Berne. C'est dans ce contexte, pour le moins troublé, que la Ville de Neuchâtel accueille avec un détachement mâtiné d'insouciance le retour de l'imprimerie en 1688. Dépourvus de règlements en la matière, le Ville comme l'Etat voient s'implanter des presses et des typographes dont ils ne peuvent ignorer les effets. Toutefois, sous le regard de ces deux puissants voisins, le pouvoir neuchâtelois ne se soumet qu'avec peine à leurs exigences de contrôle maintes fois répété. La production des imprimeurs neuchâtelois circule dans toute l'Europe et, dans un premier temps, l'absence de surveillance favorise leur travail. Les imprimés circulent grâce à l'efficacité de réseaux issus des circuits négociants qui profitent de la position géographique. Néanmoins, cette relative liberté semble diminuer en 1732 avec la nomination d'une structure censoriale stable pilotée par les autorités de la Ville de Neuchâtel.

A Neuchâtel, comme partout ailleurs, il faut distinguer la censure préalable de la censure répressive. La première s'exerce en amont de la publication des textes par un censeur officiel désigné par le pouvoir politique ; la seconde intervient après la diffusion des écrits et est prioritairement le fait des membres de la Vénérable Compagnie des Pasteurs. LL.EE. de Berne et le royaume de France, via son ambassade à Soleure, exercent également des pressions non négligeables, encadrant la censure neuchâteloise qui tient compte des exigences de ces puissants voisins. Celle-ci s'exerce dans les limites de ces contraintes. Dès 1750, elle émane parallèlement des autorités de la Ville de Neuchâtel et de la Seigneurie. Sa pratique diffère d'une institution à l'autre et dépend des mécanismes qui leur sont propres.

Lorsqu'en juillet 1769, la STN débute son activité d'imprimeur, elle le fait savoir en faisant parvenir à 187 libraires de l'Europe entière une lettre circulaire. Dans son préambule l'entreprise expose sa volonté de s'inscrire dans le paysage européen.

Heureusement placés dans un pays libre, que sa situation & son gouvernement laissent jouir d'une neutralité perpétuelle au milieu des guerres qui désolent si souvent l'Europe, établis dans une petite contrée à portée des plus grands Etats, plusieurs gens de Lettres de Neuchâtel en Suisse ont conçu le projet de rendre

plus communs & de répandre avec plus de promptitude les bons livres qui paraissent dans tous les genres & dans les divers pays. Dans cette vue, ils ont formé une Société Typographique, sous la Raison & les Signatures & ci-dessous dont il vous plaira prendre note, dans le dessein de faire réimprimer les livres utiles ou agréables avec tout le soin, toute la propreté & toute la diligence & en même temps toute l'économie possible²⁰⁹.

A la lecture de ce texte, nous ne pouvons douter que la neutralité politique du territoire sur lequel cette nouvelle société voit le jour constitue un sérieux avantage. La multiplication des entreprises typographiques fondées autour du royaume de France augmente d'autant la concurrence à l'échelle européenne. La STN prend position dans le domaine de la réimpression « d'œuvres utiles ou agréables ». En expliquant que l'imprimerie bénéficiera d'un climat politique serein dans un territoire idéalement placé, ses dirigeants, en fins entrepreneurs, ne signalent pas qu'il est sous l'autorité d'un censeur. Cette omission est incontestablement un bon argument commercial.

Ils se présentent aussi comme des lettrés bénéficiant des meilleures informations pour proposer des réimpressions de grandes qualités. Des imprimeries comme celle de la STN, il en existe beaucoup en Europe. Ce n'est donc pas uniquement cette raison qui retient l'attention de ses futurs clients. Tout comme l'environnement politique, la position centrale de la maison neuchâteloise explique aussi les raisons du succès. L'argumentation fait son effet puisque l'activité d'impression commencée en 1769 se poursuit – parallèlement à un commerce de librairie amorcée en 1772 – jusqu'en 1789, avec un fléchissement marqué après 1786.

Le 19 septembre 1769, les quatre fondateurs de la Société typographique de Neuchâtel prêtent le serment d'imprimeur à Neuchâtel. Le registre des Quatre-Ministres mentionne qu'ils

ont solennisé le serment d'imprimeur, avec cette réserve adoptée par Monsieur le Maire, qu'ils sont dispensés de soumettre à la censure, les lettres de voiture et autres avis concernant le commerce. Il a été dit de plus que pour tout ouvrage à imprimer qui n'intéressera pas le Gouvernement, il suffira aux membres de la Société Typographique d'en faire voir l'épreuve au Censeur de la Ville²¹⁰.

Cette pratique ne s'est guère généralisée à l'ensemble des imprimeurs neuchâtelois. Peut-être s'agit-il d'un acte de bienveillance à l'égard d'une entreprise dirigée par un ancien banneret associé à un pasteur, deux personnalités au bénéfice d'une solide réputation. Les imprimeurs jouissent-ils de la liberté à laquelle il est fait allusion plus haut ? Les censures – préalable et répressive – sont-elles aussi faibles ? Comment la censure s'exerce-t-elle concrètement ? Quelle est sa genèse et peut-on en retracer l'histoire ?

²⁰⁹ BPUN, ms STN 1095, Copie-Lettres A¹, p. 8.

²¹⁰ AVN, 4M 5, p. 4, 19 septembre 1769.

a) La censure neuchâteloise : entre omission et sévérité

Comment s'organise la censure urbaine avant l'établissement d'un censeur officiel, si celle-ci existe ? Avant le retour officiel de l'imprimerie en 1688, probablement rien n'oblige les autorités à réfléchir à la question. Lors de l'installation de Jean Pistorius, elles lui accordent l'habitation à la seule condition « qu'il ne pourra imprimer des choses de conséquences sous le nom de la ville qu'il ne l'ai fait voir à Messieurs les Quatre-Ministres »²¹¹. Une clause que la Ville n'exécute pas, ainsi l'examen de la production de Pistorius a dû échapper à tout contrôle. En effet, lors de la séance du 9 novembre 1692, on lit une missive de l'ambassadeur de France Amelot, qui se plaint des « imprimeurs de cette ville pour avoir imprimé des libelles et livrets contre la France ». Il prie instamment la Ville d'établir « des règles si sûres et si certaines que cela n'arrive plus à l'avenir ». La menace est prise au sérieux par les Quatre-Ministres, c'est pourquoi ils informent sur le champ « messieurs du conseil pour aviser ce qu'il y a à faire sur cela ». Cette affaire provoque l'expulsion de Pistorius et les excuses du conseil qui écrit à l'ambassadeur :

C'est avec bien du déplaisir qu'on apprit que nos imprimeurs eussent l'insolence et la témérité d'imprimer ces sortes de livres ce qu'on ne souffrira aucunement dans la suite et qu'on fera prêter serment auxdits imprimeurs de ne rien imprimer qui puissent choquer les têtes couronnées que de plus on fera défense à toute sorte de personnes de vendre ces sortes de livres scandaleux²¹².

Le spectre que se reproduise pareille situation incite les autorités à redoubler de prudence. C'est certainement la raison pour laquelle, en mars 1696, l'imprimeur Jean-Jacques Schmid et son épouse sont sommés par le Conseil de Ville de ne pas publier des gazettes parce que « cela pourrait nous attirer des affaires, il a été dit que l'on défendra audit Schmidt de n'en plus imprimer, ni d'autres choses, sans la permission de Messieurs les Quatre-Ministres »²¹³. Deux ans après, LL.EE. de Berne annoncent la circulation de livres « très méchants que les libraires vendent lesquels sont cotés dans une liste ». Les Bernois ont fait prêter serment à tous leurs libraires pour qu'ils ne soient pas tentés par la vente ou le débit de ces ouvrages. Ils invitent les autorités neuchâtelaises à procéder de la même manière. Une requête à laquelle la volonté de donner suite est évidente²¹⁴. Pourtant rien ne sera réellement entrepris avant les années 1730.

Ce que suggèrent ces exemples, c'est qu'en l'absence d'un censeur officiel, ce sont les Quatre-Ministres qui font office de responsables de l'administration et de l'inspection de l'imprimerie. Leur rôle se borne surtout à l'octroi d'autorisations d'impression des textes soumis par les imprimeurs, dont le nombre restreint facilite la tâche de contrôle. Les autorités tirent

²¹¹ AVN, RC 7, p. 251, 7 novembre 1688.

²¹² AVN, RC 8, pp. 130-131, 9 novembre 1692.

²¹³ AVN, RC 8, p. 384, 16 mars 1696.

²¹⁴ AVN, RC 9, p. 51, 5 décembre 1698.

quelques enseignements des affaires précitées et n'accorderont des autorisations d'exercice de l'imprimerie qu'avec beaucoup de réticence. Ces cas servent d'ébauche à la future politique censoriale de la Ville. Ainsi la décision d'accepter l'imprimeur Jean David Griser le 17 octobre 1718 est assortie « aux conditions que dans deux mois il apporte de bonnes et valides attestations, et que tout ce qu'il imprimera, il sera obligé de le montrer et communiquer à une personne qui sera ordonnée et commis du Conseil »²¹⁵. Cinq ans plus tard, en 1723, la candidature de Johannes Bondely, bourgeois de Berne et imprimeur de profession, est acceptée ; cependant, il devra « prêter serment de ne rien imprimer qu'il n'avertisse le magistrat, soit monsieur le maître-bourgeois Martinet, ordonné à ce sujet »²¹⁶. C'est la première fois que cette charge est sollicitée pour une mission de surveillance de la production d'un imprimeur. Tous ces exemples montrent que la censure est prise au sérieux par les autorités, mais qu'elle est traitée au cas par cas entre 1688 et 1733. Le Conseil de Ville puisera dans les expériences de ces affaires pour construire un édifice censorial réaliste et adapté à l'imprimerie, mais qui excluera totalement la gestion des métiers de diffusion comme la librairie ou la reliure.

Le 5 janvier 1733 marque la date officielle du premier règlement d'imprimerie. Sans doute par hasard, elle correspond au 200^e anniversaire de l'apparition de la première presse typographique à Neuchâtel : celle de Pierre de Vingle. Le texte ne compte que deux articles. Il établit un censeur à la demande des éditeurs du *Mercur suisse*. Par la suite, ce texte servira de fondement juridique à l'ensemble de la politique censoriale des autorités communales. Les deux éditeurs, Abraham I Droz et Daniel Wavre, adressent une requête aux Quatre-Ministres. Ils leur demandent la permission de pouvoir faire imprimer le journal – aucun des deux requérants n'a la qualité d'imprimeur rappelons-le – et de « les prier aussi de leur accorder un censeur, pour examiner ce qui y sera inséré, avant que d'être mis sous la presse, et corriger tout ce qu'il trouveroit ne pas convenir »²¹⁷. Les Quatre-Ministres accèdent à leur requête moyennant la ratification du texte par le Conseil de Ville qui l'assortit de deux conditions :

1. Qu'ils n'y pourront rien faire imprimer qui puisse attirer au Conseil aucun reproche, tant de part des puissances étrangères que des puissances voisines, ni même faire aucune réflexions sur les nouvelles qu'ils débiteront, à moins que d'en être repris.
2. Qu'ils ne leur sera permis d'imprimer non seulement ledit *Mercur*, mais même aucun livre qui n'ait été revu et examiné par le censeur établi pour cela.

Et comme aucun membre du Conseil n'a voulu se charger de cette fonction, le Conseil a aussi ratifié la nomination que mesdits sieurs les Quatre avaient fait de la personne du Sieur Godefroy Tribolet, pour

²¹⁵ AVN, RC 12, p. 431, 17 octobre 1718.

²¹⁶ AVN, RC 13, p. 302, 17 mai 1723.

²¹⁷ Voir *Procédure entre Sa Majesté le roi de Prusse comme prince souverain de Neufchatel et Valengin... op. cit.*, p. 34, Manuel n° XVI, n° 14 A du 5 janvier 1733.

en être le censeur et faire ledit examen, lequel s'est engagé par la bonne foi de ne donner son approbation à aucune chose que lesdits sieurs Droz et Wavre voudront faire imprimer qui pût porter préjudice ou attirer quelque reproche audit Conseil, ou qui pût blesser la religion ou les bonnes mœurs. Lesdits sieurs Wavre et Droz étant au reste tenus et obligés de payer et salarier ledit sieur Tribolet à leurs frais²¹⁸.

La première condition est intéressante. Les autorités craignent-elles le courroux vengeur de la France ou de Berne ? Nous verrons que l'ambassadeur de France en Suisse et LL.EE. de Berne seront prompts à réagir lorsque la fragile et incertaine frontière de la tolérance est dépassée.

Les autorités imaginent que les presses de Droz et Wavre publieront d'autres ouvrages qui ne seront acceptés qu'après un examen du censeur. Est-ce derrière ce phrasé mesuré que se cache l'orientation supposée très ouverte des autorités de la Ville ? C'est peu probable, mais le petit nombre de cas d'impressions entraînant une réaction des autorités, répertoriés dans les archives, laisse penser que celles-ci veillent avec conviction et force sur le monde de l'imprimerie.

Les effets ne tardent pas à se faire sentir puisque le 19 janvier 1733, François Leonor Schell de Grut présente au Conseil de Ville des almanachs contenant un « Eptre dédicatoire qu'on lui a défendu d'y mettre »²¹⁹. L'infortuné apprend à connaître les limites fixées par les textes que le censeur applique avec rigueur. Cependant, la définition d'un texte séditieux n'est pour autant pas clairement explicitée. Ainsi aucun indice ne permet à l'imprimeur de prévoir un refus. En demandant avec insistance l'établissement officiel d'un censeur, les imprimeurs et libraires neuchâtelois limitent fortement les risques de fraude et cherchent aussi à se prémunir contre les foudres des autorités de la Ville. Il se pourrait qu'eux aussi tombent sur un Jean-Paul Tercier²²⁰. Les autorités semblent plus tolérantes parce qu'une grande partie, voire la totalité des ouvrages imprimés quittent le territoire neuchâtelois, du moins les imprimeurs et les libraires le font-ils croire.

La fin du texte souligne le peu d'empressement que manifestent les éventuels intéressés à occuper la charge de censeur de la Ville. Le Conseil aurait préféré désigner quelqu'un du sérail, mais cette charge représente un risque d'exposition non négligeable, de sorte qu'aucun candidat ne s'est porté volontaire. Finalement le choix du poète et mathématicien Charles-Godefroi de

²¹⁸ AVN, RC 16, 5 janvier 1733, p. 1.

²¹⁹ AVN, RC 16, p. 5, 19 janvier 1733.

²²⁰ Jean-Paul Tercier (1704-1767), censeur royal natif de Fribourg, premier commis au ministère des Affaires étrangères et attaché à la correspondance secrète de Louis XV. Celui-ci, spécialiste de diplomatie et de droit international, est persuadé par le lieutenant des chasses de Louis XV Charles-Georges Leroy, ami de longue date d'Helvétius, d'accepter la responsabilité d'examiner *De l'Esprit*. Tercier, dupé par Leroy, recommande d'octroyer à l'ouvrage un privilège royal. Submergé par son travail au ministère des Affaires étrangères, le premier commis est convaincu par Helvétius, Leroy et le libraire parisien Laurent Durand, que l'ouvrage est publiable sans modification, voir notamment Raymond Birn, *La Censure royale des livres dans la France des Lumières*, Paris, Odile Jacob, 2007, pp. 80-86.

Tribolet (1696-1752) semble contenter tout le monde. Parallèlement à la désignation du censeur, la Ville profite d'édicter un règlement d'imprimerie. Nommé en 1733, Tribolet part en voyage en 1736. Il est alors remplacé par Nicolas Pury, membre du Grand Conseil et ancien procureur²²¹. Celui-ci quitte à son tour cette fonction le 30 août 1745 « avec remerciement ». Le Grand Conseil autorise alors « Messieurs les Quatre Ministraux de pourvoir ce poste, par une personne dans la prudence, les lumières & la capacité de qui l'on puisse se reposer »²²². Le poste échoit à un certain Bourgeois, ancien maître-bourgeois. Du moins, celui-ci est-il mentionné comme censeur de la Ville le 2 février 1756 lorsqu'il transmet aux Quatre-Ministres l'information de l'impression d'un livre contenant le coutumier du Pays de Vaud entreprise par Seinet qui a omis de faire part de ses intentions²²³. Bourgeois demande et obtient son congé « de la place de censeur de l'imprimerie qu'il a exercée pendant longtemps » le 2 septembre 1771²²⁴. La Ville nomme le 1^{er} octobre le maître-bourgeois et lieutenant Boyve.

b) Censure préalable, censure répressive, discours croisés

La permissivité des autorités locales en matière de censure est-elle confirmée ? Les imprimeurs et libraires neuchâtelois semblent bénéficier de conditions de travail avantageuses : si l'on excepte la publication d'ouvrages portant atteinte à la religion – réformée avant tout – et aux bonnes mœurs, tout semble permis. Cela ne signifie pas pour autant que le territoire soit dépourvu de censure. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'Etat et la Ville exercent chacun leur droit de regard en matière d'impression avec la plus parfaite célérité lorsque la situation l'exige ; Neuchâtel connaît alors une double censure qui présente un caractère original, si on la compare à celle pratiquée en France par exemple. En effet, dans le royaume, la censure préalable est exercée par les institutions royales chargées de la surveillance et relayées sur le terrain par la police du livre et les membres de la chambre syndicale des libraires et imprimeurs. Depuis le transfert par le roi de l'autorité censoriale à l'Etat au XVI^e siècle, les institutions chargées auparavant de cette mission, l'Université et le Parlement, se contentent de la surveillance *a posteriori*, moins prestigieuse, et répressive. Il existe bien une double censure exercée successivement et non parallèlement comme à Neuchâtel. La principauté possède même dès 1750 une triple censure, double en amont avec le contrôle des censeurs de la Ville et de l'Etat et simple en aval par le biais des pasteurs. Tout texte imprimé passe l'obstacle de la censure de la Ville et de

²²¹ *Procédure entre Sa Majesté le roi de Prusse comme prince souverain de Neufchatel et Valengin... op. cit.*, p. 35, Manuel n° XVII n° 17 A, du 20 août 1736.

²²² *Procédure entre Sa Majesté le roi de Prusse comme prince souverain de Neufchatel et Valengin... op. cit.*, p. 36, Manuel n° XVIII n° 22 A, du 30 août 1745.

²²³ *Procédure entre Sa Majesté le roi de Prusse comme prince souverain de Neufchatel et Valengin... op. cit.*, p. 38, Manuel n° XXI n° 35 A, du 2 février 1756.

²²⁴ AVN, RC 24, p. 257, 2 septembre 1771.

l'Etat, puis est mis en vente et distribué. Il subit alors l'analyse attentive des pasteurs. Ceux-ci n'hésitent pas à intervenir auprès des autorités lorsqu'ils estiment que la religion est bafouée, critiquée ou mise en danger. Nous mentionnons quelques exemples qui illustrent ce processus.

Le premier concerne la STN, qui apprend à ses dépens en été 1771 l'influence des ministres du culte, lorsqu'elle imprime une édition du *Système de la nature* de d'Holbach. Succès de librairie un peu partout en Europe, comme l'affirme Ostervald dans sa lettre au gouverneur Lentulus²²⁵, l'ouvrage est paru en 1770 sous le nom d'emprunt de Jean-Baptiste de Mirabaud, secrétaire perpétuel de l'Académie française²²⁶. Le matérialisme avoué de l'ouvrage provoque partout la réaction hostile des milieux religieux. Frédéric II, pour des raisons plus politiques que religieuses, rédige un *Examen critique du Système de la nature* en 1770, qu'il ne fait pas paraître, estimant que le lectorat n'est pas prêt²²⁷.

La STN mesure les risques encourus, calculant toutefois que cette publication leur assurerait une implantation remarquable sur le marché français ; ne pas l'imprimer se révélerait économiquement préjudiciable. La STN sonde le marché parisien par le biais de Daudet de Jossan le 30 octobre 1770²²⁸, puis cherche à intéresser Gosse et Pinet à La Haye le 5 novembre²²⁹ pour s'ouvrir un marché hollandais difficile d'accès. L'achat d'exemplaires prévus, comme elle l'annonce à son correspondant hollandais, ne s'est vraisemblablement pas réalisé dans la mesure où l'entreprise n'a pas encore envisagé son rôle de libraire. C'est surtout le passage du libraire flamand Jean-Louis Boubers à Neuchâtel qui influence fortement la décision des entrepreneurs d'imprimer l'édition²³⁰. Pour contourner le piège de la censure neuchâteloise, le banneret Ostervald joue la prudence. Au courant des risques qu'il court en imprimant un texte matérialiste susceptible d'être débité à Neuchâtel, il persuade le maire de la Ville, Samuel Petitpierre²³¹, censeur de la Seigneurie, d'autoriser la publication du texte en posant deux conditions : qu'aucun débit ne se fasse dans la principauté et que le lieu d'impression n'apparaisse

²²⁵ BPUN, ms STN 1095, f° 419-421, Copie-Lettres A¹, Ostervald à Lentulus, 4 juillet 1771. Lentulus séjourne alors à Berlin.

²²⁶ Jean-Baptiste de Mirabaud (1675-1760). Homme de lettres français et traducteur, Mirabaud est nommé secrétaire perpétuel de l'Académie française en 1742. Il démissionne de son poste en 1755.

²²⁷ Voir Théodore Besterman, *The Complete works of Voltaire*, tome 120, The Voltaire Foundation, Banbury, 1975, pp. 460-462. Lettre D 16667 Frédéric II à Voltaire, 26 septembre 1770. « Cet ouvrage sur le *Système de la nature* est trop hardi pour les lecteurs actuels auxquels il pourrait tomber entre les mains. Je ne veux scandaliser personne ; je n'ai parlé qu'à moi-même en l'écrivant ».

²²⁸ BPUN, ms STN 1095, f° 239, Copie-Lettres A¹, STN à Daudet de Jossan, Paris, 30 octobre 1770.

²²⁹ BPUN, ms STN 1095, f° 245, Copie-Lettres A¹, STN à Gosse et Pinet, La Haye, 5 novembre 1770.

²³⁰ Sur les relations entre l'édition neuchâteloise et la librairie bruxelloise, voir Jérôme Vercruyse, « L'édition neuchâteloise du *Système de la nature* et la librairie bruxelloise », dans Jacques Rychner et Michel Schlup (études réunies par), *Aspects du livre neuchâtelois... op. cit.*, pp. 76-88.

²³¹ AVN, Registre contenant l'état des souverains de Neuchâtel... *op. cit.*, p. 86. Samuel Petitpierre succède à Jean-Pierre Brun d'Oleyres au poste de maire.

pas dans le titre. Ces deux formalités remplies, la STN peut imprimer 2'000 exemplaires du *Système de la nature*²³².

Toutefois, quelques exemplaires sont quand même distribués à Neuchâtel, et l'un d'eux tombe entre les mains d'un pasteur en visite chez le maire Samuel Petitpierre²³³. La réaction des membres de la Classe est fulgurante. Ils arrêtent le texte d'une remontrance destinée à l'exécutif de la Ville le 5 juin 1771. La Classe précise

qu'il lui est revenu par des avis même de l'étranger que la Société typographique de cette ville avait actuellement sous presse des livres également licencieux et dangereux, comme les *Questions sur l'Encyclopédie*, où la Révélation est, pour ainsi dire travestie et jouée, et le *Système de la Nature*, qui ne tend à rien moins qu'à rendre problématique et à détruire, s'il étoit possible, la vérité de l'existence d'un Dieu et la certitude d'un avenir, ces précieux principes, si nécessaires au repos des âmes et au bon ordre de la société²³⁴.

Outre le *Système de la Nature*, un autre texte est incriminé : les *Questions sur l'Encyclopédie*. Les autorités réagissent timidement, évitant de précipiter une décision qu'elles auraient à assumer. Une séance du Conseil général de la Ville a lieu le 17 juin, en dépit d'une demande de renvoi de quelques jours demandée par Ostervald en voyage à Bienne²³⁵. Le Conseil charge les représentants des Quatre-Ministres de se procurer un exemplaire de chaque œuvre en vue d'un examen minutieux. Une visite est effectuée au siège de la STN où Jean-Elie Bertrand reçoit la délégation composée du maître-bourgeois et d'un dénommé Lambelet. Seul un exemplaire des *Questions sur l'Encyclopédie* broché tout exprès est envoyé le lendemain à Bourgeois et à ses assesseurs²³⁶. En effet, Bertrand a assuré qu'il n'a plus d'exemplaires du *Système de la nature* en sa possession. Quant au Conseil d'Etat, il entend oralement le maire de la Ville, Samuel Petitpierre, qui reconnaît que l'impression des deux ouvrages incriminés est le fait de la STN. Le Conseil suspend toute décision, ne souhaitant pas se prononcer uniquement sur les allégations de la Compagnie des pasteurs.

Le 29 juillet 1771, une plainte officielle de LL.EE. de Berne au sujet des deux livres est lue en Conseil²³⁷. Ainsi, les Quatre-Ministres et le Conseil d'Etat doivent prendre des mesures. Ils attendent le rapport de la Commission chargée d'examiner le contenu des livres qui dans une

²³² Ce qui représente un chiffre relativement élevé, puisque un tirage moyen se situe autour de 1500 exemplaires. Sur la fabrication de l'ouvrage voir Robert Darnton, « Une spéculation sur l'irréligion », dans Robert Darnton, *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, Odile Jacob, 1992, pp. 219-244. On lira aussi avec profit Charly Guyot, « Imprimeurs et pasteurs neuchâtelois : l'affaire du *Système de la nature* », dans *Musée neuchâtelois*, 1946, pp. 74-81 et 108-116.

²³³ BPUN, ms STN 1095, f° 418, Copie-Lettres A¹, STN à Lentulus, 15 juillet 1771. Ostervald présente les faits au gouverneur de Neuchâtel. On y apprend que des pasteurs se procurèrent un exemplaire du livre de d'Holbach chez le maire de la ville et qu'un autre s'en fait prêter un par Fauche.

²³⁴ AVN, 4M 5, 5 juin 1771, p. 139. En marge on trouve la mention suivante : « Avis donné par Messieurs nos Pasteurs à l'occasion du *Système de la Nature* imprimé dans cette Ville », seul texte incriminé.

²³⁵ AVN, RC 24, 17 juin 1771, p. 229.

²³⁶ Il s'agit de Louis Marval et de Jean-Louis Pury, voir AVN, 4M 5, 17 juin 1771, p. 142.

²³⁷ AVN, RC 24, 29 juillet 1771, p. 241. Voir aussi Charly Guyot, « Imprimeurs et pasteurs neuchâtelois... » *art. cit.*, p. 108 qui donne une transcription du texte. La lettre des autorités bernoises date du 18 juillet 1771.

séance extraordinaire du 7 août 1771 met surtout l'accent sur la dangerosité blasphématoire du *Système de la nature*²³⁸. Au cours de la même séance, le Conseil traite de la demande de résignation formulée quatre jours plus tôt par Ostervald²³⁹. Le 8 août 1771, le Conseil d'Etat est saisi d'une remontrance des Quatre-Ministres²⁴⁰. La Générale Bourgeoise, seule officiellement habilitée à se prononcer, accepte la démission d'Ostervald de toutes ses charges le 14 août 1771²⁴¹. Le Conseil d'Etat se décide pour la rédaction d'un mandement confiée au chancelier Jérôme-Samuel Boyve et qui est accepté en séance le 15 août et envoyé dans tout le pays le 22 août²⁴². L'absence de mention des *Questions sur l'Encyclopédie* dans le texte final préfigure la décision prise par le maire et Conseiller d'Etat Petitpierre qui, après examen de l'ouvrage, en a autorisé l'impression à condition qu'il ne s'en débite aucun dans la Ville²⁴³. Les Quatre-Ministres se rangent derrière cette résolution et finalement les charges contre l'ouvrage sont abandonnées le 24 août 1771. Samuel Fauche confirme peu après la décision à Gabriel Cramer, l'éditeur genevois de Voltaire, qui publie une édition des *Questions sur l'Encyclopédie*²⁴⁴.

Le second exemple concerne l'impression de *L'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* par Raynal en 1781. Dans son rapport adressé au Conseil d'Etat du 21 octobre 1782, Charles-Godefroi de Tribolet, en sa qualité de censeur établi par la Seigneurie, épingle la Société typographique parce qu'elle a

imprimé sans permission quelques ouvrages, qui, conséquemment n'ont pas reçu la probation requise. [...] Après avoir délibéré, il a été dit, qu'il est ordonné à la Société typographique de cette ville de paraître en Conseil d'Etat sur le mardi 12 novembre 1782²⁴⁵.

Convoqué, Ostervald entend les récriminations du président du Conseil qui

a été chargé de lui annoncer que le gouvernement n'a pu voir qu'avec mécontentement, que contre le serment qu'ont prêté tous les imprimeurs, la Société typographique dont il est le chef, se soit permis d'imprimer les œuvres de l'Abbé Raynal sans au préalable en avoir obtenu la permission des censeurs²⁴⁶.

« La permission des censeurs ». Ce pluriel se réfère au censeur de la Ville et à celui de la Seigneurie. Comment envisager ces deux postes ? Dans la pratique existe-t-il une grande différence entre le censeur de la Ville et celui de l'Etat ? Est-ce une censure complémentaire ou

²³⁸ AVN, RC 24, 7 août 1771, p. 246.

²³⁹ AVN, RC 24, 3 août 1771, p. 245.

²⁴⁰ AVN, 4M 5, 8 août 1771, p. 146. Copie de la Remontrance faite au Gouvernement.

²⁴¹ AVN, RC 24, 14 août 1771, p. 251.

²⁴² Charly Guyot, « Imprimeurs et pasteurs neuchâtelois... » *art. cit.*, p. 111 propose le texte en entier.

²⁴³ AVN, 4M 5, 24 août 1771, p. 152.

²⁴⁴ BPUN, ms STN 1096, f° 728, Copie-Lettres A², STN à Gabriel Cramer, 4 septembre 1771. Voir aussi Jacques Rychner, « Voltaire et l'édition neuchâteloise des "*Questions sur l'Encyclopédie*" », dans *Musée neuchâtelois*, 1969, pp. 123-133.

²⁴⁵ AEN, MCE 33/126, p. 703, 21 octobre 1782. Charles-Godefroy de Tribolet a déjà occupé le poste de censeur de la ville entre 1733 et 1736.

²⁴⁶ AEN, MCE 33/126, p. 753, 21 novembre 1782.

concurrente ? L'examen des deux cas montre à l'évidence que la double censure fonctionne de manière complémentaire sans hiérarchie apparente.

En matière de censure, la Ville et l'Etat semblent attendre une décision de l'autre. La double censure a-t-elle été réellement pratiquée ? De quand date-t-elle ? Débute-t-elle en même temps que le régime de la censure à Neuchâtel ?

c) Censeur de la Ville et censeur de l'Etat

Officiellement la Ville de Neuchâtel se dote d'un censeur en 1733. La Seigneurie créée, à son tour, un poste analogue à la suite à un rescrit du Roi datant du 24 octobre 1750 stipulant que « l'imprimerie de Neuchâtel n'imprime rien à l'avenir sans l'approbation du conseil [d'Etat] »²⁴⁷. Les autorités de la Ville accueillent la nouvelle fraîchement, assurant au passage les membres du Conseil d'Etat qu'elle a « établi un censeur dans la ville pour tous les ouvrages qui ont été et qui sont imprimés dans cette ville, soutenu d'un règlement par lequel tous les inconvénients qui pourroient arriver de l'impression sont parfaitement et pleinement prévenus »²⁴⁸. Elles déclarent qu'elle se conformeront aux intentions du prince et travailleront « avec confiance avec tel délégué de Messieurs du Gouvernement qu'il plaira à Monseigneur de nommer pour approuver ou improver tout ce qui sera imprimé dans cette ville ». La Ville se réserve néanmoins l'exercice du droit de police dont les Quatre-Ministres jouissent de la pleine et entière administration. Le conseiller d'Etat et maire de Bevaix Guillaume de Merveilleux²⁴⁹ devient le premier censeur de la Seigneurie. Celle-ci charge parallèlement Jean-Pierre Brun d'Oleyres²⁵⁰, maire de Neuchâtel et responsable de la juridiction, « d'intimer défense aux imprimeurs de cette ville de ne plus rien imprimer sans l'avoir communiqué [au] conseiller de Merveilleux ».

La collaboration entre les deux entités est mise à l'épreuve en 1760 avec l'affaire Polibourg. Celui-ci, capitaine dans un régiment de dragons au service de la France est suspecté « d'avoir fait imprimer un mémoire insultant contre le ministre de Sa Majesté Très Chrétienne »²⁵¹. Sur requête de l'ambassadeur de France Chavigny, il est arrêté par le maire de Neuchâtel et censeur de la Seigneurie Samuel Petitpierre. L'ambassadeur réclame l'extradition du militaire ; une demande à laquelle le Conseil d'Etat n'envisage pas de donner suite²⁵². Petitpierre interroge Polibourg et obtient des aveux par écrit que « le sieur Droz éditeur du Mercure Suisse »

²⁴⁷ AEN, MCE 33/94, p. 667, 10 novembre 1750.

²⁴⁸ AEN, MCE 33/94, p. 712-713, 10 novembre 1750.

²⁴⁹ AVN, Registre contenant l'état des souverains de Neuchâtel... *op. cit.*, p. 49. Guillaume de Merveilleux est membre du Conseil d'Etat du 14 mai 1727 au 10 avril 1755.

²⁵⁰ AVN, Registre contenant l'état des souverains de Neuchâtel... *op. cit.*, p. 86 et p. 119. Jean-Pierre Brun d'Oleyres, né en 1681, est membre du Petit Conseil entre 1728 et 1757. Il est installé comme maire de Neuchâtel le 10 février 1728, le même jour que son entrée au Petit Conseil.

²⁵¹ AEN, MCE 33/104, p. 97, 23 février 1760.

²⁵² AEN, MCE 33/104, pp. 98-99, 23 février 1760.

est bien l'imprimeur suspecté. Le 3 mars 1760, les Quatre-Ministres réclament et obtiennent la plus grande rigueur dans le cas de « l'impression clandestine du mémoire du Sr. Capitaine de Polibourg »²⁵³. Les Quatre-Ministres décident la fermeture immédiate de l'imprimerie d'Abraham Droz, qui est suspendu de ses fonctions de membre du Grand Conseil. Une semaine après, à la demande de Droz, le Conseil général accepte que le « sieur Marolf libraire et imprimeur » puisse imprimer le journal, à condition que « le Journal helvétique porte qu'il a été imprimé chez le sieur Marolf à cause des circonstances particulières où se trouve l'imprimerie du dit sieur Droz, et cela dans une feuille qui sera mise à la tête par forme d'avertissement »²⁵⁴. Abraham Droz est dans le collimateur des autorités de la Ville depuis 1749, année où, après une demande de reconduction d'autorisation d'impression du *Mercur suisse*, elles découvrent qu'il l'imprime à Berne « nonobstant qu'il soit marqué l'être à Neuchâtel ». Le renouvellement lui est accordé « moyennant que cette impression se passe à Neuchâtel, et qu'il n'imprime rien qu'avec beaucoup de circonspection »²⁵⁵.

On peut être surpris par la rapidité des décisions prises par la Ville, peu encline habituellement à accepter de se faire dicter sa conduite par l'Etat. La Seigneurie semble porter une attention particulière aux éventuels problèmes que la Ville rencontre dans l'encadrement de la production imprimée. L'occasion est trop belle de faire remarquer au Conseil général, fin février 1760, que « l'on a négligé depuis un certain temps de faire prêter aux imprimeurs qui sont établis en cette ville de ne rien imprimer pour qui que ce soit sans l'avoir communiqué aux censeurs établis tant de la part du gouvernement que de la ville »²⁵⁶. Cette affaire débouchera sur l'adjonction au règlement des imprimeurs d'une partie les enjoignant à prononcer à nouveau le serment accompagnés de leurs ouvriers²⁵⁷. Ceux-ci sont désormais liés par les mêmes obligations légales que leurs maîtres.

Si jusqu'au début des années 1760, la politique censoriale en place suffit, tout semble changer après cette date avec la multiplication des imprimeurs sur le territoire. Leur nombre augmente et provoque une croissance de la production de textes à examiner. Les censeurs sont débordés. Le système montre là ses limites : il se révèle efficace pour analyser les textes imprimés et débités hors des frontières que soumettent les imprimeurs neuchâtelais. En revanche, la diffusion de textes non imprimés par ceux-ci, mais qui circulent sur le territoire met en lumière le manque de moyen. L'impression et surtout le débit d'ouvrages sont deux choses qui doivent être traitées séparément, ce qui semble avoir échappé aux autorités de la Ville. Pour celles-ci

²⁵³ AVN, RC 22, pp. 13-14, 3 mars 1760.

²⁵⁴ AVN, RC 22, pp. 16-17, 10 mars 1760.

²⁵⁵ AVN, RC 19, p. 449, 12 novembre 1749.

²⁵⁶ AEN, MCE 33/104, p. 107, 23 février 1760.

²⁵⁷ AVN, RC 22, pp. 26-27, 31 mars 1760.

« l'inspection sur l'imprimerie consiste à examiner ce qui s'imprime, à permettre ou défendre l'impression et la publication d'un ouvrage, et à fixer des règles aux imprimeurs qu'ils sont obligés de suivre »²⁵⁸. L'argumentation, vérifiée par la pratique, néglige totalement l'aspect de la diffusion et les relais souvent efficaces que sont les libraires et les relieurs. La Ville se trouve démunie lorsque circulent sur son territoire des libelles imprimés en dehors de son champ d'investigation légal. Elle se fait remettre à l'ordre par les autorités seigneuriales pour défaut de surveillance ; une situation que corroborera le médiateur bernois lors de la sentence relative à l'inspection de l'imprimerie.

Ainsi, en 1768, la publication et le débit du libelle *Lettres de Philalethe au Comte de ****²⁵⁹, en pleine période de troubles²⁶⁰, provoque l'émoi du vice gouverneur qui la dénonce au cours de la séance du Conseil le 22 février :

Il s'est débité hier un imprimé sous le titre de Lettres de Philalethe au Comte *** qui avoient paru séditieuses et attentatoires à l'autorité du souverain, qu'en conséquence il requéroit le Conseil de les prendre en objet et de donner les ordres qu'il estimera convenables afin de prévenir l'impression funeste qu'un pareil libelle pourroit faire sur le public et sur l'esprit des peuples et se mettre à couvert de tout reproche de la part de Sa Majesté pour être demeuré dans l'inaction²⁶¹.

Fait exceptionnel, le Conseil décide de nommer quatre personnes pour examiner

la brochure dont il s'agit de rapporter demain au Conseil les moyens que l'on doit mettre en usage tant pour empêcher les effets pernicious que ce libelle pourrait produire dans le public que pour aviser aux moyens les plus propres à en découvrir les auteurs.

L'affaire, jugée grave, démontre la difficulté que rencontrent les autorités à identifier les auteurs et à les traquer. Le lendemain, le rapport des examinateurs, le procureur général Meuron, le maire de Cortaillod Marval, le commissaire général Rougemont et le chancelier Boyve précisent

1. qu'il convient de faire brûler ledit libelle par la main du maître des hautes œuvres, 2. Qu'il convient de même de faire un mandement qui sera imprimé et rendu public dans tout l'Etat pour prévenir les peuples contre les principes séduisants et les raisonnements spécieux contenus dans ce libelle et contre le but criminel que l'on se propose d'aliéner par là au Souverain l'affection de ses peuples qui devront au contraire être fortement exhortée dans ledit mandement à rester inviolablement attachés à la juste domination de Sa Majesté notre souverain en vertu du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté que pour parvenir à découvrir la source d'où ces imprimés se sont introduits dans ce pays (...) ²⁶².

²⁵⁸ *Procédure entre Sa Majesté le roi de Prusse comme prince souverain de Neuchâtel et Valengin... op. cit.*, pp. 8-9.

²⁵⁹ L'ouvrage, anonyme, porte la fausse adresse suivante : A la Vérité, chez l'Ami des Anglais, 1768.

²⁶⁰ Les bourgeois de Neuchâtel et de Valengin manifestent leur mécontentement après la publication de la sentence du Grand Conseil de Berne le 23 janvier 1778. Cette affaire s'achèvera avec l'assassinat de Claude Gaudot le 24 avril 1768.

²⁶¹ AEN, MCE 33/112, p. 72-73, 22 février 1768.

²⁶² AEN, MCE 33/112, pp. 80-81, 23 février 1768.

Le troisième point demande qu'on dresse un rapport destiné au roi annonçant l'exécution de la sentence qui sera exemplaire. Dans la répression judiciaire des infractions de librairie, la flétrissure des livres n'est que peu appliquée à Neuchâtel et rarement, à notre connaissance, avant 1750²⁶³ ; pourtant elle répond à la même logique répressive qu'à Genève. A Neuchâtel, l'ouvrage incriminé est jeté au feu à la Croix du Marché par les mains du maître des hautes œuvres à la suite de la lecture de la déclaration du titre de l'imprimé par le grand sautier. On traque également les membres des réseaux de diffusion. Une rapide enquête du conseiller d'Etat et capitaine du Val-de-Travers Martinet constate que le paquet de libelles n'est pas passé par le bureau de Pontarlier. Il fait interroger ensuite le postillon Joseph Jeanrenaud et son fils, buralistes de Saint-Sulpice et de Couvet, ainsi que Reymond de Saint-Sulpice qui ont débité plusieurs exemplaires à Buttes. Sur ordre du Conseil, le commis du Bureau des Postes de Neuchâtel Jacques Henzely est interrogé à son tour sans plus de succès²⁶⁴. Le conseiller d'Etat Boyve contacte également le directeur des Postes Fischer pour l'informer de l'affaire. Celui-ci déplore la diffusion du libelle, mais ignore également qui en est l'auteur et le principal distributeur²⁶⁵. L'affaire est suspendue à la réponse de l'Intendant de Besançon sollicité pour les mêmes raisons, une requête restée sans suite.

Un mois plus tard, la Cour de Berlin ordonne une enquête à propos du débit d'une brochure intitulée *Révélation de diverses vérités importantes pour les peuples de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, dont un exemplaire est tombé entre les mains de Martinet²⁶⁶. Une procédure analogue à celle des *Lettres de Philalethe au Comte de **** est lancée, assortie « d'une récompense de £ 500 et le secret à ceux qui indiqueront les auteurs, ou qui fourniront des indices suffisants pour les découvrir »²⁶⁷. Ce libelle subit la même sanction publique de la main du bourreau.

Les peines les plus dures pour les imprimeurs consistent en jours de prison. C'est le cas le 20 juin 1785 lorsque les associés de l'imprimerie Fauche fils aîné, Favre & Compagnie, sont convaincus d'avoir mis sous presse la brochure intitulée le *Libertin de qualité ou ma conversion*. Ils sont condamnés à « trois jours et trois nuits de prison civile et à tous frais »²⁶⁸.

En septembre 1771, lors d'une séance du Conseil général ordinaire, il est discuté de la nécessité d'établir sur l'imprimerie un règlement ou un serment pour le censeur de la Ville « celui

²⁶³ *Le Tombeau des prétendants* est brûlé à la Croix du Marché en 1699. Pour une comparaison avec Genève voir Michel Porret, « Edition et combustion... », *art. cit.*, pp. 279-290.

²⁶⁴ AEN, MCE 33/112, pp. 106-107, 1^{er} mars 1768. Le 25 mars une demande d'information complémentaire destinée à l'Intendant de Bourgogne est enregistrée. Elle ne donnera lieu à aucune réponse.

²⁶⁵ AEN, MCE 33/112, p. 113, 7 mars 1768.

²⁶⁶ AEN, MCE 33/112, pp. 199-200, 18 avril 1768.

²⁶⁷ AEN, MCE 33/112, p. 209, 19 avril 1768.

²⁶⁸ AVN, Mandements concernant les livres prohibés, BB 12/10, pièce n° 4, 20 juin 1785.

de la Seigneurie n'en ayant point »²⁶⁹. Les Quatre-Ministres sont alors chargés de travailler à un projet. Le banneret fait donc venir d'une ville voisine un règlement qui servira de base à celui présenté et accepté en Conseil la semaine suivante²⁷⁰.

Nous constatons que des différences existent entre les deux censeurs. Ceux-ci ne semblent pas logés à la même enseigne puisque celui de la Ville bénéficie d'un règlement, certes tardif, qui fixe des règles claires. Le nombre d'imprimeurs étant plus importants en milieu urbain, et tout particulièrement à Neuchâtel, il paraît évident que celui-ci est sollicité plus souvent que son collègue de la Seigneurie. En cas de publication malveillante, il est en première ligne des critiques du Conseil ou de la Vénérable Classe des pasteurs. La charge de censeur est parfois ingrate et réclame une dose d'abnégation. Ce qui nous amène à la question de savoir si les censeurs ont le temps de faire correctement leur travail ? Pour trancher définitivement, il faudrait se pencher sur l'ensemble des cas de censure et mesurer les lacunes liées à la fonction.

Existe-t-il une hiérarchie déterminée entre les deux censeurs qui, en cas de litige, ferait foi ? La présence d'une phrase anodine dans un extrait des pièces justificatives concernant l'imprimerie nous fait penser que ceux-ci travaillent de concert. Il est mentionné le 2 juin 1756

que le Conseil a chargé Messieurs les Quatre Ministres d'ordonner aux Imprimeurs de cette Ville d'observer exactement tous les articles de règlement auxquels ils sont tenus, et surtout de ne rien mettre sous presse, que premièrement ils n'aient l'approbation du censeur de la Ville (avec le concours de celui de la Seigneurie) en lui communiquant les manuscrits qu'il devra parapher²⁷¹.

On remarque toutefois qu'au moment du renouvellement de la ferme des impôts en 1766²⁷², le prince tente, en vain, d'écarter la Ville de l'inspection de la librairie, en arguant que

l'inspection sur l'imprimerie étant, dans tous les pays policés, attachée à la Souveraineté, il soit statué & prononcé, que d'or en avant, il ne sera plus rien imprimé dans la ville de Neuchâtel, sans l'approbation du gouvernement, qui seul aura l'inspection sur l'imprimerie, privativement audit magistrat, qui n'aura plus d'examen à faire ni d'approbation à donner à ce qui s'imprime²⁷³.

Cet argument relayé par le commissaire Derschau, chargé de défendre les intérêts du prince, ne parvient pas à convaincre la Ville de céder. Celle-ci livre une réponse limpide. Pour elle,

²⁶⁹ AVN, RC 24, p. 261, 16 septembre 1771.

²⁷⁰ AVN, RC 24, pp. 264-265, 23 septembre 1771.

²⁷¹ Voir *Procédure entre Sa Majesté le roi de Prusse comme prince souverain de Neuchâtel et Valengin...* *op. cit.*, p. 38.

²⁷² La modification prévue du système de perception de l'impôt provoque une grave crise à Neuchâtel qui mène à l'assassinat de l'avocat général Claude Gaudot en 1768 ; sur tout cet épisode voir *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 2, *De la Réforme...* *op. cit.*, pp. 100-103.

²⁷³ Voir *Procédure entre Sa Majesté le roi de Prusse comme prince souverain de Neuchâtel et Valengin...* *op. cit.*, pp. 3. *Plainte que sa Majesté forme contre la Bourgeoisie de Neuchâtel, & sur lesquelles elle demande qu'il lui soit fait justice & satisfaction*, article II, fait à Berne le 23 mai 1767.

L'inspection sur l'imprimerie consiste à examiner ce qui s'imprime, à permettre ou défendre l'impression & la publication d'un ouvrage, & à fixer des règles aux imprimeurs qu'ils soient obligés de suivre. Qui ne sent dès là, que l'inspection sur l'imprimerie est un droit de police ? Car examiner un ouvrage, permettre ou défendre qu'on l'imprime & le répande, fixer des règles aux imprimeurs, sont évidemment des choses du ressort de la police, des choses qui tendent à conserver l'ordre, la tranquillité publique & les bonnes mœurs. Or l'entière direction & administration de la police appartenant, dans la Mairie, aux Quatre Ministraux & Conseil de Ville de Neuchâtel par le *quatrième* article si intéressant pour la ville que l'on demande la conservation ; article dont le Prince a promis & juré l'observation, article confirmé par la sentence de 1707, par un gracieux rescrit du Prince en date du 30 juin 1727, dont on fera spécialement usage dans la suite, article, enfin, qui ne peut subsister si l'on enlève à la ville l'inspection sur l'imprimerie²⁷⁴.

Il s'avère que ce droit est confirmé par l'usage, de sorte que la Ville conteste preuves à l'appui l'ensemble des allégations du souverain. Se fondant sur une ancienne coutume, elle demande la poursuite des procédures telles qu'elles ont été instruites jusqu'alors. L'accord entre les deux censeurs paraît ne poser aucun problème fondamental. Pourtant dans la sentence rendue par l'avoyer de Berne lors du règlement de l'affaire de la ferme des impôts les 21, 22 et 23 janvier 1768, celui-ci déclare :

L'inspection et la direction des imprimeries doit appartenir à la ville en conformité de son droit de police, dont elle est en possession et de l'usage qu'elle en a fait jusqu'ici, mais qu'elle devra l'exercer de façon que suivant la teneur des règlements insérés dans les pièces de la procédure rien ne soit imprimé sans l'approbation des censeurs établis par le Gouvernement et la ville ; bien entendu que l'inspection supérieure appartiendra et sera en tout temps réservé au Gouvernement comme un droit attaché à la souveraineté²⁷⁵.

Pour la Ville l'inspection et la direction de ses imprimeries restent sa prérogative, mais sur son territoire s'exerce tout de même le droit de regard du censeur de l'Etat, nous le verrons plus loin. Il existe bien une hiérarchie confirmée par le médiateur bernois. La Ville est jugée coupable d'abus de son droit en refusant de laisser insérer dans la *Feuille d'Avis* la publication de la monte des fermes ; elle a donc empiété sur l'autorité souveraine. Ainsi, à l'époque de la STN, il faut distinguer le poste de censeur de la Ville qu'occupe Tribolet et ses successeurs dès 1733 sur recommandation des imprimeurs, de celui créé par le Conseil d'Etat à la fin de l'année 1750 et confié, en général, au maire de la Ville en tant que conseiller d'Etat.

Nous avons vu qu'à partir de 1750, les imprimeurs actifs dans la cité doivent obtenir la double approbation des censeurs de la Ville et de l'Etat. A partir de 1760, ils sont tenus de prêter serment avec tous leurs ouvriers en ville²⁷⁶. Avec les requêtes d'établissement comme imprimeur ou libraire et les prestations de serment obligatoires, les autorités disposent d'un contrôle

²⁷⁴ *Procédure entre Sa Majesté le roi de Prusse comme prince souverain de Neuchâtel et Valengin... op. cit.*, p. 9.

²⁷⁵ AEN, MCE 33/112, pp. 142-143, 8 mars 1768.

²⁷⁶ AVN, RC 22, pp. 26-27, 31 mars 1760. Le texte mentionne que « l'adjonction à faire au serment des imprimeurs a été adoptée, telle qu'elle a été présentée dans le Livre des Règlements... ».

permanent sur les acteurs, qui se renforce après 1760. Les imprimeurs doivent au préalable faire approuver les textes qu'ils souhaitent publier. Cette censure préventive nécessite des moyens qu'une ville de petite taille comme Neuchâtel peine à trouver. Néanmoins, elle sera toujours dotée d'un censeur depuis la création du poste. En 1771, lors de l'entrée en fonction de Boyve, celui-ci promet d'observer le règlement arrêté par la Ville le 2 septembre. Pour la première fois le cahier des charges du censeur est détaillé, il

sera tenu d'examiner soigneusement les livres ou manuscrits qui lui seront produits pour être imprimés & s'il y rencontre des choses contraires à la Religion, aux bonnes mœurs & au Gouvernement, non seulement il n'en permettra pas l'impression, mais selon l'exigence du cas, il remettra un tel ouvrage à messieurs les Quatre-Ministres qui en feront leur rapport en Conseil, et s'il ne se rencontre rien qui puisse en empêcher l'impression. Il sera obligé de donner aux éditeurs son approbation par écrit²⁷⁷.

Dans la pratique, l'exercice le plus complexe consiste certainement à accomplir cette tâche en tenant compte des pressions extérieures.

d) L'exercice de la censure sous l'œil des voisins

De tout temps, pressées par ses puissants voisins, les autorités neuchâteloises imposent un certain contrôle sur les imprimeurs. Ainsi, le 29 octobre 1692, les Quatre-Ministres de la Ville de Neuchâtel répondent à une missive d'Amelot, ambassadeur du roi de France en Suisse basé à Soleure, qui s'est plaint d'une publication faite à Neuchâtel. Déplorant l'audace de Pistorius d'avoir vendu des ouvrages achetés en Hollande contraires « à l'honneur et réputation de Sa Majesté », les autorités de la Ville le condamnent au bannissement²⁷⁸. Pistorius fait les frais de la dépendance neuchâteloise à l'égard de son voisin qui voit d'un mauvais œil la diffusion d'un écrit anti-royal fait à Neuchâtel, encore sous l'autorité de la famille d'Orléans. Ce cas n'est pas isolé. Jean-Jacques Schmid essuie à son tour les foudres des autorités neuchâteloises et françaises pour l'impression de « Gazettes » en mars²⁷⁹. En décembre 1696, c'est à nouveau une missive d'Amelot qui déclenche le courroux neuchâtelois²⁸⁰. Schmid a débité un libelle au titre évocateur : *L'Art d'assassiner les rois*. A son tour, il est expulsé du territoire, sort réservé aux imprimeurs étrangers.

Jean Grenot, marchand libraire associé à Pistorius, installé depuis le 17 octobre 1698, voit, malgré ses excuses au Conseil, se confirmer la sentence d'un jour et une nuit

²⁷⁷ AVN, Registre des serments, p. 239, 1^{er} octobre 1771.

²⁷⁸ AVN, MIS 5, 29 octobre 1692.

²⁷⁹ Schmid imprimait « des Gazettes, que cela pourrait attirer des affaires » cité dans Michel Schlup, « Aperçu de l'imprimerie... » *art. cit.*, p. 55.

²⁸⁰ AVN, RC 8, 2 novembre 1696, p. 436.

d'emprisonnement²⁸¹. Il connaît ainsi la sanction réservée aux Neuchâtelois : la prison. Il a, à tort, débité le *Tombeau des prétendants*²⁸², livret anonyme édité sous une des fausses adresses les plus célèbres – Pierre Marteau de Cologne –, un livret dans lequel l'auteur revendique l'appartenance de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin à ses habitants. Une attitude que la France réproche avec force. Une année après, Grenot, devenu à son tour imprimeur, engage en vain une procédure contre Pistorius dont il souhaite obtenir l'expulsion définitive²⁸³.

La France n'est pas le seul Etat à surveiller les publications douteuses sortant des presses neuchâtelaises, Berne observe également ce qui se passe à Neuchâtel. Le 19 novembre 1698 une lettre envoyée par LL.EE. demande aux Quatre-Ministres d'accroître leur vigilance sur leurs éditeurs. Les représentants religieux bernois ont adressé à leurs autorités quelque temps auparavant une missive pour leur faire part de leur inquiétude quant à la distribution « depuis quelques temps en ça [de] certains livres dangereux athées et déistes et d'autres mystiques préjudiciables à la pureté de notre doctrine évangélique »²⁸⁴. Le Conseil de la Ville de Berne prend la chose très au sérieux en obligeant les libraires par « serment solennel de ne plus apporter dans le suite de ces sortes de livres ». Les craintes bernoises de voir les libraires locaux s'adresser alors à leurs homologues neuchâtelais pour obtenir la marchandise incriminée fait réagir les autorités du bord de l'Aar avec promptitude. Le contenu de la missive qu'elles font parvenir aux Quatre-Ministres est sans ambiguïté :

Aussi vous prions nous tres affectueusement [...] de prester serment aux marchands libraires de vôtre ville de n'apporter ou n'amener, envoyer ni faire envoyer sous quel prétexte que se puisse estre aucun de ces livres dans notre ville et pays. Esperans d'obtenir cette faveur nous nous offrons chers et Bien aimés voisins, et perpetuels Bourgeois de la réciproque dans les occasions²⁸⁵.

Le bas du texte contient une liste détaillée des œuvres dénoncées au rang desquelles figurent celles de Machiavel, Spinoza, Hobbes et globalement les livres « des mystiques fanatiques ». Les Neuchâtelais s'exécutent puisqu'ils imposent à leurs libraires des conditions analogues²⁸⁶. Les relations entre Bernois et Neuchâtelais ne sont pas toujours tendues. En 1741, les autorités neuchâtelaises accordent un privilège de débit pour une durée de dix ans à l'ouvrage du Bernois Daniel Wyttenbach²⁸⁷ intitulé *Tentamen Theologiae Dogmaticae Methodo Scientifica*

²⁸¹ AVN, RC 9, 5 juin 1699, p. 85.

²⁸² Le titre original complet est *Le Tombeau des prétendants à la souveraineté de Neuchâtel et Valangin, ou mémoire par lequel on prouve que ladite souveraineté est dévolue aux peuples après la mort de SAS Madame la duchesse de Nemours*.

²⁸³ AVN, RC 9, 16 septembre 1700, p. 139.

²⁸⁴ AVN, MIS 6, 19 novembre 1698, p. 71.

²⁸⁵ AVN, MIS 6, 19 novembre 1698, p. 71.

²⁸⁶ AVN, RC 9, 5 décembre 1698, p. 51.

²⁸⁷ David Samuel Daniel Wyttenbach (1706-1779), né à Worb près de Berne, ce fils de pasteur a fait de brillantes études à Berne, puis à Marbourg où il enseignera dès 1756 la théologie. Voir Friedrich Wilhelm Bautz puis Traugott Bautz (éd.), *Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon*, vol. 14, Herzberg, Verlag Traugott Bautz, 1998, pp. 261-262.

*Pertractatae*²⁸⁸. Cette collaboration fonctionne, dans les publications religieuses en tout cas, comme nous l'avons vu avec la publication de la Bible d'Ostervald pour laquelle Abraham Boyve reçoit, l'année suivante, un privilège exclusif pour l'impression et le débit.

e) *La Vénérable Classe des Pasteurs : sentinelle de « l'édification des bonnes âmes »*

A plusieurs reprises nous avons mentionné le rôle joué par les pasteurs dans la traque des imprimés circulant sur le territoire de la principauté. En matière de censure préalable la Classe ne dispose d'aucun droit légal ; aussi se focalise-t-elle sur la diffusion des écrits destinés à « l'édification des bonnes âmes »²⁸⁹. Les textes imprimés, qu'elle décrie souvent comme sources de bien des maux de la société, elle en connaît la portée. Ainsi, les utiliser pour défendre l'orthodoxie protestante paraît tout naturel comme le montre l'exemple de 1769 : accusée par certains membres de l'Eglise catholique romaine « du voisinage de dénaturer le Saint Sacrement du Baptême », par la voie de son vice doyen Petitpierre, elle s'exprime publiquement dans le *Journal helvétique* à l'aide d'une réponse au sujet du baptême²⁹⁰.

Pour imprimer les textes dont ses ministres se servent durant le culte, la Classe des pasteurs envoie, en septembre 1769, son secrétaire, le pasteur Deluze, à Bienne pour rencontrer le libraire et imprimeur Heilmann à qui le ministre demande une proposition « pour se charger de l'édition de la Liturgie, après qu'elle [la Classe] a compris que cette édition ne peut se faire à Neuchâtel »²⁹¹. Parallèlement, la Compagnie souscrit auprès du libraire biennois à l'édition des suppléments du *Dictionnaire encyclopédique* pour marquer son intérêt et augmenter le contenu de sa bibliothèque²⁹² ; elle feint même de jouer la concurrence en cherchant un imprimeur à Bâle²⁹³. Finalement, l'affaire se conclut en février 1770 lorsque le pasteur Petitpierre de Neuchâtel et Deluze, toujours secrétaire, reçoivent le mandat de négocier avec Heilmann pour imprimer la liturgie²⁹⁴. En 1772, c'est au tour de Sinnet & Compagnie à Neuchâtel d'être choisis pour imprimer la liturgie à l'usage des fidèles de l'Eglise de la principauté²⁹⁵, alors qu'en 1779, c'est la STN qui est mandatée pour un tirage analogue²⁹⁶.

²⁸⁸ Il s'agit de la publication du premier des trois volumes chez Hortinus à Berne.

²⁸⁹ AEN, Actes de la Classe, n° XIII, p. 72, 17 janvier 1769. A ce moment-là, le *Journal helvétique* appartient encore à la famille Droz.

²⁹⁰ AEN, Actes de la Classe, n° XIII, p. 72, 17 janvier 1769.

²⁹¹ AEN, Actes de la Classe, n° XIII, p. 78, 13 septembre 1769.

²⁹² Les actes de la Classe contiennent des dons divers et des achats de livres, comme par exemple le 8 février 1774 lorsque le diacre Sandoz, bibliothécaire, est autorisé à assister à une vente de livres pour y acheter « notamment *Mémoire de l'Académie Royale des Sciences* » ou encore en 1784 lorsque le pasteur Dardel est autorisé à faire l'acquisition de *l'Histoire universelle par une société de gens de lettres* en quarante volumes, voir Actes de la Classe, no XIII, p. 240, 8 février 1774 et p. 538, 14 avril 1784.

²⁹³ AEN, Actes de la Classe, no XIII, p. 81, 31 octobre 1769.

²⁹⁴ AEN, Actes de la Classe, no XIII, p. 88, 20 février 1770.

²⁹⁵ AEN, Actes de la Classe, no XIII, p. 191-192, 17 septembre 1772.

²⁹⁶ AEN, Actes de la Classe, no XIII, p. 399, 9 février 1779.

Se sentant investis d'une mission morale, les pasteurs l'accomplissent en partie en refusant la pénétration dans les maisons d'écrits séditieux, immoraux ou farouchement antireligieux. Juridiquement exclus des procédures anticipatrices de la publication, leur action se cantonne à la traque des ouvrages subversifs une fois ceux-ci sur le marché. Les dégâts que « de tels ouvrages peuvent produire dans les esprits mal instruits et dans les cœurs mal disposés tant par rapport à la foi que par rapport aux mœurs » obligent la Compagnie à réagir avec vigueur et toute la légitimité morale qu'elle prétend détenir²⁹⁷.

Ainsi, lorsque l'un des siens, Jean-Elie Bertrand, toujours reconnu comme ministre mais aussi rédacteur du *Journal helvétique* et l'un des responsables de la STN, ose associer son nom à l'impression du *Système de la nature*, cela lui paraît intolérable. Qualifié « d'ouvrage exécration, blasphématoire, qui tend à établir l'athéisme, et à renverser par conséquent toute Religion », son impression aurait dû alerter le ministre Bertrand. Outrée, la Classe juge qu'il ne peut désormais plus exercer les fonctions pour lesquelles il a prêté serment et est exclu sur le champ. C'est une sanction rare et grave qui marque Jean-Elie Bertrand du sceau de l'infamie. Il s'en repentira et obtiendra sa réintégration non sans difficulté en 1775.

²⁹⁷ AEN, Actes de la Classe, no XIII, p. 147, 2 juillet 1771.

V - CONCLUSION

Dans la librairie d'Ancien Régime, la censure occupe une place essentielle puisque la liberté d'imprimer et de diffuser les écrits n'existe pas. Depuis les origines de la typographie, le livre est le véhicule principal des savoirs et un instrument précieux des débats politiques et religieux. C'est pourquoi les autorités concentrent leur contrôle sur sa fabrication et sa circulation. Afin de comprendre quel rôle cette surveillance a tenu dans la vie éditoriale et commerciale de la maison d'édition neuchâteloise, nous avons consacré cette partie à l'analyse de ses mécanismes en France, son marché le plus important, à Avignon, terre pontificale, où la STN échange des contrefaçons, et à Neuchâtel, où se développe tardivement une censure originale.

En France, la censure s'inscrit dans une double politique qui s'établit à partir du XVII^e siècle. L'Etat encadre à la fois les métiers du livre et les textes par le biais des censeurs royaux. D'une part, la politique monarchique, initiée sous Louis XIV, vise à promouvoir la gloire du souverain. D'autre part, il s'agit de limiter les impressions et la circulation de textes attaquant le roi, la religion et les bonnes mœurs. Prise entre le développement de la propagande royale, dont une grande partie est assurée par le livre, et la régulation de la production, la surveillance s'exerce dans des conditions politiques particulières. C'est la raison pour laquelle les auteurs et les libraires doivent solliciter une permission d'impression assortie d'une protection économique, le privilège. Cette censure préalable, d'abord aux mains de l'Université et du Parlement de Paris, est progressivement transférée au chancelier et au directeur de la Librairie ; la censure royale s'impose au siècle des Lumières, reléguant l'Eglise et les parlementaires à exercer un contrôle *a posteriori*. La librairie est devenue affaire d'administration publique au moment même où la production s'intensifie, poussant ainsi les autorités à réhabiliter l'usage de la permission tacite. Cependant, autorisations et privilèges sont souvent accordés aux presses parisiennes, ce qui agrandit un peu plus le fossé avec leurs consœurs de province. L'Etat encadre également les métiers du livre en limitant le nombre d'ateliers au cours du XVIII^e siècle. Les effets de cette politique restrictive sur l'économie du livre sont désastreux, car elle pousse les imprimeurs de province à franchir la frontière de la clandestinité ou, comme le montrent les cas de Lyon et de Rouen, à réimprimer des textes à succès et à les échanger avec les presses étrangères.

Avignon connaît un régime de censure comparable à celui du royaume de France. Aucun texte ne peut paraître sans l'approbation des deux autorités compétentes. La première, civile, est menée par le vice-légat surtout depuis le XVIII^e siècle. La seconde, religieuse, est conduite par l'inquisiteur qui soutient l'archevêque. Celui-ci veille également à la circulation des imprimés avec l'aide du représentant local de Rome. A l'image de la situation française, le poids de la censure

religieuse diminue régulièrement au profit du contrôle civil, qui peine toutefois à s'imposer. Chacun des détenteurs de la censure défendant des prérogatives mal définies, les conflits sont nombreux. Cela n'empêche nullement les imprimeurs et les libraires avignonnais de travailler dans un environnement favorable. Leurs presses tournent sans relâche, imprimant des contrefaçons. Le nombre d'ateliers ne cesse de croître pour atteindre le chiffre de 30 en 1756. Pour contenir le nombre d'imprimeurs à un niveau acceptable, les autorités civiles leur suggèrent de se réunir au sein d'une corporation qui, créée en 1753, est démantelée en 1766. La saturation du marché provoque des faillites qui entraînent une diminution des effectifs. A la suite de l'occupation française entre 1768 et 1774, les professionnels sont soumis aux mêmes règlements que leurs confrères du royaume. Cette situation engendre à nouveau une baisse des affaires qui trouvera son épilogue en 1785 avec la signature d'un concordat entre la cour de France et le Saint-Siège imposant à la librairie du Comtat la réglementation royale.

A Neuchâtel, il faut attendre longtemps pour constater le développement de la censure. De retour en 1688, après une longue période d'absence, l'imprimerie se développe calmement d'abord, puis de manière spectaculaire après 1750 sous l'œil des autorités de la Ville et de l'Etat ainsi que des puissants voisins bernois et français. Bénéficiant de la proximité du marché français, les éditeurs neuchâtelois profitent de conditions de travail sereines. Comme leur confrères hexagonaux et avignonnais toutefois, ceux-ci impriment des textes sous la bienveillance d'autorités politiques et professionnelles qui veillent au respect des règles de censure.

A l'échelon local, les autorités de la Ville tirent de précieux enseignements des diverses publications qui ont fait scandale et de leurs répercussions auprès des Etats voisins. Si les réprimandes venues de France et de Berne obligent les autorités à manifester quelques velléités punitives pendant la durée de la crise, elles mettent du temps à définir un cadre législatif. Le premier règlement ne date que de 1733 et il est subordonné à une requête de publication du *Mercure suisse*. Petit à petit, la censure exercée par la Ville cède le pas face à celle de l'Etat, surtout depuis qu'un ordre du prince a créé un poste de censeur en 1750. Dès cette date, les imprimeurs neuchâtelois font face à une double censure originale que vient renforcer le contrôle, parfois excessif, de la Vénérable Classe des pasteurs, dans le but de l'édification morale de la population. Toutefois, ce régime, mal adapté aux circonstances exigeantes du domaine, n'empêche pas la diffusion d'imprimés interdits sur le territoire. Ce phénomène s'explique par un contrôle partiel des autorités sur les différentes activités ; en effet celles-ci se focalisent uniquement sur l'imprimerie et laissent une grande liberté à la librairie. Le durcissement de la censure en matière de recrutement des imprimeurs intervient plus de cinquante ans après le retour de l'imprimerie en terres neuchâteloises. Qui plus est, les autorités responsables de sa mise en œuvre adoptent une

position effacée, n'avançant que sous les coups de semonces des puissances étrangères ou de quelques rares pressions internes. Ce qui fait justement écrire à Michel Schlup que « la censure préventive apparaît comme un alibi, une concession faite à la coterie conservatrice et aux puissances car n'elle n'a guère d'efficacité sur le plan pratique »²⁹⁸.

Trois éléments retiennent notre attention. D'abord, la censure en France, à Avignon et à Neuchâtel est semblable dans ses structures. En effet, les modalités du contrôle, celui-ci s'exerçant avant comme après la publication, restent l'attribut d'autorités politiques et religieuses. L'absence de coordination au niveau international favorise l'émergence d'activités commerciales d'imprimeries-librairies qui destinent leur production à l'étranger. Ensuite, la surveillance s'applique surtout à l'imprimerie, laissant à la librairie une marge de manœuvre beaucoup plus grande. Cela explique en partie la multiplication des ateliers typographiques aux marges du royaume de France. Enfin, les gouvernements doivent tenir compte des intérêts économiques du pays, l'économie du livre représentant une activité à forte valeur ajoutée. Ainsi, dans toutes ses dimensions, la censure rythme le travail des producteurs, modèle les échanges des diffuseurs et structure l'économie du livre en profondeur.

²⁹⁸ Michel Schlup, « Entre pouvoir et clandestinité... », *art. cit.*, p. 82.

DEUXIEME PARTIE

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE D'ANCIEN REGIME

« La loi est qu'on ne doit imprimer ni vendre aucun livre sans une permission expresse du gouvernement, et le gouvernement a refusé la permission expresse à un très grand nombre de livres, qui sont ceux que public désire avec le plus d'ardeur ».

Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la librairie. Mémoire sur la liberté de la presse*, présenté par Roger Chartier, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 245.

« Qu'il est enfin indispensable de ramener tout le Corps de la Libraire à un plan de conduite, dont la raison, la prudence & l'intérêt réciproque auroient dû lui faire sentir plutôt la nécessité ».

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi concernant les Contrefaçons des Livres, soit antérieures au présent Arrêt..., Extrait des registres du Conseil d'Etat du 30 août 1777, dans Antoine Perrin, *Almanach de la librairie*, préface par Jeroom Vercruysse, Aubel, P. M. Gason, 1984, p. 173.

I - INTRODUCTION

Dans l'historiographie traditionnelle, l'Ancien Régime typographique désigne une période qui débute avec l'invention de la typographie vers 1450 et qui dure jusqu'à la première industrialisation vers 1830. En France, deux traits principaux caractérisent l'imprimerie et la librairie de cette époque. Tout d'abord, on observe une grande stabilité dans les processus de fabrication ; l'organisation du travail de l'atelier demeurant sans grand changement. Ensuite, on perçoit une domination du capital commercial sur l'ensemble du processus de publication ordonnée par de puissants marchands libraires, parisiens pour la plupart, soucieux d'obtenir auprès des autorités, des privilèges qui leur garantissent une protection contre la concurrence provinciale et étrangère. Celle-ci est incarnée par des presses moins protégées, qui restent très actives dans la production de contrefaçons. Cela implique que l'édition est un négoce où deux logiques s'affrontent ; celle d'un capitalisme commercial déterminé par la demande et le marché des livres et celle d'une communauté des métiers fortement encadrée. Les acteurs principaux sont des entrepreneurs qui agissent toujours aux dépens d'un concurrent.

Dans cette deuxième partie, reprenant le même cadre géographique que celui de la censure, nous proposons de dessiner les contours de l'imprimerie et de la librairie, en insistant toutefois sur la principauté de Neuchâtel. Notre analyse, s'appuyant sur les archives de la STN, porte sur les mécanismes commerciaux d'une entreprise privée. Grâce à ses correspondances, l'entreprise neuchâteloise nous offre une plongée dans les hiérarchies des métiers du livre qui s'inscrivent dans des territoires où la sensibilité à l'égard de l'imprimé diffère. Nous reviendrons ainsi sur la genèse de la maison d'édition et sur ses fondateurs. Nous révélons ensuite sa ligne éditoriale et survolons les principaux aspects financiers. Par la suite, nous traitons un peu plus rapidement de

la France, le marché principal des maisons d'édition de l'actuelle Suisse romande, dont nous montrons également quelques spécificités. Enfin, la dernière partie concerne Avignon qui, grâce à un excellent climat économique, voit se développer une imprimerie-librairie capable de concurrencer les presses de province. Les imprimeries avignonaises, bénéficiant en outre d'une situation géographique parfaite, se développent dignement au siècle des Lumières en produisant des contrefaçons, à l'image de ses consœurs suisses romandes.

II - L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE A NEUCHÂTEL AU SIECLE DES LUMIERES

a) *Aperçu de l'imprimerie dans la principauté de Neuchâtel avant 1700*

L'année 1533 marque les débuts de l'imprimerie en terre neuchâteloise. En été de cette année débarque à Neuchâtel le typographe picard Pierre de Vingle²⁹⁹. Imprimeur lyonnais, beau-fils de Claude Nourry³⁰⁰, il quitte la capitale des Gaules et se réfugie à Genève, où il sollicite l'autorisation de monter une imprimerie, mais sa demande est rejetée. Il profite d'un passage à Berne pour solliciter la bienveillance des autorités et obtient une lettre de recommandation³⁰¹. Celle-ci demande aux autorités de la République de Genève d'accepter l'activité typographique du jeune picard sur son territoire. Finalement toléré dans la cité de Calvin, il quitte la ville à la suite de nouvelles tracasseries et arrive à Neuchâtel. Il met immédiatement ses presses au service des pamphlets qui lanceront la carrière de deux pasteurs neuchâtelois : Antoine Marcourt et Pierre Viret³⁰². De Vingle, en fait, Pierre « le Picard »³⁰³, fils de Jehan imprimeur originaire de Béthune établi à Lyon, poursuit les mêmes activités que son père. Dans la documentation neuchâteloise, de Vingle est qualifié d'imprimeur et parfois de libraire³⁰⁴. Arrivé à la demande de Guillaume Farel, il met également sous presse un *Nouveau Testament*, divers ouvrages signés par des

²⁹⁹ « Pierre de Vingle » dans Michel Schlup et Pierre-Yves Tissot (dir.), *Trésors de l'édition neuchâteloise*, Hauterive, G. Attinger, 1981, p. 20 ; voir aussi Michel Schlup (publiées sous la direction de), *Biographies neuchâteloises*, tome 1, *De Saint Guillaume...* *op. cit.*, pp. 259-263, voir enfin Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 432-433. Les livres imprimés par Vingle portent la mention *imprimé en la ville et comté de Neufchastel*. En dépit de cette remarque qu'il signale lui-même, James-Henri Bonhôte prétend que les presses de Vingle se trouvent à Serrières, « Les imprimeurs et les livre neuchâtelois », dans *Musée neuchâtelois*, 1866, pp. 173-181.

³⁰⁰ Ce Lyonnais est l'éditeur des œuvres de Rabelais.

³⁰¹ Frédéric Alexandre Jeanneret et James Henry Bonhôte, *Biographies neuchâteloises*, tome 2, Le Locle, Courvoisier, 1863, pp. 449-454. Voir aussi Antoine Péricaud l'aîné, *Biographies lyonnaises*, deuxième partie, Lyon, Louis Perrin, 1851, pp. 27-28. Sur les pérégrinations de Vingle avant son arrivée à Neuchâtel, se référer à Eugénie Droz, « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel », dans *Aspects de la propagande...* *op. cit.*, pp. 38-78.

³⁰² *Guillaume Farel 1489-1565...* *op. cit.*, pp. 402-403.

³⁰³ Voir James Guinchard, *L'Introduction de l'imprimerie à Neuchâtel et Pierre de Vingle 1533*, Neuchâtel, James Guinchard, 1933, p. 7.

³⁰⁴ Gabrielle Berthoud, « Premiers relieurs réformés... » *art. cit.*, p. 143. Dans cet article, l'auteur amène la preuve que c'est Gaspard Alliody qui est le « relieur de la réformation » à Neuchâtel et non Pierre de Vingle comme Hans Bloesch le suppose, voir « Un original des placards d'Antoine Marcourt de 1534 », *Musée neuchâtelois*, 1943, pp. 99-104.

réformateurs ainsi que le *Livre des marchands* d'Antoine Marcourt³⁰⁵. Satire acerbe de la vénalité des prêtres, ce texte est publié peu avant l'impression des Placards³⁰⁶. On sait le retentissement qu'ont eu ces publications dans le royaume de France³⁰⁷. Toutefois l'œuvre imprimée majeure de Vingle à Neuchâtel reste la Bible des Vaudois dite Bible d'Olivétan, faussement appelée Bible de Serrières. Cette première traduction protestante en français a pour auteur un parent de Jean Calvin, son cousin, Pierre Robert Olivier, dit Olivétan. Celui-ci, éduqué à l'école réformée de Bucer³⁰⁸ et Capiton³⁰⁹ à Strasbourg, maîtrise le grec et l'hébreu. Il est choisi par Farel et ses compagnons pour établir une version de la Bible financée par les disciples de Pierre Valdo réfugiés dans le Piémont, dont certains sont passés à la Réforme. Olivétan propose une note originale et personnelle au texte de l'Ancien Testament qu'il établit d'après des originaux ; pour le Nouveau Testament il se contente de retoucher la traduction de son maître Lefèvre d'Étaples³¹⁰. La traduction qu'il propose est donc imprimée le 4 juin 1535 à Neuchâtel sur les presses de Pierre de Vingle. Peu après, celui-ci quitte Neuchâtel pour Genève, puis Paris où on perd sa trace³¹¹. Comment expliquer ces débuts tonitruants puis l'absence totale d'imprimeurs à Neuchâtel ? Pourquoi sont-ils dus à un étranger et non à un Neuchâtelois ?

Rien, en effet, ne prédispose la paisible terre comtale à devenir le lieu d'impression des textes, sauf peut-être la subtile conjugaison de sa position géographique, la faiblesse de l'autorité souveraine à l'époque des faits, comme le relève Louis-Edouard Roulet³¹², et le passage rapide de

³⁰⁵ Sur ces ouvrages voir *Guillaume Farel 1489-1565 : biographie nouvelle*, Neuchâtel-Paris, Delachaux & Niestlé SA, 1930, pp. 401-403. Sur Marcourt, voir surtout Gabrielle Berthoud, *Antoine Marcourt. Réformateur et pamphlétaire, du « Livre des marchands » aux Placards de 1534*, Genève, Droz, 1973. Sur le « Livre des marchands » voir les pp. 111-156. Une notice biographique figure dans Michel Schlup (publiées sous la direction de), *Biographies neuchâteloises*, tome 1, *De Saint Guillaume à la fin des Lumières*, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 1996, pp. 169-172.

³⁰⁶ Sur l'affaire des Placards et ses conséquences, voir Gabrielle Berthoud, *Antoine Marcourt. Réformateur et pamphlétaire... op. cit.*, pp. 157-222 ; Voir aussi BPUN, ZU 292. *Articles véritables sur les horribles, grands et importables abus de la Messe papale* d'Antoine Marcourt imprimé par Pierre de Vingle à Neuchâtel en 1534. Il faut consulter Robert Hari, « Les Placards de 1534 », dans *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, Droz, 1957, pp. 79-142.

³⁰⁷ Voir notamment, Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre, op. cit.*, p. 429.

³⁰⁸ Martin Bucer (1491-1551) : natif de Sélestat ; Martin Butzer dit Bucer, bourgeois de Strasbourg, est l'un réorganisateur du culte de la cité alsacienne. En 1549, appelé par Cranmer, il part professer la théologie à Cambridge. Il décède en Angleterre. Voir Jules Balteau *et alii* (sous la dir. de), *Dictionnaire de biographie française*, t. 7, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1956, p. 595.

³⁰⁹ Wolfgang Fabricius Capiton (1478-1541) : recteur de l'Université de Bâle en 1517, il a étudié le droit et la théologie. Voir *ibid.*, p. 1068.

³¹⁰ Jacques Lefèvre d'Étaples, connu aussi sous le nom de Jacobus Faber (Stapulensis), est un théologien et un humaniste français, né vers 1455 à Étaples, dans le Pas-de-Calais, et mort en 1536 ou 1538, à Nérac. Il publie ses œuvres chez Henri Estienne à Paris.

³¹¹ *Guillaume Farel 1489-1565... op. cit.*, p. 405.

³¹² Louis-Edouard Roulet, « 1533 ou le temps des défis », dans Jacques Rychner et Michel Schlup (études réunies par), *Aspects du livre neuchâtelois... op. cit.*, pp. 1-10. L'auteur narre l'implantation historique de la religion réformée en terres neuchâteloises et l'épisode crucial qui voit Berne restituer Neuchâtel à Jeanne de Hochberg, veuve de Louis Orléans-Longueville, après un intermède de dix-sept ans durant lequel le territoire est considéré comme un bailliage commun. Toutefois, la comtesse, redevable à L.L.E.E. de Berne, doit s'acquitter de sa dette en acceptant le passage à la Réforme. Sur l'épisode du « bailliage commun », voir Gertrude Berger-Locher, *Neuchâtel sous l'occupation des douze cantons 1512-1529 : contribution à la connaissance de la gestion des bailliages communs sous l'Ancien Régime*, Neuchâtel, Société d'histoire et d'archéologie, 1975.

Neuchâtel à la Réforme. La protection des autorités – bernoises comme neuchâteloises – dont jouit Pierre de Vingle constitue un autre facteur déterminant. Subsiste la question du choix de Neuchâtel ; l'absence de témoignages directs de la part des intéressés complique singulièrement la tâche. Mais, *a priori*, le facteur géographique paraît s'imposer. Neuchâtel, comme nous l'avons vu, est idéalement situé. Son territoire est entouré par l'Evêché de Bâle, où la foi nouvelle s'implante rapidement et surtout par Berne, puissant voisin réformé qui lorgne alors sur le pays de Vaud qui tombera en 1536 sous sa domination³¹³. Par le Val-de-Travers, la frontière occidentale s'ouvre sur la Franche-Comté, voie par laquelle les marchandises transitent en saison³¹⁴.

Devenue terre protestante, le comté voit, après un processus qui dure quelques années³¹⁵, l'ensemble de son territoire touché par la Réforme en dépit de quelques réticences dans certains villages³¹⁶. Ce passage à la nouvelle foi n'est pas étranger à l'implantation de l'art typographique à Neuchâtel qui bénéficie non seulement de la situation religieuse, mais aussi de conditions politiques locales et régionales particulières. D'abord la Ville y trouve un moyen de conquérir le comté sur le plan confessionnel, puis politique. Ensuite, les Bernois désirent la poursuite de la conversion des pays alliés de l'actuelle Suisse romande, dont Neuchâtel est un passage obligé. Enfin pour les pasteurs, cet établissement offre une base pour le combat qu'ils souhaitent mener en France³¹⁷. Farel, homme d'action réaliste, connaît la force de la presse et la création d'un centre d'impression constitue un socle indispensable à la propagande évangélique. Poursuivant son travail jusqu'à Genève, il y fait installer une structure analogue qui, rapidement, prend de l'ampleur, détrônant Neuchâtel, peu pourvue en imprimeurs locaux³¹⁸.

En effet, l'imprimerie à Neuchâtel est d'abord le fait d'étrangers pour qui la Ville ne semble constituer qu'une étape. Arrivé en 1533, Pierre de Vingle quitte Neuchâtel en 1535 déjà, sans que personne ne reprenne son stock de livres³¹⁹. La lecture des noms de ses successeurs confirme ce sentiment, puisqu'on trouve mentionné en 1537 Geoffroy Dyhert (Dieherr), relieur

³¹³ Rappelons que Berne déclara la guerre au duc de Savoie le 16 janvier 1536. Pour libérer Genève, les troupes bernoises traversèrent le territoire vaudois, dont la conquête s'acheva le 28 mars 1536 par la prise du château de Chillon. Sur la période bernoise du pays de Vaud voir entre autres *De l'Ours à la Cocarde. Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, Editions Payot, 1998.

³¹⁴ La Franche-Comté sera annexée par la France à la suite au traité de Nimègue en 1678, pour une mise au point voir Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe XVII^e-XVIII^e siècles*, 4^{ème} éd, Paris, PUF, 2007, pp. 413-417.

³¹⁵ Michèle Robert, « La Réformation », dans Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel, op. cit.*, tome 2, pp. 272-281.

³¹⁶ Lionel Bartolini, *Une résistance à la Réforme dans le Pays de Neuchâtel : Le Landeron et sa région (1530-1562)*, Neuchâtel, Alphil, 2006. Du même auteur en collaboration avec Jean-Daniel Morerod, « Autonomie des communautés et liberté de conscience. L'argument des Confédérés et de leurs alliés face à un îlot confessionnel (1531-1561) », dans *Traverse, revue d'histoire*, n° 3, 2000, pp. 56-66.

³¹⁷ Nous reprenons les conclusions de Louis-Edouard Roulet, « 1533... » *art. cit.*, p. 8.

³¹⁸ Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre, op. cit.*, pp. 434-435.

³¹⁹ Gabrielle Berthoud, « Libraires et commerce de livres à Neuchâtel au XVI^e siècle », dans Jacques Rychner et Michel Schlup (études réunies par), *Aspects du livre neuchâtelois... op. cit.*, pp. 11. Sur le stock de livres voir Gabrielle Berthoud, « Le solde des livres imprimés par Pierre de Vingle et les Vaudois du Piémont », dans *Musée neuchâtelois*, 1980, pp. 74-79.

et libraire, et Gaspard Alliody, « Casper le relieur », eux aussi étrangers³²⁰. Si le premier vient de Dôle, le second arrive de Moutiers en Tarentaise. Le fait que ces libraires soient étrangers ne les conduit pas forcément à un départ programmé de Neuchâtel, comme en témoigne le cas d'Alliody, qui, plusieurs fois cité dans des actes notariés de 1537 à 1561, devient bourgeois de la Ville. Marié, il tient avec son épouse une boutique de reliure-librairie dans laquelle il débite du vin et d'autres articles. Isaac, son fils, et la femme de celui-ci, Elisabeth Hardy, lui succèdent, puis disparaissent des documents en 1602³²¹. Les archives neuchâteloises sont riches de reconnaissances et de quelques comptes prouvant leur activité de relieur, mais jamais de libraires ou d'imprimeurs³²².

Dès le XVI^e siècle, l'arc lémanique possède deux centres d'impression ; un d'envergure internationale à Genève et un autre à vocation plus régionale à Lausanne³²³. En 1756, la cité de Calvin compte dix imprimeurs-libraires et neuf en 1763³²⁴. A Lausanne, Jean Belot, qui exerce son art à la fin du XV^e siècle, imprime le seul incunable lausannois³²⁵. Il finira sa carrière à Genève. Au siècle suivant, plusieurs imprimeurs font le chemin inverse et de Genève tentent de s'établir avec plus ou moins de succès à Lausanne³²⁶. L'implantation de l'imprimerie réussit à Genève comme à Lausanne, de sorte qu'une tradition s'instaure petit à petit.

Neuchâtel connaît une situation diamétralement opposée puisqu'après l'épisode lié à la Réforme, il faut attendre 1688 pour que réapparaisse l'imprimerie, après, selon l'expression empruntée à Michel Schlup, une longue « nuit typographique »³²⁷. Pourtant l'activité d'imprimeur de Pierre de Vingle ne s'est pas arrêtée à la Bible d'Olivétan et durant les deux ans où il officie à Neuchâtel ses presses tournent, produisant, par exemple, quelques textes et chants du répertoire protestant dus au prédicant et poète Thomas Malingre³²⁸. Cet ancien dominicain originaire de Normandie, plus lyrique qu'Antoine Marcourt qu'il seconde dans son activité pastorale, deviendra

³²⁰ Gabrielle Berthoud, « Libraires et commerce... », *art. cit.*, pp. 11-12.

³²¹ Voir Gabrielle Berthoud, « Premiers relieurs réformés à Neuchâtel », dans *Musée neuchâtelois*, 1945, pp. 139-144.

³²² Notamment AEN, Guillaume Hardy, notaire, f^o 55, année 1541.

³²³ Voir Silvio Corsini, « Quand Amsterdam rime avec Lausanne : impressions lausannoises datées des Pays-Bas » dans Christiane Berkvens-Stevelinck et alii (éd.), *Le Magasin de l'Univers. The Dutch Republic as the centre of the european booktrade*, Leyde, E.J. Brill, 1992, pp. 95-119, ici, p. 95. Sur Lausanne voir surtout Silvio Corsini (sous la direction de), *Le Livre à Lausanne... op. cit.* ; pour Genève Jean-Daniel Candaux et Bernard Lescaze (dir.), *Cinq siècles d'imprimerie genevoise... op. cit.* ; Georges Bonnant, *Le Livre genevois... op. cit.* ; John Rochester Kleinschmidt, *Les Imprimeurs et libraires de la République de Genève 1700-1798*, thèse de doctorat, Genève, Imprimerie du Journal de Genève, 1948 et Giles Barber, « The Cramers of Geneva and their trade in Europe between 1755 and 1766 », dans Giles Barber, *Studies in the Booktrade of the European Enlightenment*, London, The Pindar Press, 1994, pp. 175-211.

³²⁴ Florence Bremme-Bonnant, « Considérations sur la librairie genevoise pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) », dans *Genava*, Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire, Genève, 1971, pp. 131-184.

³²⁵ Louis Daniel Perret, « Un imprimeur rouennais à Lausanne Jean Belot », dans Silvio Corsini (sous la direction de), *Le Livre à Lausanne... op. cit.*, pp. 2-5.

³²⁶ Silvio Corsini, « Imprimeurs et libraires lausannois du XVI^e siècle », *ibid.*, pp. 18-32.

³²⁷ Michel Schlup, « Entre pouvoir et clandestinité : l'édition neuchâteloise des Lumières », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières... op. cit.*, p. 70.

³²⁸ Gabrielle Berthoud, *Antoine Marcourt. Réformateur et pamphlétaire... op. cit.*, p. 14.

le premier pasteur d'Yverdon en 1537³²⁹. Avec le départ de Pierre de Vingle s'amorce une longue période de stérilité typographique³³⁰.

Comment expliquer l'absence d'ateliers typographiques à Neuchâtel entre 1535 et 1688, date de l'installation de Jean Pistorius en qualité d'imprimeur ? La politique restrictive des autorités en matière d'autorisation d'installation semble à première vue fournir une explication plausible. L'absence de requête formulée auprès de la Ville ou de l'Etat va dans ce sens. En effet, la consultation de leurs archives ne mentionne qu'un cas intéressant François Estienne, qui fait une demande à l'Etat en 1588³³¹. Le Conseil d'Etat refuse son installation sous prétexte « que les imprimeurs ont causé avec leurs imprimeries des troubles ». Neuchâtel se prive ainsi d'un savoir-faire indéniable. Dans beaucoup de pays européens, les autorités impriment leurs documents officiels ; il semble que celles de Neuchâtel, jusqu'au début du XVIII^e siècle en tout cas, soient restées fermées à ces pratiques, préférant le manuscrit aux caractères mobiles. L'absence d'imprimeur à Neuchâtel ne signifie pas qu'aucun livre n'y est vendu ou n'y circule. En effet, les libraires et imprimeurs genevois par exemple vendent leurs imprimés à Neuchâtel, comme en témoigne le livre de comptes de Simon Iteret, marchand papetier et drapier³³².

Si le XVII^e siècle se caractérise par une disparition momentanée de l'art typographique dans la principauté jusqu'en 1688, tout semble changer au siècle des Lumières, dans le sillage des imprimeurs établis à la fin du siècle précédent. Les sources archivistiques révèlent plusieurs requêtes d'établissement et permissions d'imprimer soulignant, peu à peu, une présence plus affirmée de l'imprimerie sur le territoire neuchâtelois.

³²⁹ *Guillaume Farel 1489-1565... op. cit.*, p. 401, note 1.

³³⁰ Voir Michel Schlup, « Aperçu de l'imprimerie et de l'édition neuchâteloises avant 1769 », dans Michel Schlup (recueil d'études publié par), *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières... op. cit.*, p. 33. Jean Pistorius est mentionné comme imprimeur du premier almanach neuchâtelois ; AVN, RC 7, p. 251, 7 novembre 1688.

³³¹ AEN, MCE 33/4, p. 109, 28 novembre 1588.

³³² AEN, Dossier Iteret, f^o 101, février 1584. Voir Gabrielle Berthoud, « Le Marchand Simon Iteret (15..-1590). Sa papeterie... » *art. cit.*, pp. 66-79.

b) *Le siècle des Lumières, siècle d'or de l'imprimerie neuchâteloise*

En 1688, Jean Pistorius (1644-1730), issu d'une dynastie de fondeurs de caractères bâlois³³³, s'installe à Neuchâtel. De ses presses sortent quelques ouvrages d'importance dont une seconde édition in-12 de la pièce *Esther* de Jean Racine en 1689. L'édition originale est publiée la même année à Paris chez Denis Thierry, rue Saint-Jacques³³⁴. Cette tragédie, commandée par Madame de Maintenon, suscite l'enthousiasme du public convié par l'influente Françoise d'Aubigné³³⁵. Mais une fois l'ouvrage imprimé, les commentaires sont plus réservés, comme le souligne Madame de Sévigné dans une lettre adressée à sa fille, Madame de Grignan, le 9 mars 1689 :

(...) Vous avez *Esther*. L'impression a fait son effet ordinaire ; vous savez que M. de la Feuillade dit que c'est une requête civile contre l'approbation publique. Vous en jugerez. Pour moi, je ne réponds que de l'agrément du spectacle, qui ne peut pas être contesté³³⁶.

La réussite éclatante d'un spectacle présenté à un public choisi ne garantit pas un futur succès d'imprimerie. Cela n'empêche pas l'imprimeur bâlois établi dans la principauté d'en proposer une contrefaçon parue presque en même temps que l'édition parisienne. A côté de ce titre prestigieux, il imprime aussi la première édition connue du psautier huguenot en pays neuchâtelois dans la version établie par Valentin Conrart, publiée en 1677³³⁷.

Peu après, il se voit reprocher l'édition d'almanachs dans lesquels il est fait mention « d'une espèce de chronologie dans laquelle il qualifie notre Sainte Religion de prétendue réformée. Etant dans une ville protestante nous ne devons pas cela souffrir »³³⁸. Sur la requête des pasteurs, le Conseil général lance une enquête et constate que Pistorius imprime des livres de

³³³ Il semble bien avoir poursuivi cette activité ; voir AVN, RC 9, p. 47, 17 octobre 1698. Lorsque le marchand libraire Grenot souhaite s'associer avec Pistorius, il demande à la Ville une autorisation, arguant qu'il a rencontré Pistorius, « [un] imprimeur qui fait même les caractères ». Sur l'histoire de la famille Pistorius, voir Albert T. Bruckner (dir.), *Schweizer Stempelschneider und Schriftgiesser. Geschichte des Stempelschnittes und Schriftgusses in Basel und der übrigen Schweiz von ihren Anfängen bis zur Gegenwart*, Münchenstein-Bâle, Haas'sche Schiftgiesserei-B. Schwabe, 1943, pp. 51-65.

³³⁴ Jean-Pierre Battesti, Jean-Charles Chauvet, *Tout Racine*, Paris, Larousse, 1999, p. 374. A cet égard, il est intéressant de noter que le privilège, daté du 3 février 1689, est établi au nom des Dames de Saint-Cyr, et non à celui de Racine.

³³⁵ Sur l'histoire de la pièce voir *ibid.*, pp. 373-386.

³³⁶ Madame de Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal), *Correspondances*, texte établi, présenté et annoté par Roger Duchêne, tome III, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1978, p. 537.

³³⁷ Voir Michel Schlup, « Aperçu de l'imprimerie... *art. cit.*, p. 31. Valentin Conrart (1603-1675) est le fondateur et le secrétaire perpétuel de l'Académie française. *Le livre des psaumes en vers français, par Clément Marot et de Théodore de Bèze retouchés par Valentin Conrart*, se vend à Charenton par Antoine Cellier, Etienne Lucas et la veuve Olivier de Varennes, est publié en in-12 en 1677. Voir Eugène et Emile Haag, *La France protestante*, deuxième édition sous la dir. d'Henri Bordier, tome IV, Paris, Fischbacher, 1884, pp. 575-583. Sur le psautier à Neuchâtel, Alphonse Petitpierre, « Le psautier à Neuchâtel en 1700 », dans *Musée neuchâtelois*, 1877, pp. 258-263. Sur l'histoire du psautier voir Emmanuel Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot : étude historique, littéraire, musicale et bibliographique*, Paris, Imprimerie nationale, 1878-1879 et Félix Bovet, *Histoire du psautier des Eglises réformées Neuchâtel-Paris*, J. Sandoz – Grassart, 1872.

³³⁸ AVN, RC 7, 9 décembre 1689, p. 324.

théologie sans autorisation. Par conséquent, le risque est grand de voir propager « des opinions dangereuses », ce que la Classe des pasteurs ne peut tolérer. La décision prise par le Conseil réuni en session extraordinaire précise

qu'il a été arrêté que tous les almanachs qui ne se trouveront pas vendus, on arrachera les feuillets ou ces mots de prétendue réformée (...) et qu'à l'avenir il sera défendu à l'imprimeur d'imprimer aucun livre où il mette le nom de cette ville, sans qu'il ait été examiné par des gens ordonnés par Messieurs les Quatre [Ministres]³³⁹.

Pistorius a dû suivre les recommandations car il est récompensé en décembre 1690 de trente livres faibles « ayant fait présenter à Messieurs du Conseil chacun un almanach pour l'année 1691 »³⁴⁰.

Malgré le soin apporté à son travail, Pistorius n'est pas à l'abri d'une erreur comme celle qui se glisse dans l'almanach de l'année 1691 où « le jour de la foire prochaine ayant [été] mal marqué, on l'obligera à imprimer des billets pour afficher aux coins des rues »³⁴¹. La fin de l'année 1691 est plus réjouissante pour l'imprimeur qui est gratifié de l'exemption de giette³⁴² par les autorités de la Ville après avoir imprimé plusieurs ouvrages « de son métier pour le service de ville sans avoir voulu aucun salaire ». En octobre 1692, Amelot, ambassadeur de France en Suisse, se plaint auprès des autorités neuchâteloises de l'impression « depuis assez longtemps dans votre ville des écrits et livres scandaleux qui se font en Hollande contre le roi et qu'ensuite ils s'envoient et se débitent dans toute la Suisse »³⁴³. Le diplomate réclame un châtement rigoureux contre les imprimeurs et « que l'on soit plus à l'avenir à se plaindre d'un commerce aussi insolent ». Les Quatre-Ministres regrettent vivement la situation qui a provoqué

un très sensible déplaisir et beaucoup de chagrin (...) que cette conduite irrégulière avoit donné occasion à Votre Excellence de former de justes plaintes contre lui [l'imprimeur] et à demander que ces sortes de choses ne soient ni tolérées ni souffertes. (...) nous n'avons trouvé nulle part cette impression et qu'elle s'est faite à notre insu et contre nos défenses³⁴⁴.

Ils avouent donc leur impuissance. C'est pourquoi ils convoquent Pistorius qui nie la publication, mais reconnaît le débit d'ouvrages obtenus en Hollande en échange des siens, sans qu'il considère cette transaction comme une faute³⁴⁵. Depuis avril 1692, il est associé avec le Bernois Jean-Jacques Schmid. Ils obtiennent le droit d'ouvrir une boutique où sont vendus des

³³⁹ AVN, RC 7, 9 décembre 1689, p. 324.

³⁴⁰ AVN, RC 8, 1^{er} décembre 1690.

³⁴¹ AVN, RC 8, 12 juin 1691, p. 48.

³⁴² AVN, RC 8, 7 décembre 1691, p. 80. La giette est un impôt ou « une taxe établie par la seigneurie en une circonstance donnée ou régulièrement sur une certaine classe de sujets », voir William Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Editions Victor Attinger, 1926, p. 279.

³⁴³ AVN, MIS 5, 5 octobre 1692.

³⁴⁴ AVN, MIS 5, 29 octobre 1692.

³⁴⁵ AVN, MIS 5, 29 octobre 1692.

livres à condition de « ne débiter qu'en blanc »³⁴⁶. La pression française oblige les autorités de la Ville de réagir avec vigueur. Celles-ci le condamnent au bannissement :

Il a été arrêté que pour faire savoir qu'on a nulle part dans l'impression de ces petits livrets et libelles, qu'on fera commandement au sieur imprimeur Pistorius, qu'il ait à sortir incessamment de cette ville et que de plus qu'on écrira à monsieur l'ambassadeur que c'est avec bien du déplaisir qu'on apprit que nos imprimeurs eussent l'insolence et la témérité d'imprimer ces sortes de livres ce qu'on ne souffrira aucunement dans la suite et qu'on fera prêter serment auxdits imprimeurs de ne rien imprimer qui puissent choquer les têtes couronnées que de plus on fera défense à toute sorte de personnes de vendre ces sortes de livres scandaleux et sortir incessamment de cette ville et avons fait défense à toutes sortes de personnes de débiter de ces sortes de livres scandaleux, avons aussi défendu à l'imprimeur qui reste ici de rien imprimer à l'avenir qui n'ait été vu et examiné³⁴⁷.

Les dernières lignes suggèrent qu'il ne doit y avoir que deux imprimeurs en 1692 à Neuchâtel. Jean-Jacques Schmid, comme ses prédécesseurs, est un étranger. Il reçoit des autorités « l'habitation sous le bon vouloir et moyennant de bonnes attestations » le 12 octobre 1691³⁴⁸. En 1693, devant notaire, il s'engage à imprimer un ouvrage du géographe David-François de Merveilleux³⁴⁹, livre dont l'impression lui cause quelques soucis. En effet, l'année suivante Merveilleux le traîne en justice pour non respect de ses engagements. Il s'estime « en grand dommage a cause des amusemens, retard, manquement de parole et révocation de traité qu'il aurait fait de bonne foi avec le s^f Jean-Jacques Schmid »³⁵⁰. En mars 1696, la Ville somme ce dernier et son épouse de ne pas mettre sous presse des gazettes susceptibles de créer des ennuis : « il a été dit que l'on défendra audit Schmidt de n'en plus imprimer, ni d'autres choses, sans la permission de Messieurs les Quatre-Ministres »³⁵¹. En octobre, sa femme est expulsée peu de temps avant lui après la publication de l'ouvrage *L'Art d'assassiner les rois*³⁵². Le gouverneur Estavayer Montet envoie un mandement au maire de Neuchâtel le 19 octobre 1696 :

sur les plaintes qui nous ont été faites, qu'il y a des personnes qui osent vendre et débiter dans ce pays un livre intitulé l'Art d'assassiner les rois, nous avons jugé nécessaire de l'avis de messieurs du Conseil d'Etat, après avoir participé du prudent avis des sieurs Quatre Ministres, au regard de ce texte tant seulement, de réprimer cette licence et témérité, pour prévenir les suites fâcheuses qu'elle pourroit avoir, à cet effet nous faisons défense et inhibitions très expressees à toutes personnes quelles qu'elles soient de vendre et débiter

³⁴⁶ AVN, RC 8, p. 95, 4 avril 1692. Débiter un livre « en blanc » signifie non relié mais en feuilles classées.

³⁴⁷ AVN, RC 8, p. 130, 9 novembre 1692.

³⁴⁸ AVN, RC 8, 12 octobre 1691, p. 71.

³⁴⁹ AEN, Samuel Dupasquier, notaire, 8^e minotaire, accord du 24 juin 1693. L'ouvrage en question s'intitule *La parfaite introduction à la géographie universelle par une nouvelle méthode abrégée et très facile...*, 2 vol., Neuchâtel, Jean-Jacques Schmid, 1694. Schmid est désigné comme maître-imprimeur et marchand-libraire.

³⁵⁰ Charles Knapp, « A propos des premiers cartographes neuchâtelois : Josué Perret-Gentil, le Père C. Bonjour, David-François de Merveilleux », dans *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, tome 24, 1915, pp. 24-41, ici, p. 34.

³⁵¹ AVN, RC 8, p. 384, 16 mars 1696.

³⁵² Voir Jean-Pierre Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Lausanne, F. Roth & Cie, 1945, pp. 57-58.

ledit livre et tous autres de cette nature qui blessent le respect dû aux puissances, sous peine de confiscation des exemplaires dont il seront trouvés saisis. (...) Et afin que personnes n'en prétendent cause d'ignorance vous ferez incessamment publié le présent mandement sans y faire faute³⁵³.

Il s'agit surtout de ne pas blesser la France. C'est une trajectoire presque comparable que suit Jean Grenot. Bourgeois de Neuchâtel, il s'associe aussi avec Jean Pistorius le 17 octobre 1698. Grenot fait rapidement parler de lui en publiant un ouvrage séditieux intitulé *Le Tombeau des prétendants*. Il est condamné seul à rester un jour et une nuit à la « javiole »³⁵⁴ et « on lui fera défense d'en débiter ni d'en insérer dans les recueils qu'il vendra »³⁵⁵. Par la suite, les deux anciens partenaires devenus concurrents se brouillent en 1700. Jean Grenot est débouté par le Conseil de Ville après avoir demandé à l'autorité de se prononcer sur un départ forcé de Pistorius³⁵⁶. Quelque temps plus tard, Grenot quitte Neuchâtel et part s'installer à Yverdon. Lorsqu'il y arrive en juillet 1703, le Conseil de la Ville auprès duquel il demande son habitation accepte sa requête à condition qu'il présente dans un délai d'un mois « une attestation suffisante de sa bonne conduite de son lieu [Neuchâtel] »³⁵⁷. Une exigence difficile à satisfaire puisqu'en octobre de la même année, il n'a pas encore produit le précieux sésame, conséquence sans doute de sa condamnation à Neuchâtel³⁵⁸. Elle traduit la méfiance des autorités yverdonnoises à l'endroit d'un imprimeur à la réputation ternie.

De son côté, Pistorius fait paraître quelques œuvres du pasteur Jean-Frédéric Ostervald, notamment une deuxième édition revue et corrigée in-octavo du *Traité contre l'impureté*, en 1708³⁵⁹. En 1707, Charles Arrault, avocat parisien, fait publier un *Mémoire pour justifier le droit de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conti, sur les comtés souverains de Neuchâtel et Valangin en Suisse*. Cette édition sort des presses de Jean Pistorius à Neuchâtel une année après l'édition parisienne³⁶⁰. Cette publication soutient ouvertement l'un des prétendants à la principauté. L'impression de cette œuvre jugée illicite provoque la réaction des autorités qui condamne l'imprimeur. Pistorius adopte alors une défense efficace en prétendant débiter l'ouvrage à l'étranger, il s'en sort de justesse. Cette situation accroît un peu plus la surveillance autour de l'infortuné.

³⁵³ AVN, Registre des mandements 1579-1751, p. 76, copie du 25 octobre 1696.

³⁵⁴ La javiole signifie geôle, mot dont il est issu. Une javiole est une prison où l'on enferme pour quelques temps ceux qui ont commis quelque faute non criminelle, William Pierrehumbert, *Dictionnaire... op. cit.*, p. 312.

³⁵⁵ AVN, RC 9, p. 85, 5 juin 1699.

³⁵⁶ AVN, RC 9, p. 139, 16 septembre 1700.

³⁵⁷ Voir Jean-Pierre Perret, *Les Imprimeurs d'Yverdon... op. cit.*, p. 59.

³⁵⁸ Jean-Pierre Perret, *Les Imprimeurs d'Yverdon... op. cit.*, p. 59.

³⁵⁹ Une première édition est publiée en 1707 à Amsterdam chez l'imprimeur Thomas Lombrail dans un format identique. *Le Traité contre l'impureté* connaît trois éditions successives entre 1707 et 1746, date de la troisième édition revue, corrigée et publiée à Bâle chez les Héritiers de Jean Pistorius.

³⁶⁰ L'édition parisienne porte un titre analogue et est publiée chez Louis Colin en 1706. Voir l'article « Charles Arrault » dans Louis-Gabriel Michaud (éd.), *Biographie universelle, ancienne et moderne ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus, et leurs crimes*, tome 56, Paris, Louis-Gabriel Michaud libraire-éditeur, 1834, p. 469.

D'autres imprimeurs et libraires sont actifs au début du siècle sans pour autant laisser beaucoup de traces. L'absence de règlements, de censeur établi et de prestation de serment expliquent les lacunes documentaires. Jean-David Griesser et Moïse Gauthier éditent respectivement les *Arguments et réflexions sur les livres et sur les chapitres de la Sainte Bible*³⁶¹ et un almanach au titre évocateur : *Abrégé des sciences ou sommaire des Receptes*³⁶². Si le premier texte est de belle facture, le second, calqué sur le contenu des almanachs, présente un livret contenant des recettes diverses et des conseils variés moins soignés. Griesser, qui travaille à Couvet dans le Val-de-Travers, publie en 1737 le *Sermon sur les inconvénients du jeu* de Jean-Alphonse Turretini, pasteur et professeur de théologie genevois de grande réputation³⁶³. Visiblement l'éloignement géographique ne constitue pas une entrave à la publication de textes d'auteurs connus.

Dès 1730, s'ouvre une période de prospérité typographique. L'imprimeur neuchâtelois Jonas George Galandre, ancien boursier de la Ville, se manifeste à ce moment-là en mettant sous presses en avril 1731 le *Sermon sur le jubilé de la Réformation établie il y a deux-cens ans, dans les églises de la souveraineté de Neufchâtel et Valangin* pour lequel il demande une autorisation aux Quatre-Ministres. Celle-ci lui est rapidement accordée³⁶⁴. Un des acteurs principaux de la vie culturelle neuchâteloise vers la fin de la première moitié du XVIII^e siècle est le grand savant Louis Bourguet (1678-1742)³⁶⁵, qui, après l'obtention de la première chaire de philosophie et de mathématique de Neuchâtel en décembre 1731, lance la publication du *Mercur suisse*, un périodique mensuel traitant d'actualité politique, scientifique et littéraire³⁶⁶. Dans un premier temps, son impression est confiée à Jonas Georges Galandre et fils, entre 1732 et 1735, qui ont toute la confiance des autorités. Curieusement Daniel Wavre et Abraham I Droz, initialement sollicités pour l'éditer, ne possèdent pas de presses ; cependant ils assurent la vente du *Mercur*. Dès 1736, ils assureront aussi le tirage des numéros du journal³⁶⁷.

Comme leurs contemporains européens lettrés, les Neuchâtelois aiment se tenir informés. Jusqu'alors ils lisent les journaux étrangers comme les *Nouvelles de divers endroits* dite *Gazette de Berne*

³⁶¹ L'ouvrage, dont l'auteur est Jean-Frédéric Ostervald, est publié en deux parties en 1720.

³⁶² Le titre complet est *Abrégé des sciences, ou Sommaire des recettes, contenant plusieurs beaux secrets bien approuvés et nouvellement mis en lumière : livre très nécessaire aux curieux, & et amateurs de secrets : & à tous ceux qui font profession des arts libéraux, & de quelle vocation qu'ils soient*, Valangin, chez Moïse Gauthier, 1724-1730, voir Charles Châtelain, « Une imprimerie à Valangin », dans *Musée neuchâtelois*, 1896, pp. 137-139.

³⁶³ Jean-Alphonse Turretini (1671-1737) publie habituellement ses sermons à Genève chez Fabri & Barillot.

³⁶⁴ AVN, RC 15, p. 73, 16 avril 1731.

³⁶⁵ Voir Pascal Antonietti, « Louis Bourguet », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, tome 2, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 2003, p. 534. Louis Bourguet, qui ouvre ses cours aux femmes, s'est installé à Neuchâtel en 1704. Il est membre des académies des sciences de Paris, Berlin et Cortone en Toscane. On peut consulter le fonds éponyme déposé à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Voir aussi Michel Schlup (publiées sous la direction de), *Biographies neuchâtelaises*, tome 1, *De Saint Guillaume... op. cit.*, pp. 17-22.

³⁶⁶ Voir Jean-Daniel Candaux notamment, « Journal Helvétique (1738-1769) », dans Jean Sgard (publié sous la dir. de), *Dictionnaire des Journaux 1600-1789*, tome 2, Paris-Oxford, Universitatis-Voltaire Foundation, 1991, pp. 682-683.

³⁶⁷ AVN, RC 16, 2 janvier 1736, p. 393. « Accordé aux sieurs Daniel Wavre & Abraham Droz, bourgeois, la permission d'établir en cette ville, une imprimerie ».

ou encore le *Mercure historique et politique de Hollande*. Désormais, les livraisons mensuelles du *Mercure suisse* les renseignent sur les grands événements politiques et culturels de l'Europe. Son contenu, dépendant des rédacteurs, varie beaucoup durant ses cinquante ans d'existence. Parmi les contributeurs occasionnels ou réguliers, on trouve Albert de Haller (1708-1777), Daniel Bernoulli (1700-1782) ou encore Gabriel Seigneux de Correvon (1695-1775). Au début de la seconde moitié du siècle, les colonnes du journal se remplissent de textes dont l'orientation religieuse et moralisante provoque les moqueries de Jean-Jacques Rousseau dans la lettre adressée au maréchal de Luxembourg :

Beaucoup d'esprit et encore plus de prétention, mais sans aucun goût, voilà ce qui m'a d'abord frappé chez les Neuchâtelois. Ils parlent très bien, très aisément, mais ils écrivent platement et mal, surtout quand ils veulent écrire légèrement, et ils le veulent toujours (...). Ils ont une manière de journal dans lequel ils s'efforcent d'être gentils et badins. Ils y fourrent même de petits vers de leur façons. Madame la Maréchale trouverait, sinon de l'amusement, au moins de l'occupation dans ce *Mercure*, car c'est d'un bout à l'autre un logogriphe qui demande un meilleur Œdipe que moi³⁶⁸.

De railleries légères, le ton passe à une critique plus sévère. Dans le livre XII des *Confessions*, Rousseau se fait encore plus caustique :

Ils [les Neuchâtelois] remplirent leur *Mercure* d'inepties et du plus plat cafardage, qui, tout en faisant rire les gens sensés, ne laissait pas d'échauffer le peuple et de l'animer contre moi³⁶⁹.

Puis dans *Les lettres écrites de la montagne*, Rousseau, au comble de l'agacement, s'emporte :

Comment rassembler tous leurs libelles, comme les lire ? Qui peut aller trier tous ces lambeaux, toutes ces guenilles chez les fripiers de Genève ou dans le fumier du *Mercure* de Neuchâtel ? Je me perds, je m'embourbe au milieu de tant de bêtises³⁷⁰.

Attaqués publiquement, les rédacteurs du *Nouveau Journal helvétique*³⁷¹ prennent leur plume dans l'édition de janvier 1765 en rétorquant :

Ces indécences, ces grossièretés, qui puent le Fumier de la Montagne d'où M. Rousseau écrit, ne révoltent-elles pas, non seulement ceux qui ont de l'urbanité & qui veulent que l'on garde toujours les bienséances (...). Quand à notre Journal qu'il traite de *fumier*, il nous paraît que l'auteur aurait dû avoir plus de respect pour notre Auguste Souverain, pour ce Monarque éclairé, sous les glorieux auspices il paraît, et qui a bien voulu accorder à M. Rousseau un asile dans notre pays. Pour ce qui nous concerne, loin d'être offensés

³⁶⁸ Ralph A. Leigh (édition critique établie et annotée par), *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, tome XV, Banbury, The Voltaire Foundation, 1972, pp. 54-55.

³⁶⁹ Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, I, *Les Confessions*, Bernard Gagnebin et Marcel Raymond (édition publiée sous la dir. de), Paris, Gallimard, la Pléiade, 1959, p. 603.

³⁷⁰ Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, III, *Lettres écrites de la montagne*, Bernard Gagnebin et Marcel Raymond (édition publiée sous la dir. de), Paris, Gallimard, la Pléiade, 1964, p. 722.

³⁷¹ Jean-Daniel Candaux, « Journal Helvétique (1738-1769)... » *art. cit.*, pp. 682-683. Le journal porte ce titre depuis 1769.

de cette qualification méprisante, nous la regardons comme un éloge de la part d'un écrivain qui prétend que les bons ouvrages sont ceux qui sont proscrits ou condamnés au feu³⁷².

La postérité littéraire garde à l'esprit le « fumier » de Rousseau. La réaction des éditeurs du journal, jugée disproportionnée, suscite des critiques même de la part de Voltaire, qui, pourtant, l'a plus d'une fois jugé « délicat »³⁷³.

Pour marquer plus clairement ses orientations le *Mercur* se scinde en deux gazettes en janvier 1738 ; une politique portant le même titre et parallèlement une revue littéraire au nom rassembleur : le *Journal helvétique*. Dès le rachat par la STN en 1769 à la veuve Droz de ses presses, les deux titres sont à nouveau réunis, appelés *Nouveau Journal helvétique* et placés sous la responsabilité éditoriale de Jean-Elie Bertrand. D'inspiration protestante et typiquement helvétique³⁷⁴, le journal est essentiellement lu dans les cantons réformés. Les nouveaux dirigeants ont une certaine ambition : ils veulent augmenter le lectorat en particulier français. Louable résolution qui se traduit par une recherche effrénée de correspondants littéraires parisiens³⁷⁵. Le résultat est désastreux. La disparition des nouvelles étrangères entraîne une vague de désabonnements à Neuchâtel qui n'est aucunement compensée par ceux obtenus sur le marché français³⁷⁶. Le décès de Jean-Elie Bertrand en février 1779 provoque une interruption de quelques mois (février à juin). Ostervald confie alors la rédaction du mensuel à Henri-David de Chaillet³⁷⁷, à qui il impose successivement des collaborateurs parisiens ; Mathieu-François Pidansat de Mairobert (1707-1779), puis Louis de Laus de Boissy (1747-après 1799) avec qui la collaboration cesse en automne 1780, deux ans avant l'arrêt définitif de la publication³⁷⁸. Si le lancement du mensuel en 1733 a des répercussions importantes sur le climat intellectuel dans la principauté,

³⁷² BPUN, *Journal helvétique ou Recueil de pièces de littérature choisie*, Neuchâtel, de l'imprimerie des Editeurs, janvier 1765, pp. 71-72.

³⁷³ Lettre D 8002, Voltaire à Jacques Abram Elie Daniel Clavel de Brenles, 27 décembre 1758, dans Theodore Besterman, *The Complete works of Voltaire*, tome 103, Banbury, The Voltaire Foundation, 1971, pp. 304-305. « C'est lui qui est l'auteur d'un libelle contre les vivants et les mots, inséré dans le délicat *Mercur* Suisse ».

³⁷⁴ Voir Rodolphe Zellweger, « Le « *Mercur* Suisse » de Neuchâtel : « Délicat » ou « Détestable » ? », dans *Musée neuchâtelois*, 1978, pp. 3-16 et du même « Ô Haller ! Ô Gessner ! Ô Bodmer ! ». Le « *Journal helvétique* » et la littérature suisse-allemande », dans *Musée neuchâtelois*, 1979, pp. 123-138.

³⁷⁵ Trois littérateurs se succèdent entre 1770 et 1772 : Barnabé Farmain de Rozoi, Daudé de Jossan, alias Lamberguen et François-Thomas-Marie Baculard d'Arnaud. Sur la tentative de reconversion du *Journal helvétique*, voir Michel Schlup, « Le rêve impossible de la STN : un *Journal helvétique* et "parisien" », dans Michel Schlup (recueil d'études publié par), *L'Édition neuchâteloise... op. cit.*, pp. 143-155.

³⁷⁶ *Ibid.*, p. 143 et p. 148. Le nombre d'abonnés en 1769 se monte à 401 dont 37 hors des frontières (9,3 %). Le chiffre tombe à 234 en 1772.

³⁷⁷ Voir Charly Guyot, *La Vie intellectuelle et religieuse en Suisse française à la fin du XVIII^e siècle : Henri-David de Chaillet*, Neuchâtel, La Baconnière, 1946. Guyot consacre une large place à ce brillant intellectuel neuchâtelois qu'il replace habilement dans le contexte intellectuel et religieux de son époque. Cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat intitulée *Henri-David de Chaillet, critique littéraire 1751-1823*, Neuchâtel, Editions Paul Attinger, 1946. On consultera aussi la notice biographique dans Michel Schlup (publiées sous la direction de), *Biographies neuchâteloises*, tome 1, *De Saint Guillaume... op. cit.*, pp. 31-35.

³⁷⁸ Michel Schlup, « Le rêve impossible de la STN : un *Journal helvétique* et « parisien », dans Michel Schlup (recueil d'études publié par), *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières. La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, BPUN, 2002, pp. 143-155.

son impression inaugure une phase de remise en question profonde des mécanismes de la censure en terres neuchâtelaises.

Le 7 avril 1738, un Neuchâtelais d'origine bâloise, François-Louis Liechtenhan obtient des Quatre-Ministres l'autorisation d'établir à Neuchâtel un bureau d'adresses et d'en éditer la feuille d'annonces calquée sur celle de Théophraste Renaudot à Paris³⁷⁹. Aucune des deux publications de Liechtenhan, la *Feuille d'Avis* comme la *Gazette utile et curieuse* lancée en 1740, n'ont de succès. Cela n'empêche pas Georges Sinnet, autre imprimeur de la place, de lancer à son tour en 1758 une *Feuille d'Avis* dont trois numéros paraissent³⁸⁰.

Notable de la Ville, Abraham Boyve (1693-1767) a plus de chance. Membre du Grand Conseil de la Ville, il détient la charge d'hospitalier depuis 1743³⁸¹. Doté d'un sens aigu des affaires, Boyve présente le 16 avril 1742 en séance du Grand Conseil une requête visant à la publication d'une Bible in-folio avec « les arguments et la réflexion de Mr Ostervald »³⁸². Il est convaincu que cet ouvrage recevra l'approbation des autorités. Il demande au Conseil son appui auprès des autorités de Berne, Bâle, Zurich et Genève pour obtenir un privilège exclusif de dix ans pour l'impression et le débit de l'ouvrage. Si Genève refuse, LL.EE. de Berne acceptent « en vue de faire plaisir et pour témoigner leur amitié et leur bienveillance » et lui accordent le privilège qui, « sans doute, ne fera pas difficulté de remettre suivant l'usage en cas pareil, dans leur Bibliothèque publique un exemplaire de cet ouvrage »³⁸³. L'édition de la Bible du théologien neuchâtelais Jean-Frédéric Ostervald n'est pas seulement une simple réimpression d'une édition antérieure³⁸⁴. Il s'agit d'une révision établie d'après la Bible de Genève, fondée elle-même sur celle d'Olivétan revue par Calvin puis Théodore de Bèze. La qualité du travail est remarquable. Accompagnée des *Arguments et réflexions sur les chapitres de l'écriture sainte*, la révision paraît en 1744. Elle connaît un succès retentissant malgré son prix élevé – deux écus et demi neufs – puisque 3'000 exemplaires sortent des presses de Boyve³⁸⁵. Les coûts inhérents à la publication d'une telle œuvre ne peuvent être supportés par une seule personne. Boyve, en entrepreneur éclairé, utilise ses réseaux locaux pour demander un prêt à la ville et s'associe pour l'occasion au boursier Poncier. Une somme de 3'000 frs assorti d'un intérêt à 4 % leur est accordée, moyennant le cautionnement solidaire des épouses des deux co-requérants³⁸⁶. Le Conseil a « pris en

³⁷⁹ AVN, RC 16, 7 avril 1738, p. 107

³⁸⁰ Voir Michel Schlup, « Aperçu de l'imprimerie... » *art. cit.*, p. 44.

³⁸¹ Ce fonctionnaire est chargé de la perception des dîmes et des revenus des terres de l'hôpital.

³⁸² AVN, MIS, 16 avril 1742, p. 82.

³⁸³ Voir *Procédure entre Sa Majesté le roi de Prusse comme prince souverain de Neufchâtel et Valengin... op. cit.*, p. 35, 23 avril 1742.

³⁸⁴ Pierre Barthel, *Jean-Frédéric Ostervald l'Européen 1663-1747. Novateur neuchâtelais*, Genève, Slatkine, 2001. L'auteur postule que Neuchâtel ignore le rayonnement européen du théologien.

³⁸⁵ Voir Michel Schlup, « Aperçu de l'imprimerie... » *art. cit.*, p. 47.

³⁸⁶ AVN, RC 18, 25 novembre 1743, p. 21.

considération l'objet intéressant pour tout le public ». Ainsi, cette faveur financière, rarement accordée, a été jugée digne d'un intérêt supérieur.

En 1758, paraît à Neuchâtel le *Droit des gens ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite & aux affaires des Nations & des Souverains* par Emer de Vattel, en une édition in-quarto en deux volumes de belle facture. Par sa correspondance avec son ami le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Berlin, Jean-Henri-Samuel Formey, on connaît certains détails de la genèse de l'impression du texte³⁸⁷. Pour Vattel, les imprimeurs helvétiques sont trop intéressés par des éditions à compte d'auteurs. Il les estime peu dignes d'imprimer un texte pour lequel il ne dispose d'aucun moyen financier personnel. C'est pourquoi il se tourne vers Formey à qui il adresse le 10 juin 1754 une missive explicite :

Je vous ai envoyé un plan de mon *Droit des gens* en vous priant de me procurer un libraire. N'avez-vous rien encore à me dire là-dessus ! [...] Si vous ne me trouvez pas un libraire, je ne sais guère à qui m'adresser [...] ³⁸⁸.

C'est donc bien Formey qui propose à Elie Luzac (1721-1796), imprimeur à Leyde dans les Provinces-Unies³⁸⁹, de prendre soin de l'édition du *Droit des gens*. Le 17 mai 1756, l'éditeur prie Formey de se renseigner auprès de Vattel pour connaître le montant de ses honoraires³⁹⁰. En décembre 1756, Luzac confesse avoir reçu le manuscrit de Vattel qu'il juge « trop bon pour en espérer un grand débit »³⁹¹. Le rusé éditeur hollandais refuse de laisser son droit de copie³⁹², c'est pourquoi Vattel fait imprimer finalement son texte à Neuchâtel. Ce qui n'empêche pas Luzac d'utiliser le manuscrit pour une contrefaçon qu'il annonce à grand renfort de publicité à la fin de l'année 1757. Sur l'édition neuchâteloise, le nom de l'imprimeur – Abraham II Droz, celui du *Journal helvétique* – n'est pas mentionné. Sur la couverture, Londres apparaît comme lieu d'édition. Cette pratique de fausse adresse est utilisée ordinairement lorsqu'on ne peut signer un livre sans s'exposer au glaive de la justice censoriale ; ce qui, ici, est loin d'être le cas. Le choix de Londres reste une énigme. Pour Albert Lapradelle, si Vattel souhaite la mention de Londres comme lieu d'édition, c'est que « l'Angleterre est par excellence "l'illustre nation" » que le jurisconsulte

³⁸⁷ Cet épisode est narré dans André Bandelier, « De Berlin à Neuchâtel : la genèse du *Droit des gens* d'Emer de Vattel », dans Martin Fontius et Helmut Holzhey, *Schweizer im Berlin des 18. Jahrhundert*, Berlin, Akademie Verlag, 1996, pp. 45-56.

³⁸⁸ Emer de Vattel à Jean Henri Samuel Formey, 10 juin 1754, citée dans Hans Bots et Jan Schillings (éditées par), *Lettres d'Elie Luzac à Jean-Henri Samuel Formey (1748-1770). Regard sur les coulisses de la librairie hollandaise du XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion éditeur, 2001, p. 290.

³⁸⁹ Pour une biographie voir Eugène Haag et Emmanuel Haag, *La France protestante ou Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire...*, T. VII, Paris, Joël Chérbuliez, 1857, pp. 153-156, complétée par Hans Bots et Jan Schillings (éditées par), *Lettres d'Elie Luzac à Jean-Henri Samuel Formey (1748-1770). Regard sur les coulisses...* *op. cit.*, pp. 12-13.

³⁹⁰ Hans Bots et Jan Schillings (éditées par), *Lettres d'Elie Luzac à Jean-Henri Samuel Formey (1748-1770). Regard sur les coulisses...* *op. cit.*, p. 290.

³⁹¹ *Ibid.*, p. 300.

³⁹² Voir André Bandelier, « De Berlin à Neuchâtel... » *art. cit.*, p. 54.

neuchâtelois loue dans son œuvre³⁹³ ; ce serait donc un hommage. Cette explication, si elle est tout à fait plausible, n'indique pas pourquoi Vattel, dans ce cas, n'a pas entrepris de faire imprimer son texte directement en Grande-Bretagne, où les imprimeurs de qualité ne manquent pas³⁹⁴.

En outre, le débit du *Droit des gens* ne doit pas être mauvais, puisqu'accompagné de quelques collègues de Leyde, Luzac en propose une contrefaçon fin 1758³⁹⁵. Quelques mois auparavant, il a demandé à Formey de lui faire parvenir un exemplaire du livre « publié à Neuchâtel »³⁹⁶. Celui-ci lui envoie un extrait rédigé de sa main en mai 1758³⁹⁷. L'ouvrage doit en partie le succès de ses ventes et sa très bonne diffusion à Formey. En homme de réseau accompli, il en a parlé partout où il a pu, comme à Paris où le *Mercure de France* annonce l'édition en septembre 1757³⁹⁸. Anticipant un succès, Vattel envoie à Nicolas Béguelin³⁹⁹ à Berlin trente exemplaires d'un programme qu'il fait imprimer exprès annonçant la sortie de son livre⁴⁰⁰. Il fait tirer ce dernier à 1'200 exemplaires, dont un non broché adressé directement à Béguelin. Vattel quitte Neuchâtel après sa nomination en qualité de conseiller privé à la Cour de Saxe⁴⁰¹.

On comprend mieux les raisons qui poussent Vattel à manœuvrer de la sorte. S'il dispose à Neuchâtel d'une imprimerie compétente, celle-ci est, en revanche, dépourvue d'un réseau européen de diffusion. C'est pourquoi il préfère demander à Formey, à Berlin, de jouer les intermédiaires. Ce dernier jouit d'une grande réputation et lui confier ce rôle pour débusquer un bon imprimeur disposant d'un réseau de diffusion adaptée à l'œuvre est une idée défendable.

³⁹³ Emer de Vattel, *Droit des gens ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, Slatkine reprints-Henri Dunant Institute, Genève, « Introduction » par Albert de Lapradelle, 1983, p. XXVIII.

³⁹⁴ Pour s'en convaincre voir la liste des éditeurs anglais parue dans Richard B. Sher, *The Enlightenment & the Book. Scottish authors & their publishers in Eighteenth-Century Britain, Ireland & America*, Chicago-Londres, The University of Chicago Press, 2006, pp. 620-687 et surtout pp. 690-693 (appendice avec détail des lieux).

³⁹⁵ Hans Bots et Jan Schillings (éditées par), *Lettres d'Elie Luzac à Jean-Henri Samuel Formey (1748-1770). Regard sur les coulisses...* op. cit., pp. 314, note 1. L'ouvrage est un in-quarto de deux tomes réunis en un volume de la Compagnie des libraires de Leyde dans laquelle Luzac joue un rôle prépondérant. Luzac doit exploiter aussi en partie le manuscrit envoyé par Vattel, voir Lettre de Vattel à Formey, 6 octobre 1757 citée dans *En souvenir de Béguelin 1714-1767*, extrait du Recueil des travaux offert par la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, 1929, p. 95 : « Si vous avez encore quelque part à la *Bibliothèque Impartiale*, je vous porte plainte, mon cher ami, du tort qu'on m'y fait en annonçant publiquement une contrefaçon de mon *Droit des Gens*, avant même qu'il ait vu le jour. Ce mauvais tour vient sûrement de Luzac, à qui j'avais confié une partie du manuscrit ».

³⁹⁶ Hans Bots et Jan Schillings (éditées par), *Lettres d'Elie Luzac à Jean-Henri Samuel Formey (1748-1770). Regard sur les coulisses...* op. cit., p. 314. Luzac réitère sa demande le 11 octobre 1757.

³⁹⁷ Hans Bots et Jan Schillings (éditées par), *Lettres d'Elie Luzac à Jean-Henri Samuel Formey (1748-1770). Regard sur les coulisses...* op. cit., pp. 322-323.

³⁹⁸ Martin Fontius, Rolf Geissler et Jens Häsel (textes édités par), *Correspondance passive de Formey. Antoine-Claude Brisasson et Nicolas-Charles-Joseph Trublet*, Paris-Genève, H. Champion-Slatkine, 1996, p. 226. Une allusion faite par Trublet de l'envoi du programme du *Droit des gens* à « M. de Boissy pour le *Mercure* » dans une lettre datée du 16 juillet 1757 précise que le livre « est très bien fait, et [qu'il] achètera l'ouvrage, quand il paraîtra ».

³⁹⁹ Nicolas [de] Béguelin [de Lichterfelde] (1714-1789) est anobli par Frédéric-Guillaume II de Prusse. Voir René Sigrist, « Nicolas [de] Béguelin [de Lichterfelde] », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, tome 2, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 2003, p. 111.

⁴⁰⁰ Lettre de Vattel à Formey ?, 26 mai 1757, citée dans Ch[arles] Robert, « Une lettre d'Emer de Vattel », dans *Musée neuchâtelois*, 1914, pp. 238-240.

⁴⁰¹ Sur le parcours diplomatique de Vattel, Edouard Béguelin, *En souvenir de Vattel... op. cit.*, pp. 15-21.

Visiblement Vattel privilégie le contact avec l'imprimeur qui présente l'avantage d'avoir un accès aux différentes étapes de l'édition ; les commentaires de Vattel dans sa correspondance le montrent⁴⁰². Face à la censure, préalable et répressive, l'attitude des acteurs du commerce des imprimés diffère. Certains soumettent les textes à la sagacité du censeur ; d'autres s'obstinent et publient sans approbation avec les risques sous-tendus. La censure répressive, exercée parfois avec une grande rigueur comme c'est le cas à Neuchâtel, est le fait des autorités politiques et religieuses. A cet égard, le *Droit des gens* est un cas singulier car son contenu, s'il est très novateur, ne présente pas de danger réel pour les autorités. Il révèle néanmoins une pratique courante, celle de la fausse adresse permettant de se soustraire à la surveillance de l'Etat. Les imprimeurs mènent leurs affaires entre le désir de réaliser de juteux bénéfices et le respect des lois en vigueur. La limite entre le licite et le prohibé se déplace selon les situations.

⁴⁰² Voir Michel Schlup, « Aperçu de l'imprimerie... » *art. cit.*, p. 49.

III – UNE BREVE HISTOIRE DE LA SOCIETE TYPOGRAPHIQUE DE NEUCHATEL (1769-1789)

a) *Les fondateurs*⁴⁰³

Les affaires de la Société typographique de Neuchâtel débutent sous les meilleurs auspices officiellement le 27 juillet 1769, lorsque les quatre associés enregistrent le dépôt, par chacun d'eux, de £ 3000 de Neuchâtel⁴⁰⁴. La Société, initialement prévue pour fonctionner durant neuf ans d'après le traité de fondation « fait à la manière ordinaire »⁴⁰⁵, est dotée d'un capital de départ de £ 12'000 de Neuchâtel, une somme confortable pour commencer. L'annonce de ses débuts porte la signature de quatre « gens de lettres » neuchâtelois issus de milieux divers : Frédéric-Samuel Ostervald vient du monde politique et savant, Jean-Elie Bertrand appartient à l'univers professoral et pastoral, alors que Samuel Fauche travaille dans le domaine de la librairie depuis quelques années ; le quatrième associé, le maître d'écriture Jonas-Pierre Berthoud quitte la société début 1770 déjà sans laisser de traces⁴⁰⁶. Nous apprenons par le libraire Malherbe qu'il tiendrait une pension⁴⁰⁷. Même si la documentation ne révèle pas quelle position exacte chacune des personnalités occupe dans l'entreprise, Frédéric-Samuel Ostervald, par sa stature, semble diriger la manœuvre. C'est aussi le seul qui traversera l'ensemble de l'histoire de l'entreprise entre 1769 et 1789. Curieusement aucun des membres de cette première direction ne maîtrise l'art de la typographie. Si Jean-Elie Bertrand se révèle être un brillant intellectuel, sa double formation l'atteste, rien ne le prédestine réellement à diriger pareille entreprise. Quant au troisième, Samuel Fauche, sa notoriété soudaine acquise en 1765 lorsqu'il sert de prête-nom à l'édition de la grande *Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, dont les dix derniers volumes sont publiés sous le couvert de « Samuel Faulche & Compagnie, Libraires & Imprimeurs à Neufchastel », ne garantit pas ses compétences en matière d'imprimerie. En réalité, il s'occupe surtout du volet commercial de la Société jusqu'à son départ tonitruant en 1773, conséquence de l'affaire du *Gazetier cuirassé*.

⁴⁰³ Pour une vision synthétique des responsabilités au sein de l'entreprise, voir l'Annexe 3, voir aussi l'Annexe 5.

⁴⁰⁴ BPUN, ms STN 1033, Brouillard A, f° 1, 27 juillet 1769.

⁴⁰⁵ BPUN, ms STN 1220, f° 244-246, sans date. Cette pièce est intéressante car elle résume l'affaire.

⁴⁰⁶ BPUN, ms STN 1237, Cédules et prêts à la STN, f° 2, 1^{er} mars 1770. A cette date, la STN reconnaît devoir à « Monsieur de Bertrand, conseiller intime de Sa Majesté le Roi de Pologne, la somme de deux mille francs de valeur de Berne, c'est à dire, l'écu neuf à quatre livres, ou la piécette à cinq gros, que nous avons aujourd'hui reçues comptant et dont nous promettons de lui payer l'intérêt à raison de cinq pour cent l'année et en outre de deux pour cent ». Le billet porte les signatures d'Ostervald, de Bertrand et de Fauche.

⁴⁰⁷ BPUN, ms STN 1167, f° 161-162, Malherbe l'aîné à STN, 10 mars 1770.

Frédéric-Samuel Ostervald (1713-1795)

Incontestablement, Frédéric-Samuel Ostervald, fils d'un pasteur originaire de Westphalie, issu de l'une des plus anciennes et illustres familles de Neuchâtel, jouit d'une notoriété à la hauteur de ses ambitions⁴⁰⁸. Sa famille est anoblie par la duchesse Marie de Nemours en 1673. Très à l'aise en public, surnommé «Bouche d'Or», Ostervald mène une double carrière d'écrivain et d'homme politique⁴⁰⁹. Il entre au Grand Conseil de la Ville en 1746, puis au Petit Conseil en 1751. Cette trajectoire est complétée en 1757 par son élection aux Quatre-Ministres. En 1762, il atteint l'apogée de sa carrière en étant promu banneret. Cette charge, conférée par l'Assemblée générale des bourgeois, fait de son titulaire le protecteur et le défenseur des bourgeois au sein du Collège des Quatre-Ministres. Homme public, il se retrouve mêlé à l'agitation qui secoue la principauté dans les années 1760 avec l'affaire Petitpierre et avec l'assassinat de l'avocat général Claude Gaudot le 23 janvier 1768. Lorsque l'affaire du pasteur Ferdinand-Olivier Petitpierre débute, il fait partie de ceux qui prônent un respect de l'orthodoxie religieuse. Il publie même avec Charles-Albert de Pury une réfutation de la brochure due à Ferdinand d'Ostervald parue en 1760 sous la plume «par un bon Patriote» et intitulée *Considérations pour les peuples de l'Etat*⁴¹⁰.

En 1744, il épouse Marianne-Suzanne Damberdoz, fille d'un important négociant de Rouen⁴¹¹, avec laquelle il possède une pension florissante où il donne des leçons d'arithmétique et de géographie. C'est à cette dernière discipline qu'il doit une partie de sa célébrité. En effet, il se fait connaître par deux ouvrages, futurs succès de librairie. Conçu comme un manuel scolaire, le *Cours élémentaire de géographie ancienne et moderne et de sphère* est publié en 1757 ; il est suivi en 1764 de la fameuse *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la principauté de Neuchâtel et Valangin*. Il s'agit de l'un des premiers guides de voyage du pays, qui suit un itinéraire soigneusement choisi. L'auteur décrit avec précision la région qu'il traverse en signalant les curiosités naturelles et les industries marquantes des lieux.

Ces connaissances amènent tout naturellement Frédéric-Samuel Ostervald, en fin lettré, à prendre une part active dans le développement culturel de Neuchâtel. Il devient bibliothécaire de

⁴⁰⁸ Edouard Quartier-la-Tente, *Les Familles bourgeoises de Neuchâtel*, Neuchâtel, Attinger Frères, 1903, pp. 162-169 ; voir aussi *Dictionnaire historique de la Suisse*, «Frédéric-Samuel Ostervald», url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F22386.php>, version du 05.09.2008, page consultée le 21 septembre 2009.

⁴⁰⁹ Michel Schlup, «Frédéric-Samuel Ostervald, homme politique et éditeur (1713-1795)», dans Michel Schlup (publiées sous la direction de), *Biographies neuchâteloises*, tome 1, *De saint Guillaume à la fin des Lumières*, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 1996, pp. 197-202.

⁴¹⁰ Ferdinand d'Ostervald, *Considérations pour les peuples de l'Etat ou Examen des articles généraux pour servir à la solution du différent qui s'est élevé entre la communauté de La Chaux de Fonds et la Classe et à nous faire connaître quels sont nos vrais intérêts*, Bienne, chez le Sieur Heilmann, 1760. La bibliothèque des Pasteurs de Neuchâtel conserve un exemplaire intéressant car il est annoté par un pasteur de l'époque.

⁴¹¹ Eric Berthoud, «Les attaches rouennaises du banneret Ostervald», dans *Musée neuchâtelois*, 1972, pp. 80-91.

la « Société pour la lecture des livres d’amusement » et sera aussi secrétaire de la « Société du Jardin », cercle de patriciens locaux⁴¹². Il y côtoie l’élite neuchâteloise en vertu d’un système d’élection par cooptation mis en place par souci d’homogénéité sociale. Les statuts, adoptés le 9 décembre 1759, fixent un cadre assez strict qui conditionne nettement les règles de vie au sein de la société. La Société du Jardin, dès sa fondation, souscrit à de nombreux abonnements à quelques revues de grande renommée comme la *Gazette de Leyde*, le *Mercure de France*, le *Journal encyclopédique* ou le *Journal helvétique*⁴¹³. L’augmentation des demandes d’adhésion de nouveaux membres montre l’engouement pour une forme de sociabilité mondaine où se mêlent les loisirs, la détente et les discussions. La situation des élites neuchâteloises n’est guère éloignée de celle rencontrée dans les villes européennes et en particulier françaises⁴¹⁴. Avec un léger retard sur le développement constaté en Europe occidentale, même si les prémices du renouveau de la culture urbaine apparaissent à la fin du XVII^e siècle déjà chez certains particuliers⁴¹⁵, on voit fleurir, après le premier tiers du siècle suivant, des cabinets et des sociétés de lectures⁴¹⁶. Ceux-ci constituent le socle indispensable à une diffusion populaire de l’écrit. Au sein du milieu éclairé neuchâtelois, vitalisé par l’émergence de salons ou de cercles autour d’Alexandre DuPeyrou ou d’Isabelle de Charrière, une sociabilité mondaine voit le jour. Elle contribue grandement à la rénovation du paysage culturel et à la diffusion des savoirs et des connaissances nouvelles ; une sociabilité à laquelle Frédéric-Samuel Ostervald n’est pas insensible.

De son mariage heureux, naissent trois enfants, deux filles, Esther-Marguerite et Marie-Anne-Elisabeth et un garçon, Jean-Frédéric. Marie-Anne-Elisabeth, dont les compétences étendues sont louées par Jacques-Pierre Brissot de Warville dans ses *Mémoires*⁴¹⁷, épouse le jeune pasteur et professeur Jean-Elie Bertrand en 1770. Au décès de celui-ci, en 1779, elle sera

⁴¹² Voir James de Dardel et Armand DuPasquier, *La Société du Jardin de Neuchâtel 1759-1909*, Neuchâtel, P. Attinger, 1913.

⁴¹³ BPUN, ms STN 1057, f^o 7, Livre de notes 1777-1783, année 1777. La liste des abonnements que la STN livre à la société du Jardin comprend : « Journal Encyclopédique, Journal de la Harpe, Gazette d’agriculture, Année littéraire, Mercure de France, Gazette de France, Almanach Royal, Etat militaire ».

⁴¹⁴ Roger Chartier et Daniel Roche, « Les pratiques urbaines de l’imprimé », dans Roger Chartier et Daniel Roche, *Histoire de l’édition française*, tome 2, *op. cit.*, pp. 521-558 ; Jean Quiénart, *Culture et société urbaines dans la France de l’Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1978.

⁴¹⁵ Michel Schlup, « Un lecteur neuchâtelois ordinaire à l’aube des sociétés de lecture : Jaques Sandoz, notaire et perruquier (1664-1738) », dans *Sociétés et cabinets de lecture entre Lumières et Romantisme*, actes du colloque organisé à Genève par la Société de Lecture le 20 novembre 1993, Genève, Société de Lecture, 1995, pp. 27-41.

⁴¹⁶ Michel Schlup, « La lecture et ses institutions dans la Principauté de Neuchâtel au tournant des Lumières », dans *Revue française d’histoire du livre*, n^o 55/56, 1987, pp. 347-384. Sur le développement des sociétés de lectures dans la Principauté de Neuchâtel, Michel Schlup, « Sociétés de lecture et cabinets littéraires dans la Principauté de Neuchâtel (1750-1850) », dans *Revue historique neuchâteloise*, 1987, pp. 81-104 ; sur la diffusion des ouvrages de la STN, voir Paul Benhamou, « La diffusion des ouvrages de la STN à travers les cabinets de lecture », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d’une maison d’édition dans l’Europe des Lumières... op. cit.*, pp. 299-315.

⁴¹⁷ Jacques-Pierre Brissot de Warville, *Mémoires de Brissot, membre de l’Assemblée législative et de la Convention nationale, sur ses contemporains et la Révolution française*, publiés par son fils, tome 2, Paris, Ladvocat, 1830, pp. 139-140. Brissot écrit ceci : « Sa fille [celle de Frédéric-Samuel Ostervald], veuve du ministre Bertrand, le surpassait par ses connaissances singulièrement étendues ». Brissot passe quelques temps à Neuchâtel en été 1782.

impliquée encore un peu plus dans les processus décisionnels de l'entreprise, comme en témoigne son inscription dans le registre des sociétés de commerce de Neuchâtel de 1782 sous la signature de « Veuve Bertrand »⁴¹⁸. C'est en effet elle qui tient le comptoir et assure les affaires courantes lors des déplacements prolongés de son père et de ses associés entre 1773 et 1780⁴¹⁹. Dotée d'une finesse d'analyse empreinte de clairvoyance, elle écrit à Neuchâtel pour prendre la défense de l'un des commis voyageurs de la STN les plus compétents, Jacob-François Bornand, dont elle narre avec à propos les difficultés à faire avancer les affaires à Paris parce que « tout s'y fait lentement »⁴²⁰. Lors de son voyage à Paris, en octobre 1785, désireuse de « se rendre utile à la société », elle rencontre et suit dans son travail le même Bornand dont elle a loué, quelque temps auparavant, l'intelligence⁴²¹. Cultivée, elle inspire une telle confiance que l'Electeur palatin lui confie une maison d'éducation publique à Mannheim.

Quant à son père, il semble vivre confortablement comme en attestent deux comptes qu'il a ouverts à la STN et dans lesquels on trouve mention de l'achat de bas de soie envoyés par Perregaux pour £ 14 et 10 sous de Neuchâtel, le paiement d'une facture d'un tailleur pour £ 72 ou le produit de la revente d'« un cabriolet à mr Harlé » pour £ 96 de Neuchâtel le 31 janvier 1777⁴²². Peu avant qu'il ne cède définitivement une partie du matériel typographique et le fonds de la librairie à Abraham-Louis Fauche-Borel pour £ 8'000 de France, Frédéric-Samuel se voit attribuer une rente de £ 1'000 de France « comme pension alimentaire » par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel⁴²³. Le 9 mars 1789, la même assemblée accorde à Ostervald, à titre individuel dans le prolongement de l'octroi fait il y a plusieurs années à la Société typographique, « un privilège exclusif d'une feuille hebdomadaire (...) qui sera toujours soumise à la censure du Magistrat »⁴²⁴. Figure marquante de la vie politique et intellectuelle neuchâteloise à la fin de l'Ancien Régime, Ostervald participe dès juillet 1788 à la commission littéraire chargée de mettre sur pied la bibliothèque de la Ville et dont la première réunion se tient le 3 février 1789⁴²⁵. C'est

⁴¹⁸ AEN, Justice de Neuchâtel, vol. 166, Répertoire des sociétés contenues dans le registre des sociétés de commerce de Neuchâtel, vol. I, f° 12.

⁴¹⁹ Voir le dossier BPUN, ms STN 1189, Ostervald et Bosset de Luze à STN. Frédéric-Samuel Ostervald et Abram Bosset-de-Luze partent deux fois en voyages durant lesquels ils correspondent avec la maison mère. Lors du premier voyage ils envoient entre le 23 février et le 20 avril 1777 17 lettres et 32 lors du second périple entre le 29 janvier et le 9 juin 1780.

⁴²⁰ BPUN, ms STN 1121, f° 172, Madame Bertrand à STN, non datée.

⁴²¹ BPUN, ms STN 1121, fo 174-175, Madame Bertrand à STN, 7 octobre 1785.

⁴²² BPUN, ms STN 1189, f° 21-24, comptes de Samuel-Frédéric Ostervald à la STN, 25 janvier 1779 et 10 janvier 1780.

⁴²³ AVN, Registre du Conseil général (RC) 27, p. 458, 18 février 1788.

⁴²⁴ AVN, RC 28, p. 110, 9 mars 1789.

⁴²⁵ Michel Schlup, « Aux origines de la Bibliothèque publique de Neuchâtel », dans Michel Schlup (recueil rédigé et publié par) avec la collaboration de Pierre-André Bersier et Michaël Schmidt, *Bibliophiles et mécènes. Deux siècles de donations à la Bibliothèque de Neuchâtel*, Neuchâtel, BPUN, 2006, pp. 21-42, ici p. 23.

par son intermédiaire que la bibliothèque s'intéresse, en novembre 1789, au fonds de librairie de la défunte STN dont les livres sont proposés avec 25% de rabais⁴²⁶.

Jean-Elie Bertrand (1737-1779)

Le principal associé d'Ostervald dans l'entreprise typographique est son beau-fils, Jean-Elie Bertrand. Né le 13 août 1737 à Neuchâtel et issu d'une famille originaire du Dauphiné réfugiée après la révocation de l'Edit de Nantes, Jean-Elie est un pasteur et un intellectuel d'envergure. Il est en outre le neveu d'Elie Bertrand, pasteur et naturaliste, avec qui il est même arrivé qu'on le confonde. Ainsi dans un écrit de 1856 le savant Gaullieur⁴²⁷, fondateur et secrétaire général de l'Institut national genevois, pourtant professeur d'histoire à l'Académie de Genève, attribue les mérites typographiques de son neveu à l'oncle, jetant le trouble dans les esprits.

La carrière de Jean-Elie Bertrand est littéraire et en partie vouée à l'enseignement. Le 25 avril 1757, le Conseil général de Neuchâtel porte son choix sur l'étudiant en théologie qu'il est pour en faire le recteur du Collège de Neuchâtel durant dix ans. Le rapporteur fait l'éloge du « sieur Bertrand » choisi « à cause de sa grande facilité et de sa manière d'enseigner, et de son élégance dans la latinité et dans la langue française »⁴²⁸. Bertrand accepte la place le 9 mai annonçant au Conseil qu'il arrête ses études de théologie « pour se vouer entièrement à celles des Belles-Lettres et de la Philosophie »⁴²⁹. Bertrand est finalement reçu comme professeur de Belles-Lettres le 21 mai 1759⁴³⁰. Le 15 octobre 1760, une réception en son honneur est organisée alors que la Ville lui accorde le statut de bourgeois interne et communier « à cause des bons services qu'il a rendus et qu'on s'attend qu'il rende encore par la suite »⁴³¹. D'après la page de titre du premier tome de la *Description des arts et métiers* paru sur les presses de la STN en 1771 et dont il est l'auteur, il serait également membre de l'Académie des sciences de Munich.

La qualité de son enseignement et son engagement auprès de la communauté attirent l'attention de LL.EE. de Berne qui le verraient bien reprendre la chaire vacante de philosophie occupée jusqu'à sa mort par le professeur de Montagny. Aussi suggèrent-ils à la Ville de Neuchâtel d'inviter Bertrand à prendre part à la sélection⁴³². En 1764, Frédéric II, conquis par « les rapport avantageux sur les mérites et les talents du sieur Bertrand », lui propose le poste de

⁴²⁶ *Ibid.*, p. 34.

⁴²⁷ Eusèbe-Henri Gaullieur, *Histoire littéraire de la Suisse française, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Genève-Paris, Ch. Gruaz ; J. Cherbuliez-J. Cherbuliez, 1856, p. 119 ; voir Daniel Maggetti, « Eusèbe-Henri Gaullieur », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, tome 5, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 2006, p. 402.

⁴²⁸ AVN, RC 21, p. 231, 25 avril 1757.

⁴²⁹ AVN, RC 21, p. 234, 9 mai 1757.

⁴³⁰ AVN, RC 21, p. 419, 21 mai 1759.

⁴³¹ AVN, RC 22, p. 77, 15 octobre 1760.

⁴³² AVN, MIS, p. 88, 12 mars 1761.

« professeur en histoire à Berlin dans [l]a nouvelle Académie »⁴³³. Bertrand, qui décline l'invitation du souverain, préfère consacrer une partie de son énergie à obtenir une place comme « ministre du Vendredi » que lui refusera toujours la Vénérable Classe des Pasteurs⁴³⁴. Pourtant Bertrand exerce des fonctions pastorales, parallèlement à son activité d'enseignant, depuis août 1763⁴³⁵. Engagé au côté de son beau-père dans l'aventure de la STN, Jean-Elie quitte définitivement son poste de recteur le 15 avril 1771 pour se vouer pleinement à celui de rédacteur du *Journal helvétique* et de la *Description des arts et métiers*⁴³⁶. Avec son épouse, ils se portent acquéreurs d'une belle demeure à l'angle des rues du Bassin et des Epancheurs (actuelle rue Saint-Honoré), qui tient lieu à la fois d'habitation et de pension. Le rez-de-chaussée est loué à la STN pour £ 200 de Neuchâtel par année.

Samuel Fauche (1732-1803)

Né le 15 novembre 1732, Samuel Fauche appartient à une famille bourgeoise de Neuchâtel depuis le XVI^e siècle. Il reçoit une instruction élémentaire à la Maison de Charité, institution de bienfaisance vouée à l'entretien et à l'éducation d'enfants bourgeois orphelins ou nécessiteux⁴³⁷. En novembre 1746, il commence un apprentissage chez Mussi, libraire alémanique établi à Morat, qu'il ne peut terminer à « cause de son mauvais humeur »⁴³⁸. Il poursuivrait alors sa carrière comme compagnon relieur chez François Grasset à Lausanne⁴³⁹, et ouvrirait une librairie à Neuchâtel autour de 1753. Si cette date ne semble poser *a priori* aucun problème, il existe une contradiction fâcheuse avec son passage chez Grasset. Silvio Corsini a clairement établi que François Grasset est employé comme commis, puis comme employé chez Gabriel et Philibert Cramer à Genève entre 1736 et 1753 et que sa réelle percée n'intervient qu'en 1754 au terme d'une traversée de l'Europe comme libraire d'occasion⁴⁴⁰. En 1754, il est engagé comme commis dans la société dirigée par Marc-Michel Bousquet jusqu'à sa dissolution en 1758. Banni par

⁴³³ AVN, RC 22, p. 507, 29 octobre 1764.

⁴³⁴ Malgré une recommandation en bonne et due forme du Conseil général de la Ville, remise le 12 décembre 1768, la Vénérable Classe oppose un refus catégorique, AVN, RC 23, p. 65, 9 janvier 1769.

⁴³⁵ AVN, RC 22, p. 337, 14 juillet 1762.

⁴³⁶ AVN, RC 24, p. 212, 15 avril 1771.

⁴³⁷ Sur cette institution « mal connue de l'histoire de Neuchâtel » selon les termes de Thierry Christ, voir en particulier Michèle Cavadini, *La Maison de Charité de Neuchâtel (1720-1803)*, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres, mémoire de licence dact., 1977 ; et surtout Thierry Christ, *Des solidarités coutumières à la bienfaisance privée, l'Etat et les pauvres à Neuchâtel (173-1830)*, 3 vol., Université de Neuchâtel, thèse de doctorat dact., 2009, ici, II, pp. 964-969.

⁴³⁸ AVN, Registre de la Maison de charité, registre des personnes admises, élèves garçons, 1736-1815, p. 37.

⁴³⁹ Voir Michel Schlup, « Samuel Fauche, libraire-imprimeur et éditeur (1732-1803) », dans Michel Schlup (publiées sous la direction de), *Biographies neuchâteloises*, tome 1, *De saint Guillaume... op. cit.*, pp. 83-89.

⁴⁴⁰ Sur Grasset, Silvio Corsini, *Fieffé fripon ou libraire de génie ?... op. cit.* ; voir aussi Silvio Corsini (sous la direction de), *Le livre à Lausanne... op. cit.*, pp. 52-63 ; Paola Crivelli, « François Grasset », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, tome 5, Hauterive, Editions Gilles Attinger, pp. 773-774 ; voir aussi Jean-Daniel Candaux, « Les débuts de François Grasset », dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth century*, vol. 18, Genève, Institut et Musée Voltaire, 1961, pp. 197-235.

LL.EE. de Berne et interdit de mettre sous presse, Grasset s'exile alors en France, en Espagne et au Portugal. Il revient à Lausanne en 1766, après avoir conclu un accord avec ses concurrents lausannois, Marc-Michel Chapuis et les frères d'Arnay. Il obtient l'année suivante une patente d'imprimeur. Compte tenu de ces dates, il paraît impossible que Samuel Fauche ait été compagnon relieur chez François Grasset, puisque celui-ci ne s'installe à Lausanne qu'en 1754 et encore chez Bousquet. Il faut imaginer que Fauche a été le compagnon relieur d'un autre imprimeur lausannois, Bousquet par exemple, ou alors qu'il n'a ouvert sa librairie à Neuchâtel qu'après le départ précipité de Grasset en 1758, ce qui semble peu probable. En effet, Samuel Fauche se marie à Neuchâtel en 1756 avec Anne-Madeleine Borel-Petitjaquet. Ils auront six enfants dont trois se formeront dans le domaine de l'imprimerie avec leur père : Jonas, Abraham-Louis (1762-1829), qui se fera connaître sous le nom de Fauche-Borel⁴⁴¹ et qui passera à la postérité en narrant les péripéties de sa vie tumultueuse dans ses *Mémoires*⁴⁴², et Pierre François (1763-1814). Veuf en 1765, Samuel se remarie la même année avec Suzanne Majot dont il aura neuf enfants.

Son commerce de librairie fonctionne assez bien. Ainsi en 1765, Samuel Fauche jouit d'une publicité importante lorsque les éditeurs parisiens de l'*Encyclopédie*, Le Breton, Briasson, David et Durand, choisissent d'apposer le nom de « Samuel Faulche & Compagnie, Libraires & Imprimeurs à Neufchâtel » sur la page de titre des dix derniers volumes de leur production majeure. Nous savons qu'il n'a servi que de prête-nom, que Le Breton et ses associés ont opté pour cette solution pour éluder la révocation du privilège qui frappe depuis mars 1759 la plus célèbre entreprise d'édition de la France des Lumières⁴⁴³. Contrairement aux indications présentes sur la page de titre de l'édition de 1765, Samuel Fauche, s'il possède bien une librairie somme toute modeste, n'est pas imprimeur ; ce n'est pas que les finesses de l'art typographique lui échappent, il côtoie suffisamment de gens du métier pour avoir pris la mesure des subtilités et de la difficulté du travail. Il édite incidemment des livres de piété et des documents officiels pour le compte de la Ville de Neuchâtel et de la principauté. Il publie tout de même la deuxième édition de *La Sainte Bible, qui contient le Vieux et le Nouveau Testament* de Jean-Frédéric Ostervald en 1764, qu'il fait imprimer à Bienne ou à Neuchâtel. La même année, il se révèle ambitieux puisqu'il

⁴⁴¹ Abraham-Louis Fauche-Borel reprend les affaires de son père le 1^{er} août 1787, BPUN, ms STN 1149, f^o 194-195, Abraham-Louis Fauche-Borel à STN, 1^{er} août 1787.

⁴⁴² Jean-Daniel Candaux, « Abraham-Louis Fauche-Borel, libraire-imprimeur et agent contre-révolutionnaire (1762-1829) », dans Michel Schlup (publiées sous la direction de), *Biographies neuchâteloises*, tome 1, *De saint Guillaume... op. cit.*, pp. 91-96 ; et surtout du même, « Louis Fauche-Borel, imprimeur de la contre-révolution (1791-1798) », dans Jacques Rychner et Michel Schlup (publiées par), *Aspects du livres neuchâtelois. Etudes réunies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise*, Neuchâtel, BPUN, 1986, pp. 337-432.

⁴⁴³ L'*Encyclopédie*, tout comme *De l'Esprit*, est mise à l'Index le 5 mars 1759. Le 8 mars 1759, le Conseil d'Etat révoque le privilège. Sur l'histoire de l'*Encyclopédie*, voir John Lough, *The « Encyclopédie »*, (e.o. 1970), Genève, Slatkine Reprints, 1989 ; François Moureau, *Le Roman vrai de l'Encyclopédie*, Paris, Gallimard, 1990, pour les attributions d'articles voir notamment Jacques Proust, *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris, Armand Colin, 1962.

songe à établir une édition complète des œuvres de Jean-Jacques Rousseau, alors présent en terres neuchâtelaises⁴⁴⁴. Samuel Fauche imagine alors installer une imprimerie à Môtiers pour «échapper à l'autorité des Quatre Ministraux» nous dit Frédéric S. Eigeldinger⁴⁴⁵. C'est naturellement ignorer que depuis 1750, l'ensemble du territoire neuchâtelois est soumis à une censure de l'Etat et que, par conséquent, l'autorité des Quatre-Ministraux en matière de censure se réduit à la seule Ville de Neuchâtel. Fauche doit y renoncer à cause du scandale causé par la publication des *Lettres écrites de la Montagne* en octobre 1764. Le Conseil d'Etat, sous la pression d'une Vénérable Classe des pasteurs indignée par les thèses du philosophe, interdit « tout débit et impression des ouvrages » de Rousseau⁴⁴⁶. Par lettre du 13 février 1765, les pasteurs demandent effectivement au gouvernement « d'employer tous les moyens (...) pour que des Ouvrages aussi pernicieux ne se répandent point dans les Eglises de cet Etat »⁴⁴⁷. Ainsi le Conseil ordonne que

déffense seroit faite en la manière ordinaire de vendre, répandre ni débiter dans cette Ville et sa banlieüe, aucun exemplaire du susdit Livre ayant pour titre *Lettres écrites de la Montagne par Jean Jaques Rousseau*, sous peine aux contrevenants d'être chatiés severement et selon toute l'étendue du pouvoir de Messieur les Quatre Ministraux et du Conseil général, sans aucune grace. Et ensuite Messieurs les Quatre Ministraux, sont chargés de demander une conference au Gouvernement dans l'objet de savoir s'il ne convient pas de flétrir cet ouvrage, et témoigner l'inquiétude du Conseil de Ville sur l'édition projetée de tous les ouvrages de cet Auteur⁴⁴⁸.

A la même date, le Conseil d'Etat prie instamment Fauche de suspendre toute impression des ouvrages de Rousseau jusqu'à nouvel ordre. Celui-ci s'exécute. Rousseau écrit à Du Peyrou au sujet du libraire :

J'ai bien peur, mon cher Hôte, que vous n'avez donné vos poules à garder au renard. Pouvez-vous ignorer que Fauche est absolument livré au Banneret Ostervald ? Fauche est incapable de méchanceté dans l'intention, mais il est si bête ! un homme adroit tire grand profit de ces gens-là⁴⁴⁹.

Rousseau, depuis la condamnation des *Lettres écrites de la montagne*, craint les Quatre-Ministraux et tout particulièrement le banneret qui n'est autre que Frédéric-Samuel Ostervald. Quant à Fauche on ne peut douter de son intelligence, c'est un pragmatique qui est aussi un brin manipulateur, tout en étant par la suite victime de sa mégalomanie et de ses erreurs de jugement, nous le constaterons plus tard. Il est doté pourtant d'un solide sens du commerce qui, allié à un instinct pour les bonnes affaires, lui feront accepter en 1769 l'association avec Frédéric-Samuel

⁴⁴⁴ Sur l'édition avortée, Frédéric S. Eigeldinger, « *Des Pierres dans mon jardin* »... *op. cit.*, pp. 215-222.

⁴⁴⁵ Frédéric S. Eigeldinger, « *Des Pierres dans mon jardin* »... *op. cit.*, p. 218.

⁴⁴⁶ Michel Schlup, « Samuel Fauche, libraire-imprimeur... » *art. cit.*, p. 84.

⁴⁴⁷ AEN, Série Cultes II/1, « Ouvrages immoraux ».

⁴⁴⁸ AVN, RC 22, p. 531-532, 18 février 1765.

⁴⁴⁹ Ralph Alexander Leigh (édition critique établie et annotée par), *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, t. XXV, Oxford, The Voltaire Foundation at the Taylor Institution, 1976, pp. 203-205, lettre 4356, Rousseau à Pierre-Alexandre Du Peyrou, 29 avril 1765.

Ostervald, Jean-Elie Bertrand et Jonas-Pierre Berthoud qui tolèrent que Fauche conserve son propre négoce. La mainmise de Fauche sur cette branche insécable du monde du livre montre là toute son aptitude à devancer le futur d'une maison d'édition qui se tournera rapidement vers le commerce du livre. Leur collaboration tourne à l'aigre lorsqu'une plainte arrive au siège de la Société typographique. Elle concerne la découverte dans un ballot de l'entreprise envoyé à Pierre Duplain à Lyon de quelques exemplaires du *Gazetier cuirassé* soigneusement insérés dans les autres feuilles. Le pamphlet scandaleux de Charles Théveneau de Morande intéresse les amateurs d'ouvrages diffamatoires ; c'est donc une affaire rentable. Fauche a réussi à s'en procurer à Genève où l'affaire intrigue la justice⁴⁵⁰. Il avertit ses collègues qui, échaudés par la peine subie à propos du *Système de la nature*, l'exhortent à ne pas écouler la marchandise sur le territoire. Fauche ne tiendra pas ses promesses et remettra une douzaine d'exemplaires au concierge de la Société du Jardin.

Avertis de la supercherie et lésés par l'attitude de leur associé, les deux directeurs intentent un procès à Samuel Fauche⁴⁵¹, non sans avoir pris soin de procéder à la nomination « d'amis en qualité d'arbitre »⁴⁵², selon les termes du traité de fondation. Après réflexion, Samuel Fauche prévient qu'il a la ferme intention de respecter les conditions du traité et de procéder à la nomination d'un arbitre⁴⁵³. Il fait traîner les choses et le 17 septembre 1772 les deux autres associés, qui réitérent leur demande de nomination d'un arbitre, annoncent à Fauche qu'ils prendront un nouveau refus « pour un acquiescement formel de sa part (...) à une dissolution de la société »⁴⁵⁴.

Les reproches adressés à Fauche se résument dans une pièce déposée au dossier de « l'affaire de l'envoi de livres prohibés 1772-1773 »⁴⁵⁵. Elle contient une déclaration du libraire lyonnais Pierre Duplain l'aîné en date du 10 septembre 1772, dont le texte ne laisse planer aucun doute sur l'accusation portée contre Samuel Fauche. Duplain écrit que « la balle qui m'a été expédiée par le Sieur Fauche de Neuchâtel le 20 juin passé a été saisie à la chambre syndicale, ledit sieur ayant eu l'impudence d'y joindre des livres défendus en France sans aucune demande de ma part ainsi que je lui en ai donné avis dans le temps »⁴⁵⁶. Ostervald et Bertrand s'adressent à Jean-Rodolphe du Thon, leur intermédiaire lyonnais, pour connaître le fonds de l'histoire. Celui-ci contacte Duplain l'aîné qui lui assure qu'il a agi en conséquence et que le sort de la « balle libri

⁴⁵⁰ Michel Porret, *Sur la scène du crime. Pratique pénale, enquête et expertises judiciaires à Genève (XVIII^e-XIX^e siècle)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008, pp. 129-133.

⁴⁵¹ BPUN, ms STN 1220, f° 240, pièce n° 5, Réponse à la déclaration du Sieur Fauche, 4 septembre 1772.

⁴⁵² BPUN, ms STN 1220, f° 244-246, sans date. Procédure conforme à l'article 21 du traité de fondation de la STN cité dans cette pièce.

⁴⁵³ BPUN, ms STN 1220, f° 252-253, pièce n° 4, Déclaration et demande de Samuel Fauche, 3 septembre 1772.

⁴⁵⁴ BPUN, ms STN 1220, f° 251, pièce n° 6, 17 septembre 1772.

⁴⁵⁵ BPUN, ms STN 1220, f° 233-258, STN contre Fauche.

⁴⁵⁶ BPUN, ms STN 1220, f° 235, pièce n° 3, déclaration du sieur Duplain l'aîné, 10 septembre 1772.

marquée DA est connu du sieur Fauche depuis longtemps »⁴⁵⁷. Du Thon écrit alors à Ostervald et Bertrand pour leur annoncer le résultat de son enquête. Aux yeux des deux directeurs de la STN, la conduite de Fauche est inqualifiable et mérite d'être sanctionnée, ce d'autant plus qu'il a mis en danger la réputation de l'entreprise. L'ancien responsable du secteur commercial s'en tire bien puisque l'affaire se conclut le 1^{er} mai 1773 avec la signature d'un acte d'accomodement rendant nul le résultat d'un procès dont l'issue serait défavorable à la STN puisqu'il « pourrait en résulter la liquidation de la Société typographique »⁴⁵⁸. L'article 5 de l'acte final stipule que les deux associés restants devront rembourser le montant des fonds versés par Fauche dans la société, payable en trois tiers, sans intérêts, et à date fixe. Ils devront aussi, pour rupture de contrat, « bonifier audit sieur Fauche, la somme de dix mille livres tournois valeur de ce pays en livres imprimés de chez nous au prix courant ». Samuel Fauche sort donc vainqueur du bras de fer qui l'oppose à ses anciens associés, montrant là un sens tactique qu'on ne lui connaissait pas. La rupture est consommée et la STN, délestée de son responsable des questions commerciales, ne compte plus que deux directeurs, Ostervald et Bertrand. L'annonce de la séparation est faite le 3 mai 1773 par l'envoi d'une circulaire à 54 libraires, imprimeurs ou commissionnaires⁴⁵⁹.

Fort de ce succès devant la justice, Fauche vole alors de ses propres ailes, rachète du matériel à l'imprimeur lausannois Antoine Chapis⁴⁶⁰ et fonde son propre établissement typographique sur des bases simples puisque son intention est « de donner au public quelques éditions in-quarto des meilleurs ouvrages connus »⁴⁶¹. Il s'installe dans une maison de la rue des « Hôpitaux » à Neuchâtel, acquise des héritiers de feu Mademoiselle Redart⁴⁶². Il prête le serment de maître imprimeur le 21 septembre 1773. Il contacte alors Charles Bonnet, le savant genevois, et lui propose une réédition générale de son œuvre dans le format précité. Grâce à l'appui de quatre bailleurs de fonds, Fauche, dont le projet nécessite des capitaux importants, se lance dans la publication des dix volumes in-quarto, qu'il double d'une édition in-octavo en 18 volumes, qui durera sept années⁴⁶³. Il bénéficie du soutien de Daniel et Henri de Meuron⁴⁶⁴, qui, en fins lettrés, collaborent efficacement aux corrections des épreuves. Les Meuron jouissent de l'entière

⁴⁵⁷ BPUN, ms STN 1220, f° 235, pièce n° 1, Jean-Rodolphe du Thon à STN, 16 août 1772.

⁴⁵⁸ BPUN, ms STN 1220, f° 257-258, Acte d'accomodement avec le sieur Samuel Fauche de cette ville, 1^{er} mai 1773.

⁴⁵⁹ BPUN, ms STN 1098, Copies-Lettres C¹, f° 143, 3 mai 1773. La liste comprend 54 noms dont trois, Ambel à Lyon, Rochat à Rolle et Louis Besanzon à Moudon sont biffés. Le dernier de la liste est enregistré comme commis des postes.

⁴⁶⁰ Silvio Corsini (sous la direction de), *Le livre à Lausanne... op. cit.*, p. 55.

⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 84.

⁴⁶² Michel Schlup, « Etude d'un processus éditorial et typographique : l'impression des *Œuvres* de Charles Bonnet par Samuel Fauche (1777-1783) », dans Jacques Rychner et Michel Schlup (publiées par), *Aspects du livre neuchâtelois... op. cit.*, p. 321, note 14.

⁴⁶³ Voir à ce sujet la remarquable étude de Michel Schlup, « Etude d'un processus éditorial... » *art. cit.*, pp. 271-335.

⁴⁶⁴ Sur Henri de Meuron, Michel Schlup, « Henri de Meuron, pasteur, professeur et bibliothécaire (1752-1813) », dans Michel Schlup (publiées sous la direction de), *Biographies neuchâteloises*, tome 2, *Des Lumières à la Révolution*, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 1998, pp. 205-209.

confiance de Bonnet, au contraire de Fauche dont le laisser-aller dans la tenue du manuscrit laisse le savant perplexe⁴⁶⁵.

Astucieux, Fauche lance parallèlement d'autres publications comme une édition corrigée et augmentée de l'*Etat et délices de la Suisse ou Description historique et géographique des treize cantons suisses et de leurs alliés* d'Abraham Ruchat, dont une première édition est sortie des presses de Turneisen à Bâle en 1776⁴⁶⁶, et le premier tome des *Voyages dans les Alpes* d'Horace-Bénédict de Saussure paru en 1779. Ces ouvrages, de belle facture, s'ils lui assurent une renommée, ne l'enrichissent pas. Comme le suggère Michel Schlup, pour rentabiliser son entreprise, Fauche pratique la contrefaçon de livres à la mode. C'est dans cette perspective qu'il publie onze volumes de la *Collection complète des Œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, d'après une édition de Marc-Michel Rey. Il met également sous presses l'*Essai sur le despotisme* de Mirabeau. Celui-ci, pourtant retenu sous le coup d'une lettre de cachet au Fort de Joux mais au bénéfice d'un régime de semi-liberté, descend à Neuchâtel pour lui proposer son texte⁴⁶⁷.

Pour faire face à ses obligations dues au développement d'une imprimerie que son fils Abraham-Louis jugera dans ses *Mémoires* « considérable »⁴⁶⁸, Samuel Fauche s'entoure de gens de confiance, à commencer par un de ses fils, Jonas, et Jérémie Witel (souvent orthographié Vuitel ou Wuitel), époux de sa fille Suzanne. Il confie au second la tâche de la vente et de la prospection des ouvrages produits et à imprimer et au premier la direction de l'atelier, vers 1777. Cette association durera jusqu'en 1781 lorsque survient la venue de Louis-Sébastien Mercier à Neuchâtel⁴⁶⁹. Flairant la bonne affaire, Fauche vend la première édition du *Tableau de Paris*, interdit en France, qu'il publie chez Virchaux à Hambourg. C'est un succès prodigieux, de sorte que Fauche souhaite en proposer une nouvelle version augmentée. Cette volonté se heurte aux prétentions financières de Mercier qui exige une très grosse somme d'argent pour poursuivre son travail. La brouille entre Fauche père et Mercier est le point de départ des dissensions familiales au sein de l'entreprise. Witel rompt avec son beau-père et emmène avec lui Jonas, qu'il convainc de devenir son associé, et rachète le manuscrit à Mercier pour l'énorme somme de £ 8400 de France. La nouvelle société Fauche fils aîné et Cie voit le jour et confie l'impression du manuscrit à la Société typographique, ses anciens concurrents ; celle-ci tirera 9000 exemplaires de cette

⁴⁶⁵ Michel Schlup, « Etude d'un processus éditorial... » *art. cit.*, p. 280.

⁴⁶⁶ L'édition bâloise d'Emmanuel Turneisen est d'un plus petit format, puisqu'elle est tirée en in-12 et comprend 4 volumes plus un volume d'illustrations.

⁴⁶⁷ *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau*, écrit par lui-même, par son père, son oncle et son fils adoptif, tome II, 2^{ème} édition, Paris, Jules Chapelle & Compagnie, 1841, p. 160.

⁴⁶⁸ *Mémoire de Fauche-Borel*, [rédigés par Alphonse de Beauchamp], tome I, Paris, Moutardier, 1829, p. 4.

⁴⁶⁹ Charly Guyot, « Sébastien Mercier à Neuchâtel », dans Charly Guyot, *De Rousseau à Mirabeau. Pèlerins de Môtiers et prophètes de 89*, Neuchâtel, Editions Victor Attinger, 1931, pp. 81-126.

nouvelle version, un tirage considérable qui aura de la peine à se vendre à cause des multiples contrefaçons⁴⁷⁰.

Fauche fils mettra sous presses un tirage analogue *Des Lettres de cachet et des prisons d'Etats*, attribué à Mirabeau. Cet ouvrage, imprimé à Hambourg si on se réfère à la page de couverture, leur causera quelques soucis avec la justice neuchâteloise à la suite du rapport qu'en fait le censeur seigneurial Tribolet le 21 octobre 1782, qui constate l'absence de permission d'imprimer⁴⁷¹. L'absence d'autorisation pousse le Conseil d'Etat à ordonner l'arrêt immédiat de l'impression de l'ouvrage incriminé et à faire comparaître en conseil les membres de « la société Fauche Vuitel & Compagnie de cette Ville » le mardi 12 novembre 1782⁴⁷². L'affaire remonte jusqu'au Comte Vergennes, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères français, qui fait connaître, par une lettre du 17 octobre envoyée au baron de Goltz, envoyé extraordinaire du roi de Prusse à la cour de France, son mécontentement quant à l'impression « dans cette Ville de Neuchâtel [de] divers écrits licencieux (...) dont les titres sont L'Espion dévalisé, Des Lettres de cachet et Prisons d'Etat, & Ma Conversion, ne doutant pas que Monsieur de Goltz ne se porte avec empressement, non seulement à faire empêcher la publication de ces trois ouvrages, mais aussi à faire supprimer les manuscrits »⁴⁷³. Cet échange est relaté par David-Alphonse de Sandoz Rollin, le conseiller privé d'ambassade de Frédéric II à Paris, dans un courrier qu'il fait parvenir au conseiller d'Etat et châtelain du Landeron Marval. Le censeur de la Seigneurie de Tribolet affirme, dans son rapport, « qu'il n'a pu découvrir aucun vestige ni indice de l'impression dans ce pays de l'Espion dévalisé et Ma Conversion », en revanche « l'ouvrage qui a pour titre Lettres de Cachet et Prisons d'Etat, les imprimeurs Fauche fils aîné, Favre & Vuitel de cette ville lui avaient remis leur déclaration par écrit qui a été lue, et qui porte qu'il a été tiré du premier volume neuf mille exemplaires »⁴⁷⁴. Le 4 novembre, Perroud, lieutenant de ville, procède à la fouille de l'imprimerie Fauche conformément aux ordres qui lui ont été donnés⁴⁷⁵. Interrogés, les membres de l'entreprise Fauche reconnaissent les faits, avouant que les exemplaires ont été envoyés « à Londres, La Haye, Hambourg, Leipzig et Bâle », en indiquant les noms de leurs correspondants⁴⁷⁶. Le 11 novembre, Perroud procède à la fermeture de l'imprimerie Fauche & Cie. A la fin du mois, les scellés seront

⁴⁷⁰ Voir Michel Schlup (avec la collaboration de Caroline Calame), « L'édition du *Tableau de Paris* à Neuchâtel (1781-1783) », dans Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, édition établie sous la direction de Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, pp. XCV-CLXXX ; une version concentrée est présentée sous le titre « Les querelles et les intrigues autour de l'édition du *Tableau de Paris* de Louis-Sébastien Mercier (1781-1783) », dans Michel Schlup (recueil d'études publié par), textes de Robert Darnton, Jacques Rychner et Michel Schlup, *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières... op. cit.*, pp. 131-141.

⁴⁷¹ AEN, MCE 33/126, p. 703, 21 octobre 1782.

⁴⁷² AEN, MCE 33/126, p. 703, 21 octobre 1782.

⁴⁷³ AEN, MCE 33/126, p. 710, 28 octobre 1782.

⁴⁷⁴ AEN, MCE 33/126, p. 710, 28 octobre 1782.

⁴⁷⁵ AEN, MCE 33/126, p. 720, 4 novembre 1782.

⁴⁷⁶ AEN, MCE 33/126, p. 727, 5 novembre 1782.

enlevés après le repentir sincère des responsables de l'imprimerie⁴⁷⁷. L'association durera jusqu'à la fermeture définitive de l'imprimerie le 25 juillet 1785 consécutive à une nouvelle affaire d'impression frauduleuse⁴⁷⁸. Jonas Fauche partira pour le Nouveau-Monde où il fera une brillante carrière militaire et Jérémie Witel ouvrira en 1786 une imprimerie aux Verrières qu'il abandonnera bientôt⁴⁷⁹.

Dès 1782, pour remplacer Witel et son fils aîné, Samuel Fauche fait appel à son fils Abraham-Louis qui se trouve en stage chez le libraire hambourgeois Virchaux. Celui-ci remet de l'ordre dans l'imprimerie qu'il trouve en piteux état. Samuel Fauche, désireux de s'assurer les marchés d'Europe du Nord envoie son dernier fils Pierre-François ouvrir des comptoirs à Hambourg et à Brunswick. Il rembourse les bailleurs de fonds de l'édition Bonnet dont il ne finira jamais de payer le dû⁴⁸⁰. En 1786, en proie à d'importantes difficultés financières, il se résout à vendre à ses fils une partie de son commerce. Pierre-François se porte acquéreur des fonds de librairie des deux comptoirs pour £ 46'000 de France. Abraham-Louis débourse une somme équivalente pour une partie du fonds de la librairie de Neuchâtel⁴⁸¹. Samuel Fauche tente d'emprunter £ 12'000 de Neuchâtel en juillet 1787 au Conseil général de la Ville⁴⁸². Malgré le cautionnement de son beau-frère Jean-Pierre Convert, le Conseil général oppose un refus catégorique à Fauche⁴⁸³. Moins gourmand, il réitère sa demande pour £ 8'000 en arguant que c'est pour « rembourser ce qu'il doit aux Chambre & Maison de Charité »⁴⁸⁴.

b) Les débuts prometteurs de la STN

Le 27 juillet 1769, chacun des quatre membres fondateurs de la STN dépose £ 3'000 de Neuchâtel en guise de capital⁴⁸⁵. Cette somme couvrira les dépenses engendrées par l'installation des trois presses et de tout l'équipement rachetés à la veuve de l'imprimeur Droz le 1^{er} août 1769 pour une somme de £ 3'700 de France. L'inventaire, réalisé par Samuel Fauche et Jonas-Pierre Berthoud avec l'aide du menuisier Chatenay, comprend entre autre « six pièces de casses, 24 casses, 18 tiroirs dans une caisse, 15 châssis de bois et trois tablaris »⁴⁸⁶. En juillet, elle commande

⁴⁷⁷ AEN, MCE 33/126, p. 794, 28 novembre 1782.

⁴⁷⁸ AVN, RC 27, p. 68, 25 juillet 1785.

⁴⁷⁹ Michel Schlup et Pierre-Yves Tissot (établi par les soins de), *Le Livre neuchâtelois 1533-1983. Catalogue des expositions commémoratives du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise*, Neuchâtel, 1983, pp. 40-43.

⁴⁸⁰ Aux seuls Meuron et Borel, en 1803 lors de la succession de Samuel Fauche, le montant à pays s'élève à £ 32'850 de France.

⁴⁸¹ Michel Schlup, « Etude d'un processus éditorial... » *art. cit.*, pp. 311-312.

⁴⁸² AVN, RC 27, p. 358, 30 juillet 1787.

⁴⁸³ AVN, RC 27, p. 413, 17 novembre 1787.

⁴⁸⁴ AVN, RC 27, p. 421, 26 novembre 1787.

⁴⁸⁵ BPUN, ms STN 1033, f^o 1, Brouillard A, 27 juillet 1769.

⁴⁸⁶ BPUN, ms STN 1236, f^o 59, Immeubles de la STN, 1^{er} août 1769.

chez Ducros à Lausanne une quatrième presse⁴⁸⁷, puis une autre au début de l'année 1770⁴⁸⁸. Le nombre de presses au travail en même temps constitue un indicateur fiable pour déterminer l'importance d'une imprimerie. Grâce aux carnets des ouvriers de la STN, nous apprenons qu'en 1771, elle verse chaque semaine des émoluments à dix-sept ouvriers dont dix pressiers⁴⁸⁹. Chaque presse occupant deux ouvriers, nous pouvons déduire que la STN dispose de cinq presses «roulantes», une moyenne supérieure à celle observée par Roger Chartier sensiblement à la même période⁴⁹⁰. En 1777, au moment où débute l'impression de l'édition in-quarto de *l'Encyclopédie*, la maison d'édition fait tourner douze presses simultanément⁴⁹¹. A ses débuts, la STN est installée rue des Moulins, au second étage de la maison de madame Riedmayer que l'entreprise, pas encore officiellement créée, loue depuis le 11 juillet. L'étage comprend «une grande chambre à fourneau, une cuisine attenante au petit galetas, le lavoir au haut de la montée», une partie amodiée «sans dédite pour le terme de neuf années consécutives (...) pour le prix de soixante écus petits par année, soit cent vingt francs»⁴⁹². Ces locaux s'avèrent trop exigus pour contenir le matériel bien encombrant d'un atelier typographique, aussi la STN rompt le contrat la liant à madame Riedmayer le 28 juillet 1770. Celle-ci accepte, moyennant une restitution des appartements «dans l'état où ils étoient lorsque l'imprimerie y est entrée»⁴⁹³. L'imprimerie quitte les locaux de la rue des Moulins et s'installe au rez-de-chaussée de la maison acquise par Jean-Elie Bertrand face au lac. Des travaux d'aménagements⁴⁹⁴, puis des réparations importantes de l'imprimerie, si on en juge par la liste des corps de métiers sollicités – charpentier, menuisier, serrurier, ferblantier, maçons et gypseur –, seront réalisées entre 1776 et 1777 et payés par le professeur Bertrand⁴⁹⁵. C'est aussi à cette époque que la STN loue «deux chambres dans le rez-de-chaussée de l'Abbaye des bateliers pour trois années consécutives pour le prix annuel de quarante deux livres tournois les deux»⁴⁹⁶. Selon la note inscrite au recto du folio 5, ces pièces seront utilisées comme boutiques.

Les affaires démarrent le 25 juillet 1769 avant même la sanction officielle de l'entreprise, la prestation de serment d'Ostervald, de Bertrand, de Fauche et de Berthoud n'intervenant que le 19

⁴⁸⁷ BPUN, ms STN 1095 Copies-Lettres A¹, f^o 2, STN à Ducros, 4 juillet 1769.

⁴⁸⁸ Jacques Rychner et Anne Sauvy, «Espaces de l'atelier d'imprimerie au XVIII^e siècle», dans Frédéric Barbier *et alii*, *Le Livre et l'historien... op. cit.*, p. 299.

⁴⁸⁹ BPUN, ms STN 1050, non folioté, Carnet pour les ouvriers et différents ouvrages, 2 mars 1771.

⁴⁹⁰ Roger Chartier, «L'imprimerie en France à la fin de l'Ancien Régime : l'Etat général des imprimeurs de 1777», dans *Revue française d'histoire du livre*, 1973, pp. 253-279.

⁴⁹¹ Jacques Rychner et Anne Sauvy, «Espaces de l'atelier d'imprimerie au XVIII^e siècle» *art. cit.*, p. 299.

⁴⁹² BPUN, ms STN 1236, f^o 1, Immeubles de la STN, 11 juillet 1769.

⁴⁹³ BPUN, ms STN 1236, f^o 3-4, Immeubles de la STN, 28 juillet 1770.

⁴⁹⁴ BPUN, ms STN 1236, f^o 11, Immeubles de la STN, sans date.

⁴⁹⁵ BPUN, ms STN 1236, f^o 16-28, Immeubles de la STN, sans date.

⁴⁹⁶ BPUN, ms STN 1236, f^o 5, Immeubles de la STN, 20 juin 1777.

septembre 1769⁴⁹⁷. Les directeurs s'activent pour mettre en route leur appareil de production, adressant une commande de caractères au fondeur bâlois Guillaume Haas, complétée par celle d'un bel ensemble d'ornements typographiques achetés à Paris chez Fournier Jeune. Ils s'emploient aussi à acheter du papier, denrée rare et chère, grâce à leurs relations⁴⁹⁸.

La mise en place des structures de production, puis des premiers relais commerciaux de l'entreprise engendre des frais importants et oblige les directeurs à puiser dans leurs réserves. Malgré tout, les bénéfices espérés semblent dignes de l'investissement consenti ; par exemple pour le projet d'impression du journal à Paris avec Laus de Boissy, Ostervald procède à de savants calculs du bénéfice escompté, compris entre £ 8'112 et £ 19'200 pour un tirage de 1'000, 1'500 et 2'000 exemplaires⁴⁹⁹, une opération qu'Emeric David, imprimeur-libraire à Aix réalise aussi⁵⁰⁰.

c) Survol des aspects financiers de l'entreprise : entre confiance et crédits

En dépit d'un capital initial important, la STN poursuivra ses recherches de liquidités. Elle aura recours à des prêts d'institutions ou de privés. Ainsi, elle se verra confier la somme £ 1'000 tournois par la Chambre de Charité grâce au cautionnement de l'oncle d'Ostervald, le trésorier de la chambre économique Abram Chaillet, au début des années 1770⁵⁰¹. Toujours au chapitre des prêts institutionnels, il faut mentionner la somme de 6'000 frs de Neuchâtel qu'Ostervald et « la Veuve Bertrand, née Ostervald » reconnaissent avoir reçue des Quatre-Ministres le 12 juin 1781⁵⁰². A la fin d'octobre de la même année, la STN obtient un prêt de £ 4'000 limité à deux mois avec un intérêt de 4% « sous son billet et les signatures de Monsieur l'ancien Banneret Ostervald, Madame la veuve de Monsieur le Professeur Bertrand et de l'hoirie de feu Monsieur Abram Bosset »⁵⁰³.

La direction de la STN se tourne aussi vers des privés. Ainsi, en février 1771, elle reçoit £ 2'000 de la part de Jacques Samuel Wavre, maître-bourgeois et major de ville, « que nous avons reçu de lui aujourd'hui, contre votre billet de pareille somme signé par chacun de nous, portant intérêt à 4 1/2 % au cas qu'il soit payé dans le courant de 3 mois après l'échéance & à 5 % s'il est

⁴⁹⁷ AVN, REG, p. 178, 5 janvier 1733. La feuille détaille le règlement concernant l'impression du *Mercure suisse* daté du 5 janvier 1733, puis contient successivement le serment des imprimeurs adopté en Conseil le 13 juin 1763 et, en marge, une liste détaillée des imprimeurs qui s'y sont soumis.

⁴⁹⁸ Voir dans la quatrième partie, le chapitre intitulé « L'exemple du papier ».

⁴⁹⁹ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 87-88, 1779.

⁵⁰⁰ Gilles Eboli, *Livres & lecteurs en Provence au XVIII^e siècle. Autour des David, imprimeurs-libraires à Aix*, Méolans-Revel, Atelier Perrousseaux, 2008, p. 159.

⁵⁰¹ BPUN, ms STN 1237, f° 13-14, Cédules et prêts à la STN, 20 juillet 1771.

⁵⁰² BPUN, ms STN 1237, f° 40-41, Cédules et prêts à la STN, 12 juin 1781.

⁵⁰³ AVN, RC 26, p. 221, 29 octobre 1781.

payé plus tard »⁵⁰⁴. En février 1777, mademoiselle Anne-Marie Brun accorde un prêt de £ 10'000 tournois « valeur de ce pays »⁵⁰⁵. Même à la fin de son activité, la STN continuera à solliciter l'aide financière de particuliers comme celle d'Erhard Borel et Frères Roulet, les papetiers de Serrières, qui leur octroient un prêt de £ 2'100 de France garanti par une lettre de change sur Paris dont ils versent « l'agio à demi pour cent par mois jusqu'au bout de l'échéance à Neuchâtel le 8 juin 1787 »⁵⁰⁶. La société tient des registres dont le titre « Livre d'échéance pour les intérêts », et le contenu ne laissent planer aucun doute sur l'importance qu'elle leur accorde⁵⁰⁷. Le registre conservé dans les archives de l'entreprise court sur une année. Il est tenu avec rigueur et comprend une colonne marquée de la date d'enregistrement du paiement, suivie du nom du bénéficiaire du remboursement, et de quatre colonnes dont deux contiennent le montant du capital engagé libellé d'abord en argent de Neuchâtel puis, dans les deux suivantes, en argent de France, les deux autres portent en compte l'intérêt. La STN tient donc une comptabilité des intérêts qui se montent à environ £ 3'064 de Neuchâtel pour un capital engagé d'environ £ 76'893 de Neuchâtel, ce qui représente un taux d'intérêt de 4%⁵⁰⁸. Le nœud du problème, c'est que la librairie est une activité capitalistique établie dans un monde dépourvu de liquidités.

Aussi la santé financière de la STN dépend-elle de plusieurs facteurs. D'abord de sa capacité à générer des ventes de livres directement au comptoir de Neuchâtel, en change à l'étranger ou par le biais des souscriptions sans les stocker trop longtemps, puis d'assurer un suivi dans les transactions. Cette politique s'inscrit dans une logique de bonne gestion des coûts de production rendue nécessaire par les fluctuations du coût des matières premières et de celui des transports. Ensuite, il faut savoir jongler avec les dates de remboursement des créances aux débiteurs et compter sur la ponctualité des créanciers à payer leurs factures⁵⁰⁹. Au 30 novembre 1776, le cahier de notes d'Ostervald donne une liste détaillée des « débiteurs rejetés » comprenant 42 noms pour environ £ 13'000 dont £ 3'066 et 3 deniers pour le seul Joseph Rondé libraire à Bergame⁵¹⁰.

⁵⁰⁴ BPUN, ms STN 1033, f° 72, Brouillard A, 4 février 1771.

⁵⁰⁵ BPUN, ms STN 1237, f° 26-27, Cédules et prêts à la STN, 7 février 1777.

⁵⁰⁶ BPUN, ms STN, f° 45, Cédules et prêts à la STN, 7 juin 1787.

⁵⁰⁷ BPUN, ms STN, 1237, Livre d'échéance pour les intérêts, f° 53-64, 1784?

⁵⁰⁸ Montant du taux d'intérêt : $X = 3064 * 100 / 76893$. Pour faciliter nos calculs, nous n'avons pris en compte que les sommes de la colonne « livres », laissant de côté les « sous » et les « deniers » rarement mentionnés. Bien qu'approximatifs, les résultats se rapprochent de la réalité.

⁵⁰⁹ Voir Robert Darnton, « Stratégies financières d'une maison d'édition au XVIII^e siècle », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 333-346.

⁵¹⁰ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 59-60, 30 novembre 1776.

Société typographique de Neuchâtel – Livre d'échéance pour les intérêts, 1784 ?				Les montants sont en livres de Neuchâtel
	capital	intérêts	nbr remboursements effectués	
janvier	3'810	152	5	
février	3'317	132	6	
mars	13'060	522	4	
avril	1'260	50	1	
mai	8'600	344	4	
juin	7'584	302	10	
juillet	4'880	195	4	
août	8'300	331	3	
septembre	9'376	373	7	
octobre	6'816	271	5	
novembre	2'420	96	2	
décembre	7'470	296	3	
TOTAL	76'893	3'064	54	

Tableau 1 : Société typographique de Neuchâtel, livre d'échéance pour les intérêts, 1784 (?)

Les mécanismes de recouvrement suivent ceux du cycle économique de l'édition. Au moment de tirer de l'argent de la vente de ses livres, la STN respecte les usages de la librairie. Ceux-ci veulent que le libraire fasse parvenir une lettre de change tirée sur un banquier ou un négociant, à douze mois d'échéance après la réception de l'envoi. La STN peut alors soit l'endosser à un de ses propres créanciers, soit l'expédier chez un des banquiers qui le créditera à l'actif de son compte. Toute cette mécanique ne saurait se passer du travail préliminaire de l'éditeur qui consiste à jauger la capacité financière de sa clientèle.

La réputation et la solidité financière sont des garanties essentielles pour le commerce. Les liens économiques tissés entre les acteurs mettent en évidence la fragilité d'un système qui repose sur la confiance. Si l'un des maillons de cette chaîne ne peut faire face à ses obligations, il fragilise l'ensemble de la structure, ce qui augmente le risque de faillites. Une gestion saine et prudente des risques ainsi qu'un respect du choix judicieux de ses clients ne protège pas forcément contre des déboires financiers. C'est ce qui arrive à la STN en 1783. La guerre d'Amérique, le succès des emprunts Necker, l'effondrement de la Caisse d'Escompte à Paris assèchent les liquidités, provoquent des ruptures dans les liens économiques et une crise européenne majeure. Pomaret, Rilliet et D'Arnal, négociants et banquiers à Lyon, préviennent la STN en novembre 1783 « de la crise ou se trouve la banque de Paris occasionnée par le discrédit qu'a éprouvé la Caisse d'Escompte. Nous ressentons ici les tristes effets. Le numéraire manque absolument, les affaires sont suspendues, chacun se restreint & craint de perdre des engagements »⁵¹¹. Déjà en septembre, les mêmes avertissaient la STN que « le papier est ici excessivement abondant & se vilipende

⁵¹¹ BPUN, ms STN 1198, f° 251-252, Pomaret Rilliet d'Arnal & Cie à STN, 4 novembre 1783.

horriblement ; il ne vous convient pas de couvrir vos traittes par de pareilles remises »⁵¹². A titre d'exemple, les sommes engagées par la STN auprès de ce seul négociant lyonnais se montent à £ 21'878 13 sous et 6 deniers au 20 juillet 1783⁵¹³. En délicatesse avec ses finances, la STN cesse ses paiements à la fin de l'année 1783. Pour trouver une solution aux difficultés, Ostervald prie les créanciers de la STN de « vouloir se rendre à une assemblée qui aura lieu chez lui pour ouïr les propositions qui leur seront faites »⁵¹⁴.

La Ville de Neuchâtel fait partie de ses créanciers, aussi délègue-t-elle le procureur et deux autres membres du Conseil pour prendre connaissance des propositions. Ils font un rapport circonstancié de « la situation désagréable de la Société typographique »⁵¹⁵. Son principal directeur, Frédéric-Samuel Ostervald, demande un délai de trois mois pour « pour mettre ses écritures en règle et pouvoir présenter un bilan poussé jusqu'au 31 de ce mois ». Une requête accordée avec d'autant plus de facilité de la part des créanciers que la STN assure pouvoir « conserver la situation de chacun d'eux dans toute son intégrité »⁵¹⁶. La maison d'édition promet un bilan de ses activités sur la base duquel les discussions des remboursements seront effectuées. Hélas, ce bilan, certainement établi, manque dans les archives. Nous savons toutefois que le 31 mai 1784 se tient une nouvelle assemblée durant laquelle il est décidé d'octroyer l'étalement des paiements souhaités par la direction « moyennant bonnes cautions »⁵¹⁷. L'entreprise remboursera le montant d'un sixième par année majoré d'un intérêt de 4% selon le montant dû à chaque créancier, d'après les termes fixés lors de la réunion et « sous le cautionnement de messieurs Bosset du Petit Conseil, De Chaillet d'Arnex, maître-bourgeois et Jean-Jacques Deluze du Grand Conseil »⁵¹⁸. Ceux-ci, « cautions solidaires des engagements contractés par la Société typographique envers ses créanciers »⁵¹⁹, acceptent les risques inhérents à cette pratique. Au total, l'acte de cautionnement comprend onze personnes qui se portent garantes pour un montant de £ 290'400 de Neuchâtel. C'est un montant important. A titre de comparaison, la STN, sur les conseils avisés de Jean-Frédéric Perregaux, banquier neuchâtelois installé à Paris et futur membre fondateur de la Banque de France, fixe le salaire du prote Jean-Barthélémy Spineux à £ 1'200 puis £ 1'500 de Neuchâtel par an⁵²⁰, alors qu'un ouvrier qualifié touche entre £ 500 et £ 570 par an pour le bâtiment contre £ 520 et £ 750 de Neuchâtel par année pour une année complète dans

⁵¹² BPUN, ms STN 1198, f^o 241-242, Pomaret Rilliet d'Arnal & Cie à STN, 18 septembre 1783.

⁵¹³ BPUN, ms STN 1198, f^o 235-236, Pomaret Rilliet d'Arnal & Cie à STN, 20 juillet 1783.

⁵¹⁴ AVN, RC 26, p. 443, 15 décembre 1783.

⁵¹⁵ AVN, RC 26, p. 446, 20 décembre 1783.

⁵¹⁶ AVN, RC 26, p. 446, 20 décembre 1783.

⁵¹⁷ AVN, RC 26, p. 502, 31 mai 1784.

⁵¹⁸ AVN, RC 26, p. 508, 7 juin 1784.

⁵¹⁹ BPUN, ms STN 1240bis, Acte de cautionnement de la STN, 2 juin 1784.

⁵²⁰ BPUN, ms STN 1192, f^o 35-36, Jean-Frédéric Perregaux à STN, 10 août 1772.

l'imprimerie⁵²¹. Engagé par la Ville pour assurer un service auprès des nombreux artisans et commerçants allemands ou suisses alémaniques, le pasteur germanophone reçoit une pension annuelle de £ 750 de Neuchâtel dont £ 496 versée en espèce et le reste en nature⁵²².

La somme est énorme, mais les garanties financières inspirent confiance. Les autorités de la Ville, afin de préserver la situation financière des « divers négociants qui sont créanciers », consentent à ne toucher le montant prêté à la STN qu'au terme des six ans et en une seule fois⁵²³. En outre, et pour la seule Ville de Neuchâtel, le taux de remboursement annuel est ramené de 5% à 4% sur décision du Conseil général le 27 septembre 1784⁵²⁴. Grâce à l'apport décisif des cautions de l'entreprise, celle-ci se sauve d'une situation délicate, mais sa direction se voit imposer un administrateur pour traverser cette période de crise. En effet, « dans le commencement de l'année courante », les membres de la Société typographique – Ostervald, la veuve Bertrand et Jean-Jacques Bosset – préviennent les autorités d'un changement intervenu dans les signatures de l'entreprise. Deux administrateurs, Bergeon et Gallot l'aîné, sont nommés, probablement pour gérer la difficile phase « du bilan poussé » promis fin 1783 et ses conséquences. Ils resteront en poste jusqu'au 12 juin 1784, date à laquelle le sort de la maison d'édition semble confié à un nouvel administrateur rentrant en fonction : Abraham d'Ivernois, dont la signature « sera désormais seule employée »⁵²⁵. La situation reste toutefois précaire comme le souligne Madame Bertrand dans une missive envoyée à la STN le 7 octobre 1785 lors d'un séjour parisien⁵²⁶. Une fragilité que le bilan de l'année 1785 corrobore.

179'132	8	5	Debiteurs réputés bons ; marchandises, papier blanc & autres effets, déduction faite du ducroire sur les débiteurs et prorata des dépôt	179'132	8	5		Créanciers par dépôt	104'867	14	3
12'584	2	9	Traites & remises réduite à	10'369	1	3		Créanciers par billet ou reconnaissances	176'219	6	10
34'461	17	6	Débiteurs douteux à 50%	17'230	11	9		Créancier par comptes courants	37'708	15	2
63'366	6	1	Débiteurs mauvais à nulle valeur					
29'251	1	6	Les 3 associés comptes courants					
318'795	16	3		206'732	8	5					
			Le défaut effectif s'élève à	112'063	7	10					
				318'795	16	3			318'795	16	3

Tableau 2 : Bilan de la Société typographique de Neuchâtel au 31 mai 1785

Source : Balance et bilan bouclé le 31 mai 1785, Société typographique de Neuchâtel, ms STN 1042

⁵²¹ Jacques Rychner, « Fonctions et tribulations d'un prote au XVIII^e siècle : Jacques-Barthélémy Spineux 1738-1806 », dans Jacques Rychner et Michel Schlup (publiées par), *Aspects du livre neuchâtelois... op. cit.*, p. 253, note 61.

⁵²² *Ibid.*, p. 253, note 62. Rappelons qu'une livre de Neuchâtel compte 20 sols de 12 deniers ou 10 batz de 4 kreutzers, voir Jacques Rychner, *Genève et ses typographes... op. cit.*, p. 202.

⁵²³ AVN, RC 26, p. 508, 7 juin 1784.

⁵²⁴ AVN, RC 26, p. 537, 27 septembre 1784.

⁵²⁵ AEN, Justice de Neuchâtel, vol. 166, Répertoire des sociétés contenues dans le registre des sociétés de commerce de Neuchâtel, I, f^o 18-19, 12 juin 1784.

⁵²⁶ BPUN, ms STN 1121, f^o 174-175, Madame Bertrand à STN, 7 octobre 1785.

Les archives de la STN, nous l'avons mentionné, ne renferment que quatre bilans arrêtés en octobre 1770, octobre 1771⁵²⁷, mai 1785 et mai 1792, soit en dehors de la meilleure période d'activité de l'entreprise. Toutefois, le constat est frappant entre les chiffres de 1770 – au début de son activité – où le bilan s'équilibre à hauteur de £ 23'650 de Neuchâtel pour un bénéfice de £ 3'405, et celui présenté ci-dessus avec un montant de quelques £ 318'800 pour une perte de plus de £ 112'000. En l'absence de chiffres précis, toute projection sur le montant estimé de l'activité dans les meilleures années, entre 1775 et 1781, ne serait que pure conjecture. Toutefois l'augmentation des sommes engagées est aussi due à la hausse du volume d'affaires.

La situation en France préoccupe la direction de la STN. Les ventes baissent et surtout les mauvais payeurs s'accumulent. Madame Bertrand communique des renseignements sur le libraire Poinçot de Versailles dont elle assure « qu'il est bien avec la police, qu'il achète en gros et revend aux autres libraires qui dans le détail, qu'il est solide et que ses billets sont toujours payés à l'échéance »⁵²⁸. Les relations entre la maison neuchâteloise et le libraire versaillais semblent peu affectées par le ralentissement des affaires après 1783. Si Poinçot continue de passer des commandes en 1784, année pendant laquelle la STN subit une grave crise financière, il n'envoie que six lettres pour l'année 1785 contre 33 l'année précédente⁵²⁹. Il s'avère être un redoutable homme d'affaires conscient des difficultés de son client neuchâtelois. Depuis Paris, Madame Bertrand poursuit à propos de Poinçot :

S'il achète ce qui nous reste d'histoire philosophique ce n'est qu'autant qu'il y trouvera son compte et vous comprenez, messieurs, qu'après lui en avoir vendu 100 exemplaires avec le 13^e tableau et fig à £ 12, il n'en achètera pas 200 à £ 15 sans 13^e (...) Comme [je suis] intéressée par la société, je prendrai la liberté de dire mon avis la dessus. Nous ne devons pas sans doute donner nos marchandises pour rien, et si se présente actuellement une meilleure occasion de vendre contre argent les divers articles dont il est question, il faut laisser Poinçot de côté. Mais si, je le crains, ces articles ne peuvent sen aller que lentement par échange, vu le nombre d'editions de l'histoire philosophique et celle que Poinçot fait des Drames de Monsieur Mercier, ne vaudroit-il pas mieux laisser nos prix et nous defaire tout à la fois de ces garde-magasin ? Il faut faire de l'argent pour payer nos créanciers et faciliter, par la diminution de nos marchandises, la vente de la maison, dont l'intéret nous est à charge.

Quelle lucidité chez la fille d'Ostervald ! Son témoignage met le doigt sur les difficultés de proposer à des commerçants des prix plus élevés pour des livres qu'ils ont déjà achetés auparavant moins chers. L'ouvrage « garde-magasin » est à proscrire en ces temps difficiles et c'est là un des enjeux majeurs de la vente en gros. Elle révèle la ligne éditoriale large que la STN

⁵²⁷ Les deux premiers bilans ne sont que des brouillons. Les totaux de l'année 1771 n'ont pas été inscrits, ce qui rend la lecture difficile. On y trouve, en revanche, un inventaire « de nos éditions ».

⁵²⁸ BPUN, ms STN 1121, f^o 174-175, Madame Bertrand à STN, 7 octobre 1785.

⁵²⁹ BPUN, ms STN 1197, f^o 418-426, Poinçot à STN, 16 juin 1785 au 18 décembre 1785.

exploite depuis ses débuts, dont certains titres, en période de difficultés économiques, ont de la peine à être écoulés.

d) La ligne éditoriale de la STN : reflet du goût littéraire de la fin de l'Ancien Régime ?

En guise de préambule, il faut distinguer sans les opposer politique éditoriale et politique commerciale de la STN. La première se concentre sur la production de la maison d'édition, essentiellement des contrefaçons. Celle-ci imprime 287 titres entre 1769 et 1789, ce qui représente 1,19 titre par mois durant vingt ans, un chiffre qui atteint 2,08 si l'on tient compte du nombre de volumes publiés⁵³⁰.

Années	Production imprimée	dont <i>Description des arts...</i>	ouvr. ment. non identif.	Produc. totale estimée
1769	5	0	0	5
1770	12	0	1	13
1771	6	1	1	7
1772	11	0	0	11
1773	23	0	2	25
1774	6	1	9	15
1775	14	1	0	14
1776	9	3	1	10
1777	13	2	3	16
1778	9	0	1	10
1779	21	3	5	26
1780	16	4	7	23
1781	24	3	1	25
1782	26	0	7	33
1783	18	1	1	19
1784	9	0	1	10
1785	6	0	1	7
1786	6	0	0	6
1787	5	0	0	5
1788	2	0	0	2
1789	5	0	0	5
TOTAL	246	19	41	287

Tableau 3 : Production imprimée de la STN exprimée en nombre de titres

La seconde concerne le fonds de librairie constitué de livres d'assortiment qu'elle se procure par échange ; c'est-à-dire le nombre de titres non imprimés par la STN disponibles dans ses catalogues. Le contenu des catalogues traditionnels, pour les différencier du catalogue manuscrit des « livres philosophiques »⁵³¹, comprend les ouvrages licites que la STN imprime (livres de fonds) et ceux qu'elle échange (livres d'assortiment). Ainsi, le catalogue de l'année 1785,

⁵³⁰ Les calculs sont basés sur la liste des imprimés proposée par Michaël Schmidt, « Liste des impressions de la STN », dans Michel Schlup (recueil d'études publié par), *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières... op. cit.*, pp. 233-285.

⁵³¹ BPUN, ms STN 1231, catalogue intitulé « livres philosophiques ».

le plus fourni, propose 781 titres classés par ordre alphabétique. Pour obtenir l'offre de l'entreprise neuchâtoise, il faut ajouter les 110 « livres philosophiques » recensés par Robert Darnton⁵³², on est assez loin toutefois des répertoires des concurrents genevois⁵³³.

Le contenu des ballots « libri » envoyés partout en Europe témoigne de la richesse de ses magasins. Ceux-ci renferment de tout : du roman léger, du théâtre, des grands classiques, des traités de droit, des livres encyclopédiques, des récits de voyages, des Bibles et des recueils liturgiques, des auteurs à la mode ou des ténors de la République des lettres. Elle propose aussi des œuvres plus croustillantes, des pamphlets et des libelles politiques. Comme grossiste, la STN se doit de proposer un choix assez large. Comme madame Bertrand le fait remarquer, il lui arrive de s'embarrasser de livres difficilement vendables qui engorgent ses magasins.

A l'exception des deux grandes entreprises éditoriales que sont la *Description des arts et métiers* et l'édition in-quarto de l'*Encyclopédie*, la politique de la STN atteste du goût pour des livres à la mode qui plairont à son lectorat. La politique éditoriale est conforme à la volonté des responsables de l'entreprise d'imprimer, à moindre frais, des ouvrages dont le débit est assuré. La reproduction de titres à succès, de romans, de pièces de théâtre ou de livres de voyage s'inscrit dans la tradition de ces entrepreneurs, dont la volonté de favoriser la démocratisation du livre est empreinte de philosophie mercantiliste. Les considérations économiques sont importantes pour les directeurs de la STN, qui dirigent une affaire et, en entrepreneurs avertis, doivent agir en conséquence. La politique éditoriale ne néglige donc aucun marché potentiel. Après celui des cabinets de lecture, celui des besoins ecclésiastiques locaux – la Bible d'Ostervald est imprimée et réimprimée, des textes liturgiques, des recueils de sermons aussi – et plus éloignés – le marché huguenot, sur lequel, à terme, une étude serait souhaitable⁵³⁴ – ne saurait être laissé à d'autres. La clientèle protestante de Montpellier, Nîmes ou La Rochelle est tentée par des textes proscrits dans tout le Royaume. L'entreprise publie aussi des ouvrages encyclopédiques et de vulgarisation

⁵³² Robert Darnton, *The Corpus of Clandestine Literature... op. cit.*, pp. 235-247.

⁵³³ D'après Florence Bremme-Bonnant, les catalogues de livres français des Frères Cramer et Claude Philibert (1752) recense 2000 titres, celui d'Henri-Albert Gosse (1760) 2800 et celui de Marc Chapuis (1769) compte 4300 occurrences, de loin le mieux achalandé, voir Florence Bremme-Bonnant, « Considérations sur la librairie genevoise... » *art. cit.*, p. 134.

⁵³⁴ La suggestion apparaît déjà chez Dominique Varry, « Pour de nouvelles approches des archives de la Société Typographique de Neuchâtel... » *art. cit.*, pp. 235-249, ici, 240-243. Sur ce thème, Myriam Yardeni, « Contrebande et circulation des livres religieux protestants en France au XVIII^e siècle », dans Myriam Yardeni, *Le Refuge huguenot. Assimilation et culture*, Paris-Genève, H. Champion-Slatkine, 2002, pp. 177-186 (l'auteure, qui n'exploite que la série TT consacrée aux protestants des archives nationales de France, n'entrevoit qu'une petite partie du trafic). Voir surtout, Yves Krummenacker, « La circulation clandestine des livres protestants au XVIII^e siècle », dans *La Lettre clandestine*, n° 13, 2004, pp. 85-101 qui suggère plusieurs pistes ; et Françoise Weil, « Le marché protestant de la STN », Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières... op. cit.*, pp. 405-414.

scientifique, très à la mode à l'époque⁵³⁵, qui répondent aux exigences d'un public friand de nouveautés⁵³⁶.

Elle se contente de titres sûrs qu'elle place chez des libraires parfois peu regardants sur la marchandise. Ce qu'elle propose oscille entre le licite, l'illicite tolérable et le franchement interdit. Si les essais philosophiques et politiques comme le *Système de la nature* d'Holbach ou l'*Essai philosophique sur le monachisme* de Linguet font partie des ouvrages interdits⁵³⁷, l'*Histoire de l'Amérique* de Robertson ou *Le Droit des gens* d'Emer de Vattel n'ont rien de frauduleux. Mais aux yeux de la loi française, une réimpression en terres neuchâtelaises d'un livre publié avec autorisation en France le fait rentrer immédiatement dans la catégorie des livres illicites qui, une fois saisis en douane, sont rendus aux bénéficiaires des droits d'impression en vertu des lois en vigueur en France⁵³⁸. Sauf exception, la STN ne les imprime pas elle-même ; elle confie ce travail risqué à des spécialistes du genre comme Gabriel Grasset, Jean-Samuel Cailler ou Jacques-Benjamin Téron à Genève⁵³⁹.

Entre 1771 et 1783, la STN imprime deux séries typographiques d'envergure : l'édition in-quarto de l'*Encyclopédie* (1778-1781) et celle des *Descriptions des arts et métiers* (1771-1783)⁵⁴⁰, qui se calque sur l'édition économique de la *Description des arts et métiers* publiée à Paris, voulue par Colbert et placée sous l'autorité de l'Académie royale des sciences. L'ambition des Neuchâtelais est de proposer une nouvelle édition « avec des observations et augmentée de tout ce qui a été écrit de mieux sur ces matières en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en Italie »⁵⁴¹. Bertrand, maître-d'œuvre des volumes, explique dans la préface les raisons d'une pareille entreprise : favoriser la diffusion d'ouvrages essentiels, rendre plus abordable une production initialement plus chère à cause de son format, augmenter le contenu, faciliter le repérage des articles nouveaux grâce à une typographie particulière et surtout appeler les lecteurs de bonne volonté à contribuer à l'enrichissement de la série par des suggestions. C'est une ligne directrice qui présente, selon Alain Cernuschi, des similitudes avec la refonte de l'*Encyclopédie* que De Félice mène à Yverdon⁵⁴².

⁵³⁵ Sur le livre scientifique, avec quelques pages sur le livre de voyage, Bruno Jammes, « Le livre de science », dans Roger Chartier et Daniel Roche, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant... op. cit.*, pp. 256-268.

⁵³⁶ Sur les problèmes que pose la publication des sciences, voir l'article, centré sur la librairie parisienne, de Sabine Juratic, « Publier les sciences au 18^e siècle : la librairie parisienne et la diffusion des savoirs scientifiques », dans *Dix-huitième siècle*, n° 40, 2008, pp. 301-313.

⁵³⁷ Sur toute la littérature clandestine, nous renvoyons aux ouvrages de Robert Darnton dans la bibliographie. Ici Robert Darnton, *Édition et sédition... op. cit.*; voir aussi du même, *The Corpus of Clandestine Literature in France, 1769-1789*, New-York-London, W.W. Norton, 1995.

⁵³⁸ Voir la partie consacrée à la censure en France dans la première partie de cette recherche.

⁵³⁹ Robert Darnton, « Entre l'éditeur et le libraire : les étapes des ventes », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières... op. cit.*, pp. 343-374, ici p. 345.

⁵⁴⁰ Alain Cernuschi, « Notre grande entreprise des arts » : aspects encyclopédiques de l'édition neuchâtelaise de la *Description des arts et métiers* », *ibid.*, pp. 185-218.

⁵⁴¹ Voir le contenu de la page de titre des *Descriptions*.

⁵⁴² Alain Cernuschi, « « Notre grande entreprise des arts » : aspects encyclopédiques de l'édition neuchâtelaise... », *art. cit.*, p. 186

Si l'ambition intellectuelle apparaît comme encyclopédique, si elle se rapproche de l'enthousiasme général suscité par de telles productions, elle n'enlève rien à la dimension économique, comme le montre très bien un extrait d'une lettre que Favarger, commis voyageur aux services de la STN, envoie à Neuchâtel et qu'Ostervald reporte dans ses notes et qui contient les « nottes des libraires à qui il faut écrire pour l'Encyclopedie, les Arts et la Bible », le tryptique de la production indigène, et comporte plus de 130 noms répartis dans 43 villes⁵⁴³.

Bertrand sollicite Roland de la Platière, inspecteur-général des manufactures de Picardie, pour qu'il rédige un article sur « l'art du tourbier », un métier peu décrit jusqu'alors. Les gravures, copiées sur celles de l'édition de Paris, sont réduites au pantographe. Elles posent d'énormes problèmes de réalisation et entraîneront de vives discussions entre les éditeurs et les graveurs. Leur production est remise à dix artistes qui se succéderont, dont le graveur bâlois Chrétien de Méchel⁵⁴⁴ et deux autres d'origine française, François-Noël Sellier et H. Billé. A travers eux, c'est à une plongée dans l'univers du marché de l'art que l'historien est convié⁵⁴⁵. L'entreprise imprime 2'800 exemplaires du tome 1 d'après l'inventaire « de nos éditions » reporté au bilan d'octobre 1771. Dans les détails, elle a vendu 221 exemplaires à des libraires à £ 7 et 5 sous de France pour une somme portée en compte de £ 1'121, 11 sous et 6 deniers de Neuchâtel ; 11 exemplaires vendus à des particuliers à £ 14 de France ce qui représente une valeur de £ 107 et 16 sous de Neuchâtel ; il reste donc encore 2'568 exemplaires à distribuer évalués à £ 2 de Neuchâtel chacun soit £ 2'307⁵⁴⁶.

Ces réalisations s'inscrivent dans les meilleures années de l'entreprise entre 1773 et 1783, celles, notamment, durant lesquelles la société bénéficie des conseils du négociant Abraham Bosset-de-Luze, celles de l'alliance de raison avec les sociétés sœurs de Lausanne et Berne.

e) 1777-1781 : les années Bosset-de-Luze

Si le « patron » de la STN reste Ostervald pour toutes les raisons évoquées plus haut, un autre personnage, par son influence sur la gestion financière de la maison d'édition, s'impose : Abraham Bosset-de-Luze. Venant du négoce international, ce fils de négociant⁵⁴⁷ joue un rôle capital dans la stabilité financière de l'entreprise à partir de 1777. C'est l'époque de l'édition in-quarto de l'*Encyclopédie* dont les risques financiers peuvent avoir des conséquences fâcheuses.

⁵⁴³ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 65-66, 1778.

⁵⁴⁴ Sur les planches, voir les travaux de Madeleine Pinault-Sorensen, notamment, « Les planches de la *Description des arts et métiers* de Neuchâtel », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières...* *op. cit.*, pp. 219-255.

⁵⁴⁵ Comme le montre très bien Cécilia Hurley, « L'art de vendre : la STN à la croisée du marché du livre et du marché de l'art », dans *ibid.*, pp. 163-184.

⁵⁴⁶ BPUN, ms STN 1042, bilans de la STN, brouillard du bilan arrêté le 8 octobre 1771.

⁵⁴⁷ Jean-Georges de Bosset (1688-1772), négociant aux Indes, marié à Charlotte de Castel franc, est apparenté par sa mère à la famille Ostervald, voir Edouard Quartier-la-Tente, *Familles bourgeoises de Neuchâtel...* *op. cit.*, p. 47.

Souvent en voyage, Bosset-de-Luze écrit de France, de Hollande, de Genève ou Allemagne⁵⁴⁸ ; il connaît son métier, flairer les bonnes affaires et apprécie les liens d'amitié tissés avec certains négociants. Il porte toutefois un jugement critique sur son rôle de négociant dans une lettre à la STN : « je vous avoue naturellement que je serois rebuté dès le commencement si je n'étois accoutumé depuis ma jeunesse à ce métier d'offrir des services souvent bien inutilement »⁵⁴⁹. Il affectionne toutefois de retrouver sur son chemin des « anciennes connaissances », comme Turkheim un négociant strasbourgeois avec qui il discute affaires lors de son passage en Alsace. Celui-ci lui amène des renseignements précieux sur la fiabilité des négociants et des libraires locaux. Satisfait de son passage à Strasbourg, Bosset-de-Luze rajoute

mais ce que j'ai fait de mieux, c'est d'avoir réussi à décider mr de Turkheim a se charger de 12 exemplaires de l'Encyclopédie pour son compte moiennant qu'on lui donne quelques facilités pour le payement. Vous pouvez donc lui envoyer d'abord 13 exemplaires et lui dire qu'il fera bien de les faire brocher d'abord afin de savoir s'il n'y a point de défets.

La suite de sa missive est truffée de constatations sur le milieu de l'édition en Allemagne. On y apprend que

Molitor, le seul libraire de Rastadt, est honnête et qu'il attend avec impatience les prospectus. A Carlsruhe il y a mr Macklot libraire de la Cour qui a de grand magasins de belle apparence, mais point de crédit étant fort endetté et chargé.

Le constat est analogue pour le libraire Bender à Mannheim, qui possède un cabinet littéraire, « mais point de crédit ». De passage à Clèves, il se félicite d'avoir fait la connaissance d'un certain Banau qui se chargerait « d'une affaire » et d'avoir rencontré Fallot, ministre de l'Eglise française, « qui nous servira de commissionnaire à Clèves »⁵⁵⁰. Comme l'atteste le titre – « dépouillement de la correspondance de A. Bosset » – du « livre de notes 1777-1783 » tenu par Ostervald, celui-ci apprécie le travail du financier⁵⁵¹.

Le 17 septembre 1779, arrivé à Liège lors de sa tournée en Hollande, Bosset-de-Luze mentionne plusieurs commissions, une quantité d'informations et attend toujours une réponse sur sa proposition « d'avoir sur le Rhin un entrepôt, car on est effrayé de la voiture à cause de l'éloignement »⁵⁵². Il traque la moindre dépense inutile et suggère des pistes qui réduiraient le coût du transport, mais Ostervald semble rester sourd à ces propositions. Bosset relate aussi la difficulté de négocier inlassablement avec des gens « peu tolérant ». Les voyages lui pèsent, il

⁵⁴⁸ Par exemple de Francfort, BPUN, ms STN 1125, f° 116, Bosset-de-Luze à STN, 23 juillet 1779.

⁵⁴⁹ BPUN, ms STN 1125, f° 117-118, Bosset-de-Luze à STN, 23 juillet 1779. Bien qu'elle porte la mention « Neufchatel le », la lettre est rédigée depuis Francfort.

⁵⁵⁰ BPUN, ms STN 1125, f° 117-118, Bosset-de-Luze à STN, 23 juillet 1779. Le fonds de la STN renferme bien le dossier d'un pasteur nommé Fallot, mais ce dernier, qui a noué une correspondance avec l'entreprise entre 1773 et 1777, réside à Montbéliard.

⁵⁵¹ BPUN, ms STN 1057, f° 68-70, Livre de notes 1777-1783, 23, 24 et 31 juillet 1779.

⁵⁵² BPUN, ms STN 1125, f° 144-145, Bosset-de-Luze à STN, 17 septembre 1779.

arrive à Saint-Quentin « fatigué et enrhumé »⁵⁵³. Victime de maux d'estomac, il les soigne à Aix ou Evian. En juillet 1781, il fait savoir qu'il boit ces eaux avec plaisir car celles-ci

répondent à l'effet que j'ose espérer, qu'elles fortifient mon estomac en lui donnant du bon et le mettent en état de supporter la cure des eaux du Vallay, n'ayant plus autant de spasme soit de convulsions du diaphragme qui étoient presque continuelles à Aix⁵⁵⁴.

Abraham Bosset-de-Luze s'éteint en automne 1781. Il aura marqué de son empreinte la vie de la STN, lui insufflant une méthode de gestion financière plus rigoureuse. Son décès prématuré complique la situation de l'entreprise, car ses conseils avisés, sa capacité de négocier les traites et sa force de persuasion manqueront cruellement dans les années suivantes.

f) 1778-1783 : à la recherche de collaborations

En économie, concurrence et appât du gain sont de puissants moteurs. Quand le second s'invite chez la première au sein des entreprises typographiques de Suisse occidentale à la fin des années 1770, cela donne une aventure collective hors du commun⁵⁵⁵. Depuis le début de ses activités, d'abord comme imprimerie, puis comme imprimerie et librairie vers 1772, la STN affronte la concurrence, notamment, au niveau Suisse romand, des Sociétés typographique de Berne et Lausanne (désormais STB et STL). A Neuchâtel, elle subit celle, modérée, de Samuel Fauche après 1773. Face à certains projets d'envergure, l'alliance avec un concurrent peut se révéler souhaitable, car elle permet d'envisager une réduction des coûts de production, d'assurer une meilleure diffusion et de réaliser des gains de productivité. C'est ce qui se passe en 1778 entre la STN, la STB et la STL. Ce « ménage à trois », s'il trouve une partie de ses origines dans les explications portées ci-dessus, puise aussi dans le rapprochement esquissé puis concrétisé en 1774 entre Jean-Pierre Heubach, directeur de la STL, et la STN. Celui-ci remonte à la vieille amitié qui unit Jean-Pierre Bérenger, directeur littéraire de la STL, et Frédéric-Samuel Ostervald. Une collaboration entre les deux sociétés pour l'impression « en compte à demi » de titres choisis ensemble est précisée dans la convention signée à cet effet en avril 1774, avec pour objectif avéré de « donner plus de célébrité, plus de promptitude, plus de variété & plus de scuretés à nos entreprises »⁵⁵⁶. Après la publication de deux titres, la *Relation des voyages entrepris par l'ordre de Sa Majesté Britannique* de John Hawkesworth en 4 volumes et une édition en 2 volumes du baron d'Espagnac intitulée *Histoire de Maurice, comte de Saxe*, l'association peine à poursuivre,

⁵⁵³ BPUN, ms STN 1125, f° 148-149, Bosset-de-Luze à STN, 23 septembre 1779.

⁵⁵⁴ BPUN, ms STN 1125, f° 214-215, Bosset-de-Luze à STN, 23 18 juillet 1781.

⁵⁵⁵ Silvio Corsini, « Un pour tous... et chacun pour soi ? Petite histoire d'une alliance entre les Sociétés typographiques de Lausanne, Berne et Neuchâtel », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières...*, pp. 115-137.

⁵⁵⁶ BPUN, ms STN 1219, f° 219-220, STL à STN, 9 avril 1774.

conséquence d'une dispute au sujet de la réimpression des *Eléments d'histoire générale* de l'abbé Millot⁵⁵⁷.

Soucieux de préserver leurs intérêts économiques, les directeurs de la STN tergiversent car ils se méfient du rapprochement effectif entre la STL et sa consœur bernoise. D'un point de vue commercial, ils ne sont pas opposés à leur participation au projet d'édition de l'*Histoire de l'Amérique* de Robertson proposé par Heubach. Ce qui gêne la STN, c'est l'accord entre la STL et la STB sur la publication d'une édition in-octavo de l'*Encyclopédie*, concurrente directe de celle publiée en format in-quarto par la STN avec Charles-Joseph Panckoucke à Paris et le libraire-imprimeur lyonnais Joseph Duplain⁵⁵⁸. Pour Robert Darnton, l'affrontement tourne même à la « guerre commerciale ». Dans la promulgation des édits royaux d'août 1777⁵⁵⁹ qui vise à endiguer le flot croissant des contrefaçons qui envahissent le marché français, les associés voient une opportunité de conclure des affaires avec des libraires régnicoles qui s'approvisionneront chez eux. Heubach expose ses plans ambitieux à Ostervald dans une lettre du 27 février 1778 :

On nous a envoyé depuis Lyon les reglemens & l'édit du Roi, qui défend toutes contrefaçons pour le royaume quel ouvrage que ce soit. Ainsi la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et la Hollande paieront les livres français bien chers. On a souvent projeté une association générale en Suisse pour la typographie. Voici l'époque où elle pourra se former avantageusement entre les maisons de Berne, Neuchâtel, Yverdon et Lausanne ; en n'imprimant que 1000 ou 1500 exemplaires et [en] vendant pour les intérêts généraux, on pourra faire des entreprises très fructueuses⁵⁶⁰.

Pour Silvio Corsini, « le renforcement des formalités aux chambres syndicales lors de l'inspection des livres entrés sur le territoire français n'inquiète pas vraiment les entreprises helvétiques. Elles connaissent le terrain et bénéficient de complicités au sein de l'administration ou des représentants du milieu professionnel comme nous le verrons plus loin »⁵⁶¹. Cette constatation contraste avec le cas des imprimeurs d'Avignon qui semble avoir été touchés par la mise en exécution des règlements d'août 1777 comme le montre l'étude de Robert Moulinas⁵⁶².

Finalement, la collaboration se réalise non sans quelques difficultés pratiques comme le montrent les tractations à propos du choix des œuvres à imprimer⁵⁶³. C'est surtout le règlement du compte d'échange « des articles non imprimés en Confédération » qui pose problème⁵⁶⁴. Pendant toute la durée de leur collaboration, les trois maisons typographiques continuent à

⁵⁵⁷ Voir Madeleine Bovard-Schmidt, « Jean-Pierre Heubach, un imprimeur lausannois du XVIII^e siècle », dans *Revue historique vaudoise*, n° 64, 1966, pp. 22-26.

⁵⁵⁸ Voir les explications de Robert Darnton, *L'Aventure de l'Encyclopédie 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Seuil, 1992, pp. 165-177.

⁵⁵⁹ Jourdan, Isambert et Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution*, tome XXV, Paris, Belin-Leprieur, 1826, n^{os} 755, 756 et 759.

⁵⁶⁰ BPUN, ms STN 1219, f^o 406, STL à STN, 27 février 1778.

⁵⁶¹ Silvio Corsini, « « Un pour tous... et chacun pour soi ?... », *art. cit.*, p. 117.

⁵⁶² René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon... op. cit.*, p. 235.

⁵⁶³ BPUN, ms STN 1219, f^o 418-422, STL à STN, 23 mai 1778.

⁵⁶⁴ BPUN, ms STN 1219, f^o 507-508, STL à STN, 15 septembre 1780.

échanger des livres issus de leur fonds de commerce et qui, selon une pratique commune, sont inscrits dans un compte particulier qui doit faire l'objet d'un règlement séparé. Dans une missive du 15 septembre 1780, la STL prévient la STN de sa préférence pour un règlement en « compte d'échange » plus simple et moins contraignant puisqu'elle affirme qu'elle a vendu plus de livres que la STN, ce que les comptes tenus par la STN ne confirment pas : le 31 juillet 1780, ceux-ci mentionnent des livres vendus pour un montant de £ 94'037 pour la STN, £ 64'699 pour la STB et de £ 41'943 pour la STL⁵⁶⁵. Le principal écueil concerne le coût de l'achat du papier utilisé pour l'impression en commun et la répartition des coûts de fabrication.

La collaboration entre les trois maisons d'édition s'achève en 1783, sur un bilan contrasté. Elle aura produit 25 ouvrages publiés entre 1778 et 1782, pour la plupart des contrefaçons de nouveautés⁵⁶⁶. Cette histoire met en évidence la difficulté d'établir une association économique propre à respecter les engagements de chacun. Très tôt victime de la méfiance des partenaires, cette alliance est surtout minée par la défense des propres intérêts de chacune des maisons au détriment du bien commun.

La STN projette d'autres collaborations ambitieuses. Ainsi, Ostervald et Bosset-de-Luze en voyage à Paris en 1780, font une proposition dans ce sens à Beaumarchais pour la publication des œuvres de Voltaire que prépare le littérateur français depuis 1779⁵⁶⁷, « l'opération de la librairie la plus forte qui eût été tentée jusque-là » pour le dire avec Louis-Léonard de Loménie⁵⁶⁸. L'article 7 des conditions présentées à Beaumarchais insiste sur le papier qui serait « fourni par Kel, les entrepreneurs et a cet égard comme le lieu où la Société typographique est établie se trouve environné d'un grand nombre de papetiers »⁵⁶⁹. Le 27 février 1781, la STN annonce à Beaumarchais avoir reçu de la part de Le Tellier de Paris une lettre portant les éclaircissements qu'elle demandait. Jouant peut-être une de ses dernières cartes, elle énumère tous les avantages qu'elle voit dans le rapprochement qu'elle souhaite avec Beaumarchais. Ostervald et Bosset-de-Luze soulignent la proximité de Strasbourg qui « n'est qu'à 50 lieus au plus de la notre, le transport d'une partie des caractères et du papier ne formerait jamais qu'un petit objet », la présence à Neuchâtel de 12 presses, d'un excellent prote et de bons ouvriers, et, enfin, que la société sœur de Kehl pourrait facilement travailler avec celle de Neuchâtel, ville qui jouit « de la

⁵⁶⁵ BPUN, ms STN 1025, Copies de comptes C pour STN, 1779-1783, f° 179-180, 15 juillet 1780.

⁵⁶⁶ Pour les titres, voir l'annexe à l'article Silvio Corsini, « Un pour tous... et chacun pour soi?... » *art. cit.*, pp. 134-137.

⁵⁶⁷ François Bessire, « Beaumarchais, éditeur de Voltaire », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 4, 2000, pp. 1125-1138 ; François Bessire et Françoise Tilkin (textes réunis par), *Voltaire et le livre*, Ferney-Voltaire, Publications de la Société Voltaire 1, 2009.

⁵⁶⁸ Louis-Léonard de Loménie, *Beaumarchais et son temps. Etudes sur la société en France au XVIII^e siècle d'après des documents inédits*, vol. II, Paris, Michel Lévy Frères, 1858, p. 215.

⁵⁶⁹ BPUN, ms STN 1109, f° 300-303, Copies de lettres I, copie des propositions faites à monsieur de Beaumarchais par messieurs Ostervald et Bosset pendant leur séjour à Paris, 1780, 13 ou 14 février 1781.

plus grande liberté, sous la protection d'un grand roy, et placée entre la France, l'Allemagne, l'Italie » ; ils poursuivent « ne serait-elle pas le lieu le plus propre pour servir de depot general de vos imprimées ? »⁵⁷⁰. La leçon de séduction et les arguments géographiques n'ont pas suffi puisque cette collaboration ne verra jamais le jour.

g) 1783-1789 : le déclin de l'édifice commercial ?

Les aspirations de la STN en tant qu'imprimerie diminuent fortement avec la crise financière qu'elle traverse en 1783-1784. L'une des contreparties obligatoires de l'acte de cautionnement du 8 juillet 1784 concerne le changement d'orientation de la politique commerciale de l'entreprise. Selon Raimund Fridrich, c'est sur cet aspect que la société concentrera ses efforts ; une évolution qui se lit aussi dans le contenu très orienté du catalogue de l'année 1785⁵⁷¹ :

Nos presses ayant été depuis longtemps occupées à des ouvrages utiles & de goût, & leur travail s'étant fait connaître avantageusement, tant pour la correction que pour l'exécution typographique, nous avons borné notre commerce à écouler nos éditions. Le catalogue qui suit, quoique peu volumineux, contient cependant un choix des meilleures productions, & nous nous proposons d'en augmenter le nombre (...) Notre position, assez avantageuse pour faire nos expéditions soit par le Rhône, soit par le Rhin, nous fournit les moyens de servir promptement nos amis⁵⁷².

Les responsables de l'entreprise, Frédéric-Samuel Ostervald et dans une moindre mesure l'administrateur désigné Abraham d'Ivernois, n'ont d'autre choix pour faire face à la crise, que de réduire le nombre de titres imprimés, comme le montre le tableau ci-dessous. Le nombre total de correspondants de la STN diminue après 1783 avec une chute marquée entre 1783 et 1786.

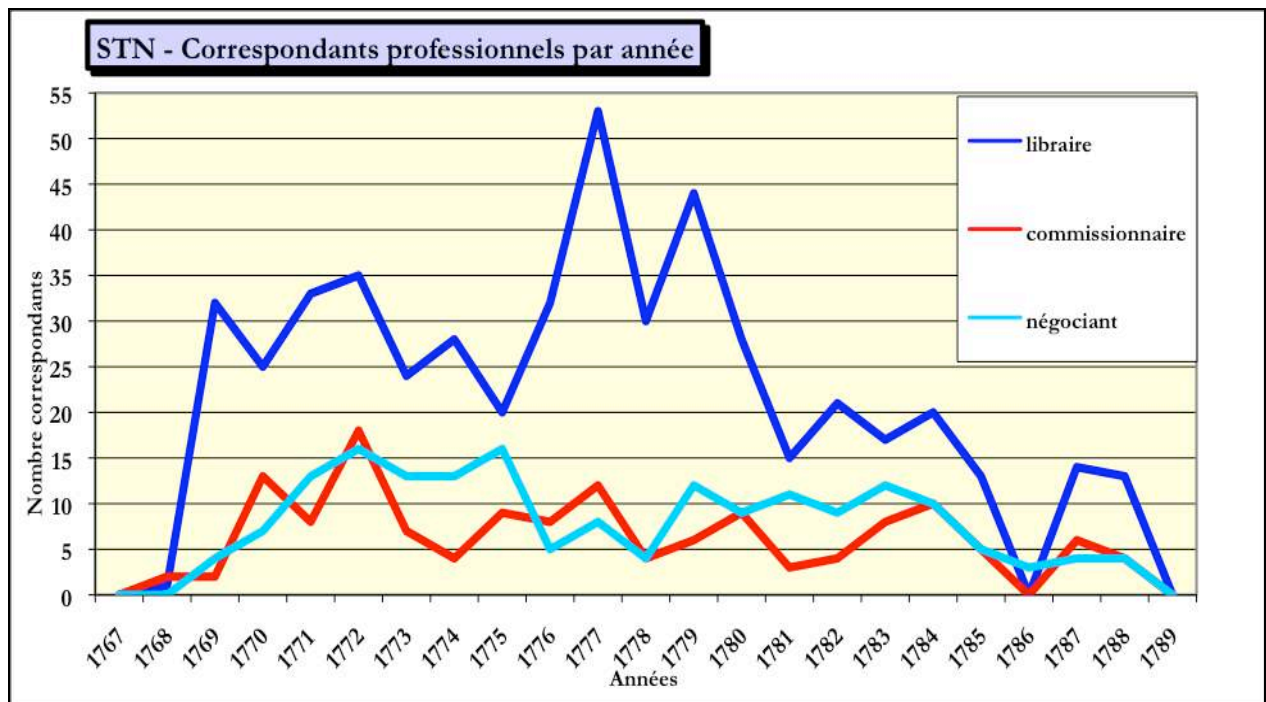
STN - Nombre de correspondants totaux par année d'exercice					
années	nbre corr.	différentiel/an	années	nbre corr.	différentiel/an
1767	2	3	1779	654	-9
1768	5	98	1780	645	-41
1769	103	164	1781	604	-11
1770	267	44	1782	593	-45
1771	311	76	1783	548	-81
1772	387	54	1784	467	-107
1773	441	29	1785	360	-194
1774	470	42	1786	166	59
1775	512	9	1787	225	-56
1776	521	108	1788	169	-159
1777	629	-38	1789	10	-10
1778	591	63			

Tableau 4 : Nombre totaux de correspondants de la STN par année entre 1767 et 1789

⁵⁷⁰ BPUN, ms STN 1109, f° 344-345, Copies de lettres I, STN à Beaumarchais, 27 février 1781.

⁵⁷¹ Raimund Fridrich, « La Société typographique de Neuchâtel et la censure en France », dans *Annales Benjamin Constant*, n°s 18-19, 1996, pp. 229-236, ici p. 234.

⁵⁷² BPUN, QD 6349, catalogue de la STN 1785, Avis, p. 3.



Graphique 1: Nombre de correspondants professionnels de la STN entre 1767 et 1789 (libraires, commissionnaires et négociants)

Rapporté à la dimension des principaux groupes socioprofessionnels affectés au commerce des livres (libraires, commissionnaires et négociants), le constat est comparable puisque depuis 1784, le nombre de correspondants diminue jusqu'en 1786. Seuls trois nouveaux négociants sont inscrits dans les registres, et encore, pour de très brefs échanges. Cette année tranche complètement avec 1785 et 1787 où le niveau d'activité, bien qu'en recul, enregistre de nouveaux correspondants. Après 1786, par exemple, la STN continue à livrer Christian Rüdiger à Moscou en s'approvisionnant à Lyon comme le montre la lettre du négociant Castaud du 10 juin 1788⁵⁷³. Si l'activité se réduit, il semble bien que les réseaux commerciaux subsistent.

L'épilogue de l'aventure de la STN est souvent présenté comme inéluctable en raison de sa trop forte dépendance du marché français. De fait, l'ouverture du marché hexagonal en juillet 1789 sonne le glas des avantages des presses typographiques situées dans des Etats périphériques et provoque la fin de l'activité de la STN. En revanche, demeure son commerce de librairie qui se poursuit jusqu'en 1795, après la vente de trois des dix-sept presses, ainsi que des droits de la *Feuille d'Avis* à Abraham-Louis Fauche-Borel en 1789. La concurrence toujours plus acharnée d'imprimeurs-libraires profitant de l'élargissement progressif du marché européen aura raison d'une activité éditoriale de vingt ans. Conjugée à des soucis récurrents de trésorerie depuis le début des années 1780, la fermeture progressive et inéluctable du marché français, dans lequel

⁵⁷³ BPUN, ms STN 1132, f° 169-170, Castaud & fils à STN, 10 juin 1788. « Il vous a été expédié hier par les sieurs Brunot & Lalleman commissionnaire de cette ville [Lyon] un ballot bien conditionné marqué MCR 7 contenant des pièces de théâtre pour faire passer de suite à monsieur Christian Rudiger à Moscou ».

elle a beaucoup investi, a fragilisé l'entreprise et son réseau d'intermédiaires. C'est la fin d'une histoire née de la volonté de deux érudits neuchâtelois, Frédéric-Samuel Ostervald et Jean-Elie Bertrand, imprégnés de culture des Lumières et désireux de bénéficier des profits d'un juteux commerce.

IV – L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE D'ANCIEN REGIME : QUELQUES ASPECTS

a) *La France : marché principal de la STN*

Au siècle des Lumières, la France du livre, si vitale pour les activités de la STN, est fractionnée en deux : parisienne d'un côté et provinciale de l'autre. Nous avons vu que les nombreuses mesures institutionnelles et économiques prises par les autorités favorisent les éditeurs de Paris. Ceux-ci impriment donc les nouveautés littéraires, les textes classiques et les écrits polémiques ou philosophiques pour leur plus grand profit. Privés de ces avantages, les provinciaux se contentent de tirages administratifs, liturgiques voire scolaires à usage local. Ces impressions utilitaires constituent souvent l'essentiel des activités légales des imprimeurs de province. Elles leur assurent un revenu suffisant et expliquent en partie pourquoi le nombre de ville possédant au moins un atelier se maintient durant tout le siècle. L'inégalité de traitement entraîne sur le chemin de l'illicite une partie des imprimeries provinciales. Elles pratiquent la contrefaçon d'ouvrages parisiens privilégiés et, plus rarement, publient clandestinement des titres prohibés. Certains, pour la plupart situés dans les zones plus fortement alphabétisées de la Normandie à la Lorraine, rééditent avec succès le répertoire de la Bibliothèque bleue. Diffusée par colportage y compris dans les zones rurales, cette production attise les convoitises. Ces activités illégales sont surtout le fait de quelques ateliers. Il faut dire que l'immense majorité des imprimeurs ne dispose pas des moyens matériels nécessaires à une production ambitieuse.

L'édition provinciale, qui résiste depuis le début du siècle en faisant preuve d'un réel dynamisme, profite de l'assouplissement des règlements dans la seconde moitié du siècle dérivant du changement de conjoncture dans la librairie européenne. L'augmentation de la production imprimée facilitée par la croissance démographique et une meilleure mobilité géographique expliquent en partie ce changement de climat. Les mesures prises en 1777 sont l'occasion d'une nouvelle enquête qui livre un tableau réaliste des ateliers. Derrière Paris, elle confirme le rang de Lyon, notamment dans le commerce d'assortiment avec l'étranger, et de Rouen⁵⁷⁴. L'imprimerie provinciale se porte mieux dans les régions plus densément peuplées où le taux d'alphabétisation croît régulièrement. Plusieurs familles connaissent une spectaculaire ascension sociale, comme le montre l'exemple des David à Aix-en-Provence⁵⁷⁵. Elles résistent mieux à la concurrence et à la repression, deux facteurs qui précipitent la fin des activités de nombreux imprimeurs-libraires. Toutefois, en dépit de quelques réussites éclatantes, Jean Quéniart constate une « tonalité

⁵⁷⁴ Pour Lyon voir Dominique Varry (dossier édité sous la direction de), « Lyon et les livres », dans *Histoire et civilisation du livre...* *op. cit.* ; sur Rouen Jean-Dominique Mellot, *L'Édition rouennaise et ses marchés...* *op. cit.*

⁵⁷⁵ Gilles Eboli, *Livres & lecteurs en Provence au XVIII^e siècle...* *op. cit.*, pp. 91-121.

d'ensemble médiocre»⁵⁷⁶. Il n'en demeure pas moins que le rôle joué par l'imprimerie et la librairie provinciale dans le dynamisme intellectuel du siècle ne doit pas être minimisée. Elle a produit, échangé avec l'étranger et fait circuler en grandes quantités, une gamme entière de livres courants réédités à des prix que les couches sociales les plus basses de la population lettrées ont pu s'offrir.

b) Le marché helvétique : entre alliances et concurrence

Les plaintes répétées des librairies parisiennes à l'égard de la concurrence déloyale de leurs collègues de province et étrangers sont connues. Elles désignent comme principaux responsables les imprimeurs et libraires des Provinces-Unies et de la Suisse, plus particulièrement sa partie occidentale. Il est vrai que les liens commerciaux des presses françaises vers ces régions sont intenses. En effet, elles écoulent une partie de leur production vers ces régions⁵⁷⁷. A leur tour, leurs consœurs helvétiques réinjectent dans le circuit commercial leurs éditions.

A Genève, dès le début du XVIII^e siècle, les imprimeurs-libraires se spécialisent dans la diffusion de livres latins vers l'Espagne et le Portugal⁵⁷⁸, une marchandise qu'ils vont chercher en Allemagne. La position géographique de la ville, au cœur de l'Europe et proche des grandes voies de communication, leur assure une position d'intermédiaires. Ces caractéristiques font de la Genève du livre une branche du commerce d'exportation et de transit que la République pratique au même titre que la soierie, la passementerie ou l'horlogerie. Ainsi, tout comme leurs confrères commerçants, la plupart des maisons d'édition de la cité de Calvin travaillent à l'exportation tout en jouant le rôle d'intermédiaires. Elles doivent une partie de leur réussite à leur capacité d'adaptation. A titre d'exemple, on mentionnera celui des relations avec l'Allemagne. Les professionnels genevois y vendent leurs ouvrages, puis ils finissent par s'y approvisionner. Ainsi de commerce d'exportation, la librairie genevoise se transforme en commerce de transit.

Dans le Pays de Vaud, alors sous occupation bernoise, après des tentatives avortées au XVI^e siècle à Lausanne et au début du siècle suivant à Yverdon⁵⁷⁹, l'imprimerie réapparaît vers 1650. Durant plus d'un siècle, deux types d'ateliers se développent. Les premiers voués principalement à l'impression de textes destinés au marché local s'installent dans de nombreuses villes (Moudon, Payerne, etc.). Les seconds, centrés à Lausanne et à Yverdon, proposent des nouveautés littéraires, des ouvrages scientifiques et surtout des réimpressions de livres juridiques,

⁵⁷⁶ Jean Quéniart, « L'anémie provinciale » *art. cit.*, p. 367.

⁵⁷⁷ Comme le montre le cas de Lyon, voir en particulier Dominique Varry, « Le livre clandestin à Lyon au XVIII^e siècle » *art. cit.*, p. 248.

⁵⁷⁸ Georges Bonnant, *Le Livre genevois... op. cit.*, pp. 7-56.

⁵⁷⁹ Silvio Corsini, « L'imprimerie à Lausanne, Morges et Yverdon », dans André Holenstein (dir.), *Berns mächtige Zeit : das 16. und 17. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne, Schulverlag bmv AG et Stämpfli Verlag AG, 2006, pp. 328-330.

théologiques et historiques, établissant des liens avec l'Europe entière. L'arrivée du libraire genevois Marc-Michel Bousquet en 1736 marque le début d'un « petit âge d'or »⁵⁸⁰. Il monte un atelier qu'il confie à Antoine Chapuis, jeune imprimeur lausannois. La maison édite divers livres de Jean Bernoulli, d'Isaac Newton, de Leonhard Euler ou d'Albert de Haller. En 1758, la dissolution de sa société engendrera deux nouvelles maisons concurrentes : celle de Bousquet et celle des frères d'Arnay, ses anciens associés. Puis, en 1759, une troisième entreprise est fondée, elle est dirigée par l'ancien commis de Bousquet, François Grasset. Celui-ci, abandonné par ses associés, doit cesser son activité d'imprimeur en 1761. Après un séjour à l'étranger, il revient s'établir à Lausanne en 1766 avec l'accord de ses rivaux, Bousquet et d'Arnay, à qui il rachète leurs fonds à grands frais. L'année suivante, il obtient une patente d'imprimeur et poursuit ses activités jusqu'à son décès en 1789. Depuis 1759, un autre libraire se montre actif dans le domaine de l'édition : Jean-Pierre Heubach. Il fait partie des lettrés lausannois réunis pour élever l'Académie du lieu au rang de véritable université, qui jouent un rôle prégnant dans la réputation de l'édition locale. Heubach monte la Société typographique de Lausanne, dont il confie la direction littéraire à Jean-Pierre Béranger. Il souhaite concrétiser la publication de nombreux projets, c'est pour cette raison qu'il multiplie les démarches pour fédérer diverses maisons d'édition helvétiques dans ce sens. Toutefois les entreprises contactées, notamment la STN, paraissent rétives à l'idée de se réunir autour d'un projet commun, même ponctuellement. Sur le marché du livre, à cause de la concurrence vive, les négociations pour aboutir à un projet d'association professionnelle sont longues et pas toujours fructueuses. Une fois celles-ci achevées, subsiste la réalisation concrète de l'alliance, comme l'illustre les accusations portées par la Société typographique de Berne à l'encontre de sa consœur neuchâteloise, et en dépit de la signature d'une convention, celle-ci ne va pas soi :

Nous avons laissé de côté pour quelques temps des impressions pour notre compte pour avancer ceux de la nouvelle société, dont le bien nous est [cher ?]. Vous ne faites pas de même à ce qui paraît.⁵⁸¹

Etablies dans un espace trop exigü pour espérer des revenus suffisants, les presses de Suisse romande font prospérer leurs affaires sur les marchés européens où elles se retrouvent alors en concurrence. Profitant d'une position géographique idéale, bénéficiant de capitaux en quantité suffisante et des connaissances techniques d'une main-d'œuvre de qualité, l'édition helvétique, particulièrement au siècle des Lumières, offre un visage dynamique qui ne résistera pas aux transformations du paysage éditorial européen consécutif à la Révolution française.

⁵⁸⁰ Silvio Corsini, « L'imprimerie à Lausanne : un commerce international », dans *ibid.*, p. 420.

⁵⁸¹ Citée par Silvio Corsini, « « Un pour tous... et chacun pour soi ?... », *art. cit.*, p. 123.

c) Avignon : une terre de contrefaçons

A l'image de leurs homologues helvétiques ou hollandais, les imprimeurs-libraires avignonnais, en hommes d'affaires avisés, pratiquent la copie d'ouvrages protégés sur le territoire français par des privilèges ou des permissions tacites. La contrefaçon est une infraction aux règles du commerce et non pas une atteinte à la religion ou aux mœurs. Les avantages économiques d'une telle pratique sont doubles. D'abord, l'imprimeur-libraire n'a pas à assumer les frais d'achat du manuscrit. Il ne doit pas non plus chercher à se procurer un privilège ou à faire enregistrer l'ouvrage. En imprimant des succès de librairie, il ne court pas le risque de subir un échec commercial, puisqu'il sait déjà que le titre trouvera son public. Ensuite, la mise de fonds nécessaire pour mettre sous presse ce genre d'ouvrages n'est pas grande. Avec peu de moyen financier et un atelier de moyenne importance dans lequel on trouve rarement plus de deux à trois presses roulantes, l'imprimeur-libraire parvient facilement à renouveler son stock sans excédent.

En contrepartie, il court tout de même le risque d'une descente de police dans sa boutique, de la confiscation du contenu de ses ballots lors du transit de la marchandise et d'une amende. Si sur le papier le danger est réel, dans la pratique, le contrefacteur ne s'expose pas réellement au courroux de la justice avignonnaise, car, en cas de doute, l'analyse du contenu des livres par les autorités ne révélera rien de répréhensible. Les imprimeurs-libraires des terres papales se gardent bien d'enfreindre leurs lois. Les avantages qu'ils en retirent leur permettent de vendre leurs titres jusqu'à 50 % moins chers que la concurrence parisienne⁵⁸². Si une partie de la production est écoulee sur place, la grande majorité part pour le royaume et alimente les libraires des grandes cités, en particulier Paris, comme l'indique un rapport émanant des syndic et adjoints du corps de la librairie et imprimerie de cette ville :

La saisie faite à Beaucaire le 22 juillet⁵⁸³ de la présente année constate e la manière la plus évidente que les imprimeurs d'Avignon ont contrefait un grand nombre de livres dont les privilèges appartiennent à la librairie de Paris et qu'ils en font commerce dans le Roiaume au mépris des deffenses portés dans les dits privileges et dans les reglements. (...) Le mal present auquel les syndic & adjoints supplient Monseigneur le Chancelier de remedier, est l'entree des editions contrefaites d'Avignon dans le Roiaume. Il a ete dit dans un precedent mémoire que l'introduction s'en fait

par le colportage des montagnards du Dauphine et l'on s'est étendu sur cet article

par les espeditions journalieres dans les provinces

par le commerce qui s'en fait à la foire de Beaucaire.

⁵⁸² René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon... op. cit.*, p. 111.

⁵⁸³ *Ibid.*, pp.116-117. La saisie, conduite par David, député des libraires de Paris, et effectuée dans les magasins loués par Chabrier, Moureau, Tournel, Delaire et la veuve Girard, porte sur près de 400 ouvrages, représentant 69 titres pour un total de 820 volumes.

Les syndics et adjoints de la librairie prennent la liberté de représenter à Monseigneur le Chancelier et à Monsieur de Malesherbes que le seul moyen d'arrêter ou au moins de gêner beaucoup la distribution en France de livres contrefaits dans Avignon, est de soumettre toutes les balles, ballots et paquets de livres sortant du Comtat à une visite exacte et rigoureuse⁵⁸⁴.

Comme le montrent les travaux de René Moulinas, ce type d'opération est déjà exercé au XVII^e siècle, les plaintes proviennent surtout de Lyon, ville dont la production imprimée est la plus menacée⁵⁸⁵. Delcaustre, un libraire local, témoigne, dans une lettre qu'il adresse en 1718 au syndic du corps des imprimeurs et libraires de Paris, des effets dévastateurs de la contrefaçon. Il redoute l'audace et le nombre croissant d'imprimeurs à Avignon. Il conclut ainsi son rapport : « cette licence a tant d'attraits que tous les jours il s'y établira de nouveaux imprimeurs qui nous désoleront entièrement »⁵⁸⁶. D'après le contenu du « mémoire sur les contrefaçons » daté du 16 septembre 1769, dont on sait, par une inscription dans la marge, qu'il émane de l'imprimeur lyonnais Pierre Bruyset,

L'accroissement de la librairie à Avignon a occasionné la licence des contrefaçons. Cette ville autrefois inconnue pour la librairie l'éleva sur les débris de l'imprimerie de Lyon lorsqu'en 1739 l'on réduisit à 23 les 18 imprimeries de Lyon (...) Les livres d'Avignon enhardis par ce triomphe et animés contre les libraires de Lyon, ne garderont plus mesure avec eux ; ils se crurent tout permis et n'épargneront pas même leur bienfaiteurs de Paris. La librairie florissant ainsi à Avignon, l'on courut en foule s'y établir⁵⁸⁷.

Les dommages causés à l'imprimerie française par la concurrence d'Avignon paraissent énormes, en particulier pour les presses des villes voisines. En 1758, l'intendant de Languedoc indique à Malesherbes l'incapacité dans laquelle se trouvent « les deux seuls imprimeurs de Montpellier pour se défendre contre leurs voisins et rivaux »⁵⁸⁸. En janvier 1760, Bourgelat, inspecteur de la librairie à Lyon, dresse un constat similaire. Il écrit à Malesherbes une missive contenant les instructions qu'il souhaiterait se voir fixer :

Les livres qui viennent de ces provinces sont ordinairement contrefaits. Il [l'inspecteur] doit donc arrêter généralement tout ce qui vient d'Avignon parce que tout le commerce de cette ville n'est que dans ce genre ; il y a 23 imprimeries qui y travaillent sans cesse et il n'est pas une seule semaine où il ne paraisse un nouvel ouvrage »⁵⁸⁹.

À plusieurs reprises, les autorités royales rédigent des textes de lois interdisant formellement le débit de tels ouvrages, mais sans succès. Cette réglementation, si précise dans

⁵⁸⁴ BnF, ms fr. 22075, pièce 93, f^o 228, « mémoire des syndics et adjoints représentant le corps de la librairie et imprimerie de Paris contre la librairie et imprimerie d'Avignon », 1754.

⁵⁸⁵ René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon... op. cit.*, p. 112.

⁵⁸⁶ *Ibid.*, p. 113.

⁵⁸⁷ BnF, ms fr. 22075, pièce 117, f^o 323-333, « mémoire sur les contrefaçons », ici f^o 325-326, 19 septembre 1769.

⁵⁸⁸ René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon... op. cit.*, p. 118.

⁵⁸⁹ BnF, ms fr. 22080, f^o 190, janvier 1760, cité dans *ibid.*, p. 118.

son contenu, se révèle inefficace à cause de l'ignorance de ceux chargés de la faire respecter⁵⁹⁰. La géographie et la complicité professionnelle jouent également un rôle essentiel. Les libraires d'Avignon font transiter leurs colis par les villes du Haut Comtat, où aucun droit n'est perçu, à la suite d'un accord conclu en 1727 entre les habitants et les Fermiers généraux. Bien que pénible en hiver, cette voie leur assure un débouché vers le Dauphiné. Ils exploitent aussi les failles du système de contrôle à la chambre syndicale soit en escamotant la marchandise incriminée ou en la déchargeant dans un couvent ou une auberge peu avant l'arrivée à la chambre syndicale. Pour les Fermiers généraux, les livres étant exonérés de toute taxe douanière, ces derniers ne peuvent faire l'objet d'une contrebande. En outre, la loi leur interdit d'ouvrir les ballots de livres, leur mission se cantonne à l'application d'un plomb et à l'établissement d'un acquit-à-caution. Ils sont également souvent bien incapables de discerner les livres interdits ou contrefaits des autres volumes. René Moulinas montre toutefois que la nomination d'inspecteur compétent comme Claude Bourgelat à Lyon réduit fortement le nombre de contrefaçons en circulation. Celui-ci s'étonne même en 1763 de l'étrange complicité existant entre les presses d'Avignon et des libraires de Paris « plus touchés de leur intérêt personnel qu'attentifs au bien général »⁵⁹¹. Il dénonce le fait que des libraires de province et de Paris se font les complices des imprimeurs d'Avignon, en diffusant ce que ces derniers éditent à bas prix. Cette coopération commerciale explique aussi en grande partie la raison pour laquelle le contrôle des chambres syndicales, assuré par les gens de la profession eux-mêmes, est parfaitement inadapté. Dans les années 1760, au sommet de leur puissance, les presses avignonaises, à l'image de leurs consœurs helvétiques et hollandaises, font circuler leurs ballots de livres contrefaits dans tout le royaume et bien au-delà⁵⁹². Les rentrées d'argent générées par l'industrie de l'imprimerie et le commerce de la librairie s'élèverait à près de 100'000 écus par an⁵⁹³. Si on retrouve une partie de la production avignonnaise aux foires de Beaucaire, une autre fraction est vendue grâce à la complicité de colporteurs. De fait, grâce au dynamisme de ses réseaux locaux et régionaux, la librairie d'Avignon semble tenir une place prépondérante dans la pénétration du livre dans les campagnes méridionales.

La santé de l'imprimerie et de la librairie avignonnaise au XVIII^e siècle s'avère excellente, en grande partie grâce à la publication de contrefaçons. Cette prospérité, qui attire des investisseurs, élargit également le recrutement des nouveaux acteurs en dehors des mêmes familles vivant traditionnellement de ce secteur. Comme le constate René Moulinas, « sur une cinquantaine de maîtres imprimeurs-libraires du milieu du siècle, une bonne quinzaine, au moins,

⁵⁹⁰ René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon... op. cit.*, pp. 120-125.

⁵⁹¹ *Ibid.*, p. 132.

⁵⁹² *Ibid.*, pp. 134-149.

⁵⁹³ *Ibid.*, p. 140. L'écu vaut environ trois livres de France.

sont nés certainement hors d'Avignon et des états du Pape »⁵⁹⁴. Il faut toutefois souligner que la grande majorité des entreprises locales ne peuvent rivaliser en taille avec leurs consœurs des grandes villes. En valeur, le prix le plus élevé observé à Avignon pour la vente d'un atelier est celui d'une transaction entre Alexandre Giroud en 1767 et la société formée par la veuve Barret et fils de Lyon, Antoine Aubanel et J. Jh. Niel pour un montant de £ 91'224 de France. Cette somme serait très moyenne à Paris, comme à Lyon où Roger Chartier constate, dans plusieurs fonds étudiés, que les ateliers dépassent les £ 100'000⁵⁹⁵. Il convient également de ne pas oublier le sort réservé à l'industrie typographique avignonnaise peu après l'annexion française de 1768, prémices à un effondrement qui, débutant avec les règlements de 1777 réorganisant la librairie française, finit avec la signature du concordat de 1785⁵⁹⁶.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 192.

⁵⁹⁵ Roger Chartier, « Circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise », dans *Revue française d'histoire du livre*, n° 1-2, 1971, pp. 86-87.

⁵⁹⁶ Voir, dans cette étude, la partie consacrée à la censure à Avignon.

V - CONCLUSION

Cette deuxième partie s'intéresse, dans une perspective comparative, à l'évolution de la librairie et l'imprimerie au siècle des Lumières à Neuchâtel, puis plus brièvement à Avignon et en France. Pour ce dernier pays, les recherches récentes menées par Jean-Dominique Mellot sur Rouen, par Roger Chartier, puis Dominique Varry sur le cas lyonnais, ont permis de rétablir certaines distorsions apparues chez les historiens quantitativistes⁵⁹⁷. Plus conformes aux réalités du marché, ces études montrent l'exceptionnelle capacité de la librairie de province à répondre aux attentes de sa clientèle en proposant une production plus « philosophiques » qui plaît aux lecteurs. La librairie française en général bénéficie de l'attraction qu'exerce le modèle culturel français depuis l'émergence de la République des Lettres. Cet attrait lui confère une position qu'elle assume d'autant plus que le changement de la conjoncture à partir de la décennie 1760 lui imposera un rythme nouveau, notamment au moment des édits d'août 1777. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le paysage éditorial français est durablement marqué par ses relations intellectuelles et commerciales avec l'étranger, notamment avec Avignon et la Suisse occidentale.

Par sa situation au sein du royaume, Avignon est une terre propice au développement d'un commerce d'imprimés avec la France. Terre comtale, non loin des grands axes de communication, elle bénéficie d'une stabilité politique qui favorise le développement d'une économie tournée vers l'extérieur. Cette situation profite au secteur de l'imprimerie qui pratique la copie de livres à succès diffusés dans tout le sud de la France et parfois au-delà. La contrefaçon n'est pas un crime à Avignon puisque le territoire n'est pas soumis aux lois françaises. Ces conditions favorisent toutefois l'émergence d'un nombre très élevé de presses typographiques. Attirés par des promesses de gains substantiels, de nombreux imprimeurs et libraires tentent l'expérience et finissent par obstruer le marché provoquant la faillite des moins résistants. La vitalité de l'imprimerie et de la librairie à Avignon s'exprime clairement au travers de l'exemple de la production de contrefaçons. Cependant, cette prospérité est fragile comme le montre l'effondrement, puis l'assimilation du corps des imprimeurs-libraires d'Avignon dans la librairie du royaume en 1785.

La présence de l'imprimerie à Neuchâtel débute en 1533 avec l'installation de Pierre de Vingle dans le sillage de la Réforme. Puis, il faut attendre 1688 pour que l'activité fasse sa réapparition dans la Ville, à nouveau grâce à un étranger, confirmant ainsi la frilosité des autorités locales en matière d'imprimerie. Tout change au XVIII^e siècle, puisque des imprimeurs, étrangers et neuchâtelois, ouvrent des ateliers, contraignant les autorités de se doter d'un censeur officiel.

⁵⁹⁷ François Furet, *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, 2 vol., Paris-La Haye, Mouton, 1965.

Tout au long du siècle, le nombre d'imprimeurs croît sensiblement pour atteindre son point culminant après 1750.

L'une des principales entreprises est la Société typographique de Neuchâtel fondée à l'initiative de « quatre gens de lettres » : Frédéric-Samuel Ostervald, ancien banneret et savant, Jean-Elie Bertrand, son gendre, pasteur et professeur, Samuel Fauche, libraire et Jonas-Pierre Berthoud. La richesse des archives de l'entreprise, conservées presque dans leur intégralité, offre un panorama exceptionnel sur l'histoire du commerce des imprimés à la fin de l'Ancien Régime. Durant ses vingt ans d'existence (1769-1789), la STN accumule 2'376 correspondants et publie, sous la responsabilité de Bertrand, la *Description des arts et métiers*, puis, en collaboration avec des imprimeurs parisiens et lyonnais, une édition in-quarto de l'*Encyclopédie*. L'entreprise se spécialise dans la contrefaçon d'ouvrages qui lui garantissent un débit intéressant. Elle débute ses affaires d'imprimerie en 1769, puis, répondant aux exigences de ses marchés, entreprend également un commerce de librairie à partir de 1772. Elle connaît ses meilleures années de 1773 à 1783, date à laquelle elle faillit disparaître à cause d'une dette très élevée. Cautionnée par certaines élites neuchâtelaises en 1784, elle poursuit son activité, avant tout comme libraire, jusqu'à la vente en 1789 à Abraham-Louis Fauche-Borel d'une partie de ses presses et de son fonds de librairie.

TROISIEME PARTIE

LES ACTEURS DU LIVRE ET LEURS TERRITOIRES

« *Sapere aude!* Aie le courage de te servir de ton *propre* entendement ! Voilà la devise des lumières ». Emmanuel Kant, *Œuvres philosophiques*, II, *Des Prolegomènes aux écrits de 1791*, Paris, Gallimard, p. 209.

« Ce Séchard était un ancien compagnon pressier, que dans leur argot typographique les ouvriers chargés d'assembler les lettres appellent un Ours. (...) En revanche les Ours ont surnommé compositeurs des Singes, à cause du continuel exercice que font ces messieurs. (...) l'Ours solitaire était incapable de se transformer en Singe ; car en sa qualité d'imprimeur, il ne sut jamais ni lire ni écrire ». Honoré de Balzac, *La Comédie humaine*, V, *Illusions perdues*, texte présenté, établi et annoté par Roland Chollet, Paris, Gallimard, 1977, p. 124.

« De tous les instruments de l'homme, le plus étonnant est, sans aucun doute, le livre. (...) Le livre est autre chose : le livre est un prolongement de sa mémoire et de son imagination ». Jorge Louis Borges, *Conférences*, traduit de l'espagnol par Françoise Rosset, Paris, Gallimard, 1985, p. 147.

I - INTRODUCTION

Nous abordons dans cette partie un aspect des préoccupations actuelles en histoire du livre l'étude de ses acteurs économiques et leur inscription spatiale. Au-delà de l'intérêt purement documentaire que constituent les données ici rassemblées, il s'agit de porter un éclairage neuf sur les rapports particuliers des différents professionnels du livre avec les structures sociales et économiques dans lesquelles ils se meuvent, ainsi que leur rapport à la géographie des territoires conquis ou à conquérir. Les enquêtes menées à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine sur les « gens du livre à Paris », celles de l'Ecole Nationale des Sciences de l'Information et des Bibliothèques réunies par Dominique Varry à Lyon-Villeurbanne⁵⁹⁸, cherchent à cerner les imprimeurs, les libraires, les imprimeurs-libraires ainsi que les autres acteurs qui interviennent dans le processus de fabrication et de distribution des imprimés. Les résultats fournissent une base documentaire nécessaire à l'analyse des conditions de diffusion et de circulation de l'imprimé en France à l'époque moderne. Ces programmes d'études devraient inciter les chercheurs d'autres pays à utiliser un processus similaire. A l'échelle de la Suisse romande cela permettrait, à terme, de dresser un inventaire des milieux professionnels propice à une analyse plus ciblée de la distribution des imprimés dans un espace aux frontières encore incertaines⁵⁹⁹.

⁵⁹⁸ Voir le numéro spécial consacré d'*Histoire et civilisation du livre*, II, Genève, Droz, 2006, pp. 19-319, avec un choix bibliographique fondamental sur le sujet, pp. 259-277.

⁵⁹⁹ Sur ce thème étendu à l'ensemble du territoire helvétique voir Jean-Daniel Candaux, « Imprimeurs et libraires dans la Suisse des Lumières », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition... op. cit.*, pp. 51-68.

Les enjeux fondamentaux sont doubles : saisir la hiérarchie des métiers du livre pour comprendre l'apport de chacun dans la « chaîne du livre »⁶⁰⁰ et proposer une comparaison avec les études françaises existantes. Il s'agit donc de conquérir un terrain peu étudié dans sa globalité et de constituer un socle de connaissances indispensables pour appréhender les milieux professionnels.

L'histoire de la librairie d'Ancien Régime en France est désormais dotée d'instruments remarquables. Les dictionnaires proposographiques et les monographies familiales offrent un panorama qui tient compte des découpages géographiques et de la permanence des hiérarchies professionnelles et étatiques. En ce sens les travaux de Thierry Rigogne, qui étudie l'imprimerie et la librairie en France au siècle des Lumières entre l'Etat et le marché, exposent clairement les difficultés d'un milieu professionnel en proie à la complexité administrative et économique⁶⁰¹.

Sur le plan helvétique, il n'existe aucune histoire générale de l'imprimerie, en dépit de la qualité évidente de certaines monographies. Limitées à un niveau local voire régional, celles-ci mériteraient une audience plus large et pourraient servir à une équipe de recherche de base documentaire⁶⁰². C'est ce que prouve la teneur des lettres issues de la correspondance adressée à la STN.

La réalité complexe du terrain social et géographique des imprimés intrigue. Au plan social, il présente des schémas connus qui mettent en évidence des acteurs travaillant en amont et en aval de la filière de l'imprimé. Avant la fabrication proprement dite, confiée à des ouvriers, l'imprimeur doit s'assurer qu'ils disposeront d'un matériel en bon état, d'une quantité suffisante d'encre et de papier dans un environnement structuré et lumineux. Il doit veiller aussi sur le personnel et engager pour ce faire un responsable d'atelier, appelé « prote ». Une fois les presses en marche et le travail terminé, l'imprimé quitte le local de production pour le magasin où il est stocké le moins de temps possible. Si l'imprimeur ne dispose pas de l'infrastructure adéquate pour distribuer les livres, il les confie à un libraire. En revanche, et nous constaterons que ces cas sont plus fréquents que les travaux réalisés jusqu'ici ne le laisse supposer, l'imprimeur peut également jouer le rôle de libraire, il active alors ses réseaux de diffusion qu'il contacte grâce à des intermédiaires. Ceux-ci sont très mal identifiés. D'abord parce que leurs activités commerciales ne concernent pas toujours les imprimés, ensuite parce que la conservation des archives des entreprises privées pour ces périodes est quasi absente. En revanche leur nombre dans le fonds de la STN montre leur importance quantitative ; il faut maintenant déterminer leur influence dans le commerce de librairie. D'un bout à l'autre de la « chaîne du livre » le travail des intermédiaires

⁶⁰⁰ Pour en saisir l'importance voir l'Annexe 8.

⁶⁰¹ Thierry Rigogne, *Between state and market : printing and bookselling in eighteenth-century France*, Oxford, Voltaire Foundation, 2007.

⁶⁰² Voir Jean-Daniel Candaux, « Imprimeurs et libraires... » *art. cit.*, p. 51 et la bibliographie pp. 605-607.

apparaît comme indispensable. Parmi ceux-ci, il faut évoquer les commissionnaires. Leur poids numérique dans les correspondants de la STN nous a incités à mieux les comprendre.

D'un point de vue territorial, la réalité livre des données contradictoires. D'un côté, l'éditeur, implanté dans un espace soumis à des règles juridiques particulières, cherche à développer ses affaires en acceptant la règle du cadre juridique national dans lequel il souhaite s'inscrire. D'un autre côté, il doit tenir compte d'impératifs économiques – prix de revient des imprimés, impôts et taxes divers grevant les exportations, difficulté d'obtenir de la matière première, nécessité de limiter les stocks – et chercher à limiter, voire à contrer la concurrence dans un contexte socioprofessionnel et géographique aux frontières poreuses. Le jeu des alliances s'avère alors précieux pour limiter autant que possible les effets négatifs des règles ; et les liens tissés avec les correspondants professionnels deviennent fondamentaux.

II - SAISIR LES ESPACES

a) *L'ambiguïté des espaces*

Tout imprimeur-libraire de l'époque moderne est associé à un espace économique dans lequel, ou à partir duquel, il développe ses affaires. Il doit donc composer avec un espace à double dimension : géographique et socioprofessionnel, le second s'inscrivant *a priori* dans le premier. Au XVIII^e siècle, la dilatation géographique du marché des imprimés est le résultat de la création de conditions cadres nécessaires à l'accroissement d'une demande de livres en Europe orientale et méditerranéenne. Cette augmentation traduit la progressive translation des marchés des imprimés vers des territoires de plus en plus éloignés des traditionnels centres de production. Ce commerce spécialisé suppose une densité de population suffisante, une clientèle alphabétisée et suffisamment aisée. La nouvelle conjoncture s'accompagne toutefois d'un renforcement des moyens de production idoines. Par exemple en France, la réduction volontaire du nombre d'ateliers n'empêche pas une augmentation de la production qui bénéficie d'un matériel de plus en plus performant offrant de nouvelles perspectives aux imprimeurs⁶⁰³. Les travaux sur les imprimeurs en Suisse vont dans le même sens, celui d'une concentration marquée des ateliers dans des centres urbains notamment romands⁶⁰⁴. Les réseaux du livre s'élargissent et les entreprises typographiques qui voient le jour dans la deuxième moitié du siècle des Lumières en Suisse profitent de cette haute conjoncture.

Cette composante spatiale propose aux représentants des métiers du livre, majoritairement libraires, imprimeurs et imprimeurs-libraires, des défis intéressants à relever, qui requièrent des compétences organisationnelles particulières. Si les marchés européens sont animés par des pratiques professionnelles communes assurant un fonctionnement harmonieux du système, la distance est un facteur complexe à gérer, parce qu'il génère des coûts et des difficultés à répétition, comme la multiplication des moyens de transports ou la différence des taux de change.

Cette dimension spatiale a souvent été négligée par les chercheurs en sciences économiques⁶⁰⁵. L'espace est un élément moteur de la dynamique entrepreneuriale des gens du livre. Dans notre cas, la dimension géographique est saisie dans les lettres des correspondants et

⁶⁰³ Voir en particulier Henri-Jean Martin, « Une croissance séculaire », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant...* *op. cit.*, pp. 113-127.

⁶⁰⁴ Jean-Daniel Candaux, « Imprimeurs et libraires dans la Suisse... » *art. cit.*, surtout p. 56.

⁶⁰⁵ Cette absence résulte avant tout des orientations et des problématiques de l'histoire économique, comme de l'économie, voir Gérard Chastagneret et Olivier Raveux, « Penser l'espace. Espace et stratégies industrielles aux XVIII^e et XIX^e siècles : exploiter le laboratoire méditerranéen », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2001, n° 2/3, 2001, pp. 11-24. Sur les territoires de l'économie entre le XV^e et le XIX^e siècles voir Philippe Minard, « Présentation », *ibid.*, pp. 7-10. Voir aussi l'étude éclairante de Laurence Fontaine, *Histoire du colportage en Europe, XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993.

dans les livres de commission de la STN⁶⁰⁶. Si les commandes proviennent des quatre coins de l'Europe, le marché principal de la société typographique reste la France où les libraires s'approvisionnent en nouveautés hors des frontières. C'est pourquoi ceux-ci s'inquiètent à plusieurs reprises du rétablissement éventuel d'une taxe sur les livres étrangers qui serait préjudiciable à leurs affaires. Jean-Marie Bruyset, important imprimeur-libraire lyonnais, présente un tableau sans nuance lorsqu'il prétend que cet impôt sera

désavantageux au commerce en général mais encore plus particulièrement à celui des libraires de Lyon, qui, écrasés par la prépondérance accordée aux libraires de Paris, n'ont d'autres ressources que le commerce extérieur avec l'étranger, lequel commerce exige nécessairement l'échange, et qui est le seul vraiment avantageux à l'Etat, par le retour en espèces qu'il procure⁶⁰⁷.

Dans les années 1770, Bruyset a fait campagne pour annuler les effets pervers de la taxe de £ 60 par quintal grevant les importations de livres français et latins⁶⁰⁸, qui a pour but de compenser celle instaurée sur le papier que paient les Parisiens. Comme les exportations de papier sont hors taxe, les éditeurs étrangers et leurs alliés provinciaux sont avantagés. Entrée en vigueur le 11 septembre 1771, la taxe est réduite en 1773 avant d'être abandonnée définitivement le 23 avril 1775 par Turgot. Elle aura tout de même des répercussions non négligeables sur le commerce d'ouvrages contrefaits vendus sur le territoire. Ils sont des clients à géométrie variable de la STN depuis 1774⁶⁰⁹. Puissante famille d'imprimeurs-libraires de l'ancienne capitale des Gaules, les Bruyset s'appuient sur de solides amitiés locales et parisiennes pour faire fructifier un lucratif commerce d'impressions clandestines. C'est surtout Jean-Marie I (1719-1791), cousin de Pierre Bruyset-Ponthus lui aussi client de la STN, qui entretient une correspondance avec la maison neuchâteloise. Il est parmi les premiers libraires à l'inciter à pratiquer un système de change feuille à feuille mieux adapté à l'impécuniosité chronique dont souffre l'économie d'Ancien Régime⁶¹⁰. Il plaide à de multiples reprises pour une intensification de la collaboration avec les éditeurs étrangers arguant que « dans le commerce peu de marchés [peuvent] se passer d'une confiance réciproque & la sécurité qu'elle donne est le premier principe qui puisse assurer une suite d'affaires »⁶¹¹.

Bruyset exprime clairement la position de dépendance vis-à-vis de l'étranger dans laquelle se trouve la librairie lyonnaise. Une distinction qu'on pourrait étendre à l'ensemble de la production imprimée provinciale. Cette situation trouve un écho intéressant à Neuchâtel. En

⁶⁰⁶ BPUN, ms STN 1016-1021, Livre de commissions.

⁶⁰⁷ BnF, ms fr. 21833, f° 75, lettre de Jean-Marie Bruyset, 22 mars 1784.

⁶⁰⁸ Voir notamment Robert Darnton, *Bobème littéraire et révolution... op. cit.*, pp. 89-90.

⁶⁰⁹ Comme le montre les études de Dominique Varry, « Une famille de libraires lyonnais turbulents : les Bruyset », dans *La Lettre clandestine*, n° 11, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, pp. 105-127.

⁶¹⁰ BPUN, ms STN 1129, f° 6, Jean-Marie Bruyset à STN, 9 novembre 1770.

⁶¹¹ BPUN, ms STN 1129, f° 34-35, Jean-Marie Bruyset père et fils à STN, 13 février 1775.

effet, depuis cette ville, à la fois lieu de production, centre de diffusion et d'échanges des imprimés, les imprimeurs-libraires de la STN perçoivent avec discernement les modalités propres à chaque marché. Traiter avec des libraires parisiens ou provinciaux ne présente pas les mêmes contraintes car l'immense marché parisien contraste avec les marchés plus localisés où les types d'ouvrages et les formats diffèrent. Dans ce domaine, les exigences parisiennes ne semblent pas être les mêmes que celles rencontrées à Lyon, à Rouen ou à Besançon. C'est du moins ce que prétend Charles-Joseph Panckoucke, le grand éditeur parisien, lorsqu'il s'exprime sur la nature des libraires lyonnais. Il écrit « si j'avais à faire choix d'un malhonnête homme, il faudrait le chercher dans la librairie de Lyon. Il n'y a ni foi ni pudeur »⁶¹². Le marché hexagonal, dominé par une imprimerie parisienne protégée par le pouvoir politique reste un enjeu économique crucial pour les éditeurs étrangers.

Toutefois, pour les libraires, l'objectif commercial reste Paris avec ses lettrés au pouvoir d'achat plus élevé. Pour les imprimeurs-libraires, il s'agit d'écouler leur propre production et celle obtenue par échange, souvent en province. De fait, pour un professionnel étranger, l'approche du marché parisien diffère du marché marseillais, lyonnais ou de La Rochelle où les échanges de livres sont aussi importants, sinon plus, que les ventes comme le montre les renseignements collectés par Favarger lors de son voyage en France en 1778⁶¹³. Tous ces espaces ne présentent pas les mêmes contraintes, c'est pourquoi, pour rester compétitifs, nombre de libraires recourent à l'imprimerie.

C'est à une situation différente que fait face la STN lorsqu'elle cherche à débiter ses livres vers des contrées plus lointaines. Les clients russes, polonais, suédois ou de la péninsule ibérique ne manquent pas, mais dans ces régions les conditions d'exercice de la librairie s'avèrent moins bonnes. En effet, l'éloignement, conjugué à l'absence de communications aisées, rendent pénibles les voyages. Les délais de transport entraînent des surcoûts préjudiciables.

En Italie, la STN souffre de la concurrence d'entreprises déjà bien implantées. Les Frères Cramer, les Gosse ou les De Tournes, tous de Genève, disposent de réseaux installés bien avant la création de la maison neuchâteloise. C'est aussi le cas de l'imprimeur lausannois Jean-Pierre Heubach et surtout de François Grasset qui s'appuient sur des contacts personnels avec des libraires comme Gaspero Storti – avec qui la STN entrera aussi en contact dès 1774 – ou avec les représentants des élites du pouvoir et de la culture⁶¹⁴. Les éditeurs neuchâtelois réussissent tout de même à créer les conditions cadres nécessaires à une implantation durable dans la péninsule. Ils

⁶¹² Charles-Joseph Panckoucke à STN, cité dans Robert Darnton, *Édition et sédition... op. cit.*, p. 106.

⁶¹³ BPUN, ms STN 1059, Instructions et renseignements pour J.F. Favarger, 1778.

⁶¹⁴ Sur François Grasset, Silvio Corsini, *Fieffé fripon ou libraire de génie ?... op. cit.* Sur Storti, voir Renato Pasta, « Venezia e la Svizzera : tracce di un commercio librario », dans Mario Infelise et Paola Marini (sous la direction de), *L'Editoria del '700 e i Remondini*, Bassano, Ghedina et Tassoti, 1992, pp. 67-81.

disposent de contacts tel Ami Bonnet à Milan, qui, par son entregent, fera connaître la STN à des libraires comme Giuseppe Galeazzi (Milan), à des littérateurs de réputation internationale comme Pietro Verri, l'auteur des *Réflexions sur l'économie politique*, à des personnalités du monde politique et économique comme Gian Rinaldo Carli, le président du Regio Ducal Magistrato Camerale, le dicastère le plus important de la Lombardie autrichienne, ou encore Domenico Maria Cavalli, ambassadeur de Venise à Milan, et Angelo Querini, homme politique et patricien de Venise⁶¹⁵. La correspondance livre des indications précieuses sur les doléances des clients italiens. Celles-ci concernent surtout les prix, les frais de transport et les très longs délais de remplacement des défets. Dans les Etats italiens, il semble que seule la grande maison Reycends à Turin bénéficie de conditions tarifaires très favorables accordées par la STN. Le passage des Alpes n'est pas une mince affaire et les coûts engendrés pénalisent le commerce avec le Sud de l'Europe. Pour les libraires helvètes, les frais inhérents du transport par route sont trop importants pour leur permettre de concurrencer les prix pratiqués par les Hollandais qui transportent leurs marchandises par mer. En outre, les risques pris peuvent occasionner de fâcheuses conséquences financières : ainsi, la lutte semble inégale.

Dans les Etats allemands, la problématique est différente puisque la barrière des montagnes n'existe pas. Il n'en demeure pas moins que la STN trouve sur sa route quelques obstacles, liés notamment à la distance à parcourir pour atteindre Leipzig, principale plaque tournante du commerce de librairie. Jamais la STN n'enverra de représentants aux célèbres foires qui réunissent pourtant, aux dires des responsables de la Société typographique de Berne, « quelques 5 à 6 cents libraires de tous les pays »⁶¹⁶. Le vrai enjeu pour l'entreprise neuchâteloise est de faire accepter sa production majoritairement composée de contrefaçons dont le marché allemand, inondé par une production analogue venue essentiellement de Hollande et de Suisse alémanique, n'est pas friand. Le libraire allemand n'est pas enclin à recevoir 400 ou 500 exemplaires d'une édition contrefaite qu'il n'arrivera pas à écouler⁶¹⁷. Les directeurs de la STN ne veulent pas non plus se priver du potentiel de ce marché par lequel transite tout le commerce pour le Nord, notamment par Leipzig. Les imprimeurs suisses alémaniques y étant bien implantés, c'est une carte que la STN essaie de jouer en s'associant avec la STB⁶¹⁸. Sans réel succès toutefois, car la

⁶¹⁵ Voir la très belle contribution de Renato Pasta, « Les échanges avec l'Italie », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition... op. cit.*, pp. 455-473. Voir aussi Anne Machet, Clients italiens de la Société typographique de Neuchâtel », dans Jacques Rychner et Michel Schlup (publiées par), *Aspects du livre neuchâtelois... op. cit.*, pp. 159-185.

⁶¹⁶ BPUN, ms STN 1221, f° 30-31, STB à STN, 11 avril 1770.

⁶¹⁷ Jeffrey Freedman, « La Société typographique de Neuchâtel et l'Allemagne », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières... op. cit.*, pp. 475-489.

⁶¹⁸ Jeffrey Freedman montre que pour l'année 1774, la STN a envoyé à ses principaux correspondants suisses alémaniques 517 exemplaires dont une grande majorité à destination de Leipzig. Dix ans plus tard, le total de ces envois atteint 1284 exemplaires.

perspective de voir arriver un concurrent nouveau n'enchantent guère les typographiques d'outre-Sarine. En réalité, le lecteur allemand se révèle friand de nouveautés. Mais ce créneau, qui n'échappe pas à Abraham Bosset-de-Luze lors de son séjour en Allemagne, au plus fort de l'activité de la maison neuchâtelaise, laisse perplexe les autres associés de la STN qui ne voient absolument pas son potentiel. Bosset-de-Luze, dont les compétences financières sont plus dignes que la rigueur de son jugement en matière de marché de l'imprimé, pense, en contradiction avec ses propres conclusions, que la STN pourra facilement écouler quelques vieilles éditions qui traînent dans ses entrepôts. Il suggère la création d'un entrepôt à Wesel en 1779, chez « le seul libraire qui est très bon et fort, honnête homme qui fréquente les foires de Leipzig » ; une tentative qui se révélera un échec cuisant⁶¹⁹. Les associés pensent à tort que le marché allemand est éloigné des grands courants littéraires européens et qu'il sera facile d'écouler des éditions qu'ils feront passer pour des nouveautés.

Ces quelques illustrations, tirées des archives de la STN, montrent les inquiétudes, les indécisions et les errements calculateurs de commerçants prompts à se lancer dans la conquête de territoires. La logique de conquête des Neuchâtelais est inséparable des choix des commerçants locaux avec lesquels ils travaillent. Il y a là un dynamisme d'ouverture propre à chaque marché. La force d'un imprimeur-libraire repose avant tout sur sa capacité à anticiper, à saisir et, dans une moindre mesure, à contrôler les intermédiaires et à assurer une offre suffisante de livres ; tout cela dans les limites de son modèle commercial.

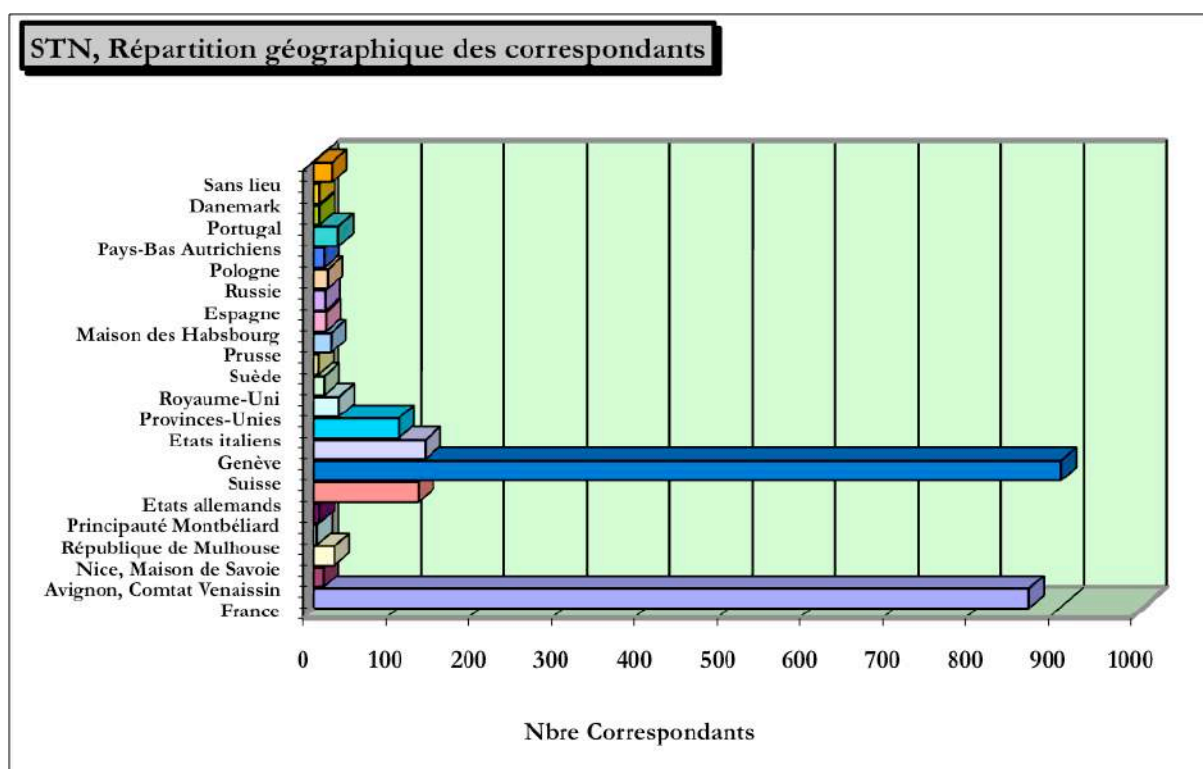
Ainsi, l'imprimeur-libraire se trouve souvent face à un casse-tête économique. Si dans chaque lieu la clientèle recherche des livres dans tous les genres de la littérature, il doit les proposer en tenant compte des voies commerciales à emprunter et veiller à ne pas multiplier le nombre d'intermédiaires, au risque de voir le prix de vente des ouvrages prendre l'ascenseur. Ce schéma complique singulièrement sa tâche ; il l'oblige souvent à de profondes remises en question du mode de fonctionnement de ses réseaux commerciaux. Chaque espace correspond à des spécificités marchandes particulières auxquelles il doit s'adapter ; sa survie économique en dépend. Il existe donc des niches territoriales pour lesquelles la seule qualité de vendeur de livres ne suffit pas ; elle doit être complétée par des alliances commerciales qui, sans l'apport des intermédiaires seraient impossibles. L'autre grande difficulté à laquelle l'éditeur étranger est confronté est la distance. Pour compenser cet éloignement, celui-ci s'appuie sur des agents économiques qui interviennent sur place directement, ou qui délèguent à leur tour, créant de véritables réseaux commerciaux.

⁶¹⁹ BPUN, ms STN 1125, f^o 123-124, Bosset-de-Luze à STN, 31 juillet 1779.

b) Les correspondants de la Société typographique de Neuchâtel, espaces et territoires du livre

Comme toutes les entreprises, la STN possède une correspondance commerciale qu'elle adresse ou reçoit de ses clients, ses fournisseurs ou d'autres personnes. Celle-ci détermine une hiérarchie de correspondants et permet de distinguer les professionnels des non-professionnels. Qu'appelle-t-on un professionnel dans le secteur particulier de l'imprimé ? Qu'est-ce qui permet d'appréhender l'orientation professionnelle d'un individu ? Où se trouvent ces correspondants, quel espace occupent-ils ? Quelle est leur importance réelle en comparaison d'autres libraires contemporains ?

Entre 1769 et 1789, la STN entretient une riche correspondance avec des gens de quatorze pays⁶²⁰. Les quelques 24'000 lettres reçues concernent exactement 2'376 correspondants disséminés dans l'Europe entière, représentant une diversité sociale et géographique remarquable.



Graphique 2 : Répartition géographique des correspondants de la STN, 1769-1789⁶²¹

La répartition géographique s'appréhende d'autant plus difficilement qu'elle englobe l'ensemble des personnes considérées, professionnelles et non professionnelles. Seule la première catégorie présente un intérêt particulier pour l'analyse du commerce de la STN. La correspondance, témoignage direct de l'activité de l'entreprise neuchâteloise, a fait l'objet, avec l'ensemble des documents, d'un classement précis par John Jeanprêtre peu après l'acquisition des

⁶²⁰ Les chiffres publiés ci-après sont traités sur la base de l'informatisation du fichier manuel réalisé par John Jeanprêtre.

⁶²¹ Voir le tableau correspondant, p. 152 et l'Annexe 6.

précieux papiers par la Bibliothèque de la ville en 1932⁶²². Ancien chimiste cantonal, passionné d'histoire, Jeanprêtre parvient à identifier la plupart des correspondants grâce à la lecture de leurs lettres. Il a établi ainsi une liste nominative comprenant les lieux dans lesquels ils travaillent et leurs domaines d'activités, en attribuant à chacun d'eux une fiche⁶²³. Ces informations permettent ainsi de dresser un panorama général en tenant compte aussi bien du contexte socioprofessionnel dans lequel les individus évoluent que de la géographie, deux éléments indispensables pour délimiter l'espace précis de l'action des acteurs et permettre une séparation entre les professionnels et les autres. Cette distinction est indispensable car seuls les professionnels ont une influence sur le développement commercial de l'entreprise.

Pendant les vingt ans d'activité, 2'376 personnes échangent une correspondance avec la maison d'édition neuchâteloise, dont 1'149 sont identifiés comme des professionnels, soit 48,4%. Ce chiffre peu élevé révèle une activité commerciale importante avec des non-professionnels. Ainsi si le Neuchâtelois est friand de textes, il vient les acheter au comptoir des imprimeurs ou il se les fait livrer après un court échange épistolaire. De ce fait, le nombre de correspondants helvétiques non professionnels est plus important que pour les autres pays.

Prof.	1149	48,4 %
non-prof.	1227	51,6 %
Total	2376	100%

Tableau 5 : Répartition des correspondants professionnels et non professionnels de la STN entre 1769 et 1789

En effet, dès qu'on exclut les correspondants helvétiques professionnels et non professionnels, le pourcentage de la première catégorie s'envole puisqu'il atteint presque 60%.

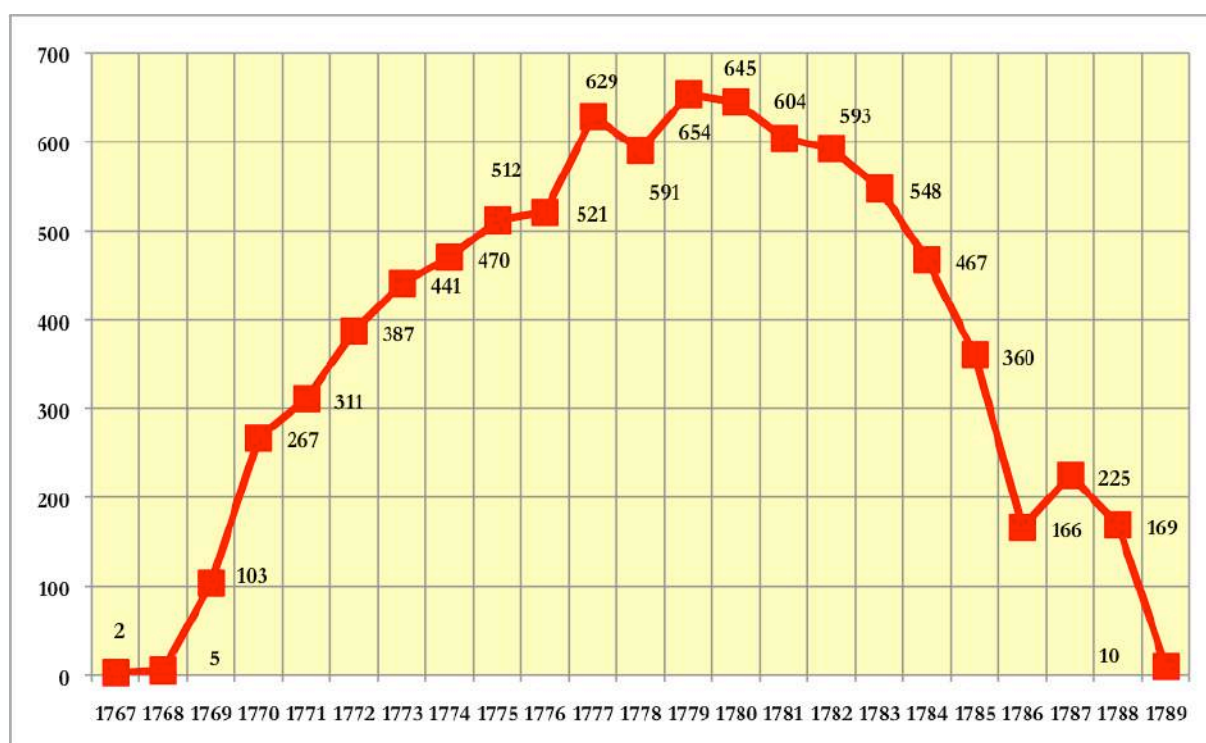
Prof.	866	59%
non-prof.	607	41%
Total	1473	100%

Tableau 6 : Répartition des correspondants professionnels et non professionnels non helvétiques de la STN entre 1769 et 1789

⁶²² Le fonds de la STN est minutieusement décrit par Jacques Rychner, « Les archives de la Société typographique de Neuchâtel », dans Michel Schlup (recueil d'études publié par), *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières... op. cit.*, pp. 179-209.

⁶²³ Ces cartes sont à disposition à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Elles constituent la base documentaire essentielle sur laquelle nous avons préalablement travaillé.

Nous formulons l'hypothèse que les meilleures années de l'activité de la STN sont celles durant lesquelles le nombre de professionnels avec lesquels elle entretient une correspondance est le plus élevé. D'après nos calculs, il s'agit des années 1775 à 1783 où le nombre de correspondants flirte, en moyenne, avec les 600 par année. La STN connaît une augmentation constante de son activité dès 1770. On note, entre 1777 et 1778, une stagnation puis une reprise très nette jusqu'en 1779, année durant laquelle un total de 654 professionnels est enregistré. Dès lors la tendance du commerce de la STN est à la baisse, avec une rupture marquée après 1783, coïncidant avec les problèmes de trésorerie des éditeurs neuchâtelois.



Graphique 3 : Nombre de professionnels correspondant avec la STN, 1767-1769

Nous avons procédé à une analyse des professions principales mentionnées par les intéressés eux-mêmes, une technique également utilisée par John Jeanprêtre, que nous avons complétée par des recherches dans la documentation imprimée existante. Il arrive souvent que les professionnels exercent plusieurs professions. Lorsqu'il s'est avéré impossible de déterminer laquelle prévaut, nous les avons retenues les deux. C'est surtout le cas des libraires qui travaillent aussi comme imprimeurs. Lorsque la part attribuée à chaque domaine d'activité est trop floue, nous avons retenu en priorité celle déclarée par le principal intéressé ; c'est pourquoi nous trouverons beaucoup de libraires. C'est souvent aussi le fait de libraires connus également comme commissionnaires, ou de libraires travaillant comme relieurs. Les professionnels ne se livrent pas

facilement et il arrive souvent qu'ils ne fournissent qu'une partie des informations essentielles sur leur occupation.

Ainsi, Jean Mossy, libraire marseillais entré en correspondance avec la STN en 1771, avoue être « fabricant »⁶²⁴. Il possède un petit atelier dans lequel il imprime des livres qu'il propose à l'échange, un procédé qu'il souhaite mettre en pratique avec la STN ; mais cette dernière rechigne. Il trafique, obtient des livres interdits ou séditieux et les revend via un réseau de distribution sur lequel il ne s'étend pas. Comme ses confrères, il est prudent, trouve des parades pour ne pas être compromis, ne souhaitant pas mettre en péril sa petite entreprise. Son collègue Caldesaigues, lui aussi à Marseille, n'est que libraire ; mais il assure cette fonction avec le même souci de « faire des plus grandes affaires »⁶²⁵.

Pays	Nbre corr.	%
Suisse	903	38.0
France	864	36.4
Genève	135	5.7
Etats allemands	127	5.3
Etats italiens	103	4.3
Provinces-Unies	31	1.3
Pays-Bas Autrichiens	30	1.3
Nice, Maison de Savoie	25	1.1
Sans lieu	22	0.9
Prusse	21	0.9
Russie	17	0.7
Maison des Habsbourg	15	0.6
Espagne	14	0.6
Royaume-Uni	13	0.5
Pologne	13	0.5
Avignon, Comtat Venaissin	12	0.5
Principauté Montbéliard	7	0.3
Portugal	7	0.3
Danemark	7	0.3
Suède	6	0.3
République de Mulhouse	4	0.2
Total	2376	100

Tableau 7 : Répartition géographique des correspondants de la STN (1769-1789)

Le constat est évident : le commerce local et de proximité fournit la part la plus conséquente des correspondants⁶²⁶. En se gardant bien de toute référence au contenu des lettres pour l'instant, force est de constater l'importance qu'ont la Suisse (903 correspondants) et la France (864). A eux deux ces pays voisins représentent presque 75 % des correspondants. Leur présence dans la République de Genève (135), dans les Etats allemands (127) et italiens (103)

⁶²⁴ BPUN ms STN 1185, f° 341-342, Jean Mossy à STN, 25 décembre 1771. « D'ailleurs je suis fabricant moi-même... ».

⁶²⁵ BPUN, ms STN 1131, f° 168-169, Caldesaigues à STN, 17 janvier 1777.

⁶²⁶ Voir les Annexes 6 et 7.

préfigure nettement l'orientation limitrophe du développement du tissu économique et social de l'entreprise neuchâtelaise. La géographie des correspondants est une illustration de l'ensemble de la clientèle de la STN, même si elle ne permet pas de se prononcer sur sa clientèle professionnelle sans recherche approfondie. Les priorités commerciales l'obligent à s'entretenir avec des libraires, des commissionnaires, des imprimeurs, et d'autres professionnels dans les pays où elle développe ses affaires.

Le vaste royaume de France et son marché suscitent envies et convoitises, ce que confirme le contenu de la missive adressée en 1769 par Ostervald à Jean-Frédéric Perregaux, banquier neuchâtelais de renom établi à Paris :

Nous savons que l'interdiction lancée contre la première édition de l'Encyclopédie en France n'a pu être levée par les libraires qui viennent d'en annoncer une seconde. Nous leur offrons nos presses dans le mémoire que vous trouverez ici et que nous vous prions de vouloir bien communiquer à M. Panckoucke, en lui demandant une réponse positive aussi prompte qu'il sera possible⁶²⁷.

Ostervald y manifeste un intérêt marqué pour le marché français et surtout parisien. Cet intérêt se repère dans le nombre de libraires hexagonaux avec qui la STN correspond⁶²⁸. Dès le début de son activité commerciale elle fait preuve d'audace en sollicitant Charles-Joseph Panckoucke⁶²⁹. Un aplomb qui paie puisque celui-ci et l'entreprise neuchâtelaise feront des affaires en publiant une édition de l'*Encyclopédie*⁶³⁰. Ses débuts comme imprimeur semblent prometteurs, mais la STN se heurte à des difficultés d'implantation en France, soit à cause des procédés des commerçants, qui échangent leurs marchandises, soit à cause du système des privilèges en vigueur, empêchant toute forme d'association. Pour garantir ses trocs, l'entreprise neuchâtelaise s'ouvre alors à la librairie. L'intégration de ce domaine d'activité est un facteur de rationalisation qui induit au mieux des profits, au pire une réduction des coûts. Néanmoins, cette conduite des affaires exige de la part de la STN une stratégie s'appuyant sur des professionnels, particulièrement des libraires, des négociants et des commissionnaires.

⁶²⁷ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f^o 5, Frédéric-Samuel Ostervald à Jean-Frédéric Perregaux du 25 juillet 1769.

⁶²⁸ 242 libraires répartis dans tout le royaume, dont 50 établis à Paris, 20 à Lyon, 12 à Strasbourg, 8 à Toulouse, 7 à Nancy, etc.

⁶²⁹ Sur Panckoucke, voir Suzanne Tucoo-Chala, *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française 1736-1798*, Pau ; Paris, Marrimpouey jeune ; J. Touzot, 1977.

⁶³⁰ Voir l'ouvrage de Robert Darnton, *L'Aventure de l'Encyclopédie... op. cit.*

c) *Des espaces à conquérir : la France puis l'Europe ?*

Au XV^e et XVI^e siècles, l'imprimé trouve sa place dans des zones à fort potentiel économique comme Paris, Venise, Leipzig et Lyon, les quatre centres de production les plus actifs⁶³¹, entourés par des centres secondaires pérennes (Rome, Deventer, Florence, Cologne, Strasbourg, Bâle). Plusieurs facteurs expliquent cette répartition. D'abord la présence dans les villes économiquement puissantes d'une activité négociante et commerciale remarquable. Paris, densément peuplé, jouit de la double présence d'une université et de l'administration royale, alors que Venise est un passage entre l'Europe et le monde méditerranéen qui fait d'elle à la fin du XV^e siècle le premier pôle commercial du monde. Ensuite, Leipzig, également une cité universitaire, est une ville de premier plan par l'importance de ses foires qui assurent une bonne partie de l'année la présence d'une activité négociante. Lyon contrôle le passage entre l'Italie et la France tout en servant de poste avancé aux imprimeurs qui acheminent leur production vers la péninsule ibérique. La cité est aussi un lieu de production.

Quelle que soit l'époque, la très grande dépendance des événements politiques constitue un autre facteur déterminant. Les conflits et les crises économiques secouent l'Europe aux XVI^e et XVII^e siècles, mettant à mal la fragile conjoncture de la production. Les conditions matérielles du commerce du livre répondent à des critères sélectifs ; l'imprimé est un produit cher et fragile dont le marché potentiel reste dispersé et risque d'être affecté par les conditions d'échange et de paiement. Les lieux privilégiés pour faire connaître ses produits restent les foires, dont la principale en Europe se tient d'abord à Francfort, puis à Leipzig au XVIII^e siècle⁶³². Elles sont toutefois des lieux confinés, surtout fréquentés par des professionnels. Tous les libraires ne s'y rendent pas. Ceux qui ne disposent pas d'imprimerie s'approvisionnent chez des imprimeurs ou cherchent à échanger auprès de confrères des titres absents de leur catalogue.

Dans les années 1760, la France inaugure une réflexion nouvelle sur l'administration de la Librairie, modifiant quelque peu les données conjoncturelles⁶³³. L'expérience du libéralisme anglais, qui contraste sérieusement avec la fermeté des autorités françaises depuis le XVII^e siècle, a ouvert des perspectives intéressantes aux agents économiques. Son influence est certaine et conditionne les rapports dans le monde de l'imprimé. Certains territoires plus tolérants en matière d'imprimerie servent de plaque tournante à une production jugée illicite ailleurs. L'impression de textes interdits et de titres à succès offrent aux imprimeurs de ces espaces un réservoir de livres presque inépuisable. C'est le cas des Provinces-Unies (Amsterdam, Utrecht),

⁶³¹ Frédéric Barbier, *L'Europe de Gutenberg... op. cit.*, p. 206.

⁶³² Sur cette évolution, voir Reinhard Wittmann, *Geschichte des deutschen Buchhandels. Ein Ueberblick*, Munich, C.H. Beck, 1991.

⁶³³ Période à laquelle on a donné le nom de « seconde révolution du livre », voir en particulier, Frédéric Barbier, *Histoire du livre*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 169 ss.

des Pays-Bas autrichiens (Anvers, Liège), d'Avignon et de la partie occidentale de la Suisse entre Bâle et la République de Genève, où s'entassaient quelques sociétés typographiques, toutes assimilées aux fameuses « presses périphériques » décrites dans beaucoup d'études. La transgression vient aussi de l'intérieur avec l'implantation d'imprimeries clandestines, notamment en France.

Robert Darnton a montré les cycles de la littérature de l'ombre par le biais de quelques portraits de libraires, de boutiquiers ou de colporteurs aux mœurs parfois douteuses⁶³⁴. Dans ses recherches sur le livre clandestin, il a clairement distingué le « livre philosophique », dont il a tiré un corpus, qui fait référence, de l'ensemble de la production illicite⁶³⁵. Le livre interdit possède son marché propre, ses structures spécifiques, ses conjonctures, ses voies de commercialisation propres et son lectorat. Les archives de la STN, confrontées par l'historien américain aux registres des livres confisqués à la douane de Paris de 1771 à 1789 et aux saisies effectuées par la police de Paris, livrent une carte géographique et sociale d'une littérature prohibée, arc-boutée à certains thèmes clés comme les chroniques scandaleuses de la cour, les libelles politiques, les traités religieux ou les ouvrages polémiques.

L'introduction en France des livres illicites ou non provenant de l'étranger fait l'objet de nombreux règlements, pour la plupart inapplicables ou rarement exécutés, qui contribuent à l'éparpillement des acteurs du livre. Cette situation provoque la réaction de Malesherbes :

Il y a eu dans tous les temps des lois sévères contre les auteurs, imprimeurs, distributeurs de libelles scandaleux, séditieux, diffamatoires, et elles n'ont jamais été exécutées⁶³⁶.

Il met ici en lumière la très grande dépendance de l'économie du livre à l'égard de cette production illicite qui atteint un tel niveau que personne ne réussit à endiguer ce processus. Il pointe aussi les mécanismes globaux de commercialisation qui se font à l'échelle de l'Europe et dont les professionnels français doivent tenir compte.

Par exemple, j'ai appris par hasard qu'il se fait un très grand commerce de livres imprimés en France, avec l'Espagne, le Portugal et l'Italie. C'est peut-être même le seul commerce actif que fassent les libraires français ; car en Allemagne, en Hollande, en Suisse et ailleurs, on aime mieux contrefaire nos livres que de nous les acheter, parce que nos libraires les vendent trop chers⁶³⁷.

Une réalité économique perçue par le censeur en chef dont on retrouve les traces dans les archives commerciales de la STN. Pour les hommes d'affaires de la maison d'édition, la vente des livres reproduits, c'est-à-dire contrefaits, s'inscrit dès le début des activités comme une

⁶³⁴ Robert Darnton, *Edition et sédition... op. cit.*, pp. 105-140, entre autres.

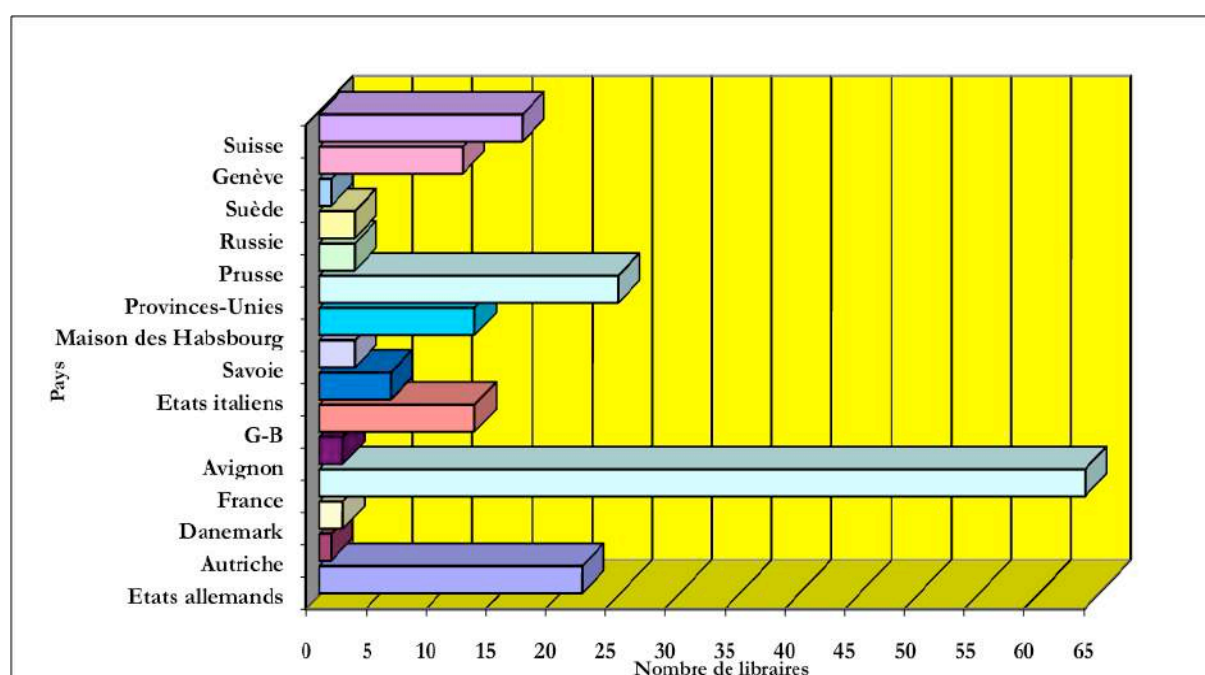
⁶³⁵ Robert Darnton, *The Corpus of clandestine literature... op. cit.*

⁶³⁶ Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la librairie... op. cit.*, p. 122.

⁶³⁷ *Ibid.*, p. 149.

préoccupation majeure, au contraire de la pratique des échanges. Pour Frédéric-Samuel Ostervald, l'homme le plus influent, c'est une filière rentable. Il exploite certainement une partie du carnet d'adresses de Samuel Fauche et, ensemble, ils contactent des libraires répartis dans l'Europe entière. Le choix professionnel n'est pas innocent puisque ces acteurs, décisifs pour le commerce de l'entreprise, entrent dans le projet initial de la STN qui veut créer « une bonne fabrique de livres, c'est-à-dire une bonne imprimerie au service de libraires qui voudront l'employer »⁶³⁸.

C'est dans la lettre qui annonce ses débuts comme imprimeur que la STN contacte 187 libraires, dont un peu plus du tiers (34%) en France⁶³⁹.



Graphique 4 : Répartition des libraires destinataires de la lettre circulaire de la STN du 31 juillet 1769

A l'exception du marché britannique aux mains des Hollandais et de quelques autochtones centrés surtout à Londres, la géographie des professionnels contactés par la STN préfigure celle de ses marchés futurs (France, Etats allemands et italiens, Provinces-Unies et République de Genève). Les libraires résident dans de grands centres urbains à forte densité de clients et dans les villes possédant une longue tradition d'imprimerie ou celles de frontières ou de transit comme le confirme le tableau ci-dessous.

⁶³⁸ BPUN, ms STN, 1095, Copies-Lettres A¹, f^o 5, STN à Jean-Frédéric Perregaux, 25 juillet 1769.

⁶³⁹ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f^o 8-12. *Circulaire adressée aux divers libraires de l'Europe dont les noms sont portés ci après sous la date aussi indiquée, par la Société Typographique de Neuchâtel en Suisse, 31 juillet 1769.*

<i>Villes</i>	<i>Pays</i>	<i>Nombre de libraires contactés</i>
Paris	France	31
Genève	République de Genève	12
Londres	Grande-Bretagne	9
Amsterdam	Provinces-Unies	7
Gand	Pays-Bas autrichiens	5
Besançon et Grenoble	France	4
Leyde	Provinces-Unies	4

Tableau 8 : Répartition par villes des libraires destinataires de la lettre circulaire de la STN, 31 juillet 1769

Parmi les 187 libraires approchés, la STN entretiendra par la suite une correspondance avec 84 d'entre eux, soit presque 45%, un chiffre tout à fait acceptable comme le montre le tableau ci-après :

<i>Pays</i>	<i>Libraires</i>	<i>%</i>	<i>Contactés suivis</i>	<i>%⁶⁴⁰</i>
Etats allemands	22	11.8	9	40.9
Maison des Habsbourg	1	0.5	1	100.0
Danemark	2	1.1	0	0.0
France	64	34.2	29	45.3
Avignon	2	1.1	2	100.0
Grande-Bretagne	13	7.0	1	7.7
Etats italiens	6	3.2	4	66.7
Maison de Savoie	3	1.6	1	33.3
Pays-Bas autrichiens	13	7.0	1	7.7
Provinces-Unies	25	13.4	9	36.0
Prusse	3	1.6	2	66.7
Russie	3	1.6	1	33.3
Suède	1	0.5	1	100.0
Genève	12	6.4	8	66.7
Suisse	17	9.1	15	88.2
Total	187	100	84	44.9

Tableau 9 : Répartition par Etats des libraires dans la lettre circulaire de la STN du 31 juillet 1769

⁶⁴⁰ Cette dernière colonne représente en pourcent le nombre de libraires avec qui la STN a poursuivi son activité, exemple avec les Etats allemands, $9 \times 100 / 22 = 40,90$.

Plus du tiers des libraires contactés résident en France (64) et pour presque la moitié (31) à Paris. La répartition géographique fait écho à la volonté exprimée en préambule d'offrir

des traductions en français des ouvrages allemands, anglais et italiens, qui auront obtenu la plus grande célébrité. Si elle se procure quelque manuscrit intéressant, elle le publiera aussitôt, de manière à contenter les auteurs, les libraires et le public. Au cas où quelques libraires en particulier souhaitent d'avoir un ouvrage, la société l'entreprendra à leur requisition et pour leur compte, dès que le nombre d'exemplaires demandés sera suffisant pour les frais de l'édition. En réimprimant un ouvrage, les directeurs de la société, gens de lettres et aidés par divers savants, auront l'attention de profiter de toutes les critiques qui en auront été faites, pour le perfectionner par des corrections, des notes ou des additions. Ils excluront seulement de leurs presses tous les écrits polémiques ou critiques, toutes les disputes et les querelles, qui font l'opprobre de la littérature⁶⁴¹.

Plusieurs libraires se montrent frileux, réservent leur réponse ou s'abstiennent. Les Anglais notamment sont particulièrement rétifs à l'idée d'entrer en relation avec des Neuchâtelois trop éloignés, même si leur territoire bénéficie d'un réseau de transport performant⁶⁴². Comme le souligne James Raven « avant 1740 environ, l'Angleterre était importatrice nette de livres. Au cours de la seconde moitié du siècle, les activités du livre grandirent énormément en production et en personnel »⁶⁴³. Toutefois le gros de la production provient de Londres où on trouve de tout chez les grands grossistes ; c'est une des raisons pour laquelle les tentatives d'implantation de la STN se révèlent infructueuses, subissant la concurrence d'éditeurs, notamment irlandais, mieux intégrés⁶⁴⁴.

Intermédiaire essentiel entre l'imprimeur et le lecteur, le libraire d'Ancien Régime se caractérise par la connaissance parfaite du milieu commercial dans lequel il évolue. Pour un imprimeur comme la STN à ses débuts, le libraire est un partenaire qu'il faut convaincre et choyer pour qu'il écoule la production des textes. Ainsi, le raisonnement des directeurs de la STN répond à une logique purement commerciale.

Pour développer ses affaires, l'imprimerie neuchâteloise doit rapidement tisser un réseau ample d'écoulement qui, comme le souligne Thierry Rigogne, n'est pas le fruit du hasard⁶⁴⁵. Toutefois le développement de cette toile connaît quelques difficultés en partie à cause de la

⁶⁴¹ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f^o 9, Lettre circulaire du 31 juillet 1769.

⁶⁴² Nicolas Barker, « The Rise of the Provincial Book Trade in England and the Growth of a National Transport System », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 137-155.

⁶⁴³ James Raven, « Le commerce de librairie « en gros » à Londres au XVIII^e siècle », dans *ibid.*, pp. 157-171, ici p. 157.

⁶⁴⁴ Richard B. Sher, *The Enlightenment and the Book. Scottish Authors and their Publishers in Eighteenth-Century Britain, Ireland and America*, Chicago-London, The University of Chicago Press, 2006, pp. 443-502 ; voir aussi Michael F. Suarez et Michael L. Turner (édité par), *The Cambridge History of the Book in Britain 1695-1830*, vol. V, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

⁶⁴⁵ Thierry Rigogne, « Librairie et réseaux commerciaux du livre en France à la fin de l'Ancien Régime », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition... op. cit.*, p. 400.

stratégie initiale voulue par les directeurs. Celle-ci est clairement exposée dans une missive envoyée par Ostervald à Fischer, secrétaire de la légation française à Dresde :

Quelques littérateurs neuchâtelois ont, de contact avec moi, résolu d'établir ici une société typographique destinée, non à faire commerce de livres à l'instar de celle de Berne, mais uniquement à multiplier les éditions de bons ouvrages à mesure qu'il en paraîtra ; notre plan n'est en aucune façon de faire les bibliopoles, mais nous nous bornerons à travailler par commission pour les libraires et nous nous attacherons à leur livrer des impressions aux plus bas prix possible, comme aussi à choisir de préférence des livres qui nous paraîtront du débit le plus sur, en les informant à l'avance de ceux que nous nous proposerons de mettre sous presse⁶⁴⁶.

Jouer les bibliopoles, c'est-à-dire les libraires, n'intéresse absolument pas la STN. En adoptant la stratégie inverse, elle se prive d'économies d'envergure qui auraient pu être envisagées. Devenir libraire aurait nécessité la mise en place d'une structure jugée, à tort, trop lourde par les directeurs de la STN. En effet, Frédéric-Samuel Ostervald ne mesure certainement pas l'importance stratégique du commerce d'assortiment ; le milieu économique du livre se chargera de le lui rappeler et forcera les directeurs à réorienter en partie leurs stratégies. En effet, à partir de l'année 1772, la STN adopte une position plus nuancée à l'égard du commerce de la librairie. Pour développer ses affaires, nous le verrons plus loin, s'adapter aux conditions particulières des marchés français, et plus éloignés, où la demande en livres est limitée, elle doit disposer d'une couverture de librairies aptes à fournir la base nécessaire aux échanges⁶⁴⁷.

Les imprimeurs ayant besoin des libraires pour l'écoulement de leur production, pour réduire les coûts de production et répondre plus rapidement à la demande en livres, certains d'entre eux choisissent de devenir à leur tour libraires, assurant également la fonction de distribution des ouvrages. Cette fonction intermédiaire dans le processus de l'entreprise doit contribuer à réduire les coûts de distribution. Il s'agit d'un processus d'intégration verticale qui décrit un mode de contrôle bien connu en micro-économie. Sa réalisation nécessite toutefois une remise à niveau de certaines composantes de l'entreprise. Lors de cette mutation, la STN s'installera dans de nouveaux locaux mieux appropriés et réévaluera le nombre d'intermédiaires spécialisés dans la distribution, avant tout commissionnaires et négociants. Quelle que soit la conduite des affaires, le commerce de l'entreprise s'appuie, en premier lieu, sur des professionnels du livre.

⁶⁴⁶ BPUN ms STN 1095, Copies de lettres A, p. 4, Ostervald à Fischer, 24 juillet 1769.

⁶⁴⁷ Genève est un bon exemple, voir Bernard Lescaze, « Commerce d'assortiment et livres interdits : Genève », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant... op. cit.*, pp. 418-428.

d) Les contours d'un espace social surveillé : le milieu socioprofessionnel

Lorsqu'on étudie le milieu socioprofessionnel du monde des imprimés, on est gêné par la difficulté à en déterminer les contours avec sûreté. Quant aux métiers du livre, on distingue deux grandes catégories. La première comprend les libraires et les imprimeurs, auxquelles, selon les statuts de la communauté en France, il faut intégrer les relieurs et les doreurs⁶⁴⁸. Ceux-ci sont perçus comme une sorte d'élite et partagent ce rang avec les fondeurs de caractères. La seconde catégorie comprend toutes les autres professions pour lesquelles des statuts durablement fixés manquent. En France, le milieu socioprofessionnel fait l'objet d'une double surveillance exercée par les membres de la chambre syndicale désignés par leurs pairs, et par les policiers du livre. A Neuchâtel, les relations entre le monde politique et les professionnels du livre sont faibles puisque la plupart de ces derniers, viennent de l'extérieur et ne restent, en général, que peu de temps. Au second XVIII^e siècle toutefois, quelques familles se lancent dans l'aventure de l'imprimerie comme les Droz ou, un peu plus tard, les Fauche.

De fait la surveillance des gens du livre à Neuchâtel s'opère à partir du registre des serments des imprimeurs et s'exerce par le biais du travail du censeur de la Ville entre 1733 et 1750. Date à laquelle, celui-ci, nous l'avons vu, est rejoint par un censeur nommé par l'Etat. Par leur inlassable travail de traque des imprimés risquant, à leurs yeux, de corrompre le peuple, les pasteurs de la Vénérable Classe constituent le parfait complément au contrôle des censeurs. Eux aussi, se concentrent sur les imprimeurs, considérant à tort que le travail des libraires ne présente pas de danger réel pour la population neuchâteloise. La grande majorité des presses de la principauté, peu nombreuses même dans ce second XVIII^e siècle, travaille avant tout pour l'étranger. C'est une défense maintes fois utilisée par la STN, lorsque prise en défaut, elle tente d'expliquer que sa production n'est destinée qu'à l'exportation.

La base des relations entre acteurs socioprofessionnels repose sur la confiance mutuelle. Rares sont les semaines durant lesquelles la STN ne demande pas de renseignements sur un libraire, sur un imprimeur, ou ne répond à une sollicitation analogue. Ce sont avant tout la bonne réputation et les facultés financières qui préoccupent les directeurs de la maison d'édition. La maîtrise de l'information donne un avantage sérieux dans les affaires de librairie, ce qui nécessite la mise en place d'une structure importante reposant sur des gens du livre ou proches de ce milieu. L'appréhension de ces multiples réseaux est une passerelle vers ce monde peuplé autant par des aventuriers de tous poils que de grands professionnels.

⁶⁴⁸ Martine Delaveau et Maurice Malingue, « communauté des métiers du livre », dans Pascal Fouché, Daniel Péchoin et Philippe Schuwer (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, tome I, Editions du cercle de la librairie, 2002, pp. 595-598. A Neuchâtel, ceux-ci n'appartiennent à aucune corporation.

III - LES GENS DU LIVRE : UN MONDE CONTRASTE

a) Typologie : une diversité remarquable

Qui sont les principaux acteurs du commerce du livre au siècle des Lumières ? S'y intéresser, c'est se plonger au cœur même des professionnels de la « chaîne du livre ». Les catégories socioprofessionnelles, utiles pour mettre en perspective les acteurs de ce commerce, ne sont pas évidentes à déceler. En effet, la réalité du terrain économique est bien plus complexe que ne laissent supposer les acceptions traditionnelles. A cette époque, il n'est pas rare de croiser un libraire officiant aussi comme imprimeur, un imprimeur reliant certains ouvrages lui-même voire certains papetiers vendre des livres. Il en va de même pour le métier d'éditeur qui renvoie à deux logiques différentes. La première, d'ordre culturel, montre un personnage pourvu d'un projet intellectuel prêt à le réaliser : c'est la fonction classique de l'éditeur scientifique. La seconde est d'ordre économique : elle incite l'éditeur à s'impliquer financièrement dans une entreprise dont il devient un gestionnaire du processus éditorial⁶⁴⁹. La confusion de ce que recouvre le terme d'éditeur est accentuée par l'évolution de la fonction dans sa dimension économique, qui change entre le XVI^e et le début du XIX^e siècle. Les activités liées à l'imprimé comportent trois fonctions différentes : d'abord la fabrication matérielle, l'imprimerie, ensuite la diffusion, la librairie et enfin l'édition, désignée sous l'Ancien Régime, par le terme de « librairie de fonds »⁶⁵⁰.

Comme ces fonctions sont rarement individualisées, elles réclament des capitaux importants que des investisseurs mettent à disposition en escomptant un rendement. Les autorités, dans le but de protéger ces investisseurs, accordent des privilèges. C'est pourquoi les contrefacteurs sont poursuivis avec acharnement. Les imprimeurs non protégés, contraints de fabriquer des livres aux marges du licite, s'assurent quelques revenus en reproduisant des succès de librairie, tombant ainsi dans la clandestinité. Toutes les combinaisons restent possibles entre les trois fonctions de base, imprimer, diffuser et éditer peuvent prendre différentes articulations en fonction d'une tradition régionale⁶⁵¹. Les exigences du marché contraignent les éditeurs à assurer les opérations financières, faisant varier leur position sur le terrain de l'imprimerie. Ils s'imposent alors comme des médiateurs culturels importants, entre les auteurs, les imprimeurs et

⁶⁴⁹ Voir en particulier, Frédéric Barbier, « Qu'est-ce que la médiatisation ? ou l'invention de l'éditeur », dans Gérard Bonet (étude coordonnée par), *Imprimerie, édition et presse dans la première moitié du XIX^e siècle*, Actes de la Première journée d'étude sur l'imprimerie, Perpignan, Publications de l'Olivier, 2004, pp. 93-125.

⁶⁵⁰ *Ibid.*, p. 101.

⁶⁵¹ Toutes ne sont pas bien étudiées. Pour un cas intéressant l'édition française voir Frédéric Barbier, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830*, Genève, Droz, 1979 ; sur l'édition allemande, Reinhard Wittmann, *Geschichte des deutschen Buchhandels*, Munich, 2^{ème} éd., C. H. Beck, 1999. S'agissant de la Suisse d'Ancien Régime, on attend encore une étude globale.

les diffuseurs⁶⁵². De fait, l'absence de numéraire dicte aux principaux pourvoyeurs de fonds une ligne de conduite très stricte. Seules comptent la réputation du correspondant et la relation de confiance établie. La gestion de la recherche de l'information devient ainsi essentielle. Les professionnels les mieux informés subsistent, les autres disparaissent.

Pour saisir les contours de la hiérarchie des métiers du livre, il faut bénéficier de sources adéquates autorisant une recension exhaustive des individus, ce que permet le fonds de la STN. Une fois ces conditions réunies, il faut encore pouvoir établir des catégories reconnues par les professionnels eux-mêmes. Cette réalité du terrain n'a pas toujours pu être prise en compte, faute d'une documentation précise, ou à cause d'une approche à vocation globalisante excluant le niveau humain ou en marge de l'histoire du livre. En outre, le facteur humain ne constitue pas forcément l'objectif visé par les chercheurs⁶⁵³. En France des enquêtes sur les gens du livre ont montré l'intérêt de ce type de recherche⁶⁵⁴. La volonté affichée de proposer un recensement systématique de tous les personnages associés d'une façon ou d'une autre à un domaine d'activité de la « chaîne du livre » offre une base documentaire impressionnante. L'étude des acteurs économiques du monde du livre permet, *in fine*, de préciser les rapports entre structures sociales et économiques, modes de production, systèmes de diffusion et pratiques de « consommation » des imprimés.

La frontière entre les domaines d'activité du monde du livre est pratiquement perméable. Pourtant des règlements – professionnels et étatiques – censés fixer clairement le rôle de chacun existent. Ainsi à Paris, pour exercer légalement la librairie, il faut être membre de la communauté des libraires. Cette dernière est augmentée de celles des imprimeurs lors de l'apparition de l'art typographique au XV^e siècle. Dans les siècles suivants, les imprimeurs sont tous de droit libraires, alors que les libraires ne peuvent être imprimeur, du fait de la limitation du nombre des ateliers⁶⁵⁵. Pour tous les recalés ou les moins chanceux, l'exercice dans les marges troubles de la légalité est la seule issue ; tels les colporteurs « sous le manteau » ou les marchands libraires sans qualité. Ceux-ci, contrôlés par les membres de la communauté des libraires et imprimeurs, véritables

⁶⁵² Frédéric Barbier, « Construction d'une capitale : Leipzig et la librairie allemande : vers 1750-1914 », dans Christophe Charle et Daniel Roche (sous la direction de), *Capitales culturelles, capitales symboliques. Paris et les expériences européennes, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, pp. 335-357.

⁶⁵³ Voir Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, 2 vol., Paris, Universitas, 1991 ; sous la direction du même auteur, *Dictionnaire des journalistes*, 2 vol., Oxford, Voltaire Foundation, 1999.

⁶⁵⁴ Les enquêtes se font dans le cadre d'un programme de recherche mené sous l'égide de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine du CNRS. Les objectifs et la méthode sont exposés en détail dans le premier volet consacré à la région du Nord de la France : Frédéric Barbier, avec la collaboration de Sabine Juratic et Michel Vangheluwe, *Lumières du Nord. Imprimeurs, libraires et « gens du livre »...* *op. cit.* La publication du premier volume sur la librairie parisienne apporte un complément stimulant.

⁶⁵⁵ Par l'édit royal d'août 1686, appelé *Règlement sur l'imprimerie et la librairie*, le nombre des imprimeurs de Paris est fixé à trente-six ; ils sont tenus de prêter serment entre les mains du lieutenant général de police, et chacun doit avoir au moins deux presses.

pivots des activités du livre et chargés par les autorités d'exercer un contrôle sur les autres métiers, vivotent et rares sont ceux qui réussissent à passer entre les mailles des filets des agents.

En France, la difficulté d'accéder à la communauté des libraires a pour corollaire l'apparition de stratégies de contournement de la réglementation. Cette situation favorise naturellement l'éclosion çà et là de poches clandestines, dont les méfaits ne sont connus que de façon aléatoire, au gré de leurs démêlés avec les libraires ou les autorités. A Neuchâtel, où les conditions d'entrée dans le monde des imprimeurs et des libraires semblent plus faciles, on est frappé de constater le peu de noms cités dans les registres des serments. C'est dire si les conditions économiques ont un impact réel sur l'installation des imprimeurs ou des libraires. Le décalage entre la théorie des règlements et la vie des producteurs et distributeurs de livres n'a jamais été aussi grand qu'en cette fin du siècle des Lumières. Car à une époque d'explosion de la consommation d'écrits, la production peine à suivre le rythme imposé par le marché. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, à Paris, le nombre des imprimeurs ne peut excéder 36 en raison de la réglementation adoptée en 1686. Toutefois le nombre de leurs presses peut se multiplier, sans compter les presses clandestines qui tournent dans des appartements.

Ailleurs en province, le nombre d'ateliers autorisés à fonctionner varie beaucoup. Lyon et Rouen en 1704 possèdent dix-huit ateliers chacun et plus que douze chacun en 1739⁶⁵⁶. On imprime à tour de bras, mais l'augmentation de la production ne parvient pas à suivre celle de la consommation⁶⁵⁷. Le recours à des presses situées à l'extérieur du royaume de France est donc devenu indispensable. D'où l'émergence de nouveaux sites de production ou l'affirmation de sites anciens⁶⁵⁸. A n'en pas douter, l'intérêt du marché français suscite des vocations et modifie quelque peu le comportement de certains acteurs. Ainsi des imprimeurs se font libraires alors que les agents de la diffusion, comme les commissionnaires ou les négociants, finissent par être aussi des vendeurs de livres, donc des libraires.

L'exemple de Jean Mossy, libraire apprécié de la STN à Marseille, qui officie aussi comme imprimeur⁶⁵⁹, est commun. Chaque professionnel a sa propre histoire intimement liée au lieu où il exerce son activité. Cette réalité est encore plus évidente lorsqu'on s'intéresse au cas des relieurs. Marchands de livres sans qualité réelle mais fortement attachés à la « chaîne du livre », ils

⁶⁵⁶ Henri-Jean Martin, « Une croissance séculaire », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant... op. cit.*, p. 118. Les chiffres sont calculés sur la base des règlements de 1704 et 1739.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, pp. 119-121.

⁶⁵⁸ Les sites de production hollandais sont réputés et fonctionnent déjà depuis le XVII^e siècle, voir notamment Christiane Berkvens-Stevelinck, « L'édition française en Hollande », dans Roger Chartier et Henri-Jean-Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant... op. cit.*, pp. 402-417. Genève connaît une augmentation sensible, voir Bernard Lescaze, « Commerce d'assortiment et livres interdits : Genève », dans *ibid.*, pp. 418-428.

⁶⁵⁹ BPUN ms STN 1185, f^o 341-342, Jean Mossy à STN, 25 décembre 1771.

interviennent souvent dans la dernière étape de la fabrication, occupant une position stratégique dans la vente des ouvrages, activité que nombre d'entre eux n'ont pas renoncé à exercer⁶⁶⁰.

Mais à quels acteurs professionnels, précisément, a-t-on à faire ? Souvent, les premiers contacts dans les correspondances nous permettent de mieux cerner quel statut particulier a pu intéresser l'entreprise et leurs interlocuteurs. L'étude des correspondants professionnels de la STN permet de cerner le monde du livre au-delà des relations traditionnelles développées avec les autorités, biais par lequel il a été appréhendé habituellement. En s'intéressant aux acteurs, on perçoit l'intérêt immédiat de ce trésor archivistique de la STN puisqu'il ouvre une focale sur un monde économique que le chercheur peut aborder de l'intérieur. On est plongé au cœur des processus décisionnels de la politique éditoriale et commerciale de l'entreprise. Le recrutement des acteurs, leurs relations entre eux et avec l'entreprise méritent un traitement particulier. Contrairement à ce que la théorie et les définitions nous ont enseigné, un imprimeur peut vendre des livres et, dans ce cas, être professionnellement considéré comme un imprimeur-libraire. Qui sont les acteurs professionnels du commerce du livre ? Où se trouvent-ils ? Quand et comment entrent-ils en contact avec leurs correspondants ? Et surtout peut-on définir le rôle qu'ils tiennent dans le commerce des imprimés en France et à Neuchâtel ?

b) Les acteurs professionnels du commerce du livre : la France et Neuchâtel

Le cas de Neuchâtel

Contrairement à la situation complexe du royaume de France, celle de Neuchâtel paraît plus simple. Comme il n'existe aucun règlement avant 1733, tout un chacun peut théoriquement s'improviser libraire ou imprimeur et ouvrir un atelier pour lequel il faut obtenir une autorisation formelle des autorités. De fait, tous ceux qui désirent ouvrir une imprimerie peuvent en faire la demande, ce domaine d'activité n'étant pas réservé aux maîtres-imprimeurs. C'est la démarche qu'entreprennent les directeurs de la STN en 1769. De ceux-ci, nous l'avons déjà mentionné, aucun ne possède l'art typographique, pas même Samuel Fauche qui est passé par l'apprentissage, incomplet, de libraire⁶⁶¹. Il semble toutefois, qu'à partir de la génération des Ostervald, on cherche à acquérir une solide formation, comme le suggère l'exemple des fils Fauche, Pierre François et Abraham-Louis, qui suivent des parcours professionnellement mieux ancrés en fréquentant notamment la maison Virchaux à Hambourg, pour le second. Moins bien formé que

⁶⁶⁰ Frédéric Barbier, Sabine Juratic, Annick Mellerio (dir.), *Dictionnaire des imprimeurs... op. cit.*, p. 31, pour ce qui est de Paris.

⁶⁶¹ Chez Mussi à Morat en 1746, voir Michel Schlup, « Samuel Fauche, libraire-imprimeur et éditeur (1732-1803) », dans Michel Schlup (publiées sous la direction de), *Biographies neuchâteloises*, tome 1, *De saint Guillaume à la fin des Lumières*, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 1996, pp. 83-90.

sa progéniture, Samuel, pour assurer la vente de la production de son imprimerie, est obligé de faire appel aux compétences de son beau-fils Jérémie Witel, jadis formé dans les ateliers des De Tournes à Genève⁶⁶².

Pour accomplir sa tâche la STN est contrainte d'engager des ouvriers qualifiés qui travailleront sous la responsabilité d'un prote généralement étranger. L'absence de savoir-faire liée au manque de formation se fait durement ressentir dans les ateliers neuchâtelois dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le recrutement des compétences typographiques occupe une partie de la correspondance de la STN exploitée par Jacques Rychner⁶⁶³. Si les ouvriers sont les plus nombreux à être engagés, c'est la recherche d'un bon chef d'atelier, un prote, qui focalise l'attention des responsables de l'imprimerie. La STN engage un des maîtres en la personne de Jacques-Barthélémy Spineux en 1772 en le débauchant à Paris⁶⁶⁴. Et selon Nicolas Contat, ouvrier typographe auteur des fameuses *Anecdotes typographiques*, « le prote habile homme est un trésor pour une imprimerie »⁶⁶⁵. Une remarque qui prend toute sa dimension lorsque le chef d'atelier s'avère malhonnête et qu'il quitte précipitamment son poste emmenant avec lui un manuscrit, comme le dénommé Pierre Paulin, prote à l'imprimerie de Pierre Frémont-dit-Butini à Genève⁶⁶⁶. Le retour de l'imprimerie en ville de Neuchâtel à la fin du XVII^e siècle est surtout le fait des typographes étrangers, et ceux-ci, venus s'établir dans un territoire vierge de toute concurrence, contribuent dans une large mesure au développement de l'art typographique dans la principauté. L'absence d'une culture typographique permanente n'entrave en rien le dynamisme de l'imprimerie à Neuchâtel qui recrute à l'extérieur. En revanche cela crée un fort lien de dépendance de l'étranger qui risque de pénaliser un domaine d'activité implanté sur un marché trop exigü. Le large bassin de recrutement – Genève, Lausanne, Bâle, Avignon – suffit aux besoins de Neuchâtelois qui assurent l'engagement par des agents recruteurs, des correspondants fidèles ou, plus simplement, d'autres ouvriers⁶⁶⁷. Il est curieux d'imaginer que la formation et la transmission du savoir-faire, deux piliers essentiels du dynamisme de l'imprimerie, n'aient pas fait l'objet d'une meilleure approche de la part d'entrepreneurs avertis. Le constat est sans équivoque : les imprimeurs neuchâtelois sont avant tout des hommes d'affaires qui voient dans l'exploitation d'une imprimerie un bon moyen de faire fructifier leur capital.

⁶⁶² Voir Jean-Daniel Candaux, « Jérémie Witel, libraire-imprimeur (1754-1794) », dans *ibid.*, pp. 265-268.

⁶⁶³ Jacques Rychner, *Genève et ses typographes... op. cit.*

⁶⁶⁴ Jacques Rychner, « Fonctions et tribulations d'un prote au XVIII^e siècle... » *art. cit.*, pp. 186-269.

⁶⁶⁵ Philippe Minard, *Typographes des Lumières, suivi des « Anecdotes typographiques » de Nicolas Contat*, Seyssel, Champ Vallon, 1989, p. 261.

⁶⁶⁶ Jacques Rychner, *Genève et ses typographes... op. cit.*, pp. 121-122. Sur Pierre Frémont, ici orthographié Fraymont, voir Michel Porret, *L'Homme aux pensées nocturnes. Pierre Frémont, libraire et explicateur de rêves à Genève au siècle des Lumières*, Genève, Editions Métropolis, 2001.

⁶⁶⁷ Jacques Rychner, *Genève et ses typographes... op. cit.*, pp. 10-13.

c) Hiérarchies des principaux acteurs professionnels des métiers du livre

Qu'est-ce qui distingue un libraire d'un imprimeur et d'un imprimeur-libraire ? Comment établir une telle hiérarchie ? Nous avons abordé ces questions sous deux angles différents. Dans un premier temps nous avons tenté de voir comment les correspondants se sont présentés à la STN. Ensuite nous avons cherché à comprendre comment les autorités définissent le rôle de chacun.

Rien *a priori* ne semble distinguer un imprimeur d'un imprimeur-libraire, car à l'époque moderne ces métiers sont intégrés sous le seul vocable de « libraire ». L'interrogation fait écho à la manière dont les acteurs eux-mêmes perçoivent leur activité. L'exemple d'Antoine Desbordes, négociant à La Rochelle, est à ce titre particulier. Il signe sa lettre adressée à la STN le 12 janvier 1773 de son patronyme puis mentionne au-dessous : « négociant et non libraire »⁶⁶⁸. Pourquoi une telle précision ? Dans le fonds de la STN son cas est unique. Ne témoigne-t-il pas de la volonté explicite du signataire d'être considéré par ses clients neuchâtelois comme un négociant plutôt que comme un libraire ? Pourquoi et comment ose-t-il prétendre ne pas être libraire alors qu'il vient de passer une commande conséquente à la STN de livres qu'il s'empressera de vendre comme libraire, à n'en pas douter. L'entreprise neuchâteloise sait ainsi à qui elle a à faire comme l'atteste sa réponse du 31 juillet 1774, lorsqu'elle demande à Desbordes avec fermeté le paiement des factures en suspens. Les directeurs lui réclament

la somme de £ 424-15 de France a dix jours de vue. Il vous plaira payer par cette premiere [lettre] de change à l'ordre de M Jean-Frederic Perregaux la somme de quatre cents vingt quatre livres, quinze sols de France valeur du compte que vous passerez suivant l'avis de votre tres humble et très obéissant serviteur resigné la Société typographique de Neuchâtel en Suisse, à Monsieur M. A[ntoine] Desbordes, libraire à la Rochelle⁶⁶⁹.

Lors des précédents échanges de courrier, Desbordes ne s'offusque pas. Ses tracas financiers lui causent certainement plus de soucis que la profession qui suit son nom dans les envois répétés de la STN⁶⁷⁰. S'il se présente comme négociant, c'est simplement parce que la STN en recherche un. Le négociant et libraire de la Rochelle est aussi client de l'ancien associé de la STN Samuel Fauche, à qui il a commandé 100 Bibles en deux volumes in-octavo. Il souhaite bénéficier des mêmes conditions pour l'écoulement des ouvrages que celles obtenues auprès de Fauche, soit 12% du montant total de la commande⁶⁷¹. Desbordes semble en tout cas dissocier

⁶⁶⁸ BPUN, ms STN 1141, f° 117-118, Antoine Desbordes à STN, 12 janvier 1773.

⁶⁶⁹ BPUN, ms STN 1141, f° 123^{bis}, Antoine Desbordes à STN, 31 juillet 1774. La lettre de change se trouve rangée dans le dossier Desbordes.

⁶⁷⁰ Par exemple, BPUN, ms STN 1141, f° 126-127, Antoine Desbordes à STN, 25 avril 1775.

⁶⁷¹ BPUN, ms STN 1141, f° 117-118, Antoine Desbordes à STN, 12 janvier 1773. « Vous verrez messieurs par le susdit mémoire que j'ai fait bon choix dans vos catalogues. Je vous prie de l'accomplir et de m'en faire l'expédition

son activité de négociant de celle de libraire. A Marseille, le libraire Jean Mossy avoue dans sa deuxième missive à la STN :

je suis fabriquant moi-même, vous sentez bien qu'il me convient peu de contracter des engagements, et que toute mon étude est de debaucher, et de me procurer des assortimens, non à l'argent; mais en change des miens⁶⁷².

Mossy, comme tant d'autres, est un imprimeur-libraire. Il se procure des assortiments en échange des livres qu'il imprime et c'est à ce titre que la STN l'intéresse. Ces quelques exemples montrent bien la difficulté d'opérer un tri sélectif parmi les professions. Thierry Rigogne résume bien la situation :

In an environment where complexity rivalled ambiguity, sorting out who was selling books, legitimately or not, is a maddeningly difficult task. The first problem consists in telling apart printer-booksellers (*libraires-imprimeurs*) from printers-only (*imprimeurs*), that is, master printers who also kept a bookstore from those who did not. (...) All printers were allowed to sell books, yet some chose not to engage in retail sales or sold only the books they printed. Terms such as *libraire* and *imprimeur* were both ambiguous and imprecise as they had failed to reflect changes within the professions⁶⁷³.

En 1700, le directeur de la Librairie Jean-Paul Bignon propose de créer trois catégories simples : marchands libraires, imprimeurs et libraires imprimeurs. Elles seront ramenées à deux catégories, libraire et imprimeur, lors des recensements de 1730, 1764 et 1775. En interrogeant les sources primitives contenues dans le fonds de la STN, nous pensons pouvoir dégager les différentes appellations professionnelles. Avant cet exercice, il est temps de poser quelques jalons.

Une fois le livre imprimé, le libraire doit faire connaître ses publications ou son assortiment auprès de ses clients et doit, le cas échéant, assurer l'envoi des volumes commandés dans un délai raisonnable, au terme duquel il doit se faire payer. Dans un contexte économique à la géographie morcelée, ces opérations simples nécessitent une infrastructure parfois lourde. Idéalement, le libraire possède un magasin dans lequel il vend des livres qu'il a obtenus soit en les achetant à d'autres libraires ou imprimeurs-libraires, soit par échange. Pour vendre ou échanger les ouvrages qu'il propose, il fait imprimer des catalogues qu'il distribue. Cette vitrine de son activité le distingue de ses concurrents. Parfois, il lui arrive de faire imprimer des livres chez un imprimeur disposant du matériel adéquat, il devient alors éditeur au sens où on l'entend actuellement, c'est-à-dire celui qui s'engage financièrement à supporter le coût de production d'un livre. Jusqu'au

(...). C'est-à-dire que pour faciliter l'écoulement de vos livres vous avez proposé aux libraires et particuliers qui en tirent de supporter vous-même la moitié des droits pour les livres permis, quant à ceux prohibés, je ne sais trop comment vous entendez faire ».

⁶⁷² BPUN, ms STN 1185, f° 343-344, Jean Mossy à STN, 30 juin 1773.

⁶⁷³ Thierry Rigogne, *Between state and market... op. cit.*, p. 163.

début du XIX^e siècle, le terme « d'éditeur » s'applique le plus souvent à des lettrés qui préparent un texte pour la publication. Ses attributions sont multiples puisque le terme désigne l'agent qui assure le montage financier, la supervision technique et la publication de l'ouvrage à son enseigne⁶⁷⁴. A la fin de l'Ancien Régime, le terme s'applique aussi au domaine particulier de la presse lorsque l'entreprise, par son envergure, comme celle de Beaumarchais pour la publication des œuvres de Voltaire, concerne autant le volet financier qu'intellectuel.

L'imprimeur-libraire possède une double casquette. Il dispose d'un local avec des presses sur lesquelles s'activent des ouvriers. Il imprime une production propre qu'il remet à son magasin. Il peut aussi, moyennant finances, imprimer les ouvrages d'un autre libraire. Une fois en magasin, il se transforme en libraire. Son rôle reprend à peu près celui décrit plus haut. Il dispose d'un fonds de librairie propre et d'un fonds de librairie échangée appelée fonds d'assortiment.

L'imprimeur ne possède pas de magasin de librairie. Son local renferme des presses et éventuellement un entrepôt. D'après la législation parisienne, après 1686, tous les imprimeurs sont *de facto* libraires alors que tous les libraires ne peuvent pas monter une imprimerie, du fait de la limitation du nombre des ateliers. En réalité, et nous l'avons vu, les professions se confondent. Il existe des imprimeurs qui ne souhaitent pas faire du commerce de livre et préfèrent servir une clientèle locale, c'est souvent le cas des imprimeurs du roi, qui ont assez de travail. Les autres font un peu de tout pour autant qu'ils disposent des infrastructures nécessaires.

Les études sur le commerce du livre ont montré l'importance numérique des professions associées au processus de production et de diffusion de l'imprimé. Les intermédiaires (commissionnaires, négociants⁶⁷⁵, courtiers en librairie) semblent de plus en plus indispensables au bon fonctionnement d'un commerce qui combine à merveille l'émergence d'une prise de conscience d'une littérature propre à un espace linguistique unifié⁶⁷⁶ et l'internationalisation du commerce des livres. En effet, un peu partout en Europe, du fait de la diversité politique, fleurissent des entreprises spécialisées dans la contrefaçon, qui bénéficient parfois du soutien du souverain⁶⁷⁷. Victimes de ce marché, les libraires tentent de suivre l'évolution, comme le montre l'exemple de la difficile réorganisation allemande sous l'impulsion de Philipp Erasmus Reich. Cette proposition débouche sur la constitution en 1765 de la *Buchhandels-Gesellschaft in Deutschland*, étape fondamentale dans l'établissement d'un groupe de pression soudé regroupant des professionnels, qui, même si elle ne fait pas l'unanimité, témoigne d'une conscience accrue des

⁶⁷⁴ Pascal Durant, Anthony Glinoe, *Naissance de l'éditeur. L'édition à l'âge romantique* (2005), deuxième édition revue et corrigée, Paris, Les Impressions Nouvelles, 2008, p. 19.

⁶⁷⁵ Le cas des négociants est spécifique à Neuchâtel et à la STN. Cette affirmation repose sur l'étude des archives de cette entreprise typographique.

⁶⁷⁶ Michel Espagne, Michael Werner (sous la dir. de), *Qu'est-ce qu'une littérature nationale ? Approches pour une théorie interculturelle du champ littéraire*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1994.

⁶⁷⁷ Frédéric Barbier, « Construction d'une capitale : Leipzig... » *art. cit.*, p. 345.

membres de ce domaine d'activités. Elle est le signe annonciateur d'une réorientation de certains professionnels dans un rôle d'intermédiaires du commerce du livre, dont les aspirations s'accommodent très bien de la nouvelle dynamique territoriale. Le poids de l'intermédiaire croît à mesure que grandit l'espace dans lequel le commerce du livre s'inscrit. Les enquêtes récentes confirment l'importance du nombre de colporteurs et autres agents de diffusion⁶⁷⁸. De l'aveu même de l'inspecteur de la Librairie parisienne d'Hémery, la réglementation est demeurée impuissante à empêcher des vendeurs de circuler en proposant livres et brochures⁶⁷⁹. Dans un *Mémoire sur la librairie de Versailles et les abus qui s'y commettent*, les autorités françaises mettent en évidence que « la licence qui s'est introduite dans la librairie de Versailles (...) [a pour origine] deux sources principales. La première le trop grand nombre de prétendus marchands libraires, colporteurs, et gens qui trafiquent des livres à Versailles, qui empêche les yeux de l'administration de le surveiller aussi exactement qu'ils ont besoin de l'être. La deuxième l'existence de certains interlopes connus sous le nom de commissionnaires »⁶⁸⁰. Pour les autorités, le constat est clair puisque « toute l'industrie des commissionnaires se porte à frauder les visites de la chambre syndicale. Le prétexte plausible qu'ils allèguent, est le besoin d'échapper à des longueurs à leur commerce. Les commissionnaires peuvent être un moyen utile pour les libraires ».

L'analyse des activités des correspondants de la Société typographique de Neuchâtel montre l'importance chiffrée de ces acteurs⁶⁸¹. Elles aussi donnent l'impression d'un décalage entre les métiers du livre tels qu'ils sont perçus par les autorités à travers la réglementation et leur réalité économique. Comment expliquer cette double hiérarchie et d'où provient ce décalage ? Qui se cachent derrière ces appellations dans le fonds de la STN ?

⁶⁷⁸ Voir en particulier Frédéric Barbier (dir.), avec la collaboration de Sabine Juratic et Michel Vangheluwe, *Lumières du Nord. Imprimeurs, libraires et « gens du livre »...* op. cit. ; Frédéric Barbier, Sabine Juratic, Annick Mellerio, *Dictionnaire des imprimeurs...* op. cit., 2007. On mentionnera aussi le répertoire des imprimeurs et libraires publié sous l'égide de Jean-Dominique Mellot et Elisabeth Quéval (dir.), en collaboration avec Antoine Monaque, *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500-vers 1810). Nouvelles édition mise à jour et augmentée*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004 ; Romeo Arbour, *Dictionnaire des femmes libraires en France (1470-1870)*, Genève, Droz, 2003.

⁶⁷⁹ BnF, ms fr. 22116, pièce 164, « Mémoire concernant les colporteurs sans qualité », 20 novembre 1772.

⁶⁸⁰ BnF, ms fr. 22063, pièce 29, f° 86-88, « Mémoire sur la librairie de Versailles et les abus qui s'y commettent », sans date.

⁶⁸¹ Pour une comparaison avec des libraires genevois voir Frédéric Inderwildi, « Géographie des correspondants de libraires dans la deuxième moitié du 18^e siècle. La Société typographique de Neuchâtel, Cramer et Gosse à Genève », dans *Dix-huitième siècle*, n° 40, 2008, pp. 503-522.

Les libraires et les libraires-imprimeurs

Depuis l'invention de l'imprimerie en caractère mobile par Gutenberg au milieu du XV^e siècle, les métiers du livre ont passablement évolué. En France, l'apparition de cette technique nouvelle contribue à faire reculer le modèle corporatif hérité du Moyen Âge, voire à le rendre caduc⁶⁸². La législation royale supplée le règlement corporatif déficient au cours du XVI^e siècle. De François I^{er}, qui éprouve la nécessité d'intervenir dans l'organisation de la profession, à Louis XVI, la royauté entoure les métiers du livre d'un dispositif réglementaire alternant souplesse et dureté.

L'histoire de la librairie ou de l'imprimerie-librairie, comme le relève l'article dans le *Dictionnaire encyclopédique du livre*, « est à mener avec beaucoup de nuances, tant elle diffère, même en France, d'une ville à l'autre, l'opposition entre Paris et la province en constituant l'un des traits essentiels »⁶⁸³. Dans la capitale royale, il faut attendre juin 1618 pour que soit officiellement créé le premier règlement général sur l'imprimerie et la librairie ; il fonde alors la communauté des métiers du livre. Des dispositions particulières encadrent les professions de libraire, d'imprimeur et de relieur. Le modèle parisien, exporté de gré ou de force un peu partout dans le royaume, permet en théorie de structurer la profession. Dans la pratique, les choses sont plus complexes. Le carcan administratif exerce des contraintes qui restreignent les conditions d'exercice de chaque profession. Nul libraire ou imprimeur ne peut s'établir où bon lui semble. Les arrêts successifs du Conseil du Roi provoquent une diminution drastique du nombre d'imprimeurs, jettent les bases de l'émergence d'une oligarchie et incitent à une réorganisation du travail au sein des ateliers⁶⁸⁴. Les différentes catégories de libraires répertoriées sous l'Ancien Régime vont du simple étaleur au grand nom ayant pignon sur rue. Les imprimeurs-libraires du XVI^e siècle qui cumulent une double fonction peu distincte laissent leur place à des maîtres imprimeurs, puis à de grands noms de l'imprimerie dans les deux siècles suivants. Est-il possible de déterminer, avec précision et concision le rôle attribué à chacun ?

Dans l'imaginaire collectif, le libraire est celui qui vend les livres alors qu'un imprimeur fait tourner ses presses pour les produire. Le dictionnaire de l'Académie française, en 1694, précise qu'un libraire est « celui qui fait métier de vendre des livres, & d'en imprimer et faire imprimer »⁶⁸⁵. La vocation première des libraires est de vendre des livres. Ceux-ci subissent parfois la concurrence d'imprimeurs qui, nous l'avons vu, ne peuvent se consacrer entièrement à

⁶⁸² Jean-Dominique Mellot, « Librairie et cadre corporatif en France », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 61-77, ici p. 63.

⁶⁸³ Martine Delaveau et Maurice Malingue, « Communauté des métiers du livre », dans Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, I, *op. cit.*, pp. 595-598.

⁶⁸⁴ *Ibid.*, p. 596.

⁶⁸⁵ *Dictionnaire de l'académie française*, vol. I, Paris, Veuve de J.-B. Coignard et J.-B. Coignard, 1694, p. 658.

leur art et font commerce de librairie à leur tour⁶⁸⁶. Ce que confirme l'imprimeur-libraire de Blois Philbert-Joseph Masson dans un mémorandum du 15 juillet 1758 :

Il n'est pas de ville dans le royaume, excepté Paris et quelques chefs-lieux de généralités, où les imprimeurs puissent subsister sans le secours du commerce de la librairie. [...] On ne compte peut-être pas quatre villes en France où il s'imprime des ouvrages de quelque considération. Les imprimeurs des villes capitales des généralités trouvent dans les intendances, dans les directions et dans les recettes générales des fermes de quoi s'occuper une partie de l'année. Un seul imprimeur est plus que suffisant pour le tout. Dans les autres villes, quelques légers usages du diocèse, les exercices de collège, affiches, billet d'enterrements, etc., ne fournissent pas à un seul imprimeur plus de quatre mois de travail par an. L'imprimerie seule ne peut donc pas les faire subsister⁶⁸⁷.

A la même époque, l'*Encyclopédie* précise qu'un libraire est un « marchand qui vend des livres & qui en imprime, si il est du nombre des imprimeurs. On peut dire encore qu'un libraire est un négociant censé lettré, ou doit l'être »⁶⁸⁸. Le libraire est donc un marchand aux talents multiples, en d'autres termes un commerçant⁶⁸⁹ non dépourvu d'intelligence, si on se calque sur la définition du commerce de la librairie ; puisque

la librairie dans son genre de commerce, donne de la considération, si celui qui l'exerce, a l'intelligence & les lumières qu'elle exige. Cette profession doit être regardée comme une des plus nobles & des plus distinguées⁶⁹⁰.

L'activité qui consiste à assumer la responsabilité principale de la publication d'un livre ou d'un imprimé sans être nécessairement soi-même un imprimeur pose d'éminents problèmes. L'exemple d'Antoine Vérard, l'un des plus illustres membres de la librairie parisienne du début de l'époque moderne, est éloquent⁶⁹¹. Homme fortuné et entreprenant, il est l'instigateur et le responsable financier de l'édition de très nombreux incunables qui portent sa marque et son nom. Pourtant, jamais Vérard n'a possédé d'imprimerie. Il s'agit là d'un bel exemple d'un éditeur au sens actuel du terme, puisque, comme le révèle Jacques Rychner,

un terme propre à cet état fit longtemps défaut, puisque jusqu'en 1800 celui « d'éditeur » ne s'appliquait qu'au lettré qui prépare un texte pour sa publication, tandis qu'on appelait indifféremment « libraire » celui qui

⁶⁸⁶ Voir Jacques Rychner, « Le travail de l'atelier », dans Roger Chartier et Henri-Jean-Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant...* *op. cit.*, pp. 46-70.

⁶⁸⁷ BnF, ms fr. 22128, f° 397-398, Masson, *Observations sur l'imprimerie et sur la librairie*, 15 juillet 1758.

⁶⁸⁸ Denis Diderot et Jean D'Alembert (mis en ordre et publié par), *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome IX, Paris-Neuchâtel, Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand - Samuel Faulche, 1751-1765, p. 478.

⁶⁸⁹ Denis Diderot (mis en ordre et publié par), *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné...* *op. cit.*, tome III, p. 690. Un commerçant étant « celui qui commerce, qui négocie, qui trafique. Voyez Commerce ».

⁶⁹⁰ Denis Diderot et Jean D'Alembert (mis en ordre et publié par), *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné...* *op. cit.*, tome IX, p. 478.

⁶⁹¹ Sur Antoine Vérard, voir Mary Beth Winn, *Antoine Vérard, Parisian Publisher 1485-1512: prologues, poems, presentations*, Genève, Droz, 1997.

débitait les livres au détail dans une boutique, celui qui en faisait le commerce en gros, ou celui qui prenait le risque de les faire imprimer à ses frais. Quand ce dernier était en même temps imprimeur – comme c'était souvent le cas en province ou en Suisse – il s'intitulait alors « libraire-imprimeur »⁶⁹².

A Neuchâtel, au XVIII^e siècle, Samuel Fauche est une belle illustration. Il fait publier l'*Abrégé de l'histoire sainte et du catéchisme* de Jean-Frédéric Ostervald, puis, de Frédéric-Samuel Ostervald, son futur partenaire dans l'entreprise typographique, la *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la principauté de Neuchâtel et Valangin*⁶⁹³. La page de titre du second imprimé porte la mention : « à Neuchâtel : Chez Samuel Fauche *libraire* ». « Chez » ; cette seule préposition suffit à désigner l'éditeur à ses contemporains. Fauche, en homme d'affaires averti, fait imprimer chez d'autres des ouvrages dont il assume seul la charge financière. Lorsqu'il s'engage dans l'aventure de la STN, il n'est que libraire au sens qu'on lui donne à l'époque ; il ne possède donc pas de matériel typographique. Il n'en fait l'acquisition qu'en 1773 au moment où il prête serment.

Thierry Rigogne mentionne, à juste titre, que la plupart des termes désignant les activités des imprimeurs comme des libraires sont interchangeable. La documentation administrative regorge de termes peu explicites⁶⁹⁴. Le *code de la librairie* de 1723 qu'un arrêt du Conseil d'Etat du 24 mars 1744 a rendu commun à tout le royaume, précise :

Article XIV. *Ecriveau d'imprimerie seulement où est l'imprimerie*. Tous les libraires exerçant l'imprimerie, seront obligés de mettre un écriteau ou tableau portant qu'ils tiennent imprimerie, & ne le pourront mettre ailleurs que dans le lieu où sera actuellement leur imprimerie, à peine de trois cent livres applicables au profit de la Communauté⁶⁹⁵.

Les autorités connaissent parfaitement la situation d'un marché sur lequel on trouve plus de libraires que d'imprimeurs. Cela rejaillit tout naturellement sur l'exercice de la surveillance des professionnels par leur communauté en 1744. En effet, la procédure d'élection des officiers de la communauté prévoit la nomination, le 8 mai de chaque année, de deux adjoints à la place de ceux qui ont servi deux ans. Les adjoints libérés de leurs obligations restent à disposition pour fonctionner comme syndic. Le règlement prévoit que le même jour il faut élire

⁶⁹² Voir Jacques Rychner, « Introduction : de Christian Gerster à Frédéric Zahn, aux sources de l'édition neuchâteloise », dans Jacques Rychner et Michel Schlup (études et catalogues de l'exposition publiés par), *Éditeurs neuchâtelois du XX^e siècle*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1987, p. 9.

⁶⁹³ Frédéric-Samuel Ostervald, *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la principauté de Neuchâtel et Valangin*, [Neuchâtel], [s.n.], 1765. Un extrait est paru dans le *Journal helvétique* de décembre 1764 aux pages 597-650, voir BPUN, AW 9600.

⁶⁹⁴ Thierry Rigogne, *Between state and market... op. cit.*, p. 163. « Neither printers nor the men in charge of reporting on their activities used consistent categories and they described the same individuals by a variety of terms interchangeably » ; puis p. 164. « As far as booksellers were concerned, the main issue consisted in separating not only interlopers from legitimate or master booksellers, but also permanent booksellers from occasional sellers of books, and sedentary booksellers from peddlers and other itinerant sellers ».

⁶⁹⁵ Claude-Marin Saugrain, *Code de la librairie et imprimerie de Paris... op. cit.*, p. 105.

un syndic, qui sera pris dans le nombre des anciens adjoints, à condition néanmoins qu'alternativement il sera élu pour syndic un desdits adjoints libraire ou libraire imprimeur ; ou que le syndicat ne pourra être rempli que deux fois de suite par des sujets pris dans le nombre desdits anciens adjoints libraires, ou desdits anciens adjoints libraires-imprimeurs, & lorsque le syndic sera libraire-imprimeur, il n'y aura qu'un adjoint exerçant l'imprimerie en charge, en sorte que des cinq officiers qui composent le bureau, il y ait toujours deux libraires exerçant l'imprimerie⁶⁹⁶.

On mesure mieux la complexité du paysage social, qui est générateur d'ambiguïté et de confusion. La diversité des statuts socioprofessionnels est très grande, y compris dans un groupe comme celui des imprimeurs qu'on peut penser être moins hétérogène. Malgré une limitation sévère décidée par des autorités royales dont l'objectif est de concentrer le plus possible les affaires à Paris et dans une zone proche de la capitale. L'incertitude des termes gagne même les autorités françaises puisque l'abbé Bignon, en 1700, au moment de l'enquête sur le monde professionnel, propose l'utilisation de trois catégories distinctes – marchands libraire, imprimeurs, libraires-imprimeurs – désignant une activité exercée de manière exclusive⁶⁹⁷. Cette diversité traduit-elle une réalité observable sur le terrain ?

Bignon, qui a proposé une hiérarchie couvrant l'ensemble des professions fabriquant et vendant les imprimés, a omis de définir clairement ce qu'elles recouvrent. De fait, le classement des professionnels est laissé à l'appréciation des intendants, des subdélégués ou de la police⁶⁹⁸. Il serait naturellement plus aisé d'imaginer qu'un libraire vend des livres qu'un imprimeur a imprimés. Cependant, la dépendance des uns et des autres des réalités d'un marché concurrentiel explique la diversification recherchée par les professionnels. Parfois, le libraire propose à son public d'habitues ou de clients occasionnels un certain nombre de services comme la location de livres ou de gazettes dans l'arrière-boutique. Il y trouve un double intérêt : un complément de revenu intéressant et une publicité non négligeable. Transposé à l'échelle internationale, le cumul de ces activités suppose une adaptation constante aux règlements, à la concurrence, à l'évolution du climat politique et économique.

La STN s'est présentée comme imprimeur dans la première lettre circulaire. Les professionnels à qui elle adresse cette missive comprennent à n'en pas douter ce que cela signifie. Lorsqu'elle réoriente sa stratégie et se déploie comme libraire dès 1772 tout en continuant, à un degré moindre il est vrai, à assurer une fonction d'imprimeur, elle n'a aucun mal à se faire

⁶⁹⁶ *Ibid.*, pp. 257-258.

⁶⁹⁷ BnF, ms fr. 21748, pièce 158, collection Delamare.

⁶⁹⁸ Thierry Rigogne, *Between state and market... op. cit.*, p. 164. Rigogne mentionne des exemples à Rouen et Angers.

accepter par la communauté. Elle n'hésite pas à déléguer l'impression de textes subversifs⁶⁹⁹ ou à s'associer avec ses consœurs lausannoises et bernoises⁷⁰⁰.

Diderot, auteur de l'article, énumère aussi sans hiérarchisation précise les différents types de commissionnaires (commissionnaire d'achat, de vente, de banque, d'entrepôt et de voituriers). Les impératifs économiques inhérents au commerce des livres – recherches d'informations, traitement des ballots libri, recouvrement, financement – obligent les libraires et les imprimeurs à avoir recours à eux.

Ainsi le livre nous ouvre les portes d'un monde régi par les lois économiques. Sous l'Ancien Régime, le livre est une marchandise⁷⁰¹ que des hommes impriment, vendent et échangent pour gagner leur vie. A leur tour, ces derniers les transmettent à d'autres hommes qui les transportent vers les vendeurs. Aux industriels qui le fabriquent, les imprimeurs, aux commerçants qui le vendent, les libraires, se posent des problèmes de prix, de financement, de transport. Il faut donc trouver des capitaux, d'où les liens forts qui unissent les imprimeurs-libraires, le négoce et les banquiers. Toutefois, le pivot de la « chaîne du livre » reste le libraire comme l'atteste leur nombre parmi les correspondants de la STN.

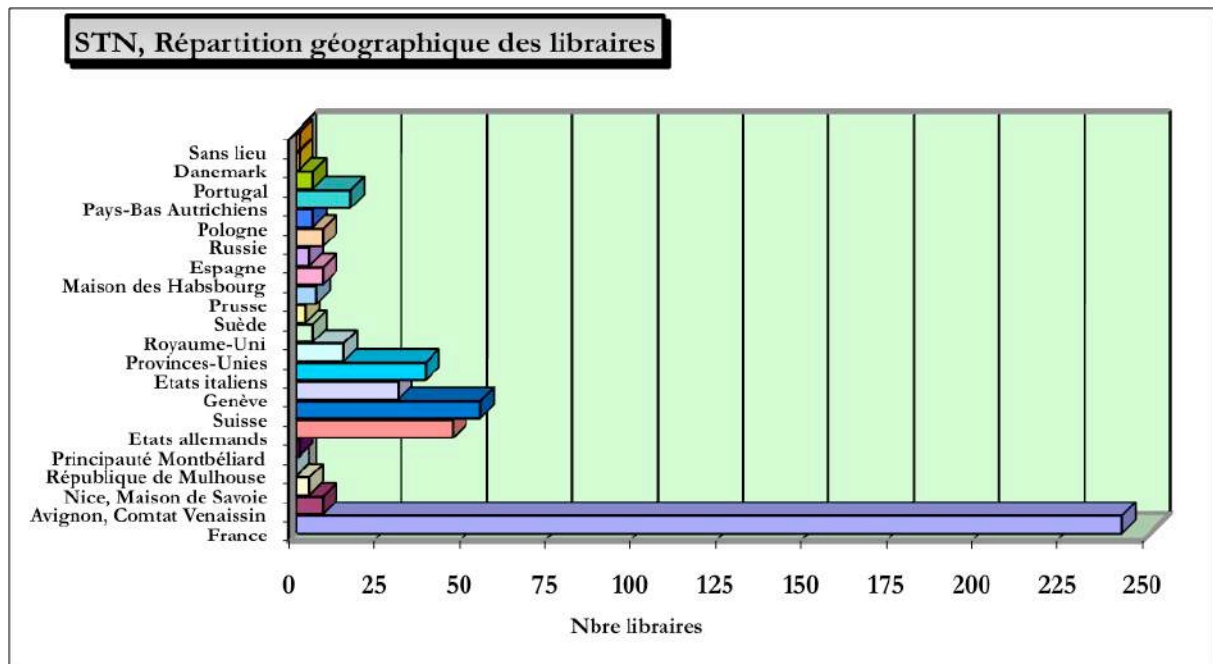
Nous avons vu que la STN a contacté 187 libraires en juillet 1769 au moment où elle débute ses affaires. Lorsque ses affaires se développent, entre 1769 et 1789, elle lie correspondance avec 498 libraires, soit 20,95% de ses correspondants totaux⁷⁰².

⁶⁹⁹ Sur cet aspect, voir Robert Darnton, *Edition et sédition... op.cit.*, pp. 24 et ss.

⁷⁰⁰ Voir Silvio Corsini, « Un pour tous... et chacun pour soi ? Petite histoire d'une alliance entre les Sociétés typographiques de Lausanne, Berne et Neuchâtel », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières... op.cit.*, pp. 115-137.

⁷⁰¹ Titre du chapitre IV du fameux ouvrage de Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre... op.cit.*, pp. 165-189 dans la réédition de 1999.

⁷⁰² Les archives renferment le dossier d'un certain Sammer, libraire à Vienne, avec qui Abram-Louis Fauche-Borel échange une lettre en 1797. Cette lettre a été versée dans le dossier STN.



Graphique 5 : Répartition géographique des libraires correspondant avec la STN, 1769-1789

Ces 498 libraires proviennent de 19 pays⁷⁰³. 242 sont établis en France ; ce qui représente un total de 48,6%, soit presque un sur deux. Suivent des correspondants de Suisse (54), des Etats allemands (46), des Etats italiens (38), de la République de Genève (30), des Pays-Bas autrichiens (16) et des Provinces-Unies (14). On trouve ainsi répartis dans ces sept entités territoriales, plus de 88% des libraires avec qui la STN travaille. Celle-ci se dote d'un imposant réseau étendu à l'Europe entière, dont la densité a tendance à diminuer avec la distance, ainsi la couverture commerciale s'avère plus épaisse dans les pays limitrophes et surtout en France⁷⁰⁴.

Les libraires sont répartis dans 183 villes ou villages. Paris avec 50 libraires est de loin la ville la mieux lotie. Suivent dans l'ordre Genève (32), Lyon (20), Strasbourg (12), Amsterdam (9), puis Lausanne, Naples, Avignon⁷⁰⁵ et Toulouse⁷⁰⁶ (8). On note le nombre élevé de représentants à Genève où, en dépit d'une législation rigide, le commerce d'imprimés, issu d'une longue tradition, est florissant⁷⁰⁷. La densité de l'implantation territoriale des agents commerciaux dépend souvent de la permissivité de la réglementation en vigueur sur chaque territoire. En outre, la répartition

⁷⁰³ Il y a 20 occurrences. Un libraire n'a pu être formellement identifié par un lieu d'attache. C'est pourquoi nous l'avons classé dans la catégorie « sans lieu ».

⁷⁰⁴ Voir la carte présentée en Annexe 7.

⁷⁰⁵ Voir l'étude de René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon...* *op. cit.*

⁷⁰⁶ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 20, 1774. Ostervald se plaint de n'avoir personne dans cette ville, alors qu'il y demeure un grand nombre de libraires. Quand Favarger doit y passer, il reçoit l'ordre d'aller voir les négociants Vialard Tourron & Comp., qui « pourrons nous servir pour des informations à prendre sur d'autres libraires de leur ville & ailleurs (...) Priés ces messieurs de vouloir vous donner une bonne recommandation à quelqu'un de leurs amis de Toulouse ».

⁷⁰⁷ Sur la répression des libraires et imprimeurs dans la République de Genève voir Michel Porret, « Edition et combustion... » *art. cit.*, pp. 279-290 ; Michel Porret, « Le feu de la censure dans la Genève des Lumières... » *art. cit.*, pp. 35-47. Sur la production genevoise, voir John Rochester Kleinschmidt, *Les Imprimeurs et libraires de la République de Genève...* *op. cit.*, et surtout Georges Bonnant, *Le Livre genevois ... op. cit.*

géographique des correspondants de l'entreprise neuchâteloise est un indicateur précieux de l'orientation de ces réseaux sur lesquels nous reviendrons dans la quatrième partie.

Les imprimeurs

L'imprimeur est « celui qui exerce l'art de l'imprimerie »⁷⁰⁸, quel que soit le poste qu'il occupe, pressier, compositeur ou responsable d'atelier. Le terme est employé dans le sens de pressier dans le *Dictionnaire* de Pierre Richelet en 1680⁷⁰⁹. Grâce aux travaux de Jacques Rychner sur la base des archives d'ateliers de la STN, nous savons que cette description ne correspond pas tout à fait à la réalité. Dans les registres de paiements, on distingue les compositeurs et les pressiers – payés à la semaine – du responsable d'atelier, le prote, rétribué au mois. *L'Encyclopédie* fournit plus de détails quant aux multiples tâches regroupées sous le vocable d'imprimeur. Ce dernier se distingue parce qu'il est un « ouvrier travaillant à l'imprimerie : le prote, le compositeur, & l'imprimeur à la presse, sont compris sous ce nom »⁷¹⁰. Au XVIII^e siècle, le terme « imprimeur » fait donc plus référence à un individu qui possède des presses qu'à celui qui travaille dans une imprimerie. Dans les correspondances des professionnels, les rapports de descente de police dans les ateliers, où grâce au récit de Nicolas Contat⁷¹¹ ou de Rétif de la Bretonne, on apprend à désigner les métiers du livre par leur nom : prote, pressiers, surnommé « ours », compositeur désigné comme « singe », apprenti-typographe, manœuvre. Longtemps le terme d'imprimeur a été compris comme « exerçant l'imprimerie à son compte ; propriétaire, directeur d'une imprimerie »⁷¹².

Lorsque l'imprimerie en caractères mobiles voit le jour au milieu du XV^e siècle, elle fait naître un métier nouveau. D'itinérants au début, les imprimeurs vont petit à petit se sédentariser, trouvant dans les grands centres intellectuels et financiers un terreau fertile pour leur développement. Le métier, libre d'accès encore au début du XVI^e siècle, s'inscrit dans une dynamique de modernité commune à l'ensemble de l'Europe occidentale. En France, il faut attendre 1539 pour voir le roi octroyer à titre permanent le titre d'imprimeur à un professionnel désigné. A Neuchâtel, un seul imprimeur, Pierre de Vingle originaire de France, s'installe pour une courte période avant de partir poursuivre sa carrière à Genève. La période humaniste a laissé des noms souvent associés à des lieux importants, comme Johann Amerbach et Johann Froben à

⁷⁰⁸ *Dictionnaire de l'Académie française, nouvelle édition*, tome premier, A Lyon, chez Joseph Duplain, libraire, 1776, p. 639.

⁷⁰⁹ Pierre Richelet, *Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne*, II, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1732, p. 28.

⁷¹⁰ Denis Diderot et Jean D'Alembert (mis en ordre et publié par), *L'Encyclopédie ou dictionnaire... op. cit.*, tome VIII, p. 624.

⁷¹¹ Voir Philippe Minard, *Typographe des Lumières... op. cit.*

⁷¹² Emmanuelle Ashta, « Imprimeur », dans Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, II, *op. cit.*, pp. 542-543.

Bâle, Alde Manuce à Venise, Sébastien Gryphe à Lyon ou encore Josse Bade, Henry et Robert Estienne à Paris. Les modèles d'organisation prennent place dans les pays européens. Ainsi en France, la structure traditionnelle des métiers du livre calquée sur celle de Paris met en évidence l'importance des libraires et des imprimeurs. Dans ces domaines, l'Europe connaît des situations contrastées.

En France, le cadre corporatif est très prégnant, tout comme son influence sur la production et le commerce des livres. En Espagne, l'énorme portée de l'invention suscite tout de suite de la part des monarques une réaction positive. Ils favorisent son installation et son développement. Les entraves au commerce des imprimés et à l'activité des professionnels sont principalement dues à la lourdeur administrative et à la censure ainsi qu'au contrôle pratiqué par le Saint-Office⁷¹³. Surveillés par l'Inquisition, les écrivains espagnols peinent à faire imprimer leurs textes en Espagne et se tournent vers l'étranger, plus particulièrement vers des établissements lyonnais. Cette situation nuit à la santé de l'imprimerie ibérique, qui est victime d'une censure préventive hasardeuse, des tracasseries des maîtres de l'Inquisition, d'impôts en constante augmentation et surtout de la difficulté à trouver une main-d'œuvre performante. Sous les règnes de Ferdinand VI (1746-1759) et Charles III (1759-1788) la législation est assouplie. L'imprimerie espagnole retrouve une certaine stabilité qui engendre une croissance du nombre de presses. Les tribunaux de l'Inquisition chassent avec efficacité les libraires qui diffusent une pensée contraire au dogme. Pour quelques imprimeurs étrangers, lyonnais, anversois, allemands et genevois principalement, le marché ibérique présente un fort intérêt commercial⁷¹⁴. Anvers livre les missels et les bréviaires, les Etats allemands envoient les trois quarts des traités latins de droit canon, alors que les Etats italiens fournissent des livres latins et espagnols de théologie, de piété et de droit, dont une partie sont aussi issus des imprimeurs et libraires genevois ; enfin, Lyon vend des livres de scolastique et de jurisprudence. La STN n'entretient une correspondance qu'avec quatorze personnes en Espagne, dont quatre libraires, deux négociants et un seul commissionnaire. La concurrence genevoise et surtout les problèmes de transport, que rencontrent aussi les libraires de la cité de Calvin, incitent les directeurs neuchâtelois à la prudence.

Comme le révèle James Raven, « avant 1740 environ l'Angleterre était importatrice nette de livres. Au cours de la seconde moitié du siècle, les activités du livre grandirent énormément en

⁷¹³ Voir Klaus Wagner, « Les libraires espagnols au XVIe siècle », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 31-42 ; voir aussi Christian Péligray, « Le marché espagnol », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant... op. cit.*, pp. 481-492.

⁷¹⁴ Georges Bonnant, *Le Livre genevois ... op. cit.*, pp. 31-56. L'auteur consacre un chapitre entier à la présence de la librairie genevoise dans la péninsule ibérique, centré sur le siècle des Lumières.

production et en personnel »⁷¹⁵. La STN essaie de convaincre les libraires britanniques d'écouler une partie de sa production. Mais cette tentative est vouée à l'échec à cause du manque de représentants importants sur le sol britannique et de la concurrence provinciale⁷¹⁶. Sur les treize libraires initialement contactés outre-Manche, neuf se trouvent à Londres mais aucun d'entre eux ne donne suite et seul le libraire Balfour & Compagnie à Edimbourg commerce avec la STN. Ce revers n'empêche pas les Neuchâtelois de posséder plus de correspondants en Grande-Bretagne que les Genevois eux-mêmes, dont trois dans la capitale⁷¹⁷. L'absence de représentants de poids entrave le processus d'établissement de la STN et ce malgré le début d'une collaboration envisagée dès 1777 avec le négociant François-Louis Perregaux à qui Ostervald demande de lui procurer le *Dictionnaire Anglais & Portugais et Portugais & Anglais* écrit par Antonio Vieira Transtagnano⁷¹⁸.

A Lausanne, au XVII^e siècle, « l'histoire de l'imprimerie se confond avec celle des trois générations de Gentil », comme le souligne Robert Netz⁷¹⁹. La solidarité confessionnelle joue, dans les temps troublés, un rôle non négligeable. L'installation dans la ville lémanique des frères parisiens Le Preux en témoigne⁷²⁰.

A Fribourg, les débuts de l'imprimerie, issues des impulsions du Concile de Trente (1545-1563), datent de 1585. L'activité connaît un repli au XVII^e siècle qui dure jusqu'en 1711, lorsqu'une activité typographique plus intense pour des travaux périodiques, comme la publication des almanachs ou des feuilles hebdomadaires, se fait sentir⁷²¹. Elle reste néanmoins concentrée sur une clientèle locale avant tout, car dans le monde catholique les presses fribourgeoises sont distancées par celles de Saint-Gall et d'Einsiedeln⁷²².

A Genève, la première impression connue date du 24 mars 1478, une décennie après l'implantation de la technique révolutionnaire en terres helvétiques. L'imprimerie se singularise par de fréquentes et opportunes réorientations de ses cycles de production. La Réforme provoque cette première inflexion centrée sur la production des Bibles, des psautiers et des ouvrages de théologie réformée. Dès le début du XVII^e siècle, les professionnels du livre genevois s'adaptent à la conjoncture européenne qui tend à une diversification de la production.

⁷¹⁵ James Raven, « Le commerce de librairie « en gros » à Londres... », *art. cit.*, p. 157.

⁷¹⁶ Nicolas Barker, « The rise of the provincial book trade in England and the growth of a national transport system », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 137-155

⁷¹⁷ Si l'on en croit Georges Bonnant, *Le Livre genevois... op. cit.*, p. 277.

⁷¹⁸ Antonio Vieira Transtagnano est un moine portugais expatrié devenu professeur de langue hébraïque à l'université de Dublin, voir Andrien Balbi, *Essai statistique sur le Royaume de Portugal et d'Algarve*, Tome II, Paris, Rey et Gravier, 1822, p. CXXIV.

⁷¹⁹ Silvio Corsini (sous la direction de), *Le Livre à Lausanne... op. cit.*, p. 36.

⁷²⁰ Alphonse Rivier, « Deux libraires parisiens à Lausanne. Les frères Le Preux », dans Silvio Corsini (sous la direction de), *Le Livre à Lausanne... op. cit.*, pp. 25-30.

⁷²¹ Alain Bosson, *L'Atelier typographique de Fribourg... op. cit.*, pp. 49-73.

⁷²² *Ibid.*, p. 75.

Située aux portes de l'Italie, non loin de Lyon et des axes de communication entre le Nord et le Sud de l'Europe, Genève profite de la décadence de l'imprimerie italienne et de l'essoufflement de l'imprimerie lyonnaise pour s'y implanter ; le débit d'ouvrages de droit canon, de droit romain ou de théologie catholique parus sous de fausses adresses profite aux imprimeurs genevois. Au siècle des Lumières, le livre scientifique connaît un engouement qui n'a pas échappé aux professionnels du livre. L'installation de Voltaire aux Délices en 1755 sert de prélude à une nouvelle mutation de l'imprimerie genevoise dont profiteront notamment les Frères Cramer, éditeurs uniques du patriarche⁷²³. Elle servira aussi les desseins de la STN en favorisant les échanges de personnels et de livres entre des deux cités.

Dans les espaces à faible potentiel de clientèle, la plupart des imprimeurs subissent passivement les aléas du marché et beaucoup travaillent pour un maigre revenu. L'ouverture vers les débouchés extérieurs s'avère alors d'autant plus nécessaire que l'investissement consenti est élevé. Quel que soit le pays duquel l'imprimeur est issu, il doit bénéficier de ressources financières importantes pour développer son atelier, installer ses presses dans une pièce adaptée et, enfin, pouvoir payer ses ouvriers. Car la fonction d'imprimeur réclame des qualités d'organisateur hors pair, puisqu'il faut savoir planifier l'engagement des ouvriers et d'un prote⁷²⁴, assurer le suivi logistique (papier, encre, réserves de caractères) et répondre à la correspondance tout en recherchant des libraires susceptibles d'utiliser ses presses. La planification de ces opérations requiert des compétences certaines et une mise de fonds conséquente pour lesquelles certains imprimeurs s'associent à des négociants ou à des banquiers⁷²⁵. La procédure suivie pour imprimer un texte se révèle complexe et se double rapidement d'une structure organisationnelle précise lorsqu'il s'agit d'écouler sa production. Cette nouvelle logique suppose la mise au point de pratiques de travail qui règlent durablement la marche de l'imprimerie durant toute la période de l'Ancien régime typographique jusqu'à l'avènement de machines mécaniques dans les années 1830.

Entre 1769 et 1789, la STN prend langue avec 75 imprimeurs qui ne déclarent posséder aucun magasin de librairie. C'est ce critère qui a retenu notre attention pour déterminer ce calcul. Les chiffres ne reflètent qu'en partie la réalité du terrain puisque nous avons vu précédemment que certains libraires possèdent une imprimerie qu'ils ont du mal à déclarer.

⁷²³ Voir particulièrement, Jean-Daniel Candaux et Bernard Lescaze (publiés par), *Cinq siècles d'imprimerie genevoise... op. cit.* : Bernard Lescaze, « Commerce d'assortiment et livres interdits : Genève », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant... op. cit.*, pp. 418-428.

⁷²⁴ Voir surtout Jacques Rychner, *Genève et ses typographes... op. cit.*, pp. 9-40.

⁷²⁵ Frédéric Barbier, *L'Europe de Gutenberg... op. cit.*, pp. 168-171.

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'imprimeurs</i>
Suisse	38
France	16
Nice, Maison de Savoie	2
Etats allemands	5
Etats italiens	4
République de Genève	5
Pays-Bas autrichiens	3
Prusse	1
Sans lieu	1
Total	75

Tableau 10 : Répartition géographique des imprimeurs correspondant avec la STN entre 1769 et 1789

L'écrasante majorité des imprimeurs correspondant avec la STN se trouvent en Suisse (38), reléguant la France (16) loin derrière. Le constat est analogue à celui dressé pour les libraires ou imprimeurs-libraires : la prospection se fait dans les ateliers limitrophes.

Les commissionnaires

La diversité est encore plus étendue lorsque l'on aborde le monde de la diffusion dans lequel évoluent les intermédiaires. Dans la « chaîne du livre » idéale, ils interviennent juste après l'auteur et l'imprimeur mais avant le libraire. Ils comptent des négociants, des courtiers en librairie et des commissionnaires. D'après l'*Encyclopédie*, ces derniers « sont chargés de commissions »⁷²⁶.

La distribution de livres à une clientèle européenne suppose un aménagement des structures de diffusion de la part des libraires de fonds et d'assortiment. Concrètement, la vente – ou l'échange – d'imprimés au-delà de l'échelon régional suppose d'exploiter ou de s'insérer dans les circuits habituels de distribution des imprimés. L'isolement peut être un obstacle économiquement insurmontable pour un imprimeur-libraire. En dehors d'une certaine quantité d'envois isolés hors des sentiers battus, la plupart de ceux-ci travaillent avec une clientèle d'habitues avec lesquels ils développent une relation de confiance réciproque. La distance qui les sépare les oblige à disposer d'une structure intermédiaire. Celle-ci assure une double fonction de financement et de redistribution de marchandises. Un commissionnaire se doit d'avoir des disponibilités pécuniaires puisqu'il lui arrive d'avancer le financement de son commettant. Le

⁷²⁶ Denis Diderot et Jean D'Alembert (mis en ordre et publié par), *L'Encyclopédie ou dictionnaire... op. cit.*, tome III, p. 711-712.

commissionnaire, proche des marchés, possède des informations que le client sollicite pour vendre au mieux ses marchandises. Les deux parties ont des intérêts contradictoires puisque celui-ci recherche le moindre coût alors que le commissionnaire espère une commission la plus élevée possible. Toutefois, la distance géographique et la lenteur de certaines communications rendent difficile la surveillance de la transaction par le commettant. Cette situation traduit l'état de dépendance dans laquelle se trouve le marchand qui doit, pour subsister, vendre un produit loin de ses terres. Le problème est réel, comme l'écrit Pierre Gobain en 1702 :

L'essentiel d'un bon marchand qui veut négocier avec les pays étrangers est de faire choix d'un bon et fidèle commissionnaire à qui il puisse en sûreté confier son bien. Il y a assurément, mais ce sont les phénix qu'il est difficile de rencontrer, parce que pour l'ordinaire, ils consultent beaucoup plus leurs intérêts que ceux de leurs commettants. Le grand soin qu'ils ont de leurs propres affaires fait qu'ils négligent celles qui leur sont confiées, et souvent font exécuter les ordres de leurs correspondants par des apprentis ou commis peu intelligents à ménager les achats et les ventes qui leur sont ordonnées. Cependant, outre cette négligence souvent très préjudiciable et les grosses commissions qu'ils prennent, c'est que pour l'ordinaire, ils portent leurs achats en compte au-delà du prix naturel et véritable et encore moins dans leur conduite qu'ils ont peu de respect pour les lois humaines et encore moins pour celle de la conscience⁷²⁷.

Pour tout marchand, la confiance placée dans un commissionnaire est indispensable, il s'agit donc de le choisir avec soin pour qu'il réponde aux missions qui lui seront confiées : fournir les informations commerciales nécessaires et gérer le transport des marchandises. Cette seconde tâche implique de la part du commissionnaire une parfaite connaissance des routes et des voituriers ou des bateliers à qui il délègue le transport physique des marchandises. Sa première fonction reste l'observation attentive du milieu économique pour transmettre au commettant les meilleures opportunités des marchés. Celles-ci dépendent donc en grande partie de la qualité du réseau d'information, de sa transmission et de sa restitution par ces intermédiaires. Comme le souligne Patrick Verley,

dans les économies peu homogènes à transports lents, la qualité du réseau d'information est un facteur important de discrimination entre les entreprises prévenues les premières du mouvement des cours des matières premières, des tendances du marché de consommation ou des accidents tels que les faillites de maisons de commerce, emprunts publics ou guerres⁷²⁸.

Une remarque valable pour le monde de l'imprimé puisqu'une partie du prix de revient du livre dépend de celui de sa matière première, le papier. L'imprimeur-libraire n'a pas le droit de commettre d'erreur lors de ses choix d'impression. Car en cas de mauvais débit, le coût inhérent à la production (matière première, main-d'œuvre...) sera augmenté de celui de l'entreposage qui

⁷²⁷ Pierre Gobain, *Le commerce en son jour ou l'art d'apprendre en peu de tems à tenir les livres de compte à parties doubles et simples par débit et crédit*, Bordeaux, Chez Matthieu Chappuis, 1702, p. 31.

⁷²⁸ Patrick Verley, *L'Échelle du monde. Essai sur l'industrialisation de l'Occident*, Paris, Gallimard, 1997, p. 195.

mobilise un capital précieux. Pour éviter tout problème de ce genre, la STN s'appuie non seulement sur des commissionnaires et des négociants qu'elle espère bien informés, mais il lui arrive d'envoyer également des commis voyageurs, comme Jean-François Favarger ou Durand l'aîné, épier quelques professionnels⁷²⁹ ; ses directeurs se déplacent en personne notamment à Paris ou à Lyon pour prospecter le marché⁷³⁰. S'informer est un besoin économique universel et n'est pas l'apanage des maisons d'édition, c'est aussi le lot des entreprises de commerce européennes qui travaillent sur plusieurs marchés. Leur réussite dépend autant « des réglementations, subventions ou taxations définies par les Etats que des purs facteurs économiques de la production »⁷³¹. Les commissionnaires sont des prestataires de services qui cherchent à obtenir la confiance de leurs commettants. Ils sont, à ce titre, soumis au respect de leur activité et ne doivent pas envoyer de marchandises à leur propre compte, au risque de concurrencer leurs propres clients.

Le commerce avec l'Europe s'effectue généralement à la commission⁷³², par le truchement

d'un contrat par lequel une personne appelée commissionnaire s'oblige moyennant une rémunération, qu'une autre personne, appelée commettant, s'engage à lui payer, à faire pour le compte de ce commettant, une ou plusieurs opérations commerciales⁷³³.

Dans l'*Encyclopédie*, le commissionnaire est désigné comme « celui qui est chargé de commissions »⁷³⁴. Le texte détaille ensuite les différents types de commissionnaires (achat, vente, banque, entrepôt et voiture). Certaines de ces fonctions peuvent s'exercer conjointement ou simultanément, comme le montre l'exemple de Luc Preiswerck, l'un des principaux commissionnaires de la STN à Bâle⁷³⁵. Au cœur du XVIII^e siècle, cette catégorie professionnelle subit certaines évolutions en résonance avec le milieu économique du livre. Elle s'adapte au contexte particulier de chaque pays et l'émergence d'une spécialisation dans le domaine du livre

⁷²⁹ Jean-François Favarger est un voyageur de commerce employé par la STN qui effectuera deux voyages en France, le premier en 1776 lorsqu'il traverse une partie de l'Ouest de la France muni des catalogues et le second deux ans plus tard suite aux démêlés entre la STN et Duplain à propos de l'*Encyclopédie*. Favarger a laissé un journal de voyage. Victor Durand est un autre cas intéressant. Il est envoyé à la fin des années 1780 dans les Etats allemands par la STN.

⁷³⁰ Frédéric-Samuel Ostervald et Samuel Fauche font la tournée en 1772 à Lyon, Jean-Elie Bertrand y retourne en 1773. En 1775, Ostervald se rend à Paris où il semble ébloui par la riche vie littéraire et typographique. En 1777, il y retourne avec Abraham Bosset-de-Luze avec qui il fait une tournée en 1780 gagnant Lyon, puis Paris.

⁷³¹ Patrick Verley, *L'Échelle du monde... op. cit.*, p. 399. Voir aussi Dominique Margairaz et Philippe Minard (sous la direction scientifique de), *L'Information économique XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008.

⁷³² A l'exemple des échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale, voir Pierrick Pourchasse, *Le Commerce du Nord. Les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2006.

⁷³³ Jean Cavignac, *Jean Pellet, commerçant de gros (1694-1772). Contribution à l'étude du commerce bordelais au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1967, p. 87.

⁷³⁴ Denis Diderot et Jean Le Rond D'Alembert (mis en ordre et publié par), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts & métiers*, tome III, Paris, Le Breton, Briasson, David et Durand, 1751-1772, p. 711-712.

⁷³⁵ BPUN, ms STN 1200, f° 42-637, Luc Preiswerck à STN. Le dossier Preiswerck renferme plus de 600 lettres !

apparaît notamment dans les Etats allemands puisqu'elle permet, par la « concentration des activités, de réaliser des économies d'échelle sans lesquelles le « grand négoce » de librairie ne serait, économiquement, pas viable »⁷³⁶. Dans certains cas, on voit poindre les libraires-commissionnaires que Balzac distingue dans son *Etat actuel de la librairie* en 1830⁷³⁷.

La foire constitue un autre canal de diffusion des livres. Dans les rapports commerciaux d'Ancien Régime, les libraires doivent se rencontrer pour pouvoir mener à bien leurs affaires. Un des moyens reste la foire qui permet à la fois l'échange entre éditeurs de titres de fonds établis selon des barèmes précis et le transfert physique des imprimés. Toutefois, son aire d'influence est circonscrite à un périmètre cohérent, de sorte que l'on voit émerger des marchés régionaux autour de métropoles commerciales comme Francfort, Augsbourg et, plus tard, Leipzig. La dispersion géographique des lieux de production explique que ce système est propre aux Etats allemands et qu'il semble absent *a priori* des autres pays européens. En effet, la France et l'Angleterre connaissent une structure concentrée autour d'un espace commercial fort, la capitale en général, où l'ensemble des grandes affaires se traitent. Dans les Etats allemands, le développement économique de la Thuringe et de la Saxe assure à Leipzig une activité négociante et financière importante⁷³⁸. Cette ville joue le rôle de place centrale dans la circulation monétaire ; elle sera aussi une porte ouverte sur le commerce avec l'Est de l'Europe qui prend son essor au Grand siècle⁷³⁹. En matière d'imprimé, sa production surpasse celle de Francfort dès le début du XVII^e siècle, ainsi la présence des milieux professionnels dans les foires des deux villes n'est que le reflet de cette évolution, une expression de la conjoncture économique générale⁷⁴⁰. On assiste à un phénomène comparable dans l'Allemagne du livre avec un glissement du centre de gravité vers l'Est, mais, comme le constate Etienne François, « l'affirmation irrésistible du pôle saxon paraît bien être la résultante de plusieurs facteurs favorables se renforçant mutuellement »⁷⁴¹. Enfin, la domination de Leipzig est définitivement renforcée par la réorganisation qui touche la librairie allemande dans la seconde moitié du siècle des Lumières, avec la création en 1765 de la *Buchhandels-Gesellschaft in Deutschland* sous l'impulsion du libraire de Leipzig Philipp Erasmus Reich. Celui-ci plaide pour la constitution urgente d'une nouvelle librairie allemande de laquelle il faudrait extirper la contrefaçon :

⁷³⁶ Frédéric Barbier, « Libraires et négoce. La crise de la librairie et la révolution politique de 1830 : quelques documents inédits », dans Frédéric Barbier *et alii*, *Le Livre et l'historien... op. cit.*, p. 528.

⁷³⁷ Honoré de Balzac, *Œuvres diverses*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1996, pp. 662-670.

⁷³⁸ Frédéric Barbier, « Construction d'une capitale : Leipzig... » *art. cit.*, pp. 341-342.

⁷³⁹ *Ibid.*, pp. 344-346.

⁷⁴⁰ Sur la foire de Leipzig, Ernest Hesse, *Geschichte der Leipziger Messen*, Leipzig, Zentral-Antiquariat der Deutschen demokratischen Republik, 1963 [1^{ère} éd. 1885].

⁷⁴¹ Sur cette question voir la très éclairante mise au point d'Etienne François, « Géographie du livre et réseau urbain dans l'Allemagne moderne », dans Bernard Lepetit et Jochen Hoock (études publiées sous la direction de), *La Ville et l'innovation. Relais et réseaux de diffusion en Europe 14^e-19^e siècles*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987, pp. 59-74.

La première des lois est de refuser de diffuser des contrefaçons et de ne pas entrer en affaires avec ceux qui se livrent à cette activité ni avec des personnages au crédit mal assuré (...); la librairie doit être définie comme un commerce convenable, qui ne peut accueillir en son sein des hommes qui seraient souvent dignes des galères⁷⁴².

Il propose de concentrer les activités de la librairie allemande à Leipzig et d'y suivre la règle interdisant de travailler dans la contrefaçon. L'ennui, c'est que celle-ci est une composante essentielle de l'économie du livre au XVIII^e siècle; un créneau abondamment exploité par les presses périphériques, entre autres. Le commissionnaire rattaché exclusivement à la librairie apparaît en Allemagne au XVIII^e siècle dans le sillage de certains libraires installés à Leipzig en dehors de la période des foires⁷⁴³. Les commissionnaires représentent un nombre de commettants variable, au nom desquels ils agissent pour des commandes d'ouvrages, des livraisons voire des opérations financières. Au libraire détaillant venant de loin, cela permet d'assurer une présence à Leipzig sans prendre trop de distance avec ses affaires. Le rapport de confiance qui s'établit cimente les relations entre les interlocuteurs; c'est pour cette raison que bon nombre de commissionnaires spécialisés sont d'anciens libraires. Le succès de cette forme de librairie intermédiaire généralisée au XIX^e siècle en Allemagne est tel qu'il permet des économies d'échelle que l'ajout d'un maillon supplémentaire dans la chaîne du livre n'entrave pas⁷⁴⁴.

Les constatations faites à propos du développement de Leipzig comme centre d'importance allemand tranchent avec le nombre de correspondants avec qui la STN travaille. Celle-ci dispose d'un important réseau professionnel en Allemagne (84 personnes), mais il est plutôt tourné vers Francfort (15 correspondants), Hambourg (9), Mannheim, Nuremberg, Augsburg et Kehl (5). Leipzig n'apparaît que plus loin avec 4 correspondants, comme Mayence. Parmi ceux-ci figurent trois libraires (Gottlob Hilscher, la Librairie des Savants et les Héritiers Weidmann & Reich), un négociant, François Dubosc & Gontard, qui confirme dans la lettre du 15 décembre 1772 que « la première maison libraire de notre place est celle dont nous vous dénotons l'adresse ci-dessous; elle nous a chargé de vous prier de lui faire parvenir votre catalogue, et un détail des affaires que vous désirerez vous lier avec elle »⁷⁴⁵. Au bas de la lettre figure le nom des « Héritiers Weidmann et Reich à Leipzig ».

⁷⁴² Philippe Erasmus Reich, cité dans Frédéric Barbier, « Construction d'une capitale : Leipzig... » *art. cit.*, p. 345.

⁷⁴³ Voir Mark Lehmsstedt, « Die Herausbildung des Kommissionsbuchhandels in Deutschland im 18. Jahrhundert », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 451-483.

⁷⁴⁴ Voir Frédéric Barbier, « Commissionnaire », dans Pascal Fouché, Daniel Péchoin et Philippe Schuwer (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre... op. cit.*, p. 594; sur ce processus en Allemagne, Frédéric Barbier, « De la République des auteurs à la République des libraires : statut de l'auteur, fonctions et pratiques de la librairie en Allemagne au XVIII^e siècle », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 415-449.

⁷⁴⁵ BPUN, ms STN 1143, f^o 128, François Dubosc & Gontard à STN, 15 décembre 1772.

Au milieu du XVIII^e siècle, la nouveauté réside à n'en pas douter dans l'importance des commissionnaires à l'échelle de l'Europe occidentale ; ceux-ci ne sont plus réservés aux Etats allemands. En effet, en France, les autorités s'interrogent sur l'existence « de certains interlopes connus sous le nom de commissionnaires et qui sont autant de canaux secrets par lesquels la capitale, Versailles, et presque toutes les villes du royaume sont infectées de livres prohibés »⁷⁴⁶. D'après le *Mémoire*, « la connaissance du mal indique le remède », c'est pourquoi il est préconisé de diminuer le nombre de libraires à Versailles. Pour son auteur, anonyme rappelons-le, les commissionnaires semblent identifiés comme des personnes rémunérées et travaillant exclusivement au commerce du livre. Une chose est sûre, « les commissionnaires peuvent être un moyen utile pour les libraires ». Ce mémoire date certainement de l'année 1764 et s'insère dans le cadre de l'enquête plus vaste réalisée par Sartine, Maître des requêtes et directeur général de la Librairie et imprimerie depuis 1763. Le rapport final est adressé par Le Breton, le puissant syndic de la chambre syndicale de la Librairie et de l'Imprimerie de Paris, à Sartine qui le transmet sans délai au roi le 19 juillet 1764⁷⁴⁷. La situation ne paraît guère avoir évolué dans les années 1780 si on en juge par la mention du rôle prépondérant joué par les commissionnaires à Versailles :

à Versailles, par exemple, il y a différens commissionnaires, tels que Germond, la Veuve La Noüe auprès des quels les libraires étrangers adressent des livres prohibés ou contrefaits, qu'ils veulent débiter en France ; ces commissionnaires recoivent les ballots accompagnés, ou non, d'acquits à caution, s'entendent avec les libraires ou colporteurs de Versailles, Paris, Rouen, ou autres villes, pour les leur faire passer par des voies détournées, et trouvent le moyen de faire décharger les acquits à caution sans envoyer les ballots ni à la douïane, ni à la chambre syndicale. Il y a maintenant à la Bastille un particulier associé avec des libraires de Neufchâtel qui par ses aveux et déclarations confirme l'usage que l'on fait de tous les moyens⁷⁴⁸.

Ce libraire de Neuchâtel est certainement François Mallet qui entre en prison le 30 juin 1783 sur ordre d'Amelot pour en ressortir le 5 novembre. Lors de son interrogatoire, Mallet, qui collabore avec Fauche fils aîné, Favre & Cie, reconnaît avoir payé au comte de Mirabeau 150 louis pour le manuscrit de son ouvrage sur les lettres de cachet et 100 louis pour l'*Errotika-Biblion*⁷⁴⁹.

Généralement, les saisies de livres prohibés à destination de Paris depuis l'entrepôt de Versailles provoquent la réaction du garde des sceaux qui

enjoint aux libraires étrangers d'envoyer à la chambre syndicale la plus prochaine de la frontière, tous les ballots de livres qu'ils voudroient introduire en France et à tous les routiers et voituriers qui en seroient

⁷⁴⁶ BnF, ms fr. 21063, pièce 29, f^o 86-88, *Mémoire sur la librairie de Versailles et les abus qui s'y commettent*, [s.d.].

⁷⁴⁷ BnF, ms fr. 21063, pièce 42, f^o 136-137, *Copie de la lettre d'envoi du mémoire précédent du 19 juillet 1764*.

⁷⁴⁸ BnF, ms fr. 21063, pièce 71, f^o 279-285, *Mémoire*, [s.d.], mais en tout cas après 1782 puisqu'il est fait mention d'un arrêt daté du 4 septembre 1782 à propos des Chambres du commerce.

⁷⁴⁹ Frantz Funck-Brentano, *Les Lettres de cachet à Paris, étude suivie d'une liste des prisonniers à la Bastille (1659-1789)*, Paris, Imprimerie nationale, 1903, p. 411. Merci à Sabine Juratic pour son intuition remarquable.

chargés de les y conduire à peine de 500 d. d'amende et de confiscation de leurs chevaux et voitures, avec ordre aux commis des fermes de saisir tous lesdits ballots ou caisse de livres qu'ils trouveroient en contravention⁷⁵⁰.

L'ordre transmis encourage vivement les acteurs à respecter les règlements en vigueur ; et c'est une fois de plus les routiers et les voituriers qui semblent dans la ligne de mire des autorités.

Le système de la commission dans le domaine de la librairie connaît ses premiers frémissements en Allemagne au siècle des Lumières. Sous l'impulsion de la nouvelle réorganisation de la librairie allemande, il s'appuie sur la pratique ancienne de l'échange et sur une palette de services financiers comme techniques. Plus tard, au XIX^e siècle, un certain nombre de libraires se spécialiseront dans la commission et celle-ci se substituera peu à peu « comme le principal agent structurant de la librairie allemande »⁷⁵¹. Pour certains domaines d'activité rattachés à la commission (banque, achat, vente, entrepôt, voiture), il faut des infrastructures particulières avec un capital investi représentant un risque non négligeable. C'est ce que suggère Luc Preiswerck de Bâle, le principal commissionnaire de la STN pour tout le commerce vers l'Europe du Nord, lorsqu'il admet dans une lettre du 16 novembre 1776 :

pour les affaires de banque il faut qu'absolument je m'en abstienne, exposantes comme elles le sont on ne voudroit pas s'y prêter avec un chacun, et la diversite de connoissance attachée à mon commerce de commissions, m'y forceroit, ou lui porteroit atteinte, c'est la raison pourquoi je ne m'en charge aucunement, vous etes très justes et trop éclairés pour ne pas les approuver, ainsi je n'ai pas à apprehender que je vous indisposerai en vous priant de m'en dispenser⁷⁵².

Preiswerck revient sur sa position quelques années plus tard et il semble même que les affaires de banque prennent des proportions intéressantes dont il serait prêt à assumer les conséquences. Le contenu de sa missive vaut la citation :

Je prends la liberté de vous demander en particulier votre sentiment sur la maison de mrs Gigaud d'Yvernois & Cie avec laquelle je suis à la veille d'entrer en affaires de banque, qui, comme vous savez deviennent d'abord conséquentes. Je connois personnellement monsieur Gigaud qui a tous les talents nécessaires pour son état & qui équivaut par son génie, sa supériorité que ses associés peuvent avoir sur lui du cote des fonds. Un bon chef dans une maison surtout dans une fabrique ou il faut la connaissance du monde, du jour & de l'arrangement est deja un grand arrangement, cependant une fabrique est exigeante, il faut beaucoup de fonds surtout dans un pays où la concurrence est aussi grande qu'à Neuchâtel où des concurrents puissants doivent etre imités. Il seroit donc nécessaire à ma tranquillité que je sache les fonds propres que cette maison peut posséder, le caractère & le génie de ses associes, la réussite de leur fabrique, s'ils travaillent prudemment, si l'intérieur de leur maison est dirigée avec économie, s'ils jouissent de la

⁷⁵⁰ BnF, ms fr. 21063, pièce 71, f° 279-285, *Mémoire*, [s.d.].

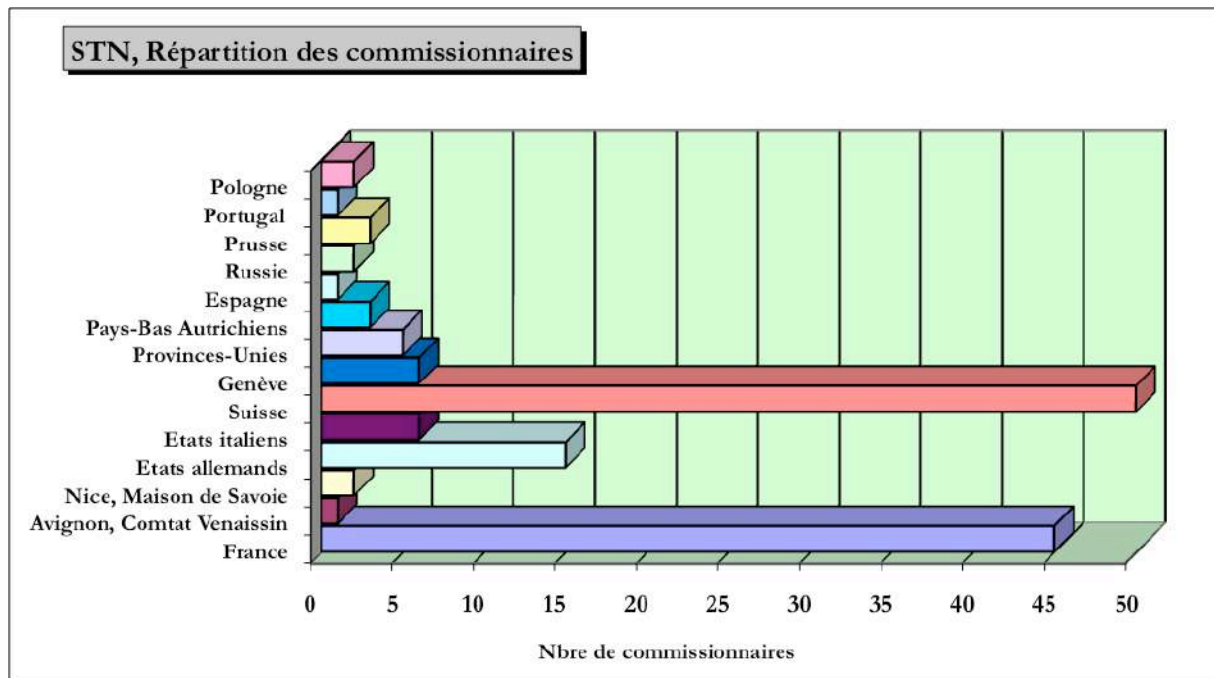
⁷⁵¹ Frédéric Barbier, « Construction d'une capitale : Leipzig... » *art. cit.*, p. 347.

⁷⁵² BPUN, ms STN 1200, f° 270-272, Luc Preiswerck à STN, 16 novembre 1776.

réputation de braves gens dans toute la force du terme, & la raison de toutes les raisons quelle confiance je pouvais leur accorder⁷⁵³.

Preiswerck ne veut pas, selon ses propres termes, que ses affaires bancaires perturbent son « commerce de commissions ». Pour mieux appréhender les risques, le commissionnaire, à l'image de ses collègues, est demandeur d'informations utiles. L'obtention et la gestion de l'information semblent sans conteste la plus difficile des opérations. Preiswerck s'engage sur une voie que les négociants connaissent à une échelle internationale et qui nécessite un dense réseau d'acteurs prêt à s'engager.

Durant sa période d'activité, la STN entretient une correspondance nourrie avec 142 commissionnaires, 1 commissionnaire-papetier et 2 commissionnaires-négociants établis dans quatorze pays.



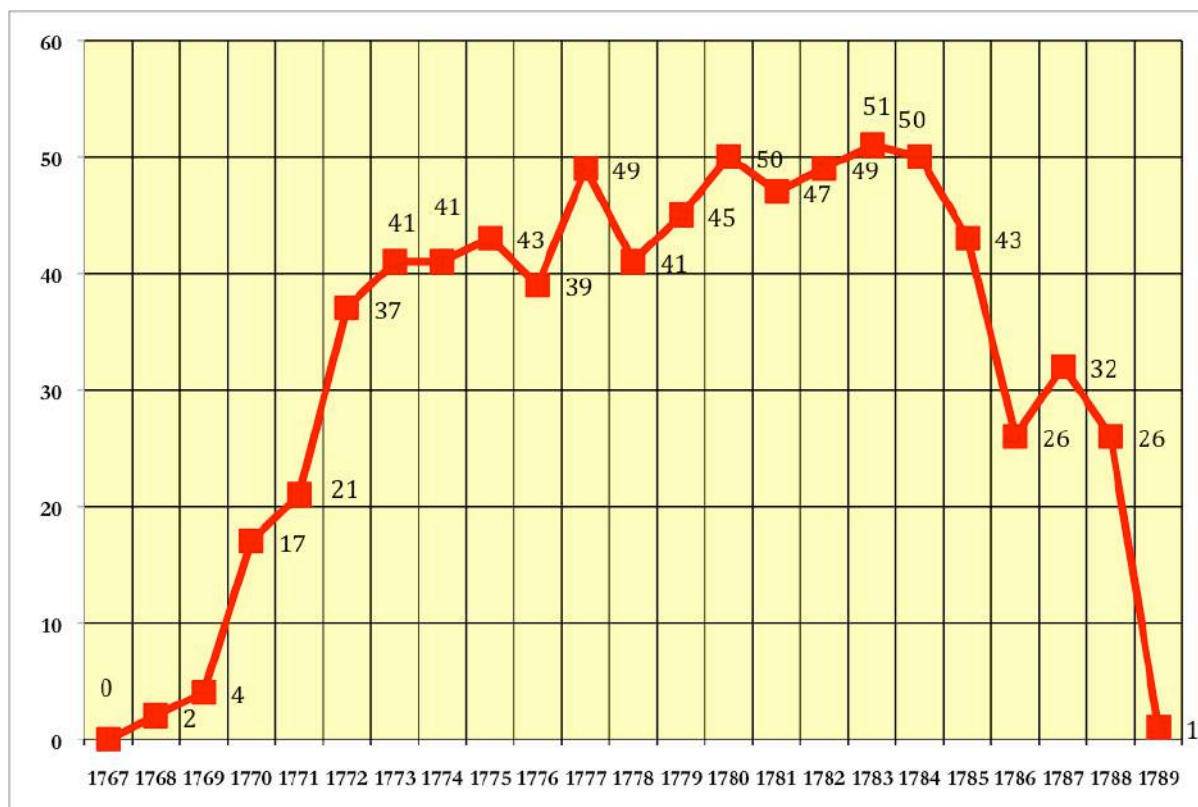
Graphique 6 : Répartition géographique des commissionnaires de la STN, 1769-1789

⁷⁵³ BPUN, ms STN 1200, f° 537-538, Luc Preiswerck à STN, 17 février 1781.

<i>Pays</i>	<i>nbre d'oc.</i>	<i>%</i>
France	45	31.7
Avignon, Comtat Venaissin	1	0.7
Nice, Maison de Savoie	2	1.4
Etats allemands	15	10.6
Etats italiens	6	4.2
Suisse	50	35.2
Genève	6	4.2
Provinces-Unies	5	3.5
Pays-Bas Autrichiens	3	2.1
Espagne	1	0.7
Russie	2	1.4
Prusse	3	2.1
Portugal	1	0.7
Pologne	2	1.4
Total	142	100

Tableau 11 : Répartition géographique des commissionnaires de la STN, 1769-1789

La grande majorité (67%) des commissionnaires se trouve dans des villes situées dans les deux pays – la Suisse et la France – où sont concentrés les principaux libraires et imprimeurs-libraires avec qui la STN traite. En partant de Neuchâtel, un premier cercle d'importance décrit trois axes vitaux dont le premier couvre la zone ouest avec les Frères Meuron à Saint-Sulpice dans le Val-de-Travers, sur la route menant à la Franche-Comté où se trouve à Pontarlier Jean-François Pion. Un deuxième axe part en direction de l'Est avec Jean-Jacques Haberstock à Morat sur la route de Bâle où la famille Preiswerck gère d'impressionnantes connections avec l'Europe du Nord et de l'Est. Le dernier axe conduit au sud à Ouchy, puis Genève où la STN s'approvisionne en livres d'assortiment.



Graphique 7 : Nombre total de commissionnaires en correspondance avec la STN, 1767-1789

Intermédiaires indispensables, les commissionnaires occupent également une position principale parmi les correspondants de la STN. Le graphe ci-dessus montre à quel point ces professionnels, dans les meilleures années de la maison d'édition neuchâtoise (1773-1783), imposent leur présence. En moyenne, sur les vingt années d'exercice, ils représentent plus de 9 % du nombre de correspondants professionnels avec un maximum de 15,8 % atteint en 1786 alors que la STN consacre au commerce de la librairie une part plus grande. Pour atteindre ses objectifs, elle mise avant tout sur la rapidité d'intervention de ses intermédiaires.

Les négociants

Le négociant, d'après Jaucourt, est un « banquier ou [un] marchand qui fait négoce »⁷⁵⁴. Le négoce, « ou trafic de marchandises ou d'argent » comme le mentionne l'*Encyclopédie*, suggère que ceux qui le pratiquent touchent autant aux marchandises qu'au domaine financier. Le négociant se définit comme un marchand en gros, par opposition au détaillant, par l'étendue et les longues distances sur lesquelles jouent ses relations⁷⁵⁵. Ramenée à l'économie du livre, la dimension

⁷⁵⁴ Denis Diderot et Jean D'Alembert (mis en ordre et publié par), *L'Encyclopédie ou dictionnaire... op. cit.*, tome XI, p. 75.

⁷⁵⁵ Voir Pierre Jeannin, « La profession de négociant entre le XVI^e et le XVIII^e siècle », dans Marie-Louise Pelus-Kaplan et Jacques Bottin (textes réunis par), *Marchands d'Europe. Pratiques et savoirs à l'époque moderne*, Paris, Editions de la Rue d'Ulm, 2002, pp. 281-308, ici p. 282.

spatiale semble être un élément déterminant. Elle donne un sens au rôle central que joue le négociant dans un environnement commercial contrasté. Il rayonne depuis un territoire qu'il a fait sien et exploite un solide réseau de connaissances tissé sur la base de rapports de confiance. Dans un contexte de sous institutionnalisation de l'économie d'Ancien Régime, l'idéal pour tout marchand est de travailler dans un réseau familial, seul capable d'apporter l'information nécessaire sur les partenaires et de donner les meilleures assurances contre le risque et l'incertitude. L'exemple que donne Laurence Fontaine des réseaux de libraires et de colporteurs de livres en Europe du Sud sur la base des archives du libraire genevois Cramer est éclairant⁷⁵⁶. La continuité des relations entre les familles du Briançonnais qui se partagent le lucratif transport des livres vers la péninsule ibérique étonne. Et la STN compte parmi sa clientèle quelques familles comme Georges Rey et Cie libraires à Lisbonne, les Gravier à Gênes, les Reycends à Turin, Joseph Bouchard, libraire à Florence ou les négociants Bouchard & Gravier installés à Rome. Le fonds de l'entreprise neuchâteloise renferme 44 occurrences comportant le mot « frères », dont 8 commissionnaires, 11 négociants, 2 banquiers et 11 libraires. La STN, elle aussi, utilise les relations de parenté puisque Jean-Elie Bertrand est le beau-fils de Frédéric-Samuel Ostervald.

Le système d'alliance entre familles offre une grande souplesse, une confiance accrue et fait preuve d'une redoutable efficacité dans le transport de marchandises que traquent des policiers incapables de contrôler l'itinérance des membres de celles-ci. Néanmoins, la famille est obligée de maintenir quelqu'un dans les points essentiels du réseau. Il n'y a toutefois pas de fixation définitive, c'est précisément cette mobilité qui assure le succès de ces lignées. La mobilité et la confiance sont deux qualités que recherchent les interlocuteurs.

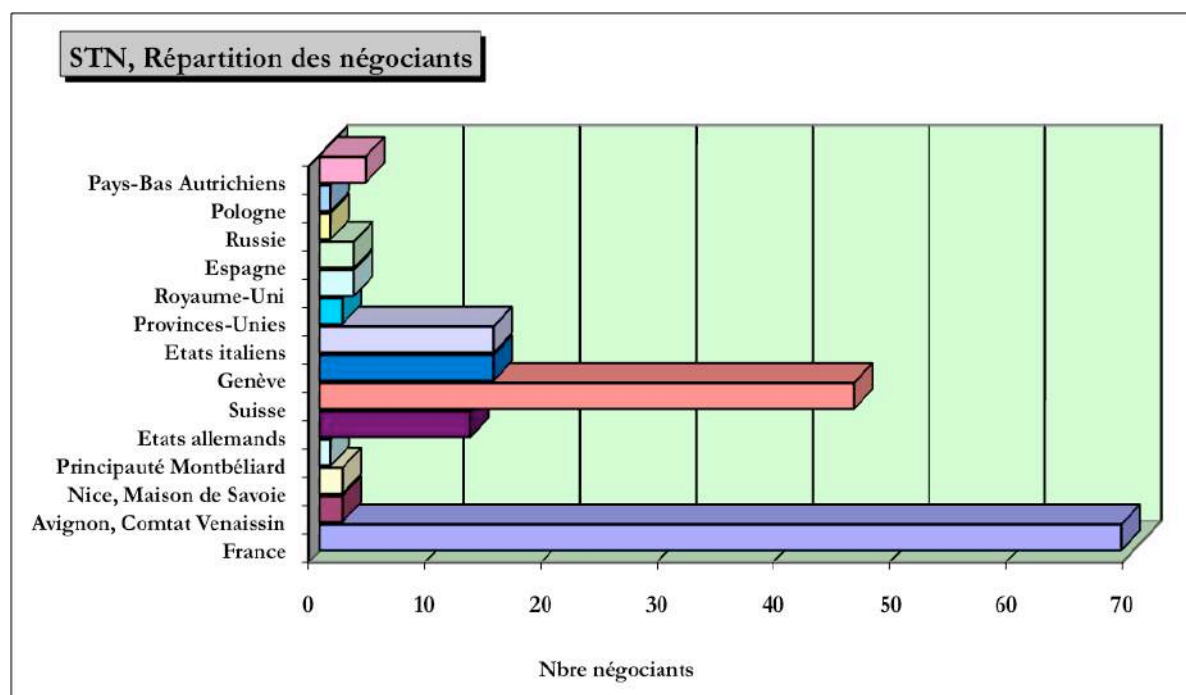
Un problème se pose cependant : existe-t-il des négociants rattachés uniquement au monde de l'imprimé ? Cela ne semble pas être le cas. Mais l'exemple d'Antoine Desbordes, négociant à La Rochelle, est intéressant. Dans sa lettre à la STN expliquant qu'il est négociant et non libraire, est-il conscient de son activité ? On peut le supposer, car ce qui frappe dans sa signature, c'est cette précision. Bien qu'unique ce cas jette un regard intéressant sur la perception qu'ont les praticiens des relations professionnelles. Lors de l'échange de correspondance du début de l'année 1773, Desbordes précise à ses interlocuteurs neuchâtelois qu'ils ne doivent pas le considérer exclusivement comme un vendeur de livres, mais aussi comme un négociant habile dans les affaires. Lors d'une commande de livres à la STN, Desbordes profite de l'occasion pour rentabiliser le voyage en demandant à Samuel Fauche de lui envoyer également cent Bibles en

⁷⁵⁶ Laurence Fontaine, *Histoire du colportage... op. cit.*, pp. 69-94. Elle restitue la genèse et les mutations de ce réseau d'importance.

deux volumes in-8 à £ 5-10 avec un rabais de 12% à la clé⁷⁵⁷. Le négociant, installé à La Rochelle ne souhaite prendre aucun risque, comme le montre sa lettre du 12 janvier 1774 :

Je pense qu'ayant un ami de confiance à Lyon en insérant les ouvrages prohibés dans ceux permis et païant les droits soit ici ou à Lyon, il seroit facile de faire passer l'un avec l'autre. Cependant comme je n'aime pas à courir de risque, je préférerois de payer douze pour cent et de les prendre à Lyon à mes risques de la loi comme les 100 bibles⁷⁵⁸.

Il ne précise pas qui est cet ami de confiance mais presse la STN de jouer le même jeu que Fauche qui lui a accordé un délai de 15 mois ! La grande majorité des lettres des négociants traitent d'affaires d'argent et plus rarement de transports d'imprimés. A l'image de la répartition géographique des commissionnaires, celle des négociants avec qui la STN entretient une correspondance couvre la plupart des pays dans lesquels elle fait des affaires.



Graphique 8 : Répartition géographique des négociants de la STN, 1769-1789

⁷⁵⁷ BPUN, ms STN 1141, f° 117-118, Antoine Desbordes à STN, 12 janvier 1773.

⁷⁵⁸ BPUN, ms STN 1141, f° 117-118, Antoine Desbordes à STN, 12 janvier 1773. La technique du mélange, appelée « mariage » dans les milieux informés, évite de se faire pincer trop facilement par les agents des douanes.

<i>Négociants</i>	<i>nbre d'oc.</i>	<i>%</i>
France	69	38.8
Avignon, Comtat Venaissin	2	1.1
Nice, Maison de Savoie	2	1.1
Principauté Montbéliard	1	0.6
Etats allemands	13	7.3
Suisse	46	25.8
Genève	15	8.4
Etats italiens	15	8.4
Provinces-Unies	2	1.1
Royaume-Uni	3	1.7
Espagne	3	1.7
Russie	1	0.6
Pologne	1	0.6
Pays-Bas Autrichiens	4	2.2
Danemark	1	0.6
TOTAL	178	100

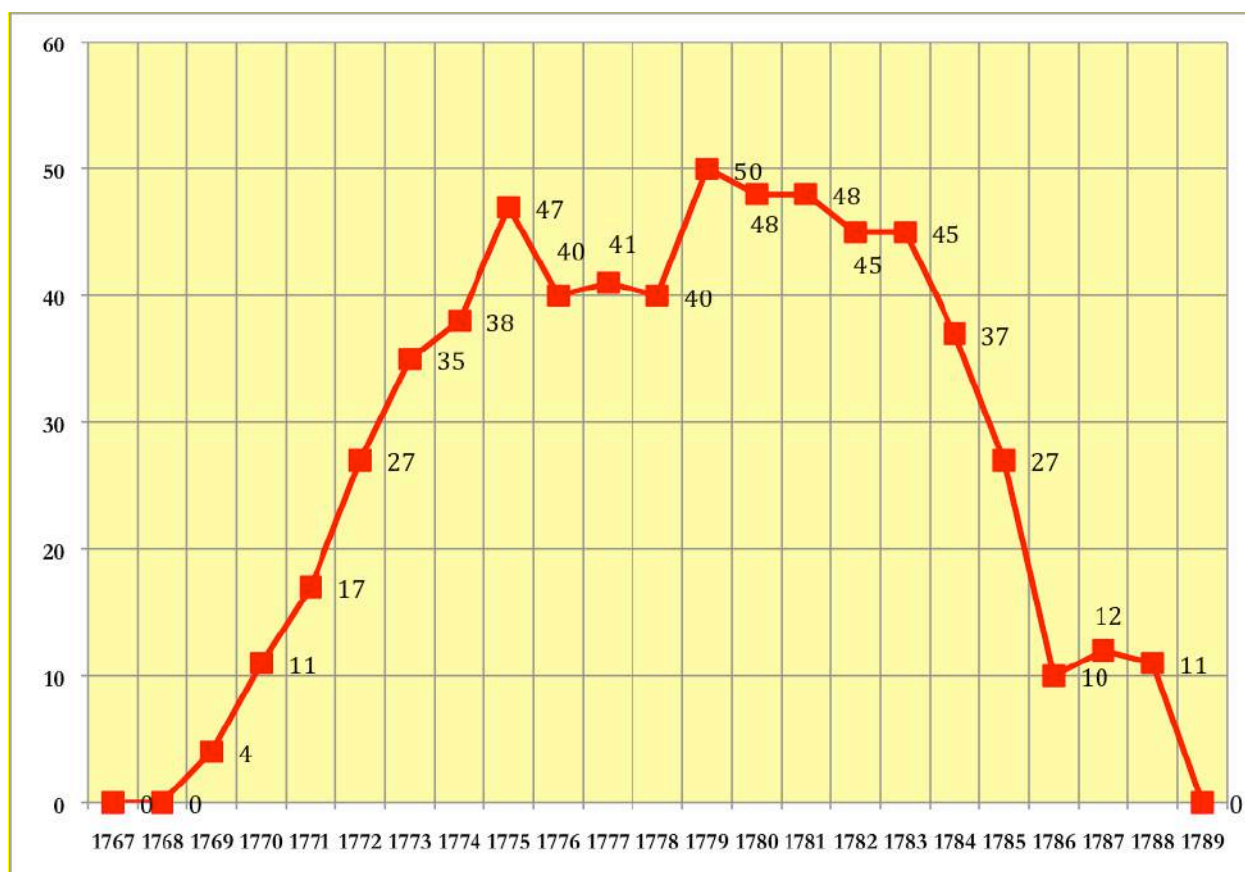
Tableau 12 : Répartition géographique des négociants de la STN, 1769-1789

La France (69 négociants) et la Suisse (46) sont une nouvelle fois les deux pays les mieux représentés. Genève, les Etats italiens (15) et les Etats allemands (13) dessinent aussi les contours de l'espace négociant dans lequel travaille la STN. Plus intéressant, la disposition des villes dans lesquelles le nombre de négociants est important bouleverse quelque peu ce à quoi on pourrait s'attendre. Derrière Genève, se trouvent Lyon (12), Paris (8), Nantes (5) puis des villes occidentales de la Suisse avec Neuchâtel, Berne, Yverdon et La Chaux-de-Fonds ou Le Locle ainsi que les Verrières (4), toutes mieux pourvues que Bâle, Besançon (3) ou les grandes villes négociantes que sont Francfort (3), Naples (3), Londres (3) ou Gênes (2).

La répartition entre les différents pays nous invite à formuler deux remarques. La première est évidente : la Suisse et la France sont les deux marchés les plus importants de la STN, la présence centrale de négociants n'est donc guère une surprise. La seconde a trait aux villes dans lesquelles les négociants sont présents. Ce sont d'abord Genève (15) et Lyon (12), par lesquelles transitent une grande quantité de marchandises exportées par la maison neuchâteloise, circuits doublés naturellement par de solides appuis financiers concentrés autour de négociants. Ce sont aussi Paris (8) et Nantes (5) qui accueillent des grossistes d'envergure régionale plutôt qu'internationale. Dans les villes de grand négoce – on pense aux villes portuaires ou aux nœuds de communication comme Lyon ou Genève – les représentants ne semblent pas difficiles à trouver. Pour se prémunir contre les imposteurs et les débiteurs insolubles, les maisons cherchent des représentants locaux dignes de confiance et qui disposent de vrais réseaux. La chance des directeurs de la STN est notamment de pouvoir s'appuyer sur des négociants liés à un secteur bancaire alors en pleine expansion. L'essaimage des banques neuchâteloises au XVIII^e

siècle est surtout lié à l'essor de l'indiennerie⁷⁵⁹. Ce dernier nécessite une structure concentrée autour de personnes fidèles pour écouler la marchandise. L'exemple de la maison Dupasquier, qui dispose d'un ancrage fiable en Lorraine pour diffuser la toile vers l'intérieur des terres est significatif. En France, depuis la levée de la prohibition des toiles peintes, on observe une intensification des exportations qui se concrétise, pour les entreprises neuchâtelaises, par l'implantation de comptoirs à Paris, Lyon ou Lorient par exemple, tenus par des négociants neuchâtelais⁷⁶⁰. Ce modèle s'applique également au commerce des imprimés qui requiert des capitaux, des matières premières, un savoir-faire spécifique et, enfin, une grande habileté commerciale. Les directeurs de la STN appliquent ainsi les mêmes recettes qui ont fait le succès de la toile peinte et dans une moindre mesure de l'horlogerie. Ils misent avant tout sur les qualités financières d'intermédiaires de confiance avec lesquels ils développent leurs affaires.

La répartition totale du nombre de négociants présentés dans le graphe ci-dessous montre qu'au plus fort de l'activité commerciale de la STN, entre 1773 et 1783, le nombre total de négociants par année oscille entre 40 et 50, représentant environ 6 à 9 % du nombre total de correspondants professionnels.



Graphique 9 : Nombre total de négociants en correspondance avec la STN, 1767-1789

⁷⁵⁹ Pour s'en convaincre, Herbert Lüthy, *La Banque protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, tome 2, *De la banque aux finances (1730-1794)*, Paris, SEVPEN, 1959-1961, pp. 326-327.

⁷⁶⁰ Pierre Caspard, *La Fabrique-Neuve de Cortailod... op. cit.*, p. 69.

Avec certains d'entre eux, la STN développe un échange épistolaire important et de qualité. Ainsi, Ami Bonnet, négociant à Milan, échange 116 lettres avec la STN entre 1772 et 1788. Allié fidèle de la maison neuchâteloise, à qui il rend de précieux services en matière de garantie bancaire ou de tentative de recouvrement lors de transactions avec le sud de la péninsule⁷⁶¹, il sert de véritable plaque tournante dans la diffusion des imprimés en provenance de Neuchâtel et certainement de toute la Suisse occidentale⁷⁶². Un exemple comparable, dans un registre différent toutefois, est celui du banquier neuchâtelois Jean-François Perregaux à Paris (327 lettres), qui sert de caution de référence à la STN. Au contraire du négociant, qui fait du négoce de marchandises ou de produits financiers, le banquier reste uniquement lié à l'argent.

Pourtant, les activités négociantes posent aujourd'hui encore des problèmes, notamment d'identifications et de définitions aux historiens du livre. Les comportements culturels des négociants, ainsi que leur place dans la vie intellectuelle et dans la transmission du savoir n'ont que rarement fait l'objet d'études, certainement en raison de leur position ambiguë dans la société d'Ancien Régime⁷⁶³. Ces hommes, personnages fort utiles aux yeux de Voltaire⁷⁶⁴, voyagent beaucoup et tissent des réseaux de relations propres à intéresser les maisons d'édition. Certains sont d'éminents membres de loges maçonniques⁷⁶⁵. Ils fréquentent les milieux intellectuels européens, d'autres des cercles lettrés. Même si des études démontrent qu'il existe une réelle culture négociante propre à se répandre⁷⁶⁶, les négociants restent fondamentalement des hommes d'affaires préoccupés par la bonne marche de leur entreprise. C'est, en partie, ce que confirme la lecture du dossier de François Bailliod, installé à Naples. Ce dernier, parfaitement conscient de l'intérêt qu'il y aurait à servir de relais entre les libraires italiens et la maison neuchâteloise, répond à la STN le 27 avril 1773 :

J'eus l'honneur de vous écrire il y a 8 jours pour vous communiquer les difficultés de vous lier avec nos libraires, par les frais onéreux de transport par terre de vos éditions (...) & de m'envoyer votre catalogue

⁷⁶¹ Par exemple, BPUN, ms STN 1124, f^o 159-160, Ami Bonnet à STN, 22 février 1784. « Vous avez deviné juste que mon silence sur votre effet de £ 136 18 sous sur le sieur Manini de Crémone qui est le plus infame et mauvais payeur que je connaisse (...) vos trois catalogues adressés à Milan seront remis à leur adresse, et les 3 pour Pavie y seront envoyés par occasion d'amis et le 27 [février] quatre pour les villes d'Italie du Royaume par le courrier de Rome ».

⁷⁶² Grâce à sa position géographique favorable, Ami Bonnet semble côtoyer bon nombre des imprimeurs et libraires de la Suisse occidentale dont il mentionne quelques noms dans sa correspondance.

⁷⁶³ Voir Daniel Roche, « Négoce et culture dans la France du XVIII^e siècle », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1978, XXV, 3, pp. 375-390.

⁷⁶⁴ Voltaire déplore le fait que, dans une nation monarchique comme la France, la profession de négociant soit méprisée par la noblesse et par tous ceux qui ont assez d'argent pour acheter leur anoblissement. Voir *Lettres philosophiques*, Paris, Gallimard, « folio », 1986, p. 76.

⁷⁶⁵ Voir Daniel Roche, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 802.

⁷⁶⁶ Voir l'ouvrage de Franco Angiolini et Daniel Roche (sous la dir. de), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1995.

voye de Marseille, Gênes ou Livourne, pour le communiquer à nos bons libraires & les solliciter de vous donner leur ordres, & chercherai tous les moyens de vous être utile⁷⁶⁷.

Toutefois pas à n'importe quel prix, comme il le souligne dans sa lettre précédente du 20 avril 1773 :

Je n'ai plutôt fait réponse à la lettre dont vous m'avez honoré le 23 janvier dernier qui ne m'est parvenue que le 1^{er} mars pour pouvoir vous satisfaire après avoir suffisamment questionnée les libraires de cette grande ville [Naples] (...), l'impression est ici assez bien établie, & l'on permet des réimpressions qui jadis étoient défendue, mais dont on toléroit l'entrée, en toute tous les articles qui se trouvent en Hollande, nous viennent par mer à très peu de frais...⁷⁶⁸.

Les circuits de diffusion imposent un rythme parfois démesuré aux acteurs professionnels de l'imprimé. Un peu partout dans ce second XVIII^e siècle européen, les réseaux se densifient répondant aux exigences d'une clientèle que l'on découvre urbaine, relativement aisée et désireuse de profiter de la meilleure littérature à bon prix. En ce sens, les correspondants de la STN révèlent très bien ce maillage complexe et parfois très dense.

Les autres acteurs professionnels

La STN a recours aux compétences d'autres professionnels du livre. Parmi ceux-ci figurent les papetiers, les relieurs, les expéditionnaires, les courtiers en librairie ou les ouvriers spécialisés⁷⁶⁹. Le courtier est une « sorte de négociateur qui s'entremet entre des négociants ou des commerçants, pour la vente de leurs marchandises, ou pour leur faire trouver de l'argent, sur quoi ils ont un droit ou un salaire »⁷⁷⁰. Si cette définition évoque un milieu commercial, nous restons frappé par la proximité de sa tâche et de celle du commissionnaire. En revanche, les courtiers ne sont pas nombreux parmi les correspondants de la STN, comme le montre le tableau ci-dessous.

⁷⁶⁷ Notamment François Bailliod à Naples. Ms STN 1115, f° 334, François Bailliod, lettre du 27 avril 1773.

⁷⁶⁸ BPUN, ms STN 1115, f° 335, François Bailliod à STN lettre du 20 avril 1773.

⁷⁶⁹ Voir les travaux de Jacques Rychner, *Genève et ses typographes...op. cit.* ; du même, « Le travail de l'atelier », dans Roger Chartier et Henri-Jean-Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant... op. cit.*, pp. 46-70.

⁷⁷⁰ Denis Diderot et Jean D'Alembert (mis en ordre et publié par), *L'Encyclopédie ou dictionnaire... op. cit.*, tome IV, p. 399-400.

	Expéditionnaires	Papetiers	Relieurs	Libraire-relieurs	Banque & commission	Courtiers en librairie	Ouvriers et typographes	TOTAL
France	3	36	2	5	3	4	9	62
Nice, Maison de Savoie	0	0	0	0	0	0	1	1
Etats allemands	1	0	0	0	1	2	1	5
Etats italiens	0	0	0	0	1	1	0	2
Suisse	10	20	6	5	2	0	26	69
République de Genève	1	2	1	1	0	1	8	14
Pays-Bas autrichiens	0	0	0	0	1	0	0	1
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	1	0	1
Espagne	0	0	0	0	1	0	0	1
Sans lieu	0	0	0	0	0	0	2	2
Total	15	58	9	11	9	9	47	158

Tableau 13 : Répartition géographique des acteurs professionnels du livre, STN, 1769-1789

Ce tableau met en évidence le nombre élevé de papetiers originaires de France ou de Suisse. Trouver du papier de bonne qualité à un prix intéressant reste une des préoccupations majeures des imprimeurs. L'industrie papetière a multiplié sa capacité productrice entre le XIV^e et le XVIII^e siècles pour répondre à leurs besoins. Plusieurs nouveaux établissements voient le jour au moment de l'apparition de l'imprimerie en caractère mobile dans des régions qui jusqu'alors ignorent l'art de faire du papier mais qui sont toujours situées à proximité des routes commerciales, non loin des grands centres de consommation⁷⁷¹. Entre l'industrie du papier et celle du livre, les rapports sont si étroits que la prospérité de l'une dépend de celle de l'autre. En effet, la création de nombreux moulins à proximité des ateliers typographiques tout au long de l'époque moderne modèle peu à peu un espace européen dominé par la production française et allemande. Les Hollandais, pourtant gros consommateurs, le fabriquent en France et le rapatrient dans leurs presses. Ils ne ressentent le besoin d'en faire eux-mêmes qu'après la moitié du XVII^e siècle, en améliorant sensiblement la productivité⁷⁷². Le papier hollandais devient rapidement une référence, supplantant par exemple la production française pourtant plus précoce sur le marché européen. Le papier, très précieux, est très tôt développé aussi en Suisse, en Allemagne, en Italie,

⁷⁷¹ Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre* [1958], Paris, Albin Michel, 1999, p. 50. Sur les caractéristiques de la fabrication artisanale du papier en Angleterre voir Donald Coleman, *The British Paper Industry, 1495-1860. A Study in Industrial Growth*, Oxford, Clarendon Press, 1958 ; pour la France voir Leonard N. Rosenband, *La Fabrication du papier dans la France des Lumières. Les Montgolfier et leurs ouvriers, 1761-1805*, Rennes, PUR, 2005 ; sur les moulins, voir Marie-Hélène Reynaud, *Les Moulins à papier d'Annonay à l'ère pré-industrielle : les Montgolfier et Vidalon*, Annonay, Editions du Vivarais, 1985.

⁷⁷² Leonard N. Rosenblad, *La Fabrication du papier...op. cit.*, p. 59.

en France et en Angleterre. Dès qu'un imprimeur débute son activité, à peine installé et doté d'une presse, il cherche du papier à bon prix. La STN n'échappe pas à cette règle et contacte à Ardon, dans le Jura, un certain Sette, marchand papetier de bonne réputation pour une première livraison⁷⁷³. Elle renouvellera souvent l'expérience et n'hésitera pas à chercher auprès de ses commissionnaires ou négociants des informations pour l'obtention de rames d'un bon rapport qualité-prix⁷⁷⁴.

En France, c'est Lyon qui est devenu un grand centre de distribution du papier. L'ancienne capitale des Gaules est régulièrement approvisionnée depuis les moulins situés dans la vallée du Rhône, le Dauphiné, la Bourgogne et la Franche-Comté. Il existe d'autres centres à Marseille, Toulouse et Bordeaux, qui sont conjointement alimentés par la Provence, le Languedoc et la Guyenne⁷⁷⁵. Le transport est assuré par des bateliers expérimentés. La STN reçoit quelques adresses intéressantes de la part des commissionnaires Muret Frères, parents de Jean-Elie Bertrand. Ceux-ci incitent ses directeurs à agir avec rapidité en leur offrant des adresses – « Vous avez ci-bas le nom des deux fabricants de papier d'Annonay qui sont de notre connaissance, ils ont l'un et l'autre une fabrique très étendue »⁷⁷⁶ – en leur conseillant de « marchander le papier franco à Lyon »; la cité rhodanienne, comme les gros centres d'imprimerie, abrite des intermédiaires qui centralisent les commissions et servent, le cas échéant, de banquiers.

Le papier semble être un produit fabriqué en quantité suffisante, de telle manière que Joseph-Jérôme Lefrançois de Lalande, en 1761, prétend qu'il est « une marchandise assez commune »⁷⁷⁷. Le célèbre astronome connaît bien le sujet et collaborera quelques années plus tard à la *Description des arts et métiers* publiée par la STN en rédigeant les articles « l'art de faire le papier » et « l'art du cartonnier »⁷⁷⁸. Même s'il paraît abondant il reste « l'élément le plus cher et le principal souci de la production du livre »⁷⁷⁹. Avec la composition et l'impression, le papier prend une place prépondérante dans le calcul du budget établi en feuilles d'édition. Pour la première édition de l'*Encyclopédie*, dont le tirage se monte à 4'000 exemplaires, le prix se monte à £ 126 de France, soit 57,2% du coût des feuilles. Pour le tirage combiné des première et deuxième éditions, il dépasse même les 60%. Des trois paramètres, seuls les frais de composition ne varient pas. Le prix de l'impression augmente avec le nombre de copies imprimées, tout comme le coût du papier.

⁷⁷³ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f^o 1, STN à Sette, 3 juillet 1769.

⁷⁷⁴ Voir par exemple BPUN, ms STN 1114 f^o 6-7, Arnal Frères à STN, 6 janvier 1778.

⁷⁷⁵ Alix Chevallier, « La matière première : le papier », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant...* *op. cit.*, pp. 43-44.

⁷⁷⁶ BPUN, ms STN 1186, f^o 312-313, Muret Frères à STN, 31 juillet 1770.

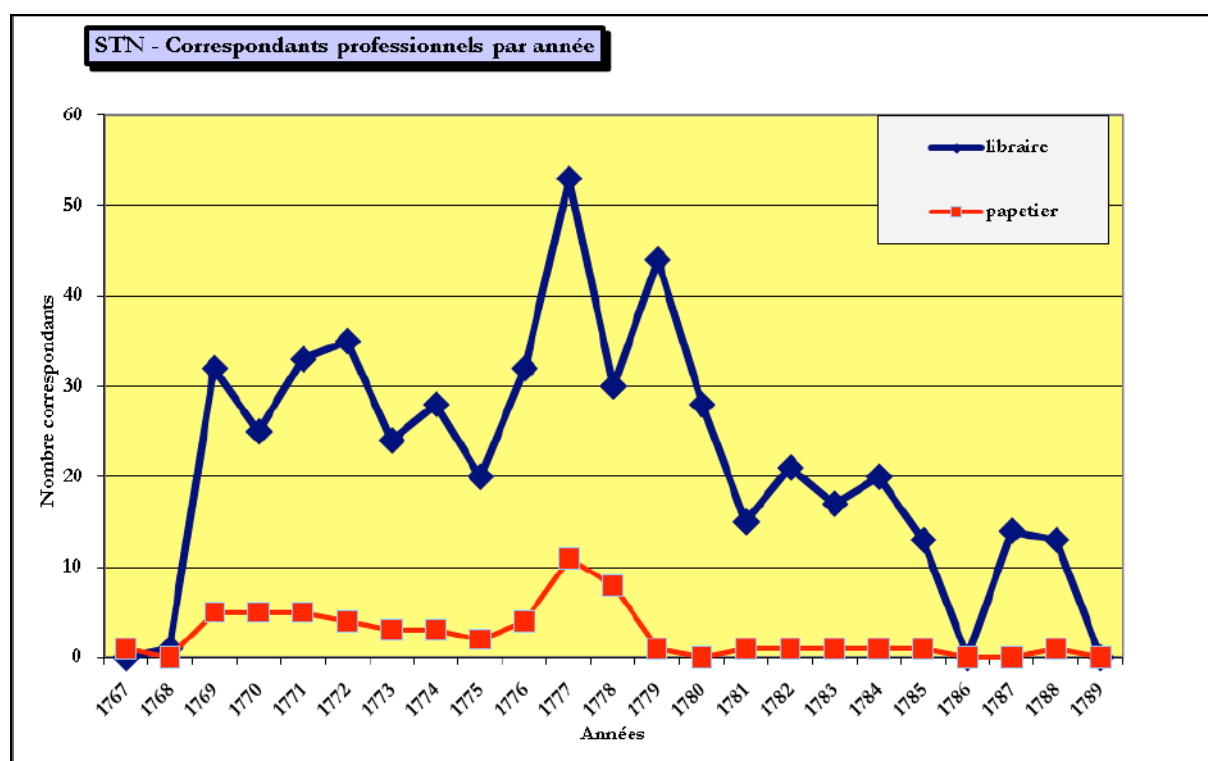
⁷⁷⁷ Joseph-Jérôme Lefrançois de Lalande, *Art de faire le papier*, Paris, Saillant & Nyon, 1761, p. 79.

⁷⁷⁸ *Description des arts et métiers*, tome IV, Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel, 1776, pp. 401-614.

⁷⁷⁹ Robert Darnton, *L'Aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800...* *op. cit.*, pp. 214-223, ici p. 214.

	Première édition (4000 ex.)		Première et deuxième éditions combinées (6150 ex.)	
composition	22 livres	17,4 %	22 livres	12,1 %
impression	32 livres	25,4 %	49 livres	27,1 %
papier	72 livres	57,2 %	110 livres	60,8 %
Total	126 livres	100 %	181 livres	100 %

Tableau 14 : Coût des feuilles d'édition d'après Robert Darnton, *L'Aventure de l'Encyclopédie, op. cit.*, p. 215



Graphique 10 : Nombre de libraires et de papetiers nouveaux par années en correspondance avec la STN, 1767-1789

Il est intéressant de constater que la courbe du nombre de nouveaux papetiers avec qui la STN entame une correspondance suit grosso modo celle de nouveaux libraires en tenant compte d'un léger décalage. A partir des années 1775, la STN recherche du papier en plus grande quantité car elle anticipe sur la production de l'édition in-quarto de l'*Encyclopédie*⁷⁸⁰. La signature officielle de l'acte constitutif de l'alliance entre Charles-Joseph Panckoucke et la STN interviendra le 3 juillet 1776. La STN s'adresse à des papetiers de plus en plus éloignés de Neuchâtel (Genève, Lyon, Annonay), qu'il faut convaincre pour se faire livrer la précieuse marchandise. Cette quête aboutit puisque leur nombre connaît une augmentation considérable durant les deux années

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 69.

suivantes, avant de diminuer de manière constante. En dépit de ses efforts, la STN peine à trouver du papier de bonne qualité, comme le fameux « carré fin » requis pour l'édition in-quarto de l'*Encyclopédie*⁷⁸¹.

L'approvisionnement s'avère d'autant plus difficile que partout en Europe la consommation augmente et que les lieux de production de bonne qualité restent limités⁷⁸². En dépit de l'introduction de machines modernes dans les Provinces-Unies⁷⁸³, la fabrication reste liée au rythme de l'économie agraire. En effet, les chiffonniers ne rassemblent la matière première qu'après les moissons d'automne. Les papetiers exploitent les chiffons et préparent la pâte qui sert à la fabrication des feuilles durant l'hiver. De fait, le papier est élaboré entre le début du printemps et l'été car le travail de finition – l'application d'une colle servant à rendre le papier imperméable à l'encre – nécessite des conditions atmosphériques favorables. Cette pratique conditionne l'ensemble de la chaîne de production. Une fois le processus de fabrication lancé, il est impossible d'apporter une quelconque modification. Ainsi, les imprimeurs doivent anticiper la qualité du papier qu'ils utiliseront et diversifier leur approvisionnement.

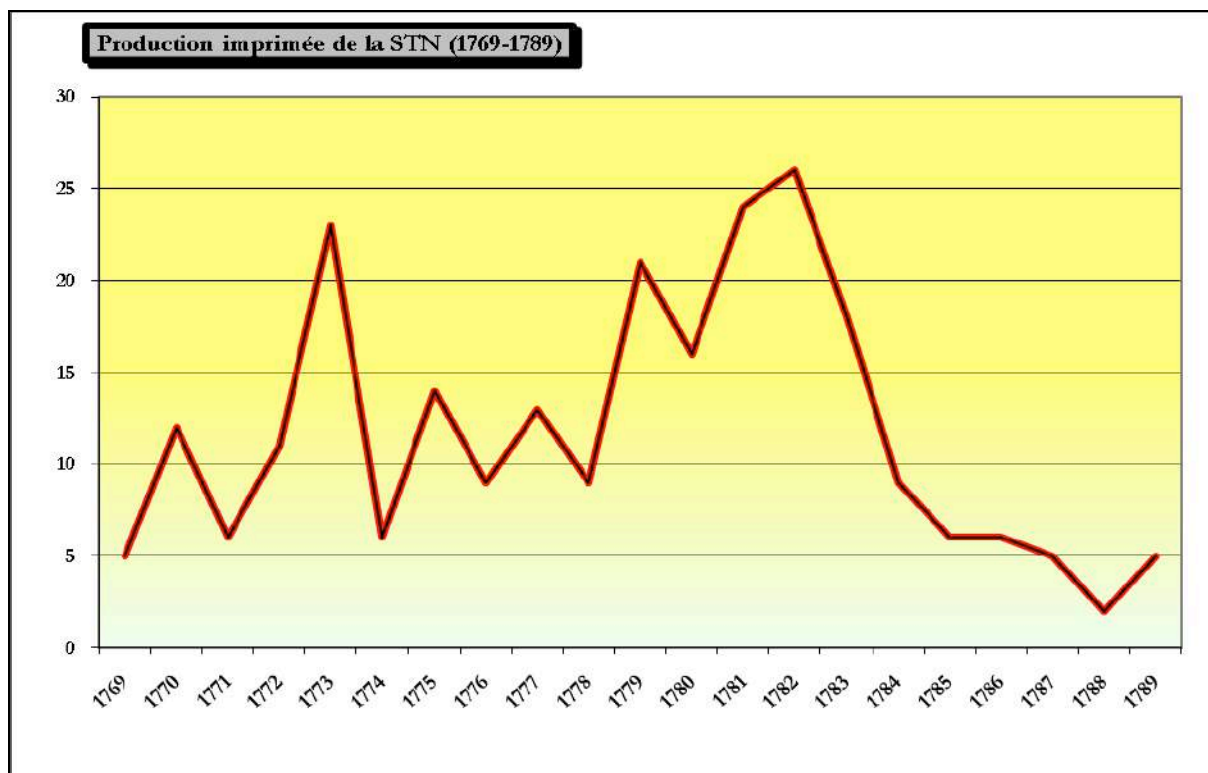
En France, les centres papetiers les plus importants à la fin de l'Ancien Régime sont ceux dont l'implantation est ancienne (Auvergne, Bretagne et les généralités de Limoges, de Caen, de Rouen et de Bordeaux). Cette localisation géographique répond à des critères précis d'ordre physique (force motrice suffisante), climatique (faible amplitude thermique, de grands froids en hiver et de grosses chaleurs humides en été), démographique (disponibilité d'une main d'œuvre locale) et économique (proximité de lieux de distribution et de centres de consommation).

Il est aussi intéressant de constater que la courbe du nombre de nouveaux papetiers suit avec une légère anticipation l'augmentation de celle de la production imprimée de la STN dans les années cruciales (1775-1778).

⁷⁸¹ *Ibid.*, p. 217.

⁷⁸² Il est utile de rappeler que pour fabriquer du papier, il faut de grandes quantités d'eau pure pour le fonctionnement des instruments et pour la trituration des pâtes de papier.

⁷⁸³ Sur ce procédé, Alix Chevallier, « La matière première : le papier », *art. cit.*, pp. 35-45.



Graphique 11 : Production imprimée de la STN par titres entre 1769 et 1789⁷⁸⁴

Lorsqu'on la compare à celle du nombre total de papetiers, les courbes suivent une trajectoire comparable jusque dans les années 1779 où le nombre de papetiers retombe à 20 après avoir atteint le chiffre de 29 les deux années précédentes au moment où débute la fabrication de l'édition in-quarto de l'*Encyclopédie*.

⁷⁸⁴ Ce graphe est basé sur les recherches menées par Michaël Schmidt, « Liste des impressions de la STN », dans Michel Schlup (recueil d'études publié par), *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières. La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel-Hauterive, BPUN-Éditions Gilles Attinger, 2002, pp. 233-285.



Graphique 12 : Nombre total de papetiers en correspondance avec la STN, 1767-1789⁷⁸⁵

Dans la correspondance de la STN, on compte seulement neuf relieurs, dont trois à Neuchâtel même, un à Genève et un à Lausanne. A côté de ceux-ci on trouve onze libraires et relieurs (cinq en France et en Suisse et un à Genève). La plupart des livres sont envoyés en feuilles ou, plus rarement brochés, presque jamais reliés ; ceci explique naturellement le peu de relieurs parmi les correspondants. Dans la communauté des métiers du livre, ils n'interviennent qu'à la fin du processus de distribution.

Depuis 1686, en France, « les maîtres relieurs-doreurs de livres sur tranche et sur cuir » sont séparés des imprimeurs et libraires et ne jouissent plus des mêmes privilèges. Cependant la plupart d'entre eux, comme à Lyon, peuvent « relier, débiter et négocier des livres mais non tenir presse »⁷⁸⁶. A Rouen, le nombre de relieurs passe de 16 en 1643 à 11 en 1670⁷⁸⁷. En Suisse, l'absence d'études générales ne permet pas de préciser comment sont perçus les relieurs, mais la présence de cinq libraires-relieurs parmi les correspondants montre que leur situation est comparable à celle de la France. On trouve des relieurs qui tiennent une boutique ou un cabinet littéraire comme Pierre Sandoz, qui ouvre un cabinet littéraire en 1777, rue du Temple à Genève et qui déclare :

⁷⁸⁵ La correspondance débute en 1767 déjà avec Sette, maître papetier à Ardon dans le Jura français. Elle ne concerne alors que Samuel Fauche qui cherche du papier pour son propre compte.

⁷⁸⁶ Yann Sordet, *L'Amour des livres au Siècle des Lumières. Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, Ecole des Chartes, 2001, p. 45.

⁷⁸⁷ Jean-Dominique Mellot, *L'Edition rouennaise et ses marchés... op. cit.*, p. 269.

J'ai pris la résolution de joindre à la présente une note de tous les ouvrages qui me conviennent pour l'établissement de mon cabinet littéraire dans laquelle sont compris plusieurs désignés dans vos deux lettres du mois passé. Je me flatte, Messieurs, que vous agréerez à ma demande, quand vous réfléchirez que je dois m'assortir de différents ouvrages pour contenter les abonnés. Les exemplaires trop multipliés de chaque ouvrage n'étant bons que pour la vente⁷⁸⁸.

Subsiste une interrogation : que représentent les données fournies par l'étude des correspondants de la STN ? Comment savoir qu'elle est l'importance réelle de l'entreprise neuchâteloise et sa représentativité parmi les maisons d'édition européennes ? Pour nous livrer à cette comparaison, nous avons souhaité confronter les chiffres du fonds de la STN avec ceux de deux libraires et imprimeurs genevois : les Frères Cramer et Henri-Albert Gosse & Cie.

⁷⁸⁸ BPUN, ms STN 1213, f° 261-262, Pierre Sandoz à STN, 2 mai 1777.

d) *Comparaison des correspondants de la STN et de deux libraires genevois*⁷⁸⁹

Nous savons que travailler sur les archives de la Société typographique de Neuchâtel, c'est se confronter à une masse documentaire impressionnante qui présente l'avantage d'offrir une immersion presque totale dans le monde, souvent trouble, des gens du livre à la fin du XVIII^e siècle. Beaucoup de travaux d'histoire du livre ou s'intéressant à la diffusion des écrits pré-révolutionnaires se sont nourris de cette abondance⁷⁹⁰.

Si ces données permettent de connaître notamment les clients de la STN, d'en apprécier leur nombre, elles n'offrent pas d'assurance quant à leur importance chiffrée. C'est pour cette raison qu'il nous a paru intéressant de confronter les chiffres des correspondants de la STN à ceux de deux libraires genevois dont les archives permettent cette comparaison : Henri-Albert Gosse & Cie et les Frères Cramer. Le choix s'est porté sur ces deux éditeurs des Lumières parce qu'ils embrassent une chronologie presque identique à celle de la STN et qu'à notre connaissance jamais ces maisons d'édition n'ont fait l'objet d'une telle comparaison. Les chiffres concernant les frères Cramer sont reproduits sur la base de l'étude menée par Giles Barber⁷⁹¹, ceux d'Henri-Albert Gosse & Cie sur les copies-lettres conservées aux Archives de l'Etat⁷⁹². Les différentes caractéristiques communes de Neuchâtel et Genève permettent ce rapprochement : leur place géographique, la proximité d'axes de communication, la présence de la religion réformée et d'une législation assez large en matière d'impression. Par ailleurs, les relations intellectuelles et économiques développées au siècle des Lumières sont fructueuses entre la cité de Calvin et Neuchâtel⁷⁹³.

Ainsi Genève s'avère être, avec Lausanne et Bâle, l'une des principales sources de main-d'œuvre pour les imprimeurs neuchâtelois. Jacques Rychner a mis en exergue les tumultueuses relations entretenues par la STN avec des agents recruteurs, parmi lesquels figurent les noms de Jean Mara[t], le père du révolutionnaire, les frères Jean-Louis et Jacques-Benjamin Téron, arithméticiens et libraires à la situation précaire, ou encore Louis Marcinhes, un négociant en horlogerie à la réputation douteuse. Ainsi Jean Marat faillit faire engager François Grasset, frère

⁷⁸⁹ Voir Frédéric Inderwildi, « Géographie des correspondants de libraires dans la deuxième moitié du 18^e siècle... » *art. cit.*

⁷⁹⁰ Sur les études sur la STN ou réalisées à partir de ses archives voir la partie bibliographique donnée à la fin de l'ouvrage de Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition... op. cit.*, pp. 609-615.

⁷⁹¹ Giles Barber, « The Cramers of Geneva and their trade in Europe between 1755 and 1766 », dans Giles Barber, *Studies in the Booktrade of the European Enlightenment*, London, The Pindar Press, 1994, pp. 175-211.

⁷⁹² AEG, Fonds de Commerce, F 61 – F 63, Copies-lettres, H.A. Gosse et Cie, libraires à Genève.

⁷⁹³ Voir Jacques Rychner, *Genève et ses typographes... op. cit.*, p. 9.

ainé de Gabriel Grasset, comme chef d'atelier de la STN en 1770⁷⁹⁴, alors que Marcinhes, sollicité par la STN⁷⁹⁵, propose de débaucher le prote Colas à l'imprimerie Pellet & Nouffer de Genève pour venir renforcer l'équipe de la STN travaillant à la publication de l'édition in-quarto de l'*Encyclopédie*. La STN se rend compte que la gestion des dix presses roulantes de son atelier par un seul prote devient problématique ; aussi elle cherche à adjoindre à son chef d'atelier Jean-Barthélémy Spineux un complice compétent et parfaitement rompu aux techniques. Ce Colas semble convenir. Celui-ci écrit à Marcinhes et lui avoue vouloir « trouver un endroit stable, pour ne plus être à même d'aller et venir »⁷⁹⁶. L'affaire ne se fera pas à cause des prétentions salariales exorbitantes de celui-ci⁷⁹⁷.

Neuchâtel et Genève voient se développer au XVIII^e siècle des maisons d'édition⁷⁹⁸. Dans ce domaine, Neuchâtel peine à concurrencer Genève, mieux pourvu en libraires et en imprimeurs, certainement grâce aux quelques 20'000 habitants qui y résident contre à peine 3'500 à Neuchâtel. La République jouit d'une situation géographique et politique favorable et voit s'épanouir un commerce de la librairie qui inquiète, dès la Réforme, les autorités genevoises⁷⁹⁹. L'édition concentre les capitaux et en les fournissant au secteur controversé de l'imprimerie, elle entraîne la création de la « police du livre »⁸⁰⁰. Comme partout, à Genève, l'autorisation d'imprimer doit être sollicitée auprès des autorités compétentes. Celles-ci donnent « la permission en ordonnant le « dépôt légal » à la Bibliothèque de l'Académie de tout livre « avant qu'en faire la vente »⁸⁰¹.

Dans la cité de Calvin, le régime légal de la censure préventive, solidement ancré dans le paysage citadin depuis les deux ordonnances de 1560 et 1580, ne varie guère jusqu'à la moitié du XVIII^e siècle, lorsque les autorités optent pour un renforcement de la police du livre. Cette procédure suggère que le Petit Conseil souhaite mieux réguler la production. Elle ne se traduit, en réalité, que par l'ouverture d'un nombre relativement faible d'affaires judiciaires, toutes révélatrices du climat paradoxal engendré par le régime de la censure⁸⁰². La procédure visant à

⁷⁹⁴ BPUN, ms STN 1178, f° 302-303, Jean Mara[t] à Frédéric-Samuel Ostervald, 10 avril 1770. « Je veillais depuis ma dernière rencontre heureuse touchant les deux ouvriers que vous souhaiteriez, mais il ne n'en est présenté aucun. Pendant ces recherches, j'ai appris que Mr [François] Grasset frère de Mr [Gabriel] Grasset de Lausanne ne se plaisait plus ici (...) je saisis l'occasion pour lui proposer de se retirer plutôt chez vous ».

⁷⁹⁵ BPUN, ms STN 1103, f° 403-404, Copies-lettres F¹, STN à Louis Marcinhes, 7 juillet 1777. La missive précise : « on le prie de nous envoyer 2 compositeurs & 4 pressiers ».

⁷⁹⁶ BPUN, ms STN 1137, f° 118-119, le prote Colas à Louis Marcinhes, transmis à la STN, 15 août 1777.

⁷⁹⁷ Sur les salaires des protes, voir Jacques Rychner, *Genève et ses typographes...* *op. cit.*, p. 39, note 54.

⁷⁹⁸ Sur les imprimeries de la Suisse au siècle des Lumières, voir l'article de Jean-Daniel Candaux, « Imprimeurs et libraires dans la Suisse des Lumières », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition...* *op. cit.* pp. 51-68.

⁷⁹⁹ Catherine Santschi, *La Censure à Genève au XVII^e siècle*, Genève, Tribune Edition, 1978.

⁸⁰⁰ Michel Porret, *Sur la scène du crime...* *op. cit.*, pp. 96-98.

⁸⁰¹ *Ibid.*, p. 97.

⁸⁰² *Ibid.*, p. 98 et 106.

l'interdiction d'un écrit produit des effets secondaires indésirables pour l'Etat. Il assure à l'imprimé frappé par la sanction une publicité qui risque, à terme, de discréditer les autorités à cause du nombre croissant d'exemplaires à la suite du jugement.

Au siècle des Lumières, la librairie genevoise connaît une prospérité sans précédent parce qu'elle a su élargir sa production propre tout en prenant une place de premier plan comme intermédiaire⁸⁰³. La Genève du livre jouit d'une réputation certaine depuis le début du XVII^e siècle puisque dans l'édition de 1750 de son *Dictionnaire universel de commerce*, Jacques Savary des Bruslons, décrit en ces termes les libraires genevois « [ils] sont assortis de tout ce qui paraît de nouveau dans le genre en France, Etats italiens, Hollande et Etats allemands »⁸⁰⁴. En 1756, dix libraires-imprimeurs officient dans la ville⁸⁰⁵. Les livres genevois inondent le marché et les Cramer, les Gosse et les De Tournes, même si la maison d'édition de ces derniers – première maison d'Europe pour la librairie latine – disparaît en 1775, sont autant de noms associés étroitement au commerce du livre à Genève et des artisans patents de ce succès.

Gabriel et Philibert Cramer

Gabriel et Philibert Cramer, libraires et imprimeurs établis à Genève, sont connus pour avoir publié l'édition des œuvres de Voltaire de 1756 à 1775 ; celle-ci leur assure une notoriété et une fortune certaines. L'intérêt que nous leur portons est légitimé par le fait que les Archives de l'Etat de Genève (AEG) abritent le Grand livre des Frères Cramer⁸⁰⁶, très bien exploité par Giles Barber⁸⁰⁷. Faisant partie des héritiers du fonds Perachon, Cramer et Cie, leur mère, née Jeanne-Louise de Tournes, s'associe avec Claude et Antoine Philibert. Ces marchands-libraires apprennent le métier aux frères Cramer. A la dissolution de cette société en 1753 les deux frères reprennent les affaires de l'ancienne raison sociale Frères Cramer et Claude Philibert⁸⁰⁸. C'est à cette époque que François Grasset, leur premier commis, les quitte pour aller s'associer avec Marc-Michel Bousquet à Lausanne. Les Cramer se servent des bonnes relations de la maison

⁸⁰³ Bernard Lescaze, « Commerce d'assortiment et livres interdits : Genève », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant...* *op. cit.*, pp. 418-428 ; voir aussi Georges Bonnant, *Le livre genevois ... op. cit.*

⁸⁰⁴ Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, Genève, 1750, t. IV, p. 326.

⁸⁰⁵ Florence Bremme-Bonnant, « Considérations sur la librairie genevoise pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) », dans *Genava*, Genève, Musée d'Art & d'Histoire, 1971, p. 132.

⁸⁰⁶ Archives de l'Etat de Genève (AEG), Fonds de Commerce F 57, Grand livre, 218 f^o (1755-1767). On notera la présence d'un autre Grand livre dans le fonds de famille Cramer et coté Cramer I, 2. Ce second volume débute en 1766 et s'achève en 1778. Nous avons décidé de n'en point tenir compte pour notre étude dans la mesure où il s'agit-là d'une société nouvelle.

⁸⁰⁷ Giles Barber, « The Cramers of Geneva and their trade in Europe between 1755 and 1766 » *art. cit.*, pp. 175-211.

⁸⁰⁸ Voir John Rochester Kleinschmidt, *Les Imprimeurs et libraires de la République de Genève...* *op. cit.*, notamment les pages 92-94. Voir aussi la fiche n^o 1364, dans Jean-Dominique Mellot et Elisabeth Queval (avec la collaboration d'Antoine Monaque), *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500- vers 1810)*, nouvelle édition mise à jour et augmentée, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004, p. 159

dont ils ont hérité pour tirer un bénéfice raisonnable de Voltaire, auteur célèbre, dont les écrits, jugés « dangereux » par les autorités, attisent les convoitises des éditeurs. Avec le retrait d'abord partiel puis total de Philibert Cramer, trop accaparé par ses obligations politiques au sein de la municipalité genevoise, la société est dirigée par son frère Gabriel qui poursuit l'activité avec succès.

Henri-Albert Gosse et Compagnie

Le nom de Gosse possède dans le domaine du livre une notoriété importante depuis le début du XVIII^e siècle grâce à Pierre Gosse (dit senior) (1676 ?-1755)⁸⁰⁹. Ses affaires débutent le 25 juin 1724 par la signature d'un contrat le liant à Jean Antoine et Henri Pellissari, banquiers à Genève et Amsterdam, et à Marc Michel Bousquet sous la raison sociale Héritiers de Théophile Pellissari. Elle change de nom le 1^{er} juillet pour devenir Marc Michel Bousquet et Compagnie. Gosse et ses associés poursuivent leur activité à Genève où ils se procurent une imprimerie. Après certains déboires et parce qu'une inimitié se fait jour, la raison sociale subit une modification une fois encore pour devenir Pellissari et Cie après le départ de Bousquet. Cette évolution semble être restée secrète un moment puisque la Chambre de commerce de Genève n'apprend qu'un mois plus tard ces changements⁸¹⁰.

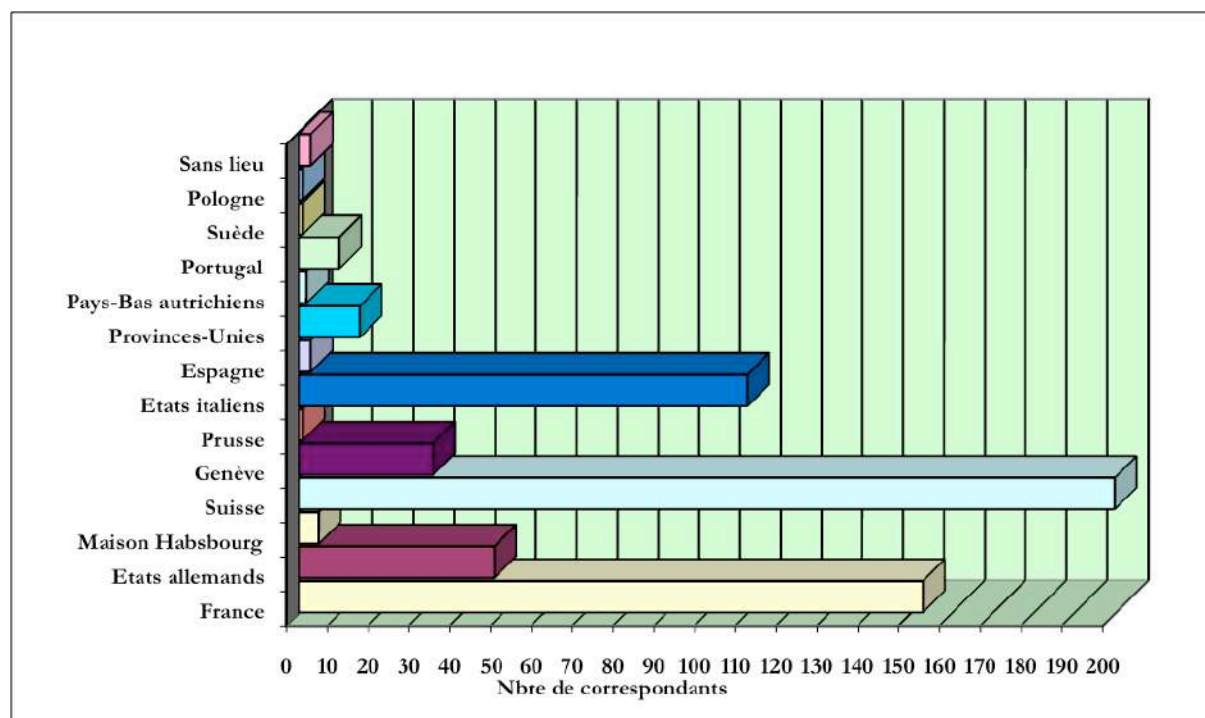
Après une enquête approfondie sur l'entreprise, la Chambre du négoce finit par se rendre compte que le nom de Gosse est associé depuis plus de douze ans à celui des Pellissari, preuve du flou qui règne à l'époque. Le 12 septembre 1739, Pierre Gosse devient l'unique propriétaire des effets de la société. Il sollicite alors la bienveillance du Conseil pour que ce dernier accepte que ses fils, Henri Albert, Pierre (dit junior) et Jean puissent continuer le commerce de l'ancienne société Pellissari et Cie. La requête, rapidement traitée, est admise et six jours plus tard la dissolution de la société est inscrite en Chancellerie, parallèlement à la création d'une nouvelle société sous la raison sociale Henri Albert Gosse et Compagnie à laquelle Pierre senior remet tous les effets de commerce. Henri Albert est le pivot de cette nouvelle entité que Pierre junior quitte rapidement pour s'établir en Hollande à La Haye où il connaît le succès. En fait, la famille Gosse semble avoir abandonné l'imprimerie rapidement au bénéfice du seul commerce de librairie, plus lucratif et toujours d'actualité en 1789⁸¹¹.

⁸⁰⁹ Sur Gosse consulter John Rochester Kleinschmidt, *Les Imprimeurs et libraires de la République de Genève... op. cit.*, notamment les pages 127-131. Voir aussi les fiches n° 2280 et 2281 dans Jean-Dominique Mellot et Elisabeth Queval (avec la collaboration d'Antoine Monaque), *Répertoire... op. cit.*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004, pp. 263-264.

⁸¹⁰ AEG, Fonds de Commerce D, I, p. 136, cité dans John Rochester Kleinschmidt, *Les Imprimeurs et libraires de la République de Genève... op. cit.*, p. 130.

⁸¹¹ Les dates de 1765 et de 1770 sont mentionnées par Kleinschmidt. Les manuscrits étudiés ne permettent pas de trancher.

Entre 1761 et 1791, la société portant raison sociale *Henri-Albert Gosse & Cie*⁸¹², entretient des relations commerciales avec 571 correspondants.



Graphique 13 : Répartition géographique des correspondants d'Henri-Albert Gosse & Cie, Genève, 1761-1791

La Suisse et la France sont les deux pays les mieux représentés avec respectivement 218 et 156 occurrences (soit 38 % et 27 %). Libraire et imprimeur, même si cette dernière qualité a tendance à s'effacer face au volet de la librairie d'assortiment, Gosse connaît une spécialisation dans la géographie de ses marchés puisque les Etats italiens et les Etats allemands complètent ce tableau. Georges Bonnant appelle cette orientation le tryptique de la librairie genevoise : les Etats allemands, le débouché méridional (Etats italiens et péninsule ibérique) et, enfin, la France et les Pays-Bas⁸¹³ avec des chiffres pouvant, bon an mal an, se comparer à ceux de la STN⁸¹⁴.

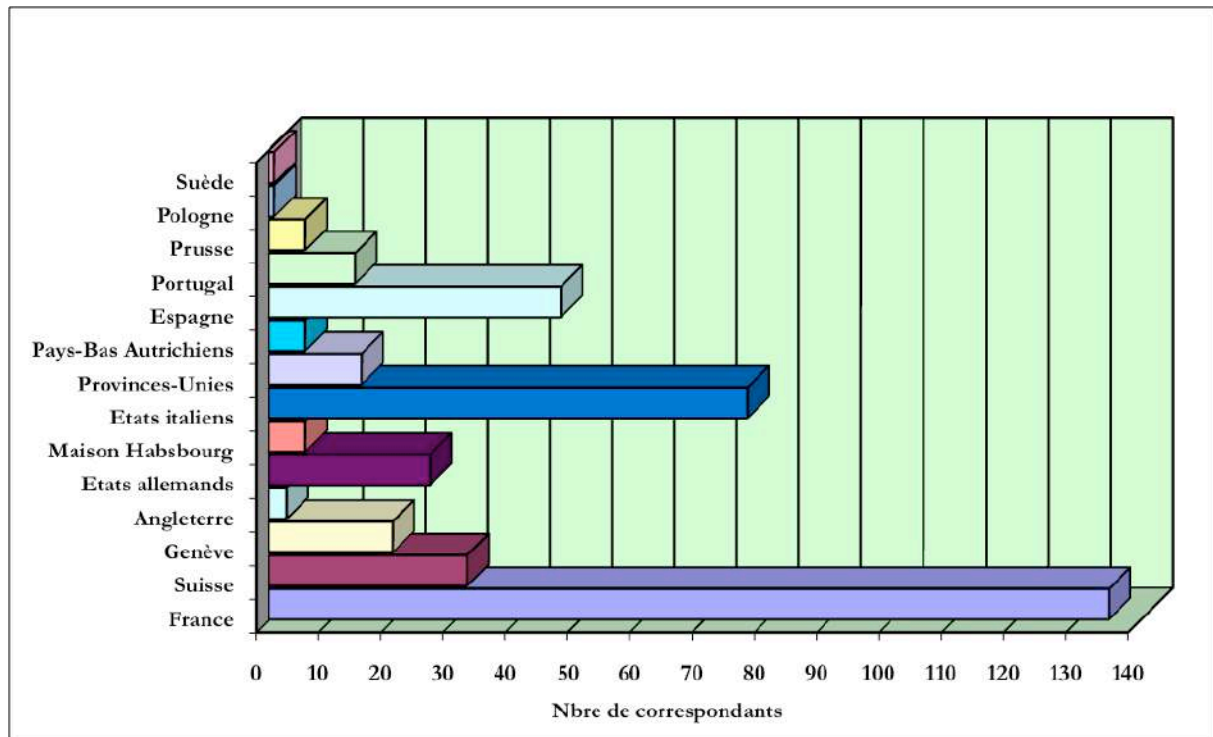
Giles Barber démontre de façon magistrale, en se basant sur le Grand Livre des Frères Cramer, toute l'étendue de la surface commerciale de leur maison. La demande, considérable, en livres divers et variés émane des quatre coins de l'Europe. Giles Barber a ainsi calculé que pour la période 1755-1766, les Cramer ont effectué presque la moitié (49%) de leurs ventes en France, un

⁸¹² L'étude est basée sur les registres des Copies-lettres d'Henri-Albert Gosse & Cie conservés aux Archives d'Etat de Genève, Fonds de Commerce F 61 à 63 couvrant deux périodes de 1769 à 1771 et 1776 à 1791.

⁸¹³ Georges Bonnant, *Le Livre genevois... op. cit.*, p. 184.

⁸¹⁴ La STN et la maison Gosse & Compagnie à Genève possèdent des correspondants en commun. 81 ont pu être identifiés avec certitude, chiffre auquel il faut rajouter 22 correspondants mais qui n'ont pu être formellement identifiés dans le fond de la STN pour l'heure. Ce qui fait un total de 103 correspondants, soit 18,03 % du nombre total des correspondants de Gosse et 4,33 % de celui de la STN.

quart en Espagne et au Portugal (26%) et le reste est partagé entre les Etats italiens (12%), les Etats allemands et l'Europe du Nord (8%), le Royaume-Uni (3%), et les Pays-Bas (2%)⁸¹⁵. En données chiffrées, sur la base des noms des correspondants fournis par Giles Barber, nous avons trouvé un total 391 correspondants, proche de ceux fournis par Florence Bremme-Bonnant⁸¹⁶. La France reste le pays le mieux pourvu avec 135 correspondants, devant les Etats italiens (77), l'Espagne (47), la Suisse (32) et la République de Genève (20).



Graphique 14 : Répartition géographique des correspondants de Gabriel & Philibert Cramer, Genève, 1755-1766

La prédominance de la France ne surprend pas, alors que les chiffres maigres enregistrés pour les Pays-Bas, l'Angleterre et les Etats allemands étonnent. On trouve dans ces pays une intense activité de réimpression qui génère de nombreux échanges avec les libraires. Il ne semble pas que les Cramer en ait autant profité que d'autres confrères. Indicateur précieux du volume d'affaires, le bilan des Frères Cramer des années 1755 et 1767 montre un très net recul de leurs affaires : £ 163'308 de Genève en 1755 contre 97'596 en 1767. La STN, quant à elle, en 1785, dresse un bilan se montant à £ 318'795 16 deniers et 3 sols de Neuchâtel, à une période où la

⁸¹⁵ Chiffres trouvés dans Giles Barber, « Modèle genevois, mode européenne : le cas de *Candide* et de ses contrefaçons », dans Jean-Daniel Candaux et Bernard Lescaze, *Cinq siècles d'imprimerie genevoise... op. cit.*, pp. 49-67.

⁸¹⁶ Voir Florence Bremme-Bonnant, « Considérations sur la librairie genevoise... », *art. cit.*, pp. 131-184 (ici p. 136). Le chiffre se monte à 410 correspondants pour une période plus courte cependant.

STN connaît une baisse certaine de ses affaires⁸¹⁷. Même à l'époque de ce recul, le montant du bilan de la STN converti en livres genevoises atteint £ 276'395 de Genève contre £ 163'308 pour les Frères Cramer. La suprématie du bilan de la STN se confirme également si l'on dénombre les correspondants des trois maisons d'édition.

	STN	Frères Cramer	Henri-Albert Gosse & Cie
Période	1769-1789	1755-1766	1761-1791
Durée	20 ans	11 ans	30 ans
Nbre correspondants	2376	391	571
Moyenne/an	118,8	35,54	19,03

Tableau 15 : Comparaison du nombre de correspondants STN, Frères Cramer et Henri-Albert Gosse & Cie

La STN développe ses marchés principalement en France, en Suisse, vers les Etats allemands et italiens, puis, dans une moindre mesure, vers les Provinces-Unies et les Pays-Bas Autrichiens, des concurrents sur le marché français, mais de précieux auxiliaires pour le commerce du livre d'assortiment. Ce n'est, par ailleurs, pas un hasard si les maisons genevoises étudiées fournissent des données géographiques analogues. Pour une comparaison plus approfondie, il faudrait, toutefois, pouvoir appréhender les commandes de livres et leurs particularités. Pour y voir plus clair, il faudrait analyser scrupuleusement chaque commande, qu'elle émane de libraires ou d'autres correspondants. On pourrait alors dresser une liste exhaustive des livres, de manière à connaître en profondeur les tendances. Ce qu'a fait Marie Knoepfler, il y a quelques années, pour la Pologne⁸¹⁸.

En procédant de la sorte, on pourrait alors esquisser, pays par pays, une réponse à une question souvent restée sans réponse : quelles sont les types d'ouvrages commandés par les libraires et par extension quelle en est la consommation⁸¹⁹ ? Georges Bonnant s'y est essayé pour la librairie genevoise dans les Etats italiens en analysant le contenu des catalogues des libraires genevois conservés à la Bibliothèque de Genève. Il y a décelé un vaste commerce international de librairie dont un important secteur est destiné au négoce avec les pays catholiques, mais n'a pu, à son grand regret, aller plus en avant dans ses considérations, les sources restant muettes sur le

⁸¹⁷ On peut estimer que les meilleures années de la STN se situent entre 1773 et 1783, voir BPUN ms STN 1042, f° 13. Bien que très supérieur à celui des Cramer, ce montant cache celui de la perte essuyée au 31 mai 1785 : 112'063 £, 7 deniers, 5 sols exprimée en livres neuchâteloises. La livre neuchâteloise vaut 0,867 livre genevoise 12 sous et 1,5 deniers, voir Jacques Rychner, *Genève et ses typographes... op. cit.*, p. 203.

⁸¹⁸ Marie Knoepfler, *Des livres français en Pologne : la Société typographique de Neuchâtel et ses clients polonais (1772-1789)*, mémoire de licence dact., Neuchâtel, 1999.

⁸¹⁹ Mais le jeu en vaut-il la chandelle ? Ce type de recherche, chronophage, mobilisera à coup sûr les compétences de plusieurs chercheurs.

volume exact de ce trafic et leur destinataire réel. Nul n'ignore qu'il est extrêmement difficile voire impossible de dresser une liste exhaustive des vrais lecteurs et que des pratiques de ces derniers, il est exclu de tirer des conclusions pour des raisons maintes fois mises en évidence : « [...] l'achat d'un livre n'implique pas qu'il sera lu ; sa lecture n'influera pas forcément sur la conscience – politique ou non – du lecteur [...] »⁸²⁰. Les libraires, dernière étape du processus de diffusion des ouvrages, n'ont guère laissé de traces écrites des acheteurs finaux.

On peut tout de même constater que la Société typographique de Neuchâtel avec ses 2'376 correspondants supplante ses concurrents genevois. Mais il faut prendre ces chiffres pour ce qu'ils représentent ; à savoir des données brutes qui, en dehors de toute considération qualitative, de fréquence d'échange ou de nombre de lettres, ne veulent pas dire grand-chose, si ce n'est, quand même, de fournir un ordre de grandeur. Cette utile comparaison offre une base chiffrée affirmant une suprématie comptable de la maison d'édition neuchâteloise.

⁸²⁰ Robert Darnton, *Edition et sédition... op. cit.*, p. 214.

IV - CONCLUSION

Consacrée aux acteurs du livre et à leurs territoires, géographique comme socioprofessionnel, cette troisième partie s'interroge, notamment à partir de certains exemples issus du fonds des archives de la STN, sur la hiérarchie des métiers de la « chaîne du livre » et ses rapports à l'espace.

La réalité du terrain, social comme géographique, suggère une solide interdépendance entre des acteurs aux talents multiples et des territoires variés. Cette étrange complicité, dont nous avons révélé ici les contours, se noue dans un système de marché paradoxal qui tient beaucoup à la marchandise créée, fabriquée et diffusée : l'imprimé. Soumis à des contraintes formalistes dans certains pays, structuré, régulé et ajusté, le marché des imprimés supporte une concurrence forte sur fond d'intenses rivalités entre les acteurs du livre. Il ne suffit pas d'être le premier à publier pour garantir un succès financier à ses promoteurs. Les facteurs commerciaux opérant dans ce contexte montrent à quel point il est important pour les professionnels du livre de bénéficier d'atouts convaincants. Qu'ils soient économiques, sociaux ou éditoriaux, ces facteurs modèlent l'espace du livre et de ses métiers.

D'un point de vue social, nous avons mis en évidence l'importance numérique de certaines catégories de professionnels. Le fonds de la STN renferme des lettres précieuses de correspondants éparpillés dans un espace social et géographique qui, une fois appréhendés, montrent quelques traits saillants du développement commercial de l'entreprise⁸²¹. Certaines catégories d'acteurs intermédiaires, comme les négociants ou les commissionnaires, offrent une piste de lecture intéressante. Elles permettent de voir s'élaborer les connexions entre l'ensemble des partenaires. Cette plongée au cœur des réseaux de correspondants d'une entreprise, placée dans un contexte géographique largement ouvert sur l'extérieur, souligne l'intérêt de celle-ci à garder des liens avec différents acteurs. La collecte et la transmission des informations à la maison mère reposent sur une structure complexe mêlant les paramètres sociaux et géographiques dont nous avons présenté les contours.

L'information économique et sa gestion de celle-ci sont au cœur du réseau professionnel sur lequel mise la STN. Cette situation s'explique par le fait que la librairie d'Ancien Régime reste dans ses fondements un négoce où les contacts et les liens sont de première importance. Il faut imaginer qu'à chaque réseau de diffusion correspond un circuit financier spécifique offrant une

⁸²¹ Il suffit pour s'en convaincre de relire les travaux novateurs de Robert Darnton, qui mêle habilement les ressources documentaires neuchâteloises à d'autres sources issues d'archives françaises. Les débats qu'ils ont suscités prouvent leur intérêt.

circulation bien meilleure des fonds⁸²². Les réseaux des correspondants, ceux que le monde du livre a coutume d'appeler des « amis », fonctionnent comme autant de relais. Philippe Braunstein, dans un article sur les réseaux familiaux la définit comme suit :

[...] la notion de réseau permet de saisir à la fois des associations de personnes sous des normes juridiques plus ou moins contraignantes, et des champs d'action, espaces géographiques orientés à partir d'un centre d'impulsion. Cette organisation du monde des affaires suppose points d'ancrage et points d'appui, repose sur la confiance réciproque pour des actions communes, qui ne portent leurs fruits qu'à terme. Des usages en définissent le cadre, et la conjoncture est faite de la multitude de décisions concordantes prises au sein du réseau⁸²³.

La vente de livres suppose de disposer d'un réseau de connaissances géographiquement bien placés et informés. C'est pourquoi, dans l'intérêt des commerçants, s'insérer dans des circuits ou disposer de connexion dans des réseaux est indispensable, voire vital. Cela dit, souvent le réseau se déploie dans des univers inconnus, modifiant les commandes, les expéditions et surtout les paiements dépassant les délais normaux de règlement (trois mois). Pour se prémunir de l'inconnu, on assiste alors au développement de structures intermédiaires assurant une double fonction de financement et de redistribution des marchandises : c'est fréquemment le rôle tenu par les commissionnaires dont l'importance et la méfiance qu'ils induisent sont bien connues, même des autorités françaises.

L'image du royaume de France inondé d'ouvrages interdits et prohibés est célèbre ; Versailles en est une bonne illustration. Mettant en évidence le rôle des commissionnaires, le mémoire rédigé dans cette ville mentionne la profession de libraire en général, dont les connexions avec le monde des intermédiaires sont désormais établies. Les autorités, qui possèdent alors toutes les cartes pour frapper grâce à la complicité de certains libraires zélés ou frustrés⁸²⁴, préfèrent ignorer certains détails ; peut-être aussi à cause des difficultés à cerner la profession. On le constate à la lecture des définitions que l'*Encyclopédie* donne du terme « commissionnaire ». Elles vont toutes dans le sens d'un classement en sous-catégories répondant, en quelque sorte, à une spécialisation en marche, fruit d'une transformation liée aux pratiques⁸²⁵. Les commissionnaires, principalement, convoient des marchandises d'un point à un autre faisant appel à des voituriers et le système semble parfaitement rodé. Ils leur arrivent de transporter ou de récupérer des sommes d'argent, de servir de garant financier dans le cadre

⁸²² Pour s'en convaincre lire Frédéric Barbier, « Librairies et négoce. La crise de la librairie et la révolution politique de 1830 : quelques documents inédits », dans Frédéric Barbier *et alii*, *Le Livre et l'historien... op. cit.*, pp. 527-536.

⁸²³ Philippe Braunstein, « Réseaux familiaux, réseaux d'affaires en pays d'Empire : les facteurs de sociétés (1380-1520) », dans François M. Crouzet (sous la dir. de), *Le Négoce international, XIII^e – XX^e siècle*, Paris, Editions Economica, 1989, p. 25.

⁸²⁴ Voir BnF, Ms. Fr. 22063, pièce 59, f^o 205, *Lettre d'un dénommé Portes*, Versailles, le 30 décembre 1776.

⁸²⁵ *Encyclopédie*, article « commissionnaire » par Denis Diderot, vol 3, pp. 711-712.

d'opérations d'échange voire d'agir en qualité d'agent d'une société typographique. Tous ces rôles ainsi décrits sont connus et rassemblés dans le système du *Kommissionsbuchhandel*, présent dans les Etats allemands. Roger Chartier, il y a quelques années, a formulé le vœu de « préciser les diverses acceptions [des commissionnaires] pour mieux caractériser ces individus »⁸²⁶, un travail que nous nous efforçons de mener à son terme.

La structure fondamentale des métiers du livre dépend du contexte régional et parfois, comme c'est le cas en Angleterre et dans les Provinces-Unies, à l'échelle du pays. Le postulat de départ montre qu'il n'existe pas, *a priori*, de clivage entre la librairie et l'imprimerie dans les premiers temps. Ce constat met en évidence l'existence d'un type de professionnels pratiquement interchangeables, susceptibles de cumuler l'exercice de la librairie, de l'imprimerie et de la reliure. La perméabilité des domaines d'activités n'efface pourtant pas les grandes disparités de conditions géographiques et sociales. Ainsi, l'application des textes de lois contraint certains imprimeurs à changer de secteurs. D'autres reçoivent des privilèges ou un appui politique ponctuel qui leur assurent un avenir meilleur. Dans ces conditions, c'est la capacité de ces professionnels à exploiter de nouveaux marchés et à adapter leurs infrastructures pour mieux les intégrer aux processus de production ou de diffusion qui devient un enjeu. Un libraire désireux de se lancer dans l'imprimerie rencontrera plus de difficultés qu'un imprimeur voulant faire du commerce du livre, à cause du coût de l'installation de presses et de l'achat de matériel.

Peu à peu, le changement amorcé dans la librairie d'Ancien Régime au milieu du XVIII^e siècle s'accroît, à la fin de la guerre de Sept Ans (1756-1763). La dilatation du marché européen offre alors des débouchés à des commerçants jadis marginalisés. Certains lieux propices à la vente de livres comme les foires de Francfort disparaissent définitivement en 1764. Jamais pourtant dans ce second XVIII^e siècle, on aura autant lu et consommé de l'imprimé. De fait, l'accélération des communications et l'intensification des échanges modifient les techniques commerciales des libraires.

Peut-être plus que pour d'autres professionnels du livre, les maisons d'éditions doivent pouvoir compter sur un réseau de commissionnaires non loin de leur centre. D'abord parce que ces derniers connaissent parfaitement le milieu dans lequel ils évoluent, ensuite parce que cette perception de l'environnement fait d'eux des indicateurs précieux pour l'information indispensable à qui pratique le commerce⁸²⁷, un point capital sur lequel Savary insiste dans le

⁸²⁶ Voir Roger Chartier, « Postface. La librairie d'Ancien Régime », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 587-609, ici surtout pp. 598-600.

⁸²⁷ Voir Jean-Yves Grenier, *L'Economie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 128-133.

*Parfait négociant*⁸²⁸. Ce n'est donc pas une surprise de voir se développer cette activité un peu partout, parallèlement aux maisons d'édition. Les principaux commissionnaires avec lesquels la STN établit de solides contacts sont les frères Meuron à Saint Sulpice dans le Val-de-Travers, sur la route menant à la Franche-Comté, Jean-François Pion à Pontarlier, Haberstock à Morat et les inévitables Preiswerck à Bâle. Tous disposent d'un maillage idéal et représentent une sorte de premier cercle qui lie le centre de production et de diffusion à sa clientèle par le truchement d'une délicate structure.

⁸²⁸ Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, Genève, 1750, chez les frères Cramer et Claude Philibert, 1750, Sixième édition, exactement revêue, corrigée, et considérablement augmentée, tome II, pp. 1050-1051.

QUATRIEME PARTIE

LES RESEAUX COMMERCIAUX DU LIVRE

« Il n'est pas de commerce auquel ce principe s'applique plus directement que celui de la librairie, les frais d'avance y sont toujours considérables, le débit presque toujours incertain, la main-d'œuvre aussi chère pour un volume qui ne convient qu'à deux cent personne que pour celui qui convient à deux mille ».

BnF, ms fr. 22070, pièce 21, f° 32-34, *Mémoire présenté par le corps de la librairie et imprimeurs*, 24 septembre 1771.

« Jamais livre abominable a-t-il autant répandu de venin dans la société. Enfin, est-il absolument dit, que jamais la vérité n'entrera chez nous qu'en contrebande ».

Alexandre Frédéric Jacques Masson de Pezay, *Les Soirées helvétiques, alsaciennes et fran[c]-comtoises*, A Londres, 1772, p. 42.

« Mais je vois que la proscription, plus elle est sévère, plus elle hausse le prix du livre, plus elle excite la curiosité de la lire, plus est il acheté, plus il est lu. Et combien la condamnation n'en a-t-elle fait connaître que leur médiocrité condamnait à l'oubli ? Combien de fois le libraire et l'auteur d'un ouvrage privilégié, s'ils l'avaient osé, n'auraient-ils pas dit aux magistrats de la grande police : « Messieurs, de grâce, un petit arrêt qui me condamne à être lacéré et brûlé au bas de votre grand escalier ? ».

Denis Diderot, *Lettre sur le commerce et la librairie*, Paris, Librairie Fontaine, 1984, pp. 123-124.

« Il seroit donc nécessaire à ma tranquillité que je sache les fonds propres que cette maison peut posséder, le caractère & le génie de ses associés, la réussite de leur fabrique, si ils travaillent prudemment, si l'intérieur de leur maison est dirigée avec économie, s'ils jouissent de la réputation de braves gens dans toute la force du terme, & la raison de toutes les raisons quelle confiance je pouvois leur accorder. »

BPUN, ms STN 1200, f° 537-538, Luc Preiswerck à STN, 17 février 1781

I - HISTOIRE ET RESEAUX : UN EQUILIBRE FRAGILE ?

a) *L'analyse de réseaux en question ?*

Disons-le d'emblée, pour les historiens, y compris ceux du livre, l'analyse de réseaux n'est pas chose aisée. Elle survient à un moment marqué par l'exploitation de nouveaux outils technologiques qui bouleverse sensiblement la communication. La dépendance des sources rend difficile l'application de la méthode systématique employée par les sociologues. Pourtant, nombres d'historiens se ruent vers cette analyse, croyant y trouver la solution à leurs problèmes, et déchantent à la vue des résultats fournis par les logiciels. La lecture des données relationnelles nécessite quelques précautions et un solide travail dans les archives. Comme le relève Claire Lemerrier, « l'utopie selon laquelle l'analyse de réseaux en elle-même permettrait de reconstituer "les réseaux" ou "les liens en général", d'un individu ou dans un milieu, a fait bien des déçus »⁸²⁹. Une étude de réseaux ne porte réellement ses fruits que dans la mesure où elle s'accompagne d'une réflexion sur le sens des liens mis en série et sur l'examen des prémices⁸³⁰. L'analyse permet

⁸²⁹ Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », dans *Annales de démographie historique*, 2005, n° 1, p. 8.

⁸³⁰ Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et histoire », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 52-2, 2005, pp. 88-112.

d'affiner les résultats, notamment en proposant des recherches de hiérarchies et d'échanges existantes de manière à mettre en rapport les liens entre individus, entre organisations et entre individus et organisations⁸³¹. Parler de « réseau » n'implique pas nécessairement que tout le monde soit lié à tout le monde. Le terme se réfère à un ensemble de données relationnelles qui visent à saisir les relations qui unissent ou non un ensemble d'individus de manière statistique. Ainsi, l'analyse de réseaux ne cherche pas à savoir si une personne « est ou non dans un réseau », mais à spécifier quelle position elle occupe dans sa structure⁸³². Par la richesse de son contenu, la correspondance commerciale se prête bien à ce type de recherches.

D'un point de vue historiographique, le rapprochement esquissé et matérialisé par les théories des réseaux élaborées par les sociologues, puis réaménagées par les historiens de la culture, offre de nouvelles perspectives de recherches⁸³³. Par exemple, le cosmopolitisme des liens intellectuels à l'échelle de l'Europe a fait l'objet d'une étude qui renvoie une image plus réaliste du phénomène dépassant le cadre habituel de la seule monographie nationale. Les phénomènes de sociabilité, étendus depuis quelques années à l'Europe centrale et orientale⁸³⁴, mettent en relief toute l'étendue de la dynamique des réseaux intellectuels sur lesquels se greffe, à des degrés divers, ceux de l'imprimerie. Il faut reconnaître l'écart existant entre la notion théorique de réseau et l'appréhension de sa réalité dans les sources. Cependant, ce contraste n'enlève rien à la force créatrice de ce concept, mais comme tous les termes importés d'un champ disciplinaire proche, il nécessite quelques ajustements. Ainsi, l'historien est amené à supposer son existence *a priori* et à porter un diagnostic clair sur certaines de ses composantes (temporalité, évolution, hiérarchies des acteurs...) dans les limites de sa documentation.

b) Le poids « des réseaux » dans l'espace social

Comme le relève justement René Sigrist dans un article publié en 2008, « depuis quelques années, l'habitude d'associer spontanément correspondance et réseau semble s'être répandue

⁸³¹ Encore peu pratiquée cette technique d'enquête a donné des résultats encourageants, voir *ibid.*, pp. 110-111 ; voir aussi Daniel Roche, « Avant-propos », dans Pierre-Yves Beaurepaire (éd.), *La Plume et la toile. Pouvoirs et réseaux de correspondances dans l'Europe des Lumières*, Arras, Presses universitaires d'Artois, 2002, pp. 7-24.

⁸³² Claire Lemerrier et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives... op. cit.*, p. 85.

⁸³³ Voir notamment Damien Coulon, Christophe Picard et Dominique Valérian (sous la direction de), *Espace et réseaux en Méditerranée VI^e – XV^e siècle*, Paris, Editions Bouchène, 2008-2010. Sur les quatre prévus, deux tomes sont déjà parus, le premier s'intitule *La Configuration des réseaux*, le deuxième, *La Formation des réseaux*.

⁸³⁴ Frédéric Barbier et alii, *L'Europe en réseaux. Contributions à l'histoire de la culture écrite, 1650-1918*, 3 vol., Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2005. Cette collection s'intéresse successivement à la censure dans l'espace habsbourgeois entre 1650 et 1850, aux transferts et réceptions dans le monde du livre en Europe (XVII^e-XX^e siècles) entre l'Est et l'Ouest et au poids des bibliothèques centrales dans la construction des identités collectives.

parmi les historiens »⁸³⁵. Cette remarque pertinente incite le chercheur à poser la question suivante :

Cette association est-elle légitime ? Un réseau étant constitué d'un ensemble de liens et de nœuds, il faudrait donc admettre, pour que l'on puisse parler de réseau épistolaire, que les échanges de lettres constituent de véritables liens entre personnes. De plus, il faudrait considérer le cas où un réseau puisse comprendre un seul nœud, puisqu'un réseau épistolaire est normalement centré sur un seul individu.

L'exercice s'avère périlleux, car la plupart des réseaux basés sur une correspondance concernent plusieurs individus, dont les rapports épistoliers peuvent connaître des rythmes différents. Pour pallier à cette première difficulté, il est possible de ne prendre en considération que les échanges de lettres dotés d'une certaine régularité comme établissant des liens constitutifs forts. Dans ce cas, à partir de quelle fréquence ou à partir de quel nombre de lettres une relation épistolaire cesse d'être accidentelle pour devenir stable et donc significative ? Tout dépend du type de réseau à mettre en évidence. Le second problème, relevé par René Sigrist, est le lien constitutif d'un réseau épistolaire centré sur une personnalité forte qui supporterait seule le poids du réseau. Ainsi, la théorie admet un cas-limite de système basé sur un seul individu ou une entité qualifiés d'ego-réseaux ou de réseaux ego-centrés dotés de propriétés particulières, que Maurizio Gribaudo décrit comme « des instantanés des liens d'un individu, pris à un moment donné »⁸³⁶. Si ceux-ci restituent une image des matières qui lient et segmentent l'espace social, ils doivent être considérés comme des éléments d'un plus vaste ensemble ; comme un réseau inscrit dans un autre de plus vaste dimension. A cet égard, la mobilité de l'information scientifique se prête très bien à ce type d'études⁸³⁷. Cette circulation, se fondant pour l'essentiel sur les réseaux académiques et sur leur correspondance, se révèle dans la mutation des journaux scientifiques, dont l'étude de la forme et du contenu contribueront à mieux saisir la dynamique des savoirs⁸³⁸.

⁸³⁵ René Sigrist, « Correspondances scientifiques du 18^e siècle. Présentation d'une méthode de comparaison », dans *Revue d'histoire suisse*, vol. 58, n° 2, 2008, pp. 147-177, ici p. 152.

⁸³⁶ Maurizio Gribaudo, « Réseaux égo-centrés et inscriptions sociales. Continuités et discontinuités dans les formes de structuration de l'espace parisien », dans Maurizio Gribaudo (sous la direction de), *Espaces, temporalités, stratifications. Exercices sur les réseaux sociaux*, Paris, EHESS, 1998, pp. 71-120, ici, p. 71 ; sur la théorie des ego-réseaux, Stanley Wassermann et Katherine Faust, *Social Network Analysis. Methods and Applications*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

⁸³⁷ Voir en particulier les nombreuses contributions dans « La République des sciences », dans *Dix-huitième siècle*, Irène Passeron (sous la direction de), avec la collaboration de Siegfried Bodenmann et René Sigrist, n° 40, 2008.

⁸³⁸ Jeann Peiffer et Jean-Pierre Vittu, « Les journaux savants, formes de la communication et agents de la construction des savoirs (17^e-18^e siècle) », dans *ibid.*, pp. 281-300.

c) *Qu'est-ce qu'un réseau ?*

Comment définir au plus juste le mot « réseau » ? Etymologiquement, celui-ci désigne un filet de modeste dimension destiné à capturer des petits animaux⁸³⁹. De petit bout de tissu tressé pour piéger les passereaux, le « réseau » tisse une toile de plus en plus dense et volumineuse pour devenir, dans l'imaginaire collectif, un ensemble désignant soit des choses trop complexes pour être décrites avec précision, soit quelque chose de presque imperceptible. Aujourd'hui, les acceptions du mot « réseau » décrivent souvent de façon abstraite des liens invisibles et souples.

Dans le domaine économique, il renvoie à un ensemble de points ou de personnes qui travaillent pour la vente d'un bien ou la prestation d'un service. Chez les historiens, il est fréquent de trouver associé l'adjectif « commercial » au substantif « réseau ». Si l'expression « réseau commercial » ne surprend personne, sa définition devient plus périlleuse quand il s'agit d'expliquer ce qu'elle recoupe. Son appréhension n'est possible que grâce à la correspondance d'une entreprise qui fournit non seulement la couverture géographique, mais qui permet aussi de se faire une idée des échanges commerciaux et d'en apprécier le volume. Par la masse de données échangées qu'il véhicule, le réseau se distingue du simple lien qui unit deux ou plusieurs clients lorsqu'ils traitent une affaire. Sa densité montre aussi, sans qu'on puisse aisément le mesurer, la vitalité d'une activité économique en plein essor⁸⁴⁰. Pour une entreprise, l'utilité de son réseau commercial réside dans la possibilité de lui fournir à la fois de nouvelles perspectives, parfois au détriment d'anciens contacts peu prolifiques. C'est peut-être aussi la raison pour laquelle on éprouve autant de difficulté à en saisir les dimensions. Une plongée au cœur même des affaires, dans les réseaux commerciaux d'une entreprise, suppose l'apport d'une documentation articulée autour d'une correspondance commerciale complète⁸⁴¹. Il ne sert à rien de les désigner sans en présenter au moins les contours, chercher à en tracer les limites géographiques et sociales, tout en

⁸³⁹ Le *resel* désigne le petit filet en question, voir Marie de France, *Fables*, Alfred Ewert et Ronald Carlyle Johnston (édité par), Oxford, Basil Blackwell, 1942, 12, 39, p.16. « E as resels ki sunt tenduz » traduit par « [vous ne serez pas retenu ainsi prisonnier] des fils qui sont tendus », dans Marie de France, *Fables*, Charles Brucker (édition critique accompagnée d'une introduction, d'une traduction, de notes et d'un glossaire par), 2^{ème} édition revue et complétée, Paris-Louvain, Peeters, 1998, p. 107 ; sur les différentes définitions, « du filet au réseau » selon leur belle expression, voir Wladimir Berelowitch et Michel Porret, « Introduction », dans Wladimir Berelowitch et Michel Porret (Actes du colloque international de Coppet réunis par), *Réseaux de l'esprit en Europe des Lumières au XIX^e siècle*, Genève, Droz, 2009, pp. 17-18.

⁸⁴⁰ Ce que montre très bien Herbert Lüthy, *La Banque protestante en France. De la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, 2 vol., Paris, SEVPEN, 1959-1961.

⁸⁴¹ La distinction entre la correspondance active et passive s'avère d'autant plus utile que la conservation de la partie active fait fréquemment défaut. Dans notre cas, les registres de copies-lettres de la STN font office de correspondance active. En dépit de leur état remarquable de conservation, il manque un certain nombre de volumes, pour les détails, Jacques Rychner, « Les archives de la Société typographique de Neuchâtel », dans Michel Schlup (recueil d'études publié par), *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières... op. cit.*, p. 180 et 202. En outre, certaines lettres sont fortement résumées.

tenant compte des contextes politique, institutionnelle et économique ; c'est ce que nous avons fait dans les parties précédentes.

Le mot « réseau » s'applique aussi à des échanges épistolaires au sein d'une famille. La lettre est un outil de communication remarquable qui rapproche l'individu éloigné. L'échange, d'informations et de nouvelles ne peut faire l'objet d'une exploitation valable et systématique par l'historien que dans la mesure où les circonstances de la production sont connues⁸⁴². Cette constatation est aussi valable pour les correspondances scientifiques entre savants ou entre membres des réseaux intellectuels des Lumières. L'une des plus belles réussites d'entreprise de mise en réseau de la raison et du savoir reste l'*Encyclopédie* publiée entre 1751 et 1772 à Paris. Le grand dictionnaire abrite, sous la plume du chevalier de Jaucourt, deux articles qui s'intitulent « réseau », le premier traite d'un ouvrage de fil ou de soierie et le second, « réseaux des Indes », plus précisément de soierie. Le terme s'apparente ici à un tissu dentelé de fine facture dont la ligature repose sur le travail artisanal et minutieux d'une personne. Cette attache lie l'ensemble des fils entre eux, à l'image du maillage d'un filet de pêche. Métaphore ultime souvent très éloignée des représentations graphiques inscrites dans les livres et issues des techniques employées en sociologie⁸⁴³, cette notion véhicule un imaginaire qui fait écho, peu après 1750, aux valeurs de la sociabilité intellectuelle venant des Lumières⁸⁴⁴. Celles-ci s'ancrent avec force et conviction dans « l'espace public » qu'évoque Condorcet dans l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* publié de manière posthume en 1795⁸⁴⁵ :

Ainsi, le tableau des progrès de la philosophie et de la propagation des lumières, dont nous avons exposé déjà les effets les plus généraux et les plus sensibles, va nous conduire à l'époque où l'influence de ces progrès sur l'opinion, de l'opinion sur les nations ou sur leurs chefs, cessant tout à coup d'être lente et insensible, produit dans la masse entière de quelques peuples une révolution, gage certain de celle qui doit embrasser la généralité de l'espèce humaine.

Pour Michel Porret et Wladimir Berelowitch, le concept de « réseau » s'adosse à la métaphore méritocratique de la République des Lettres qu'incarnent au crépuscule du XVIII^e

⁸⁴² Sur cette problématique dans sa dimension familiale, voir notamment, Philippe Henry et Jean-Pierre Jelmini (éd.), *La Correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII^e et XIX^e siècles. Affectivité, sociabilité, réseaux*, Neuchâtel, Alphil, « colloquium », 2006.

⁸⁴³ Voir en particulier Maurizio Gribaudi (sous la direction de), *Espaces, temporalités, stratifications... op. cit.*, notamment fig. 10 et 11, pp. 99-100. Sur les méthodes des réseaux sociaux et leurs applications, Alain Degenne et Michel Forsé, *Les Réseaux sociaux*, 2^{ème} éd., Paris, A. Colin, 2004 ; Emmanuel Lazega, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, 2^{ème} éd. mise à jour, Paris, PUF, 2007 ; Jacques Bertin, *Sémiologie graphique*, Paris-La Haye, Gauthier-Villars, Mouton, 1967, pp. 269-283.

⁸⁴⁴ Michel Delon, Robert Mauzi, Sylvain Menant, *De l'Encyclopédie aux méditations*, Paris, nouvelle édition, GF Flammarion, 1998, p. 26.

⁸⁴⁵ Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat de Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1795), Introduction, chronologie et bibliographie par Alain Pons, Paris, GF Flammarion, 1988, p. 216.

siècle Pierre Bayle, puis ses disciples⁸⁴⁶. Le terme désigne alors un corps social constitué d'individus isolés unis par des intérêts réciproques. Ils communiquent entre eux par la voie épistolaire et, pour certains d'entre eux, fréquentent les beaux salons parisiens et européens, qui s'avèrent être des relais efficaces⁸⁴⁷. Les membres de ce réseau de l'esprit se rapprochent les uns des autres grâce au déploiement d'un espace de communication dans lequel ils s'inscrivent et dont les limites ne cessent de s'étendre tout au long du XVIII^e siècle⁸⁴⁸. Le voyageur philosophe anime ce même espace en s'appuyant parfois sur l'apport des réseaux académiques⁸⁴⁹ et sur l'essor de la franc-maçonnerie⁸⁵⁰. Des savants participent activement à la diffusion des savoirs et construisent des sociétés prêtes à s'engager pour que triomphe la connaissance et la raison⁸⁵¹. À côté l'utilisation de la communication épistolaire, véritable pilier de cette « fureur de s'écrire » selon l'expression d'André Bandelier, qui caractérise le siècle des Lumières, ces réseaux recourent aussi le monde de l'imprimerie. Ils s'articulent et se complètent dans un environnement social matiné de solidarités que l'éloignement géographique renforce. L'éclatement territorial dans lequel s'impose progressivement la pensée nouvelle contraint les autorités politiques à la vigilance. Peu enclines à accepter qu'une proportion d'individus regroupés sous la bannière de l'opinion publique naissante accèdent à la connaissance, elles réagissent en misant sur un système répressif que les carences dans son application rendent peu efficaces. En outre, elles peinent à mettre en place une structure efficace, au contraire des penseurs des Lumières, car les autorités ne disposent pas de la souplesse de leurs réseaux pour coordonner des opérations ciblées. En fait, l'application des règlements dans un espace circonscrit n'offre qu'une capacité de réaction limitée.

L'émergence de l'opinion publique, organisée autour du mouvement de création académique, touche l'ensemble des capitales européennes jusqu'en 1750 et ce processus

⁸⁴⁶ Wladimir Berelowitch et Michel Porret (Actes du colloque international de Coppet réunis par), *Réseaux de l'esprit en Europe des Lumières...* *op. cit.*, p. 21.

⁸⁴⁷ Se référer à l'étude remarquable d'Antoine Lilti, *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005 ; voir aussi Daniel Roche, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993 ; du même auteur, *Les Républicains des Lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988 ; du même avec Vincenzo Ferrone (sous la direction de), *Le Monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999 (e.o. *L'Illuminismo, Dizionario storico*, Roma-Bari-Madrid, Gius, laterza & Figli Spa-Alianza Editorial, 1997).

⁸⁴⁸ Didier Masseau, « Les lieux européens de communication intellectuel », dans Didier Masseau, *L'Invention de l'intellectuel dans l'Europe du XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1994, pp. 63-86, p. 63, « Si les gens de lettres européens acquièrent un pouvoir intellectuel au XVIII^e siècle, c'est en grande partie parce que l'espace de communication s'ouvre dans des proportions inédites ».

⁸⁴⁹ Daniel Roche, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux 1680-1789*, 2 vol., Paris-La Haye, Mouton-EHESS, 1978.

⁸⁵⁰ Sur ces réseaux, Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Autre et le frère. L'étranger et la franc-maçonnerie en France au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1998 ; du même, *La Plume et la toile. Pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, Arras, Artois Presses Universitaires, 2002 ; et toujours du même auteur, *Le Mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle. Diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris, Editions Autrement, 2007.

⁸⁵¹ En particulier concernant la Suisse et Neuchâtel, voir André Bandelier, *Des Suisses dans la République des Lettres. Un réseau savant au temps de Frédéric le Grand*, Genève, Slatkine, 2007.

s'intensifie dans la seconde moitié du XVIII^e siècle⁸⁵². En dépit de contacts étroits entre les membres de la République des Lettres, l'espace dans lequel ils évoluent est loin d'être homogène. Les académies européennes se caractérisent par une dépendance très marquée à l'égard de leurs bienfaiteurs et elles comptent avant tout sur la bonne volonté des relations interpersonnelles pour exister. Cette situation les fragilise autant que leur fragmentation spatiale est immense. En fait, l'institutionnalisation des pratiques savantes entraîne une série de compétitions entre elles, ainsi qu'une comparaison entre les modèles de sociabilité académique. Tous ces mécanismes forment les ingrédients du dynamisme des lieux de savoirs. Ces réseaux éclairés reposent en même temps sur l'efficacité propagatrice de l'imprimé d'abord dans les zones urbanisées⁸⁵³ et sur l'intense activité épistolaire des hommes des Lumières. Foyer principal où s'épanouissent les élites de la sociabilité intellectuelle, le tissu urbain s'accorde parfaitement à l'espace de communication, alors en pleine mutation. La densité démographique aidant, les élites de la ville engagent un processus de maillage et d'intégration géographiques, renforçant les échanges et la circulation des hommes et des marchandises⁸⁵⁴. A Paris, l'univers urbain culturel, dans l'ombre d'un Etat monarchique soucieux de ses privilèges, bénéficie d'un réseau d'équipements et d'institutions qui lui permettent de conserver ses avantages⁸⁵⁵. Le milieu académique, dominé par les nobles, recrute abondamment chez les roturiers de mérite. A Neuchâtel, les élites politiques et économiques, moins nombreuses, agissent de la même manière et se côtoient dans des cercles littéraires ou des clubs au sein de ces milieux exclusifs⁸⁵⁶. Dans les deux cités, des institutions publiques ou privées, qui accueillent un lectorat potentiel, se développent très rapidement créant de véritables « espaces collectifs du lire »⁸⁵⁷. On pense au développement des bibliothèques publiques, dont un premier

⁸⁵² Stéphane Van Damme, *Paris, capitale philosophique. De la Fronde à la Révolution*, Paris, Odile Jacob, 2005, pp. 40-47. Sujet de l'ouvrage, le cas de Paris y est traité avec acuité.

⁸⁵³ Véronique Le Ru, *Subversives Lumières. L'Encyclopédie comme machine de guerre*, Paris, CNRS Editions, 2007. Cette dernière montre, par l'articulation des réseaux d'articles au travers de six thématiques – les prêtres et les rois, l'Eglise et l'Etat, la délation, les acteurs de la haine théologique, le luxe et l'esclavage – la puissance critique de la mise en réseaux des articles de l'Encyclopédie. Même modérée – les encyclopédistes sont davantage des réformistes que des révolutionnaires – cette lutte contre les formes politico-religieuses et économiques de la domination d'un petit nombre de privilégiés qui regorgent du superflu sur le plus grand nombre qui manque du nécessaire s'avère efficace.

⁸⁵⁴ Frédéric Barbier, *L'Europe de Gutenberg... op. cit.*, p. 16, voir aussi Daniel Roche, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2004.

⁸⁵⁵ Daniel Roche, *Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle* (1981), Paris, Fayard, 1998, notamment pp. 271-320.

⁸⁵⁶ Voir Nathalie Guillod, *Société et culture au XVIII^e siècle. L'Elite neuchâteloise des Lumières*, Neuchâtel, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, mémoire de licence dact., 2004, pp. 121-158.

⁸⁵⁷ Roger Chartier et Daniel Roche, « Les pratiques urbaines de l'imprimé », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant... op. cit.*, pp. 533-543. Voir aussi Roger Chartier, « Du livre au lire. Les pratiques citadines de l'imprimé 1660-1780 », dans Roger Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Editions du Seuil, 1987, pp. 165-221.

réseau émerge en France au XVIII^e siècle⁸⁵⁸, et aussi aux cabinets de lecture ouverts à l'initiative de libraires qui en alimentent le catalogue en puisant dans leur fonds de commerce⁸⁵⁹.

Plus généralement, le XVIII^e siècle voit l'acculturation s'étendre par le biais de nouvelles institutions urbaines qui contribuent à familiariser les publics avec des occasions de rencontres par la circulation de l'écrit et de l'imprimé sous toutes ses formes, gazettes et affiches comprises⁸⁶⁰. L'essor de la presse d'information à la fin du XVII^e siècle, qui assure la diffusion des nouvelles dans la population, s'affirme déjà en France au moment de l'exil des protestants en 1685. Lié à la naissance d'un pluralisme religieux et politique, qu'une révolution à caractère économique renforce, ce développement s'appuie sur les bases de solides entreprises de presse fondées çà et là par des protestants exilés ; de sorte que celles-ci jouissent, à la fin de l'Ancien Régime, d'un fort ancrage dans la société. Le marché de la presse constitue un enjeu majeur pour les imprimeurs-libraires. Comme le souligne Jean Sgard,

par la distribution périodique, les libraires apprennent à faire l'étude d'un marché, à répondre à une demande évolutive, à mettre en place un réseau de diffusion, à utiliser toutes les ressources de la publicité, à solliciter l'engagement financier du lecteur, à se grouper pour des investissements rentables, à accélérer la rotation de leur fonds⁸⁶¹.

Autour de l'imprimé et de sa diffusion se construit un univers assoiffé d'utopie, d'égalité, de liberté et de communication marqué par l'intense activité épistolaire des membres du « réseau » philosophique. Cosmopolite, celui-ci surpasse les affiliations traditionnelles – nationales, politiques ou familiales – pour émerger du néant, transcendant les espaces. Au cœur de la problématique du « réseau » philosophique se cache celle du commerce des imprimés et son analyse.

d) Penser les réseaux du livre

Tout d'abord, penser les réseaux de l'imprimé revient à évoquer les liens unissant un espace public constitutif des Lumières et une dynamique de circulation des idées nouvelles relayées par l'imprimé. Or la diffusion des idées ne peut plus être retenue comme une simple

⁸⁵⁸ Pascal Fouché (direction éditoriale), *Histoire des bibliothèques françaises*, 4 vol., Paris, Promodis-Edition du Cercle de la librairie, 1988-1992 ; Sur celle de Neuchâtel, Michel Schlup (recueil rédigé et publié par), *Bibliophiles et mécènes. Deux siècles de donations à la Bibliothèque de Neuchâtel*, Neuchâtel, BPUN, 2006.

⁸⁵⁹ Roger Chartier, « Sociétés de lecture et cabinets de lecture en Europe au XVIII^e siècle. Essai de typologie », dans *Sociétés et cabinets de lecture... op. cit.*, pp. 43-56.

⁸⁶⁰ Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1997, pp. 62-64 ; Gilles Feyel, « La presse provinciale française dans la seconde moitié du 18^e siècle : géographie d'une nouvelle fonction urbaine », dans Bernard Lepetit et Jochen Hoock (études publiées sous la direction de), *La Ville et l'innovation. Relais et réseaux de diffusion en Europe 14^e-19^e siècles*, Paris, Editions de l'EHESP, 1987, pp. 89-111.

⁸⁶¹ Jean Sgard, « La multiplication des périodiques », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant... op. cit.*, p. 255.

supposition, c'est désormais un postulat dépassé⁸⁶². Il ne fait plus de doute que ce qui retient l'attention, c'est appréhender les conditions d'émergence, au XVIII^e siècle, d'une opinion publique que l'imprimé contribue à forger ; Malesherbes, dans son discours de réception à l'Académie française la désigne comme « un tribunal indépendant de toutes les puissances, et que toutes les puissances respectent, qui apprécie tous les talents ; c'est celui de l'opinion »⁸⁶³. L'espace public naissant s'articule autour d'hommes éclairés qui seraient affranchis, selon les vœux formulés par Kant, du poids de la dépendance intellectuelle – « l'état de tutelle » comme il l'appelle – en exploitant le potentiel de leur entendement. Le problème que discute le philosophe allemand en 1784 dans sa « Réponse à la question : *Was ist Aufklärung ?* »⁸⁶⁴ concerne les progrès des Lumières dont la transmission se fait par un savant « qui s'adresse avec des écrits à un public au sens strict »⁸⁶⁵. Pour lui, seule la communication écrite assure la création d'un espace autonome pour le débat d'idées, dont la base est fournie par la République des Lettres qui unit savants et érudits par la correspondance et l'imprimé. Cette matrice doit tenir aussi compte de la capacité qu'ont les membres de la *Res Publica Litterarum* à disposer des réseaux nécessaires pour diffuser leur pensée. L'imprimerie, l'un d'entre eux, rend donc possible la constitution d'une publicité sans proximité à condition que celle-ci puisse s'exprimer dans l'espace culturel créé par les philosophes. Une arme dont usent également tous ceux qui, « aux marges des Lumières »⁸⁶⁶, se cachent derrière une multitude de courants (jansénistes, jésuites, apologistes⁸⁶⁷, etc.) ayant pour traits communs la haine des philosophes, destructeurs des valeurs du christianisme⁸⁶⁸.

Penser les réseaux du livre, c'est aussi appréhender les canaux de diffusion au sein des circuits de communication plus globaux. D'où l'importance de saisir les contours des métiers susceptibles d'effectuer ce transfert dans les meilleures conditions. Les trajectoires parallèles du livre interdit, observées par Darnton, pour atteindre le public suggèrent la piste d'un autre itinéraire emprunté par le livre licite. Pourtant, la circulation d'ouvrages emprunte les mêmes canaux et repose avant tout sur la confiance placée dans les membres des réseaux ainsi que leur

⁸⁶² Voir Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française...op. cit.*, p. 35. « Il n'est donc pas de distinction possible (contrairement à ce que pensait Mornet) entre la diffusion, saisie comme un progressif élargissement des milieux gagnés par les idées nouvelles, et ce qui est l'objet même de cette diffusion, à savoir un corps de doctrines et de principes que l'on pourrait identifier hors de toute appropriation ».

⁸⁶³ Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Discours de réception à l'Académie française du 16 février 1775*, cité dans François-Antoine de Boissy d'Anglas, *Essai sur la vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes adressé à mes enfants*, 2 vol., I, Paris, Chez Treuttel et Würtz, 1819, p. 12.

⁸⁶⁴ Emmanuel Kant, *Œuvres philosophiques*, II, *Des Prolegomènes aux écrits de 1791*, Ferdinand Alquié (édition publiée sous la direction de), Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1985, pp. 207-217.

⁸⁶⁵ *Ibid.*, p. 212.

⁸⁶⁶ Didier Masseau (sous la dir. de), *Les Marges des Lumières françaises (1750-1789)*, Genève, Droz, 2004.

⁸⁶⁷ Sur les Lumières modérées et chrétiennes, Didier Masseau, « La position des apologistes conciliateurs », dans *Dix-Huitième siècle*, n° 34, 2002, pp. 121-130.

⁸⁶⁸ Voir à ce propos, Didier Masseau, *Les Ennemis des philosophes. L'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, Albin Michel, 2000.

capacité à s'adapter aux conditions générales du marché⁸⁶⁹. La force d'un réseau du livre, c'est de pouvoir intégrer progressivement de nouveaux membres sans altérer l'équilibre de l'ensemble de la structure. Il permet aussi de supporter l'arrêt d'activité ou la défaillance momentanée d'un acteur. Toutes ces conditions ne sont valables que si l'ensemble de l'organisation repose sur un socle persistant et solide. C'est ce que nous souhaitons montrer dans l'étude de la place et du rôle des commissionnaires. De notre point de vue, le contenu de leurs correspondances répond à nos interrogations. C'est pour cette raison que nous avons orienté nos recherches sur ce groupe social et tenté de reconstituer les réseaux de la maison d'édition neuchâteloise à partir de celui-ci. L'étude des commissionnaires ouvre sur une meilleure compréhension du développement des réseaux commerciaux propres à la STN et sur leur mode de fonctionnement.

e) *Typologie des réseaux du livre : du producteur au diffuseur*

Le travail effectué sur l'ensemble des correspondants professionnels de la STN nous a permis de déterminer quelques types de collaborations plus intenses au sein desquelles des réseaux se fondent, puis se développent. La logique de construction de ces derniers suit une chronologie établie selon des critères d'appartenance au domaine d'activité et aux aspects géographiques préexistants. Leur distribution géographique nous incite à poser une question traitant de l'éventuelle activité de réseaux spécialisés. En effet, les directeurs de la STN approchent la pratique de la communication de manière pragmatique. Aussi, ils questionnent les libraires sur les meilleures ventes dans leur région, quémangent des informations sur les nouveautés auprès d'agents littéraires au *curriculum vitae* parfois douteux, interrogent les commissionnaires et les négociants au sujet de la solvabilité de clients potentiels. Et si pour l'entreprise neuchâteloise, c'est « l'argent qui est le grand mobile de tout »⁸⁷⁰, la santé des affaires se mesure aussi à la capacité de fournir des produits inédits sur de nouveaux marchés⁸⁷¹. Pour y parvenir il faut s'adapter à leurs exigences et proposer des livres à des prix attractifs. Ces conditions incitent les entreprises à tenir compte de multiples composantes, plus particulièrement celles qui font des professionnels des relais efficaces. La technique d'approche ne sera pas la même entre un libraire et un imprimeur-libraire. Le premier propose des ouvrages issus de son catalogue en mettant en évidence les nouveautés collectées chez un imprimeur ou, plus rarement,

⁸⁶⁹ Laurence Fontaine, « La construction de la confiance dans les réseaux de libraires et colporteurs de l'Europe moderne », dans Thierry Delcourt et Elisabeth Parinet (études réunies par), *La Bibliothèque bleue & les littératures de colportage*, Paris-Troyes, Ecole des Chartes-La Maison du Boulanger, 2000, pp. 41-50.

⁸⁷⁰ BPUN, ms STN 1189, f° 135-137, Ostervald & Bosset à STN, 10 avril 1780.

⁸⁷¹ Voir un exemple dans Robert Darnton, « Stratégies financières d'une maison d'édition au XVIII^e siècle... » *art. cit.*, pp. 333-346.

auprès d'un autre confrère. Le second évite ce désagrément en assurant lui-même le débit des œuvres qu'il imprime. La trame traditionnelle veut que le livre suive une sorte de parcours initiatique entre le rédacteur et le lecteur, le destinataire final. Cette « chaîne du livre »⁸⁷² illustre bien les liens de dépendance qui se créent entre les acteurs aux différents stades de son évolution, fixant un cadre général dans lequel se répartissent les relations entre les acteurs. Elle met surtout en évidence l'étroitesse des relations économiques et leurs risques associés à cette proximité. Les liens sont si resserrés que la chute des uns entraîne parfois celle des autres à l'exemple de la faillite de la société Debure/d'Houry en 1790 qui ébranlera la librairie parisienne⁸⁷³. Afin d'éviter ce piège, les entrepreneurs prudents trouvent dans la diversification des marchés et des produits une réponse adéquate.

C'est pourquoi l'imprimerie de la STN propose dans ses premières correspondances quelques nouveautés issues de traductions allemandes, anglaises ou italiennes⁸⁷⁴. Pour accroître ses ventes, elle augmente rapidement les lignes de son catalogue par quelques nouveautés croustillantes comme le *Système de la Nature* de d'Holbach ou les *Questions sur l'Encyclopédie* de Voltaire qu'elle propose à des prix intéressants⁸⁷⁵. Ce marché des textes contraires aux bonnes mœurs, anticléricaux ou pornographiques, très porteur au demeurant, augure de belles ventes qui suscitent l'intérêt économique de n'importe quel commerçant avisé. Pourtant il ne rentre pas dans la démarche éditoriale préliminaire de la STN. Il incite toutefois rapidement les directeurs de la maison neuchâteloise à réfléchir à une réévaluation de leur stratégie éditoriale consistant à proposer des réimpressions d'ouvrages de débit facile. Conforme à son projet initial, qui présente l'immense avantage d'écouler à peu de frais des titres dont le succès est acquis d'avance, le débit qu'offre l'impression de contrefaçons est commercialement et financièrement rassurant. Avant de penser à produire des copies d'œuvres à succès, la STN doit se doter d'un appareil de production et de diffusion à la hauteur de ses ambitions.

S'appuyant dans un premier temps sur le nom de Fauche & Compagnie, elle s'adresse à des fondeurs de caractères, à des papetiers et à des libraires, séparément, et sans mélanger les

⁸⁷² Comme la surnomme avec justesse Robert Darnton, *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, Albin Michel, 1992, voir en particulier le schéma p. 157.

⁸⁷³ Anne Boyer, « Crédits et faillites : le problème des financements dans la librairie d'Ancien Régime », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 279-307 ; Georges Bonnant, « La librairie genevoise en Italie », dans *Genava*, XV, 1967, pp. 357-369.

⁸⁷⁴ Par exemple d'Heinrich Heidegger, *Réflexions d'un Suisse sur cette question : serait-il avantageux aux [ouables] cantons catholiques d'abolir les ordres réguliers, ou tout au moins de les diminuer ?*, traduit de l'allemand sur la seconde édition, Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel, 1769 ; de Francesco Algarotti, *Lettres du comte Algarotti sur la Russie contenant l'état du commerce de la marine, des revenus & des forces de cet empire : avec l'histoire de la guerre de 1735 contre les Turcs & des observations sur la mer Baltique & la mer Caspienne / traduites de l'italien*, A Neuchâtel, aux dépens de la Société typographique, 1770.

⁸⁷⁵ Voir en particulier Charly Guyot, « Voltaire et l'édition neuchâteloise des « Questions sur l'Encyclopédie », dans *Musée neuchâtelois*, 1969, pp. 123-133 ; du même auteur, « Imprimeurs et pasteurs neuchâtelois... » *art. cit.*, pp. 74-81 et 148-153.

genres. Nous formulons ce constat sur la base de l'étude détaillée du contenu des soixante premiers folios du registre des copies-lettres de l'entreprise⁸⁷⁶. Ses responsables insistent notamment auprès des papetiers Sette ou Strampfer et Heusler pour faire comprendre à tous que la nouvelle raison sociale de l'entreprise – Société typographique de Neuchâtel en Suisse – et Fauche & Compagnie ne font désormais plus qu'une. La réputation de Samuel Fauche en tant que libraire, à cette époque, est suffisante pour garantir le démarrage des affaires. Pour réussir dans ce domaine une réputation sans faille doublée d'une marque de confiance sans tache sont nécessaires. C'est pour atténuer les effets négatifs d'une mauvaise affaire ou mieux cerner les causes d'une chute brutale de ses ventes que la STN crée ses réseaux. Ceux-ci doivent lui permettre d'anticiper les problèmes et de distribuer ou d'échanger ses marchandises ; c'est pourquoi elle forge et structure ses propres cercles sociaux au sein des réseaux du livre. Ils se distinguent par leur présence tout au long des années d'existence de la maison d'édition neuchâteloise. Cette manière de fonctionner, si elle lui coûte par l'entretien nécessaire qu'ils réclament en admettant certaines pratiques comme l'octroi de rabais de transport, lui procure l'avantage d'éprouver leur fiabilité et de mesurer leurs effets sur le long terme.

Lors de nos recherches, nous avons tenté d'identifier l'existence d'éventuels réseaux « thématiques ». Force est de constater qu'à grande échelle il n'en est rien. En revanche, ceux-ci peuvent exister dans des niches géographiques à l'exemple de Lyon ou de Versailles. L'espace à couvrir est bien trop vaste pour constituer des réseaux exclusivement orientés vers une thématique. On ne trouvera nulle part des réseaux financiers ou spécialisés dans le seul commerce du livre. L'attrait du réseau est sa propension à faire côtoyer dans un périmètre, somme toute restreint mais en mouvement, des individus dont les compétences distinctes fournissent les résultats escomptés une fois réunies. Ce n'est pas uniquement la position sociale qui intéresse les directeurs de la STN dans les personnes choisies, mais la subtile conjugaison du lieu, du domaine d'activité de leurs membres et de l'exploitation de leurs réseaux. Nous l'avons éprouvé avec le problème du papier, affaire de spécialistes s'il en est, excluant *a priori* le recours à des tiers pour l'obtention de la matière première. La recherche de papier est indispensable au bon fonctionnement d'une imprimerie et intervient en amont du processus de fabrication. La technique de fabrication nécessite des conditions particulières qu'on ne trouve pas réunies partout. C'est pour cette raison qu'on trouve implantés les papetiers dans des zones propices (Auvergne, Lorraine, Alsace). Comment se comportent les réseaux liés à la gestion de l'approvisionnement du papier ? Existe-t-il des réseaux spécifiques ? Et si tel est le cas, comment évoluent-ils ?

⁸⁷⁶ BPUN, ms STN 1095, Copies-lettres A¹.

f) L'exemple du papier

Nous avons déjà signalé l'importance du rôle du papier dans la composition d'un livre. Cette « merveilleuse invention, qui est d'un si grand usage dans la vie, qui fixe la mémoire des faits, et immortalise les hommes ! »⁸⁷⁷, a un prix fixé généralement en fonction de sa qualité et de sa dimension. Les coûts inhérents à la fabrication d'un ouvrage imposent à l'imprimeur de trouver du papier de qualité égale, de préférence peu cher. Cela l'inciterait presque à disposer de réseaux spécifiques entièrement tournés vers la recherche et l'acheminement de cette matière première. Contrairement aux livres d'assortiment, qui peuvent être stockés dans un magasin avant de repartir vers leur destination finale, assurant un roulement plus ou moins rapide, le papier destiné à l'imprimerie doit bénéficier de conditions de stockage optimales.

Le plus difficile, pour une imprimerie débutante, c'est de trouver de bons papetiers disposant de la matière première adéquate. Les premières recherches de la STN s'orientent tout naturellement vers des producteurs locaux, les Borel & Frères Roulet installés à Serrières qui lui livrent pas moins de 303 rames de papier durant l'année 1769⁸⁷⁸. L'entreprise élargit ensuite son champ en prospectant du côté du nord de la Suisse. Le 13 juillet 1769, elle adresse un courrier au papetier bâlois Nicolas Heusler en lui demandant quelques échantillons « de diverses sortes »⁸⁷⁹. S'ils paraissent convaincants en passant commande auprès des papetiers, les directeurs de la STN ne semblent pas encore à l'aise dans le domaine de la vérification qualitative, c'est pourquoi ils se tournent soit vers l'imprimeur biennois Heilmann⁸⁸⁰, soit vers « un graveur bâlois » auxquels ils demandent d'évaluer la qualité du papier bâtard fin dont ils ont reçu un échantillon⁸⁸¹. Habitué à traiter avec les professionnels, le libraire biennois leur offre quelques adresses de bonne réputation ; il sert de référent le cas échéant, comme le montre l'échange de courrier du 3 juillet avec Sette, papetier à Ardon dans le Jura⁸⁸². Les directeurs renouvellent l'expérience quelques jours plus tard en écrivant à Jérôme Blum à Bâle⁸⁸³, puis aux papetiers bâlois Strampfer et Heusler⁸⁸⁴. Pour la seule année 1769, avant même le début réel de la production, la STN entre en contact avec six papetiers, dont trois résident à Bâle. Elle reçoit sa première livraison le 25 juillet

⁸⁷⁷ Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné... op. cit.*, tome XI, Neuchâtel, chez Samuel Faulche & Compagnie, 1765, p. 846.

⁸⁷⁸ BPUN, ms STN 1013, f° 7, papier délivré 1769-1772.

⁸⁷⁹ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 2, STN à Nicolas Heusler, 13 juillet 1769.

⁸⁸⁰ Voir notamment BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 3, STN à Heilmann, 20 juillet 1769.

⁸⁸¹ Par exemple BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 163, STN à Sette, 16 juin 1770. « A l'égard de la rame bâtard fin fort que vous nous envoyez pour échantillon et que vous passez à £ 15 le prix en est un peu exorbitant, quoique ce papier soit beau, notre graveur qui est de Bâle et qui est icy depuis quelques jours l'ayant examiné ne l'a pas trouvé propre a servir pour [les] planches, uniquement a cause qu'il est trop mince ».

⁸⁸² BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 1, STN à Sette, 3 juillet 1769. La copie-lettre datée du 20 juillet 1769 mentionne des remerciements adressés à Heilmann pour « ses bontés concernant Sette », BPUN, ms STN 1095, Copies-lettres A¹, f° 3, STN à Heilmann, 20 juillet 1769.

⁸⁸³ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 2, STN à Jérôme Blum, 13 juillet 1769.

⁸⁸⁴ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 2, STN à Strampfer et Heusler, 15 juillet 1769.

1769 en provenance de la maison Charmet Frères et Sœurs à Besançon qui lui délivrent 24 rames de « papier dit bâtard »⁸⁸⁵. A la fin de l'année 1769, six mois après ses débuts, la maison d'édition s'est fait livrer en tout 643 rames de papier⁸⁸⁶.

Le papier de bonne qualité s'avère plus difficile à trouver qu'il n'y paraît et les tarifs de transport semblent être un frein à la conquête d'espaces plus lointains. A cela s'ajoute la difficulté de convaincre certains professionnels d'entrer en affaires. Lors de l'échange de courrier avec Sette, les directeurs de la STN manifestent à plusieurs reprises quelques inquiétudes face à l'absence de réponse de l'intéressé. Ils regrettent sa passivité et son apathie dans le traitement des affaires. Pourtant, l'entreprise neuchâteloise dispose d'arguments de poids. Suivant une pratique traditionnelle de paiement à échéance, la STN, sous le nom de Fauche & Compagnie, « pour lors raison de notre société »⁸⁸⁷, puisque celle-ci n'existe pas encore officiellement, endosse un billet sur Paris d'une valeur de £ 515 de France à l'ordre de Sette le 25 juillet 1769⁸⁸⁸. En dépit de cette confortable garantie, la STN peine à se faire livrer, avec la caisse destinée à Heilmann, la marchandise commandée⁸⁸⁹. De retour de voyage, raison pour laquelle il n'a pas répondu aux lettres de la STN, Sette accepte d'entrer en affaires avec l'imprimerie neuchâteloise parce que son crédit lui semble suffisant. L'entreprise neuchâteloise connaît la marchandise car elle dispose déjà de 55 rames de papier livrées à l'origine par Sette à de Félice à Yverdon, lequel a envoyé la marchandise à « Madame Droz de notre ville [Neuchâtel] »⁸⁹⁰, qui a revendu son affaire à Osterwald et ses associés. Sette semble satisfait de traiter avec la STN, ce d'autant plus qu'il a « dans l'intervalle acheté beaucoup de marchandise dans l'espérance de recevoir ladite somme ». Le papetier fait référence à une promesse, non tenue, de Samuel Fauche qui lui a « fait espérer par sa lettre du 9 juillet [avant la fondation officielle de l'entreprise] une avance de £ 1500 qui s'est réduit à rien »⁸⁹¹, se lamente-t-il, comptant sur la nouvelle société pour entrer en matière. Or la STN, qui a un grand besoin de papier, s'étonne de la requête du papetier, ce d'autant plus qu'elle annonce que les rames sont dans son magasin⁸⁹².

⁸⁸⁵ BPUN, ms STN 1013, f° 2, papier délivré 1769-1772.

⁸⁸⁶ Calcul réalisé sur la base du contenu du dossier BPUN, ms STN 1013, f° 1-8, papier délivré 1769-1772. Une rame de papier est composée de vingt mains. Une main contient 25 feuilles, en sorte qu'une rame de papier compte 500 feuilles, voir Denis Diderot et Jean D'Alembert (mis en ordre et publié par), *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome XIII, Neuchâtel, Samuel Faulche, 1765, p. 783

⁸⁸⁷ Cette mention est fondamentale. Le billet a été endossé à l'ordre des Frères Charmet le 21 juillet 1769 muni de la signature de Felice, à l'ordre de Fauche & Compagnie (« pour lors raison de notre société »).

⁸⁸⁸ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 18, STN à Sette, 19 août 1769.

⁸⁸⁹ Sette et Samuel Fauche ont signé une convention le 5 juin 1769 qui est versée dans le dossier du libraire Heilmann.

⁸⁹⁰ En réalité, Sette apprend à la STN qu'il a vendu les 55 rames de papier à « monsieur L'Ecuyer de votre ville il y a passé trois mois », BPUN, ms STN 1215, f° 64-65, Sette à STN, 29 août 1769.

⁸⁹¹ BPUN, ms STN 1215, f° 64-65, Sette à STN, 29 août 1769.

⁸⁹² BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 22, STN à Sette, 20 août 1769.

La STN avoue un grand besoin du papier commandé quelque temps auparavant ; elle demande à Sette plus de promptitude dans ses réponses pour savoir « à quoi s'en tenir, car elle manque de papier »⁸⁹³. Les échantillons semblent bons mais la commande tarde à arriver. La situation devient même précaire si on en juge par le contenu de l'envoi du 30 janvier 1770 au même papetier jurassien ; les directeurs reconnaissent que le manque de papier de qualité semblable à la première livraison est tel qu'ils relancent une fois encore Sette de peur que la précédente lettre ne lui soit pas parvenue⁸⁹⁴. Le 11 février 1770, la STN se dit surprise de ne recevoir aucune lettre de la part du papetier franc-comtois. Elle l'informe qu'à cause du retard dans la livraison des 50 rames de papier, les presses de Fauche & Compagnie et de Heilmann risquent le chômage⁸⁹⁵. Notons au passage que c'est la raison sociale Fauche & Compagnie qui est utilisée par la STN pour les transactions au début de son activité. En dépit de la publicité faite lors de l'envoi des circulaires, l'association Fauche & Compagnie et STN ne semble pas encore convaincre les clients du libraire neuchâtelois⁸⁹⁶.

La STN répond le 11 mars 1770 à Sette qu'elle est ravie d'apprendre que la cause du retard n'est pas due à une bétise de la part de l'infortuné papetier. La neige tombée en grande quantité encombre les routes du Val-de-Travers et empêche tout passage de marchandises. Cela explique naturellement le fort ralentissement des activités économiques durant les longs mois d'hiver, des difficultés souvent évoquées dans les lettres que les commissionnaires envoient pour s'excuser du retard des livraisons. L'entreprise neuchâteloise est alors confrontée à un autre problème : elle n'a débuté son activité qu'au milieu de l'année 1769. Ainsi, les premières commandes fermes de papier interviennent tard dans l'année, au moment où les premiers frimas se font sentir et où il devient délicat de s'approvisionner. Désireuse de rattraper son retard et de lancer sa production, la STN demande à Sette l'envoi « le plus tôt possible » des rames de papier pour planche ainsi que du modèle de papier « propre » pour un tirage in-octavo. Finalement, l'imprimerie se satisfait de la qualité du service de Sette avec qui elle signe une convention le 24 août 1770, pour « fournir des papiers de la fabrique nommé bâtard demi fin, dans la qualité et aux termes suivant, savoir au 15 septembre prochain 18 rames ; au 30 septembre 18 rames, au 31 octobre 120 rames ; au 31 (sic !) novembre 120 rames »⁸⁹⁷, pour un montant de £ 659 et 13 sols

⁸⁹³ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f^o 95, STN à Sette, 21 janvier 1770.

⁸⁹⁴ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f^o 97, STN à Sette, 30 janvier 1770.

⁸⁹⁵ Leurs presses doivent tourner à plein régime lors de la réimpression des œuvres de Rousseau un temps envisagée. Mais la promptitude de l'imprimeur amstellodamois Rey, qui a mis sous presses une édition in-quarto et une in-12, aura raison de l'association STN-Heilmann, voir notamment, BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f^o 77, STN à Heilmann, 7 décembre 1769.

⁸⁹⁶ Cette mention se trouve dans une lettre adressée à Sette le 25 juillet 1769 dont la copie figure dans le registre des Copies-Lettres. En outre, Sette continue à adresser du courrier au nom de Samuel Fauche, notamment, BPUN, ms STN 1215, f^o 66-67, Sette à STN, 17 novembre 1769.

⁸⁹⁷ BPUN, ms STN 1215, f^o 92, Convention entre Sette et la STN, 24 août 1770.

« fournis en une traite payable à trois mois de date, et le reste en d'autres traites sur Paris, Besançon, chacune payable à trois mois de date à la réception des papiers ». Les lettres du papetier se font plus rares et ses livraisons ralentissent fortement dès la fin de 1771. Sette relance la STN le 26 mai 1772, mais celle-ci décline l'offre, opération renouvelée en janvier 1778 lorsque le papetier, prenant la défense de son fils qui a proposé de la matière première à un prix jugé excessif, avoue qu'il ne pourra « fournir [la STN] que dans 5 à 6 mois (...) et tout au plus 100 à 120 rames par mois à raison de £ 9 10 sous de France la rame de poids de 16 livres de cette province rendu franco à Pontarlier »⁸⁹⁸. L'entreprise neuchâteloise passe commande l'année suivante de 66 rames pour lesquelles elle arrive à négocier un prix de £ 7 la rame. La dernière missive de Sette, le 18 mai 1783, montre que les affaires marchent plutôt bien pour le papetier qui, associé à son fils, dispose de deux fabriques à Ardon et à Besançon⁸⁹⁹.

Pour atténuer l'absence des livraisons régulières d'un seul fournisseur, les directeurs cherchent d'autres pistes sérieuses. C'est dans ce contexte qu'elle s'adresse à Jacques Verchet, papetier à Pontarlier. Deux semaines auparavant, celui-ci a fait parvenir à Neuchâtel un échantillon convaincant autant par la qualité du papier que par le prix de £ 4 de France la rame ; la direction de la STN, d'abord hésitante, est toutefois consciente que la qualité et la couleur grisée du papier conviendraient à l'impression du nouveau Journal helvétique ; elle lui passe commande de 144 rames de papier grand format en espérant que le papetier en dispose encore⁹⁰⁰. Verchet, qui joue avec les nerfs des directeurs en leur annonçant, dans sa lettre précédente, le risque de voir cette commande partir pour Lyon⁹⁰¹, envoie les balles par les Frères Meuron de Saint-Sulpice⁹⁰². La neige tombée en grande quantité rend les chemins difficilement praticables et cette situation inquiète l'entreprise neuchâteloise. La mauvaise saison est cause de grands troubles, comme l'affirme Sette dans sa lettre du 23 mars⁹⁰³. Verchet, quant à lui, assure que la cause réelle du retard est le temps, autant que les mauvais chemins. Ces difficultés saisonnières inciteront les dirigeants de la STN à chercher d'autres solutions pour acheminer la marchandise dans des délais raisonnables. Elle se tournera vers Lyon où, profitant du passage de Samuel Fauche en septembre 1770, elle lui demande d'acheter « 4 à 5 rames de papiers et de les faire conduire sur le champ par la voie la plus courte »⁹⁰⁴. Cette voie, nous le verrons par la suite, passe

⁸⁹⁸ BPUN, ms STN 1215, f° 129-130, Sette à STN, 14 janvier 1778.

⁸⁹⁹ BPUN, ms STN 1215, f° 133-134, Sette à STN, 18 mai 1783.

⁹⁰⁰ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 108, STN à Jacques Verchet, 1^{er} mars 1770.

⁹⁰¹ BPUN, ms STN 1227, f° 173-174, Jacques Verchet à STN, 12 février 1770.

⁹⁰² BPUN, ms STN 1181, f° 6-7, Meuron Frères à STN, 24 mars 1770.

⁹⁰³ BPUN, ms STN 1215, f° 72-73, Sette à STN, 23 mars 1770. « Si les chemins étaient praticables, il est retombé depuis huit jours de la neige plus que jamais ». Sette ajoute, le 4 avril, « il n'a pas été possible à mon possible d'envoyer [les papiers par les] frères Martin à vous les faire parvenir cela pour raison de ce que les chemins n'étaient absolument pas praticables ».

⁹⁰⁴ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 213, STN à Samuel Fauche, 23 septembre 1770.

par Genève, Morges, Yverdon pour gagner Neuchâtel, évitant ainsi les crêtes enneigées du Jura. Le marché lyonnais, très actif et qui permet de gagner confortablement sa vie, est alimenté par les fabricants du Dauphiné, de la Bourgogne et même de la Lorraine et de Franche-Comté. Des contrées vers lesquelles s'aventure également de Félice, notamment à Vuillafans et à Divonne, où la famille Caprony fabrique un papier convoité par les imprimeurs genevois⁹⁰⁵. Favarger profite de son séjour à Lyon en 1778 pour prospecter également du côté des papetiers. Il croise un certain Bon qui accepte d'écrire « aux correspondans qui lui ont fournit les papiers qu'il nous a envoyé savoir a quel prix il pourra nous les fournir. Il croit que ce sera au même, & il se contentera d'un mince bénéfice », écrit Favarger dans son journal⁹⁰⁶. Plus loin, il rajoute : « il m'a parû porté d'inclination à servir notre maison » avant de conclure par une liste des papetiers de Nancy comprenant sept noms que Bon a dû lui transmettre oralement.

Jugé mieux disposé que Sette, à qui la STN reproche son « peu d'exactitude et son manque de parole »⁹⁰⁷, Jacques Verchet propose de la marchandise de bonne qualité à des prix très raisonnables (£ 3 10 sous la rame). Toutefois, la STN découvre que derrière l'artisan, se cache un redoutable homme d'affaires qui, s'il négocie son papier à des tarifs intéressants, fait payer au prix fort son transport, ce qui fait réagir les dirigeants de la STN : « au reste ayez une autrefois plus à cœur pour le prix des voitures, le prix de 28 sous du cent pesant étant trop cher, nos négociants d'icy ne paient que 20 à 24 sous au plus »⁹⁰⁸. Mais l'entreprise neuchâteloise exagère les tarifs des négociants locaux dont les prix oscillent en réalité entre 24 et 26 sous le cent pesant. Verchet livre, en effet, à un tarif normal en fonction de l'état des chemins. Il lui arrive même, dans un élan de franchise rarement observé, d'avouer : « le besoin d'argent où je me trouve m'oblige de vous prier de vouloir bien me faire passer les montants dus »⁹⁰⁹. Il n'omet pas de remercier les directeurs de la rapidité du paiement.

La STN poursuit inlassablement sa quête de papier. Elle fait savoir aux Charmet Frères & Sœurs à Besançon le 1^{er} mars 1770 : « l'avis d'expédition de 25 rames de papier bâtard est bien arrivé avec votre lettre du 5 du mois passé, sans doute que les mauvais chemins l'empêchent d'arriver, en sorte que nous n'en avons aucune nouvelle »⁹¹⁰. Comme souvent, elle insiste sur le prix du précédent envoi payé £ 7 et 10 sous de France franco à Pontarlier, le coût du transport étant alors partagé. La STN profite de cet envoi pour réclamer l'envoi d'un échantillon

⁹⁰⁵ Jean-Pierre Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon... op. cit.*, 1945, pp. 101-102. La STN et de Félice s'échangent des informations sur les papetiers aux coûts de transports supportables, voir le dossier ms STN 1150 contenant les missives envoyées par Fortuné-Barthélémy de Félice à la STN. Le papier coûte en moyenne entre 3 et 4 livres la rame à Divonne et à Vuillafans.

⁹⁰⁶ BPUN, ms STN 1059, f° 62, Instructions et renseignements pour J.F. Favarger, 1778.

⁹⁰⁷ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 260, STN à Sette, 25 novembre 1770.

⁹⁰⁸ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 181, STN à Jacques Verchet, 24 juillet 1770.

⁹⁰⁹ BPUN, ms STN 1227, f° 217, Jacques Verchet à STN, 27 mai 1772.

⁹¹⁰ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 109, STN à Charmet Frères & Sœurs, 1^{er} mars 1770.

du papier que vous avez dû fournir à Monsieur Félice d'Yverdon, au prix de £ 4 10 sous de France, c'est un papier de moyenne qualité dont le format doit être propre au 8°. Nous attendons cette complaisance de votre part, afin que nous puissions vous donner une commission assez considérable⁹¹¹.

Verchet ne peut livrer la marchandise désirée, certainement à cause de son coût de production trop élevé, mais il s'empresse de mentionner dans la suite de sa lettre : « si vous le souhaitez vous pourrez me marquer la quantité qu'il vous en faut et m'envoyer de l'argent en compte »⁹¹². Il précise qu'en dépit des commandes pressantes des Neuchâtelois, il ne dispose pas de la marchandise⁹¹³, mais il finit « en principe » par satisfaire sa clientèle⁹¹⁴. Les relations commerciales avec le papetier pontissalien s'arrêtent en septembre 1773.

Faire miroiter une commande importante ne suffit pas. En effet, dans cette seconde moitié de siècle, la production hexagonale de papier n'arrive pas à suivre le rythme de la production de livres, en dépit des réajustements réglementaires imposés par l'Etat⁹¹⁵. La concurrence hollandaise est redoutable. Les papetiers bataves produisent un papier de qualité grâce à une technique appelée « échange » qui consiste à maintenir l'humidité dans les feuilles nouvelles formées. Par une légère pression de leur papier, ils lui confèrent cette surface soyeuse et élégante qui fait leur réputation et qui surpasse de très loin le papier français. C'est dans le coût du transport qu'il faut chercher le seul réel défaut de la production hollandaise. Un constat qui fait le bonheur des Français qui écoulent une grosse partie de leur production vers Paris, Lyon et la Suisse⁹¹⁶.

La STN tente une nouvelle expérience avec la famille Johannot à Annonay en Vivarais, dont la blancheur du papier est réputée⁹¹⁷. Fabricants respectés dirigeant « une entreprise considérable de diverses qualités », les frères Matthieu et Jean-Baptiste sont contactés par lettre le 2 août 1770⁹¹⁸. La STN demande « des échantillons de ce que vous fabriquez de mieux, avec les prix au juste, en supposant les balles vendues franco à Lyon, et les termes que vous donnez pour les paiements ». Des parents de Jean-Elie Bertrand, les commissionnaires Muret frères à Morges, fournissent l'adresse des Johannot et ajoutent celle des commissionnaires Pesse frères & Louis Chenaud à Lyon. Ils terminent leur missive par cette remarque lourde de sens économique : « il

⁹¹¹ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 109, STN à Charmet Frères & Sœurs, 1^{er} mars 1770.

⁹¹² BPUN, ms STN 1227, f° 190-191, Jacques Verchet à STN, 2 novembre 1770.

⁹¹³ BPUN, ms STN 1227, f° 208-209, Jacques Verchet à STN, 9 septembre 1771.

⁹¹⁴ BPUN, ms STN 1227, f° 213, Jacques Verchet à STN, 4 avril 1772. Il envoie 66 rames grand papier, 43 de petit et 12 de papier gris pour un montant total de £ 432 10 sous de France.

⁹¹⁵ Ainsi en 1763, l'Etat prend acte des pratiques en cours dans la production papetière. Il autorise les papetiers à utiliser toutes les machines qu'ils souhaitent pour en fabriquer.

⁹¹⁶ Leonard N. Rosenband, *La Fabrication du papier dans la France des Lumières.. op. cit.*, p. 63.

⁹¹⁷ D'après le commentaire d'un fonctionnaire local à propos de la qualité presque parfaite du papier des Montgolfier et de leurs concurrents directs les Johannot, voir Archives départementales de l'Hérault, C 2671, « Etat des moulins ou manufactures à papier situés sur la rivière de Deume lès Annonay », cité dans Leonard N. Rosenband, *La Fabrication du papier dans la France des Lumières... op. cit.*, p. 52.

⁹¹⁸ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 187, STN à Matthieu et Jean-Baptiste Johannot, 2 août 1770.

faut marchander le papier franco à Lyon »⁹¹⁹. Un conseil auquel les directeurs de la STN semblent sensibles puisqu'ils accepteront la prise en charge du coût des transports depuis Lyon. C'est une concession importante et décisive que fait la STN en acceptant de prendre à sa charge bien plus que la moitié du trajet, mais l'obtention du précieux matériau est à ce prix. Si la priorité des directeurs est de rechercher d'autres débouchés, la société ne ménage pas ses efforts pour conserver ses clients actuels, en dépit de l'augmentation constante des tarifs.

Ainsi le 12 février 1771, elle réclame à Sette plus d'attention dans l'emballage de ses balles de papier suite à la perte de trois rames⁹²⁰. Elle profite de la missive pour mettre les choses au point, arguant qu'il « est très inutile monsieur de chercher à vendre vos papiers ailleurs pour avoir de l'argent comptant, vous avez un marché avec nous et nous vous répétons positivement que nous vous fournirons des lettres de change à vue à mesure que nous recevrons vos envois »⁹²¹. Il faut convaincre à tout prix, quitte à proposer, si l'entreprise dispose des fonds nécessaires, un « paiement comptant moyennant un petit escompte dont nous conviendrons ensemble » ; c'est ce qu'elle propose à Thomasset et fils le 20 janvier 1771⁹²². Sans réponse, elle le relance un mois après « au sujet du papier batave que vous nous avez offert »⁹²³. Les sommes engagées dans ce processus sont importantes, comme le montre le montant de £ 1147 payés à Sette sous la forme d'une traite sur Rouen de £ 659 16 sous et une autre sur Lyon de £ 398⁹²⁴.

⁹¹⁹ BPUN, ms STN 1186, f° 312-313, Muret frères à STN, 31 juillet 1770.

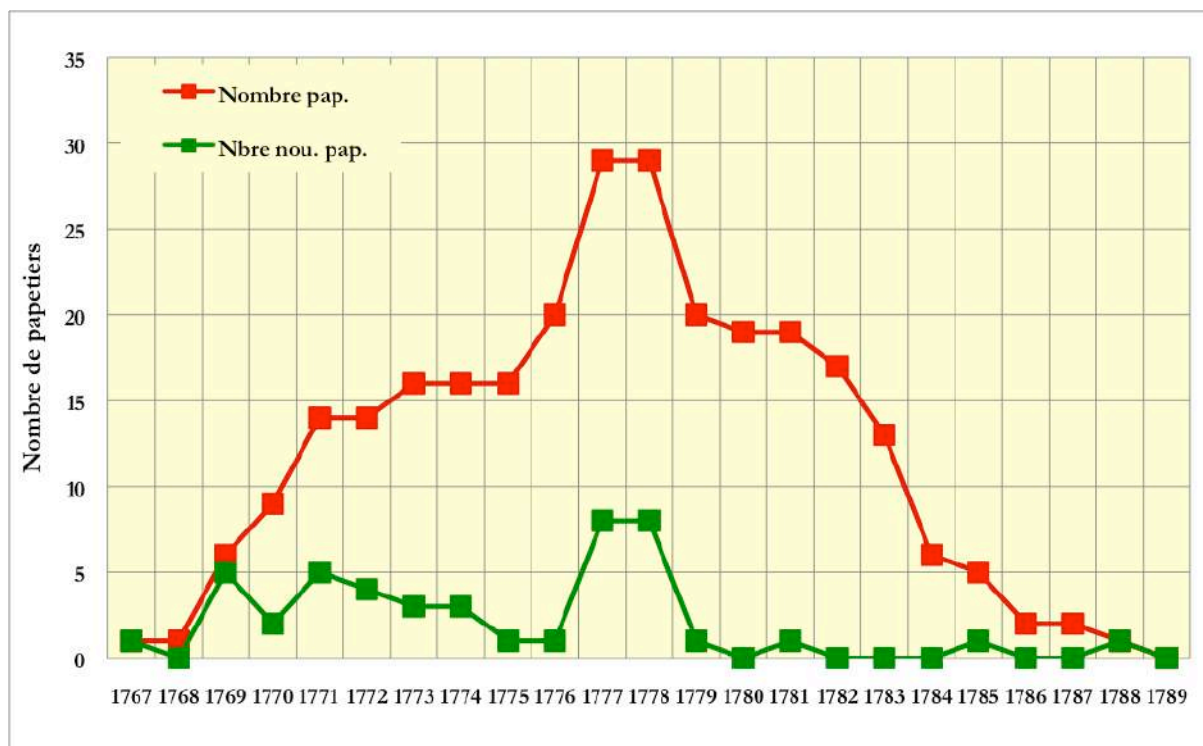
⁹²⁰ Sans insister sur cette perte, les directeurs de la STN suggèrent, certainement avec raison, que Sette a oublié de les joindre à l'envoi.

⁹²¹ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 341, STN à Sette, 12 février 1771.

⁹²² BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 311, STN à Thomasset fils, 20 janvier 1771.

⁹²³ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 343, STN à Thomasset fils, 19 février 1771. A noter que le report de la date d'envoi du précédent courrier est mal indiqué, puisqu'apparaît celle du 29 janvier alors que la lettre est partie le 20.

⁹²⁴ BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 351, STN à Sette, 26 février 1771.



Graphique 15 : Papetiers en correspondance avec la STN entre 1767 et 1769

Tout au long de son activité d'imprimeur, la STN aura besoin de papier. Cela se manifeste, comme le montre le graphe ci-dessus, pendant la production de l'édition in-quarto de l'*Encyclopédie* entre 1778 et 1781. D'après les comptes tenus par Ostervald dans ses notes, le « nombre de feuilles que contient l'*Encyclopédie* 4^o atteint la somme de 5'325 dont 4'335 pour les 36 volumes et le reste pour les volumes de planches »⁹²⁵. Elle élargit encore à cette occasion l'espace de recherche de papier. Ainsi en 1776, elle sollicite le commissionnaire Jean-François Pion, dont elle utilise habituellement les services d'intermédiaire pour le transport de ses marchandises dans le royaume depuis 1770⁹²⁶, pour acheminer des balles de papier de Pontarlier à Neuchâtel et pour lesquelles Pion accepte une baisse de ses tarifs de 30 à 27 sous le cent pesant⁹²⁷.

Une année après, la STN utilise les services du commissionnaire bâlois Preiswerck pour trouver de nouveaux papetiers susceptibles de lui fournir la qualité et la quantité requises. Preiswerck, consciencieux et appliqué, fait jouer son réseau de renseignements, et livre en avril 1777 une première liste des « meilleurs papetiers d'Alsace »⁹²⁸, que l'on retrouve légèrement

⁹²⁵ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f^o 90, sans date [1780 ?].

⁹²⁶ BPUN, ms STN 1196, f^o 1-2, Jean-François Pion à STN, 6 mars 1770. La première réponse que donne le commissionnaire Pion concerne un transport de balles de papier entre Pontarlier et Neuchâtel via Saint-Sulpice et les Frères Meuron. Il s'excuse du retard de la livraison arguant qu'il est dû aux « chemins impraticables ».

⁹²⁷ BPUN, ms STN 1196, f^o 43-44, Jean-François Pion à STN, 10 juillet 1776.

⁹²⁸ BPUN, ms STN 1200, f^o 299-300, Luc Preiswerck à STN, 16 avril 1777.

modifiée dans le cahier des notes d'Ostervald⁹²⁹. Dans l'obligation de trouver du papier pour répondre à la demande croissante de livres à imprimer, la STN n'a d'autre choix que d'utiliser les compétences des commissionnaires ou de certains négociants. C'est le cas de la maison d'Arnal Frères à Lyon avec qui la STN entretient en contact en 1777. Négociants de la place lyonnaise, ceux-ci, certainement à la demande d'Ostervald⁹³⁰, deviennent les garants financiers de la STN lorsqu'elle y traite des affaires. Un de leurs associés, Jacques-François d'Arnal, est au cœur des soucis que rencontre la STN avec le remuant libraire Duplain lors de la publication de l'édition in-quarto de l'*Encyclopédie*⁹³¹. Au courant des principales transactions dans l'ancienne capitale des Gaules, jouissant d'une réputation sans faille, la maison d'Arnal est aussi connue des Neuchâtelois car Jacques-François est le gendre d'Abraham Bosset-de-Luze, associé de la STN et responsable des finances. La présence de ce représentant du monde de la finance, associé à la maison Pourtalès & Cie et à la Fabrique d'indiennes du Bied, nous plonge *in fine* dans celui des réseaux bancaires européens, sur lesquels le grand négoce de la librairie se greffe. Les renseignements ainsi livrés constituent une aide précieuse pour les associés de la STN, notamment lors de leur implantation sur le marché lyonnais, que les négociants neuchâtelois connaissent fort bien.

C'est peut-être pour éprouver d'Arnal que la STN lui confie une première mission en lui demandant de trouver des papetiers. La maison Arnal & Cie exécute les ordres et envoie le 21 décembre 1777 une lettre dans laquelle elle avoue la difficulté de trouver la marchandise souhaitée car « Duplain – l'associé de la STN dans cette affaire – enlève tout »⁹³². La fin de la lettre, qui comprend une liste de treize noms « de marchands papetiers qui sont en état de vous pourvoir », met non seulement en évidence l'importance de disposer de ce genre de contacts, mais elle pointe également les ressources indubitables dont regorge la province ; une situation qui n'a pas échappé à la sagacité du contrôleur général des finances du royaume lorsqu'il s'agit de taxer le papier.

Le papier blanc d'impression est soumis à partir du 1^{er} mars 1771 à un impôt de 20 sous la rame décidé par l'abbé Terray, alors contrôleur général des finances⁹³³. En août de la même année, le taux est porté à 30 sous la rame. Cette décision frappe de plein fouet les imprimeurs hexagonaux, car les exportations de papier sont hors taxes. Même s'ils s'en défendent, arguant que le papier n'est pas un produit hautement stratégique, les papetiers provinciaux – comme les

⁹²⁹ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 54, avril 1777.

⁹³⁰ BPUN, ms STN 1114, f° 2-3, Arnal Frères à STN, 25 septembre 1777. Un discret post-scriptum annonce que « Mme et Mr D'Arnal présentent leur obéissance à monsieur le Banneret dont le souvenir les flatte infiniment ».

⁹³¹ Voir Robert Darnton, *L'Aventure de l'Encyclopédie... op. cit.*

⁹³² BPUN, ms STN 1114, f° 4, Arnal Frères à STN, 21 décembre 1777.

⁹³³ BnF, ms fr. 21833, notamment f° 87-91 et 129-140.

libraires et imprimeurs non privilégiés par ailleurs – bénéficieront de cette heureuse conjoncture. Cette situation assurera donc aux papetiers français un débouché intéressant vers les pays limitrophes et aux imprimeurs étrangers une source non négligeable de matière première. Privés de l'opportunité d'achat de papier détaxé, subissant un coût de production plus important que celui proposé par les presses périphériques⁹³⁴, les imprimeurs français non privilégiés déchantent. Par compensation et pour plaire aux libraires et imprimeurs parisiens protégés par leurs privilèges, Terray introduit alors une taxe de £ 60 de France par quintal sur les importations de livres français et latins le 11 septembre 1771. Cette décision faillit ruiner le commerce d'échange entre les libraires provinciaux et étrangers, dont nous connaissons l'importance⁹³⁵. Pris à la gorge, certains libraires, comme Jean-Marie Bruyset de Lyon, mènent une campagne active auprès des autorités pour qu'elles annulent la taxe. Loin d'être désemparée, la STN compte sur le temps nécessaire à la décision d'être prise par tous pour continuer ses envois, en prenant soin tout de même de vérifier dans le texte de l'arrêt qu'elle reçoit de Paris la portée effective de cette menace, assurant même à Léonard Bourdillon, directeur des cochers de Genève, « qu'il n'y est point dit si les livres d'impression étrangère continueroient après avoir payé l'impôt en entrant, à être assujettis ou non à la visite de chambre syndicale, ce qui nous paraîtroit ne plus devoir avoir lieu comme avant »⁹³⁶. Le 4 novembre, elle va même plus loin en affirmant à Rigaud, Pons & Cie, libraires à Montpellier, que « l'impôt de £ 60 de France est encore suspendu (...). Il n'est pas encore question du premier [l'impôt grevant les importations de livres étrangers] le long des frontières et nous profitons comme beaucoup d'autres de ce répit pour introduire nos ballots »⁹³⁷. Elle envoie les mêmes informations à Gosse Junior & Pinet à La Haye, tout autant concurrent que partenaire, en leur annonçant que « l'impôt de £ 60 du cent pesant sur la librairie étrangère entrant en France n'a pas été encore publié et affiché sur nos frontières, on espère qu'il sera envoyé ou modéré »⁹³⁸. Une formulation que l'on retrouve dans une missive adressée au libraire lillois Henry le 17 novembre. Client important avec qui la STN traite depuis ses débuts⁹³⁹, Henry occupe une position stratégique que la STN ne peut se permettre de perdre. Elle multiplie les déclarations incitant les libraires du royaume à continuer à travailler avec eux en dépit des risques évidents d'augmentation du prix du livre. La taxe est d'abord réduite le 24 novembre 1771 à vingt

⁹³⁴ BnF, ms fr. 21833, f° 111-115. C'est avec une conviction certaine que l'auteur, anonyme, du présent mémoire démontre qu'une balle de 600 livres lui coûte en réalité £ 60 et 15 sous en frais supplémentaires.

⁹³⁵ Voir par exemple Bertrand Lescaze, « Commerce d'assortiment et livres interdits : Genève », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant... op. cit.*, pp. 418-428.

⁹³⁶ BPUN, ms STN 1096, Copies-Lettres A², f° 781-782, STN à Léonard Bourdillon, 30 septembre 1771.

⁹³⁷ BPUN, ms STN 1096, Copies-Lettres A², f° 853, STN à Rigaud, Pons & Cie, 4 novembre 1771.

⁹³⁸ BPUN, ms STN 1096, Copies-Lettres A², f° 858, STN à Gosse Junior & Pinet, 8 novembre 1771.

⁹³⁹ BPUN, ms STN 1096, Copies-Lettres A², f° 853, STN à J. B. Henry, 19 novembre 1771. Elle lui écrit que « suivant les avis que nous recevons de divers lieux, l'impôt de £ 60 par cent sur la librairie étrangère ne sera pas réalisé ».

livres de France, puis abaissée à £ 6 et 10 sols le 17 octobre 1773, pour être définitivement abandonnée par Turgot le 23 avril 1775⁹⁴⁰.

Pour les libraires aux portes du royaume, c'est naturellement une très bonne nouvelle, comme le confirme la lettre que la STN fait parvenir à Grande, libraire à Nîmes, au moment de solder les comptes de fin d'année :

Nous n'avons pas cru devoir jusqu'à ce jour vous expédier les volumes 6 & 7 du même ouvrage parce que les six exemplaires que nous vous fournissons n'auoient pas fait un paquet suffisamment gros pour aller par les voitures ordinaires. D'ailleurs l'incertitude où l'on a été jusqu'ici par rapport à l'impôt de £ 60 au cent pesant de librairie étrangère ne nous permettoit pas de hasarder aucune expédition mais comme nous apprenons que cet impot est réduit à £ 20 le cent pesant nous vous prions absolument de nous y marquer ce que vous pensez de l'influence qu'il pourrait avoir sur notre correspondance ultérieure⁹⁴¹.

Tous ces chiffres démontrent l'incroyable fragilité d'une entreprise typographique soumise aux lois économiques élémentaires et à l'application de règlements d'autorités plus enclines à protéger quelques professionnels parisiens privilégiés qu'à défendre l'intérêt des affaires sur le plan national. Les acteurs économiques n'apprécient guère l'incertitude qui ruine la confiance nécessaire à la bonne marche des affaires. Ces chiffres mettent aussi en perspective l'obligation pour les entreprises typographiques d'établir des canaux de diffusion et d'approvisionnement diversifiés.

Ainsi, pour trouver du papier, la STN n'hésite plus à ratisser large. Elle adopte aussi une technique qui consiste à s'adresser de moins en moins directement à des papetiers, même si elle garde un lien clair avec eux, et à solliciter des tiers très bien renseignés. Pour des raisons évidentes de coûts d'achat moins grands en France et en dépit des frais de transport inhérents à la géographie, l'affaire s'avère rentable. La STN prospecte certaines régions plus éloignées comme la Lorraine ou l'Alsace, en utilisant les réseaux d'information gérés par son commissionnaire bâlois Luc Preiswerck ; une technique qui fait aussi ses preuves à Lyon avec les négociants d'Arnal & Cie. Si les filières d'approvisionnement s'étendent peu à peu vers des contrées plus lointaines, la faute à une consommation de papier à la hausse, elles demeurent cantonnées à un périmètre restreint pas trop éloigné de Neuchâtel (Suisse, Genève et la France, entre Lyon et la façade nord-orientale). Dans aucune lettre consultée, nous n'avons trouvé trace d'une recherche vers des papetiers allemands ou italiens, alors que d'après l'article 7 des conditions présentées à Beaumarchais pour l'impression des œuvres de Voltaire, la STN insiste sur le papier qui serait « fourni par Kel, les entrepreneurs et a cet égard comme le lieu ou la Societe typographique est

⁹⁴⁰ Voir en particulier le chapitre « De la sociologie de la littérature à l'histoire de l'édition », dans Robert Darnton, *Bobème littéraire et révolution... op. cit.*, pp. 71-109, notamment pp. 88-90.

⁹⁴¹ BPUN, ms STN 1096, Copies-Lettres A², f° 921, STN à Grande, 29 décembre 1771.

établie se trouve environné d'un grand nombre de papetiers »⁹⁴². Si les directeurs de la STN semblent connaître les lieux de production de papier en Allemagne, nous ignorons pour quelles raisons ils rechignent à s'y approvisionner. Quant aux filières de transport des rames, elles suivent les mêmes lignes que celles qui ramènent vers Neuchâtel les informations économiques si précieuses au développement des affaires et qui, en sens inverse, portent les livres vers les libraires. Elles sont relayées par les commissionnaires, la plupart du temps et transitent soit par Morat (Haberstock) et Bâle (Luc Preiswerck), soit par le Val-de-Travers (Meuron Frères à Saint-Sulpice) et Pontarlier où la STN entretient une correspondance avec cinq commissionnaires tout au long de son activité (Jean-François Pion, Gresset & fils, Munier, Perrin & fils et Robelot). Elles empruntent aussi les voies de Genève via Morges ou Nyon pour se rendre à Lyon ou dans le sud de la France via le Saint-Bernard, Turin, Nice (dans le Comté de Savoie) et Marseille. Tout au long du parcours la présence du commissionnaire est incontournable, s'affirmant, dans le cas d'espèce, comme l'unité élémentaire de la construction des réseaux.

g) Le commissionnaire, unité élémentaire des réseaux du livre

Au sein des réseaux, la place qu'occupe le commissionnaire semble centrale. Le commissionnaire s'avère-t-il pour autant indispensable au bon fonctionnement des réseaux ou peut-il être remplacé par quelqu'un qui tiendrait son rôle ?

Dès son installation, nous l'avons souligné, la STN prend langue avec des commissionnaires et d'autres intermédiaires. Elle s'appuie sur leurs compétences et leurs connaissances du transport de livres dont la fragilité requiert une attention soutenue de la part des convoyeurs. Les mécanismes qui président au transport paraissent simples puisqu'ils sont réglés par de simples contrats de transport. Ainsi le ballot de feuilles est solidement attaché et confié à un commissionnaire qui le remet à un batelier ou un roulier qui le conduit jusqu'à l'étape finale. Heilmann, le libraire et imprimeur biennois, préfère une livraison par bateau⁹⁴³. Le 8 mars 1770, lors d'un envoi d'un ballot, Luc Preiswerck, commissionnaire à Bâle, écrit ceci :

C'est avec la dernière exactitude et tout le ménagement possible de vos intérêts et de ceux de vos amis, que je reconnaitrai la préférence qu'il vous plût messieurs de m'accordez par l'honneur de la chère votre du 24 du passé de vos expéditions. J'ai pris note de me procurer à devoir les deux balles mentionnées par votre susdite, No 4 pour Mr Gosse junior & Daniel Pinet libraires de S.A.S le Prince Stathouder à La Haye que je ferai prendre le chemin ordinaire. No 3 Mr Jean Baptiste Henry & Cie imprimeur-libraire à Lille en Flandre, que je ferai prendre la route de la Lorraine par Nancy, qui est la plus sûre et la moins dispendieuse. Quant à

⁹⁴² BPUN, ms STN 1109, f° 300-303, Copies de lettres I, copie des propositions faites à monsieur de Beaumarchais par messieurs Ostervald et Bosset pendant leur séjour à Paris, 1780, 13 ou 14 février 1781.

⁹⁴³ BPUN, ms STN 1016, Livre de commissions B 2, f° 65, commission pour Heilmann à Bienne, 22 septembre 1774.

l'expédition pour icy, je vous prie de continuer pour tout ce que vous daignerez m'adresser la voie de Mr Haberstock de Morat qui est aussi la meilleure. Fournissez moi messieurs je vous prie de fréquentes occasions à pouvoir en effet vous convaincre de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur de me dire très parfaitement.

Messieurs

Votre très humble et obéissant serviteur

Luc Preiswerck près la douane⁹⁴⁴

La réponse de Luc Preiswerck contient toutes les informations sur le mode de fonctionnement d'une filière légale de distribution de livres. Elle montre comment Preiswerck joue à la perfection son rôle de commissionnaire de voiture en acceptant de prendre en charge les ballots de livre à destination de la Flandre (Pays-Bas autrichiens) et des Provinces-Unies. Il sert de relais entre l'imprimeur (la STN) et le libraire qui commande les livres. Il ajoute, et c'est bien là le type d'informations que recherche tout commerçant, que la voie du commissionnaire Jean-Jacques Haberstock de Morat est la meilleure, et la moins onéreuse, pour le transport des balles de livres entre Neuchâtel et Bâle.

Par ses fonctions, le commissionnaire se situe au cœur du processus de distribution des marchandises. Il s'avère être un allié précieux lorsqu'il s'agit d'envoyer des livres qui, s'ils sont autorisés en Suisse, sont proscrits sur le territoire hexagonal parce qu'ils contreviennent aux règlements de permission d'impression. Il prend alors un risque, mais il arrive que l'appât du gain l'attire vers des pratiques plus illégales encore : le transport de la littérature clandestine, dont une grande partie atteint la France « sous le manteau » comme l'ont révélé les études de Robert Darnton. D'un point de vue économique, le transport d'une marchandise interdite ne peut s'effectuer sans une couverture des risques : c'est le principe de l'assurance. Quand Jean-Elie Bertrand parcourt la France et la Suisse en 1773, il s'arrête chez les commissionnaires Nicole & Gaillard à Nyon en les sondant pour savoir s'ils accepteraient d'être les assureurs de la maison neuchâteloise et d'assumer les risques d'un transport jusqu'à Bourg-en-Bresse⁹⁴⁵. Dans l'*Encyclopédie*, la définition d'une « assurance » renvoie à « un terme de police de mer » à côté duquel il existe « une autre espèce d'*assurance* qui est celle pour les marchandises qui se voient & se transportent par terre. Cette sorte d'*assurance* se fait entre l'assureur & l'assuré par convention verbale, & quelquefois, mais très – rarement, sous signature privée »⁹⁴⁶. Faivre, libraire de Pontalier, est l'un deux et assure à la STN le transport de ses ballots remplis de livres prohibés

⁹⁴⁴ BPUN, ms STN 1200, f° 59, Luc Preiswerck à STN, 8 mars 1770.

⁹⁴⁵ BPUN, ms STN 1058, Carnet de voyage Jean-Elie Bertrand, 1773.

⁹⁴⁶ Denis Diderot et Jean D'Alembert (mis en ordre et publié par), *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome I, Paris, Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand, 1751, p. 774.

jusqu'au renforcement des contrôles au poste frontière suite à la saisie de ballots contenant des pamphlets pornographiques en août 1784⁹⁴⁷. Intermédiaires incontournables du monde du livre, les commissionnaires essuient des critiques de la part de certains libraires, en particulier français. C'est le cas de Bergeret, libraire à Bordeaux, qui constate, amer à l'encontre des commissionnaires de Lyon, ville par laquelle transitent les livres de Neuchâtel, qu'ils l'écrasent de frais arbitraires ajoutés à leur commission⁹⁴⁸. Cette pratique vient peut-être des voituriers eux-mêmes, comme l'imagine la maison Melquiond & Berthès à Lyon en 1777, qui attribue l'abandon par la STN de ses prestations. La maison lyonnaise écrit :

Si vous vouliez bien nous permettre de vous dire que la saison dans laquelle nous nous acheminames, les papiers étoit la plus critique de l'année par le mauvais tems qui nous rend soumis au caprice de voiturier & come ce prix arbitraire n'est pas fixe nous nous propositions de vous les revaloir en les moments le peü qui vous en a couté de plus⁹⁴⁹.

Le contexte géographique joue un rôle souvent peu pris en compte par les historiens. Comme nous l'avons vu avec la route du Val-du-Travers, si les frimas hivernaux perturbent le trafic, c'est le recours massif aux voituriers en automne, au moment où ceux-ci sont dans les champs, qui engendre le plus de complication. Ailleurs, c'est la saison des vendanges qui pose des soucis similaires. Pendant toute la belle saison, dans les régions de plaine, les voituriers sont sollicités pour le transport d'autres marchandises périssables ou sont eux-mêmes engagés pour de menus travaux qui les détournent de leur activité initiale. De fait, cette augmentation ponctuelle de la demande en voituriers influence les tarifs qui prennent l'ascenseur, et même les zones urbaines, mieux pourvues en transporteurs, n'échappent pas à ces difficultés.

L'éloignement cause de grandes difficultés et requiert la signature de conventions entre partenaires. Les arrangements de partage de frais conclus entre Bergeret et la STN en 1773 tournent court – celle-ci livre les ouvrages par Lyon « franco » – puisque le libraire bordelais se plaint du peu d'attention de la STN lors premier règlement du solde en 1775⁹⁵⁰. Ce qui mine Bergeret, ce sont ses doutes sur le prix de vente qu'il devra pratiquer sur les livres commandés à la STN, puisque ceux-ci ne cessent d'augmenter. Lorsqu'il commande à la STN le *Voyage de Bancks* en 4 volumes in-octavo, il calcule un prix à la feuille à £ 6 et 10 sous alors qu'il avoue payer « a Avignon, Lyon sous l'adresse de Lausanne 1774 £ 5 en feuille »⁹⁵¹. La différence s'explique par les coûts de transport entre Neuchâtel et Bordeaux via Lyon. Bergeret supplie la

⁹⁴⁷ Robert Darnton, « Un commerce de livres « sous le manteau », dans Robert Darnton, *Bobème littéraire et révolution...* *op. cit.*, pp. 160.

⁹⁴⁸ BPUN, ms STN 1120, f° 167-168, Bergeret à STN, 28 juin 1783.

⁹⁴⁹ BPUN, ms STN 1180, f° 160-161, Melquiond & Berthès à STN, 21 mai 1777.

⁹⁵⁰ BPUN, ms STN 1120, f° 204-205, Bergeret à STN, 11 février 1775.

⁹⁵¹ BPUN, ms STN 1120, f° 202-203, Bergeret à STN, 1^{er} avril 1775.

STN de « recommander a M Schodelli et Comp de faire les envois par la voye de Toulouse en droiture car autrement les fraix sont énormes ». Le commissionnaire lyonnais Schodelli privilégie la route de Montpellier qui est plus chère et surtout plus longue. De fait, renchérit Bergeret, les livres « me parviennent lorsque je n'en ai plus de besoin ». C'est pourquoi il menace la STN de renoncer « entièrement a tirer de chez vous » les ouvrages⁹⁵². Les plaintes sur les retards du commissionnaire de Lyon se poursuivent, tout comme les menaces et les commandes. En 1778, les choses semblent changer avec l'engagement d'une autre filière dans laquelle on trouve le sulfureux Revol, un commissionnaire aux multiples facettes, pétri des qualités utiles à l'envoi d'ouvrages clandestins⁹⁵³, même si dans un premier temps il annonce à Favarger, le commis voyageur de la STN, ne pas vouloir s'y investir directement⁹⁵⁴. C'est par lui que passent les ballots à destination de Versailles dans les années 1780⁹⁵⁵. En novembre, Bergeret prie instamment la STN de « recommandés a Mr Revol & Cie d'adresser le balot a Castelnaudary suivant les renseignements que Mr Chaurou lui a donnés »⁹⁵⁶. Celui-ci adresse une missive explicite à la STN le 31 octobre 1778. Il indique la procédure à suivre pour éviter les pièges des contrôles des autorités et rassure les directeurs neuchâtelois à qui il conseille :

ne mettés pas sur vos balles le mot libry ; emballés les bien et soyes assurés de toute mon activité. Quand a la garantie, je ne scaurois entreprendre pareil comerce qui seroit meme illicite et dangereux pour mon honneur, n'exigés pas cella de moy (...) Comptes sur mes soins et ne vous embarasses d'autre chose, tout ira bien ; soyes discrets, car la discretion est l'ame des affaires⁹⁵⁷.

Le cas de Versailles est intéressant parce que la ville est le lieu des intrigues de la Cour et qu'on y trouve une impressionnante concentration de libraires. Un dénommé Portes, qui embrasse cette qualité avec un enthousiasme débordant quand il s'agit de jouer les délateurs, écrit le 30 décembre 1776 au lieutenant de police :

Il y a Versailles plus de vingt cinq libraires, la plus part on deux boutiques, et les trois quarts font consister leur comerce dans les contrefactions et les livres defendus dans tous les genres, dont ils fournissent Versailles et Paris ; quelque exact que soit la police de Versailles, elle aura de la peine à corriger les abus ; en faisant des visites chez les libraires, on ni trouve rien, ils ont des endroits caches et il nest pas aisez de les prendre sur le fait ; je connois tout ceux qui font ce comerce, la maniere dont il sy prennent pour les introduire dans Paris et je pourrois découvrir les lieux ou ils les cachent⁹⁵⁸.

⁹⁵² BPUN, ms STN 1120, f° 202-203, Bergeret à STN, 1^{er} avril 1775.

⁹⁵³ BPUN, ms STN 1120, f° 182-183, Bergeret à STN, 9 mai 1778. Le commissionnaire toulousain Chaurou avertit Bergeret du rôle de Revol qui « soustrairoient [les livres] de la visite de la chambre syndicale de Lyon ».

⁹⁵⁴ BPUN, ms STN 1059, f° 51, Instructions et renseignements pour J.F. Favarger, 1778.

⁹⁵⁵ Voir par exemple, BPUN, ms STN 1109, Copies de lettres I, f° 2, STN à La Noué, 26 octobre 1780.

⁹⁵⁶ BPUN, ms STN 1120, f° 177-178, Bergeret à STN, 14 novembre 1778.

⁹⁵⁷ BPUN, ms STN 1134, f° 397, Chaurou à STN, 31 octobre 1778.

⁹⁵⁸ BnF, ms fr. 22063, pièce 59, f° 205, lettre de Portes, 30 décembre 1776.

Les autorités ont connaissance du rôle que tient Versailles depuis une lettre anonyme du 4 juillet 1776 dont le style ressemble fortement à celle envoyée par Portes. Cette lettre précise : « Versailles est un entrepôt de tous les mauvais livres dont on rallie la capitale, empreinte a incité laudace et lon ne peut asses admirer leur hardiesse avec laquelle on etale sous les yeux meme du roi et vend publiquement les sortes de livres »⁹⁵⁹. Le 1^{er} août de la même année, les autorités font dresser un « Etat des libraires présentement établis à Versailles »⁹⁶⁰. Cette liste compte les noms de vingt libraires dont deux, Pierre Blaizot et Claude Poinçot, sur les trois libraires connus dans le fonds de la STN, seront ses clients ; le troisième, André, n'est pas mentionné. Poinçot tient une boutique rue Satory pour « vendre des tableaux et des livres de hazard » et possède une permission du comte de Noailles depuis le 2 décembre 1773. Blaizot, qui a aussi une permission du Comte de Noailles depuis le 30 juin 1767, tient une boutique et y possède son logement, dans la même rue. Il est enregistré en qualité de « marchand d'estampes, de marchand libraire, de musique, plans, cartes, etc ». Il fait valoir une seconde permission datant du 26 avril 1776 et signée par Albert comme lieutenant de police, qui lui octroie la qualité de marchand mercier. Par ailleurs, Blaizot est enregistré à la Chancellerie, au Bureau de la police et à la chambre syndicale pour « différens ouvrages quil a fait imprimer notamen l'almanach de Versailles »⁹⁶¹. La position de Blaizot, qui sera nommé libraire-géographe de la Reine en 1777, présente un double avantage pour la STN. C'est d'abord un libraire qui connaît son métier, ce qui n'est pas négligeable, et semble disposer d'entrées à la Cour qui pourraient servir. Nous savons aussi que pour les autorités, Versailles est un lieu où travaillent des commissionnaires « auprès des quels les libraires étrangers adressent des livres prohibés »⁹⁶². La ville ne constitue toutefois qu'un élément du maillage des filières d'approvisionnement de la STN. Comment se fabriquent-elles ? Existe-t-il une permanence dans les réseaux de l'entreprise ?

⁹⁵⁹ BnF, ms fr. 22063, pièce 61, f° 207, lettre anonyme d'un libraire à Versailles, 4 juillet 1776.

⁹⁶⁰ BnF, ms fr. 22063, pièce 62, f° 208-211, Etat des libraires présentement établis à Versailles, 1^{er} août 1776.

⁹⁶¹ Jacques Levron, « L'almanach de Versailles », dans *Revue de la Société des Amis de Versailles*, n° 35, 1969, pp. 7-13.

⁹⁶² BnF, ms fr. 22063, pièce 71, f° 279-285, *Mémoire*, [s.d.], voir aussi la deuxième partie de cette étude.

II - CONSTITUTION ET PERMANENCE DES RESEAUX

La constitution d'un réseau demande un effort particulier. Les directeurs de la STN en sont conscients sitôt leurs affaires sur les rails. S'ils gardent un œil ouvert sur le suivi des affaires, ils délèguent à des commissionnaires le transport des ballots. Qui mieux que celui qui est chargé de son organisation peut structurer le réseau. Curieusement, la mise en place d'un réseau de ce type depuis Neuchâtel ne semble pas avoir focalisé l'attention de ses directeurs au moment où l'entreprise débute son activité. Elle doit bénéficier des structures déjà exploitées par Samuel Fauche et que celui-ci continuera aussi à utiliser après son départ de la STN. Fauche travaille avec des commissionnaires qui ne tarderont pas à devenir des piliers permanents des réseaux de distribution de la STN : comme Jean-Jacques Haberstock à Morat ou la famille Preiswerck à Bâle. Comprendre les mécanismes de la politique de diffusion de l'entreprise neuchâteloise nécessite une plongée dans la construction de réseaux, au plus prêt des acteurs qui en structurent la base la plus solide. Nous constaterons qu'en plus de la constitution de liens ponctuels qui répondent à un besoin spécifique, se greffent souvent des réseaux fixes, que nous traiterons en premier lieu. Il existe donc une organisation permanente ancrée dans un espace et sur laquelle repose l'édifice de diffusion et de renseignements de l'entreprise.

a) Les réseaux : entre constitution éphémère et structure permanente

Vaut-il la peine de mettre en place une structure éphémère en dépit d'un rapport coûts/revenus déficitaire ? D'un point de vue strictement économique, la réponse est négative. Pourtant la STN accepte d'entrer en matière pour certains de ses clients lointains et sous certaines conditions, notamment la prise en charge d'une partie des coûts de transport par ceux-ci.

La difficulté d'étudier les réseaux éphémères provient de leur nature ; il disparaissent aussi vite qu'ils sont apparus. Dans le cas de la filière d'approvisionnement du papier, la maison Grandjacquet père & fils de Pontarlier est sollicitée pour assurer le transport de trois grosses rames de papier entre Pontarlier et Neuchâtel, pesant respectivement 635 livres pour la première et 840 pour les deux dernières⁹⁶³. Les rames proviennent de la papeterie Monnier à Besançon et suivent la route Besançon-Pontarlier-Saint-Sulpice-Neuchâtel. Entre le 18 juin 1770 et le 27 avril de l'année suivante, 38 balles transitent par ce réseau. Celui-ci s'arrête au mois de juin lorsque la STN rompt, sans les expliquer, les relations avec l'expéditionnaire et commissionnaire pontissalien⁹⁶⁴. Par la suite, la STN continue de faire passer du papier par Pontarlier en travaillant avec le commissionnaire Jean-François Pion et les mêmes frères Meuron. L'exemple

⁹⁶³ BPUN, ms STN 1179, f° 375, Grandjacquet père & fils à STN, 18 juin 1770.

⁹⁶⁴ BPUN, ms STN 1179, f° 383, Grandjacquet père & fils à STN, 22 juin 1771.

Grandjacquet père & fils évoque la vie éphémère d'une ramification d'un réseau de transport qui se greffe sur une structure permanente passant par Saint-Sulpice.

Lors des envois de livres en Europe de l'Est, la question des routes se pose souvent. Dans certaines régions, le coût prohibitif du transport répercuté sur celui des livres freine les commandes et empêche les directeurs de la STN de mettre en place une structure d'acheminement permanent. En février 1775, la libraire moscovite Christian Rüdiger passe une commande de 683 ouvrages. Celle-ci quitte Neuchâtel le 9 mai pour « Amsterdam avec ordre de faire charger par le premier navire pour Saint-Petersbourg à l'adresse de mr Otto Ewald Setler »⁹⁶⁵. Moins onéreuse que la route, la voie maritime est privilégiée, en général à la demande du libraire et en dépit de certaines contraintes comme celle de trouver rapidement un navire en partance pour la bonne destination. Il faut, en outre, tenir compte des saisons, car les eaux de la Baltique et de certains fleuves sont prises par les glaces l'hiver, empêchant tout passage. Dans le cas de Rüdiger, c'est la STN qui suggère la route d'Amsterdam. Elle doit cette information à son commissionnaire Luc Preiswerck qui s'empresse de faire remarquer que « la voie par Amsterdam à Saint Petersbourg doit être plus longue & plus dispendieuse que celle de Lübeck, je viens, messieurs, vous demander si je ne dois pas leur faire prendre cette dernière route ou elles peuvent s'assurer aussi bien qu'à Amsterdam »⁹⁶⁶. Preiswerck profite d'un courrier à propos de l'envoi d'un ballot de livre au libraire Chenoux à Lunéville pour revenir aux nouvelles peu après. Il note qu'il attend « avec impatience que vous ayez la complaisance de me dire si vous voulez que je dirige les deux balles pour Moscou, par Amsterdam ou par Lübeck »⁹⁶⁷. Le 27 mai, il annonce qu'il enverra les ballots pour Moscou par Lübeck⁹⁶⁸. Cet exemple illustre très bien l'importance des informations fournies par le commissionnaire à la STN. Même si, *in fine*, ce sont les directeurs de la maison d'édition qui tranchent, ils le font sur la base de renseignements transmis par Preiswerck.

Pratique pour acheminer la marchandise vers la partie orientale de l'Europe, la solution maritime l'est moins pour la péninsule ibérique. La traversée du golfe de Gascogne s'avère parfois compliquée à cause de courants marins forts et des tempêtes destructrices. C'est pourquoi Jean-Joseph Bertrand de Lisbonne exige que l'on se serve d'une autre route que celle d'Amsterdam, qu'il juge risquée et trop « dispendieuse ». Probablement échaudé par le tarif des assurances de sa

⁹⁶⁵ BPUN, ms STN 1016, Livre de commissions B 2, f° 109-113, commission de Christian Rüdiger, Moscou.

⁹⁶⁶ BPUN, ms STN 1200, f° 169-170, Luc Preiswerck à STN, 17 mai 1775.

⁹⁶⁷ BPUN, ms STN 1200, f° 171-172, Luc Preiswerck à STN, 24 mai 1775 ; sur Chénoux, voir Andrew Clark, « Jean Chénoux, un libraire », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition... op. cit.*, pp. 519-532. Dans le même volume, on trouvera l'article d'Elissa Bell, « Le commerce du livre à Lunéville à travers la correspondance de la STN », *ibid.*, pp. 533-240.

⁹⁶⁸ BPUN, ms STN 1200, f° 173-174, Luc Preiswerck à STN, 27 mai 1775.

livraison précédente, Bertrand teste une variante moins chère mais tout aussi dangereuse⁹⁶⁹. Le ballot est envoyé via Lyon, malgré les risques évidents de la traversée du royaume de France où la police veille⁹⁷⁰. En 1780, sa veuve semble plutôt privilégier la voie maritime, en dépit des départs aléatoires des navires, puisque Preiswerck fait savoir à la STN :

La balle VB no 143 destinee pour messieurs Veuve Bertrand & fils a Lisbonne quelle se trouve encore a Ostende faute de navire pour ce port. Veuillez me dire si lon peut lexpédier par Bilbao ou San Sebastian pour ou il y a frequemmen des navires a Ostende, ou sil faudra se servir de la voie de Londres qui sans les risques de la guerre & la forte prime qu'il faudroit paier en assuran serait la meilleure. Mais vous observerés, messieurs, que depuis Bilbao ou San Sebastian les occasions pour Lisbonne sont presque aussi rares, quelles le sont depuis Ostende de meme, & que par conséquen, on ne profiteroit guere en se servant de cette route⁹⁷¹.

Outre le tracé, les conditions météorologiques provoquent une augmentation des coûts de diffusion. En période humide et sur les parcours fluviaux, l'emballage est obligatoirement renforcé ce qui alourdit le ballot. Or il est utile de rappeler que dans le cas d'un transport légal, le coût du transport est fonction du poids du ballot ; celui-ci sera majoré du prix de l'assurance d'environ 12%⁹⁷². Le commerçant fait alors face à un cas de conscience. Soit il opte pour une diminution du poids du ballot en limitant le contenu, soit il renonce à la consolidation au risque de faire livrer une marchandise dégradée. En outre, la neige et, dans une moindre mesure, la pluie entraînent des retards fâcheux et des surcoûts au mieux pris en charge conjointement par l'expéditeur et le destinataire, le plus souvent seulement par le premier. Ceci explique les réticences de la STN à l'encontre de certaines routes, dont la distance trop importante engendre des coûts élevés qu'il faudra répercuter sur la marchandise.

Reste le cas de la France, qui s'avère intrigant. Bien que la proximité de la clientèle soit un paramètre favorable à l'émergence de structures permanentes, les conditions politiques et de surveillance du milieu professionnel entraînent des paradoxes remarquables. Ainsi Marie Audéart se fait envoyer sa commande contenant notamment douze *Lettres philosophiques* à l'adresse du médecin Desquerres, consultant des eaux minérales de Plombières résidant à Remiremont « sans qu'il soit fait mention [de] l'autre adresse »⁹⁷³, celle de sa destinataire en l'occurrence. Une voie que la libraire a déjà exploitée en novembre 1772 mais par l'intermédiaire de l'apothicaire Rizal⁹⁷⁴.

⁹⁶⁹ BPUN, ms STN 1200, f° 152-153, Luc Preiswerck à STN, 24 septembre 1774. Le commissionnaire bâlois précise qu'il a « expédié le ballot libri n° 123 a Francfort avec ordre de le faire passer par Amsterdam à Monsieur Jean Joseph Bernard libraire à Lisbonne ».

⁹⁷⁰ BPUN, ms STN 1016, Livre de commissions B 2, f° 115, commission de Jean-Joseph Bertrand, Lisbonne.

⁹⁷¹ BPUN, ms STN 1200, f° 441-442, Luc Preiswerck à STN, 23 février 1780.

⁹⁷² Robert Darnton, « Le livre prohibé aux frontières : Neuchâtel », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant...* *op. cit.*, p. 458.

⁹⁷³ BPUN, ms STN 1016, Livre de commissions B 2, f° 114, commission de Marie Audéart, Lunéville.

⁹⁷⁴ BPUN, ms STN 1200, f° 106, Luc Preiswerck à STN, 21 novembre 1772.

Quant à monsieur de Longe, résidant rue Saint-Honoré à Paris, s'il souhaite que sa commission du 22 décembre 1773 passe « par les rouliers de Bourgogne au Bourg-la-Reine à 1 sous de France la feuille et la Bible à £ 12 de France l'exemplaire »⁹⁷⁵, il impose la constitution de « plusieurs ballots de 80 livres au plus » pour en faciliter le transport « par voiture et non par carrosse »⁹⁷⁶. Longe trouve exagéré le coût de l'assurance de 16%, aussi demande-t-il à la STN d'envoyer sa commission « à vos risques rendus au Bourg-la-Reine à deux lieues de Paris sur la route des rouliers qui viennent de Bourgogne ». La route à laquelle il fait allusion transite par des commissionnaires francs-comtois qui exploitent des rouliers parcourant les chemins bourguignons à destination de Paris via Lyon. Ceux-ci ont l'ordre de remettre le ballot « chez messieurs Jacques et Julien entrepreneurs de la manufacture de Fayence au Bourg-la-Reine »⁹⁷⁷. Il s'agit du peintre Charles Symphorien Jacques et de son associé Joseph Jullien, tous deux locataires de la faïencerie de Sceaux, alors propriété du céramiste et faïencier Jacques Chapelle. Les associés, qui disposent d'un vaste entrepôt commode pour recevoir toute marchandise, commercent avec l'ensemble de la France, aussi acceptent-ils une intense circulation de ballots qui paraîtra moins suspecte aux yeux des autorités. Par sa position géographique, Bourg-la-Reine présente le double avantage d'être situé au sud de Paris et d'être une des voies d'accès privilégié sur la route entre Paris et Orléans, on peut aisément y faire transiter les livres. Cependant, la route est longue et le luxe de précaution n'empêche pas les erreurs de manipulation. Le ballot tarde à arriver, ce qui provoque l'inquiétude du client parisien et des directeurs de la STN. Le 1^{er} avril 1774, Longe précise :

voilà bientôt trois mois que cette expédition eut lieu et je n'ai point d'avis de l'expédition de Lyon. J'écris le 3 février à mr Schaul [Schaub en réalité] de Lyon qui m'a répondu le 19 que lors de l'arrivée du ballot, il m'en ferai l'expédition de suite, or depuis ce temps je n'ai eu aucun nouvelles ce qui me fait craindre qu'il ne soit arrivé quelque accident audit ballot, ce qui me fâcheroit beaucoup par rapport à vous. Surtout s'ils étoient saisis⁹⁷⁸.

Le colis aurait-il disparu ? Schaub est pourtant un commissionnaire sérieux. La STN lui envoie les ballots LDLV n° 2 par le truchement d'Henry Rosselet aux Verrières à qui elle ajoute :

voici la direction que nous vous prions de suivre pour les deux ballots qu'il vous faut remettre. 1° le ballot marqué LDLV n° 2 devra être déchargé par les frères Martin à la Guillotière chez Deschamp, aubergiste, aux trois flacons, sans entrer dans Lyon. Vous leur remettrez une lettre de voiture pour Schaub commissionnaire, rue Lisary dans laquelle vous lui direz simplement que vous lui adressez un ballot marqué

⁹⁷⁵ BPUN, ms STN 1016, Livre de commissions B 2, f° 1, commission de monsieur de Longe, Paris.

⁹⁷⁶ BPUN, ms STN 1176, f° 32-33, Longe à STN, 22 décembre 1773.

⁹⁷⁷ BPUN, ms STN 1176, f° 28-29, Longe à STN, 1^{er} avril 1774. Les lettres sont classées dans l'ordre chronologique inverse.

⁹⁷⁸ BPUN, ms STN 1176, f° 28-29, Longe à STN, 1^{er} avril 1774.

LDLV n° 2 pour en suivre les ordres de la société typographique de Neuchâtel en Suisse et vous ferez suivre tous les frais lesquels par monsieur Schaub seront remboursés auxdits Frères Martin⁹⁷⁹.

La STN prévient Schaub à Lyon le 16 janvier 1774 de l'envoi de deux ballots dont le ballot LDLV n° 2 que le commissionnaire doit expédier avec le plus grand soin à Jacques & Julien, entrepreneurs de la société de faïence de Bourg-la-Reine près de Paris⁹⁸⁰. Quatre jours plus tard, l'entreprise neuchâteloise est obligée de recontacter le commissionnaire lyonnais à cause d'une modification de destination du premier ballot. En revanche, celui envoyé à Longe résidant à Paris transitera bien par Lyon, la maison neuchâteloise achevant sa missive sur une ultime recommandation, puisque le ballot « ne contient absolument que des livres de religion » et qu'il est préférable d'éviter les visites de la chambre syndicale. Le ballot arrive finalement à destination « à la fin avril », apprend-on dans la lettre qu'envoie de Longe le 11 juillet⁹⁸¹, une missive dans laquelle il ne ménage pas ses mots à propos « du ballot mal emballé ». Certes, faute d'un emballage adéquat, plusieurs articles sont gâtés, mais ce qui retient le plus l'attention de Longe, c'est la qualité du papier des Bibles d'Ostervald, il écrit :

Les feuilles surtout du Nouveau Testament, en les ouvrant elles frappent l'odorat très désagréablement. J'en ai une édition de 1744 de Neuchâtel chez Abraham Boyve dont le papier est très beau et l'impression très soignée au contraire [de] votre dernière édition. Permettez moi de vous le dire, n'auroit rien de satisfaisant pour des curieux en belle édition, ce qui est surtout le plus désagréable de la votre est cette mauvaise odeur de papier (...) Vous m'observiez avec raison que la difficulté du passage du dernier ballot est venue de ce qu'il étoit tout composé de livres prohibés et que rien ne les cachoit, mais messieurs quel moyen trouver à cela, je n'en connois point. 1. Je ne suis point libraire, 2. Je ne veux pas faire venir des livres pour les garder pour moi. De les proposer au prix coûtant à des libraires ici je ne ferai point refusé, mais être payé c'est une autre chose. Si vous trouvez d'autres moyens que celui là je vous prie de vous en servir autrement. Il faudroit renoncer à l'envoyer⁹⁸².

Il se dit fâché autant par le montant de la facture de £ 420 8 sous que par le ballot qui contient quatre psautiers reliés qu'il n'a pas demandés, dont il ne comprend pas le prix de vente⁹⁸³. Lorsque la STN présente la facture, Longe rétorque que ce n'est pas de sa faute « si [le] ballot expédié le 14 janvier dernier n'est arrivé que le 25 ou 30 avril au Bourg-la-Reine ». Plus loin, il renchérit : « Je vous avois promis de vous payer à 6 mois je crois du jour de l'arrivée, or à la fin de ce mois les 6 mois seront échus, je crois que c'est là mes conditions »⁹⁸⁴. Lors de la

⁹⁷⁹ BPUN, ms STN 1099, f° 1451, Copies-Lettres C², 20 janvier 1774.

⁹⁸⁰ BPUN, ms STN 1098, f° 629-631, Copies-Lettres C¹, 16 janvier 1774.

⁹⁸¹ BPUN, ms STN 1176, f° 26-27, Longe à STN, 11 juillet 1774.

⁹⁸² *Ibid.*

⁹⁸³ BPUN, ms STN 1176, f° 24-25, Longe à STN, 10 octobre 1774.

⁹⁸⁴ *Ibid.*

deuxième commande passée le 11 juillet⁹⁸⁵, Longe insiste sur la constitution de ballots solides d'un poids de 100 à 150 livres. Il précise le chemin à suivre :

monsieur Gautier, aubergiste à La Vilette près Paris pour remettre au porteur du duplicata de la lettre de voiture. Soit que les ballots passent par Lyon ou par Pontarlier, vous préviendrez votre ami de m'envoyer par la poste le duplicata de la lettre de voiture qu'il donnera au voiturier⁹⁸⁶.

En novembre 1774, Gautier indique à la STN qu'il n'a pas reçu la marchandise qu'il attend⁹⁸⁷. Dans ce cas, une partie seulement du chemin diffère, puisque la route depuis Neuchâtel à Lyon passe généralement par Pontarlier où la STN entretient des liens avec cinq commissionnaires⁹⁸⁸. Lieux discrets, où se bousculent quantité d'individus, les auberges sont des relais appréciés des contrebandiers. Bourg-la-Reine est un village connu des autorités de la Librairie pour abriter un des trois dépôts que « les libraires du Royaume emploient dans les environs de Paris pour faciliter le transport des livres qu'ils s'envoient réciproquement, par ce moyen, ils évitent la vente (sic !) de la Chambre syndicale de Paris. Ces dépôts sont chez des commissionnaires du petit Montreuil près Versailles, du Bourg la Reine, et de S^t Denis »⁹⁸⁹. Il arrive donc que les filières utilisent des non professionnels du livre, au cas où le lieu de destination d'un colis se trouve dans une zone sensible, ce qui justifie que les entreprises forment et exploitent des réseaux éphémères. L'utilisation de particuliers s'explique par le fait que la surveillance exercée sur les professionnels ne s'applique que très rarement aux entrepreneurs, médecins, avocats ou aubergistes. C'est pourquoi ceux-ci servent occasionnellement de relais et de contrebandiers dans un environnement peut-être moins exposé mais relativement surveillé par leur proximité avec les colporteurs. Les risques pris par ces derniers sont importants et les échecs plongent dans la misère ceux qui s'y sont livrés comme le montrent les exemples sur lesquels Robert Darnton a travaillé⁹⁹⁰.

En 1771, Samuel Fauche contacte Rognon, aubergiste à la Croix-Rousse, pour qu'il se charge du transport de marchandises :

Ayant appris par Mr Berthoud⁹⁹¹, mon parent, que vous vous chargiez de renvoyer & faire passer sûrement en d'autres villes du Royaume quelques ballots de livres sans qu'ils passent par la chambre syndicale de votre ville, & me trouvant dans le cas d'avoir besoin de votre secours pour les affaires de mon commerce, je viens vous proposer aujourd'hui monsieur de faire un arrangement avec moi par lequel je fusse autorisé à

⁹⁸⁵ BPUN, ms STN 1016, Livre de commissions B 2, f^o 52, commission de monsieur de Longe, Paris.

⁹⁸⁶ BPUN, ms STN 1176, f^o 26-27, Longe à STN, 11 juillet 1774.

⁹⁸⁷ BPUN, ms STN 1155, f^o 130, Gautier & fils à STN, 13 novembre 1774.

⁹⁸⁸ Sur les cinq, seuls quatre ont une correspondance suivie. Munier n'échange qu'une seule lettre en 1776.

⁹⁸⁹ BnF, ms fr. 21063, pièce 29, f^o 86-88, *Mémoire sur la librairie de Versailles et les abus qui s'y commettent*, [s.d.].

⁹⁹⁰ Voir en particulier de Robert Darnton, « Le colporteur et sa condition », dans Robert Darnton, *Edition et sédition...* *op. cit.*, pp. 57-72.

⁹⁹¹ Il ne peut s'agir que de Louis-Joseph Berthoud, libraire et relieur à Lyon avec qui la STN échange quelques lettres.

vous adresser mes ballots, avec assurance qu'ils parviendroient à leur destination, & au cas que ma proposition vous convienne, je vous prie de me marquer quelle provision vous demanderiez pour vos soins & peines⁹⁹².

Ce premier contact entre l'aubergiste et le libraire, souhaité par Fauche, met en évidence la dépendance du second vis-à-vis de l'activité du premier pour assurer le transfert d'une marchandise « sensible ». L'intérêt du professionnel s'accorde très bien avec le rôle des tenanciers d'auberges puisque celles-ci « sont favorisées par les lois à cause de la commodité publique »⁹⁹³, le nombre de personnes qui fréquentent ces lieux garantissant un certain anonymat. Samuel Fauche ne semble guère inquiet quant aux risques éventuels qu'il y a à confier une marchandise de valeur à un non professionnel. La STN ne poursuivra pas directement l'aventure avec Rognon ; quant à Fauche, en l'absence des archives de son imprimerie, nous ignorons s'il a continué à le solliciter. En mars 1775, le commissionnaire de Pontarlier, Jean-François Pion, qui semble utiliser l'adresse de l'auberge « des sieurs Rognon » dont il mentionne « la négligence et l'imprudence », avertit les directeurs de la STN qu'à la suite du témoignage que l'aubergiste a livré aux autorités à la demande du Fermier général de Pontarlier, Rognon incrimine nommément la STN parce qu'elle n'a pas « voulu soumettre la balle à la critique de la chambre syndicale »⁹⁹⁴. Pion, qui annonce risquer une amende jusqu'à £ 1'000 de France, plaidera non coupable, c'est du moins ce qu'il écrit aux directeurs de la STN en affirmant qu'il demandera la mise en cause « des sieurs Rognon, la votre ou de messieurs Meuron Frères pour que je sois à l'abri de tous reproches »⁹⁹⁵.

Beaucoup d'intermédiaires insistent sur le passage à la chambre syndicale qui constitue un obstacle majeur dans l'envoi de livres prohibés. La frontière ténue entre le licite et l'interdit se trouve renforcée depuis la promulgation des édits d'août 1777 portant sur le règlement des contrefaçons, une grande spécialité de la STN⁹⁹⁶. L'entreprise est sensible à la nuance comme elle le note dans une lettre au commissionnaire bisontin Adolphe Vény à propos d'une balle « qui ne contient aucun livre déshonorable et cependant prohibés en France [et] pourroit être arrêté s'il passe par une ville ayant chambre syndicale »⁹⁹⁷. Le 15 janvier 1781, Pion fait savoir qu'il attend le colis et l'enverra à Revol & Compagnie à Lyon. Le lendemain, la STN lui demande d'expédier la balle par Vény à Besançon pour l'envoyer ensuite à Lyon, parce qu'elle ignore s'il sera

⁹⁹² BPUN, ms STN 1095, Copies-Lettres A¹, f° 421, Samuel Fauche à Rognon, 22 juillet 1771.

⁹⁹³ Denis Diderot et Jean D'Alembert (mis en ordre et publié par), *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome I, Paris-Neuchâtel, Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand, 1751-1765, p. 865.

⁹⁹⁴ BPUN, ms STN 1196, f° 35-36, Jean-François Pion à STN, 13 mars 1775. La balle incriminée, cotée ND n° 1, est expédiée le 17 octobre 1772 !

⁹⁹⁵ BPUN, ms STN 1196, f° 35-36, Jean-François Pion à STN, 13 mars 1775. Pion dénonce les agissements frauduleux de Rognon et surtout du fils de celui-ci.

⁹⁹⁶ Voir Jourdan, Isambert et Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution*, tome XXV, Paris, Belin-Leprieur, 1826, pp. 121-123.

⁹⁹⁷ BPUN, ms STN 1109, Copie-Lettres I, f° 169, STN à Adolphe Vény, 31 décembre 1780.

accompagné d'un acquit-à-caution ou d'un certificat d'expédition de la ferme⁹⁹⁸. Le 22 janvier, Pion annonce l'arrivée de la caisse de livres sans acquit-à-caution⁹⁹⁹. L'échange de correspondance avec Pion est parfois savoureux car il nous plonge dans les méandres des réseaux au sein desquels les commissionnaires – Pion ne fait certainement pas exception – cherchent à rentabiliser leurs circuits de distribution. En novembre 1781, Ostervald se plaint du traitement réservé à certains envois vers Lyon plus particulièrement :

Il nous est déjà arrivée bien des fois que lorsque vous expédiés des balles libry de nos envoy à Revol & C., sur la meme voiture ou accompagné par quelquesunes d'envoy de Fauche. Elles essuyent si non des saisies au moins des retards et courent des risques comme cela vient de nous arriver avec notre balle no 247 qui est parti avec 2 de Fauche qui contenoient sans doute quelque chose de reprehensible puisque toutes trois ont été arrêtés ; les deux en question mises au pilon et nous aurons de la peine a obtenir le relachement de la notre quoiqu'elle ne contienne rien que des contrefaçons. Nous vous prions donc une fois pour toutes de ne jamais rien expedier venant de nous avec ce qui vient d'autres maisons¹⁰⁰⁰.

Devant une telle preuve, Pion ne peut faire autrement que d'admettre cette manière de procéder, qu'il juge en adéquation avec les exigences de son métier.

J'expédie effectivement vos livres pour Lion quelquefois par un meme voiturier qui en conduit soit d'envoie de Mr Fauche ou de la Société typographique de Berne, mais j'ai soin de faire une lettre de voiture à chaque envoi séparément ainsi que l'acquit à caution que vous le verrez par le reçu ci joint¹⁰⁰¹.

La STN rétorque, non sans agacement, qu'elle préférerait que ses envois ne restent « qu'un ou deux jours dans vos magasins pour attendre une voiture qui ne soit chargé d'aucun libry (...) et vous êtes a meme malgré cette précaution de la expédier asses diligemment ». La STN reconnaît qu'il ne s'agit ici que « de ce qui est destiné pour Lyon » Elle poursuit sa lettre en menaçant : « Veuillez svp faire votre possible a cet égard, sans quoi nous serons obligé de prendre une autre route »¹⁰⁰². Pion s'exécute et s'adapte aux recommandations de la STN.

Dans le cas du commerce avec la Pologne, Marie Knoepfler a mis en évidence les routes empruntées par les imprimés pour atteindre Varsovie ou Cracovie. C'est par Bâle, voie traditionnelle pour l'envoi de marchandises vers l'est de l'Europe, que le ballot débute son chemin¹⁰⁰³. Par le Rhin, les transporteurs arrivent à Strasbourg où deux itinéraires semblent coexister : un à dominante terrestre, le second à dominante fluviale. Le premier chemin passe de Strasbourg à Mayence puis par rouliers à Francfort pour gagner Varsovie via Leipzig, une ligne

⁹⁹⁸ BPUN, ms STN 1109, Copie-Lettres I, f° 214, STN à Jean-François Pion, 16 janvier 1781.

⁹⁹⁹ BPUN, ms STN 1196, f° 221, Jean-François Pion à STN, 22 janvier 1781.

¹⁰⁰⁰ BPUN, ms STN 1109, Copie-Lettres I, f° 857, STN à Adolphe Vény, 6 novembre 1781.

¹⁰⁰¹ BPUN, ms STN 1196, f° 240-241, Jean-François Pion à STN, 10 novembre 1781.

¹⁰⁰² BPUN, ms STN 1109, Copie-Lettres I, f° 864, STN à Jean-François Pion, 11 novembre 1781.

¹⁰⁰³ Marie Knoepfler, *Des livres français en Pologne...op. cit.*, p. 62.

que le libraire Joseph Lex, originaire de Strasbourg¹⁰⁰⁴, apprécie car il dispose d'un intermédiaire à Leipzig en la personne de Godefroi Gasser¹⁰⁰⁵. En cas de problème, il existe des alternatives par Dresde et Breslau ou par Nuremberg, Prague et Breslau comme le montre la lettre de Luc Preiswerck du 28 novembre 1772¹⁰⁰⁶. Lex reçoit aussi une fois un catalogue par « la voye de Dantzig »¹⁰⁰⁷. Le commissionnaire attend des informations quant aux tarifs par la route entre Francfort et Breslau que doit lui fournir ses « amis » Molinari, Salèce & Jorni. Il semble toutefois y renoncer par la suite¹⁰⁰⁸. Le 15 décembre 1772, François Dubosc & Gontard, négociants à Leipzig envoient des informations à Ostervald & consorts au sujet du libraire Poser avec qui ils désirent développer leurs affaires ; les renseignements collectés incitent la STN à conserver la même base de transit car depuis Leipzig, « on ne nous rend pas aussi bon temoygnage de Mr Poser à Varsovie »¹⁰⁰⁹. La forte fréquentation de la route Francfort-Leipzig assure la présence de rouliers habitués au transport de marchandises pondéreuses et fragiles comme les livres. Corollaire fâcheux de ce succès, la hausse des tarifs en période de foire comme le fait remarquer justement Preiswerck en mai 1770 à la STN¹⁰¹⁰. En effet, à Francfort le prix du quintal passe de £ 3 ¾ à £ 5, soit une hausse de plus de 33 % ! C'est certainement la raison pour laquelle la STN incite Preiswerck à faire passer le ballot pour le libraire Conrad de Dresde par Nuremberg en avril 1773¹⁰¹¹, alors que la voie de Francfort est privilégiée lors de l'envoi d'un ballot à destination de Claude Philibert à Copenhague en juillet de la même année¹⁰¹². Quant à Michel Gröll à Varsovie, il se fait livrer ses balles par Ulm, Brême et Cracovie¹⁰¹³.

L'attrait des intermédiaires réside dans la récolte d'informations sur la solvabilité et la réputation de la clientèle. Elle crée une sorte de complicité de bon aloi entre les directeurs de la STN et ceux qui, d'une part, assurent le transport de la marchandise et, d'autre part, comptent sur le paiement des factures dans des délais raisonnables. Une partie des frais étant à la charge des clients, il est dans l'intérêt du commissionnaire ou du négociant de se renseigner sur la solidité financière et la réputation de ceux-ci. Le renseignement économique constitue évidemment un pilier des rapports commerciaux. Luc Preiswerck reconnaît toutefois la difficulté d'obtenir des informations fiables sur certains clients, comme au sujet de Bolli sur qui la STN souhaite avoir des précisions. Le commissionnaire bâlois écrit qu'il le considère « comme un homme [...] »

¹⁰⁰⁴ BPUN, ms STN 1175, f° 353-354, Joseph Lex à STN, 14 août 1782.

¹⁰⁰⁵ BPUN, ms STN 1175, f° 316-317, Joseph Lex à STN, 28 juillet 1779.

¹⁰⁰⁶ BPUN, ms STN 1200, f° 107-108, Luc Preiswerck à STN, 28 novembre 1772.

¹⁰⁰⁷ BPUN, ms STN 1175, f° 363-364, Joseph Lex à STN, 7 août 1784.

¹⁰⁰⁸ BPUN, ms STN 1200, f° 113, Luc Preiswerck à STN, 27 janvier 1773.

¹⁰⁰⁹ BPUN, ms STN 1143, f° 128, François Dubosc & Gontard à STN, 15 décembre 1772.

¹⁰¹⁰ BPUN, ms STN 1200, f° 32-33, Luc Preiswerck à STN, 19 mai 1770.

¹⁰¹¹ BPUN, ms STN 1099, Copies-Lettres C², f° 906, STN à Luc Preiswerck, 29 avril 1773.

¹⁰¹² BPUN, ms STN 1098, Copies-Lettres C¹, f° 308-309, STN à Luc Preiswerck, 19 juillet 1773. Pour une fois, c'est par les commissionnaires soleurois Scherer, Barthelemy & Cie que les ballots transitent pour Bâle.

¹⁰¹³ BPUN, ms STN 1200, f° 355-356, Luc Preiswerck à STN, 2 juin 1779.

solvable pour un crédit honnête en vue de ce qu'il est laborieux & honnête homme, ceci cependant soit dit sans [...] prejudice »¹⁰¹⁴. Il fournit des renseignements sur Ewald, « libraire solide & habile, qui fait beaucoup d'affaires et qui est beaucoup accrédité », sur Christian Rüdiger, il donne la précision suivante : « on m'en a pas appris d'autres, si ce n'est un commerçant »¹⁰¹⁵. Est-il solvable ? Rien n'est moins sûr si on en juge par la difficulté d'obtenir le paiement des commandes de la fin des années 1770. Ostervald, visiblement soulagé, apprend, en avril 1780 lors de son séjour parisien, par une lettre de sa fille, « qu'enfin Rüdiger de Moscou a fait une retnüe sur la Hollande de £ 900 »¹⁰¹⁶. Celle-ci semble la bienvenue puisque la STN doit faire face à des échéances futures. Bosset propose de placer ces £ 900 sur les engagements auprès de ses banquiers parisiens, Jean-François Perregaux et la maison Girardet, Haller & Compagnie pour payer « des traittes considérables [...] fait sur eux depuis Lyon » ; il s'agit d'un montant de £ 50'000 à payer le 21 mai 1780. En proie à des difficultés de paiement avec le libraire lyonnais Cellier, la STN prie Schaub & Compagnie, d'aller négocier directement avec l'infortuné. Jean Schaub s'exécute avouant avoir « presque usé une paire de souliers pour Celier lequel est un brai (sic !) étourdi, barbouillon et menteur »¹⁰¹⁷. Cellier propose de payer la note « en marchandise et non en argent »¹⁰¹⁸. Le commissionnaire bâlois Preiswerck semble aussi prendre un soin particulier à ce type de démarche en multipliant les requêtes. Ainsi sur Fontaine, libraire à Lunéville, il écrit à la STN : « j'ai de nouveau demandé information tant sur la rentrée de votre traite sur Fontaine, que sur sa solidité »¹⁰¹⁹. La réponse du négociant François Bailliod de Naples confirme la transmission de ce type de données lorsqu'il annonce à la STN :

Le catalogue que vous m'avez remi fut d'abord communiqué à Mrs les libraires Roland Frères qui l'ont gardé 20 jours, ils doivent vous avoir donné une bonne commission que vous pouvez leur expédier étant de braves gens, le tout sans mon préjudice, ledit catalogue est en mains du susnommé Coltellini de qui je le retirerai pour le présenter à Monsieur Dominique Terres, & autres bons libraires de confiance, je vous marquerai avec qui est en relation ledit Terres, je sais qu'il correspond à Lausanne, Genève, Leyde, & partout étant le seul qui fait son métier¹⁰²⁰.

Même son de cloche dans la lettre du négociant nancéen C. C. Duvez l'aîné, le 26 janvier 1773, quand il déclare que « Fontaine, de Mannheim, passe pour être solvable », alors qu'il assure que « d'Augé de Lunéville, on ne recevra pas le payement, cet homme qui a une boutique

¹⁰¹⁴ BPUN, ms STN 1200, f° 176-177, Luc Preiswerck à STN, 3 juin 1775.

¹⁰¹⁵ BPUN, ms STN 1200, f° 183-184, Luc Preiswerck à STN, 1^{er} juillet 1775.

¹⁰¹⁶ BPUN, ms STN 1189, f° 142-143, Ostervald & Bosset-de-Luze à STN, 18 avril 1780.

¹⁰¹⁷ BPUN, ms STN 1214, f° 51-52, Schaub & Compagnie à STN, 10 janvier 1775.

¹⁰¹⁸ BPUN, ms STN 1214, f° 56-57, Schaub & Compagnie à STN, 27 janvier 1775.

¹⁰¹⁹ BPUN, ms STN 1200, f° 188-189, Luc Preiswerck à STN, juillet 1775. Jean Fontaine écrit habituellement de Colmar.

¹⁰²⁰ BPUN, ms STN 1115, f° 353, François Bailliod à STN, 4 mai 1784.

ambulante n'étant plus dans cette ville depuis plusieurs mois »¹⁰²¹. Malheureusement, si le nombre de mentions de ce type afflue vers les bureaux de la STN, les filières de récolte de ses données nous échappent. La plupart des négociants ou des commissionnaires disposent de leur propre réseau et il est rare qu'ils en témoignent dans leur courrier. Ainsi, le négociant genevois Daniel Argand informe la STN :

Une caisse libri TMC no 46 par adresse de mrs Secrétan & Delaserve d'Ouchy, elle m'est parvenu depuis quelques jours & l'ai expédiée le 22 du courant à mon commissionnaire Mr Alexandre Manoel à Turin, en lui donnant ordre de la faire passer par la voie la moins dispendieuses à Mrs Thomas Masy & Cie libraires à Livourne, contre les frais & les miens que je lui ai assigné, je crois pas à vos amis de Livourne pour ne pas multiplier les ports de lettres, vous l'en préviendrai¹⁰²².

La mention du nom du commissionnaire avec lequel il travaille est rare.

Un constat s'impose toutefois à la lecture des exemples proposés : il existe un réseau permanent composé de commissionnaires dans un rayon de 80 kilomètres autour de Neuchâtel. C'est en grande partie sur cette base que repose l'édifice commercial de l'entreprise neuchâteloise puisque le transport des ballots de livres reste une des principales missions de la STN. Cela explique la présence des commissionnaires qui, nous l'avons montré, sont une clé d'entrée intéressante pour en saisir les contours. Le nombre d'années durant lesquelles la STN a entretenu une correspondance avec ses commissionnaires et le nombre de lettres échangées fournissent des données qui dessinent une géographie permanente des réseaux. A l'Est et au Nord nous trouvons Jean-Jacques Haberstock à Morat, Luc Preiswerck à Bâle et Jérôme-Louis Weltner à Soleure, à l'Ouest, opèrent par ce que Jean-François Pion appelle le « canal de Saint-Sulpice », les Meuron Frères plus tard associés à Philippin & Favre. Depuis le Val-de-Travers, on trouve Jean-François Pion, Gresset & fils à Pontarlier, puis vers le Sud Olive & Boulanger, Louis Secrétan & de la Serve ainsi que Panchaud & Neveu tous à Ouchy. Ces commissionnaires constituent l'ossature des réseaux commerciaux de la STN que viennent renforcer ponctuellement des négociants comme d'Arnal à Lyon, Daniel Argand à Genève, Gentil, Samuel & Orr à Livourne ou des banquiers comme Jean-Frédéric Perregaux ou Girardet, Haller & Compagnie à Paris, Laue & Compagnie à Francfort sur le Main¹⁰²³.

¹⁰²¹ BPUN, ms STN 1146, f° 76-77, C.C. Duvéz l'aîné à STN, 26 janvier 1773. Le libraire Fontaine établi à Mannheim s'appelle Charles.

¹⁰²² BPUN, ms STN 1113, f° 368, Daniel Argand à STN, 26 août 1772.

¹⁰²³ Ces réseaux apparaissent clairement à l'annexe 7.

Société typographique de Neuchâtel - Géographie des réseaux permanents					
Nom	Profession	Lieu	Pays	Nbre années	Nbre lettres
Luc Preiswerck	commissionnaire	Bâle	Suisse	20	539
Meuron & Philippin	commissionnaires	Saint-Sulpice	Suisse	20	247
Jean-Jacques Haberstock	commissionnaire	Morat	Suisse	19	235
Jean-François Pion	négociant et commissionnaire	Pontarlier	France	19	184
Olive & Boulanger	commissionnaires	Lausanne	Suisse	17	150
Junet	directeur des Postes	Pontarlier	France	20	125
Revol & Compagnie	commissionnaires	Lyon	France	10	125
Ami Bonnet	négociant	Milan	Etats italiens	17	116
Meuron Frères, Philippin & Favre	commissionnaires	Saint-Sulpice	Suisse	3	105
Meuron Frères	commissionnaires	Saint-Sulpice	Suisse	5	102
Battilliot l'ainé	banquier	Paris	France	9	101
Flournoy fils & Alexandre Rainaldis	commissionnaires	Genève	Genève	5	99
Jérôme-Louis Weltner	commissionnaire	Soleure	Suisse	14	92
Louis Secrétan & de la Serve	commissionnaires	Lausanne	Suisse	17	80
C. A. Serini	courtier en librairie	Bâle	Suisse	15	75
Nicole & Gaillard	commissionnaires	Nyon	Suisse	15	64
Léonard Bourdillon	directeur des coches	Genève	Genève	11	60
Daniel Argand	négociant	Genève	Genève	4	49
Daniel Argand & Rainaldis	négociants	Genève	Genève	6	49
Nicolas Preiswerck	commissionnaire	Bâle	Suisse	14	45
Philippin fils, Favre & Compagnie	commissionnaires	Saint-Sulpice	Suisse	2	42
Veuve Rameau	commissionnaire	Dijon	France	19	31
Panchaud & Neveu	commissionnaires	Ouchy	Suisse	17	23
Jean-Rodolphe Preiswerck	commissionnaire	Bâle	Suisse	18	20

Tableau 16 : STN – Géographie des réseaux permanents 1769-1789¹⁰²⁴

b) La hiérarchisation des réseaux : entre géographie et domaine d'activités

Existe-t-il une hiérarchie précise entre les différents acteurs des réseaux ? Si c'est le cas s'orientent-elles plutôt vers la géographie, vers le milieu socioprofessionnel ou vers un mélange des deux ?

Si on croit le contenu des lettres de Barré, commissionnaire (et surtout libraire) installé à Paris, il agirait comme le ferait un libraire en concentrant les commissions de livres pour les redistribuer « aux libraires & aux colporteurs » ; cette définition du travail se rapproche du rôle du commissionnaire. Il écrit plein d'entrain le 13 août 1776 à la STN : « Malherbe l'ainé de Loudun,

¹⁰²⁴ Voir aussi l'Annexe 4.

notre amy commun¹⁰²⁵, ma endivers occasions & par plusieurs de ses lettres parlé du desir d'avoir quelqûn qui peut vous procurer débouché des livres que journallement vous faites imprimer (...)»¹⁰²⁶. Sa deuxième missive est plus explicite puisqu'il demande l'envoi de catalogues assortis de nouveautés proposés à bas prix¹⁰²⁷. Il promet d'augmenter les commandes en fonction de la baisse des prix des livres. Son déménagement « rue de la grande Truanderie » au début de l'année 1777, chamboule ses plans et semble réduire à néant ses prétentions commerciales. Il annonce « une commission à adresser à P[ierre] Ecureux à Digion » qu'il avoue ne pas « être bien conséquente mais cest un essay parce que lon craint beaucoup que vos editions ne soyent pas belle malgré que vous assurer le contraire »¹⁰²⁸. Ce Pierre Ecureux est client de la STN connu pour être négociant en vin à Dijon. Peu rassuré sur les conséquences du contenu de sa commande et sur la possibilité de vendre un produit de médiocre qualité, il écrit à Barré que « tous les commissionnaires de chez lui sont prévenus de tous les dangers quils courent en cas dexpédition dun seul livres »¹⁰²⁹. Aussi estime-t-il trop dangereux de les transporter malgré la requête de la STN qui lui écrit le 13 avril 1777 que « Barré nous à mandé qu'il vous la donneroit, c'est ce que nous vous marquions par notre lettre d'avis, mais s'il n'y a pas moyen de faire autrement, nous vous prions de nous le renvoyer »¹⁰³⁰. Les risques : c'est là une des principales difficultés et un des freins à l'établissement de réseaux permanents. Une structure rigide et durable, commercialement plus efficace, s'avère fragile face au travail de contrôle de la police. Barré, qui se plaint de sa situation professionnelle, craint le courroux de la justice et déplore les exigences du métier. Dans la suite de sa lettre du 11 avril, il écrit : « nos libraires icy comme de partout ailleurs sont tourmenté comme jamais il ne lont été on les fait suivre, espionner & faire jusqua 3 visites chés eux par semaine, il ne save ou donner de la taite ».

Ce qu'il ignore, c'est qu'Ostervald, qui a rencontré Barré peu avant son départ de Paris début avril 1777, fait parvenir une lettre à Neuchâtel dans laquelle il exprime toute sa perplexité face à l'éventuelle association Barré-Malherbe¹⁰³¹. Pour Ostervald, il ne faut « rien envoyer à Barré, que toutes nos recherches nont pu découvrir et que Perregaux ne connoit peu. Personne ne peut mieux nous donner des renseignements touchant Malherbe que Couret de Villeneuve, beau frère de Pankouke ». Le cas de Malherbe requiert la plus grande prudence. Le volume de commandes qu'il désire passer incite la STN à recourir à un maximum de précautions compte

¹⁰²⁵ BPUN, ms STN 1177, f° 259-260, Malherbe à STN, 16 octobre 1776. « L'amy dont je vous ai parlé paroit fixé a Paris. Son nom est Barré, négociant, ruë de Bussy, à la Reine d'Espagne ». Malherbe transmet donc le nom de Barré à la STN le 16 octobre 1776, alors que celle-ci correspond déjà avec le commissionnaire parisien.

¹⁰²⁶ BPUN, ms STN 1117, f° 188-189, J. Barré à STN, 13 août 1776.

¹⁰²⁷ BPUN, ms STN 1117, f° 190-191, J. Barré à STN, 1^{er} décembre 1776.

¹⁰²⁸ BPUN, ms STN 1117, f° 193-194, J. Barré à STN, 21 mars 1776.

¹⁰²⁹ BPUN, ms STN 1117, f° 195-196, J. Barré à STN, 11 avril 1777.

¹⁰³⁰ BPUN, ms STN 1103, Copies-lettres F, f° 186, STN à P. Ecureux, 13 avril 1777.

¹⁰³¹ BPUN, ms STN 1181, f° 81, Ostervald et Bosset de Luze à STN, 4 avril 1777. La lettre est postée de Paris.

tenu des sommes qu'elle engagera. Couret s'étonne déjà en janvier 1773 que la STN l'ait engagé comme commis¹⁰³². Pour le libraire d'Orléans, sa position géographique est bien meilleure que celle d'un négociant du Poitou :

Etant au centre du royaume dans une ville dont les débouchés sont plus sûrs que dans le fond du Poitou, ne vous serait-il pas possible de remettre vos intérêts entre mes mains ? La basse jalousie et l'envie ne sont pas les nuances de mon caractère. Le désir de vous être utile, la confiance dont vous m'honorez dans votre dernière me forcent à rompre le silence.

Il ajoute à propos de Malherbe en juin 1777 :

je ne connois point assez les facultés de M. Malherbe de Loudun, et il ne me seroit pas possible de vous donner aucun renseignement sur cette maison. Quant à ce qui concerne votre lettre du 14 avril courant, vous pouvez disposer de mes services. Mon zèle ne se bornera pas à de simples protestations. Vous pouvez expédier à Lyon directement, les balles de Lyon n'étant point visitées dans notre ville. Il en résulte que celles de votre pays en suivant la même route seront exemptes de cet inconvénient¹⁰³³.

Couret, qui n'hésite pas à émettre des opinions sur les libraires avec lesquels il traite, reste tout de même prudent, il ne livre ses sentiments qu'avec prudence. Favarger est perplexe à l'égard du libraire orléanais et écrit dans ses notes que c'est un être « bien brillant, il ne doit entrer dans la classe des médiocres parce qu'il demande toujours 18 à 24 mois de terme »¹⁰³⁴. Ainsi de Malherbe on apprend qu'il ne le connaît pas assez pour affirmer quoi que se soit, mais que

vendant beaucoup de livres contraires aux bonnes mœurs, à la religion et au gouvernement, il est rare qu'une délation ne perde pas ces sortes de gens embrassant différentes sortes de commerce. Comme il le fait dans un pays où l'industrie n'est pas fort encouragée et dont les résultats ne peuvent s'étendre au dehors faute de communication, les réflexions que l'on peut faire ne doivent servir qu'à vous précautionner. Nous sommes dans une crise terrible. Tout commerce nous sera probablement interdit avec l'échange par le nouveau code que l'on prépare à la librairie de France¹⁰³⁵.

Le son de cloche est plus nuancé chez le commissionnaire de Toulouse Chaurou qui, à propos de Malherbe, écrit que « comme cest un libraire qui court les campagnes, il peut être solide »¹⁰³⁶. Malherbe dispose d'un solide réseau bien organisé qu'il n'hésite pas à solliciter en modifiant les tracés des ballots lorsque la situation l'exige. Il se méfie des colporteurs qui « sont de si chétifs gens sans lieu ny domicile, qu'on est duppé par les $\frac{3}{4}$ d'eux »¹⁰³⁷. Las et dans l'impossibilité de placer les commandes, Barré abandonne la partie début juillet 1777, il demande aux Neuchâtelois pour « défaut doccasions prompte mettre cette demande au néant », et il

¹⁰³² BPUN, ms STN 1138, f° 31, Couret de Villeneuve à STN, [s.d.]. mais certainement en janvier 1773.

¹⁰³³ BPUN, ms STN 1138, f° 53-54, Couret de Villeneuve à STN, 16 juin 1777.

¹⁰³⁴ BPUN, ms STN 1059, f° 98, Instructions et renseignements pour J.F. Favarger, 1778.

¹⁰³⁵ BPUN, ms STN 1138, f° 55-56, Couret de Villeneuve à STN, 10 juillet 1777.

¹⁰³⁶ BPUN, ms STN 1134, f° 402, Chaurou à STN, 27 décembre 1780.

¹⁰³⁷ BPUN, ms STN 1177, f° 261-262, Malherbe à STN, 15 octobre 1776.

ajoute : « depuis les difficulté quil y a dexpédier, jai cessé doffrir vos articles »¹⁰³⁸. Plus que la défection de Barré, c'est le découvert de Malherbe qui inquiète la STN. Elle lui fait savoir qu'elle suspend « tout envois jusques à ce que vos premiers billets soyent acquités »¹⁰³⁹. Malherbe rétorque que « des le principia de nos liaisons, M. Ostervald savoit bien que je n'étois pas riche »¹⁰⁴⁰. Les plaintes répétées en provenance du Poitou (notamment deux demandes de dédommagement suite aux retards des livraisons non imputables à la STN¹⁰⁴¹) font écho aux remarques de la STN qui rétorque qu'en dépit de toute sa bonne volonté et d'incessantes demandes aux commissionnaires de « faire preuve de diligence », elle n'a aucune prise réelle sur eux. Même si le négociant-libraire de Loudun fournit quantités de renseignements instructifs et passe d'importantes commissions depuis le début de leur correspondance en mars 1770¹⁰⁴², il s'apitoie souvent sur son sort et ne règle pas ses billets à temps. Les Neuchâtelois approchent le banquier parisien Batillot l'aîné pour obtenir d'autres informations. Dans leur lettre du 29 juin 1777 ils lui laissent le post-scriptum suivant : « Il se trouve à Loudun, un Mr Malherbe l'aîné qui quoi que marchand épicier fait beaucoup en librairie. Si au moyen de vos correspondances, monsieur, vous pouvez nous éclairer sur la solvabilité, nous vous en serions très obligés »¹⁰⁴³. Sa réponse, le 17 juillet, est limpide :

Le Sieur Malherbe a Loudun m'a envoyé une pacotille de billets il y a environs trois mois dont plusieurs metois inconnu ; et ceux qui étoient a ma connoissance partie ne valloit pas grand chose. En traute billet de Faye a Rochefort. Il me demandoit entrer en correspondance, et lui donner un crédit de £ 8'000, ce que je n'ai point acceptée, n'ayant pas pour usage de travailler sans connoissance et solidités, voilà tout ce que je puis vous en dire¹⁰⁴⁴.

Pourtant la STN accorde le bénéfice du doute à Malherbe comme en témoigne sa lettre du 15 juillet 1777 :

Nous n'avons jamais douté de votre bonne foi, & avons toujours été convaincus de votre activité et de votre entendement dans les affaires, mais non obstant ces qualités, il arrive des evenemens accablantes & nous en avons déjà senti des contre coups, qui ne peuvent que nous rendre prudents (...) nos avances ont été assez fortes pour vous faire connaître, que nous avons confiance en vous nous la continuerons par la meme valeur à peu près, & il y auroit un moyent de l'étendre d'avantage, et seroit de nous payer à t mois de terme, & nous vous escompterions le 3 % en sus deu 5 % pour lesquels nous sommes déjà¹⁰⁴⁵.

¹⁰³⁸ BPUN, ms STN 1117, f° 197, J. Barré à STN, 1^{er} juillet 1777.

¹⁰³⁹ BPUN, ms STN 1103, Copies-lettres F, f° 335-336, STN à Malherbe, 8 juin 1777.

¹⁰⁴⁰ BPUN, ms STN 1177, f° 269-270, Malherbe à STN, 27 juin 1777.

¹⁰⁴¹ BPUN, ms STN 1177, f° 168-169 et 217-218, Malherbe à STN, 22 avril 1772 et 27 décembre 1774.

¹⁰⁴² Le dossier de Malherbe comprend 124 lettres échangées entre le 10 mars 1770 et le 9 juillet 1785.

¹⁰⁴³ BPUN, ms STN 1103, Copies-lettres F, f° 387, STN à Batillot, 29 juin 1777.

¹⁰⁴⁴ BPUN, ms STN 1118, f° 140-141, Batillot à STN, 17 juillet 1777.

¹⁰⁴⁵ BPUN, ms STN 1103, Copies-lettres F, f° 416-417, STN à Malherbe, 15 juillet 1777.

La STN cherche à minimiser les risques de confiscation des ballots en raison de la future entrée en vigueur des édits du 30 août 1777. Elle confie à Malherbe les difficultés de transport que cela augure, or elle compte sur la parfaite connaissance des routes qui fait la force du libraire. Elle écrit que « toutes balles ou ballots en librairie ne pouvoient plus par aucunes mesures éviter les chambres syndicales, que meme les marchandises avoient ordre de s'en saisir sur les routes »¹⁰⁴⁶. Le libraire de Loudun acquiesce et déclare : « on menace effectivement d'exercer en toute rigueur les libraires de France. Ces entrâves gesneront fort ce commerce »¹⁰⁴⁷. Ses affaires semblent mieux se porter en 1778 lorsque Favarger, le commis voyageur de la STN, lui rend visite. « La mort de son père lui [a] donné quelques biens ; & il n'y a rien à craindre avec lui »¹⁰⁴⁸. En dépit des informations annonciatrices d'un léger mieux dans les relations financières avec le libraire, le contexte général du commerce semble tout de même morose. L'amélioration de la santé financière du libraire décide tout de même la STN à poursuivre ses affaires.

Pour les professionnels, le livre reste un objet de commerce et on classe ses acteurs selon des critères économiques et financiers. Il suffit de lire les notes de Favarger sur les libraires pour s'en rendre compte ; les jugements sont sans équivoques : Viret à Valence est bon, mais il ne fait rien, André à Grenoble n'est pas bon et « l'on ne m'a pas conseillé de faire avec lui », Chambeau à Avignon est bon mais « il ne veut rien acheter, il est imprimeur, il m'a reçu fort ironiquement », Garigan est « médiocre », Merande bon, mais il ne fera rien, quant à Roulet à Marseille, à qui Favarger a remis un catalogue, il lui a confié que « s'il faisoit quelque chose ce seroit au comptant ». Les bons libraires ne semblent pas pressés de collaborer avec la STN et les risques de défauts de paiement avec les « mauvais » sont trop importants pour envisager une affaire. La prudence impose une conduite exemplaire des relations depuis la commande jusqu'au moment du paiement final. « Nos correspondants, nos ouvriers et nos papetiers ne s'inquiètent pas que nous ayons ou que nous n'ayons pas vendu que nous soyons ou que nous ne soyons pas payé, il faut absolument qu'ils le soient », plaident Bosset et Ostervald pour expliquer leur fermeté en matière financière.

Barré, avec qui nous avons commencé ce chapitre, est loin d'être un cas isolé. L'étude de son dossier met en évidence un type de relations entre un libraire, qui adopte une attitude de commissionnaire, sans moyen financier, profitant d'un espace géographique à fort potentiel comme Paris, et un imprimeur-libraire, la STN, désireux de s'y implanter plus intensément. Ces rapports, observés avec minutie par Robert Darnton montrent l'intérêt de ce type de recherche. Du côté de la STN, ils mettent en exergue l'importance du marché français, car la présence de

¹⁰⁴⁶ BPUN, ms STN 1103, Copies-lettres F, f° 554-555, STN à Malherbe, 5 octobre 1777.

¹⁰⁴⁷ BPUN, ms STN 1177, f° 285-286, Malherbe à STN, 15 octobre 1777.

¹⁰⁴⁸ BPUN, ms STN 1059, f° 96, Instructions et renseignements pour J.F. Favarger, 1778.

marchés clandestins hors de France sont plus rares. Ils montrent aussi que la hiérarchie socioprofessionnelle importe moins que l'aspect géographique ; Couret de Villeneuve l'explique sans détour en arguant qu'il sera plus utile à la STN à Orléans qu'un négociant perdu dans le Poitou.

Ces constatations sont également valables pour le monde négociant. Le dossier du genevois Daniel Argand est une autre bonne illustration de l'apport géographique d'un acteur¹⁰⁴⁹. Homme pragmatique, ce négociant module ses services en fonction de la demande. Il est responsable du transport des balles de livres, comme en septembre 1772 lorsqu'il écrit à la STN qu'il a reçu les deux caisses TMC no 61 et MC no 62 :

J'ai engagé un voiturier non sans peine à ce charger de cette commande telle quelle étoit, et j'ai fait rompre la premier en deux caisses ou j'ai mis la meme marque sous les no 61 et 61½. La toile qui l'emballait na pû reservire étant toute usée, j'en ai fait mettre de la neuve et elles ont été bien conditionnées¹⁰⁵⁰.

La précaution rassure la STN puisqu'elle fera confiance au jugement et aux réseaux d'Argand durant trois ans. Il offre une voie privilégiée vers le Sud de la France, la Savoie ou l'Italie. Les ballots transitent alors souvent par Jean-Jacques Haberstock¹⁰⁵¹, puis suivent la voie des commissionnaires Secretan et De la Serve à Ouchy¹⁰⁵² ou Nicole & Gaillard à Nyon¹⁰⁵³. Argand semble à l'aise dans le choix des routes sélectionnées par la STN pour acheminer la marchandise à Nîmes vers Gaude ou vers André Schodelli à Lyon. Il fournit des conseils précieux sur le coût des transports pour l'Italie où il dispose de relais solides, comme les frères Podesta à Gênes, déjà connus de la STN¹⁰⁵⁴, ou pour l'envoi de marchandises en Méditerranée¹⁰⁵⁵. Ainsi à propos du ballot MM n° 111 dont il est question dans la lettre du 10 juillet et que la STN demande d'expédier « a Mr Jean, libraire de l'imprimerie royale a Turin », il recommande :

Il faut le faire passer a mr Flotteron [Floterant, imprimeur], pour en suivre les ordres de Mr J. Mossy libraire a Marseille, il est bon de vous faire observer quil y a ici presque tous les jours des voituriers qui chargent en droiture pour Nice, qu'en faisant expedier de cette maniere, vous evités des fraix à vos amis, outre la provision de Turin, en outre elle sera rendu plus promptement vous etes a tems, messieurs, de me dire en reponse si je dois suivre vos ordres ou lexpedier en droiture a mr Flotteron.

¹⁰⁴⁹ BPUN, ms STN 1113, f° 309-382, Daniel Argand à STN, 1771-1774. A noter que le dossier est classé dans l'ordre chronologique inverse !

¹⁰⁵⁰ BPUN, ms STN 1113, f° 373, Daniel Argand à STN, 18 septembre 1772.

¹⁰⁵¹ Par exemple, BPUN, ms STN 1113, f° 372, Daniel Argand à STN, 2 octobre 1772. « Votre dernière m'avise l'expédition par mr Haberstock de Morat CRC no 77 un ballot libri ».

¹⁰⁵² BPUN, ms STN 1113, f° 338^a, Daniel Argand à STN, 10 juillet 1773.

¹⁰⁵³ BPUN, ms STN 1113, f° 337-338, Daniel Argand à STN, 23 juillet 1773.

¹⁰⁵⁴ BPUN, ms STN 1197, f° 118, Domenico & Giovanni Fratelli Podesta à STN, 6 juin 1772. Les frères annoncent avoir reçu par « la via di Ginevra e Torino la cassa MC no 170 ». Ils ne précisent pas par qui à Genève la balle a transité.

¹⁰⁵⁵ BPUN, ms STN 1113, f° 319-320, Daniel Argand à STN, 11 mars 1774. « Suivant vos ordres j'ai acheminée contre mes fraix a Mr Domenico & Giovanni Fratelli Podesta a Genes pour la [caisse libri PC n° 9] faire passer à mr Paul Cari & Bertrand a Cadix ».

Rapidement, Argand fait valoir ses compétences dans « le commerce en commission », si la STN envisage de faire « quelques negotiations », c'est-à-dire négociier des papiers valeurs¹⁰⁵⁶ :

[je propose] une provision « la plus basse de 3% en outre le courtage des lettres et le rembours des ports de lettres, n'étant point garant des lettres que je prend sur la place, mais comme la connois la place, je fais attention de ne prendre que du bon papier¹⁰⁵⁷.

La maison d'édition ne se plaint pas des prestations du négociant genevois. Il tient ses promesses et parvient, grâce à ses connaissances du milieu et à ses amis, à placer les lettres de change de la STN. La confiance entre Argand et Ostervald est telle que celui-ci lui demande conseil à propos de la situation conflictuelle dans laquelle se trouve la STN avec Fauche¹⁰⁵⁸. Sur ce cas, Argand sonde son ami négociant David Malvesin. Les deux hommes s'adressent à un tiers, lui aussi négociant, qui questionne un « celebre avocat » – sans préciser lequel – dont le jugement, sans équivoque, plaide en faveur de la STN. La loi, et surtout les complications que son non respect engendre, préoccupe Argand. Ainsi le 30 juin 1773, il reçoit un colis à envoyer à Lyon chez André Schodelli. Il s'étonne de la demande de la STN, à qui il écrit :

Je dois de retirer des collis no 93 & 67 quelques livres pour en former un ballot et l'expedier a Mr André Schodelli & Cie a Lyon. Vous devez sçavoir messieur que lesdits livres sont deffendus en France et que par consequent l'entrée nen est pas permise. J'ai crû devoir ne pas les acheminer que vous ne me marquiés si vous avez pris quelque arrangement avec ledit sieur Schodelli pour éviter tout mauvais événement. La bonne regle exige que dans votre lettre vous me marquiés que vous me relevés de tout ce qui peut arriver relativement a cette expedition¹⁰⁵⁹.

S'il s'émeut le 4 août 1773 de la saisie « a Seissel ou on en a fait la visite » des ballots « MG n° 58 à 66 expediés pour votre compte à monsieur Schaub a Lyon »¹⁰⁶⁰, il clôt sa lettre en conseillant à la STN d'adresser les balles de livres à un libraire « membre de la chambre syndicale de Lyon » car « on ne les auroit point visités a Seissel & auroit pu éviter celle de Lyon ». Un conseil que la STN s'empresse de suivre puisqu'en mars 1774, Argand se déclare

très sensible a la preferance que vous voulés bien me donner pour vos expeditions pour satisfaire ce que vous me marqués au sujet que vous faire a Lyon. J'avois écrit a une Maison de laditte ville que je connois particulièrement voicie ce quelle me répond : "Nous nous chargerons avec plaisir de faire ici les operations aux balles libri que vos amis font passer, il faut avant de les retirer de la chambre syndicale les retirer de la Douane, c'est donc deux operations pour une qu'il faut faire, nous ne scaurions vous dire quelle provision il

¹⁰⁵⁶ BPUN, ms STN 1113, f° 370, Daniel Argand à STN, 20 novembre 1772.

¹⁰⁵⁷ BPUN, ms STN 1113, f° 370, Daniel Argand à STN, 20 novembre 1772.

¹⁰⁵⁸ BPUN, ms STN 1113, f° 352-353, Daniel Argand à STN, 3 février 1773.

¹⁰⁵⁹ BPUN, ms STN 1113, f° 340-341, Daniel Argand à STN, 30 juin 1773.

¹⁰⁶⁰ BPUN, ms STN 1113, f° 335-336, Daniel Argand à STN, 4 août 1773.

nous reviendrait pour cela sans scavoir l'embarras que nous pourrons avoir, mais vous nous connoissés nous serons toujours assés discret, vos amis peuvent faire un essay par nos mains"¹⁰⁶¹.

Argand ajoute être pleinement satisfait du travail de ces amis lyonnais, sans mentionner leur nom toutefois. Quand Ostervald et Bosset-de-Luze traitent des affaires à Paris au printemps 1780, le premier d'entre eux, qui s'occupe plus volontiers du volet commercial, prie sa fille restée à Neuchâtel pour assurer le suivi des affaires, « d'écrire à [n]otre commissionnaire de Besançon à savoir Velni [Adolphe Vény en fait] pour quoi il a expédié par Auxonne la balle pour Saint Quentin, ce qui n'est point la route, il devoit aller en droiture par la Champagne, Langres, au lieu qu'Auxonne est dans le duché de Bourgogne »¹⁰⁶².

Loin d'être évidente, la hiérarchisation des réseaux, qui dépend avant tout des priorités fixées par les responsables de la STN, perd de son sens à mesure que s'étend l'espace sur lequel travaille l'entreprise. L'interdépendance des aspects commerciaux, financiers, et éditoriaux émergent des échanges de courriers. Sur le terrain, l'activité et la géographie des acteurs se complètent et cimentent les relations avec la maison mère. Quand celle-ci recherche de nouveaux professionnels qui lui assureraient de nouveaux débouchés ou stabiliseraient les anciennes routes, elle mandate des gens de confiance qui transcendent les aspects géographiques et socioprofessionnels. La structure des correspondants avec qui la STN entretient des relations d'affaires, d'amitié ou familiales n'est pas aussi étendue qu'on aurait pu le penser, mais elle comprend l'ensemble des domaines d'activité importante : la banque, le négoce et les réseaux de transports. Certaines relations évoquent les liens familiaux ou communautaires mis en évidence par Laurence Fontaine¹⁰⁶³. C'est pourquoi les activités commerciales et le volet financier de l'entreprise ne doivent plus être regardés comme deux choses distinctes, même si chacun des aspects peut être traité séparément. Au cœur de ce système, nous retrouvons des acteurs qui, peu préoccupés par les frontières politiques, mettent en relation l'ensemble de la société avec des espace lointains, en faisant circuler produits et capitaux.

Ce qui frappe, outre la vitesse à laquelle circulent les informations, c'est la singulière capacité de l'entreprise à s'adapter à de nouvelles stratégies commerciales quand le besoin, sur le terrain, s'en fait sentir. C'est la force de la structure en réseau, qui, ainsi développé, s'adapte parfaitement aux espaces et à de nouveaux environnements politiques, économiques ou sociaux.

¹⁰⁶¹ BPUN, ms STN 1113, f° 319-320, Daniel Argand à STN, 11 mars 1774.

¹⁰⁶² BPUN, ms STN 1189, f° 196-197, Ostervald & Bosset-de-Luze à STN, 28 avril 1780.

¹⁰⁶³ Notamment, Laurence Fontaine, *Histoire du colportage...op. cit.*

c) *S'adapter aux espaces et aux circonstances : la plasticité des réseaux*

La capacité d'adaptation d'une entreprise à un nouvel environnement politique, économique ou social explique souvent en grande partie ses succès. Celle-ci dépend souvent de l'intervention de tiers, comme l'étude de cas tirés des archives de la STN l'a montré. De fait, cette dépendance lui impose un suivi permanent des relations. Les cadres de l'entreprise (Ostervald, Bertrand, Fauche, Bosset-de-Luze) se reposent sur les affirmations de gens de confiance. Cela est valable pour les ouvriers, le prote et, dans une moindre mesure, Madame Bertrand, lors des déplacements des dirigeants de l'entreprise, sur lesquels une surveillance discrète s'exerce. En revanche, quand il s'agit d'adopter une attitude analogue à l'encontre de libraires, d'imprimeurs ou de commerçants rompus à des techniques négociantes alors en plein développement¹⁰⁶⁴, l'approche diffère légèrement, car elle recommande une capacité à faire preuve de lucidité face à d'éventuels manipulateurs. Dans les inflexions de ce domaine d'activités qu'est le négoce, la multiplication des sources de renseignements s'avère indispensable pour obtenir, *in fine*, l'indication qui fera la différence et permettra d'envisager plus sereinement une poursuite des affaires.

L'information et son exploitation doivent être exemplaires car, comme le souligne Patrick Verley, « dans les économies peu homogènes à transports lents, la qualité du réseau d'information est un facteur important »¹⁰⁶⁵ ; d'où les incessantes requêtes formulées par les directeurs de la STN. Par exemple, en avril 1779, la STN demande à un commissionnaire de Nancy, Antoine Louis & Compagnie, des renseignements au sujet d'un libraire de Lunéville, L'Entretien, avec qui elle est en affaire depuis peu. Dans sa réponse du 28 avril 1779, Louis & Cie, qui annonce avoir recouru à l'aide d'un ami, membre de son propre réseau, fournit, à propos du libraire, le commentaire suivant : « on le croit parfois riche (...) nous pensons qu'on peut lui confier [des affaires] mais avec modération »¹⁰⁶⁶. Le défaut de paiement d'un autre libraire de la place, un certain P. Bertrand, rend la STN prudente. Elle active donc ses réseaux intermédiaires pour que ceux-ci lui fournissent les renseignements utiles. L'exemple de la lettre du négociant de Saint-Quentin Harlé l'aîné illustre parfaitement la démarche. Il écrit :

Voici ce que Mrs Gabriel Dumoustier & fils de cette ville m'ont communiqué de l'information que vous avez paru savoir, et que leur ami Mr Charles Triponetti de Bruxelles vient de leur faire passer par la

¹⁰⁶⁴ Daniel Roche et Franco Angiolini (sous la dir. de), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris. Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1995.

¹⁰⁶⁵ Patrick Verley, *L'Echelle du monde. Essai sur l'industrialisation de l'Occident*, Paris, Gallimard, 1997, p. 195.

¹⁰⁶⁶ BPUN, ms STN 1113, f° 264-265, Louis Antoine & Compagnie à STN, 28 avril 1779.

missive du 18 courant. "J'ai écrit à mes amis de Liège qui me disent, Mrs Demazeaux etc libraire de cette ville passent ici pour bons principalement ce dernier et nous les croyons tels cependant sans notre préjudice"¹⁰⁶⁷.

En résumé, Charles Triponetti de Bruxelles répond à son ami Gabriel Dumoustier habitant Saint-Quentin au sujet d'un libraire liégeois, Demazeau, sur lequel il a réussi à obtenir des renseignements par des amis sur place. Dumoustier écrit à Harlé qui transmet l'information à la STN. Pour les obtenir, quatre intermédiaires sont nécessaires, Harlé et Dumoustier & fils de Saint-Quentin, Triponetti de Bruxelles et leur ami à Liège. Lorsque la STN entrera en affaires avec le libraire Demazeau, sa capacité financière aura été passée au crible. Si c'est par le réseau du négociant picard qu'elle obtient ces renseignements, c'est par celui du commissionnaire bâlois Preiswerck qu'elle enverra ses ballots à destination de Liège¹⁰⁶⁸. Les dirigeants de la STN les connaissent déjà puisqu'en octobre 1771 les mêmes protagonistes sont intervenus dans le cadre du règlement d'un achat de livres par Boubers¹⁰⁶⁹. Ce ne sont donc pas toujours les mêmes réseaux que sollicite la STN. Une demande de renseignement ou un transport de marchandises pour la même ville bénéficieront du savoir-faire de personnes différentes. Il arrive que l'entreprise fasse appel à nouveau à un intermédiaire plusieurs années après l'avoir sollicité. C'est le cas, par exemple, des frères Podesta à Gênes, une première fois mis à contribution en septembre 1772 pour le transport d'une balle à destination de Cadix¹⁰⁷⁰, puis à nouveau contactés en février 1782 pour une mission similaire à destination de Valence¹⁰⁷¹.

L'analyse des dossiers des négociants et commissionnaires révèle deux choses : d'abord l'existence d'un socle géographique et socioprofessionnel où les deux domaines d'activité se côtoient et parfois se confondent. Un Daniel Argand, qui se présente comme un négociant, traite le transport de ballots en vrai routinier dans un contexte spatial – Genève – marqué par une présence discrète des commissionnaires puisque seul Alexandre Rainaldis, ancien commis d'Argand¹⁰⁷² et qui s'est associé en 1775 à lui, dispose d'une solide réputation¹⁰⁷³. Ensuite, les directeurs de la STN utilisent rarement les mêmes réseaux dès lors qu'il s'agit d'obtenir des informations sur un libraire ou d'assurer le transport de balles de livres pour le même destinataire. Deux éléments conditionnent ces pratiques : la confiance dans les relais intermédiaires permanents et les demandes formulées par les destinataires. Nous avons vu qu'il est fréquent que

¹⁰⁶⁷ BPUN, ms STN 1165, f° 294-295, Harlé l'aîné à STN, 25 novembre 1773.

¹⁰⁶⁸ BPUN, ms STN 1200, f° 137, Luc Preiswerck à STN, 12 février 1774. Les ballots transitent par Nancy.

¹⁰⁶⁹ BPUN, ms STN 1165, f° 292-293, Harlé l'aîné à STN, 28 octobre 1771. La lettre, transmise par Harlé, est signée Charles Triponetti.

¹⁰⁷⁰ BPUN, ms STN 1113, f° 376-377, Daniel Argand à STN, 8 septembre 1772.

¹⁰⁷¹ BPUN, ms STN 1197, f° 119, Domenico & Giovanni Fratelli Podesta à STN, 2 février 1782.

¹⁰⁷² BPUN, ms STN 1113, f° 383-384, Daniel Argand & Rainaldis à STN, 1^{er} janvier 1775.

¹⁰⁷³ Après son association avec Daniel Argand qui s'arrête en 1780 suite au décès d'Argand, Alexandre Rainaldis s'associe à Flournoy fils comme commissionnaire jusqu'en 1785. A cette date, Rainaldis se met à son propre compte dans le même domaine d'activité jusqu'en 1787, voir BPUN, ms STN 1113, f° 383-457 et ms STN 1152, f° 1-150.

certain libraires insistent sur les chemins à suivre alors que d'autres préfèrent confier entièrement le transport aux filières organisées par la STN ; ces deux cas présentent tout un même un point commun : la confiance dans un système et dans les acteurs qui le composent. Quand Desbordes sollicite la STN en janvier 1773 pour une commande, il lui demande de l'intégrer à celle des 100 Bibles en 2 volumes in-octavo qu'il a passé avec Samuel Fauche¹⁰⁷⁴. Il ajoute « qu'ayant un ami de confiance à Lyon en insérant les ouvrages prohibés dans ceux permis et payant les droits soit icy ou a Lyon il seroit facile de faire passer l'un avec l'autre »¹⁰⁷⁵. Ce type de revendications, souvent associées à l'existence d'amis sûrs intervenant pendant le transport, oblige la STN à adapter la structure de ses propres réseaux. Depuis La Rochelle, Desbordes s'active dans le négoce et la librairie avec plus ou moins de succès. Il fait partie de ceux qui prônent une séparation entre filières clandestines et licites. Les filières clandestines par lesquelles transitent les livres prohibés se mêlent rarement aux autres, les risques de saisies étant trop importants. Le négociant et libraire écrit :

Si vous prenez ce dernier parti, il faut adresser le tout une fois à Lyon a Mr J. Fleury l'aîné à Orléans pour me lacheminer, et dans le cas contraire expedier tout de suite les livres permis seulement a Lyon, et de la a Orléans à l'adresse ci-dessus indiquée, et me marquez votre projet pour le prohibé¹⁰⁷⁶.

De fait, les villes où une clientèle protestante réside sont des cibles privilégiées de la police du livre ; cela explique en partie l'attitude prudente de Desbordes. Si on suit les allégations de Desbordes, les routes du livre licite et celles du livre prohibé divergeraient. Le passage à l'une des chambres syndicales contraint les transporteurs à faire preuve d'imagination pour contourner le problème. Ceux-ci sont guidés par la STN depuis Neuchâtel ou par les commissionnaires, ce qui explique leur poids dans les réseaux. C'est en effet, l'un deux, Ferrand fils à Saint Dizier, que l'entreprise neuchâteloise contacte dans le but de trouver, depuis Bâle, d'autres débouchés pour envoyer en France des marchandises, avec, à chaque fois, une récurrence du discours : « une chambre syndicale que nous voudrions éviter »¹⁰⁷⁷. Une ligne de défense qu'elle poursuit en France, comme par exemple en 1777 lorsqu'elle encourage Couret de Villeneuve à Orléans à jouer les commissionnaires et à distribuer des ballots passés d'abord chez le négociant Claudet à Lyon¹⁰⁷⁸. Couret obtempère et écrit à la STN en avril 1777 :

¹⁰⁷⁴ Le traitement de cette affaire intervient peu avant la rupture entre Fauche et la STN. Les deux parties sont déjà en procès.

¹⁰⁷⁵ BPUN, ms STN 1141, f° 147-148, Desbordes à STN, 12 janvier 1773.

¹⁰⁷⁶ BPUN, ms STN 1141, f° 147-148, Antoine Desbordes à STN, 12 janvier 1773.

¹⁰⁷⁷ Par exemple, BPUN, ms STN 1103, Copie-Lettres F, f° 232-233, STN à Ferrand fils, 1^{er} mai 1777.

¹⁰⁷⁸ BPUN, ms STN 1103, Copie-Lettres F, f° 252-253, STN à Couret de Villeneuve, 6 mai 1777.

Vous pouvez expedier à Lyon directement, les balles de Lyon n'étant point visitées dans notre ville. Il en résulte que celles de votre pays en suivant la même route seront exemptes de cet inconvénient¹⁰⁷⁹.

Couret, en homme de lettres et savant soucieux de sa réputation, agit avec prudence et diligence¹⁰⁸⁰. L'absence de chambre syndicale dans les autres pays incite-t-elle la STN à user d'autres pratiques ? Fait-elle preuve de la même prudence dans l'envoi de livres prohibés ?

En 1772, Georges Rey commissionnaire à Lisbonne passe une commande à la STN. Les livres sont envoyés par la voie de Charles François Brandt & Compagnie depuis Gênes. Rey ajoute à la fin de sa lettre la note suivante :

Sur quoi vous aurés la bonté de nous répondre parmi les articles que nous demandons, il y en a quelques uns qui sont prohibés dans ce pays; tous ceux marqués * vous aurez la bonté de les insérer dans quelques autres ouvrages de façon qu'ils ne soient pas aperçus à la révision¹⁰⁸¹.

Dans le jargon, cette technique d'insertion de feuilles de livres prohibés dans celle d'ouvrages autorisés s'appelle le « mariage ». Si le Portugal ne voit pas d'un bon œil l'arrivée de livres en provenance d'une zone réformée, même si ceux-ci transitent par un pays catholique, les contrôles y semblent tout de même moins sévères qu'en France. Rey ne donne aucune indication quant à une voie particulière à suivre pour éviter un contrôle des autorités portugaises. Cette situation ne semble rien changer à la pratique du transport qui est aussi confié à un commissionnaire.

En Pologne, les commandes passées par Lex et Gröll révèlent un goût prononcé des clients pour les sciences et arts (3%), pour les Belles-Lettres (34%), pour l'histoire (17%) et, naturellement, pour l'interdit¹⁰⁸². Selon Marie Knoepfler, entre 1775 et 1784, les livres commandés par les deux libraires polonais représentent 383 titres et un nombre d'exemplaires total de 3'414¹⁰⁸³. Sur 63 titres, les livres interdits représentent un total de 667 exemplaires, dont 282 pour Lex et 387 pour Gröll¹⁰⁸⁴. Sur les commandes de ces deux libraires, le livre prohibé représente 16,44%.

A Gênes, le libraire Yves Gravier, dont la difficulté à payer ses factures est révélée par la présence, dans les notes d'Ostervald au 30 novembre 1776, de son nom pour un montant de £ 350 et 14 sous¹⁰⁸⁵, se plaint dès 1772 de la cherté des éditions des Neuchâtelois « eu égard à ceux

¹⁰⁷⁹ BPUN, ms STN 1138, f° 51-52, Couret de Villeneuve à STN, 22 avril 1777.

¹⁰⁸⁰ Robert Darnton, *Édition et sédition...* *op. cit.*, p. 137.

¹⁰⁸¹ BPUN, ms STN 1205, f° 307-308, Georges Rey & Cie à STN, 28 juillet 1772.

¹⁰⁸² Marie Knoepfler, « Les échanges avec la Pologne », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition...* *op. cit.*, pp. 433-454, ici p. 446.

¹⁰⁸³ Marie Knoepfler, *Des livres français en Pologne...* *op. cit.*, pp. 120-122.

¹⁰⁸⁴ Pour Lex cela représente 20,6% de ses commandes et Gröll 18,9%.

¹⁰⁸⁵ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 59, 30 novembre 1776.

de Mr Caillier de Geneve» et se déclare «epouvante des fraix du transport»¹⁰⁸⁶. Cela ne l'empêche nullement de passer le 12 février 1773 une commande de 272 volumes d'œuvres choisies dans le catalogue de la STN et qu'il demande de les «expédier par la voie de Geneve»¹⁰⁸⁷. Par la suite, il réussit à négocier des frais de transport «franco a Geneve»¹⁰⁸⁸. A part quelques contrefaçons pris à Neuchâtel, il reconnaît commander les *Questions sur l'Encyclopédie* chez Cramer à Genève parce que celui-ci est le plus prompt¹⁰⁸⁹; Cramer chez qui Gravier aurait laissé près de £ 13'000 tournois entre 1757 et 1761¹⁰⁹⁰ ! Bon commerçant, le libraire gênois flatte les directeurs de la STN en insistant sur le prix de l'édition de *L'An 2440*; ce qui lui fait gagner un rabais de 5% dans la facture qu'il paie le 16 avril 1774¹⁰⁹¹. Sans être un négociateur génial, il déploie des trésors de rhétorique pour convaincre les dirigeants neuchâtelois de substantielles «comitions» qu'il s'appête à chaque fois à passer. Les livraisons d'ouvrages, conformes dans leur grande majorité aux commandes, lui donnent l'occasion de manifester son mécontentement en menaçant de contacter la concurrence, sans passer à l'acte cependant, car même s'il trouve un titre équivalent meilleur marché chez un autre libraire, c'est toujours celui proposé par la STN qu'il finit par prendre. Sa réputation de débiteur douteux n'y est certainement pas étrangère. Il reste un bon client de livres interdits, au contraire de certains de ses collègues de la péninsule comme Bouchard à Florence¹⁰⁹². Si les villes par lesquelles transitent les ballots ne varient guère (Ouchy ou Lausanne par le libraire Pott, Genève par Bourdillon ou Argand & Rainaldis, Turin), Gravier impose d'incessants changements de commissionnaires (Beck ou Stopans qu'il présente comme son «commissionnaire») ou de transporteurs à partir de la frontière genevoise, pour des motifs fallacieux qu'il avance pourtant avec conviction. Ainsi, en juillet 1778 il se plaint du poids excessif d'une caisse de livres brochés qu'il a pourtant commandée ainsi en étant conscient des conséquences sur le poids du ballot. Au registre des catégories d'ouvrages, on y trouve toutes les nouveautés ainsi que les auteurs à succès comme Voltaire. Il demande aussi des livres interdits, en parfaite connaissance de cause, comme «l'Espion Chinois, terese philosophique [*Thérèse philosophe*], poesies gaillardes ou l'an 2440». Ceux-ci ne sont jamais acheminés par la France. En revanche, on le sent rétif à l'idée d'utiliser les mêmes réseaux à chaque fois; une manière d'échapper à d'éventuels contrôles et surtout à une saisie de la part de ses créanciers. Gravier est

¹⁰⁸⁶ BPUN, ms STN 1161, f° 107, Yves Gravier à STN, 22 août 1772.

¹⁰⁸⁷ BPUN, ms STN 1161, f° 108-109, Yves Gravier à STN, 12 février 1773.

¹⁰⁸⁸ BPUN, ms STN 1161, f° 117-118, Yves Gravier à STN, 16 octobre 1775.

¹⁰⁸⁹ BPUN, ms STN 1161, f° 104, Yves Gravier à STN, 1^{er} juin 1771.

¹⁰⁹⁰ Renato Pasta, «Les échanges avec l'Italie», dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition... op. cit.*, p. 463.

¹⁰⁹¹ BPUN, ms STN 1161, f° 112-113, Yves Gravier à STN, 16 avril 1774.

¹⁰⁹² Renato Pasta, «Hommes du livre et diffusion du livre français à Florence au XVIII^e siècle», dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 279-307; Georges Bonnant, «La librairie genevoise en Italie», dans *Genava*, XV, 1967, pp. 99-135.

issu d'une famille d'anciens colporteurs très attachés à leur terre d'origine et à l'activité initiale de leurs ancêtres comme le montrent les enquêtes de Laurence Fontaine¹⁰⁹³. Il paraît peu inquiété par les autorités florentines. Gravier interrompt un voyage entrepris en 1780 à destination d'Avignon pour se rendre à Briançon en Dauphiné, son lieu d'origine où il enterre son père. Il se rend ensuite à Lyon puis à Avignon où il passe de nombreuses commissions¹⁰⁹⁴, il suspend alors un temps celles avec la STN avant de les reprendre.

A l'image de Gravier, les libraires et négociants en librairie d'Italie commandent à la STN des nouveautés qu'ils ne peuvent se procurer auprès de leurs clients genevois. La librairie genevoise a envahi le marché italien bien avant l'existence de la maison neuchâteloise dont l'un des buts consiste à y grignoter quelques parts de marché¹⁰⁹⁵. Ce qu'Ami Bonnet confirme lorsqu'il déclare à la STN : « votre société est pleine de mérite et capable de grandes entreprises en littérature, mais je vous réitere et vous prie de croire que ce qui brille dans la boutique des libraires ce sont les brochures de nouveautés »¹⁰⁹⁶.

Il serait par ailleurs intéressant de poursuivre la réflexion sur la base de recherches approfondies menées dans les fonds de la STN. Elles proposeraient un tableau complet des commandes d'une sélection de libraires de pays différents (Italie¹⁰⁹⁷, Allemagne, Pays-Bas, Russie et Suisse). L'Allemagne mériterait un traitement particulier, dans le prolongement des prémices offertes par Jeffrey Freedman¹⁰⁹⁸. Mosaiques de cours princières, les Etats allemands regorgent d'adeptes de la langue française qui disposent de moyens financiers compatibles avec le prix de belles éditions. Les résultats de ces recherches offriraient une base de comparaison avec ceux obtenus par Robert Darnton pour la France qui permettrait de mesurer la réalité de la demande en livres notamment « philosophiques ». Nous savons que les Etats allemands connaissent l'existence de commissionnaires de librairie spécialisés comme l'a montré Mark Lehmstedt, grâce à l'existence des foires de Francfort et surtout celles de Leipzig¹⁰⁹⁹. Longtemps le libraire s'y déplace personnellement, prolongeant son séjour le temps nécessaire de faire des affaires. Le transfert vers Leipzig du centre des affaires de la librairie provoque une mutation de la librairie

¹⁰⁹³ Laurence Fontaine, « Les colporteurs briançonnais. Forces et fragilités des réseaux de libraires et colporteurs au XVIII^e siècle », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 279-307 ; Laurence Fontaine, *Histoire du colportage... op. cit.*, pp. 71-90 ; Georges Bonnant, « La librairie genevoise en Italie », *art. cit.*, pp. 191-207.

¹⁰⁹⁴ BPUN, ms STN 1161, f^o 151-152, Yves Gravier à STN, 21 octobre 1780.

¹⁰⁹⁵ Sur l'implantation genevoise du marché italien, Lodovica Braida, « Le commerce du livre entre Genève et l'Italie », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 279-307 ; Georges Bonnant, « La librairie genevoise en Italie », dans *Genava*, XV, 1967, pp. 117-160.

¹⁰⁹⁶ BPUN, ms STN 1124, f^o 63-64, Ami Bonnet à STN, 9 mai 1775.

¹⁰⁹⁷ Renato Pasta, Lodovica Braida et Anne Machel, notamment, ont déjà livré des études convaincantes sur le sujet.

¹⁰⁹⁸ Jeffrey Freedman, « La Société typographique de Neuchâtel et l'Allemagne », dans Robert Darnton et Michel Schlup (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières... op. cit.*, pp. 475-489.

¹⁰⁹⁹ Mark Lehmstedt, « Die Herausbildung des Kommissionsbuchhandels in Deutschland im 18. Jahrhundert », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre... op. cit.*, pp. 451-483.

allemande¹¹⁰⁰. Dans le dernier tiers du XVIII^e siècle en Allemagne, beaucoup de petits éditeurs créent leur entreprise dans des lieux auparavant dépourvus d'imprimeries. Cette nouvelle configuration géographique, plus distendue, pèse de tout son poids sur la réorganisation du métier. De fait, nombreux sont les libraires qui ne se déplacent plus personnellement et confient les affaires à la foire à un représentant. Cette évolution provoque un regroupement des libraires qui supportent les frais d'envois vers Leipzig, en trouvant dans l'intervention de commissionnaires un intérêt économique. Comme le reconnaît Mark Lehmstedt :

Statt viele kleine Einzelsendungen zu verschicken, bot sich auf diese Weise die Möglichkeit, erhebliche Teile des Bücherverkehrs zu bündeln und damit größere Sammelsendungen zusammenzustellen, für die dann die billigeren Fuhrgelengheiten genutzt werden konnten¹¹⁰¹.

Durant toute la seconde moitié du XVIII^e siècle, la foire de Leipzig canalise le commerce du livre dans les Etats allemands et rend obligatoire le voyage¹¹⁰². Sous l'impulsion de Philipp Erasmus Reich¹¹⁰³, qui possède une librairie dans cette ville, les acteurs intermédiaires s'organisent et modèlent les cadres et les pratiques de leurs activités, faisant de Leipzig le cœur de la future « Buchhandlungs-Gesellschaft in Deutschland »¹¹⁰⁴. Les imprimeurs suisses alémaniques ne s'y trompent pas et font le déplacement, alors que les Neuchâtelois refusent d'y établir un commerce direct à cause de la distance. Ce que la Société typographique de Berne explique très clairement à la STN en avril 1770 : « c'est à Leipzig [qu'il faut se rendre] ou il y a une assemblée de 5 a 6 cents libraires de tous les pays, seul endroit convenable au commerce des livres »¹¹⁰⁵.

Depuis les débuts de l'activité de la maison d'édition, les voyageurs de commerce ou les dirigeants de la STN eux-mêmes ont pris la direction de la France. Depuis la crise de 1783, il semble qu'Ostervald, sa fille et Jean-Jacques Bosset, cherchent à accroître le volume de leurs envois vers de nouveaux horizons englobant les Etats allemands. Signe de l'intérêt que l'Allemagne présente aux yeux de la STN, elle engage en 1785 Victor Durand l'aîné comme commis voyageur avec la volonté de l'envoyer parcourir les routes allemandes alors que celui-ci précise dans sa première missive qu'il serait partant pour « un voyage de France, ou d'Hollande »¹¹⁰⁶. Durand insiste pour connaître les conditions d'engagement et les prestations

¹¹⁰⁰ Mark Lehmstedt, « Die Herausbildung des Kommissionsbuchhandels... » *art. cit.*, p. 454.

¹¹⁰¹ *ibid.*, p. 466.

¹¹⁰² Reinhard Wittmann, *Geschichte des deutsche Buchhandels. Ein Überblick*, Munich, C.H. Beck, 1991, pp. 75-142.

¹¹⁰³ Mark Lehmstedt, *Philipp Erasmus Reich, 1717-1787. Verleger der Aufklärung und Reformer des deutschen Buchhandels*, Leipzig, Karl-Marx Universität, 1989 (catalogue de l'exposition).

¹¹⁰⁴ Frédéric Barbier, « La librairie allemande comme modèle », dans Jacques Michon et Jean-Yves Mollier (dir.), *Les Mutations du livre et de l'édition... op. cit.*, pp. 31-45, ici, p. 41.

¹¹⁰⁵ BPUN, ms STN 1221, f° 30-31, STB à STN, 11 avril 1770.

¹¹⁰⁶ BPUN, ms STN 1145, f° 193-194, Durand l'aîné à STN, 9 décembre 1785.

financières que lui proposerait la STN. Quant à jouer les commis en Allemagne, voici ce qu'il en pense :

Vous ne pouvez pas ignorer messieurs que les voyages en Allemagne sont infiniment plus pénibles & plus difficiles que ceux de France & avec cela bien plus couteux ; la manière de négocier avec les libraires allemands est très différente de la façon française & exige plus de soins, surtout pour faire de bons changes¹¹⁰⁷.

Durand commence son voyage en 1787 et débute par une étape entre Genève et Lausanne. Puis il passe successivement par Lyon (début septembre 1787), Avignon (fin septembre 1787), Nîmes (5 octobre 1787), Montpellier (9 octobre 1787), Marseille (29 octobre 1787) et Turin où le 17 novembre 1787, il écrit :

Je suis enfin arrivé ici depuis le 14 au soir après avoir risqué de périr sur mer & au passage du col de Tende ; le prix des voitures de Toulon à Nice m'effrayoit, le moindre voiturier me demandoit £ 120 ; cette cherté provenoit de la publication de la paix, tous les officiers de l'armée de terre & de mer rassemblés dans ce port, s'arrachent les carrosses pour se rendre chez eux. (...) L'inferral col de Tende a pensé me faire passer pour toujours le goût des voyages, l'essieu se rompt, j'étois à pied derrière la voiture, elle me renverse & c'est par un espèce de miracle que la roue de derrière ne me passat pas sur le corps. Il faisoit une pluye du diable, enfin je fus obligé de faire 3 ½ lieus à pied (...) Si ce passage ne vous est pas connu dans cette saison, mr Ferrier, associé de Bourdillon de Genève peut vous en donner de nouvelles, il y a deux ans ce mois çi, que de 7 compagnons de voyage qu'il étoient, 5 périrent par des accidents dans cette affreuse montagne¹¹⁰⁸.

Il ajoute qu'il a refusé un rabais de 40% demandé par Mossy malgré les commandes promises par le libraire-commissionnaire marseillais et qu'il prend la route de Gênes pour se rendre à Milan. Il livre en vrac des commentaires intéressants sur Niel, libraire avignonnais qui « passe pour millionnaire »¹¹⁰⁹, s'émeut du décès de « monsieur Ulf ; cet honnête homme sans jouir d'une fortune considérable, avoit un bien qui vaut mieux, la probité & une activité sans égale »¹¹¹⁰. Il poursuit sa route par Bergame, Bologne et Florence (janvier 1788), continue vers Livourne, puis Sienne et Rome pour achever son périple transalpin à Naples en mars 1788. Il repart par la même route à destination de Venise qu'il atteint en mai. Il remonte à Vienne en Autriche, Prague puis Dresde pour arriver en septembre à Francfort par Leipzig. De là, il gagne Neuwied, Ratisbonne, Munich puis Ulm où il achève son voyage le 24 octobre 1788. Le nombre de commandes qu'il réussit à enregistrer et qu'il fait parvenir à Neuchâtel atteste de la vitalité du commerce peu avant que l'entreprise n'achève ses activités typographiques.

¹¹⁰⁷ BPUN, ms STN 1145, f° 195-196, Durand l'aîné à STN, 16 décembre 1785.

¹¹⁰⁸ BPUN, ms STN 1145, f° 252-253, Durand l'aîné à STN, 17 novembre 1787.

¹¹⁰⁹ BPUN, ms STN 1145, f° 256-257, Durand l'aîné à STN, 14 décembre 1787.

¹¹¹⁰ BPUN, ms STN 1145, f° 256-257, Durand l'aîné à STN, 14 décembre 1787.

Cependant, durant les années d'existence de la STN, c'est le marché français qui focalise l'attention de ses dirigeants à cause des décisions politiques qui entravent sérieusement le commerce. Après les difficultés dues aux taxes grevant le papier (1771), à l'établissement d'un impôt sur le livre étranger (fin 1771) et à la réorganisation des chambres syndicales (août 1777), le 12 juin 1783, Vergennes, alors ministre des Affaires étrangères, donne l'ordre que chaque ballot de livres en provenance de l'étranger, quelle que soit sa destination dans le royaume, transite par la chambre syndicale de Paris. Cette décision plonge une fois de plus les libraires provinciaux dans une crise qui, par les liens d'affaires qu'ils ont tissés avec les imprimeurs et libraires situés aux portes du royaume, a de grandes répercussions. Le passage obligatoire des ballots par la chambre syndicale de Paris allonge la durée des voyages et augmente le coût du transport, provoquant un ralentissement des affaires comme le suggère la différence des montants engagés par la STN auprès des négociants lyonnais Pomaret, Rilliet d'Arnal en avril 1781 (₣ 33'199 10 sous 6 deniers)¹¹¹¹, en juillet 1782 (₣ 34'711 8 sous 3 deniers)¹¹¹², en juillet 1783 (₣ 21'878 13 sous 6 deniers)¹¹¹³ et en octobre 1783 (₣ 19'176 7 sous 6 deniers)¹¹¹⁴. Le libraire Poinçot à Versailles, que la proximité avec Paris aurait dû préserver, s'étonne aussi en juillet 1784 du coût des marchandises ; il écrit : « Je vous avoit prévenu que mr C... ferait ce qu'il dépendroit de lui, ceux qu'ils sont à la chambre syndicale ne sont point en condition et je crois qu'ils ne le seront jamais. Monsieur Rameau de Dijon nous a bien expédié »¹¹¹⁵. La décision des autorités perturbe les voies d'accès au territoire et les coûts qu'elle engendre provoquent les récriminations de libraires installés loin de Paris. Certains transporteurs semblent en profiter, comme le montre l'exemple de Bordeaux. Le libraire Bergeret, très critique à l'encontre des commissionnaires de Lyon, ville par laquelle transitent les livres de Neuchâtel, précise dans une lettre de la fin juin 1783. : « ils m'écrasent de frais arbitraires »¹¹¹⁶. S'il s'en prend aux transporteurs lyonnais, c'est que ceux-ci, qui doivent aller chercher les ouvrages à Paris, ont profité de ce détour obligatoire pour augmenter leur tarif.

L'espace continental sur lequel la STN déploie ses réseaux reste impressionnant. La capacité de réorganiser les relais frappe encore plus. On en prend réellement la mesure en période de crise, la France étant un terrain d'étude propice. On peut mesurer cet impact en comparant le nombre de nouveaux commissionnaires avec qui la STN entretient des relations année après année et leur nombre total sur le même territoire.

¹¹¹¹ BPUN, ms STN 1198, f° 110-111, Pomaret Rilliet d'Arnal & Cie à STN, 13 avril 1781.

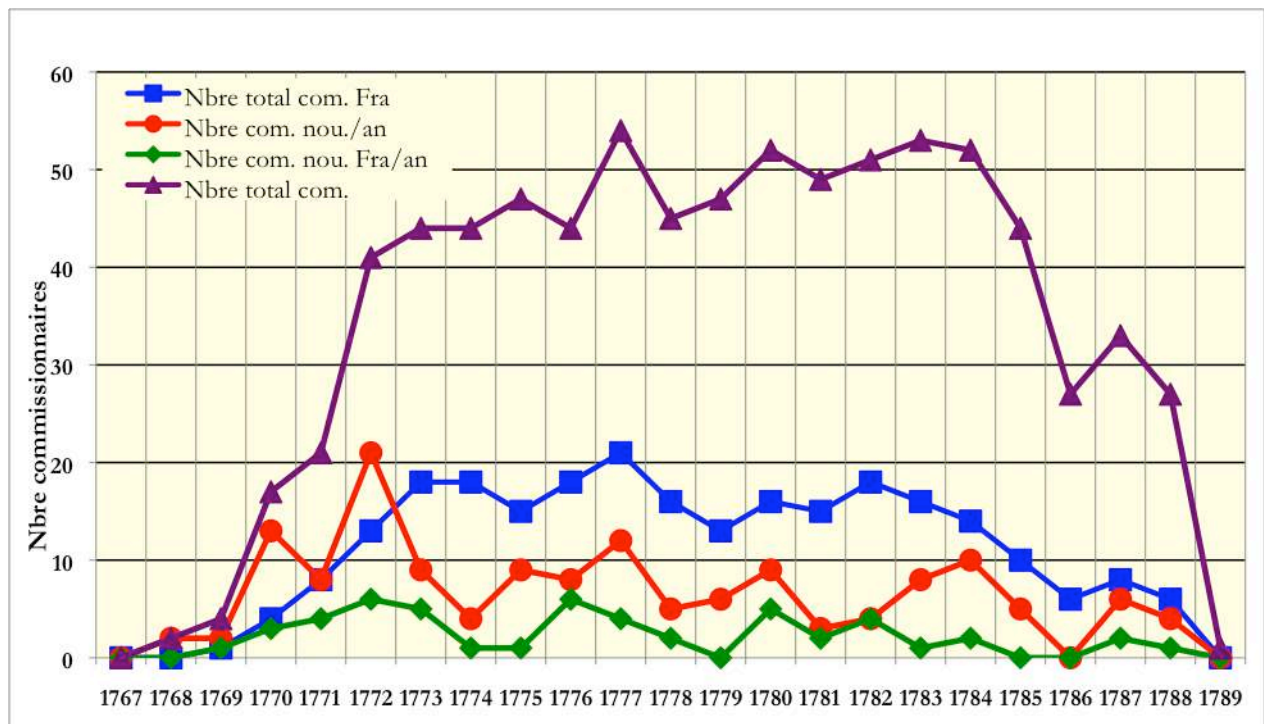
¹¹¹² BPUN, ms STN 1198, f° 181-182, Pomaret Rilliet d'Arnal & Cie à STN, 12 juillet 1782.

¹¹¹³ BPUN, ms STN 1198, f° 235-236, Pomaret Rilliet d'Arnal & Cie à STN, 20 juillet 1783.

¹¹¹⁴ BPUN, ms STN 1198, f° 249-250, Pomaret Rilliet d'Arnal & Cie à STN, 18 octobre 1783.

¹¹¹⁵ BPUN, ms STN 1197, f° 401-402, Poinçot à STN, 10 juillet 1784.

¹¹¹⁶ BPUN, ms STN 1120, f° 167-168, Bergeret à STN, 28 juin 1783.



Graphique 16 : Correspondance de la STN avec les commissionnaires entre 1767 et 1789

Ce graphique nous suggère deux observations : d’abord l’année 1772 est une première année clé pour comprendre la mise en place des réseaux commerciaux de la STN. Nous l’avons déjà dit, elle coïncide avec les origines du commerce de librairie mis en place par l’entreprise ; c’est pourquoi le nombre de nouveaux commissionnaires (21) est élevé. Cela prouve bien l’importance de ce domaine d’activité pour le commerce du livre. La seconde remarque est relative au rythme de l’évolution du nombre de nouveaux commissionnaires en France et dans le reste de l’Europe. La cadence du renouvellement des commissionnaires indique certaines des options stratégiques choisies par la direction de la STN en matière de diffusion. La chute du nombre de commissionnaires en France entre 1782 et 1785 – on passe de 18 à 10 – ne serait qu’une répercussion de l’obligation de faire passer les ballots par Paris. Pourtant quand on dresse la liste des commissionnaires du royaume encore en relation avec la STN, on s’aperçoit qu’il n’y en a plus aucun à Paris en 1785. Toutefois, le dossier de Jean-François Pion révèle quand même le nom d’un commissionnaire à qui il fait parvenir une commande « pour madame sœur du roi à Versailles ». Il poursuit ainsi : « j’en fis l’expédition à monsieur Chatria, commissionnaire à Paris pour qu’il fit decharger l’aquit a caution »¹¹¹⁷. Cette technique de décharge de l’acquit-à-caution dans une chambre syndicale intermédiaire est connue des autorités et de la police, comme en témoigne le contenu du mémoire qui suit :

¹¹¹⁷ BPUN, ms STN 1196, f° 316-317, Jean-François Pion à STN, 22 décembre 1783.

Dans d'autres endroits les libraires étrangers ou leurs correspondants, pour tromper les commis des fermes, font plomber leurs ballots à la frontière et prennent un acquit à caution qu'ils font adresser à une chambre syndicale intermédiaire entre la ville frontière et le lieu de destination, et chargent des correspondants résidants dans le ressort de cette chambre syndicale de retirer les ballots comme s'ils étoient réellement destinés, et de les faire passer ensuite à des entrepôts particuliers¹¹¹⁸.

Ce Chatria, qui semble jouer le rôle dénoncé dans cet extrait, n'apparaît pas dans la liste des correspondants de la STN. La STN ferait alors appel de plus en plus à des réseaux ponctuels. Ainsi, sur les recommandations de Mossy, l'entreprise neuchâteloise pense réorganiser ses réseaux de diffusion de la STN. Le libraire et commissionnaire marseillais, dans une lettre du 28 juin 1783, écrit :

j'ai ouï dire qu'on avoit reçu ordre à Lyon de faire retrograder toutes les balles, et de les envoyer à la Chambre syndicale de Paris, je crois amicalement devoir vous en donner avis, et quoique vous soiez tenus me rendre mes envois franco de tout risque jusqu'au départ et hors de Lyon pour ici, je crois devoir vous prévenir, afin que vous avisiez aux moyens de mettre vos envois à couvert de tout événement. Je vous serai fort obligé de m'apprendre la cause de cette nouvelle entrave, si vous pouvez la découvrir. Ce qui me surprend, c'est qu'on a envoyé cet ordre, non aux Syndics ni à l'Inspecteur de la Librairie, mais au Directeur des fermes du Roi. Voyons ce que ceci deviendra¹¹¹⁹.

Il ajoute, quelques jours plus tard :

Je regrette l'entrave cruelle que l'on apporte à la liberté de notre commerce. Je pense que c'est M. Linguet qui est cause de cet ordre rigoureux. Il seroit à souhaiter qu'il fût encore tranquille à la Bastille, ce qu'il s'est permis dans [les annales] contre M. de [Vergennes] en est sûrement la cause¹¹²⁰.

Il s'indigne surtout du changement de route et des surcoûts que cela entraîne. Désormais, c'est la voie de Turin qui sera utilisée, « peut être que le passage de Lion se rétablira » espère-t-il en août. De Turin, les colis partent pour Nice, passent par un libraire-commissionnaire du nom de Floterant, et rejoignent Marseille par la mer la plupart du temps. Si Mossy accepte la modification du tracé, c'est qu'il juge décente la proposition de la STN de prendre les frais à sa charge jusqu'à Turin¹¹²¹ ; un geste commercial que les dirigeants neuchâtelois n'accordent pas à tous leurs clients, sauf à un libraire dont elle exploite les qualités de diffuseurs comme Mossy. Car le rôle que celui-ci tient souvent dans les échanges avec la STN, c'est souvent celui de commissionnaire.

¹¹¹⁸ BnF, ms fr. 21063, pièce 71, f° 279-285, *Mémoire*, [s.d.].

¹¹¹⁹ BPUN, ms STN 1185, f° 414-415, Jean Mossy à STN, 25 juin 1783.

¹¹²⁰ BPUN, ms STN 1185, f° 417-418, Jean Mossy à STN, 4 juillet 1783. Mossy fait allusion à Simon-Nicolas-Henri Linguet (1736-1794) qui, incarcéré à la Bastille de 1780 à 1782 pour la publication des *Annales civiles, politiques et littéraires*, y rédige les *Mémoires sur la Bastille et sur la détention de M. Linguet, écrits par lui-même* et sorti des presses de Londres en 1783.

¹¹²¹ BPUN, ms STN 1185, f° 417-418, Jean Mossy à STN, 4 juillet 1783. Mossy, pour plus de sûreté, précise les conventions du nouveau « medium » selon ses propres termes. Ainsi les livres seront livrés « franco à Turin ».

d) Au cœur des réseaux : le commissionnaire

La documentation de la STN traitant du commerce montre à quel point cette l'activité du commissionnaire reste privilégiée. Le contenu des « Instructions et renseignements pour J.F. Favarger, 1778 » souligne l'importance de cet acteur dans le fonctionnement commercial de l'entreprise. Favarger commence son voyage par Pontarlier où il doit rencontrer Pion qui lui fournira des indications « si la chambre syndicale de Besançon est établie, & si l'on peut expédier du libri par cette route sans permission de l'Intendant »¹¹²². De manière générale, Ostervald et Bertrand prient Favarger de « prendre toutes les informations possibles à la frontière & ailleurs sur les routes ». De passage à Lyon, le commis rencontre Revol & Comp., « nos nouveaux commissionnaires », qui savent s'ils pourront

continuer à éviter les dangers de la visite de leur chambre syndicale & ceux de chez eux jusques à la destination de chaque ballots & s'ils ont quelques instructions à nous donner, prière de vous les donner par écrits, ou les écrire vous même sous leur dictée & de suite nous les rendre mots à mots ; leur demander des adresses de commissionnaires de toutes les villes.

Une fois sur la route, Favarger récolte patiemment les renseignements et les consignes dans son carnet. A propos du commissionnaire « Revol », il note qu'il ne « prendra point pour les balles qui courront risques d'être saisies, & celles qu'on saisira, mais il fera ensorte que ces balles passent sans dangers »¹¹²³. Revol connaît bien son métier et encourage la STN à suivre la procédure qu'il indique à Favarger. Au sujet des routes, il déclare

Les balles destinées pour une province ou deux, voisines de l'une & de l'autre, ou ceux de la France meridionale ensemble, & celles pour la route de Paris de même aussi des autres. Celles pour la route de Paris doivent être déchargées à la Croix Rousse d'où on les fera passer par Châlon sur Saone passer à Lyon, bien entendu cependant que l'aquit à caution sera déchargé & duement renvoyé au Bureau d'où il aura été pris, celles pour la France meridionale devront passer a une ½ lieue de la porte de Lyon ou Mr Révolle les fera prendre & réxpédier à leurs adresses.

Les commentaires de Favarger sur les gens qu'il rencontre sont précis et pleins de bon sens. Si Revol s'engage à faire son travail correctement, il faudra l'aviser des expéditions rapidement, pour lui permettre de s'organiser et de « donner ses ordres aux commissionnaires de la frontière ; malgré la négligence bien avérée de Pion il faut lui adresser le tout parce que c'est lui qui doit charger & instruire les voituriers », note-t-il. Il comprend aisément les enjeux commerciaux de tels échanges. Grâce à d'Arnal, négociant lyonnais, Favarger rencontre à Nîmes Moutard & Comp « qui seront nos hommes d'affaires dans cette ville ». Si c'est avant tout la réputation des libraires qui intéresse le commis, ses réflexions portent aussi sur les routes à privilégier ou à

¹¹²² BPUN, ms STN 1059, f° 1, Instructions et renseignements pour J.F. Favarger, 1778.

¹¹²³ BPUN, ms STN 1059, f° 51, Instructions et renseignements pour J.F. Favarger, 1778.

éviter, sur l'efficacité des méthodes de recouvrement. En mission commandée, mais doté d'un incontestable sens du commerce, Favarger livre des renseignements complémentaires aux réflexions que les notes d'Ostervald fournissent.

Ce qui frappe lorsqu'on ouvre le cahier des « notes de F. S. Ostervald »¹¹²⁴, c'est la mine d'informations qu'il contient. Il se présente comme un agenda qui fournit entre autre une liste de presque cent adresses de libraires, de banquiers, de négociants ou de papetiers à contacter. Les informations sur les procédures d'envois de livres pour Bourg-en-Bresse côtoient une énumération précise du coût des voitures pour Schaffouse (£1 14 sous), Amsterdam et Rotterdam (£ 12), Francfort-sur-le-Main (£ 8), avec une variante passant par Cologne¹¹²⁵. On se rend compte que rien n'échappe à la sagacité de l'ancien banneret. Par exemple, il note à propos des commissionnaires Prodon & Compagnie à Lyon qu'ils « marquent dans leur lettre du 19 juin que nous pouvons diminuer 10 % sur le poids de nos marchandises a reporter sur la lettre de voiture »¹¹²⁶. Plus encore que le rôle du commissionnaire dans le maillage du réseau de transport, c'est l'aptitude du directeur de la STN à comprendre la position de ce professionnel, qui prend ici toute sa dimension. On apprend qu'un certain Dard à Vienne en France, pourrait être un « commissionnaire pour éviter les chambres syndicales »¹¹²⁷, ou que « Revol offroit de décharger les acquits à caution que Pion lui enverroit & de les lui retourner incessamment, au moyen de quoi Pion pourroit expédier en droiture les bans pour le milieu & le nord du royaume »¹¹²⁸. Il dresse aussi une liste des « pasteurs qui desservent les églises françoises à Francfort & dans les environs », ou des « libraires de Londres qui tiennent des livres françois » et plus tard, un nouveau répertoire contenant les « noms & adresses des pasteurs Protestans en France »¹¹²⁹. Cette dernière liste est intéressante puisqu'elle dresse non seulement un panorama des lieux où ils officient dans l'illégalité la plus totale, mais indique aussi par quelles personnes les contacter¹¹³⁰ ; elle renforce l'idée d'une filière protestante à qui on destine des Bibles. Favarger, en 1778, fait quelques remarques à ce propos, comme lorsqu'il passe à Carpentras, il écrit qu'il « n'a point de libraire il y a bien quelques protestans à qui messieurs Regard feront connoitre nos Bible & autres livres de religion »¹¹³¹. Ostervald se montre attentif à l'examen des catalogues d'autres libraires et imprimeurs, note scrupuleusement les renseignements à prendre sur tel auteur ou sur tel livre. Au début du volume, une partie du folio 7 porte le titre « route économique des marchandises pour

¹¹²⁴ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, 1774-1780.

¹¹²⁵ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 5 et 7, 1774.

¹¹²⁶ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 7, 1774.

¹¹²⁷ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 65, 1778.

¹¹²⁸ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 65, 1778.

¹¹²⁹ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 67 et 83, 1778.

¹¹³⁰ Par exemple, « Mr Clarens, pasteur, sous couvert de mr Chamuel d'Artigueres, négociant, au faubourg de Maubourguet, a Clerac en Agenois », BPUN, ms STN 1056, f° 67, notes de F. S. Ostervald.

¹¹³¹ BPUN, ms STN 1059, f° 69, Instructions et renseignements pour J.F. Favarger, 1778.

Parme, Plaisance & Bologne », reconnaissant que certaines maisons pratiquent des tarifs franco. Pour ces villes il existe deux routes, « toutes les deux se font par eau, la première suit du Lac Majeur dans le Tessin & du Tessin dans le Pô, celle pour Milan se fait au moyen d'un très beau canal qui communique du lac & ville au Tessin »¹¹³². Le trajet débute à Morat chez Haberstock, puis passe par Lucerne, Altdorf pour atteindre Bellinzone et les commissionnaires Carlo & Guisepe Jauch, Jenner & Compagnie. Ceux-ci proposent des variantes, écrit Ostervald, « en droiture à Genes, sans passer ni à Lugano ni à Milan » ; la suite donne une liste des tarifs pour les différentes villes citées, incluant la voie terrestre et la voie fluviale moins onéreuse. Pour Bologne, par exemple, le coût du transport revient à £ 24 10 sous par eau et à £ 29 par terre pour un ballot de 140 à 150 poids de marc. On perçoit tout l'intérêt de ces renseignements quand on sait que la STN cherche à développer ses réseaux par mer vers la péninsule ibérique depuis l'Italie après avoir envisagé de passer par Marseille via Revol & Cie à Lyon à qui Favarger demande « s'ils se chargent d'expédier par Marseille & faire embarquer surement pour l'Espagne ou ailleurs »¹¹³³. Les notes d'Ostervald renferment aussi un catalogue des livres à « reimprimer ou à traduire », ainsi que les nouveautés proposées par les libraires¹¹³⁴. Les affaires semblent prospères comme le laisse supposer les folios 21 à 30 qui montrent une liste des « commissions de 1773 qui restent à remplir de nos articles »¹¹³⁵ ; toutefois Ostervald n'explique pas pourquoi ceux-ci n'ont pas encore été livrés. Le carnet met surtout en valeur le rôle d'intermédiaires sans qui le commerce de l'entreprise neuchâteloise aurait été moins florissant.

¹¹³² BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 7, 1774. Le canal en question est le Naviglio Grande qui relie la capitale lombarde au lac Majeur par la ville de Sesto Calende.

¹¹³³ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 6, 1774.

¹¹³⁴ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 9 et 17-18, 1774.

¹¹³⁵ BPUN, ms STN 1056, notes de F. S. Ostervald, f° 21-30, début 1774.

III - CONCLUSION

Au terme de cette dernière partie, il faut d'abord constater que l'analyse de réseaux ne porte réellement ses fruits que dans la mesure où elle s'accompagne d'une réflexion sur les liens entre ses différents composants. La position de chaque individu ou groupe d'individus dans la structure d'un réseau révèle plus de chose que la simple affirmation d'appartenance à ce type d'ensemble. C'est l'unique manière d'appréhender une réalité historique qu'on ne peut reconstruire qu'avec des sources lacunaires. Le rapprochement entre les sciences sociales et l'histoire, s'il a produit des résultats manifestes, montre là aussi les limites d'une méthode qui, pour fonctionner, devrait bénéficier de toutes les données fondamentales. Les dessins qui émergent de ces représentations montrent une sorte de nébuleuse qui a probablement contribué à induire certains historiens en erreur. Les réseaux commerciaux que la STN a tissés reposent sur une double exigence, géographique et socioprofessionnelle, qui préexiste dans un espace qui s'ouvre peu à peu : celui de ses marchés. Dans son cas, ses doubles données mettent en évidence l'existence d'un espace économique et culturel européen dans lequel s'inscrivent ses réseaux. Ceux-ci, en nous offrant une plongée dans les méandres économiques et sociaux du livre à la fin de l'Ancien Régime, renforcent le sentiment exprimé par Jean-Yves Mollier en 1996 à propos d'une recherche de perspectives synthétiques nécessaires à l'ébolaboration d'une histoire de l'édition¹¹³⁶. Notre objectif initial ne consistait pas à repenser l'ensemble des réseaux du livre, mais plus modestement à cerner ceux que l'entreprise neuchâteloise a créés, puis entretenus. Sur ce point là, nous croyons les objectifs atteints puisque les résultats montrent une direction soucieuse des intérêts de sa clientèle, alimentée en marchandises par des réseaux permanents ou éphémères qui agissent directement sur les stratégies commerciales de l'entreprise.

Ensuite, les débuts réussis de l'entreprise reposent aussi et peut-être surtout sur l'engagement sans faille d'intermédiaires comme le montre l'exemple de leur implication dans l'approvisionnement du papier. La structure en réseaux s'articule plus précisément dans des espaces relativement bien définis autour de deux figures du volet commercial : le commissionnaire et le négociant. La vocation de ce dernier le cantonne plus volontiers dans un rôle de banquier, même si, dans le cadre de réseaux éphémères, il est parfois amené à endosser celui de transporteur. L'exemple d'Argand illustre parfaitement ce propos. Le profil type du commissionnaire l'amène à assumer plusieurs rôles inhérents à sa fonction. Ceux-ci correspondent aux domaines d'activité mentionnés dans la définition de l'*Encyclopédie* : achat,

¹¹³⁶ Jean-Yves Mollier, « L'histoire de l'édition, une histoire globalisante », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1996, n° 43-2, pp. 329-348. « L'économique ne fonctionne jamais en circuit fermé, pas plus que le politique, le social ou le culturel ».

vente, banque, voiture et entrepôt. Nous avons retrouvés ces éléments dans les archives de la STN, associés à des réseaux éphémères ou persistants. Luc Preiswerck est peut-être le plus intéressant de tous les commissionnaires. Ce Bâlois prend rapidement une dimension imposante dans la structure des réseaux de la STN. Il entrepose les livres que la maison d'édition envoie dans le nord de l'Europe, assume les fonctions de banquier et de transporteur pour lesquelles il dispose, à son tour, d'un réseau d'informateurs et de voituriers fiables. Sa volonté d'élargir encore ses activités dans le domaine bancaire témoigne d'un changement de l'activité de certains commissionnaires, proches des milieux germaniques, changement amorcé dans le second XVIII^e siècle¹¹³⁷. Nos recherches montrent que dans ce secteur, la STN fait confiance à un nombre limité de professionnels et qu'elle cherche avant tout à se prémunir contre les mauvais payeurs et les clients malhonnêtes. Curieusement, elle semble plus sensible aux difficultés de paiement d'un Gravier à Gênes qu'aux errements de son commissionnaire pontissalien Pion qui commet des bourdes, mettant en danger la diffusion des ouvrages de l'entreprise sur le sol français. La STN dispose d'un appareil distributif parfaitement bien rodé dans lequel les intermédiaires jouent un rôle décisif. L'étude de ces dispositifs met non seulement en évidence les routes du livre mais aussi le mode de fonctionnement en réseaux. Ils sont des jalons constitutifs d'une économie du livre qui voit s'unir deux systèmes de circulation – le licite et le clandestin – dont les dimensions commerciales transcendent l'action de certains acteurs. On assiste alors à un processus de spécialisation des intermédiaires, dont l'éparpillement géographique est imposé par la dispersion des libraires.

Enfin, dans cette librairie d'Ancien Régime, où, à mesure que se dilate l'espace, l'apport des acteurs intermédiaires croît, la contribution des réseaux commerciaux de la STN émerge désormais. Les réseaux de diffusion du livre se doublent de circuits financiers qui assurent la circulation des fonds, puisque l'activité de libraire reste avant tout imprégnée des usages de l'activité négociante. Ils mettent en évidence une étonnante proximité entre des domaines d'activité (négociant, banquier, libraire, imprimeur, commissionnaire) qui garantissent une certaine stabilité. Celle-ci se lit dans la répartition géographique des acteurs intermédiaires. Le fonctionnement des réseaux commerciaux de la STN est conditionné par les services que les membres accomplissent, comme la collecte et la transmission d'informations, le transport des marchandises ou la gestion d'un entrepôt. Les réseaux se composent de deux structures, l'une permanente située non loin de Neuchâtel, l'autre, temporaire, se greffe habituellement sur un des segments de la structure initiale. Ils se répartissent vers l'Est et le Nord par Morat, Soleure et Bâle, vers l'Ouest par Saint-Sulpice, Pontarlier, Dijon et vers le Sud par Yverdon, Nyon, Ouchy,

¹¹³⁷ BPUN, ms STN 1200, f^o 537-538, Luc Preiswerck à STN, 17 février 1781.

Genève. Ce quadrillage orienté à partir de la Suisse à destination de l'Europe répond à la trame de la diffusion. C'est pourquoi on retrouve des commissionnaires dans des villes-relais comme Dijon, Lyon ou Francfort. Cela révèle la volonté d'élargissement du marché et la souplesse d'adaptation des réseaux au moment où la STN se lance dans le commerce de la librairie vers la fin de 1771. Les réseaux se nichent aussi bien dans le cadre strict du royaume de France que dans les espaces infinis de la Russie ou les hiérarchies sociales consolidées italiennes. Comme le montrent les carnets d'Ostervald, les rapports des commis voyageurs engagés à battre le pavé sur ordre des responsables éclairés de l'entreprise ou d'après les échanges de lettres entre Ostervald et sa fille, les réseaux s'inscrivent dans la logique commerciale de l'entreprise, qui nous plonge dans le fonctionnement d'une partie de la société pré-révolutionnaire. Tout cela est pesé, pensé et analysé en fonction des choix des commerçants locaux. La force de cette logique se bâtit sur des alliances de circonstances – comme le montre l'étape de la collaboration avec les sociétés typographiques de Berne et Lausanne – et sur une disponibilité à l'égard du renseignement comme le suggère le contenu des courriers.

L'utilité des réseaux, dans leurs composantes multiples et maîtrisées, s'établit dans la complexité des espaces qu'ils couvrent, où se croisent des professionnels à l'honnêteté confirmée, des débiteurs à la réputation douteuse et de pauvres hères complètement démunis. La vocation première de l'entreprise se construit autour de la recherche de gain et de bénéfices escomptés. Ces réseaux sont ainsi construits et entretenus dans l'espoir de faire du profit, mais reposent avant tout sur une sociabilité dont la réputation et la confiance sont des fondations fragiles. C'est un paradoxe magnifique qui souligne encore plus la complexité du monde de la librairie. La STN arrange ses réseaux et cohabite avec ceux des autres dans un espace de plus en plus dilaté et plus ou moins contrôlé d'une économie à deux dimensions. D'un côté, elle joue sur les contrefaçons et les ouvrages illicites, de l'autre, elle mise sur une production de qualité issue de ses presses, comme la *Description des arts et métiers*. C'est une partition complexe qui se livre à nous, à l'image du monde contrasté de la Librairie d'Ancien Régime et de ses acteurs.

CONCLUSION GENERALE

« Vous sçavez mieux que moy, Monsieur, qu'il n'y a point en France de ministère de la littérature. M. le chancelier est chargé de la librairie, c'est-à-dire que c'est sur son attache que se donnent les privilèges des permissions d'imprimer. Il m'a confié ce détail non point pour y décider arbitrairement mais pour luy rendre compte de tous les ordres que je donnerois. Ce n'est ny une charge ny même une commission, c'est une pure marque de confiance dont il n'existe ny provisions ny brevet et que je tiens uniquement de sa volonté ».

Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes à Voltaire, 10 mars 1754, lettre D 5717, dans Theodore Besterman (ed.), *The complete works of Voltaire*, 99, Genève, Institut et Musée Voltaire, 1971, pp. 22-23.

« L'invention de l'imprimerie est le plus grand événement de l'histoire. C'est la révolution mère. (...) Sous la forme imprimée, la pensée est plus impérissable que jamais ; elle est volatile, insaisissable, indestructible ».

Victor Hugo, *Notre Dame de Paris*, livre V, chapitre II, textes établis, présentés et annotés par Jacques Seebacher et Yves Goher, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1975, p. 182.

« En commerce, l'occasion est tout ».

Honoré de Balzac, *La Comédie Humaine*, tome VI, *Etudes de mœurs : scènes de la vie parisienne*, édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1977, p. 204.

Puisant aux sources de l'histoire économique et sociale du livre, cette étude montre comment, à la fin de l'Ancien Régime, au moment où la demande en livres connaît une croissance spectaculaire en Europe occidentale, la Société typographique de Neuchâtel, une imprimerie-librairie établie à Neuchâtel, tente de s'imposer sur le marché de l'édition. L'essor de la production de livres au XVIII^e siècle, qui tranche avec la stagnation du siècle précédent, s'accorde avec le progrès de l'alphabétisation et l'amélioration sensible du niveau de vie de la population. Les archives de la STN nous plonge au cœur de l'économie du livre, au moment même où, peu après 1760, s'amorce la « seconde révolution du livre ». L'imprimerie des Lumières conserve néanmoins les principes de base de la technique d'impression. Le travail demeure artisanal, même si des modalités d'organisation subtiles font de certains ateliers des lieux de production quasi industriels fondés sur une division du travail. C'est donc dans ce cadre technique inchangé que l'imprimerie connaît une évolution décisive liée à l'essor d'un capitalisme commercial d'envergure européenne. Ainsi, les processus traditionnels de diffusion, bien adaptés à un espace restreint, sont peu à peu remplacés par des structures mieux ajustées à la dilatation géographique des marchés.

Le règne de l'imprimé, construit sur un ensemble de pratiques culturelles, peut se concevoir comme une chaîne menant de la fabrication à la lecture. Développant un rapport économique étroit avec les ouvrages, ses acteurs sont mobilisés à chaque stade. Soumis aux contrôles imposés par les gouvernements, ces professionnels répondent aux exigences des marchés en adaptant leur

domaine d'activité. C'est pourquoi des imprimeurs sont aussi libraires et qu'émergent des intermédiaires qui commencent à se spécialiser, à l'instar des commissionnaires.

Le livre n'est pas une marchandise comme une autre, comme le constate André Zysberg, puisqu'il « véhicule les idées, qu'il permet de louer les rois ou de les insulter, d'exalter la toute-puissance de Dieu ou de nier son existence, de conforter l'ordre établi ou d'appeler à la révolte »¹¹³⁸. C'est pourquoi l'univers de l'imprimerie et de la librairie d'Ancien Régime est extrêmement réglementé et hiérarchisé. Dans ce domaine, la censure royale française apparaît comme exemplaire, regorgeant de règlements qui s'attaquent autant à la production qu'à ses acteurs. Elle oblige les imprimeurs-libraires, dont le nombre est fixé pour chaque ville, à demander une autorisation de publication. Celle-ci accordée, elle est assortie d'un privilège octroyant à l'éditeur et à ses successeurs le monopole d'impression et de réimpression pour une durée illimitée. Cette mainmise des autorités royales sur la censure préventive, reléguant le Parlement et l'Eglise à un examen *a posteriori* des livres, établit un lien fort entre le pouvoir et les éditeurs. En privilégiant les professionnels parisiens au détriment de ceux de province, l'Etat français, qui assouplit tout de même le système des permissions tout au long du siècle des Lumières, puis en limite les effets par les arrêts du 30 août 1777, crée les conditions cadres pour qu'émergent des presses à la périphérie du royaume. Celles-ci investissent massivement dans la production de titres à succès et de livres prohibés qui atteignent la France grâce à des filières parallèles, dessinant une carte du commerce du livre où la mobilité joue un rôle prépondérant. Ainsi, les mesures de prohibition déterminent une géographie du livre clandestin ou contrefait. Ce phénomène touche les Provinces-Unies, les Pays-Bas autrichiens, la Suisse et Avignon.

Nichée au cœur du royaume, jouissant d'une géographie privilégiée proche des grands axes de circulation et des grandes villes marchandes du sud de la France, Avignon présente une situation économique prospère favorisant l'émergence d'une imprimerie tournée vers une production clandestine. La pratique de la contrefaçon dynamise un secteur en pleine croissance au XVIII^e siècle. Celui-ci bénéficie de conditions politiques exceptionnelles et d'une censure moins tatillonne qu'en France, puisqu'à l'exception d'un contrôle plus sourcilieux des ouvrages religieux, les autorités pontificales se contentent d'une application discrète des règlements. La très large diffusion des contrefaçons n'est possible que grâce à la tolérance de l'administration française et à la complicité des libraires de province, comme le montre le changement net observé à partir des arrêts de 1777. Ceux-ci introduisent un nouveau régime qui conduit la librairie de province à rompre petit à petit ses liens avec Avignon. Pour les producteurs de la cité pontificale, c'est un rude coup porté à leur activité. Celle-ci baisse encore avec la signature du concordat en

¹¹³⁸ André Zysberg, *La Monarchie des Lumières 1715-1786*, coll. « Nouvelle histoire de la France moderne », 5, Paris, Editions du Seuil, p. 456.

1785 qui renvoie l'imprimerie et la librairie avignonnaise à une destinée plus régionale. L'exemple d'Avignon offre, sur plusieurs plans, une comparaison intéressante avec le cas de Neuchâtel.

Un plan géographique d'abord. Le Pays de Neuchâtel est proche des grands axes de communication continentaux et bénéficie également de la proximité des grandes voies navigables.

Economique ensuite. Le dynamisme des foyers protoindustriels que sont la dentellerie, l'horlogerie ou le commerce des indiennes encourage l'imprimerie qui trouve facilement des forces vives pour travailler dans ses ateliers. Grâce à l'apport des réseaux négociants, la principauté de Neuchâtel s'ouvre progressivement à l'Europe, assurant également une base de diffusion solide aux maisons neuchâteloises. L'imprimerie locale tire son dynamisme davantage de l'étendue de ceux-ci que d'une tradition de l'imprimé dans la principauté. En effet, le retour des imprimeurs à Neuchâtel dès 1688, après une éclipse de près de 150 ans, est le signe annonciateur d'un mouvement plus spectaculaire. Favorisée autant par l'émergence d'une classe dirigeante de plus en plus encline et tolérante aux nouveautés littéraires que par la proximité du marché français, l'imprimerie se développera après 1750.

Politique également. Puisque les autorités neuchâteloises, loin d'adopter les mesures contraignantes de leurs confrères français en matière de censure, envisagent un premier règlement en 1733 avec la nomination d'un censeur de la Ville, puis en 1750 d'un censeur de la Seigneurie. Comme en France, avant que l'Etat ne légifère, ce sont les autorités religieuses qui veillent jalousement au contrôle de l'imprimé. A Neuchâtel, la Vénérable Classe des pasteurs adopte une attitude répressive dans le but d'empêcher une baisse de la moralité dans la population. Elle n'aura de cesse de faire respecter les bonnes mœurs, contribuant à faire éclater au grand jour quelques affaires d'impressions et de diffusions illicites ; même la Société typographique, pourtant conjointement dirigée par un ancien banneret et un pasteur, ne pourra échapper à son courroux.

Social enfin. Les correspondances constituent l'un des aspects majeurs du fonds de la STN. L'étude que nous avons menée montre son importance quantitative avec 2'376 correspondants et nous plonge aussi dans le monde très complexe des acteurs du livre, régi par un code de confiance et une soif d'informations, dont dépend la bonne santé de l'entreprise. Elle met en évidence les mécanismes de la librairie d'Ancien Régime, fondés sur un négoce qui, pour s'assurer un avenir pérenne, doit se doubler de circuits financiers. La dilatation de l'espace sur lequel la STN étend ses affaires l'oblige à concevoir des relais intermédiaires, basés tantôt sur le négoce, tantôt sur la commission, dont le rôle au sein des réseaux se précise peu à peu.

Le maillage de ces réseaux se fonde sur une structure efficace qui part de Neuchâtel et rejoint les zones de diffusion des imprimés via des espaces contrôlés par des réseaux permanents,

la plupart du temps aux mains des commissionnaires, réseaux dans lesquels la confiance joue un rôle prépondérant. Comme commissionnaire d'achat, de vente, de voiture, de banque ou d'entrepôt, cet intermédiaire s'épanouit dans un domaine d'activité qui regroupe parfois plusieurs de ces dimensions à la fois, comme le montre le cas de Luc Preiswerck à Bâle. La proximité de l'espace allemand et de sa géographie si particulière en matière de librairie n'est pas étrangère à l'orientation prise par Preiswerck. Celui-ci insiste à plusieurs reprises auprès de la STN pour qu'elle crée un entrepôt dans la Rhur, qui répondrait mieux aux spécificités de l'économie du livre. L'entreprise neuchâteloise reste principalement fidèle au marché français vers lequel presque tous ses efforts sont dirigés. Ses directeurs adaptent ou font adapter leurs réseaux commerciaux associant habilement la greffe de structures éphémères sur des réseaux permanents. Les carnets de voyage de Favarger, les lettres de Bosset ou d'Ostervald en déplacement montrent que ces pratiques s'inscrivent dans la logique des stratégies commerciales de l'entreprise. Le libraire et l'imprimeur y sont traités comme des clients, le livre comme une marchandise, toujours dans la logique commerciale qui caractérise l'entreprise depuis ses débuts. Si le livre est abordé dans son acception culturelle, c'est souvent dans une optique de marché, bien qu'il soit difficile d'appréhender la part d'intérêt pour certaines idées dans une correspondance mercantiliste. Si l'entreprise s'aventure dans les contrefaçons, c'est par souci d'économie et parce qu'il existe un immense marché en France, rejoignant les imprimeries-librairies avignonaises. Quand elle contacte un professionnel du livre, c'est pour traiter une affaire, envisager une alliance ou obtenir un renseignement. Il en va ainsi dans l'économie du livre car, pour le dire avec le libraire André, de Versailles,

j'ai beaucoup de facilité pour procurer le debit necessaire et utile de certains livres, et notamment de ceux qu'instruisent et qui servent aavantageusement a augmenter les connoissances humaines et à la perfection des arts & des sciences : mon gout et mes recherches me porte à ce genre ainsi qu'à la decouverte des amateurs qui puissent me seconder. Je ne neglige pas non plus le debit des livres que je saurai lire jamais, et c'est uniquement parce qu'il faut vivre avec la multitude, et parce que le meilleur livre pour un marchand de livres est celui qui se vend¹¹³⁹.

Il ne demeure pas moins que la STN a contribué à faire connaître le petit bout de terre sur lequel elle s'est implantée. Qui aurait pu croire qu'entre 1769 et 1789, dans une ville d'à peine 3'000 habitants, s'épanouirait une entreprise typographique dont les archives constituent, aujourd'hui encore, le seul fonds disponible pour ce type de recherches dans le second XVIII^e siècle. Notre étude montre dans quel climat social, économique et politique la STN s'est développée et met en outre en évidence le rôle déterminant d'acteurs intermédiaires du livre souvent méconnus. Elle révèle une partie des recettes qui a permis à la maison d'édition d'être un

¹¹³⁹ BPUN, ms STN 1113, f° 220-221, B. André à STN, 22 août 1784.

acteur majeur de la diffusion des imprimés en Europe à la fin du XVIII^e siècle. En effet, ce sont les interactions complexes issues des facteurs géographiques, sociaux, institutionnels et économiques qui expliquent le succès de la STN. Voulant bénéficier du marché attractif de la contrefaçon, elle a su tirer profit autant de sa situation géographique que des failles du système de censure français, en s'appuyant sur un réseau complexe de correspondants, choisis habilement le long des voies de diffusion des livres. Son directeur, Frédéric-Samuel Ostervald, en digne successeur du grand savant Louis Bourguet, marie avec élégance les exigences de la conduite d'une entreprise avec le dessein de prolonger une sociabilité mondaine où se côtoient les membres des cercles intellectuels nouvellement installés. Sa connaissance des milieux politiques neuchâtelais et des arcanes institutionnels constitue un sérieux atout pour l'entreprise.

Finalement, la crise économique de 1782-1783 et la Révolution de 1789 auront raison des ambitions de la STN. Après une baisse notable des activités d'imprimerie au profit de la librairie au début des années 1780, victime de la surabondance des contrefaçons, l'entreprise, comme beaucoup d'autres maisons d'édition concurrentes, perd le marché français. Elle aura toutefois écrit quelques belles pages de l'histoire de l'édition à la fin du siècle des Lumières.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE
SOURCES MANUSCRITES ET IMPRIMEES

Bibliothèque Publique et Universitaire, Neuchâtel

Archives de la Société typographique de Neuchâtel (STN)

Livre de commissions B n° 2,

Livre de commissions, septembre 1776 à décembre 1782

Permis d'imprimer

Registre de Copies-lettres A¹

Registre de Copies-lettres A²

Registre de Copies-lettres C¹

Registre de Copies-lettres C²

Registre de Copies-lettres E

Registre de Copies-lettres F

Registre de Copies-lettres G²

Registre de Copies-lettres H

Brouillard A

Brouillard B

Livre d'échéance à nos traites sur Paris

Bilan 1770, 1771, 1785 et 1792

Livre de notes de Frédéric-Samuel Ostervald

Livre de notes de 1777 à 1783

Carnet de voyages de Jean-Elie Bertrand

Instructions pour le voyageur Jean-François Favarger

Lettres de voiture de 1773 à 1788

Cédules 1770 à 1789

Copies de comptes C pour STN, 1779-1783

Dossiers des commissionnaires, négociants et libraires, 1767-1769

Catalogues de vente de la Société typographique de Neuchâtel

Fonds d'étude (FE)

Procédure entre Sa Majesté le roi de Prusse comme prince souverain de Neufchatel et Valengin, acteur, d'une part.

Et la Ville et Bourgeoisie de Neufchatel défenderesse, d'autre part. Instruite, par devant Leurs Excellences de

Berne, [Berne], [s.n.], 1767

Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN)

Manuels du Conseil d'Etat (MCE)

Justice de Neuchâtel, vol. 166. *Répertoire des sociétés contenues dans le registre des sociétés de commerce de Neuchâtel*, vol. I (1773-1818)

Registre des notaires

Actes de la Classe, n° XIII

Dossier Iteret

Archives de la Ville de Neuchâtel (AVN)

Registres du Conseil Général de la Ville de Neuchâtel (RC)

Registres des Quatre-Ministres (4M)

Registre des Missives de la Ville de Neuchâtel (MIS)

Registre des Serments prêtés ou Règlements (REG)

Registres des mandements

Registre contenant l'état des souverains de Neuchâtel

Archives de l'Etat de Genève (AEG)

Fonds de commerce D

Fonds de commerce, F 57, Grand livre des Cramer

Fonds de commerce, F 61 à F 63

Copies-lettres du libraire Henri-Albert Gosse & Compagnie

Archives nationales (Paris)

Série TT, Affaires et biens des protestants

Bibliothèque nationale de France, site de Richelieu (BnF)

Papiers de la collection Anisson Duperron, histoire de l'imprimerie et de la librairie

Archives de la chambre syndicale de la librairie et de l'imprimerie de Paris

Collection Delamare, imprimeurs et libraires protestants

Nouvelles acquisitions françaises

Collection Joly de Fleury, documents sur la censure, les libraires et les imprimeurs

Bibliothèque de l’Arsenal, Paris

Pilon de la Bastille

Gazetins de la police secrète rédigés pour le Lieutenant général, années 1770-1781

Dossier Emeric Gavid, imprimeur, tome LXXVI, « voyages en 1787, notes sur l’imprimerie »

Surveillance de la librairie 1753-1789

Pamphlets et documents divers

Registre des écrous de la Bastille

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaires, encyclopédies et recueils de lois

Annual Bibliography of the Printed Books and Libraries, 10 volumes, La Haye, 1973-1979

Bibliographie de la littérature française du XVIII^e siècle, 3 volumes, Paris, CNRS, 1969

Romeo ARBOUR, *Dictionnaire des femmes libraires en France (1470-1870)*, Genève, Droz, 2003

Antoine-Alexandre BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 3^e éd., revue et augmentée, 5 volumes, Paris, P. Daffis, 1872-1889

Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Michel VANGHELUWE (avec la collaboration de), *Lumières du Nord. Imprimeurs, libraires et « gens du livre » dans le Nord au XVIII^e siècle (1701-1789). Dictionnaire prosopographique*, Genève, Droz, 2002

Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC, Annick MELLERIO, *Dictionnaires des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris 1701-1789*, tome I, A-C, Genève, Droz, 2007-

Friedrich Wilhelm BAUTZ puis Traugott BAUTZ (éd.), *Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon*, 30 vol. parus, Herzberg, Verlag Traugott Bautz, 1975-

Didier BEATRICE, *Le Siècle des Lumières*, Paris, MA Editions, 1987

Lucien BELY (sous la dir. de), *Dictionnaire de l’Ancien Régime* (1996), PUF, 2003

Jean BERENGER *et alii* (dir.), *Dictionnaire des biographies. 4. Le monde moderne (vers 1480-1815)*, Paris, Armand Colin, 1995

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale. Auteurs, 231 volumes, Paris, 1987-1981

André BURGUIERE (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Gallimard, 1999

Pierre CONLON, *Le Siècle des Lumières : Bibliographie chronologique, 1716-1789*, 29 tomes, Genève, Droz, 1983-2009

Pierre CONLON, *Prélude au Siècle des Lumières. Répertoire chronologique des éditions de textes littéraires de 1680 à 1715*, 6 volumes, Genève, Droz, 1970-1975

DECRUSY, ISAMBERT et TAILLANDIER, *Recueil général des anciennes lois françaises*, 29 vol., Paris, Belin-Leprieur et Plon, 1821-1833

Michel DELON (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1997
Dictionnaire historique de la Suisse, Hauterive, 9 vol. parus, Editions Gilles Attinger, 2002-

François FURET et Mona OZOUF (sous la direction de), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988

Pascal FOUCHE, Daniel PECHOIN et Philippe SCHUWER (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, 2 volumes parus, Paris, Edition du Cercle de la Librairie, 2002-

Bernard LAMIZET, Ahmed SILEM (sous la direction de), *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication*, Paris, ellipses, 1997

Jean-Dominique MELLOTT et Elisabeth QUEVAL (avec la collaboration d'Antoine Monaque), *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500- vers 1810)*, nouvelle édition mise à jour et augmentée, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004

Silvie MESURE, Patrick SAVIDAN (publié sous la direction de), *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, 2006

William PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Editions Victor Attinger, 1926

Edouard QUARTIER-LA-TENTE, *Les Familles bourgeoises de Neuchâtel*, Neuchâtel, Attinger Frères, 1903

Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel de Commerce : d'histoire naturelle, & des Arts & Métiers*, 4 tomes, A Genève, Chez les Freres Cramer & Claude Philibert, 1750

Claude-Marin SAUGRAIN, *Code de la librairie et imprimerie de Paris, ou conférence du règlement arrêté au conseil d'Etat du roi le 28 février 1723 et rendu commun pour tout le Royaume, par arrêt du Conseil d'Etat du 24 mars 1744*, réédition, Farnborough, Gregg International Publishers, 1971 (e.o. Paris, Aux dépends de la communauté, 1744)

Michel SCHLUP (dir.), *Biographies neuchâteloises*, 5 vol., Hauterive, Editions Gilles Attinger

Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des Journalistes 1600-1789*, 2 vol., Oxford, Voltaire Foundation, 1999

Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des Journaux 1600-1789*, 2 vol., Paris, Universitas, 1991

John W. YOLTON *et alii*, *the Blackwell Companion to the Enlightenment*, Oxford ; Cambridge (Mass.), Blackwell, 1992

Ouvrages et articles divers

- Pierre AQUILON, *Le Berceau des livres imprimés : autour des incunables*, Bruxelles, Turnhout, 2008
- Franco ANGIOLINI et Daniel ROCHE (sous la dir. de), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1995
- Philippe ARIES et Georges DUBY (sous la dir. de), *Histoire de la vie privée*, 5 vol., Paris, Seuil, 1985-1987 (surtout le t. III, Roger CHARTIER (volume dirigé par), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986)
- Brigitte BACCONNIER, « Le fabuleux destin des Frères Duplain », dans *Histoire et civilisation du livre*, II, Genève, Droz, 2006, pp. 125-133
- Adrian BACHMANN, *Die preussische Sukzession in Neuchâtel: ein ständisches Verabren um die Landesberrschaft im Spannungsfeld zwischen Recht und Utilitarismus (1694-1715)*, Zurich, Schulthess Polygraphischer Verleger, 1993
- Honoré de BALZAC, *Œuvres diverses*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1996
- André BANDELIER, « De Berlin à Neuchâtel : la genèse du *Droit des gens* d'Emer de Vattel », dans Martin FONTIUS et Helmut HOLZHEY, *Schweizer im Berlin des 18. Jahrhundert*, Berlin, Akademie Verlag, 1996, pp. 45-56
- André BANDELIER, *Des Suisses dans la République des Lettres. Un réseau savant au temps de Frédéric le Grand*, Genève, Slatkine, 2007
- Adrian BACHMANN, « Les contrats de pouvoir de 1707 », dans *Musée neuchâtelois*, 2002, pp. 125-141
- Simone BALAYE, « La naissance de la Bibliothèque du Roi, 1490-1664 », dans Claude Jolly (sous la direction de), *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime 1530-1789*, Paris, 2008, pp. 87-96
- Andrien BALBI, *Essai statistique sur le Royaume de Portugal et d'Algarve*, Tome II, Paris, Rey et Gravier, 1822
- Keith Michael BAKER, *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Editions Payot, 1993 [e.o. *Inventing the French Revolution*, Cambridge-NewYork, Cambridge University Press, 1990]
- Giles BARBER, « Pendred abroad : a view of late eighteenth century booktrade in Europe », dans *Studies in the book trade : in honour of Graham Pollard*, Oxford, The Oxford Bibliographical Society, 1975, pp. 231-277
- Giles BARBER et Bernhard FABIAN (eds), *Buch und Buchhandel im Europe im achtzehnten Jahrhundert*, Hambourg, E. Hauswedell, 1981

Giles BARBER, « Modèle genevois, mode européenne : le cas de Candide et de ses contrefaçons », dans Jean-Daniel CANDAU et Bernard LESCAZE, *Cinq siècles d'imprimerie genevoise*, Actes du colloque internationale sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève 27-30 avril 1978, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1981, pp. 49-67

Giles BARBER, *Studies in the Booktrade of the European Enlightenment*, London, The Pindar Press, 1994

Giles BARBER, « The Cramers of Geneva and their trade in Europe between 1755 and 1766 », dans Giles BARBER, *Studies in the Booktrade of the European Enlightenment*, London, The Pindar Press, 1994, pp. 175-211

Bernard BARBICHE, « Le régime de l'édition », dans Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN, *Histoire de l'édition française*, tome 1, *Le Livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Fayard/Le Cercle de la librairie, 1989, pp. 457-471

Bernard BARBICHE, *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1999

Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830*, Genève, Droz, 1979

Frédéric BARBIER, Claude JOLLY et Sabine JURATIC (Actes réunis par), *Livres et Révolution*, Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne, 9, 1989

Frédéric BARBIER, « Henri-Jean Martin, ou qu'est-ce que l'histoire du livre ? », dans *Préfaces*, février-mars 1990, n° 17, pp. 103-112

Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC, Dominique VARRY (dir.), *L'Europe et le livre : Réseaux et pratiques du négoce de librairie au XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1992

Frédéric BARBIER, *L'Empire du livre. Le livre imprimé et la construction de l'Allemagne contemporaine (1815-1914)*, Paris, Le Cerf, 1995

Frédéric BARBIER, « Sur les routes de l'interdit : espaces et réseaux du livre de contrebande entre le Nord et Paris au XVIII^e siècle », dans *La Lettre clandestine*, n° 5, 1996, pp. 201-223

Frédéric BARBIER, *Histoire du livre*, Paris, Armand Colin, 2000

Frédéric BARBIER, « D'une mutation l'autre : les temps longs de l'histoire du livre », dans *Revue Française d'histoire du livre*, n°s 106-109, Genève, Droz, 2000, p. 7-18

Frédéric BARBIER, *Les Trois révolutions du livre : actes du colloque international de Lyon/Villeurbanne (1998)*, Genève, Droz et Société des bibliophiles de Guyenne, 2001

Frédéric BARBIER, « La librairie allemande comme modèle », dans Jacques MICHON et Jean-Yves MOLLIÉ (dir.), *Les mutations du livre et de l'édition du XVIII^e siècle à l'an 2000. Actes du colloque de Sherbrooke en 2000*, Saint-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, pp. 31-45

Frédéric BARBIER, « Construction d'une capitale : Leipzig et la librairie allemande : vers 1750-1914 », dans Christophe CHARLE et Daniel ROCHE (sous la direction de), *Capitales culturelles, capitales symboliques. Paris et les expériences européennes, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, pp. 335-357

Frédéric BARBIER et Catherine BERTHO-LAVENIR, *Histoire des médias : de Diderot à internet*, 3^{ème} édition revue et complétée, Paris, Armand Colin, 2003

Frédéric BARBIER (dir.), *Le Berceau du livre : autour des incunables : études et essais offerts au Professeur Pierre Aquilon par ses élèves, ses collègues et ses amis*, Genève-Bordeaux, Droz-Société des Bibliophiles de Guyenne, 2004

Frédéric BARBIER, « Qu'est-ce que la médiatisation ? ou l'invention de l'éditeur », dans Gérard BONET (étude coordonnée par), *Imprimerie, édition et presse dans la première moitié du XIX^e siècle*, Actes de la Première journée d'étude sur l'imprimerie, Perpignan, Publications de l'Olivier, 2004, pp. 93-125

Frédéric BARBIER et alii, *L'Europe en réseaux. Contributions à l'histoire de la culture écrite, 1650-1918*, 3 vol., Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2005-

Frédéric BARBIER (rédacteur en chef), *Histoire et civilisation du Livre*, revue internationale, Genève, Droz, 2005-

Frédéric BARBIER, *L'Europe de Gutenberg. Le livre et l'invention de la modernité occidentale*, Paris, Belin, 2006

Frédéric BARBIER (sous la direction de), *Paris capitale des livres. Le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX^e siècle*, Paris, PUF, 2007

Frédéric BARBIER et Istvan MONOK (édité par), *Cinquante ans d'histoire du livre de l'Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et projets*, Budapest, Orszagos Széchnyi Könyvtar, 2009

Nicolas BARKER, « The Rise of the provincial book trade in England and the growth of a national transport system », dans Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Dominique VARRY (sous la direction de), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI^e-XIX^e siècles*, Editions Klincksieck, 1996, pp. 137-155

Pierre BARTHEL, *Jean-Frédéric Ostervald l'Européen 1663-1747. Novateur neuchâtelois*, Genève, Slatkine, 2001

Lionel BARTOLINI, *Une résistance à la Réforme dans le Pays de Neuchâtel : Le Landeron et sa région (1530-1562)*, Neuchâtel, Alphil, 2006

Eddy BAUER, *Les Papeteries de Serrières 1477-1934*, Serrières, 1934

Gérard BEAUR, « Âge critique ou âge de raison ? Les dix ans d'*Histoire & Mesure* », dans *Histoire & Mesure*, vol. XI, n° 1/2, 1996, pp. 7-17

Gérard BEAUR, Hubert BONIN et Claire LEMERCIER (Etudes réunies par), *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'Antiquité à nos jours*, Genève, Droz, 2006

Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *L'Autre et le frère. L'étranger et la franc-maçonnerie en France au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1998

Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *La Plume et la toile. Pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, Arras, Artois Presses Universitaires, 2002

Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *Le Mythe de l'Europe française. Diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris, Éditions Autrement, 2007

Jean-Paul BELIN, *Le Commerce des livres prohibés de 1750 à 1789*, Paris, Belin Frères, 1913 (réimpression, New York, B. Franklin, 1967)

Lucien BELY, *Les Relations internationales en Europe XVII^e-XVIII^e siècles*, 4^{ème} éd, Paris, PUF, 2007

Paul BENHAMOU, « La diffusion des ouvrages de la STN à travers les cabinets de lecture », dans Robert DARTON et Michel SCHLUP (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Éditions Gilles Attinger, 2005, pp. 299-31

Wladimir BERELOWITCH et Michel PORRET (Actes du colloque international de Coppet réunis par), *Réseaux de l'esprit en Europe des Lumières au XIX^e siècle*, Genève, Droz, 2009

Christiane BERKVEN-STEVELINCK, Hans BOTS et Jens HÄSELER (textes présentés par), *Les Grands intermédiaires culturels de la République des Lettres. Etudes de réseaux de correspondances du XVI^e au XVIII^e siècles*, Paris, Champion, 2005

Christiane BERKVEN-STEVELINCK, *Prosper Marchand : la vie et l'œuvre (1678-1756)*, Leyde-New York, E.J. Brill, 1967

Christiane BERKVEN-STEVELINCK, *Prosper Marchand et l'histoire du livre : quelques aspects de l'érudition bibliographique dans la première moitié du XVIII^e siècle, particulièrement en Hollande*, Brugge, Drukkerij Sinte Catherina, 1978

Christiane BERKVEN-STEVELINCK et alii (éd.), *Le Magasin de l'Univers. The Dutch Republic as the centre of the european booktrade*, Leyde, E.J. Brill, 1992

Gertrude BERGER-LOCHER, *Neuchâtel sous l'occupation des douze cantons 1512-1529 : contribution à la connaissance de la gestion des bailliages communs sous l'Ancien Régime*, Neuchâtel, Société d'histoire et d'archéologie, 1975

Anne BEROUJON, « Les réseaux de la contrefaçon de livre à Lyon dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans *Histoire et civilisation du livre*, II, Genève, Droz, 2006, pp. 83-111

Jean-Paul BERTAUD, *La Presse et le pouvoir de Louis XIII à Napoléon I^{er}*, Paris, Perrin, 2000

Charles BERTHOUD, *Les Quatre Petitpierre*, Neuchâtel, Imprimerie de H. Wolfrath et Metzner, 1875

Eric BERTHOUD, « Un commerce de librairie entre Neuchâtel et Prague », dans *Musée Neuchâtelois*, 1969, pp. 134-139

Gabrielle BERTHOUD, « Premiers relieurs réformés à Neuchâtel », dans *Musée neuchâtelois*, 1945, pp. 139-144

Gabrielle BERTHOUD, Georgette BRASART-DE GROËR, Delio CANTIMORI, *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, Droz, 1957

Gabrielle BERTHOUD, « Le marchand Simon Iteret (15..-1590), sa papeterie et son commerce de papier avec Genève », dans *Musée neuchâtelois*, 1972, pp. 66-72

Gabrielle BERTHOUD, *Antoine Marcourt. Réformateur et pamphlétaire, du « livre des marchands » aux Placards de 1534*, Genève, Droz, 1973

Gabrielle BERTHOUD, « Le solde des livres imprimés par Pierre de Vingle et les Vaudois du Piémont », dans *Musée neuchâtelois*, 1980, pp. 74-79

Jacques BERTIN, *Sémiologie graphique. Les diagrammes – les réseaux – les cartes*, Paris-La Haye, Mouton-Gauthier-Villars, 1967, pp. 269-283

François BESSIRE, « Beaumarchais, éditeur de Voltaire », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 4, 2000, pp. 1125-1138

Raymond BIRN, «The profits of Ideas : «privileges en librairie» in Eighteenth-Century France», dans *Eighteenth-Century Studies*, IV, 2, 1971, pp. 131-168

Raymond BIRN, *Forging Rousseau print, commerce and cultural manipulation in the late Enlightenment*, Oxford, Voltaire Foundation, 2001

Raymond BIRN, *La Censure royale des livres dans la France des Lumières*, Paris, Odile Jacob, 2007

Claude BLANCKAERT et Michel PORRET avec la collaboration de Fabrice BRANDLI, *L'Encyclopédie méthodique (1872-1832). Des Lumières au positivisme*, Genève, Droz, 2006

Françoise BLÉCHET, « L'abbé Jean-Paul Bignon (1662-1743) », dans Christiane BERKVENSTEEVELINCK, Hans BOTS et Jens HÄSELER (textes présentés par), *Les Grands intermédiaires culturels de la République des Lettres. Etudes de réseaux de correspondances du XVI^e au XVIII^e siècles*, Paris, Champion, 2005, pp. 339-360

Bruno BLONDÉ, Eugénie BRIOT, Natacha COQUERY, Laura VAN AERT, *Retailers and consumer changes in Early Modern Europe. England, France, Italy and the Low Countries*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2005

Geneviève BOLLÈME, *Les Almanachs populaires aux XVII^e et XIX^e siècles. Essais d'histoire sociale*, Paris, Flammarion, 1969

Gérard BONET (étude coordonnée par), *Imprimerie, édition et presse dans la première moitié du XIX^e siècle*, Actes de la Première journée d'étude sur l'imprimerie, Perpignan, Publications de l'Olivier, 2004

Hans-Erich BÖDEKER (sous la dir. de), *Histoires du livre, nouvelles orientations. Actes du colloque des 6 et 7 septembre 1990, Göttingen*, Paris, IMEC-Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995

Julia BOHNENGEL, « *Cette cruelle affaire* ». *Johann Heinrich Mercks Buchhandelprojekt mit dem Briefwechsel zwischen Merck und der STN (1782-1788)*, Hannover, Wehrhahn Verlag, 2006

François Antoine BOISSY D'ANGLAS, *Essai sur la vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes, adressé à mes enfants*, Paris, Chez Treuttel et Mürtz, 1819

Georges BONNANT, *Le Livre genevois sous l'Ancien Régime*, Genève, Droz, 1999

James-Henri BONHOTE, « Les imprimeurs et les livres neuchâtelois », dans *Musée neuchâtelois*, 1866, pp. 173-181

Alain BOSSON, *L'Atelier typographique de Fribourg. Bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816*, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, 2009

Hans BOTS et Jan SCHILLINGS (éd.), *Lettres d'Elie Luzac à Jean-Henri Samuel Formey (1748-1770). Regard sur les coulisses de la librairie hollandaise du XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion éditeur, 2001

Madeleine BOVARD-SCHMIDT, « Jean-Pierre Heubach, un imprimeur lausannois du XVIII^e siècle », dans *Revue historique vaudoise*, n° 64, 1966, pp. 22-26

Dominique BOUGE-GRANDON (dir.), *Le Livre voyageur. Constitution et dissémination des collections livresques dans l'Europe moderne (1450-1830), actes du colloque international organisé par l'ENSSIB et le CERL à la Bibliothèque municipale de Lyon et à l'ENSSIB les 23-24 mai 1997, édités par Dominique Bouge-Grandon*, Paris, Klincksieck, 2000

Emile BOURGEOIS, *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté (1702-1713)*, Paris, Ernest Leroux, 1887

Anne BOYER, « Crédits et faillites : le problème des financements dans la librairie d'Ancien Régime », dans Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Dominique VARRY (sous la direction de), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Editions Klincksieck, 1996, pp. 279-307

Hans BRAUN *et alii*, *Beat Fischer (1641-1698). Der Gründer der bernischen Post*, Berne, Burgerbibliothek et Stämpfli, 2004

Rudolf BRAUN, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, Lausanne ; Paris, Editions d'En Bas ; Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1988 [e.o., *Das ausgehende Ancien Régime in der Schweiz : Aufriss einer Sozial- und Wirtschaftsgeschichte des 18. Jahrhunderts*, Zurich-Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1984]

Philippe BRAUNSTEIN, « Réseaux familiaux, réseaux d'affaires en pays d'Empire : les facteurs de sociétés (1380-1520) », dans François M. CROUZET (sous la dir. de), *Le Négoce international, XIII^e – XX^e siècle*, Paris, Editions Economica, 1989, pp. 23-34

Florence BREMME-BONNANT, « Considérations sur la librairie genevoise pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) », dans *Genava*, Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire, Genève, 1971, pp. 131-184

Jacques-Pierre BRISSOT DE WARVILLE, *Mémoires de Brissot, membre de l'Assemblée législative et de la Convention nationale, sur ses contemporains et la Révolution française*, publiés par son fils, Paris, Ladvocat, 1830

Albert T. BRUCKNER (dir.), *Schweizer Stempelschneider und Schriftgiesser. Geschichte des Stempelschnittes und Schriftgusses in Basel und der übrigen Schweiz von ihren Anfängen bis zur Gegenwart*, Münchenstein-Bâle, Haas'sche Schiftgiesserei-B. Schwabe, 1943

Gustave BRUNET, *Imprimeurs imaginaires et libraires supposés : étude bibliographique*, Paris, Tross, 1866

Jean-Marie DE BUJANDA, *Index librorum prohibitorum, 1600-1966*, Montréal-Genève, Médiaspaul-Droz, 2002

Thomas BÜRGER, *Aufklärung in Zürich : die Verlagsbuchhandlung Orell, Gessner, Füssli & Comp. in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts, mit einer Bibliographie der Verlagswerke 1761-1798*, Francfort, Buchhändler-Vereinigung, 1997

Léonard BURNAND, *Necker et l'opinion publique*, Paris, Honoré Champion, 2004

Jean-Daniel CANDAU, « Les débuts de François Grasset », dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth century*, vol. 18, Genève, Institut et Musée Voltaire, 1961, pp. 197-235

Jean-Daniel CANDAU et Bernard LESCAZE (publiés par), *Cinq siècles d'imprimerie genevoise. Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève*, 2 tomes, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1980-1981

Jean-Daniel CANDAU, « Louis Fauche-Borel, imprimeur de la contre-révolution (1791-1798) », dans Jacques RYCHNER et Michel SCHLUP (publiés par), *Aspects du livres neuchâtelois. Etudes réunies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise*, Neuchâtel, BPUN, 1986, pp. 337-432

Jean-Daniel CANDAU, « Imprimeurs et libraires dans la Suisse des Lumières », dans Robert DARNTON et Michel SCHLUP (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005, pp. 51-68

Hubert CARRIER, *Les Mazarinades*, 2 tomes, Genève, Droz, 1989-1991

Jean des CARS, *Malesherbes. Gentilhomme des Lumières*, Paris, Editions de Fallois, 1994

Michel CASSAN et Jean BOUTIER (sous la dir. de), *Les Imprimés limousins 1788-1799*, Limoges, PULIM, 1994 (avec une préface de Daniel ROCHE et une postface de Frédéric BARBIER)

Pierre CASPARD, *La Fabrique Neuve de Cortaillod (1752-1854). Entreprise et profit pendant la révolution industrielle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979

Michèle CAVADINI, *La Maison de Charité de Neuchâtel (1720-1803)*, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres, mémoire de licence dact., 1977

Jean CAVIGNAC, *Jean Pellet, commerçant de gros (1694-1772). Contribution à l'étude du commerce bordelais au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1967

Samuel de CHAMBRIER, *Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel*, Neuchâtel, Imprimerie Henri Wolfrath, 1840

Christophe CHARLE et Daniel ROCHE (sous la direction de), *Capitales culturelles, capitales symboliques. Paris et les expériences européennes, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002

Christophe CHARLE (sous la dir. de), *Capitales européennes et rayonnement culturel XVIII^e – XX^e siècle*, Paris, Editions rue d'Ulm/Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 2004

Annie CHARON-PARENT, *Les Métiers du livre à Paris au XVI^e siècle (1535-1560)*, Genève, Droz, 1974

Annie CHARON, Elisabeth PARINET, Dominique BOUGE-GRANDON, *Les Ventes de livres et leurs catalogues XVII^e-XX^e siècle. Actes des journées d'étude organisées par l'Ecole nationale des chartes (Paris 15 janvier 1998) et par l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Villeurbanne, 22 janvier 1998)*, Paris, Ecole nationale des Chartes, 2000

Roger CHARTIER, « Livre et espace. Circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise », dans *Revue française d'histoire du livre*, I-2, 1971, pp. 77-108

Roger CHARTIER, « L'imprimerie en France à la fin de l'Ancien Régime. L'état général des imprimeurs en 1777 », dans *Revue française d'histoire du livre*, 1973, pp. 253-279

Roger CHARTIER, Daniel ROCHE, « Le livre. Un changement de perspective », dans Jacques Le Goff et Pierre Nora (dir.), *Faire de l'histoire*, tome III, Paris, Gallimard, 1974, pp. 115-130

Roger CHARTIER et Daniel ROCHE, « L'histoire quantitative du livre », dans *Revue française d'histoire du livre*, n° 16, 1977, pp. 477-501

Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (sous la dir.), *Histoire de l'édition française*, 4 volumes, Paris, Promodis/Fayard, 1982-1986 [réédition, Promodis, 1990]

Roger CHARTIER, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Editions du Seuil, 1987

Roger CHARTIER, *Cultural History : Between Practices and Representations*, Cambridge-Ithaca, Polity Press-Cornall University Press, 1988

Roger CHARTIER et Daniel ROCHE, « Les pratiques urbaines de l'imprimé », dans Roger Chartier et Daniel Roche, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant 1660-1830*, Paris, Fayard-Cercle de la Librairie, 1990, pp. 521-558

Roger CHARTIER, « De l'histoire du livre à l'histoire de la lecture : les trajectoires françaises », dans Hans-Erich BÖDEKER (sous la dir. de), *Histoires du livre, nouvelles orientations. Actes du colloque des 6 et 7 septembre 1990, Göttingen*, Paris, IMEC-Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, pp. 23-45

Roger CHARTIER, « Sociétés de lecture et cabinets de lecture en Europe au XVIII^e siècle : essai de typologie », dans *Société et cabinets de lecture entre Lumières et romantisme : actes du Colloque organisé par la Société de lecture, le 20 novembre 1993*, Genève, Société de lecture, 1995

Roger CHARTIER, *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996

Roger CHARTIER, « Postface. La librairie d'Ancien Régime », dans Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Dominique VARRY, (sous la direction de), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Editions Klincksieck, 1996, pp. 587-609

Roger CHARTIER, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998

Roger CHARTIER et Guiguelmo CAVALLO (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Le Seuil, 1999

Roger CHARTIER, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, avec une postface inédite de l'auteur, Paris, Editions du Seuil, 2000

Roger CHARTIER, *Le Jeu de la règle. Lectures*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2001

Roger CHARTIER (sous la direction de), *Pratiques de la lecture*, Paris, Editions Payot & Rivages, 2003

Roger CHARTIER, *Inscrire et effacer. Culture écrite et littérature (XI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Gallimard-Seuil, 2005

Roger CHARTIER, *Ecouter les morts avec les yeux*, leçon inaugurale au Collège de France le 11 novembre 2007, Paris, Collège de France/Fayard, 2008

Serge CHASSAGNE, *Oberkampff. Un entrepreneur capitaliste au Siècle des Lumières*, Paris, Editions Aubier Montaigne, 1980

Gérard CHASTAGNERET et Olivier RAVEUX, « Penser l'espace. Espace et stratégies industrielles aux XVIII^e et XIX^e siècles : exploiter le laboratoire méditerranéen », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2001, n° 2/3, 2001, pp. 11-24

Pierre CHAUNU, *La Civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, Flammarion, 1982 [2^{ème} édition]

Paul CHAUVET, *Les Ouvriers du livre en France*, 2 tomes, Paris, PUF, 1959 (surtout le tome I, *Des origines à la Révolution de 1789*)

Jack R. CENSER et Jeremy D. POPKIN, *Press and Politics in Pre-Revolutionary France*, Berkeley et Los Angeles, California University Press, 1987

Censures. De la Bible aux larmes d'Eros, Paris, Editions du Centre Georges Pompidou, 1987

Alain CERNUSCHI, « Notre grande entreprise des arts » : aspects encyclopédiques de l'édition neuchâteloise de la *Description des arts et métiers* », dans Robert DARNTON et Michel SCHLUP (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005, pp. 185-218

Thierry CHRIST, *Des solidarités coutumières à la bienfaisance privée, l'Etat et les pauvres à Neuchâtel (173-1830)*, 3 vol., Université de Neuchâtel, thèse de doctorat dact., 2009

Charles CHATELAIN, « Une imprimerie à Valangin », dans *Musée neuchâtelois*, 1896, pp. 137-139

Andrew CLARK, « Jean Chénoux, un libraire », dans Robert DARNTON et Michel SCHLUP (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005, pp. 519-532

Alain CLAVIEN et François VALLOTTON (sous la dir. de), *Figures du livre et de l'édition en Suisse romande (1750-1950)*. Actes du colloque « mémoires éditoriales » de 1997, Lausanne, Fondation Mémoire éditoriale, 1998

Donald COLEMAN, *The British Paper Industry, 1495-1860. A Study in Industrial Growth*, Oxford, Clarendon Press, 1958

Emile COORNAERT, *Les Corporations en France avant 1789*, Gallimard, coll. Nrf, 1941

Silvio CORSINI, *Fieffé fripon ou libraire de génie ? La percée de François Grasset à Lausanne, 1754-1767*, mémoire de licence dact., Université de Lausanne, 1984

Silvio CORSINI, « La contrefaçon du livre sous l'Ancien Régime », dans François MOUREAU (textes réunis par), *Les Presses grises. La contrefaçon du livre (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Aux Amateurs de livres, 1988

Silvio CORSINI, « Quand Amsterdam rime avec Lausanne : impressions lausannoises datées des Pays-Bas » dans Christiane BERKVENNS-STEVELINCK et alii (éd.), *Le Magasin de l'Univers. The Dutch Republic as the centre of the european booktrade*, Leyde, E.J. Brill, 1992, pp. 95-119

Silvio CORSINI (sous la direction de), *Le livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'imprimerie 1493-1993*, Lausanne, Payot, 1993

Silvio CORSINI, *La Preuve par les fleurons? Analyse comparée du matériel ornemental des imprimeurs suisses romands 1775-1785*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 1999

Silvio CORSINI, « Un pour tous... et chacun pour soi ? Petite histoire d'une alliance entre les Sociétés typographiques de Lausanne, Berne et Neuchâtel », dans Robert DARNTON et Michel SCHLUP (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005, pp. 115-137

Damien COULON, Christophe PICARD et Dominique VALERIAN (sous la direction de), *Espace et réseaux en Méditerranée XVI^e – XVII^e*, tome 1, *La Configuration des réseaux*, Paris, Editions Bouchène, 2007

Damien COULON, Christophe PICARD et Dominique VALERIAN (sous la direction de), *Espace et réseaux en Méditerranée XVI^e – XVII^e*, tome 2, *La Formation des réseaux*, Paris, Editions Bouchène, 2010

Jean COURVOISIER, *Le Maréchal Berthier et sa Principauté de Neuchâtel (1806-1814)*, Neuchâtel, A la Baconnière, 1959

Jean COURVOISIER, « La Clusette. Contribution à l'histoire d'un tronçon de route », dans *Musée neuchâtelois*, 1970, pp. 97-124 et pp. 156-171

Karine CROUSAZ, *Erasme et le pouvoir de l'imprimerie*, Lausanne, Antipodes, 2005

François M. CROUZET (sous la dir. de), *Le Négoce international, XIII^e – XX^e siècle*, Paris, Editions Economica, 1989

Stéphan VAN DAMME, *Paris, capitale philosophique. De la Fronde à la Révolution*, Paris, Odile Jacob, 2005

James DE DARDEL et Armand DUPASQUIER, *La Société du Jardin de Neuchâtel 1759-1909*, Neuchâtel, P. Attinger, 1913

Robert DARNTON, « The Memoirs of lenoir, Lieutenant de Police of paris, 1774-1785 », dans *The English Historical Review*, vol. 85, n^o 336, 1970, pp. 532-559

Robert DARNTON, « What is the Histoy of Books ? », dans *Deadalus*, summer 1982, pp. 65-83

Robert DARNTON, *Bobème littéraire et révolution. Le Monde des livres au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard-Seuil, 1983

Robert DARNTON, *Le Grand massacre des chats. Attitudes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Robert Laffont, 1985 [e.o. *The Great Cat Massacre*, New York, Basic Books Inc., 1984]

Robert DARNTON, *Edition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1991

Robert DARNTON, *L'Aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières* [1982], Paris, Seuil, 1992 (e.o. *The Business of Enlightenment. A Publishing History of the Encyclopedie 1775-1800*, Cambridge, Mass., Belknap Press and Harvard University Press, 1979)

Robert DARNTON, *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, Odile Jacob, 1992

Robert DARNTON, *The Corpus of Clandestine Literature in France, 1769-1789*, New-York-London, W.W. Norton, 1995

Robert DARNTON, *Pour les Lumières. Défense, illustration, méthode*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2002

Robert DARNTON et Michel SCHLUP (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005

Robert DARNTON, « Entre l'éditeur et le libraire : les étapes des ventes », dans Robert DARNTON ET Michel SCHLUP (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005, pp. 343-374

Robert DARNTON, « Stratégies financières d'une maison d'édition au XVIII^e siècle », dans Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Dominique VARRY (sous la direction de), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI^e-XIX^e siècles*, Editions Klincksieck, 1996, pp. 333-346
Jean-Jacques DARMON, *Le Colportage de librairie en France sous le Second Empire. Grands colporteurs et culture populaire*, Paris, Plon, 1972

Nathalie Zemon DAVIS, « Le monde de l'imprimerie humaniste : Lyon », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, tome 1, *Le Livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle* (1982), Fayard/Le Cercle de la librairie, 1989, pp. 303-335

Robert L. DAWSON, *Confiscations at customs : banned books and the French booktrade during the last years of the Ancien Régime*, Oxford, Voltaire Foundation, 2006

Alain DEGENNE et Michel FORSE, *Les Réseaux sociaux*, 2^{ème} éd., Paris, A. Colin, 2004

Paul DELALAIN, *Etude sur le libraire parisien du XIII^e au XV^e siècle d'après les documents publiés dans le « Cartulaire de l'Université de Paris »*, Paris, Delalain Frères, 1891

Thierry DELCOURT et Elisabeth PARINET, *La Bibliothèque et la littérature de colportage*, Paris-Troyes, Ecole des Chartes-La Maison du Boulanger, 2000

Michel DELON, « Le XVIII^e siècle », dans Jean-Yves TADIE (sous la dir. de), *La Littérature française : dynamique & histoire*, tome II, Paris, Gallimard, Folio Essais, 2007, pp. 9-80.

Alain DESROSIERES, *La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2000

Denis DIDEROT, *Lettre sur le commerce et la librairie*, Paris, Librairie Fontaine, 1984

Jacques DOMENECH (sous la dir. de), *Censure, autocensure et art d'écrire de l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles, Editions Complexe, 2005

François DOSSE, *Le Pari biographique. Ecrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005

Daniel DROIXHE *et alii* (sous la direction de), *Livres & Lumières au pays de Liège (1730-1830)*, Liège, Desoer Editions, 1980

Marie-Jeanne DUCOMMUN et Dominique QUADRONI, *Le Refuge protestant dans le Pays de Vaud : (fin XVII^e - début XVIII^e siècles) : aspects d'une migration*, Genève, Droz 1991

Marie-Elizabeth DUCREUX et Martin SVATOS (édité par), *Libri prohibiti. La censure dans l'espace habsbourgeois 1650-1850*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2005

Alain DUBOIS, Anne HOFFMANN et François ROSSET, *Les Conditions de la vie intellectuelle et culturelle en Suisse romande au temps des Lumières : actes du colloque organisé par l'Institut et l'Association Benjamin Constant*, 17-18 novembre 1995, Lausanne, Institut Benjamin Constant, 1996

Hélène DUCCINI, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003

Alphonse DUPRONT, *Les Lettres, les sciences, la religion et les arts dans la société française de la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1964

Pascal DURANT, Anthony GLINOER, *Naissance de l'éditeur. L'édition à l'âge romantique* (2005), deuxième édition revue et corrigée, Paris, Les Impressions Nouvelles, 2008

Frédéric S. EIGELDINGER, « *Des Pierres dans mon jardin* » : les années neuchâteloises de J.-J. Rousseaux et la crise de 1765, Genève, Editions Slatkine, 1992

Gilles DUVAL, « Trois aventuriers de l'imprimé en Angleterre au XVIII^e siècle : Nathaniel Crouch, John Dunton et Thomas Gent », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51, 1, 2005, pp. 95-127

Gilles EBOLI, *Livres & lecteurs en Provence au XVIII^e siècle. Autour des David, imprimeurs-libraires à Aix, Méolans-Revel*, Atelier Perrousseaux, 2008

Elisabeth EINSENSTEIN, *La Révolution de l'imprimé dans l'Europe des premiers temps moderne*, Paris, Editions de la Découverte, 1991 [e. o. *The Printing Revolution in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983]

Bonnie H. ERICKSON, « Social Networks and History. A Review Essay », *Historical Methods*, Summer 1997, vol. 30, n° 3, p. 149-157

Robert ESTIVALS, *La Statistique bibliographique de la France sous la monarchie au XVIII^e siècle*, Paris ; la Haye, Mouton, 1964

Michel ESPAGNE, Michael WERNER (sous la dir. de), *Qu'est-ce qu'une littérature nationale ? Approches pour une théorie interculturelle du champ littéraire*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1994

Michel ESPAGNE, *Les Transferts culturels franco-allemands*, Paris, PUF, 1999

Henri FALK, *Les Privilèges de librairie sous l'Ancien Régime : étude historique du conflit des droits sur l'œuvre littéraire*, Paris, A. Rousseau, 1906

Arlette FARGE, *Le Goût de l'archive*, Paris, Editions du Seuil, 1989

Arlette FARGE, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992

Philippe FAVARGER, *La Noble et vertueuse Compagnie des Marchands de Neuchâtel*, Neuchâtel, Imprimerie Wolfrath & Sperlé, 1913

Christine FAVRE-LEJEUNE, *Les Secrétaires du Roi de la grande chancellerie de France. Dictionnaire biographique et généalogique (1672-1789)*, 2 tomes, Paris, SEDOPOLS, 1986

John FEATHER, *Publishing, piracy and politics : an historical study of copyright in Britain*, Londont, Mansell, 1994

Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, avec une postface de Frédéric BARBIER, Paris, Albin Michel, 1999 [1^{ère} édition, Paris, Albin Michel, 1958]

André FERRER, *Tabac, sel, indiennes... douane et contrebande en Franche-Comté au XVIII^e siècle*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2002

Gilles FEYEL, « La presse provinciale française dans la seconde moitié du 18^e siècle : géographie d'une nouvelle fonction urbaine », dans Bernard LEPETIT et Jochen HOOCK (études publiées sous la direction de), *La Ville et l'innovation. Relais et réseaux de diffusion en Europe 14^e-19^e siècles*, Paris, Editions de l'EHESS, 1987, pp. 89-111

David FINKELSTEIN et Alistair MC CLEERY, *The Book History Reader* (2002), 2nd edition, London and New York, Routledge, 2006

François FLOUCK, Patrick MONBARON, Marianne STUBENVOLL, Danièle TOSATO-RIGO (conception et conduite de la publication), *De l'Ours à la Cocarde. Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, Editions Payot, 1998

Roger FRANCILLON (publiée sous la direction de), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, 4 vol. Lausanne, Editions Payot, 1996-1999

Etienne FRANÇOIS, « Géographie du livre et réseau urbain dans l'Allemagne moderne », dans Bernard LEPETIT et Jochen HOOCK (études publiées sous la direction de), *La ville et l'innovation. Relais et réseaux de diffusion en Europe 14^e-19^e siècles*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987, pp. 59-74

Marie DE FRANCE, *Fables*, Alfred EWERT et Ronald Carlyle JOHNSTON (selected and edited by), Oxford, Basil Blackwell, 1942

Jeffrey FREEDMAN, « La Société typographique de Neuchâtel et l'Allemagne », dans Robert DARTON et Michel SCHLUP (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005, pp. 475-489

Raimund FRIDRICH, « La Société typographique de Neuchâtel et la censure en France », dans *Annales Benjamin Constant*, n^{os} 18-19, 1996, pp. 229-236

Michel FOUCAULT, *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971

Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975

Michel FOUCAULT, *Dits et Ecrits 1954-1988*, édition établie sous la direction de Daniel DEFERT et François EWALD, 4 vol., Paris, Editions Gallimard, 1994

Laurence FONTAINE, *Histoire du colportage en Europe, XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993

Laurence FONTAINE, « La construction de la confiance dans les réseaux de libraires et colporteurs de l'Europe moderne », dans Thierry DELCOURT et Elisabeth PARINET (études réunies par), *La Bibliothèque bleue & les littératures de colportage*, Paris-Troyes, Ecole des Chartes-La Maison du Boulander, 2000, pp. 41-50

Laurence FONTAINE, *L'Economie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008

Martin FONTIUS, Rolf GEISSLER et Jens HÄSELER (textes édités par), *Correspondance passive de Formey. Antoine-Claude Brisasson et Nicolas-Charles-Joseph Trublet*, Paris-Genève, H. Champion-Slatkine, 1996

Johannes FRIMMEL, « Buchgeschichte im Zentrum Europas : Ungarn, Tschechien, die Slowakei, Slowenien, Kroatien, die Schweiz, Österreich », dans Frédéric BARBIER et Istvan MONOK, *Cinquante ans d'histoire du livre de l'Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et projets*, Budapest, Orszagos Széchnyi Könyvtar, 2009, pp. 183-197

Charles FROSTIN, *Les Ponchartrain, ministre de Louis XIV. Alliances et réseau d'influence sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006

Mamit FUJIWARA, « Diderot et le droit d'auteur avant la lettre : autour de la Lettre sur le commerce de la librairie », dans *Revue d'Histoire littéraire de la France*, vol. 105, n^o 1, 2005, pp. 79-94

Frantz FUNCK-BRENTANO, *Les Lettres de cachet à Paris, étude suivie d'une liste des prisonniers à la Bastille (1659-1789)*, Paris, Imprimerie nationale, 1903

François FURET *et alii*, *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, 2 tomes, Paris – La Haye, Mouton, 1968-1970

François FURET et Jacques OZOUF (dir.), *Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Editions de Minuit, 1977

Eusèbe-Henri GAULLIEUR, *Histoire littéraire de la Suisse française, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Genève-Paris, Ch. Gruaz ; J. Cherbuliez-J. Cherbuliez, 1856

Philippe GERN, *Aspects des relations franco-suisse au temps de Louis XVI. Diplomatie. Economie. Finances*, Neuchâtel, Imprimerie Paul Attinger SA, 1970

Jean-François GILMONT, *Le Livre & ses secrets*, Louvain-Genève, Presses universitaires de Louvain-Droz, 2003

Gudrun GERSMANN, *Im Schatten der Bastille : die Welt der Schriftsteller, Kolporteurs und Buchhändler am Vorabend der Französischen Revolution*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1993

Nelly GIRARD D'ALBISSIN, *Genèse de la frontière franco-belge. Les variations des limites septentrionales de la France de 1659 à 1789*, Paris, Editions A. et J. Picard, 1970

Pierre GOBAIN, *Le Commerce en son jour ou l'art d'apprendre en peu de tems à tenir les livres de compte à parties doubles et simples par débit et crédit*, Bordeaux, Chez Matthieu Chappuis, 1702

Alfred GODET, « Nouveau récit de la mort de l'avocat Gaudot », dans *Musée neuchâtelois*, 1892, pp. 47-50

Philippe GODET, *Histoire littéraire de la Suisse française*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé-Fischbacher, 1890

Jean M. GOULEMOT (Actes publiés sous la direction de), *Lecture, livres et lecteurs du XVIII^e siècle*, Tours, Université François Rabelais, 2003

Jean-Yves GRENIER, « Réflexions libres sur l'usage des méthodes statistiques en histoire », dans *Histoire & Mesure*, vol. VI, n° 1/2, 1991, pp. 177-187

Jean-Yves GRENIER, *L'Economie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996

Maurizio GRIBAUDI (sous la direction de), *Espaces, temporalités, stratifications. Exercices sur les réseaux sociaux*, Paris, EHESS, 1998

Maurizio GRIBAUDI, « Réseaux égocentrés et inscriptions sociales. Continuités et discontinuités dans les formes de structuration de l'espace parisien », dans Maurizio Gribaudi (sous la direction de), *Espaces, temporalités, stratifications. Exercices sur les réseaux sociaux*, Paris, EHESS, 1998, pp. 71-120

Pierre GROSCLAUDE, *Malesherbes : témoin et interprète de son temps*, Paris, Fischbacher, 1961

Pierre GROSCLAUDE, *Malesherbes et son temps : nouveaux documents inédits*, Paris, Fischbacher, 1964

Nathalie GUILLOD, *Société et culture au XVIII^e siècle. L'élite neuchâteloise des Lumières*, Neuchâtel, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, mémoire de licence dact., 2004

James GUINCHARD, *L'Introduction de l'imprimerie à Neuchâtel et Pierre de Vingle 1533*, Neuchâtel, James Guinchard, 1933

Georges GUSDORF, *Les Principes de la pensée au Siècle des Lumières*, Paris, Payot, 1971

Georges GUSDORF, *L'Avènement des sciences humaines au Siècle des Lumières*, Paris, Payot, 1973

Charly GUYOT, *De Rousseau à Mirabeau. Pèlerins de Môtiers et prophètes de 89*, Neuchâtel, Editions Victor Attinger, 1931

Charly GUYOT, « Sébastien Mercier à Neuchâtel », dans Charly GUYOT, *De Rousseau à Mirabeau. Pèlerins de Môtiers et prophètes de 89*, Neuchâtel, Editions Victor Attinger, 1931, pp. 81-126

Charly GUYOT, *La Vie intellectuelle et religieuse en Suisse française à la fin du XVIII^e siècle : Henri-David de Chaillet*, Neuchâtel, La Baconnière, 1946

Charly GUYOT, *Neuchâtel, histoire d'une cité*, Neuchâtel, Le Neuchâteloise 1946 (réimprimé en 1978)

Charly GUYOT, « Imprimeurs et pasteurs neuchâtelois : l'affaire du *Système de la nature* », dans *Musée neuchâtelois*, 1946, pp. 74-81 et 108-116

Willy HABICHT, *Les Industries de Serrières à travers les âges*, Neuchâtel, Imprimerie Paul Attinger, 1922

Jürgen HABERMAS, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, (e. o. *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, Neuwied, Hermann Luchterhand Verlag, 1962)

Paul HAZARD, *La Crise de la conscience européenne (1680-1715)*, 3 vol., Paris, Boivin, 1934

Paul HAZARD, *La Pensée européenne au XVIII^e siècle. De Montesquieu à Lessing*, 3 vol., Paris, Fayard, 1979 [Boivin, 1946]

Philippe HENRY, *Crime, justice et société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle (1707-1806)*, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1984

Philippe HENRY *et alii*, *Routes neuchâteloises. Vouloir, construire, utiliser, prévoir*, Neuchâtel-Hauterive, Editions Gilles Attinger, 1995

Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (éd.), *La Correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII^e et XIX^e siècles. Affectivité, sociabilité, réseaux*, Neuchâtel, Alphil, « colloquium », 2006

Nicole HERRMAND-MASCARD, *La Censure des livres à Paris à la fin de l'Ancien Régime (1750-1789)*, Paris, PUF, 1968

Ernest HESSE, *Geschichte der Leipziger Messen*, Leipzig, Zentral-Antiquariat der Deutschen demokratischen Republik, 1963 [1^{ère} éd. 1885]

Francis M. HIGMAN, *Censorship and the Sorbonne. A bibliographical study of books in french censored by the Faculty of Theology of the University of Paris, 1520-1551*, Genève, Droz, 1979

Histoire du Pays de Neuchâtel, 3 tomes, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 1989-1993 [surtout le tome 2, Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (dir.), *De la Réforme à 1815*, 1991]

Cécilia HURLEY, « L'art de vendre : la STN à la croisée du marché du livre et du marché de l'art », dans Robert DARNTON et Michel SCHLUP (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005, pp. 163-184

Etienne HOFMANN, François ROSSET, *Le Groupe de Coppet. Une constellation d'intellectuels européens*, Coll. « Le savoir suisse », Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005

Ulrich IM HOF, *Les Lumières en Europe*, Paris, Seuil, 1993 [traduit de l'all., *Das Europa der Aufklärung*, Munich, C.H. Beck, 1993]

Frédéric INDERWILDI, « Géographie des correspondants de libraires dans la deuxième moitié du 18^e siècle. La Société typographique de Neuchâtel, Cramer et Gosse à Genève », dans *Dix-huitième siècle*, n° 40, 2008, pp. 503-522

Mario INFELISE et Paola MARINI (sous la direction de), *L'Editoria del '700 e i Remondini*, Bassano, Ghedina et Tassoti, 1992

René JAUN, « Vieux plans cadastraux de Neuchâtel au XVIII^e siècle », dans *Musée neuchâtelois*, 1927, pp. 177-199.

Pierre JEANNIN, « La profession de négociant entre le XVI^e et le XVIII^e siècle », dans Marie-Louise PELUS-KAPLAN et Jacques BOTTIN (textes réunis par), *Marchands d'Europe. Pratiques et savoirs à l'époque moderne*, Paris, Editions de la Rue d'Ulm, 2002, pp. 281-308

Jules JEANJAQUET, « Instructions générales du roi au Conseil d'Etat, 1709 », dans *Musée neuchâtelois*, 1915, pp. 37-44

Jean-Pierre JELMINI, *Neuchâtel, l'esprit, la pierre, l'histoire*, Hauterive, Gilles Attinger, 1994

François JEQUIER, *Une entreprise horlogère du Val-de-Travers : Fleurier Watch Cie SA. De l'atelier familial du XIX^e siècle aux concentrations du XXI^e siècle*, Neuchâtel, Imprimerie Paul Attinger, 1972

Claude JOLLY (sous la direction de), *Histoire des bibliothèques françaises*, 2 tomes, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime 1530-1789*, Paris, 2008

Christian JOUHAUD, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, [réédité en 2009]

Christian JOUHAUD, « Histoire et histoire littéraire : Naissance de l'écrivain », dans *Annales ESC*, vol. 43, n° 4, 1988, pp. 849-866

Christian JOUHAUD et Alain VIALA (Etudes réunies par), *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002

Sabine JURATIC, « De la prosopographie des libraires à l'étude des réseaux du livre : bilan et perspectives de recherche », dans Frédéric BARBIER et Istvan MONOK (édité par), *Cinquante ans d'histoire du livre de l'Apparition du livre (1958) à 2008. Bilan et projets*, Budapest, Országos Széchnyi Könyvtar, 2000, pp. 235-252

Sabine JURATIC, « Publier les sciences au 18^e siècle : la librairie parisienne et la diffusion des savoirs scientifiques », dans *Dix-huitième siècle*, n° 40, 2008, pp. 301-313

Emmanuel KANT, *Œuvres philosophiques*, Edition publiée sous la direction de Fernand Alquie, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1980-1986

Steven L. KAPLAN, *La Fin des corporations*, Fayard, 2001

Steven L. KAPLAN et Philippe MINARD (ed.), *La France, malade du corporatisme ? XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Belin 2004

Don F. MC KENZIE, *La Bibliographie et la sociologie des textes* (e.o., *Bibliography and the sociology of texts*, London, The British Library, 1986), préface de Roger CHARTIER, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1991

John Rochester KLEINSCHMIDT, *Les Imprimeurs et libraires de la République de Genève 1700-1798*, thèse de doctorat, Genève, Imprimerie du Journal de Genève, 1948

Charles KNAPP, « A propos des premiers cartographes neuchâtelois : Josué Perret-Gentil, le Père C. Bonjour, David-François de Merveilleux », dans *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, tome 24, 1915, pp. 24-41

Marie KNOEPFLER, *Des livres français en Pologne : la Société typographique de Neuchâtel et ses clients polonais (1772-1789)*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1999

Yves KRUMMENACKER, « La circulation clandestine des livres protestants au XVIII^e siècle », dans *La Lettre clandestine*, n° 13, 2004, pp. 85-101

Albart LABARRE, *Histoire du livre*, Paris, PUF, 2005, (9^{ème} éd)

Otto S. LANKHORST, « "Le miracle hollandais" : le rôle des libraires hollandais aux XVII^e et XVIII^e siècle », dans *Histoire et civilisation du livre*, III, 2007, pp. 251-268

Emmanuel LAZEGA, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, 2^{ème} éd. mise à jour, Paris, PUF, 2007

Mark LEHMSTEDT, *Philipp Erasmus Reich, 1717-1787. Verleger der Aufklärung und Reformen des deutsche Buchhandels*, Leipzig, Karl-Marx Universität, 1989

Mark LEHMSTEDT, « Die Herausbildung des Kommissionsbuchhandels in Deutschland im 18. Jahrhundert », dans Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Dominique VARRY (sous la direction de), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Editions Klincksieck, 1996, pp. 451-483

Claire LEMERCIER, *Un si discret pouvoir. Aux origines de la chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, La Découverte, 2003

Claire LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », dans *Annales de démographie historique*, 2005, n° 1, p. 7-31

Claire LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 52-2, 2005, pp. 88-112

Claire LEMERCIER et Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008

Bernard LEPETIT et Jochen HOOK (études publiées sous la direction de), *La Ville et l'innovation. Relais et réseaux de diffusion en Europe 14^e-19^e siècles*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987

La Lettre clandestine : bulletin d'information sur la littérature philosophique clandestine à l'âge classique, 18 vol., Paris, Presses universitaires de Paris Sorbonne, 1992-

Véronique LE RU, *Subversives Lumières : L'Encyclopédie comme machine de guerre*, Paris, CNRS Editions, 2007

Bernard LESCAZE, « Commerce d'assortiment et livres interdits : Genève », dans Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le livre triomphant 1660-1830*, Paris, Fayard, 1990, pp. 418-428

Jacques LEVRON, « L'almanach de Versailles », dans *Revue de la Société des Amis de Versailles*, n° 35, 1969, pp. 7-13

Antoine LILTI, *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005

Livre et lecture en Espagne et en France sous l'Ancien Régime, colloque de la Casa de Velazquez, Paris, Editions ADPF, 1981

John LOUGH, *The « Encyclopédie »*, (e.o. 1970), Genève, Slatkine Reprints, 1989

Louis-Léonard DE LOMENIE, *Beaumarchais et son temps études sur la société en France au XVIII^e siècle d'après des documents inédits*, 2 vol., Paris, Michel Lévy Frères, 1858

Herbert LÜTHY, *La Banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1959-1961

Anne MACHET, « Clients italiens de la Société typographique de Neuchâtel », dans Jacques RYCHNER et Michel SCHLUP (publiées par), *Aspects du livre neuchâtelois. Etudes réunies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1986, pp. 159-185

Catherine MAIRE, *De la cause de Dieu à la cause de la nation : le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998

Chrétien-Guillaume DE LAMOIGNON DE MALESHERBES, *Mémoires sur la librairie. Mémoire sur la liberté de la presse*, présenté par Roger Chartier, Paris, Imprimerie nationale, 1994

Prosper MARCHAND, *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie*, La Haye, chez la veuve Le Vier et Pierre Paupie, 1740

Henri-Jean MARTIN, « L'édition parisienne au XVII^e siècle : quelques aspects économiques », dans *Annales ESC*, n° 3, 1952, pp. 303-318

Henri-Jean MARTIN, « La librairie française en 1777-1778 », dans *Dix-huitième siècle*, 1979, pp. 87-112

Henri-Jean MARTIN, « Livre et Lumières en France à propose de travaux récents », dans Giles BARBER et Bernhard FABIAN (eds), *Buch und Buchhandel im Europe im achtzehnten Jahrhundert*, Hambourg, E. Hauswedell, 1981, pp. 11-52

Henri-Jean MARTIN, *Le Livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la Librairie, 1987

Henri-Jean MARTIN, *Pour une histoire du livre : (XV^e – XVIII^e siècle) : cinq conférences*, Naples, Bibliopolis, 1987

Henri-Jean MARTIN, « Pour une histoire comparative du livre. Quelques points de vue », Hans-Erich BÖDEKER (sous la dir. de), *Histoires du livre, nouvelles orientations. Actes du colloque des 6 et 7 septembre 1990, Göttingen*, Paris, IMEC-Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, pp. 417-432

Henri-Jean MARTIN, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Albin Michel, 1996

Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, 2 vol., 2^{ème} édition, Genève, Droz, 1999

Henri-Jean MARTIN, *Les Métamorphoses du livre. Entretiens avec Jean-Marc Chatelain et Christian Jacob*, Paris, Albin Michel, 2004

Didier MASSEAU, *Les Ennemis des philosophes. L'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, PUF, 1994

Didier MASSEAU, *L'Invention de l'intellectuel dans l'Europe du XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1994

Didier MASSEAU, « La position des apologistes conciliateurs », dans *Dix-Huitième siècle*, n^o 34, 2002, pp. 121-130

Didier MASSEAU (sous la dir. de), *Les Marges des Lumières françaises (1750-1789)*, Genève, Droz, 2004

Haydn T. MASON, *The Darnton Debate. Books and Revolution in the Eighteenth Century*, dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n^o 359, Oxford, Alden Press, 1998

Ariane MEAUTIS, *Le Club helvétique de Paris (1790-1791) et la diffusion des idées révolutionnaires en Suisse*, Neuchâtel, Paul Attinger, 1969

Jean-Dominique MELLOTT, « Le régime des privilèges et permissions d'imprimer à Rouen au XVII^e siècle », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 142, Paris, 1984, pp. 137-152

Jean-Dominique MELLOTT, « Rouen et les "libraires forains" à la fin du XVIII^e siècle : la veuve Machuel et ses correspondants (1768-1773) », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 147, 1989, pp. 503-538

Jean-Dominique MELLOTT, « Librairie et cadre corporatif en France », dans Frédéric BARBIER, Sabine Juratic et Dominique Varry (sous la direction de), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Éditions Klincksieck, 1996, pp. 61-77

Jean-Dominique MELLOTT, « Entre « Librairie française » et marché du livre au XVIII^e siècle : repères pour un paysage éditorial », dans Frédéric BARBIER et alii, *Le Livre et l'Historien. Études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, pp. 493-517

Jean-Dominique MELLOT, *L'Édition rouennaise et ses marchés (vers 1600 – vers 1730). Dynamisme provincial et centralisme parisien*, Paris, Ecole des Chartes, 1998

Jean-Dominique MELLOT, « L'axe Paris-Vienne » et la police du livre à la fin du XVIII^e siècle », dans Marie-Elizabeth DUCREUX et Martin SVATOS (édité par), *Libri prohibiti. La censure dans l'espace habsbourgeois 1650-1850*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2005, pp. 73-88

Jean-Dominique MELLOT, « Pour une géographie urbaine des métiers du livre. Réflexions sur l'évolution du cas lyonnais (fin XV^e – début XIX^e siècle) », dans *Histoire et civilisation du livre*, II, Genève, Droz, 2006, pp. 53-68

Alfred MESSERLI, « Der Bauer un der Bücherman. Erinnerungen des blinden Kolporteurs Jakob Birrer », dans *Librarium*, 34 Jg., 124, 1991, pp. 103-122

Jacques MICHON et Jean-Yves MOLLIER (dir.), *Les Mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIII^e siècle l'an 2000. Actes du colloque international de Sherbrooke 2000*, Saint-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001

Paul MELLOTTEE, *Histoire économique de l'imprimerie*, tome I, *L'imprimerie sous l'Ancien Régime 1439-1789*, Paris, Librairie Hachette, 1905

Philippe MINARD, *Typographes des Lumières, suivi des « Anecdotes typographiques » de Nicolas Contat*, Seyssel, Champ Vallon, 1989

Philippe MINARD, « Travail et travailleurs dans les imprimeries sous la Révolution : permanences et mutations », dans *Livre et Révolution. Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, vol. 9, (actes du colloque CNRS de mai 1987), Paris, 1989, pp. 47-62

Georges MINOIS, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995

Jean-Yves MOLLIER, « L'histoire de l'édition, une histoire globalisante », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1996, n° 43-2, pp. 329-348

Jean-Yves MOLLIER (dir.), *Le Commerce de la librairie en France au XIX^e siècle : 1798-1914*, Actes du colloque de l'Université de Versailles /Saint Quentin-en-Yvelines, Centre d'histoire culturelles des sociétés contemporaines 27-30 novembre 1996, Paris, IMEC, 1997

Célestin MOREAU, *Bibliographie des Mazarinades*, Paris, J. Renouard, 1850-1851

Jean-Daniel MOREROD, « Autonomie des communautés et liberté de conscience. L'argument des Confédérés et de leurs alliés face à un îlot confessionnel (1531-1561) », dans *Traverse, revue d'histoire*, n° 3, 2000, pp. 56-66

Louis MORIN, *Histoire corporative des artisans du livre à Troyes*, Troyes, P. Nouel, 1900

Daniel MORNET, *Les Origines intellectuelles de la Révolution française : 1715-1787*, Paris, Armand Colin, 1933

Daniel MORNET, *La Pensée française au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1973 [Paris, 1912]

René MOULINAS, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII^e siècle*, Grenoble, PUG, 1974

François MOUREAU, *Le Roman vrai de l'Encyclopédie*, Paris, Gallimard, 1990

François MOUREAU, *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII^e siècle*, Paris-Oxford, Universitas-Voltaire Foundation, 1993

François MOUREAU, *La Plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, PUPS, 2006

François MOUREAU (textes réunis par), *Les Presses grises. La contrefaçon du livre (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Aux Amateurs de livres, 1988

Robert MUCHEMBLED, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition revue et corrigée, 2003

Barbara DE NEGRONI, *Lecteurs interdites. Le travail des censeurs au XVIII^e siècle 1723-1774*, Paris, Albin Michel, 1995

Robert NETZ, *Histoire de la censure dans l'édition*, Paris, PUF, 1997

Pascal ORY, « Qu'est-ce que l'histoire culturelle ? », dans Yves MICHAUD (sous la dir.), *L'Histoire, la sociologie et l'anthropologie*, Paris, Odile Jacob, coll. « Université de tous les savoirs », 2002, pp. 93-106

Frédéric-Samuel OSTERVALD, *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin* (1765), réédition de la deuxième édition publié sous la direction de Michel Schlup, Neuchâtel, Les Editions de la *Nouvelle Revue neuchâteloise*, 1986

Mona OZOUF, *L'Homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989

Irène PASSERON (sous la direction de), avec la collaboration de Siegfried BODENMANN et René SIGRIST, *Dix-huitième siècle*, n° 40, 2008

Renato PASTA, « Venezia e la Svizzera : tracce di un commercio librario », dans Mario INFELISE et Paola MARINI (sous la direction de), *L'Editoria del '700 e i Remondini*, Bassano, Ghedina et Tassoti, 1992, pp. 67-81

Renato PASTA, « Les échanges avec l'Italie », dans Robert DARNTON et Michel SCHLUP (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005, pp. 455-473.

Jeann PEIFFER et Jean-Pierre VITTO, « Les journaux savants, formes de la communication et agents de la construction des savoirs (17^e-18^e siècle) », dans Irène PASSERON (sous la direction de), avec la collaboration de Siegfried BODENMANN et René SIGRIST, *Dix-huitième siècle*, n° 40, 2008, pp. 281-300

- Paul-Louis PELET, *Le Canal d'Entreroches : histoire d'une idée*, Lausanne, F. Rouge, 1946
- Christian PELIGRY, « Le marché espagnol », dans Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN, *Histoire de l'édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant 1660-1830*, Paris, Fayard, 1990, pp. 481-492
- Marie-Louise PELUS-KAPLAN et Jacques BOTTIN (textes réunis par), *Marchands d'Europe. Pratiques et savoirs à l'époque moderne*, Paris, Editions de la Rue d'Ulm, 2002
- Jean-Pierre PERRET, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Lausanne, F. Roth & Cie, 1945
- Antoine PERRIN, *Almanach de la librairie...*, Paris, Moutard, imprimeur-libraire de la reine, 1781 [réimpression anastatique, avec une préface de Jeroom Vercruysse, Aubel, P. M. Gason, 1984]
- Armando PETRUCCI, *Jeux de lettres. Formes et usages de l'inscription en Italie XI^e-XX^e siècles*, Paris, Editions de l'EHESS, 1993
- Madeleine PINAULT-SORENSEN, « Les planches de la *Description des arts et métiers* de Neuchâtel », dans Robert DARNTON et Michel SCHLUP (textes publiés par), *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005, pp. 219-255
- Philippe POIRRIER, *Les Enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Editions du Seuil, 2004
- Michel PORRET, « Edition et combustion : les circonstances de la censure à Genève au XVIII^e siècle », dans *Annales Benjamin Constant*, n° 18-19, 1996, pp. 279-290
- Michel PORRET (dir.), « Pornographie », numéro spécial dans *Equinoxe, revue des sciences humaines*, n° 19, Genève, 1998
- Michel PORRET, « Etouffer l'obscénité : la censure discrète des « livres infects » à Genève dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans *Equinoxe, revue des sciences humaines*, n° 19, 1998, pp. 105-116
- Michel PORRET, « Le feu de la censure dans la Genève des Lumières : écrits séditieux, « bagatelles de Monsieur de Voltaire » et « livres remplis d'obscénités », dans Beat SCHLÄPFER (publié sous la dir. de), *Swiss, made : la Suisse en dialogue avec le monde*, Carouge, Genève, Editions Zoé, 1998, pp. 35-47
- Michel PORRET, *L'Homme aux pensées nocturnes. Pierre Frémont, libraire et explicateur de rêves à Genève au siècle des Lumières*, Genève, Editions Métropolis, 2001
- Michel PORRET (sous la direction de), *Sens des Lumières*, Genève, Georg, 2007
- Michel PORRET, *Sur la scène du crime. Pratique pénale, enquête et expertises judiciaires à Genève (XVIII^e-XIX^e siècle)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008
- David T. POTTINGER, *The French book trade in the Ancien Regime : 1500-1791*, Cambridge, Harvard University Press, 1958

Pierrick POURCHASSE, *Le Commerce du Nord. Les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2006

Jacques PROUST, *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris, Armand Colin, 1967

Gustave DE PURY, « Un assassinat politique à Neuchâtel en 1768. L'avocat-général Gaudot », dans *Musée neuchâtelois*, 1866, pp. 13-19

Gustave DE PURY, « Un assassinat politique à Neuchâtel en 1768. L'avocat-général Gaudot », dans *Musée neuchâtelois*, 1875, pp. 199-204 ; 236-249 ; 292-296

Jean QUIENART, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1978

Anne RADEFF, *Du café dans le chaudron, économie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté, Savoie)*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse Romande, 1996

James RAVEN, « Le commerce de librairie « en gros » à Londres au XVIII^e siècle », dans Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Dominique VARRY (sous la direction), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI^e-XIX^e siècles*, Editions Klincksieck, 1996, pp. 157-171

René REMOND, *L'Ancien Régime et la Révolution 1750-1815*, « Introduction à l'histoire de notre temps », 1, Paris, Seuil, 1974

Pierre RETAT (sous la dir. de), *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII^e siècle*, Paris-Lyon, Editions du CNRS-Presses universitaires de Lyon, 1979

Marie-Hélène REYNAUD, *Les Moulins à papier d'Annonay à l'ère pré-industrielle : les Montgolfier et Vidalon*, Annonay, Editions du Vivarais, 1985

Revue d'histoire des sciences humaines, « espace : objet ou méthode des sciences humaines », n° 9, 2003

Thierry RIGOGNE, *Between state and market : printing and bookselling in eighteenth-century France*, Oxford, Voltaire Foundation, 2007

Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI, *Pour une histoire culturelle*, Paris, Editions du Seuil, 1997

Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI (sous la dir. de), *Histoire culturelle de la France*, 4 vol., Paris, Editions du Seuil, Coll. « Points Histoire », 2005-

Sylvia ROBERT, « L'industrie dentellière dans les Montagnes neuchâteloises aux XVIII^e et XIX^e siècles : la comptabilité d'un négociant en dentelles de Couvet, le major Daniel-Henri Dubied », dans *Musée neuchâtelois*, 1988, pp. 69-95

Daniel ROCHE, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993

Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003

Daniel ROCHE, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1997, pp. 62-64

Daniel ROCHE, *Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle* (1981), Paris, 1998

Daniel ROCHE, *Les Républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988

Daniel ROCHE, *Le Siècle des Lumières en province : académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, 2 tomes, Paris-La Haye, Ecole des hautes études en sciences sociales – Mouton, 1978

Daniel ROCHE et Pierre GOUBERT, *Les Français et l'Ancien Régime*, 2 vol., Paris, Armand Colin, 1984

Daniel ROCHE et Vincenzo FERRONE (sous la direction de), *Le Monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999 (e.o. *L'Illuminismo, Dizionario storico*, Roma-Bari-Madrid, Gius, laterza & Figli Spa-Alianza Editorial, 1997)

Daniel ROCHE, « Le livre : un objet de consommation entre économie et lecture », dans Hans-Erich BÖDEKER (sous la dir. de), *Histoires du livre, nouvelles orientations. Actes du colloque des 6 et 7 septembre 1990, Göttingen*, Paris, IMEC-Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, pp. 225-240

Daniel ROCHE, « Négoce et culture dans la France du XVIII^e siècle », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1978, XXV, 3, pp. 375-390

Leonard N. ROSEN BAND, *La Fabrication du papier dans la France des Lumières. Les Montgolfier et leurs ouvriers, 1761-1805*, Rennes, PUR, 2005

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Œuvres complètes*, Bernard GAGNEBIN et Marcel RAYMOND (édition publiée sous la dir. de), Paris, Gallimard, la Pléiade, 1959

Jacques RYCHNER, « Les archives de la Société typographique de Neuchâtel », dans *Musée neuchâtelois*, 1969, pp. 99-122

Jacques RYCHNER, « Voltaire et l'édition neuchâteloise des « Questions sur l'Encyclopédie », dans *Musée neuchâtelois*, 1969, pp. 123-133

Jacques RYCHNER, *Genève et ses typographes vus de Neuchâtel, 1770-1780*, Genève, Christian Braillard, 1984

Jacques RYCHNER et Michel SCHLUP (publiées par), *Aspects du livre neuchâtelois*. Etudes réunies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1986

Jacques RYCHNER, « Fonctions et tribulations d'un prote au XVIII^e siècle : Jacques-Barthélémy Spineux 1738-1806 », dans Jacques RYCHNER et Michel SCHLUP (publiées par), *Aspects du livre neuchâtelois*. Etudes réunies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1986, p. 187-269

Jacques RYCHNER et Michel SCHLUP (études et catalogues de l'exposition publiés par), *Editeurs neuchâtelois du XXe siècle*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1987

Jacques RYCHNER, « Les archives de la Société typographique de Neuchâtel », dans Michel SCHLUP (recueil d'études publié par) textes de Robert DARNTON, Jacques RYCHNER et Michel SCHLUP, *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières. La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, Collection Patrimoine de la Bibliothèque publique et universitaire, 5, 2002, pp. 179-209

Catherine SANTSCHI, *La Censure à Genève au XVII^e siècle*, Genève, Tribune Edition, 1978

Anne SAUVY, *Livres saisis à Paris entre 1678 et 1701 d'après une étude préliminaire de Notoo Ninomiya*, La Haye, M. Nijhoff, 1982

Anne SAUVY, « Noël Gille dit La Pistole, « marchand forain libraire roulant pour la France », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 12, mai 1967, pp. 177-190

Nicolas SCHAPIRA, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003

Rémy SCHEURER, Louis-Edouard ROULET et Jean COURVOISIER, *Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois. Des origines à 1945*, Neuchâtel, Chancellerie d'Etat, 1987

Michel SCHLUP, *Trésors de l'édition neuchâteloise*, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 1981

Michel SCHLUP, « La lecture et ses institutions dans la Principauté de Neuchâtel au tournant des Lumières », dans *Revue française d'histoire du livre*, n° 55/56, 1987, pp. 347-384

Michel SCHLUP, « Sociétés de lecture et cabinets littéraires dans la Principauté de Neuchâtel (1750-1850) », dans *Revue historique neuchâteloise*, 1987, pp. 81-104

Michel SCHLUP, « Un lecteur neuchâtelois ordinaire à l'aube des sociétés de lecture : Jaques Sandoz, notaire et perruquier (1664-1738), dans *Sociétés et cabinets de lecture entre Lumières et Romantisme*, actes du colloque organisé à Genève par la Société de Lecture le 20 novembre 1993, Genève, Société de Lecture, 1995, pp. 27-41

Michel SCHLUP, « La lecture et ses pratiques dans la principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle à travers quelques écrits personnels », dans *Musée neuchâtelois*, 1996, pp. 263-272

Michel SCHLUP (recueil d'études publié par), textes de Robert DARNTON, Jacques RYCHNER et Michel SCHLUP, *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières. La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Patrimoine de la BPUN, 5, BPUN, 2002

Michel SCHLUP, « L'achat mouvementé des papiers de la Société typographique de Neuchâtel (1931-1932) », dans Michel SCHLUP (recueil d'études publié par) textes de Robert DARNTON, Jacques RYCHNER et Michel SCHLUP, *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières. La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Patrimoine de la BPUN, 5, BPUN, 2002, pp. 171-178

Michel SCHLUP, « Aux origines de la Bibliothèque publique de Neuchâtel », dans Michel SCHLUP (recueil rédigé et publié par) avec la collaboration de Pierre-André BERSIER et Michaël SCHMIDT, *Bibliophiles et mécènes. Deux siècles de donations à la Bibliothèque de Neuchâtel*, Neuchâtel, BPUN, 2006, pp. 21-42

Michaël SCHMIDT, « Liste des impressions de la STN », dans Michel SCHLUP (recueil d'études publié par) textes de Robert DARNTON, Jacques RYCHNER et Michel SCHLUP, *L'Édition neuchâteloise au siècle des Lumières. La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel-Hauterive, BPUN-Editions Gilles Attinger, 2002, pp. 233-285

Richard B. SHER, *The Enlightenment & the book : scottish authors & their publishers in Eighteenth century Britain, Ireland & America*, Chicago, The University of Chicago Press, 2006

René SIGRIST, « Correspondances scientifiques du 18^e siècle. Présentation d'une méthode de comparaison », dans *Revue d'histoire suisse*, vol. 58, n° 2, 2008, pp. 147-177

David SMITH, *Bibliography of the Writings of Helvétius*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2001

Yann SORDET, *L'Amour des livres au Siècle des Lumières. Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, Ecole des Chartes, 2001

Jean STAROBINSKI, *L'Invention de la liberté, 1700-1789*, Genève, A. Skira, 1964

Wolfgang STRIBRNY, *Die Könige von Preussen als Fürsten von Neuenburg-Neuchâtel (1717-1748). Geschichte einer Personalunion*, Berlin, Duncker & Humblot, 1998

Studies on the booktrade : in honour of Graham Pollard, Oxford, The Oxford Bibliographical Society, 1975

Michael F. SUAREZ et Michael L. TURNER (édité par), *The Cambridge History of the Book in Britain 1695-1830*, vol. V, Cambridge, Cambridge University Press, 2009

Suzanne TUCOO-CHALA, *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française 1736-1798*, Pau ; Paris, Marrimpouey jeune ; J. Touzot, 1977

François VALLOTTON, « La Suisse, un modèle éditorial spécifique ? », dans Jacques MICHON et Jean-Yves MOLLIÉ (dir.), *Les Mutations du livre et de l'édition du XVIII^e siècle à l'an 2000. Actes du colloque de Sherbrooke en 2000*, Saint-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, pp. 280-288

François VALLOTTON, « L'histoire du livre et de l'édition ou quelques nouvelles perspectives de recherche pour l'histoire culturelle », dans Hans-Ulrich JOST et Stéphanie PREZIOSO (édité par), *Relations internationales, échanges culturels et réseaux culturels. Actes du colloque du 3^e Cycle romand d'histoire moderne et contemporaine (Lausanne-Fribourg, 8-23 février 2001)*, Lausanne, Editions Antipodes, 2002, pp. 29-41

Dominique VARRY, « La diffusion sous le manteau : la Société typographique de Neuchâtel et les Lyonnais », dans Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Dominique VARRY (sous la direction de), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Editions Klincksieck, 1996, pp. 309-332

Dominique VARRY, « Pour de nouvelles approches des archives de la Société typographique de Neuchâtel », dans Haydn T. MASON, *The Darnton Debate. Books and Revolution in the Eighteenth Century*, dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n° 359, Oxford, Alden Press, 1998, pp. 235-249.

Dominique VARRY, « Une géographie de l'illicite », dans *La Lettre clandestine*, n° 8, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999, pp. 113-133

Dominique VARRY, « Une famille de libraires lyonnais turbulents : les Bruyset », dans *La Lettre clandestine*, no 11, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, pp. 105-127

Dominique VARRY (dossier édité sous la direction de), « Lyon et les livres », dans *Histoire et civilisation du livre*, tome II, Genève, Droz, 2006, pp. 19-319

Franco VENTURI, *Europe des Lumières. Recherches sur le XVIII^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1971

Patrick VERLEY, *L'Échelle du monde. Essai sur l'industrialisation de l'Occident*, Paris, Gallimard, 1997

Alain VIALA, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1985

Klaus WAGNER, « Les libraires espagnols au XVI^e siècle », dans Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC et Dominique VARRY (sous la direction de), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Editions Klincksieck, 1996, pp. 31-42

Béatrice VEYRASSAT-HERREN, « Les investissements suisses en France à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle », dans Maurice LEVY-LEBOYER (textes réunis et présentés par), *La position internationale de la France. Aspects économiques et financiers, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Editions de l'École des Etudes en Sciences Sociales, 1977, pp. 145-159

Françoise WEIL, « Le marchand-libraire en France pendant le second quart du dix-huitième siècle », dans *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, Oxford, n° 217, 1983, pp. 107-123

Françoise WEIL, « Les livres de permissions tacites en France au XVIII^e siècle », dans *Gutenberg Jahrbuch*, 1986, pp. 211-226

Françoise WEIL, « Les agents de la diffusion des livres interdits en France au XVIII^e siècle », dans *Diffusion du savoir et affrontement des idées 1600-1770*, Actes du festival d'histoire de Montbrison, 30 septembre-4 octobre 1992, Montbrison, Association du Centre culturel de la Ville de Montbrison, 1993, pp. 269-283

Françoise WEIL, *Livres interdits, livres persécutés 1720-1770*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999

Françoise WEIL, « Impressions lyonnaises clandestines de la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans *Le Livre et l'estampe*, Bruxelles, 50, n° 162, 2004, pp. 73-111

Françoise WEIL, « Le marché protestant de la STN », Michel SCHLUP (recueil d'études publié par) textes de Robert DARNTON, Jacques RYCHNER et Michel SCHLUP, *Le Rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières : la Société typographique de Neuchâtel 1769-1789*. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel du 31 octobre au 2 novembre 2002, Neuchâtel et Hauterive, Bibliothèque publique et universitaire et Editions Gilles Attinger, 2005, pp. 405-414

Françoise WEIL, « Le livre et la fraude à la fin de l'Ancien Régime », dans Gérard BEAUR, Hubert BONIN et Claire LEMERCIER (Etudes réunies par), *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'Antiquité à nos jours*, Genève, Droz, 2006, pp. 91-104

Stanley WASSERMANN et Katherine FAUST, *Social Network Analysis. Methods and Applications*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994

Mary Beth WINN, *Antoine Vérard, Parisian Publisher 1485-1512 : prologues, poems, presentations*, Genève, Droz, 1997

Reinhard WITTMANN, *Geschichte des deutschen Buchhandels. Ein Ueberblick*, Munich, C.H. Beck, 1991

Denis WORONOFF (sous la direction de), *La circulation des marchandises dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, Imprimerie nationale, 1998

Myriam YARDENI, « Contrebande et circulation des livres religieux protestants en France au XVIII^e siècle », dans Myriam YARDENI, *Le Refuge huguenot. Assimilation et culture*, Paris-Genève, H. Champion-Slatkine, 2002, pp. 177-186

Rodolphe ZELLWEGER, « Le « Mercure Suisse » de Neuchâtel : « Délicat » ou « Détestable » ? », dans *Musée neuchâtelois*, 1978, pp. 3-16

Rodolphe ZELLWEGER, « Ô Haller ! Ô Gessner ! Ô Bodmer ! ». Le « Journal helvétique » et la littérature suisse-allemande », dans *Musée neuchâtelois*, 1979, pp. 123-138

André ZYSBERG, *La Monarchie des Lumières 1715-1786*, Paris, Editions du Seuil, Coll. « Nouvelle Histoire de la France moderne », 5, 2002

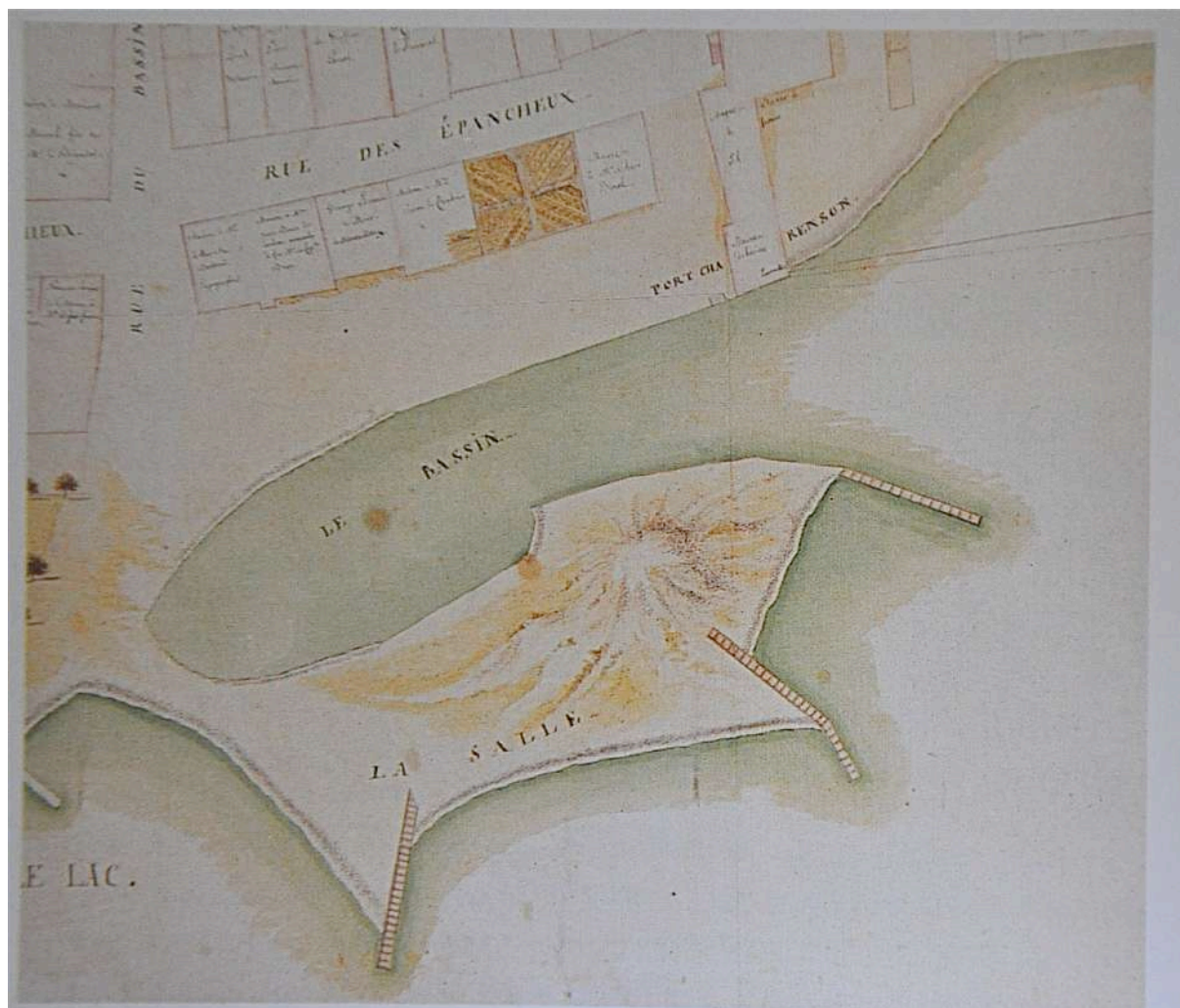
ANNEXES

Annexe 1



Carte 1 : Carte de la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, dressé par les S^{rs} de Merveilleux & de l'Isle, augmentée de nouveau & publié plus correctement par les Heretiers de Homann, l'an MDCCLXXVIII. Avec Privilège Imperiale [ca 1:92.000], [Nuremberg] : 1778, gravée en taille-douce et aquarelle, 56x40 cm (BPUN)

Annexe 2



Carte 2 : Détails du Bassin et de la Rue des Epancheux. « Plan géométrique de la ville et faubourg de Neuchâtel », 1776 par David Colin, commissaire et arpenteur juré (Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel).

Annexe 4

<i>Société typographique de Neuchâtel - Echange de lettres avec les correspondants</i>				
<i>Nom du correspondant</i>	<i>Qualité</i>	<i>Ville</i>	<i>Pays</i>	<i>Nbre de lettres</i>
STB	éditeur	Berne	Suisse	631
Luc Preiswerck	commissionnaire	Bâle	Suisse	539
François Grasset	imprimeur-libraire	Lausanne	Suisse	421
Jean-Frédéric Perregaux	banquier	Paris	France	327
Meuron & Philipon	commissionnaire	Saint-Sulpice	Suisse	247
Jean-Jacques Habetssock	commissionnaire	Morat	Suisse	235
Jules-Henri Pott & Cie	libraires	Lausanne	Suisse	229
STL	éditeur	Lausanne	Suisse	229
Denis de Rougemont	banquier	Paris	France	213
Samuel Girardet	libraire	Le Locle	Suisse	208
Bathélemy Chirol	libraire	Genève	Genève	207
Monnier	maître papetier	Besançon	France	200
Jean-Jacques Flick	libraire	Bâle	Suisse	188
Jean-François Pion	négociant et commissionnaire	Pontarlier	France	184
Chamet	libraire	Pontarlier	France	179
François-Louis du Puget fils	libraire et relieur	Yverdon	Suisse	169
Poinçot	libraire	Versailles	France	157
Jean-Pierre Heubach	libraire	Lausanne	Suisse	151
Olive & Boulanger	commissionnaires	Lausanne	Suisse	150
Jacques-Benjamin Teron l'aîné	libraire	Genève	Genève	139
Jean Murer cadet	libraire	Lausanne	Suisse	138
Nicolas Quandet de Lachenal	commissionnaire et agent	Paris	France	137
François Lacombe	libraire	Lausanne	Suisse	134
Gabriel Decombaz	libraire	Lausanne	Suisse	131
Nouffer de Rodon	libraire	Genève	Genève	130
Junet	directeur des postes	Pontarlier	France	125
Revol & Compagnie	commissionnaires	Lyon	France	125
Malherbe l'aîné	négociant et libraire	Loudon en Poitou	France	124
Jacques-Pierre Brissot de Warville	littérateur	Paris	France	119
Ami Bonnet	négociant	Milan	Etats italiens	116
Jean-Samuel Cailler	imprimeur-libraire	Genève	Genève	114
Guillaume Haas	graveur et fondeur de car.	Bâle	Suisse	111
Madeleine Eggendorffer	libraire	Fribourg	Suisse	110
Fortuné-Barthélemy Félice	imprimeur-libraire	Yverdon	Suisse	105
Meuron Frères, Philippin & Favre	commissionnaires	Saint-Sulpice	Suisse	105
Isaac Bardin	libraire	Genève	Genève	104
Favre	libraire	Pontarlier	France	104
Meuron Frères	commissionnaire	Saint-Sulpice	Suisse	102
Battilliot l'aîné	banquier	Paris	France	101
Antoine Barthès de Marmotières	littérateur et secrétaire	Paris	France	100
Floumoy fils & Alexandre Rainaldis	commissionnaires	Genève	Genève	99
Charles-Joseph Panckoucke	imprimeur-libraire	Paris	France	99
Rigaud, Pons & Compagnie	libraires	Montpellier	France	99
Claude Philibert & B. Chirol	imprimeur-libraire	Genève	Genève	95
Amal Frères & Compagnie	négociants	Lyon	France	93
Pomaret, Rliet, d'Amal & Cie	banquiers	Lyon	France	93
Jérôme-Louis Weltner	commissionnaire	Soleure	Suisse	92
Gaspard Storti	libraire	Venise	Etats italiens	89
Abraham Bosset-de-Luze	Directeur financier de la STN	Neuchâtel	Suisse	87
Elie Bertrand	pasteur et littérateur	Yverdon	Suisse	86

Tableau 18 : Correspondance passive de la STN avec les 50 correspondants les plus prolifiques, 1769-1789

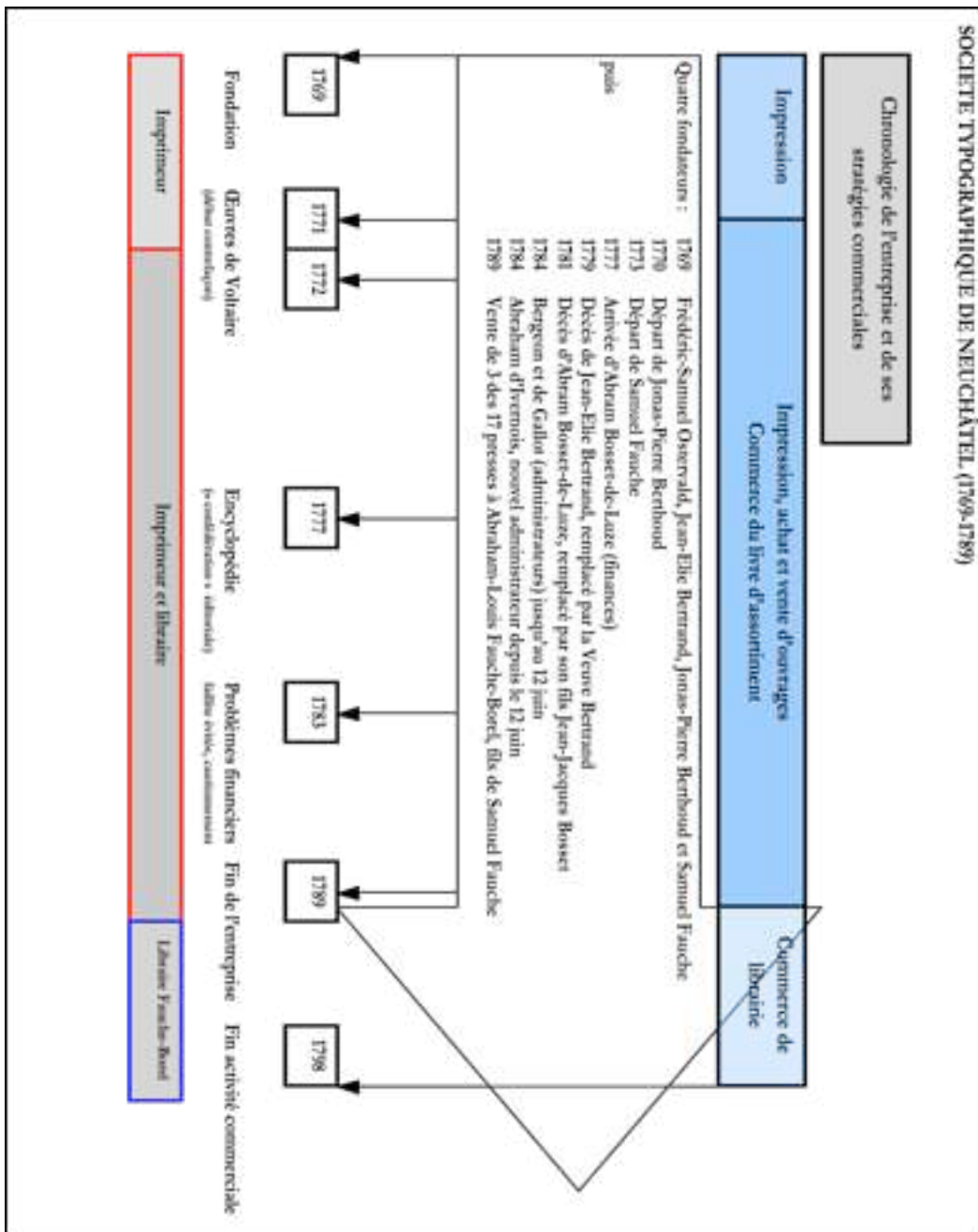
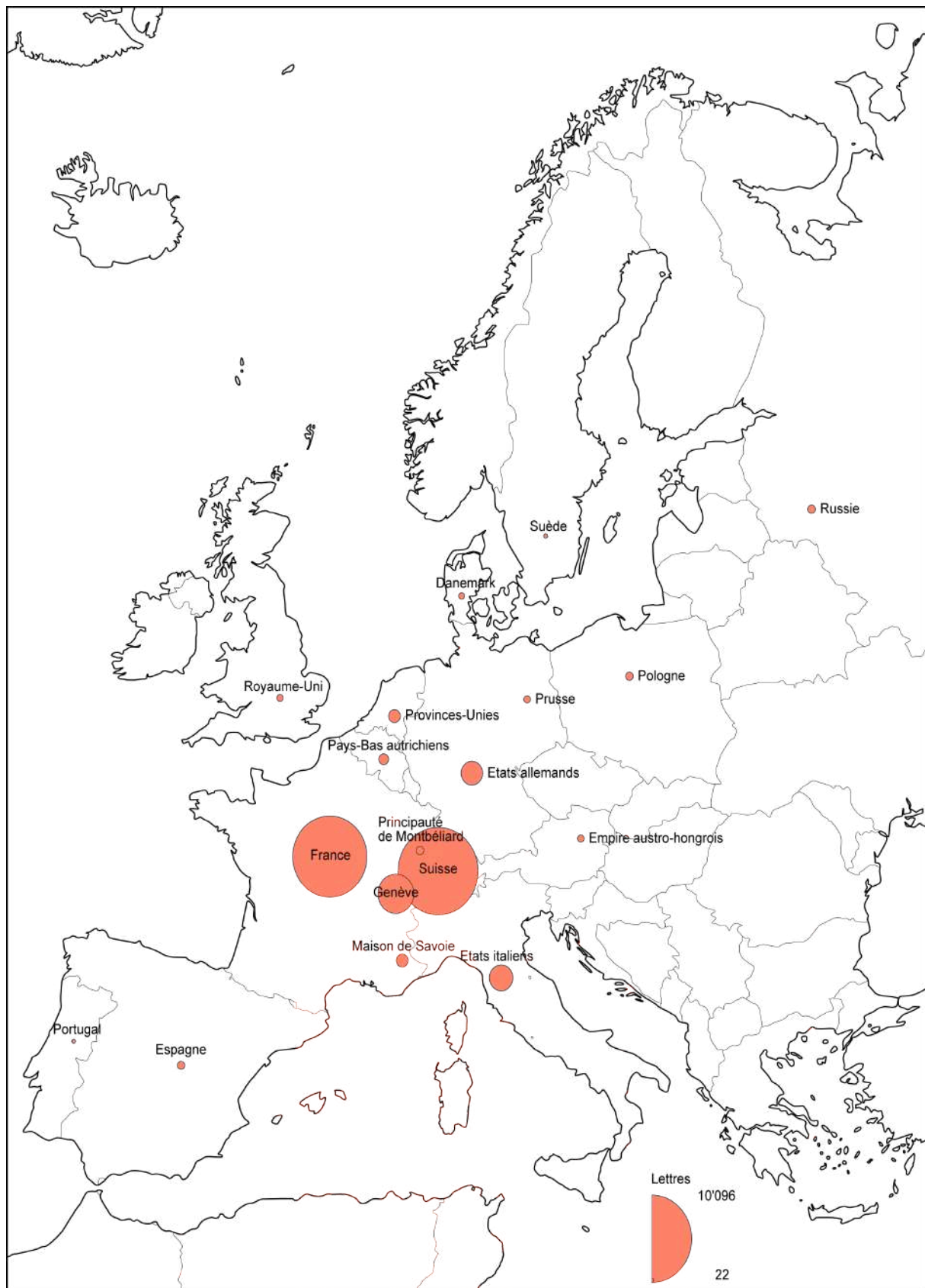


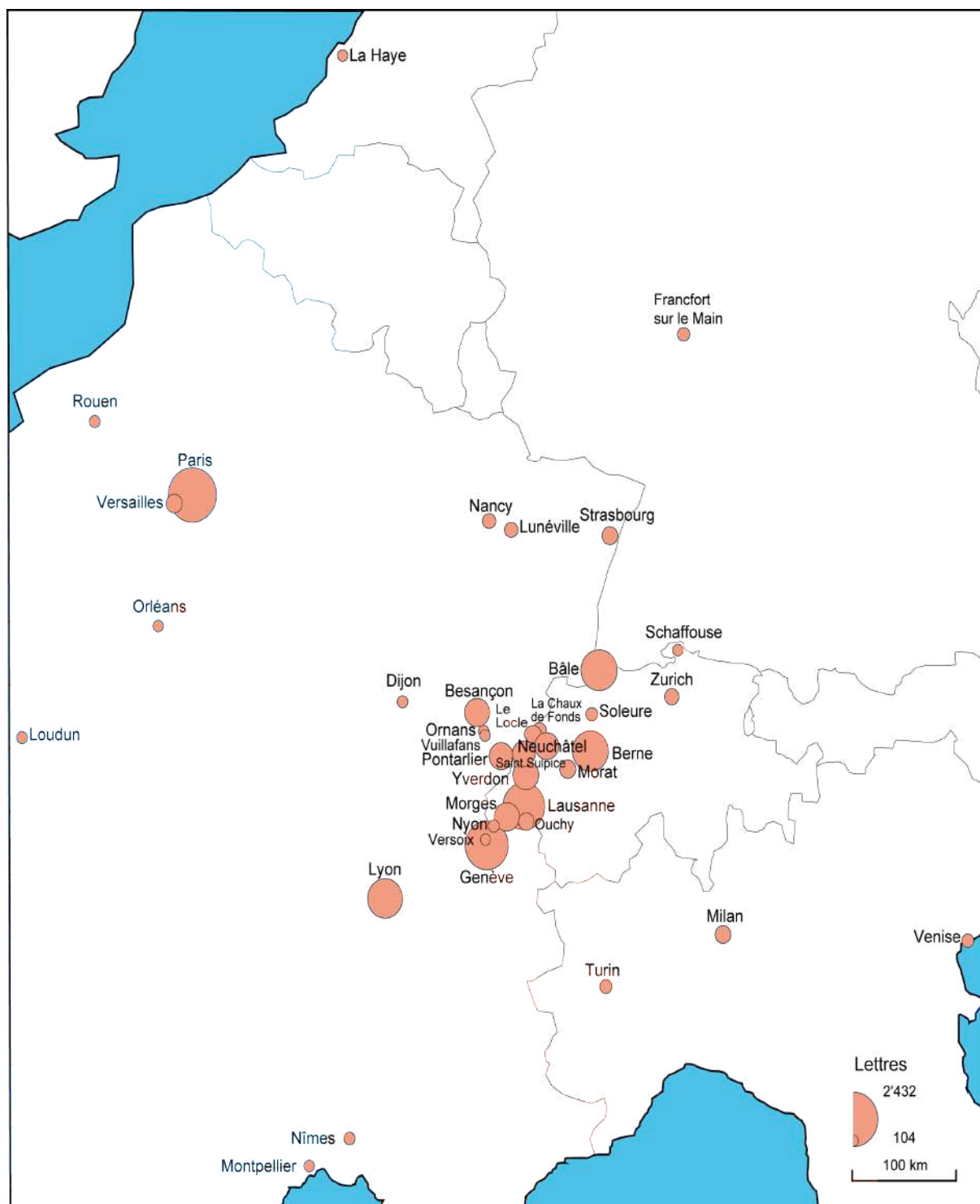
Tableau 19 : STN (1769-1789) – Chronologie de l'entreprise et de ses stratégies commerciales

Annexe 6



Carte 3 : STN (1769-1789), correspondance passive avec les pays

Annexe 7



Carte 4 : STN (1769-1789), correspondance passive avec les villes (≥ 104 lettres)

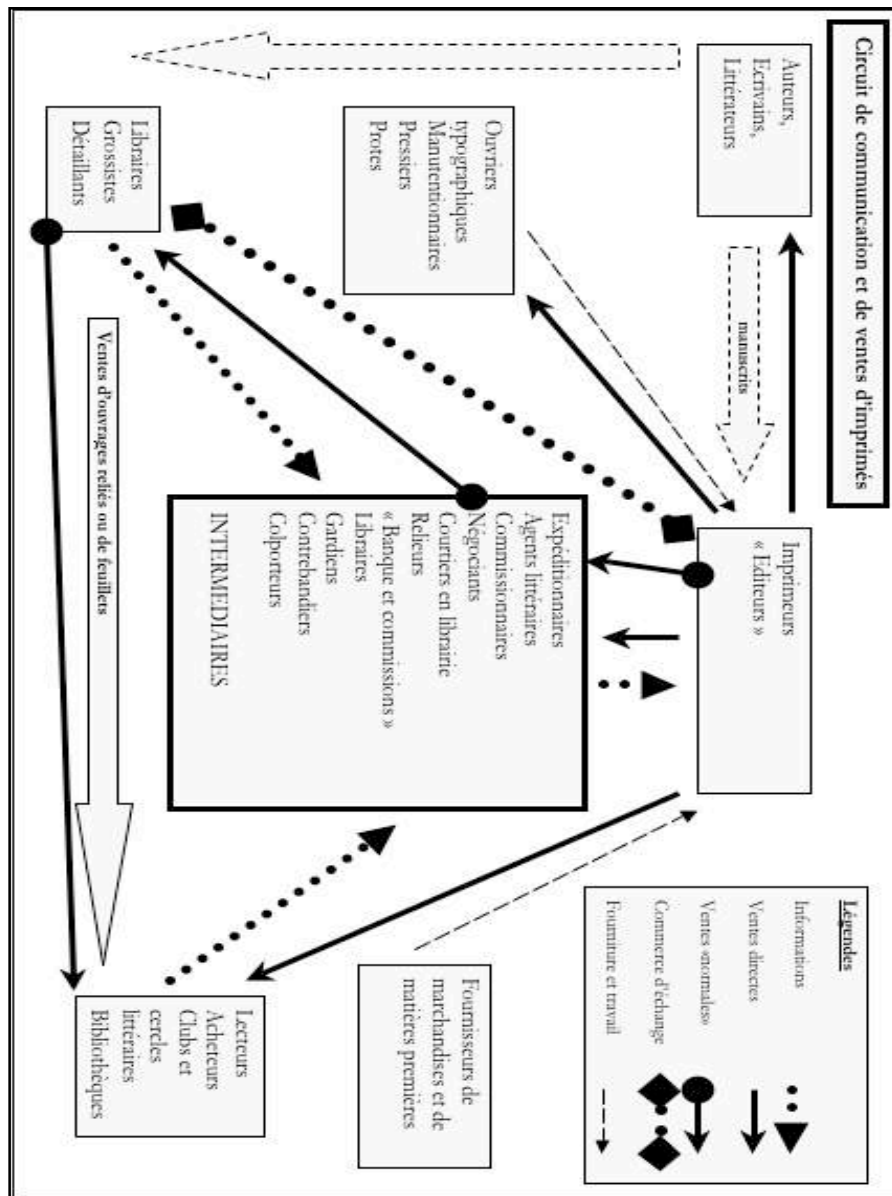


Tableau 20 : Circuit de communication et de ventes des imprimés

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION	8
I – PROBLEMATIQUE ET METHODE	9
II – L’HISTOIRE DU LIVRE, QUELQUES REPERES HISTORIOGRAPHIQUES	15
a) <i>Le livre, un objet d’étude convoité : entre bibliophiles, bibliographes et historiens</i>	15
b) <i>L’histoire du livre : une discipline jeune et dynamique</i>	16
c) <i>L’histoire du livre à l’heure de l’histoire de la communication et des médias</i>	19
d) <i>Une histoire du livre helvétique est-elle possible ?</i>	21
e) <i>Les apports historiographiques des archives de la STN</i>	23
III – UN TERRITOIRE TOURNE VERS L’EXTERIEUR : GEOGRAPHIE, INSTITUTIONS POLITIQUES ET ECONOMIE	24
a) <i>La principauté de Neuchâtel : cadre géographique</i>	24
Survol de l’histoire politique de la principauté entre 1707 et 1789	26
b) <i>Institutions et administration de la principauté et de la Ville de Neuchâtel</i>	29
La principauté de Neuchâtel.....	29
La Ville de Neuchâtel.....	30
c) <i>Une démographie en pleine mutation</i>	33
d) <i>L’évolution économique</i>	33
La dentellerie	35
L’horlogerie	35
L’indiennage	36
IV - CONCLUSION	38
 PREMIERE PARTIE	 40
Un environnement économique sous contrôle	41
I - INTRODUCTION.....	43
II – LA FRANCE : UNE CENSURE OMNIPRESENTE	44
a) <i>Le bureau de la Librairie entre propagande royale et liberté professionnelle</i>	45
b) <i>La régulation de la production</i>	47
c) <i>La régulation du milieu professionnel</i>	50
III – AVIGNON : UNE CENSURE DISCRETE ET PEU APPLIQUEE	59
a) <i>La censure à Avignon au siècle des Lumières</i>	59
b) <i>La situation de l’imprimerie et de la librairie à Avignon au siècle des Lumières</i>	60
IV – LA PRINCIPAUTE DE NEUCHATEL : JALONS POUR UNE HISTOIRE DE LA CENSURE	63
a) <i>La censure neuchâteloise : entre omission et sévérité</i>	65
b) <i>Censure préalable, censure répressive, discours croisés</i>	68
c) <i>Censeur de la Ville et censeur de l’Etat</i>	72

d) <i>L'exercice de la censure sous l'œil des voisins</i>	78
e) <i>La Vénérable Classe des Pasteurs : sentinelle de « l'édification des bonnes âmes »</i>	80
V - CONCLUSION	82
DEUXIEME PARTIE	85
L'imprimerie et la librairie d'Ancien Régime	86
I - INTRODUCTION.....	88
II - L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE A NEUCHÂTEL AU SIECLE DES LUMIERES.....	89
a) <i>Aperçu de l'imprimerie dans la principauté de Neuchâtel avant 1700</i>	89
b) <i>Le siècle des Lumières, siècle d'or de l'imprimerie neuchâteloise</i>	94
III – UNE BREVE HISTOIRE DE LA SOCIETE TYPOGRAPHIQUE DE NEUCHÂTEL (1769-1789).....	105
a) <i>Les fondateurs</i>	105
b) <i>Les débuts prometteurs de la STN</i>	117
c) <i>Survol des aspects financiers de l'entreprise : entre confiance et crédits</i>	119
d) <i>La ligne éditoriale de la STN : reflet du goût littéraire de la fin de l'Ancien Régime ?</i>	125
e) <i>1777-1781 : les années Bosset-de-Luzè</i>	128
f) <i>1778-1783 : à la recherche de collaborations</i>	130
g) <i>1783-1789 : le déclin de l'édifice commercial ?</i>	133
IV – L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE D'ANCIEN REGIME : QUELQUES ASPECTS	136
a) <i>La France : marché principal de la STN</i>	136
b) <i>Le marché helvétique : entre alliances et concurrence</i>	137
c) <i>Avignon : une terre de contrefaçons</i>	139
V - CONCLUSION	143
TROISIEME PARTIE	145
Les acteurs du livre et leurs territoires	146
I - INTRODUCTION.....	148
II - SAISIR LES ESPACES	151
a) <i>L'ambiguïté des espaces</i>	151
b) <i>Les correspondants de la Société typographique de Neuchâtel, espaces et territoires du livre</i>	156
c) <i>Des espaces à conquérir : la France puis l'Europe ?</i>	161
d) <i>Les contours d'un espace social surveillé : le milieu socioprofessionnel</i>	167
III - LES GENS DU LIVRE : UN MONDE CONTRASTE	168
a) <i>Typologie : une diversité remarquable</i>	168
b) <i>Les acteurs professionnels du commerce du livre : la France et Neuchâtel</i>	171
Le cas de Neuchâtel	171
c) <i>Hierarchies des principaux acteurs professionnels des métiers du livre</i>	173
Les libraires et les libraires-imprimeurs.....	177

Les imprimeurs	183
Les commissionnaires	187
Les négociants	196
Les autres acteurs professionnels	202
<i>d) Comparaison des correspondants de la STN et de deux libraires genevois</i>	<i>210</i>
Gabriel et Philibert Cramer	212
Henri-Albert Gosse et Compagnie	213
IV - CONCLUSION	218
QUATRIEME PARTIE	222
Les réseaux commerciaux du livre	223
I - HISTOIRE ET RESEAUX : UN EQUILIBRE FRAGILE ?	225
<i>a) L'analyse de réseaux en question ?</i>	<i>225</i>
<i>b) Le poids « des réseaux » dans l'espace social</i>	<i>226</i>
<i>c) Qu'est-ce qu'un réseau ?</i>	<i>228</i>
<i>d) Penser les réseaux du livre</i>	<i>232</i>
<i>e) Typologie des réseaux du livre : du producteur au diffuseur</i>	<i>234</i>
<i>f) L'exemple du papier</i>	<i>237</i>
<i>g) Le commissionnaire, unité élémentaire des réseaux du livre</i>	<i>248</i>
II - CONSTITUTION ET PERMANENCE DES RESEAUX	253
<i>a) Les réseaux : entre constitution éphémère et structure permanente</i>	<i>253</i>
<i>b) La hiérarchisation des réseaux : entre géographie et domaine d'activités</i>	<i>264</i>
<i>c) S'adapter aux espaces et aux circonstances : la plasticité des réseaux</i>	<i>272</i>
<i>d) Au cœur des réseaux : le commissionnaire</i>	<i>283</i>
III - CONCLUSION	286
CONCLUSION GENERALE	289
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	297
SOURCES MANUSCRITES ET IMPRIMEES	297
BIBLIOGRAPHIE	299
ANNEXES	331
Annexe 1	331
Annexe 2	332
Annexe 3	333
Annexe 4	334
Annexe 5	335
Annexe 6	336
Annexe 7	337
Annexe 8	338
LISTE DES ILLUSTRATIONS (GRAPHIQUES, TABLEAUX ET CARTES)	342

LISTE DES ILLUSTRATIONS (GRAPHIQUES, TABLEAUX ET CARTES)

<i>Graphique 1 : Nombre de correspondants professionnels de la STN entre 1767 et 1789 (libraires, commissionnaires et négociants) ..</i>	<i>134</i>
<i>Graphique 2 : Répartition géographique des correspondants de la STN, 1769-1789</i>	<i>156</i>
<i>Graphique 3 : Nombre de professionnels correspondant avec la STN, 1767-1769.....</i>	<i>158</i>
<i>Graphique 4 : Répartition des libraires destinataires de la lettre circulaire de la STN du 31 juillet 1769.....</i>	<i>163</i>
<i>Graphique 5 : Répartition géographique des libraires correspondant avec la STN, 1769-1789.....</i>	<i>182</i>
<i>Graphique 6 : Répartition géographique des commissionnaires de la STN, 1769-1789</i>	<i>194</i>
<i>Graphique 7 : Nombre total de commissionnaires en correspondance avec la STN, 1767-1789</i>	<i>196</i>
<i>Graphique 8 : Répartition géographique des négociants de la STN, 1769-1789</i>	<i>198</i>
<i>Graphique 9 : Nombre total de négociants en correspondance avec la STN, 1767-1789</i>	<i>200</i>
<i>Graphique 10 : Nombre de libraires et de papetiers nouveaux par années en correspondance avec la STN, 1767-1789.....</i>	<i>205</i>
<i>Graphique 11 : Production imprimée de la STN par titres entre 1769 et 1789.....</i>	<i>207</i>
<i>Graphique 12 : Nombre total de papetiers en correspondance avec la STN, 1767-1789.....</i>	<i>208</i>
<i>Graphique 13 : Répartition géographique des correspondants d'Henri-Albert Gosse & Cie, Genève, 1761-1791</i>	<i>214</i>
<i>Graphique 14 : Répartition géographique des correspondants de Gabriel & Philibert Cramer, Genève, 1755-1766.....</i>	<i>215</i>
<i>Graphique 15 : Papetiers en correspondance avec la STN entre 1767 et 1769.....</i>	<i>244</i>
<i>Graphique 16 : Correspondance de la STN avec les commissionnaires entre 1767 et 1789</i>	<i>281</i>
<i>Tableau 1 : Société typographique de Neuchâtel, livre d'échéance pour les intérêts, 1784 (?).....</i>	<i>121</i>
<i>Tableau 2 : Bilan de la Société typographique de Neuchâtel au 31 mai 1785</i>	<i>123</i>
<i>Tableau 3 : Production imprimée de la STN exprimée en nombre de titres</i>	<i>125</i>
<i>Tableau 4 : Nombre totaux de correspondants de la STN par année entre 1767 et 1789.....</i>	<i>133</i>
<i>Tableau 5 : Répartition des correspondants professionnels et non professionnels de la STN entre 1769 et 1789</i>	<i>157</i>
<i>Tableau 6 : Répartition des correspondants professionnels et non professionnels non helvétiques de la STN entre 1769 et 1789</i>	<i>157</i>
<i>Tableau 7 : Répartition géographique des correspondants de la STN (1769-1789).....</i>	<i>159</i>
<i>Tableau 8 : Répartition par villes des libraires destinataires de la lettre circulaire de la STN, 31 juillet 1769</i>	<i>164</i>
<i>Tableau 9 : Répartition par Etats des libraires dans la lettre circulaire de la STN du 31 juillet 1769.....</i>	<i>164</i>
<i>Tableau 10 : Répartition géographique des imprimeurs correspondant avec la STN entre 1769 et 1789.....</i>	<i>187</i>
<i>Tableau 11 : Répartition géographique des commissionnaires de la STN, 1769-1789</i>	<i>195</i>
<i>Tableau 12 : Répartition géographique des négociants de la STN, 1769-1789</i>	<i>199</i>
<i>Tableau 13 : Répartition géographique des acteurs professionnels du livre, STN, 1769-1789.....</i>	<i>203</i>
<i>Tableau 14 : Coût des feuilles d'édition d'après Robert Darnton, L'Aventure de l'Encyclopédie, op. cit., p. 215.....</i>	<i>205</i>
<i>Tableau 15 : Comparaison du nombre de correspondants STN, Frères Cramer et Henri-Albert Gosse & Cie</i>	<i>216</i>
<i>Tableau 16 : STN – Géographie des réseaux permanents 1769-1789</i>	<i>264</i>
<i>Tableau 17 : Membres de la direction de la STN, 1769-1789.....</i>	<i>333</i>
<i>Tableau 18 : Correspondance passive de la STN avec les 50 correspondants les plus prolifiques, 1769-1789</i>	<i>334</i>
<i>Tableau 19 : STN (1769-1789) – Chronologie de l'entreprise et de ses stratégies commerciales.....</i>	<i>335</i>
<i>Tableau 20 : Circuit de communication et de ventes des imprimés</i>	<i>338</i>

<i>Carte 1 : Carte de la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, dressé par les S^{rs} de Merveilleux & de l'Isle, augmentée de nouveau & publiée plus correctement par les Heretieres de Homann, l'an MDCCLXXVIII. Avec Privilege Imperiale [ca 1 :92.000], [Nuremberg] : 1778, gravée en taille-douce et aquarelle, 56x40 cm (BPUN).....</i>	<i>331</i>
<i>Carte 2 : Détails du Bassin et de la Rue des Epancheux. « Plan géométrique de la ville et faubourg de Neuchâtel », 1776 par David Colin, commissaire et arpenteur juré (Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel).....</i>	<i>332</i>
<i>Carte 3 : STN (1769-1789), correspondance passive avec les pays.....</i>	<i>336</i>
<i>Carte 4 : STN (1769-1789), correspondance passive avec les villes (≥ 104 lettres).....</i>	<i>337</i>